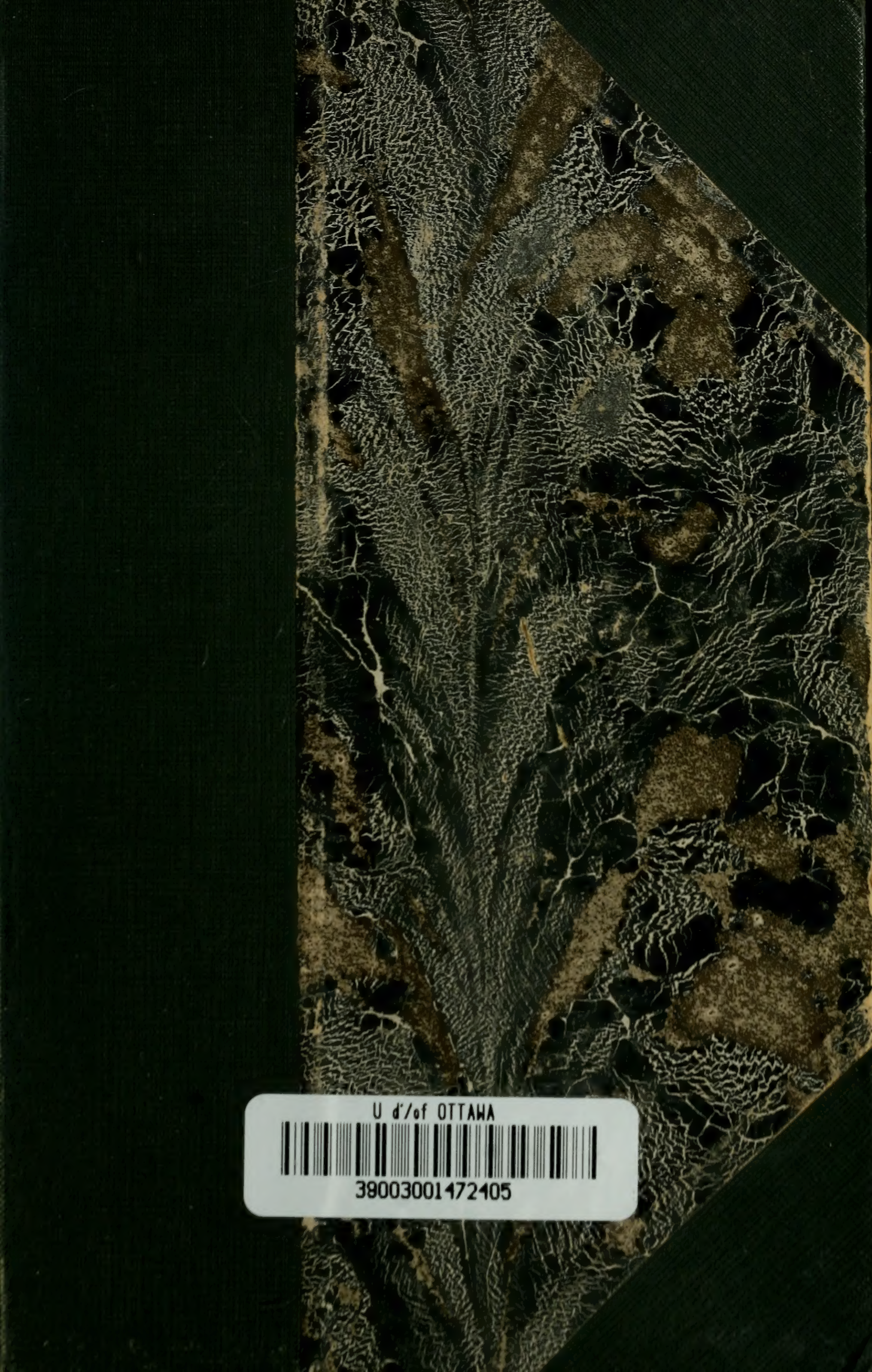
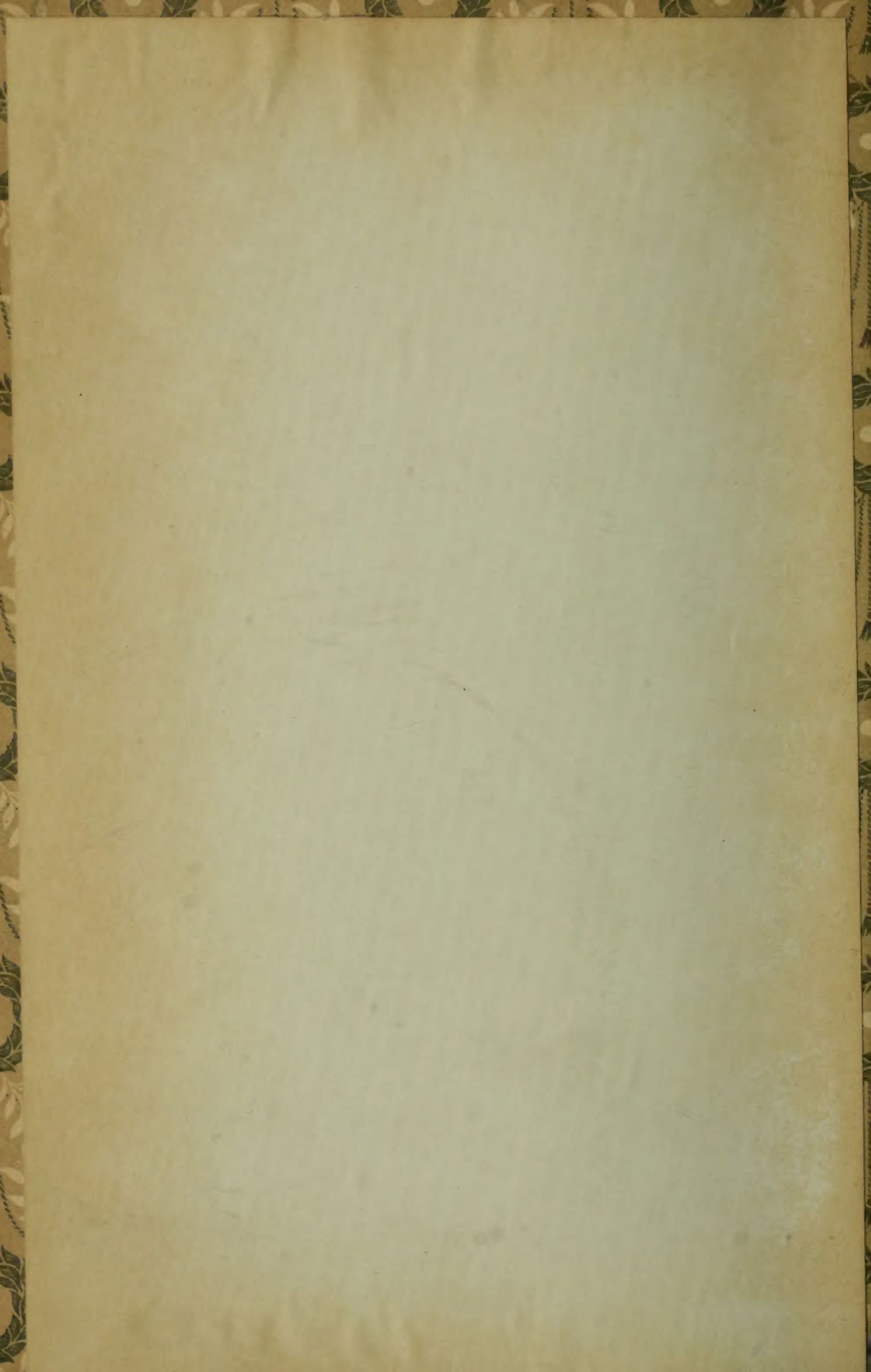






SOPHIE DE MONNIER

ET MIRABEAU

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1903.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 3235.



Héliog. Chauvet — Imp. Ch. Wittmann

SOPHIE DE MONNIER

d'après le portrait inédit attribué à Heinsius.

PLON-NOURRIT & Cie ÉDIT.

PAUL COTTIN

SOPHIE DE MONNIER
ET MIRABEAU

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE SECRÈTE INÉDITE

(1775-1789)

Avec trois portraits, dont un en héliogravure d'après Heinsius,
deux fac-similés d'autographes,
une table déchiffrante, et un plan du couvent des Saintes-Claires
de Gien.



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1903





AVERTISSEMENT

On tient, aujourd'hui plus que jamais, à bien connaître la jeunesse des grands hommes, et ce n'est point sans raison, car rien n'est plus propre à éclairer les actes de leur âge mûr. Applicable à tous, cette vérité l'est particulièrement à Mirabeau, dont l'âme complexe offre à l'historien un problème délicat à résoudre.

Aussi avons-nous considéré comme une bonne fortune de retrouver, entre autres documents inédits, la plus grande partie de la correspondance que lui adressa, de 1776 à 1781, la marquise de Monnier. C'est Sophie, non son illustre amant, qui forme l'objet de notre travail, mais ses lettres les peignent fidèlement l'un et l'autre.

Chiffrées en partie, elles doivent sans doute à cette circonstance d'être restées inédites, ou peu s'en faut, et la découverte de la clef du chiffre nous a permis de les reproduire sans les priver de leur caractère intime. Elles réparent, dans une certaine mesure, le dommage causé à l'Histoire par la perte des réponses de Mirabeau, dont elles font connaître la substance, et fournissent, sur son séjour à Vincennes, des détails dont le lecteur appréciera l'intérêt. Enfin, et surtout, elles permettent de fixer les traits de Mme de Monnier qui n'a été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune monographie.

Elles s'arrêtent à 1781, mais d'autres pièces, également inédites, nous permettront de suivre Sophie jusqu'au drame de sa mort.

Nous devons la communication de cette précieuse correspondance à M. Gabriel Lucas de Montigny, petit-fils du fils adoptif de Mirabeau, de l'écrivain bien connu qui, à l'aide de documents patiemment réunis et mis en œuvre avec autant d'érudition que de sagacité, a composé un ouvrage auquel les historiens ont puisé à l'envi, les *Mémoires de Mirabeau* (1).

Avec sa libéralité habituelle, avec la bonne grâce qui double le prix des bons offices, M. Lucas de Montigny, acquiesçant à la demande que nous lui en avions faite, a pris la peine de rechercher dans ses archives d'Aix en Provence, et de nous faire parvenir les lettres originales de Mme de Monnier, en nous autorisant à les publier. Il nous a, de plus, communiqué le manuscrit autographe inédit des *Souvenirs* de Legrain, valet de chambre de Mirabeau (2), qui éclairent d'un jour curieux l'existence du comte après sa sortie de Vincennes. Il voudra bien trouver, ici, l'expression de notre vive reconnaissance.

Un autre nom à inscrire en tête de ces pages est celui de M. Charles de Loménie : fils de l'académicien enlevé à la Littérature et à l'Histoire au moment où il venait de

(1) *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif* (Lucas de Montigny) Paris, Aug. AUFFRAY, 1834, et DELAUNAY, 1835; 8 vol. in-8°.

Deuxième édition : Paris, Jules CHAPELLE, 1841. C'est celle-ci que nous suivrons.

(2) Ces *Souvenirs* ont été publiés, récemment, dans le tome XVI de notre *Nouvelle Revue rétrospective*.

publier le tome second de son grand ouvrage *les Mirabeau*, M. de Loménie, après avoir assumé la pieuse, mais lourde tâche d'achever l'œuvre paternelle, l'a portée à cinq volumes qui constituent non seulement ce qui a été écrit de plus complet sur cette famille, mais peut-être encore ce qui a paru de plus profond sur l'histoire de la seconde moitié du dix-huitième siècle (1).

Nous lui devons, outre les nombreux renseignements fournis par son œuvre, d'excellents conseils et des copies de lettres de Mme de Monnier qui, avec l'autorisation de M. Lucas de Montigny, auquel elles appartiennent, sont venues compléter celles que nous avions entre les mains. Son obligeance n'a d'égale que notre gratitude.

Nous ne manquerons point de citer, dans les pages qui vont suivre, les personnes qui ont bien voulu nous aider de leur savoir et de leurs archives. Nous ne pouvons, toutefois, omettre de donner, ici même, un souvenir à la mémoire de notre ancien collaborateur de la *Revue rétrospective*, M. Alexandre Mouttet, qui, pendant sa longue carrière, n'a cessé de s'occuper de Mirabeau, et nous a signalé l'existence des lettres de Mme de Monnier.

Remercions aussi M. le commandant Bazeries, le cryptologue émérite, auquel nous devons la découverte de la clef du chiffre; MM. Georges Leloir et Dauphin Meunier, dont les lettres inédites de Mirabeau à Mlle Dauvers paraîtront le même jour que les nôtres, à la librairie Plon,

(1) *Les Mirabeau*, nouvelles études sur la société française au dix-huitième siècle, par Louis de Loménie, de l'Académie française (Dentu, 1878, t. I et II)

Deuxième partie continuée par son fils (Dentu, 1889, t. III, IV, V).

sous le titre de *Lettres à Julie :* en prenant la peine de revoir nos épreuves, M. Leloir nous a fait bénéficier non seulement des nombreux documents réunis par son collaborateur et par lui, mais encore des lumières que lui a values une longue étude de la jeunesse du célèbre orateur.

PAUL COTTIN.

1er novembre 1902.

SOPHIE DE MONNIER

ET

MIRABEAU

INTRODUCTION AUX LETTRES DE SOPHIE DE MONNIER

I

Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, marquise de Monnier, ses parents et son mari. — Premières inclinations : MM. de Sandoncq et de Montperreux. — Tentatives d'évasion. — Audace de Mirabeau. — Sophie surveillée. — Sa lutte contre sa famille — Plans d'enlèvement à Nans. — Examen de la question des vols commis au préjudice du marquis de Monnier. — Caractère du marquis; son attitude avant l'enlèvement. — Vie de Sophie à Pontarlier — Jalousie de Mirabeau. — Sophie le rejoint aux Verrières suisses. — Mirabeau et Sophie à Amsterdam — Démarches tendant à les faire rentrer en France — Leur arrestation et leur extradition. — Mirabeau à Vincennes et Sophie chez Mlle Douay. — Une maison de discipline à Paris, en 1777 — Difficulté de la correspondance. — L'inspecteur de police de Bruguières — Premiers jours de Mirabeau au donjon de Vincennes — Sophie et Mme de Ruffey — Sophie transférée au couvent des Saintes-Claires de Gien. — Lettres de Vincennes et lettres de Gien.

A la suite d'une scène violente avec le baron de Villeneuve-Mouans, Mirabeau, qui, en 1774, avait été enfermé par lettre de cachet dans le chateau d'If, fut, chacun le sait, transporté, l'année suivante, au château de Joux, près Pontarlier. Grâce à la liberté dont il jouissait de descendre en ville, il put être invité, lors des fêtes données à

l'occasion du sacre de Louis XVI, à un repas offert par M. de Saint-Mauris, gouverneur de la place, et c'est là qu'il fit la connaissance de la marquise de Monnier.

Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, née à Dijon le 9 janvier 1754, était le sixième enfant de Gilles-Germain Richard de Ruffey, président à la Chambre des Comptes de Dijon, et d'Anne-Claude de La Forest, fille de Frédéric de La Forest, baron de Montfort, chevalier de Saint-Louis.

M. de Ruffey était un esprit distingué : à la mort du président Bouhier, en 1752, il recueillit en son hôtel les membres de la Société littéraire fondée par celui-ci, et en fit une véritable académie où les sciences n'étaient pas moins représentées que les lettres, où fréquentaient des hommes célèbres tels que Buffon, le président de Brosses, Daubenton, etc. (1). Elle se fondit, quelque temps après, avec l'Académie de Dijon.

Ami de Voltaire depuis 1754, il ne cessa de correspondre avec lui jusqu'à sa mort. Le président de Brosses nous a laissé, dans une lettre adressée, en 1758, au philosophe de Ferney, un joli croquis du ménage de Ruffey : le mari est, à l'entendre, « un Mécène dijonnais fort galant homme, plein de connaissances, aimant les vers avec passion, *même les siens;* sa femme, un peu timide

(1) L'hôtel de Ruffey, ancien hôtel de Neuchâtel, existe encore. Il est situé à l'angle de la rue Berbisey (autrefois Chapelotte) et du Chaignot, au numéro 33 de la rue Berbisey. Sa façade porte encore les traces des armoiries des Richard, qui étaient d'azur au chef cousu d'or, chargé de trois besants de gueules, avec deux aigles pour support.

Les armes du marquis de Monnier étaient d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux besants du même. Timbre : une ramure de cerf d'or. Devise : *Semper idem.*

dans le grand monde, toute douée qu'elle soit de l'enjouement le plus spirituel, est, dit-il, d'une gentillesse inépuisable dans la conversation (1). »

Sophie avait, au point de vue intellectuel, de qui tenir.

Ses trois frères étaient : Frédéric-Henry Richard de Ruffey, président de chambre au Parlement de Bourgogne ; Charles Richard de Ruffey, comte de Vesvrotte, président à la Chambre des Comptes de Dijon, et François Germain, qui avait embrassé l'état ecclésiastique : ses deux sœurs : Marie-Thérèse, mariée à M. de Siffrédy, et Marie-Victoire, chanoinesse, ensuite prieure de Salles en Beaujolais (2).

(1) Voir *Voltaire et le président de Brosses*, par J.-T. Foisset (1858, in-8°). Voir, en outre, sur la Société littéraire et scientifique de M. de Ruffey et sur l'Académie de Dijon, un ouvrage récemment paru, *la Vie littéraire à Dijon au dix-huitième siècle*, par M. l'abbé Émile Deberre (Paris, Picard, 1902).

(2) Une autre sœur de Sophie, Françoise-Frédérique, était morte à Dijon le 7 décembre 1748, à l'âge de quatorze mois.

Floceau Richard, marchand orfèvre à Beaune, mort vers 1540, est, dit M. de Juigné, dans le travail qu'il a modestement intitulé *Fatras généalogiques*, et dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque publique de Dijon, le plus ancien membre de la famille auquel on puisse faire remonter la filiation.

Nicolas Richard, son fils aîné, bourgeois et marchand à Beaune, mort en 1554, est seigneur, en partie, de la terre de Ruffey-les-Beaune, qui fut reconnue, plus tard, comme franc-alleu par un arrêt de la Cour des Comptes. Une de ses filles, Jeanne, épousa, vers le milieu du seizième siècle, Antoine Bossuet, auditeur à la Chambre des Comptes de Dijon, membre de la famille de l'illustre orateur.

Le frère aîné de Jeanne, Gérard Richard, mort vers 1597, était échevin de la ville de Beaune.

Gérard II, son fils, reçoit, en 1618, les provisions de l'office d'Élu des États de Bourgogne, provisions qui passent après sa mort, en 1624, à Jacques, son frère, auquel est dévolue en totalité la seigneurie de Ruffey.

Nicolas II, fils de Jacques, d'abord Élu des États, puis maître à

Comme celle-ci, Sophie fut élevée au chapitre de Salles, près Vitteaux, où elle entra à l'âge de huit ans, et où elle vécut d'autant plus heureuse que, de son propre aveu, elle y faisait « toutes ses volontés ». Elle songeait même à s'y fixer quand, à l'âge de quinze ans, ses parents la firent rentrer au domicile paternel.

Cette velléité de prendre le voile n'était point vocation chez elle, mais appréhension de se voir contraindre à un mariage antipathique. On eût dit qu'elle lisait dans l'avenir, car ses craintes ne tardèrent point à se réaliser.

Pour un homme d'esprit, pour une femme de bon sens, M. et Mme de Ruffey firent preuve d'un inexplicable aveuglement le jour où, leur fille ayant atteint sa dix-septième année, ils résolurent de la marier, non avec un homme dont l'âge et le caractère répondissent aux siens, mais avec Claude-François, marquis de Monnier, seigneur de Nans, Courvière, Mamirolle et autres lieux, premier

la Chambre des Comptes de Dijon, eut plusieurs frères, dont deux, Gérard III et Bénigne, exercèrent la charge de trésorier de France. Gérard succède à son père dans l'office d'Elu des Etats, et reçoit, en 1653, des lettres patentes qui en assurent l'hérédite à ses enfants. Son alliance avec Marie Sayve, fille de Gérard Sayve, seigneur de Vesvrotte, conseiller au Parlement, fait entrer cette terre dans les domaines de sa famille.

Germain Richard, son second fils, né à Dijon en 1668, président en la Chambre des Comptes de Dijon, meurt en 1734, après avoir eu de Marie-Anne, fille de Philibert-Alexis Durand, écuyer, seigneur de Chaumont, président en la Chambre des Comptes de Bourgogne, trois fils, dont deux morts en bas âge, et trois filles : le troisième fils est Gilles Germain, seigneur de Ruffey, Vesvrotte et Trouhans, père de Mme de Monnier.

(Les *Fatras* de M. de Juigne nous ont été obligeamment indiqués par M. Henry Chabeuf, président de l'Académie des Sciences de Dijon, et communiqués par MM. Philippe Guignard, bibliothécaire, et Charles Oursel, bibliothécaire adjoint de la ville).

président honoraire de la Cour des Comptes de Dôle.

Quo justior, eo ditior, était la devise des Ruffey. Est-ce la grande fortune de M. de Monnier, est-ce son titre de marquis, son rang dans la magistrature, qui la leur firent oublier? Le « Mécène dijonnais » n'était assurément point un avare : la construction, à ses frais, du Jardin botanique de Dijon, le refus d'une succession importante qu'il abandonna au frère du défunt, le don, en 1765, de son riche médaillier à l'Académie de Dijon, en offrent la preuve. Mais peut-être cette générosité, ce désintéressement mêmes l'avaient-ils appauvri; il est certain qu'il ne donna à sa fille qu'une dot de 40,000 livres. On peut en conclure que les revenus de M. de Monnier contribuèrent, pour une bonne part, à la décision des Ruffey.

Il semble, d'ailleurs, que l'infortunée Sophie fût destinée à devenir l'épouse d'un vieillard : elle raconte qu'on avait d'abord voulu la marier à Buffon, alors âgé d'une soixantaine d'années, dont la femme était morte en 1769, et qui habitait le château de Montbard, à une lieue de celui de Montfort, appartenant à la grand'mère maternelle de Sophie.

Il est très possible, en effet, que l'idée de cette union ait germé dans l'esprit de Mme de Ruffey, car elle profitait de ses séjours à Montfort pour conduire quelquefois sa fille chez l'auteur de l'*Histoire naturelle*. Mais aucune négociation ne paraît avoir été entamée. Il est d'ailleurs douteux que Buffon, demeuré inconsolable de la mort de sa femme, née de Saint-Belin, et probablement parente de l'amie de Sophie dont il sera parlé ci-après, s'y fût prêté (1).

(1) Voir Nadault de Buffon, *Lettres inédites de Buffon* (2 vol. in-8°, 1860).

Quoi qu'il en soit, le mariage fut célébré le 1er juillet 1771, au château de Trouhans, propriété des Ruffey. Il égaya fort Voltaire, qui, le 8 juillet, écrivit au père, dans une lettre dont celui-ci lui garda quelque temps rancune : « Je ne savais pas, mon cher président, que M. le Monier *(sic)* fût un jeune homme à marier. Je lui en fais mon compliment, et je le trouve très heureux d'épouser mademoiselle votre fille. Je leur souhaite, à tous deux, toute la prospérité possible ! »

Le marquis était veuf : de sa première femme, Antoinette d'Arvisenet, fille d'un président à la Cour des Comptes, il n'avait eu qu'une fille, Jeanne-Antoinette-Gabrielle, née en 1744, mariée à Jacques-Marie Lebœuf de Valdahon, mousquetaire, plus tard colonel de cavalerie, qui l'avait séduite. C'est pour se venger de ce mariage, contracté malgré lui après des débats judiciaires scandaleux, et dans l'espoir de priver sa fille et son gendre de son héritage, en faisant souche de postérité, que le marquis entreprit de convoler en secondes noces.

Aucune pression, il faut le reconnaître, ne fut exercée sur Sophie ; mais quelle peut être l'expérience d'une jeune fille de dix-sept ans ? Les raisons qui la décidèrent furent — c'est elle qui nous l'apprend — la monotonie de son existence à la maison paternelle et la perspective d'attirer et de retenir auprès d'elle une amie d'enfance à laquelle elle était tendrement attachée, Mlle de Saint-Belin. On voit poindre ici ce besoin impérieux d'affection, ce penchant au sacrifice pour l'être aimé, dont elle donnera tant de preuves dans la suite. A peine est-il nécessaire d'ajouter qu'elle ignorait, alors, le honteux calcul dont elle avait été l'objet de la part de son mari.

La présence de la jeune femme anima l'intérieur de M. de Monnier, homme avare (c'est sous ce jour, du moins, que le peint Sophie), austère, et ne se plaisant que dans la société d'ecclésiastiques. Les dîners, les réceptions se succédèrent, à la vive satisfaction des Pontissaliens, sinon à celle du marquis, auquel ce changement d'habitudes était pénible, et qui, ne comprenant rien au besoin de mouvement dont sa jeune femme était possédée, la qualifiait de « dératée ». Elle parut sur une scène théâtrale par elle improvisée, dans le rôle de *Zaïre*, à côté d'un *Orosmane*, M. de Sandoncq, pour lequel elle ne laissa point de sentir quelque inclination. Moins innocent eût pu devenir son goût pour M. de Montperreux (1), officier d'artillerie, si Mirabeau, survenant tout à coup, n'eût emporté d'assaut la place dont ce militaire avait commencé le siège. C'était, d'ailleurs, un homme de mauvaise éducation, qui, après l'avoir compromise par l'indiscrétion de ses propos, ne craignit point de lui écrire des lettres insolentes quand il eut entrevu son échec, et se fit tant prier pour lui rendre des lettres et un portrait qu'elle avait eu l'imprudence de lui confier, que Mirabeau se disposait, paraît-il, à les lui reprendre de force, quand il s'exécuta.

Nous n'entrerons point dans le détail du début de leurs relations, qui est très connu. Rappelons seulement qu'au lieu de regagner sa prison comme il en avait reçu l'ordre, Mirabeau se cachait chez des particuliers, entre autres

(1) Sur MM. de Sandoncq et de Montperreux, voir, dans les *Lettres* ci-après, les notes de la page 7.

C'est à tort que le nom du premier de ces jeunes gens a été orthographié, jusqu'à ce jour, *Sandonc*

chez le perruquier Bourrier dont il s'était fait un ami et que nous verrons bientôt entrer en scène; qu'il poussa l'audace au point de s'introduire secrètement dans la maison de M. de Monnier et d'y rester enfermé plusieurs jours (1). Comme à l'ordinaire, la victime fut la dernière personne informée de ce qui se passait dans son logis.

C'est en janvier 1776 que se produisaient ces scandales : ils continuèrent jusque vers la fin du mois suivant, où l'arrestation de leur auteur et sa réintégration au château de Joux venaient d'être décidées, quand il prévint les ordres de M. de Saint-Mauris en prenant la fuite

Il n'alla pas loin : Sophie venait, en effet, d'après les instructions du comte, d'obtenir de son mari l'autorisation de se rendre chez sa mère, à Dijon, voyage au cours duquel le premier se proposait de l'enlever. Mais, averti par ses gens, M. de Monnier la fit escorter de telle manière que le projet échoua et qu'elle parvint sans incident dans la ville, où son amant la rejoignit après s'être caché huit jours à Vitteaux, chez le chevalier de Grandchamps, amant de Mlle de Saint-Belin (2).

Effrayés de la responsabilité qui leur incombait, M. et Mme de Ruffey exercèrent sur elle une surveillance étroite. Toute la famille s'en mêla. La chanoinesse sa sœur prit, notamment, des précautions incroyables pour empêcher l'événement redouté, c'est-à-dire sa réunion

(1) Cette maison était située Grande Rue, au coin de la rue des Trois-Sols (actuellement rue de la Gare). C'est, aujourd'hui, l'hôtel de la Poste; le jardin subsiste en partie.

(2) *Dialogues* de Mirabeau. (V. les lettres publiées ci-dessous, page 14, à la note.)

avec Mirabeau, dont on pouvait d'autant plus aisément prévoir les desseins qu'il ne les cachait guère (1).

On ne tarda point à surprendre leurs rendez-vous : craignant alors de nouveaux scandales, les Ruffey demandèrent l'arrestation du comte. Consigné dans son logement, il continua à voir Sophie, et ce n'est qu'au bout de vingt jours que l'autorité se décida à l'enfermer au château.

Il y demeure jusqu'au 25 mai, jour où il s'échappe sur un cheval emprunté au frère de Mlle de Saint-Belin, et gagne les Verrières suisses, à trois lieues de Pontarlier. Vainement Sophie, revenue dans cette dernière ville, s'efforce-t-elle, avec l'aide d'un contrebandier nommé Jeanret, auquel Mirabeau a rendu service, de le rejoindre le 29, sous un costume masculin. Elle en est empêchée par la chanoinesse, qui l'a suivie chez M. de Monnier.

Nouvelle tentative d'évasion le 2 juin, nouvel échec. Les correspondances, les plans d'enlèvement n'en continuent pas moins, mais, instruite par l'expérience, elle les prépare de plus longue main. Chaque jour, elle s'assied plusieurs heures dans le jardin, sous prétexte de lecture, en réalité afin d'accoutumer son mari à la laisser seule. Elle se procure des habits de paysanne pour les mettre par-dessus les siens et sortir de la ville sans être reconnue. Il est décidé que, le moment venu, elle rejoin-

(1) On le verra, page 47 des lettres ci-dessous, passer avec Sophie une nuit à la *Perspective*, ou Vauxhall, bal public situé sur le rempart et fréquenté du beau monde. Il est, toutefois, peu probable qu'ils se soient bornés au plaisir de la danse, si même ils s'y sont livrés, car, quelques pages plus loin, Sophie lui rappelle qu'elle n'avait point l'air « d'aimer faiblement » ce soir-là, et qu'au contraire « cette séance augmenta de beaucoup son amour! »

dra le chevalier de Mâcon, aventurier dont Mirabeau a fait la connaissance à Dijon, dont il s'est fait aider dans une précédente tentative, et qui l'accompagnera à pied jusqu'aux Verrières.

Elle tremble, cependant, car son père, voyant l'inanité de ses efforts, est allé à Paris solliciter un nouvel ordre pour faire arrêter Mirabeau. Son frère, le président de Vesvrotte, est venu retrouver la chanoinesse chez M. de Monnier, sous le prétexte assez significatif de la défendre contre les voleurs, en réalité — c'est Mme de Ruffey qui l'écrit à sa fille — « pour empêcher toutes les folies dont elle est capable ». La chanoinesse se répand en menaces contre ceux qu'elle soupçonne de se faire les complices de Sophie, notamment contre Mlle Gotton Barbaud, fille d'un ancien procureur du roi à Pontarlier, qui transmet à Mme de Monnier les lettres de son amant, — et contre Jeanret, auquel elle promet la corde! En outre, dans l'espoir d'indisposer sa fille contre Mirabeau, Mme de Ruffey lui écrit qu'il se moque d'elle, qu'il a montré sa correspondance à « nombre d'amis », que ceux-ci l'ont trouvée « fort bête » et ont déclaré qu'une « forcenée » seule en pouvait être l'auteur. Elle lui ouvre, en terminant sa mercuriale, la perspective de la Salpêtrière.

Loin de lui en imposer, cette attitude des Ruffey paraît, au contraire, de bon augure à Sophie : elle l'attribue à la crainte de ne pouvoir la faire reprendre, au cas où elle viendrait à s'enfuir. Sa seule appréhension est l'arrestation de son amant. Aussi s'élève-t-elle contre l'imprudence qu'il a commise de répondre à des accusations injurieuses de son frère le président de Vesvrotte, accusations qui l'ont vivement irrité. Elle le prie aussi de ralentir le zèle

du chevalier de Mâcon, qui, renouvelant une faute précédemment commise, lui envoie, des Verrières, exprès sur exprès, et risque de tout faire échouer. Il doit, le moment de partir arrivé, se borner à lui écrire que « la marchandise est prête », et à lui faire tenir la lettre par une personne de confiance.

Elle l'assure, d'ailleurs, que les efforts de sa famille pour la détourner de lui sont superflus, qu'elle méprise les insinuations de son frère, comme autant de calomnies; qu'elle a placé en lui toute sa confiance, qu'elle ne survivra point à son amour, qu'elle est toute à lui : « Je lis, écrit-elle, le soir, tous tes serments; je les répète après toi. Oui, je jure d'être à toi, de n'être qu'à toi, que rien au monde n'altérera l'amour que j'ai juré! Je te l'ai dit mille fois, je ne survivrai ni à toi, ni à ton amour! Ne crains rien; quelques pièges qu'ils puissent me tendre, je n'y donnerai pas! Je leur ai déjà dit que je verrais écrit par toi que tu ne m'aimes plus, que ce serait cacheté de notre chiffre, entouré de toutes les marques qui pourraient me le faire reconnaître, je croirais que ce serait une écriture contrefaite, tant je suis sûre de toi, tant je compte sur tes serments, sur ton amour! »

Datée du 24 juin, cette lettre lui est adressée à Thonon, en Savoie, chez un bijoutier qui le loge sous le nom de comte de Montchevrey. Il changeait souvent de nom et de résidence, afin de dépister la police lancée à sa poursuite, tantôt passant en Suisse, tantôt franchissant la frontière française et se rendant d'abord à Lyon, puis en Provence, où lui donnait asile Briançon, l'amant de sa sœur, Mme de Cabris, qui s'était décidée à seconder l'enlèvement, après l'avoir combattu. C'est de là qu'il

allait partir, le 13 août, pour les Verrières suisses, en traversant les Alpes, le Piémont et le Valais (1).

Les lettres de son ami subissent des retards qui plongent Sophie dans l'inquiétude. Rien ne presse, cependant, car c'est seulement à Nans — où le marquis de Monnier possède un petit château dans lequel il doit se rendre en août — qu'on pourra, de nouveau, essayer de mettre les projets de fuite à exécution. Non que le lieu lui paraisse favorable! Combien, au contraire, n'eût-elle point préféré partir de Pontarlier! Dans ce dernier cas, Mirabeau aurait envoyé à l'auberge des Treize-Cantons, qui est pourvue d'une double issue, une voiture chargée d'une grande malle tenue entr'ouverte par des crochets de fer. Briançon, sur l'aide duquel on comptait, ou le comte, déguisé en prêtre, lui auraient fait passer un mot. Elle serait entrée par une porte et, sortie par l'autre, se serait « emballée » dans le coffre, après quoi tout le monde eût gagné les Verrières!

Mirabeau hésite : sans se dissimuler les périls du premier projet, il craint plus encore d'être reconnu à Pontarlier. Pour lui éviter de traverser cette ville en se rendant à Nans, et de passer deux fois sur la même route, Sophie lui conseille un détour par Morteau et Ornans, et le retour par la route de Salins à Yverdon, qui les conduira à Vallorbe, sur la frontière suisse. Il peut encore, s'il ne vient point en personne, aller l'attendre au pont de Beauvoisin, en Savoie.

Le jour du départ, Mirabeau propose d'envoyer au château un homme déguisé en marchand, qui entrera

(1) V. *Les Mirabeau*, t. III, p. 265.

dans la cour, sous prétexte de vendre de la mousseline, et qui remettra à Sophie un billet indiquant l'heure et le lieu où elle le retrouvera, avec ses compagnons et la voiture qui doit les conduire à la frontière.

A ce projet, qui brille par la simplicité, Sophie oppose quelques objections relatives d'abord à la mousseline, dont elle ne veut point, « parce que le marquis n'aime pas qu'on fasse entrer tous ceux qui vendent des choses chères ». Il faut que le marchand place sur son véhicule deux grandes malles, dont l'une renfermera des articles à la mode, tels que *soupirs étouffés*, *plaintes indiscrètes* (1), de la couleur des *cheveux de la reine*, et dont l'autre ne contiendra que « deux petits oreillers de plume » destinés, on le devine, à amortir les cahots.

« Il entrera, dit-elle, parlera fort haut, ou fera claquer son fouet pour que je l'entende et sorte ». Puis, tout en lui montrant des nouveautés et en « s'opiniâtrant » à les vendre, il lui glissera un billet dans lequel rendez-vous sera donné au village de Crouzet, près Migette, à une lieue de Nans.

Elle ne peut fixer d'heure sans connaître la somme de liberté dont elle jouira, mais la nuit lui paraît préférable. Si Mirabeau ne vient pas en personne, il devra envoyer un homme de confiance — Jeanret, par exemple, à défaut de Briançon — pour l'aider à effectuer le trajet, qu'en l'état de trouble où elle se trouvera, elle ne peut songer à accomplir seule.

S'il vient — ce qu'il ne doit point faire en cas de trop grands risques — il s'enveloppera la tête « comme pour

(1) Voir les notes de la page 36

une fluxion », la verra un moment, l'embrassera et, sans s'attarder aux abords du château, ira l'attendre, vers onze heures du soir, à l'extrémité du verger, où elle le rejoindra, vêtue en homme, costume qu'elle porte à la campagne, les jours de fête exceptés. Prenant alors « son frère cadet » en croupe de son cheval, il la conduira à la voiture qui les mènera tous deux en Suisse.

Le départ de nuit lui permettrait d'emporter une montre, une boîte et un étui en or, qu'elle serait obligée de laisser, si elle fuyait le jour. — Cette dernière phrase nous fournit l'occasion d'examiner l'accusation qui a pesé sur elle, comme sur Mirabeau, d'avoir dérobé certains objets, surtout de l'argent, au marquis de Monnier.

On la voit expédier, par l'intermédiaire de son amie Mlle Barbaud, différents paquets à Mme de Cabris, alors à Lyon. C'étaient des papiers, des « hardes », des dentelles, des bijoux. La correspondance de cette dernière fournit, à ce sujet, des données positives : « J'attends le paquet que vous m'annonciez, écrit-elle à Sophie le 29 juillet; vous pouvez en envoyer autant que vous voudrez à la même adresse... Je crois que vous ferez bien de vous presser; vous m'entendez (1)? » Ces derniers mots font, naturellement, allusion à la fuite de Pontarlier.

Ce n'est pas tout : au cours de l'enquête qui précéda le jugement de 1777, des témoins déposèrent que Sophie se levait la nuit, prenait des clés dans la culotte de son mari et ouvrait son secrétaire pour y puiser de l'argent. Aussi Mme de Ruffey, à laquelle rien de ce qui se passait

(1) Une lettre de Sophie, en date du 5 juillet 1777, nous apprend qu'il y avait des perles dans ce paquet. Elle regrette de ne plus les posséder et de ne pouvoir les vendre.

dans l'intérieur de M. de Monnier n'échappait, l'avait-elle invité à changer les serrures de ses tiroirs.

D'autres assurèrent tenir du marquis en personne que sa femme lui avait dérobé 30,000 livres. Chiffre inexact, car, dans sa requête à fin de citation de témoins, M. de Monnier n'accuse qu'un préjudice de 12,000 livres en or, soustraites, dit-il, à l'instigation de Mirabeau, auquel son père refusait des subsides.

On ne peut se fier que dans une certaine mesure aux déclarations des témoins, dont beaucoup, terrorisés par les suites de leur complicité dans l'enlèvement, ou soudoyés par les Valdahon, ne déposèrent point librement. Mme de Ruffey reconnaissait elle-même l'inexactitude de certaines allégations, et Mirabeau les regardait comme un puissant moyen de faire annuler le jugement qui l'avait condamné. Il ne faut cependant rien exagérer, et certaines dépositions, dont la sincérité ne saurait être mise en doute, sont d'une concordance significative.

D'ailleurs, dans un résumé de la procédure que Sophie envoie à Mirabeau, elle se contente de déclarer que l'une est un mensonge, l'autre une bêtise. Ce n'est point là, comme le fait judicieusement remarquer M. de Loménie, « le cri de l'innocence persécutée! » Ajoutons que, lorsque sa mère lui parle de ces choses, elle lui répond par un silence aussi prudent que contraire à ses habitudes. Mirabeau l'imitera devant le tribunal.

Nous ne passerons point en revue les différentes preuves qu'on a données de ces larcins : notre héros en a d'ailleurs implicitement reconnu l'existence, en répétant à maintes reprises qu'il avait coûté fort cher à sa maîtresse; il ne le cache point à Boucher : « Je n'ai jamais,

lui écrit-il, fait de sacrifice à cette amante qui m'a tout sacrifié, et si nous comptions, je lui devrais plus de mille louis (1)! » *Habemus confitentem reum!* Il est clair que Sophie n'a pu prendre ces louis ailleurs que dans la bourse de M. de Monnier!

Mirabeau ne fut point seul à profiter des largesses de la marquise : citons encore M. de Montperreux, un brutal qui, pour se venger de la préférence accordée à son rival, écrivait à Sophie des lettres contenant « les choses les plus piquantes et les plus insultantes, en y joignant des menaces ». « Quel droit, continuait-elle, en s'adressant au procureur du roi Michaud, a-t-il sur moi pour en agir ainsi? Un portrait et quelques lettres que je rachèterais au prix de mon sang sont tous les avantages que je lui ai donnés sur moi! » Les témoins déclarèrent qu'elle lui avait remis un jour cent louis. « C'est, lui écrit Mme de Ruffey, une grande conviction de mauvaise conduite! » Elle avoue à Mirabeau qu'elle le tutoyait et lui donnait « de l'argent du marquis » (2). Et pourtant, chose singulière, il est à peu près certain que cet homme ne fut point son amant (3). C'était, chez elle, inconséquence, légèreté, rien de plus!

(1) *Lettres écrites du donjon de Vincennes*, III, 121. — Cf. III, 103. (Nos renvois s'appliquent à l'édition de 1792 in-12, non à l'édition in-8°.)

(2) Voici ce qu'au sujet de Montperreux, elle écrit à Mirabeau le 1er mai 1780 : « Ses lettres peuvent prouver qu'il me devait soixante-dix louis, *cela de l'argent du marquis.* » Les mots en italiques sont chiffrés.

(3) « Non. de Montperreux ne m'a point eue! » écrit-elle, *en chiffres*, à Mirabeau, auquel cet homme inspirait une jalousie rétrospective dont il ne pouvait se défendre (juillet 1780). Montperreux avait, d'ailleurs, une autre femme pour maîtresse.

Revenons maintenant au marquis de Monnier, que nous avons quitté au moment où Sophie s'apprêtait à fuir. Restée en correspondance avec lui, Mme de Ruffey l'adjurait de se faire délivrer une lettre de cachet qui lui permît d'enfermer sa femme dans un couvent, l'engageait à ne point aller à Nans, d'où elle regardait une évasion comme trop aisée, insistait sur la responsabilité qu'il endosserait s'il persistait à s'y rendre; dans ce cas, elle lui conseillait de garnir de barreaux la fenêtre de Sophie : « Apparemment, remarque celle-ci, après avoir reçu communication de la lettre de sa mère, qu'on se propose de me mettre en cage! L'aimable famille! »

Vains efforts! Le marquis voyait les choses sous un angle particulier, et l'on ne considère point sans stupéfaction ce vieillard qui, sur le bord de l'abîme, se refuse, tant par faiblesse que par orgueil, à prendre la moindre précaution pour sauver son nom du déshonneur! Ce n'était point la première fois que Mme de Ruffey lui parlait d'une lettre de cachet; il s'était même engagé à en demander une; mais il avait ensuite changé d'avis, sous prétexte que sa femme lui avait signifié sa résolution de se poignarder s'il le faisait, qu'elle était capable de tenir parole, et qu'il ne le voulait point!

C'était d'un bon cœur, sans doute, mais l'infortuné ne s'apercevait point qu'en esquivant une responsabilité, il en assumait une autre plus grave encore!

Au reste, il dit « qu'il n'a pas peur » et qu'il partira; que Nans est plus sûr que Pontarlier, étant à huit kilomètres plus loin de la frontière; qu'il croit sa femme repentante de ses fautes « énormes », mais que, si Mme de Ruffey l'avait gardée quand il l'en avait priée, tout cela

ne serait pas arrivé; « qu'au surplus il l'avertit qu'il ne sera responsable de rien et ne fera aucune démarche pour la ravoir, en cas de fuite, devenant, par là, trop *indigne* de lui; que la chanoinesse avait approuvé ce voyage; qu'il ne mettrait point de barreaux et ne changerait rien à sa façon d'agir. »

Après avoir reçu de M. de Monnier communication de la lettre de sa mère, Sophie offre adroitement de ne pas aller à la campagne, appuie sur l'inconvenance des menaces de Mme de Ruffey, se déclare résolue à ne plus se laisser surveiller par sa famille, et prédit à son mari l'arrivée de nouvelles lettres, de nouveaux avis. « Non, répond-il; en tout cas votre sort est dans vos mains! »

Mme de Ruffey ne se tient point pour battue; elle se propose d'envoyer à Nans M. et Mme de Siffrédy, son gendre et sa fille. Sophie l'apprend sans émoi, leur appartement devant être situé aux antipodes du sien. Leur présence, il est vrai, empêchera un départ de jour, car « si l'on s'apercevait de quelque chose, *il est brave*, il serait du nombre des poursuivants », mais tout se passera la nuit. Quant au marquis, il se bornera, sans doute, à avertir la maréchaussée!

Ses inquiétudes portent sur un autre point : M. de Monnier vient d'intercepter un paquet, — celui dont il a été question plus haut. Interrogée sur sa destination, elle s'est trouvée prise au dépourvu et n'a imaginé qu'un mensonge médiocre. Mirabeau, qui ne se serait point troublé pour si peu, indique à Sophie la réponse qu'elle eût dû faire. Elle convient de son ingéniosité, mais fait observer que, perdant facilement la tête quand elle est surprise, elle s'étonne d'avoir pu donner « une raison pas-

sable » et soustraire l'adresse écrite de sa main : « Il la conservait apparemment, dit-elle, parce qu'elle était de mon écriture. Que de bonté à lui! ». Il a l'habitude d'être trompé; c'est sa fille qui la lui a fait prendre. « Il le sera toute sa vie! »

Les Pontissaliens, informés de l'incident du paquet, ne manquèrent point d'enchérir sur la vérité : le bruit courut que Mirabeau était dans les environs, qu'on l'avait vu à Besançon et qu'une catastrophe était imminente. Tout était faux dans ce récit, la conclusion exceptée.

Sophie voyait avec joie approcher la mi-août, époque où elle devait partir pour Nans. Sa situation était d'autant plus pénible que, par une tournure de son esprit, elle s'exagérait ses maux, découvrait des espions partout et les croyait tantôt à la solde du marquis, tantôt à celle des Valdahon ou des Ruffey.

Un jour, tandis qu'elle se rend aux Capucins, où, pour donner le change sur ses projets, elle joue la dévotion, se confessant, communiant même, de manière à faire croire à une « conversion » dans laquelle le marquis « donne à plein », elle croit s'apercevoir qu'une demoiselle Boissard la suit. Cette personne entre derrière elle dans l'église et en sort sur ses pas.

Furieuse, Mme de Monnier, après l'avoir félicitée de « si bien faire les commissions », flétrit énergiquement sa conduite. Rentrée ensuite chez elle, elle conte tout au marquis. « Il prétend que j'ai eu tort, écrit-elle à Mirabeau; cela se peut, mais je me suis satisfaite! »

La duplicité, l'avarice de son mari est son refrain habituel. Elle le qualifie « le plus faux des hommes », déclare qu'il « caresse en poignardant », et ne se gêne

point pour le lui dire. Aussi vantait-il sa franchise!

Elle lui reproche son esprit taquin, sa faiblesse intellectuelle et d'autres choses mieux faites encore pour calmer la jalousie de son amant auquel elle jure « de ne rien souffrir », c'est-à-dire de repousser les obsessions dont elle peut être l'objet. « Il faudra bien, dit-elle, que M. le marquis prenne son parti sur l'article du célibat! Il n'est jamais si pressant pour le rompre que les jours où nous avons des scènes! » C'était alors une série de plaintes; il s'écriait « qu'elle ne l'aimait plus »! La seule concession qu'elle lui fît était le partage de sa chambre.

Elle va jusqu'à soupçonner son entourage de la vouloir empoisonner; alors Mirabeau, qui paraît prendre ses craintes au sérieux, lui recommande de ne manger qu'après son mari!

Sophie était-elle aussi malheureuse qu'elle le prétendait? Matériellement, non, car aucune des commodités de l'existence ne lui était refusée : trois servantes attachées à son service, des promenades à cheval, des comédies, des « assemblées », des dîners, enfin, occupaient tellement son temps que, la correspondance aidant, elle avouait trouver à peine celui de lire *les Nuits* d'Young, un de ses auteurs favoris. Le marquis lui demandait quelquefois de faire sa partie de whist ou de reversis, mais rien de plus.

Sa mère, en lui rappelant que, de son propre aveu, elle avait été satisfaite des dix-huit premiers mois de son mariage, expliquait le changement survenu par sa négligence des devoirs religieux et par de « coupables amusements ». Son caractère n'y avait point gagné. Elle était

devenue, selon Mme de Ruffey, « méchante, menteuse, fausse et coquette! »

Sophie répondait que sa résolution de « s'attacher à ses devoirs » avait faibli sous un fardeau sans compensations pour elle ; qu'elle était sans cesse querellée, ne voyait personne (ce qui était faux), ne sortait que de deux à sept heures de l'après-midi ; que le reste du temps, elle jouait aux cartes avec le marquis, dont il lui fallait, par surcroît, supporter l'humeur jalouse, et auquel M. de Sandoncq lui-même n'avait pas laissé d'inspirer de l'inquiétude. « Il est vrai, ajoute-t-elle, qu'il ne pouvait en concevoir de l'abbé Cornu (1)! »

En réalité, la seule chose dont Sophie eût à se plaindre était l'âge de son mari. Le mal était, hélas! sans remède, et c'est pour avoir cherché ce remède qu'elle se perdit. Elle proclamait son droit à l'amour, ne faisait mystère à personne de sa liaison avec le comte, et quand ses frères, intrigués par certains détails relatifs à ses rapports avec Mirabeau, lui posaient des questions indiscrètes, elle s'empressait de satisfaire leur curiosité.

La surveillance dont elle était l'objet lui pesait d'autant plus que cette précaution déjouait tous ses plans d'évasion et l'obligeait à se demander, non sans anxiété, s'il lui serait jamais donné de rejoindre son amant. Son caractère s'aigrissait, elle prenait en grippe ceux qui l'approchaient, ne s'intéressait plus à rien, maudissait les distractions qui lui étaient offertes, passait son temps à pleurer et à écrire à son ami.

« J'ai des maux de tête continuels, affirme-t-elle. Ils ne

(1) Jean-François Cornu, ami du marquis de Monnier. V. la note de la page 14.

guérissent qu'en lisant de tes lettres. Je le dis comme toi : vivons ensemble, ou mourons! Je n'y tiendrais pas seulement trois mois! »

Idées sombres, qui reviennent sans cesse sous sa plume, et se manifestent encore lorsqu'elle le remercie d'avoir trouvé « un bien joli moyen de mourir ensemble ». Ils le mettront, dit-elle, en pratique, pour peu qu'on les y force. « Eh! oui, mon enfant, s'écrie Mme de Monnier, il faut que cela finisse, car je n'y tiens plus! Ta santé, la mienne, n'y résisteront pas! Je le répète : Gabriel ou la mort! »

Pour comble d'infortune, ce Gabriel tant aimé, loin de chercher à lui rendre un calme dont elle a si grand besoin, se montre ombrageux et jaloux : une visite jugée inopportune, une lettre reçue et non communiquée, tout lui est prétexte à querelles, et à querelles parfois très vives. La brièveté de ses épîtres est une autre matière à semonces. « Dirai-je que tu as mis de l'humeur dans tes reproches? répond-elle. Tu as compté les lignes, tu épilogues sur tous les mots! Tu me fais du chagrin, mon ami, et un gros chagrin! Et puis, tu me dis que je te préfère, peut-être, la société, les plaisirs! Dieux! si tu pouvais juger de l'ennui que me donne tout ce qui n'a pas rapport à toi! J'aime que tu me dises tout, mais tu ne devrais pas avoir de telles idées! »

Ses idées! Il semble que, plus le terme approche, plus elles deviennent noires! Quatre jours avant de partir, elle reçoit de son amant une lettre de menaces aussi brutales qu'injustifiées. Pour la première fois, elle ose lui faire observer qu'il va trop loin; mais la révolte n'a que la durée d'un éclair, l'amour reprend immédiatement le dessus!

On jugera de la nervosité du comte par ce qu'il osait écrire à celle qu'en d'autres temps il appelait « sa douce marquise » :

« Je proteste à Sophie que, si elle va chez les D .., elle ne me reverra de sa vie! M. de M... (Montperreux) a, sans doute, des moyens de faire la paix, sur lesquels il compte! »

« Je ne puis passer à Aix : tous ces détails sont mes affaires! »

« Si Sophie va chez les Siffrédy, elle peut se dispenser de tous ces embarras, et pleurer sur son amant! »

— O Gabriel, dit-elle en terminant sa lettre, comment as-tu eu le courage de m'écrire tout cela? Toi qui, un moment avant, parles de ma sensibilité! »

Bien que fixé sur le fond des choses, il est hanté par le souvenir de M. de Montperreux. Un rien, d'ailleurs, par exemple un livre traitant de l'inconstance des femmes, suffit pour le mettre aux champs; Sophie le rassure doucement : doit-on s'alarmer, lorsqu'on se sait tendrement aimé? Qu'il jette ce livre, s'il y trouve des sujets d'affliction! mais qu'il ne demande plus à son amie — c'est lui faire injure — si, dans le cas où il serait repris et réemprisonné, un simple « commerce de lettres » lui suffirait! « Gabriel, gémit-elle, que t'ai-je donc fait pour autoriser une telle question? » Elle voyait le même caractère blessant dans certains avis, fruits d'une injuste méfiance.

Elle affirme qu'il peut compter sur sa fidélité, mais ajoute qu'elle veut être payée de retour. Moins exigeante autrefois, parce qu'elle croyait des concessions nécessaires, elle a changé de sentiment à cet égard. « Il

est vrai qu'autrefois je ne pensais pas comme à présent, quand tu me juras de n'avoir jamais d'autre femme. Je regardais comme nécessaire à ta santé que tu eusses des filles, et je m'accoutumais à l'idée des infidélités du corps, parce que je les croyais inévitables; mais, actuellement, c'est tout autre chose, elles me mettraient au désespoir! »

La pauvre Sophie allait bientôt être obligée de reprendre sa tolérance d'antan!

La lenteur et la difficulté des correspondances étaient telles qu'au 20 août, date à laquelle elle croyait encore l'enlèvement destiné à se faire à Nans, les dernières nouvelles reçues de Mirabeau remontaient au 9. C'est alors que, changeant brusquement d'avis, le comte se décida à tenter d'abord l'aventure à Pontarlier et à y envoyer Briançon en éclaireur; mais le caractère de cet homme, aussi ondoyant que celui de Mme de Cabris, l'avait déjà porté à abandonner le frère de sa maîtresse, pendant une querelle avec des bateliers du Rhône. Sa conduite ne devait point se démentir en Suisse, où, en route pour les Verrières, il fut ou feignit d'être effrayé par une troupe d' « archers » et quitta Mirabeau, qui dut continuer seul (1). Il fallut le remplacer par le contrebandier Jeanret, qui, abstraction faite de son bavardage, était un homme précieux, connaissant les chemins de traverse, la distribution de la maison de M. de Monnier et les habitants de Pontarlier, chez lesquels il comptait trouver de l'aide, en cas de besoin. Sous le coup d'un décret de prise de corps qui l'obligeait à se cacher, mais qui présentait, du moins, l'avantage de retenir sa langue,

(1) La brouille récemment survenue entre Mirabeau et Mme de Cabris explique la conduite de Briançon.

il eut, dans une église, avec Sophie, plusieurs entrevues à la suite desquelles les événements se précipitèrent.

Dans la soirée du 23, Mirabeau est aux Verrières. Le 24, à neuf heures du soir, Mme de Monnier, qui, dans la matinée, a reçu un billet de son amant, profite du moment où, selon l'usage, les serviteurs, assemblés autour de son mari, font la prière, pour revêtir des habits d'homme, jeter par-dessus une jupe d'indienne et un manteau, gagner le jardin, franchir le mur au moyen d'une échelle passée par un agent du comte appelé Cabasson, et se faire conduire par lui jusqu'à un cheval de selle tenu en main, sur la route de Suisse, par un habitant des Verrières nommé Rosselet (1). Là, elle monte en selle, franchit, dirigée par ce guide, la montagne du Larmont qui sépare Pontarlier de la frontière, y rencontre Mirabeau, et gagne avec lui non l'auberge du Lion d'Or dans laquelle il est descendu et où la sécurité serait insuffisante, mais la maison d'une marchande, Mme Bolle, qu'il connaît un peu (2).

Ils y restent, narguant les recherches de la maréchaussée, jusqu'au 15 septembre, époque à laquelle ils prennent le chemin de la Hollande par Berne, Soleure et Bâle, arrivent le 26 septembre à Rotterdam, où Mirabeau comptait trouver du travail chez les libraires, et vont, le 7 octobre, se fixer à Amsterdam où ils se font appeler comte et comtesse de Saint-Mathieu, nom d'une

(1) Rosselet était un tailleur de pierres des Verrières, que Cabasson (aventurier dont Mirabeau avait fait la connaissance et qui se donnait, dans le pays, pour marchand de montres) avait embauché pour cette besogne, sans d'ailleurs lui en révéler le but.

Quant à Jeanret, il ne prit point part à l'enlèvement

(2) Voir Georges Lelоir, *Mirabeau à Pontarlier*. (Pontarlier, 1886.)

terre limousine appartenant à la marquise de Mirabeau.

Les huit mois qu'ils y vécurent eussent été parfaitement heureux sans les difficultés de la vie matérielle, que jamais Sophie n'oublia. « Il est sûr, lui écrira-t-elle en 1780, que nous avions, à Amsterdam, bien des choses qui nuisaient à notre bonheur paisible et parfait. Je hais les dettes à un point incroyable. J'aime mieux me passer que de devoir!... » Elle avait eu fort à souffrir, en effet, des « prises de corps » incessantes dont, à cette époque, le comte avait été l'objet.

Bien avant leur départ de France, ils s'étaient entretenus des moyens de gagner leur vie à l'étranger. Toujours confiant, Mirabeau rêvait une existence confortable pour Sophie, qui s'efforçait de le ramener à la réalité et de lui rappeler la simplicité de ses goûts. « Tu t'occupes, lui écrivait-elle le 7 février 1776, de ce que je serai bien servie! Bon ami, tu penses à tout, mais je t'assure que personne ne se passe plus aisément de service que moi! »

Plus exigeante pour son amant, elle se proposait de lui faire exécuter, avec des fourrures emportées, un costume de cérémonie; elle y renonce, en présence de ses objections. « Nous vendrons donc la martre aussi, puisque tu ne veux pas que je te la fasse mettre sur un habit couleur de rose! Ah! ne craignons pas la misère! Tant de gens vivent sans avoir autant de ressources! »

La perspective du travail — du travail manuel même — ne les effrayait point. « Tu me mandais, une fois, que tu te ferais maître de langues, de danse et de peinture, et que nous avions des bras! Sans doute, mon époux pense encore de même. Il n'est pas changé! Mon ami, il n'est rien que je ne fisse pour me réunir à toi! »

Logés au Kalverstraat, chez un réfugié français, le tailleur Le Quesne, un vrai « fripon », dont la maison était « effroyable », ils s'y trouvaient mieux, ensemble, qu'ils ne l'eussent fait, séparés, dans un palais somptueux. Grâce à son savoir, à son activité, Mirabeau trouvait du travail chez les libraires. Sophie lui servait de secrétaire et donnait, en outre, des leçons d'italien. « Quand les retrouverons-nous, lui écrit-elle plus tard, ces moments si précieux et que nous croyions ne devoir jamais perdre? Combien ne nous en a-t-on pas fait échapper, combien de fois ne t'es-tu pas arraché de mes bras pour ton travail, pour des occupations bien peu agréables! Mais tout l'était pour toi, quand il s'agissait de Sophie, de travailler pour Sophie! Cher amour, ah! tu es bien le modèle des vrais amants! »

Non que, parfois, quelques nuages n'obscurcissent ce ciel pur, mais ils se dissipaient vite! Affilié aux francs-maçons, Mirabeau prenait prétexte de leurs séances pour rentrer tard, oubliant son amie, qui l'attendait le cœur serré. « Songe, lui écrit-elle à Vincennes, à propos d'une femme dont elle était jalouse, que lorsque, à Amsterdam, j'étais affectée quand tu allais chez des maritornes que j'étais sûre que tu ne touchais pas même, à plus forte raison puis-je l'être en ce moment! » Reconnaissons qu'à un amant de cette trempe il était difficile de demander une fidélité à toute épreuve!

Cette existence assez paisible, en somme, eût pu durer longtemps, sans un incident inattendu : un libraire d'Amsterdam bien connu, Marc-Michel Rey, avait appris, par l'indiscrétion d'un client, le vrai nom du prétendu comte de Saint-Mathieu qui, dès lors, crut pouvoir, sans incon-

vénient, se déclarer l'auteur d'un livre anonyme dont le succès avait été grand, l'*Essai sur le Despotisme* (1), publié par Fauche, de Neuchâtel, et lui proposer d'en tirer une nouvelle édition. Rey lui ayant demandé, avant d'accepter, une preuve de ses assertions, Mirabeau ne craignit point d'écrire au libraire suisse, qui lui envoya le certificat requis, mais qui, irrité, sans doute, de voir l'ouvrage lui échapper, dévoila sans scrupule au marquis de Monnier le nom de la ville où sa femme s'était retirée avec son amant.

Obéissant à un sentiment chrétien, M. de Monnier se borne à expédier à Amsterdam un domestique de confiance, Joseph Sage, avec des lettres, et aussi (Mirabeau l'a, du moins, affirmé depuis) de l'argent. « Je ne voulus pas le voir, dit Sophie, sa condition étant que je quitterais celui auquel on m'a arrachée! »

De son côté, la marquise de Mirabeau, qui était resté en correspondance avec son fils, proposait de faire intervenir auprès du marquis de Monnier un gentilhomme qu'elle croyait son parent, le marquis de Bussy. Dictée par Mirabeau, la réponse de Sophie porte qu'elle ne rentrera qu'aux conditions suivantes : anéantissement de la procédure, conservation de sa dot et de son douaire, allocation d'une pension de mille écus, choix, par elle, d'un couvent d'où elle pourra sortir le jour, garantie de liberté entière après la mort de son mari.

Le comte citera, plus tard, cette lettre comme preuve qu'il n'a jamais voulu « garder Mme de Monnier malgré

(1) L'*Essai sur le Despotisme* a paru, sous la rubrique de Londres, en 1775. Une seconde édition a été donnée par Fauche, en 1781, et une troisième a été publiée à Paris, chez Le Jay, en 1792.

sa famille (1) ». On en déduit que, les leçons et les travaux de librairie étant peu rémunérateurs, les ressources emportées de France se trouvant épuisées, la réflexion et, par suite, la sagesse étant venues avec le temps, il désirait déjà le retour de Sophie à Pontarlier, retour qu'il conseillera positivement dans la suite.

Les deux amants n'allaient d'ailleurs point tarder, grâce aux démarches de leurs familles, à rentrer, malgré eux, sur le territoire français : dès le 8 juin 1776, Mme de Ruffey écrit au marquis de Mirabeau que son fils est à Thonon, en Savoie, et l'engage à faire agir promptement M. de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, auprès du gouvernement sarde, afin d'obtenir son arrestation. On peut ainsi, croit-elle, étouffer, jusqu'à un certain point, le bruit de l'enlèvement, mais « il ne faut pas perdre un instant pour prendre le coupable pendant qu'on sait où il est... Si on peut parvenir à l'arrêter, il faudra se saisir de l'argent qui lui restera pour le rendre à son légitime maître. Monsieur votre fils, continue Mme de Ruffey, cause le malheur d'une famille et la perte d'une femme bien née et bien élevée, qu'il a séduite au point de lui faire oublier toutes les lois du devoir et de l'honneur, et, au lieu d'une fortune brillante dont elle pouvait jouir, la réduit, à vingt et un ans, de passer ses jours dans un couvent... Vous connaissez, Monsieur, celui qui la perd, et vous ne pouvez pas douter qu'il ne soit capable de la conduire de crime en crime (2)! »

(1) Voir *Un Mémoire inédit de Mirabeau*, par M. Ch. de Loménie (*Nouvelle Revue*, 1893, t. IV, p. 477)

(2) V. *Mirabeau en Savoie et le gouvernement sarde* (1776), par L.-G. Pélissier (Toulouse, Privat, 1892).

L'insistance de Mme de Ruffey, qui offrait, si le marquis, alors souffrant, en était empêché, de faire elle-même auprès de M. de Vergennes, son compatriote (1), les démarches nécessaires, avait pour but non seulement d'enrayer le scandale en séparant Sophie de Mirabeau, mais encore de faire enfermer sa fille « d'ordre du Roi » afin de lui éviter le déshonneur pire résultant d'une sentence judiciaire. Le marquis n'avait pas moins d'intérêt à mettre un terme aux déportements de son fils en l'incarcérant, et à priver ainsi la marquise sa femme, avec laquelle il était en procès, de son plus ferme appui. Il écrit donc à M. de Vergennes.

Le ministre s'adresse à M. de Choiseul, ambassadeur de France à Turin, auquel satisfaction ne tarde point à être donnée par le gouvernement piémontais; dès le 24, des agents sont dépêchés à Thonon, où ils arrivent trop tard : le comte vient de partir pour Genève, avec Mme de Cabris et une amie de celle-ci, toutes deux vêtues en hommes! Même insuccès à Carouge où, abordé par un sbire, il donne un faux nom, et s'esquive! On prit des mesures pour l'attirer sur le territoire sarde, mais il déjoua tous les calculs et prouva mieux encore, en échappant, peu après, en Provence, à d'autres policiers lancés à ses trousses par son père, qu'il n'était point homme à se laisser prendre!

Le marquis semblait las d'exercer des poursuites contre son fils, quand la nouvelle de sa présence à Amsterdam le décida à renouveler ses démarches auprès de M. de

(1) Charles Gravier, comte de Vergennes, était né à Dijon en 1717.

Vergennes, qui invita, le 19 avril, le lieutenant général de police Le Noir, à envoyer en Hollande un inspecteur porteur d'une lettre de cachet et de l'ordre de se concerter avec le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, au sujet de la conduite à tenir dans la mission qui lui était confiée. Le choix de Le Noir se fixa sur de Bruguières, inspecteur du quartier du Marais, qui, n'ayant pu, quelques mois auparavant, arrêter Mirabeau en Provence, avait une revanche à prendre.

L'arrivée du policier à Amsterdam ne tarda point à être signalée au comte, qui, devinant son identité, s'entendit avec quelques amis pour lui faire « un accueil militaire » à l'auberge où il était descendu, c'est-à-dire pour lui chercher querelle et l'obliger à se démasquer. Mais, de Bruguières flaira le piège, protesta qu'il était officier de cavalerie, et nullement l'espion qu'on le soupçonnait d'être, enfin fit si bonne contenance, qu'il ne resta plus au comte, comme celui-ci l'écrit à sa mère le 5 mai, qu'à « attendre la bombe et faire tout le possible pour l'enterrer ! »

Mirabeau ne s'inquiétait d'ailleurs point outre mesure de ce qui se passait, persuadé que le dépôt, à l'Hôtel de ville, de son contrat de location visé par le consul de France, et l'acquisition qu'il avait faite du « droit d'habitant » le mettaient à l'abri d'une arrestation brutale, c'est-à-dire non précédée d'une citation.

Pendant ce temps, M. de la Vauguyon négociait avec le Grand Pensionnaire von Bleyswyk : le 13, celui-ci exposait aux États généraux que Mirabeau et Mme de Monnier étaient, en France, poursuivis au criminel ; que les familles respectables auxquelles ils appartenaient, craignant qu'ils n'entachassent de plus en plus leur honneur,

avaient obtenu du roi de France l'ordre de les faire arrêter; qu'en conséquence, le duc de la Vauguyon demandait à leurs Hautes Puissances de prendre secrètement, à Amsterdam ou à Rotterdam (1), des mesures à cet effet, en usant, toutefois, des ménagements convenables; qu'il présenterait ensuite un mémoire tendant à leur remise à l'officier de police chargé de les rapatrier.

L'assemblée décide sur-le-champ d'inviter le grand bailli et les échevins d'Amsterdam à se saisir des délinquants, « si l'on peut les trouver », à les faire enfermer en lieu sûr, et à rendre compte aux États de ce qui se sera passé.

Le 14, le bailli informe le premier échevin et le premier bourgmestre que Mirabeau et sa maîtresse habitent une maison particulière de la ruelle Sainte-Lucie, et qu'ils sont très probablement au fait des recherches dirigées contre eux.

La résolution d'opérer l'arrestation le soir même est aussitôt prise : à cet effet, le bailli, assisté des échevins Bicker et Ooster, et d'un secrétaire, se transportent au domicile des inculpés, qu'ils font appréhender et conduire à la maison d'arrêt. Ils y subissent un premier interrogatoire qui montre Sophie résignée à son sort, Mirabeau, au contraire, décidé à se défendre énergiquement. Voici, en effet, comment les trois officiers rapportent, le 15, les incidents de la veille :

« Les prévenus ont déclaré qu'il n'y a point eu d'enlèvement; que le comte de Mirabeau a rencontré Mme de

(1) Mirabeau se rendant fréquemment à Rotterdam pour ses affaires, le duc avait prévu le cas où son arrestation eût dû se faire dans cette ville.

Monnier, non en France, mais en Suisse, où il s'est trouvé dans sa chambre; qu'en quittant ce pays, ils sont tous deux passés en Hollande; qu'ils y résident depuis un mois, six, sept (1), et qu'ils y ont pris le nom de Saint-Mathieu.

« Mme de Monnier n'a pas donné de raisons pouvant s'opposer à son transport en France, si M. le duc de la Vauguyon le demande ultérieurement, mais le comte de Mirabeau a soutenu qu'il ne pouvait être remis à l'officier venu pour le conduire dans ce pays, n'étant coupable d'aucun crime; qu'il était, d'ailleurs, prêt à retourner en France avec un sauf-conduit du roi; à défaut de quoi il avait lieu de craindre que l'enlèvement de Mme de Monnier ne fût point la vraie cause de la mesure dont il était l'objet. » Tous deux n'en furent pas moins conduits en prison.

Le soir du même jour, Mirabeau fait demander au bailli s'il peut adresser aux États un *Mémoire* dans lequel il exposera sa situation. La réponse est que cet écrit doit préalablement passer par les mains des autorités d'Amsterdam.

Le lendemain 16, il donne lecture d'un factum au bailli et aux échevins qui, à sa requête, se sont de nouveau transportés près de lui, et ce travail est immédiatement envoyé à la Haye.

Le même jour, le duc de la Vauguyon présente, à l'appui d'une demande d'extradition, des raisons analogues à celles qu'il a données pour l'arrestation, assure le gou-

(1) *Sic.* Il y a évidemment ici une erreur de transcription : Mirabeau et Sophie étaient en Hollande depuis huit mois moins dix jours.

vernement hollandais que le sien usera, à l'occasion, de réciprocité envers lui, et promet que les dettes des prisonniers (elles s'élevaient à 9,000 livres), seront payées.

Les États venaient alors de recevoir le *Mémoire* de Mirabeau. M. Charles de Loménie l'analyse de la manière suivante : « Son système de défense consiste à soutenir que l'accusation invoquée contre lui n'est pas sérieuse; qu'on veut le ramener en France, non pour lui faire son procès, mais pour le confiner dans une prison d'État, sans intervention de la justice; que le crédit de son père a, seul, déterminé les démarches du gouvernement français, et que son père obéit à un sentiment d'animosité injuste contre lui (1). » Éloquence bien inutile! La rapidité même de la procédure prouve que la cause était jugée d'avance! Ses protestations restèrent donc lettres mortes et, le 17, les échevins reçurent des États l'autorisation, unanimement consentie, de remettre les prisonniers entre les mains de Bruguières (2).

(1) Voir *Un Mémoire inédit de Mirabeau*, par M. Ch. de Loménie.

(2) Amsterdam, *Registre des minutes secrètes*, t. IV, n° 647. Arch. judiciaires, fol. 180 et suiv., déposées aux anciennes Archives de la commune d'Amsterdam. Communication de M. le Dr W. R. Veder, archiviste de la ville. Conf. *Jets over Mirabeau*, door Dr. Engelbregt (Middelburg, 1865).

Les motifs allégués par les États pour justifier leur résolution du 17 mai sont les suivants :

« Considérant que les personnes dont il s'agit sont l'objet d'une procédure criminelle commencée contre elles en France devant le tribunal compétent, à raison des délits dont elles sont accusées, et et qu'il est suffisamment constaté qu'elles n'ont eu d'autres raisons, pour se retirer dans ce pays-ci, que d'échapper aux poursuites de la justice et de se soustraire aux mesures susceptibles d'être prises contre elles par leurs proches parents;

« Et lecture faite de la déclaration de MM. les députés de la ville d'Amsterdam à l'Assemblée, d'après laquelle ils ont consenti

Le jour de l'arrestation, Mirabeau, s'imaginant qu'on n'en voulait qu'à sa personne, commença par se cacher, mais se constitua prisonnier dès qu'il connut la mesure prise contre son amie. Dans son désespoir, celle-ci avait tenté de s'empoisonner avec une dose d'opium, mais de Bruguières intervint à temps et la lui arracha avec la promesse de ne plus attenter à ses jours, promesse obtenue moyennant celle de l'aider à correspondre avec Mirabeau.

Nos prisonniers durent attendre onze jours l'achèvement des formalités, entre autres le désintéressement de leurs créanciers, que M. de la Vauguyon paya de ses propres deniers, pour gagner du temps. Pendant ce délai, de Bruguières, qui ne cessait de voyager d'Amsterdam à la Haye, siège du gouvernement des Provinces Unies, se fit suppléer, pour la transmission de leurs lettres, par un nommé Dunois qui lui permit, ainsi, de tenir ses engagements à leur égard. Enfin, le 28, ils partirent pour Paris, escortés, jusqu'à la frontière, par le bailli suppléant Dirk Burger et par un « officier de justice ». Les seuls points

à livrer les personnes susnommées pour des motifs particuliers, applicables à leur cas, et sans que l'on puisse ou doive en déduire, pour l'avenir, des conséquences désavantageuses pour les droits et privilèges de la ville d'Amsterdam ;

« Il est décidé et approuvé d'accorder la livraison demandée des personnes susnommées, dans les conditions ci-dessus, et sous la clause usuelle de réciprocité, et, par suite, d'autoriser le bailli et les échevins de la ville d'Amsterdam à remettre les personnes susnommées entre les mains de l'officier de police de la ville de Paris envoyé à cet effet. »

Il semble bien, à rapprocher ces « considérants » de la rapidité de la procédure, que le gouvernement hollandais eut plus à cœur, en cette circonstance, de se conformer aux désirs de l'ambassadeur français qu'aux lois de l'hospitalité !

de leur itinéraire que Sophie signale, dans sa correspondance, comme y ayant fait escale, sont Mardyck et Chauny.

L'ordre du roi portait que Mme de Monnier serait conduite à Sainte-Pélagie, où l'on enfermait les femmes de mauvaises mœurs, mais M. de la Vauguyon, étant allé la voir dans sa prison, écrivit à M. le Noir qu'elle paraissait « sentir tous ses torts » et méritait moins de rigueur. De son côté, de Bruguières lui manda qu'il attendrait vingt-quatre heures, à Chauny, de nouveaux ordres, et que s'il n'en recevait point, il se rendrait, en arrivant à Paris, à la lieutenance générale de police, avant d'exécuter ceux qu'il avait reçus. Sa lettre, qui se trouve dans le recueil de Manuel, est, sous sa forme naïve, un véritable plaidoyer en faveur de nos amants et prouve qu'avant son départ d'Amsterdam, le comte avait commencé la conquête de son gardien.

Il l'acheva en route. Toutefois, de Bruguières se fit remettre, comme les ordonnances l'exigeaient, l'argent en leur possession, soit trente-cinq louis, qui, les frais de voyage déduits, furent déposés à Paris, dans les bureaux de la police, avec deux montres, une canne, une épée, des pistolets, une bague donnée à Mirabeau par Sophie, des boucles d'or, des dentelles et d'autres objets. Dans leur précipitation, ils oublièrent deux liasses de papiers contenant « les preuves de leurs éternels sentiments, leurs résolutions, tout ce qu'ils pensaient ! » sans compter des livres, des effets et un portrait du comte. Tout cela leur fut expédié quelques semaines après.

L'année suivante, Mirabeau, pour charmer l'ennui de sa solitude, tracera le plan d'un drame dont l'action se

déroulera en Hollande, et dans lequel figurera la « catastrophe » de leurs amours. M. et Mme de Ruffey, la chanoinesse leur fille, M. de Saint-Mauris devaient compter parmi les personnages (1); toutefois, son véritable but était de retracer le moment où, dit-il, Sophie et lui s'étaient donné « les preuves les moins équivoques de la plus tendre passion et du plus profond dévouement! »

Longtemps encore, en effet, elle parlera des derniers jours passés ensemble, et surtout des dernières nuits!

Mirabeau et sa compagne arrivèrent à Paris par un chaleur accablante qui, jointe au déchirement de la séparation, les éprouva cruellement. Descendus chez de Bruguières, ils se séparèrent le lendemain. Au moment des adieux, le comte fut pris d'une hémorragie et, en embrassant son amie, emplit de sang sa « calèche ». — « Je t'ai rendue bien malheureuse! » s'écria-t-il. Trop troublée pour répondre, et se sentant prête à défaillir, elle s'éloigna sans se retourner. Cependant, sa première lettre relèvera le propos et demandera si ses récentes douleurs peuvent se comparer avec le bonheur qu'il lui a donné!

Une protestation de Mme de Monnier contre l'ordre du

(1) Au Donjon de Vincennes, Mirabeau a écrit des *Dialogues* dont une partie seulement a été publiée (V. la note 2 de la p. 108), mais qui seront prochainement reproduits dans leur intégralité par M. le comte Begouen, propriétaire du manuscrit original. Un extrait en paraîtra d'abord dans le *Carnet* de M. le comte Fleury.

Nul doute que l'intention première du prisonnier n'ait été d'écrire, de cette manière, l'histoire complète de ses amours avec Sophie, qu'il met en scène avec lui, dans les cinq premiers *Dialogues*. Le sixième est une conversation, à Dijon, entre Mme de Monnier et son amie Mlle de Saint-Belin. Le manuscrit s'arrête malheureusement là.

roi qui l'enfermait à Sainte-Pélagie, protestation appuyée, nous l'avons vu, par le duc de la Vauguyon, par de Bruguières, et, plus tard, aussi par M. et Mme de Ruffey, décida Le Noir à consentir, en raison de son rang et de son état de grossesse, à la faire entrer dans la maison de discipline de Mlle Douay, placée sous la surveillance de la police, et située rue de Charonne, en attendant son transport, après ses couches, dans un couvent dont le choix devait être ultérieurement fixé.

Quant à Mirabeau, il avait été conduit, le 7 juin 1777, au donjon de Vincennes.

La description que Sophie donne de la maison de Mlle Douay n'est point séduisante : les chambres, peu spacieuses, reçoivent jusqu'à sept pensionnaires ; elle en a quatre dans la sienne. Les portes sont verrouillées en dehors, les fenêtres garnies de barreaux. De la plus élevée, qui ouvre sur Ménilmontant, on aperçoit le couvent de Popincourt, où se trouve Mme de Cabris, sœur de Mirabeau. Quel parti ne tirerait-elle point de ce voisinage, sans la brouille qui les sépare !

On parle, dit-elle, d'un prochain changement de quartier, d'un transport à la « Nouvelle-France » (1), à l'ancien « château » du comte de Charolais, que Mlle Douay est sur le point d'acquérir, et dans lequel on lui promet un logement « charmant », comme s'il en pouvait exister sans Gabriel (2) !

(1) Lieu dit qui tirait son nom d'une guinguette où se réunissaient les hommes partant pour le Canada ou Nouvelle-France. La caserne de la « Nouvelle-France », qui existe encore, a été construite en 1762. (Renseignements fournis par M. Paul Lacombe.)

(2) Ce château, ancienne « petite maison » du comte de Charo-

La promenade n'est point libre ; il n'est permis de s'y livrer, en raison du peu d'élévation des murs, que sous l'œil vigilant de domestiques ayant la haute main partout, entrant à toute heure de la nuit chez les pensionnaires, et les traitant avec la dernière brutalité quand ils ne les trouvent pas couchées. Deux d'entre eux font « les délices de ces dames, qui jouent et badinent avec eux », parce qu'ils font leurs commissions. Dût-on la taxer de fierté, elle s'abstiendra de les imiter. Elle n'est, d'ailleurs, point de celles qui songent à la fuite, pour le moment, du moins. Où irait-elle, sans son ami?

Toutes ses compagnes n'ont point la même sagesse, et les tentatives d'évasion sont, parfois, suivies de scènes terribles avec le personnel de la maison. Les filles et les aliénées sont en majorité. Les folles d'amour sont, généralement, d'humeur douce, mais il y a de « vrais démons »

lais, était une véritable forteresse, en harmonie avec les goûts du terrible prince du sang. Son parc s'étendait entre les rues de Bellefond, Rochechouart et Poissonnière. Sophie, qui croyait y entrer en juillet, apprit bientôt que ses locataires « avaient trois mois pour déménager. » Il est donc vraisemblable qu'on ne s'y transporta point avant la fin de l'année 1777.

En attendant, Mme de Monnier souffrait beaucoup, rue de Charonne, non seulement de sa grossesse, qui, sans lui causer de douleurs, lui interdisait la marche, mais encore de la chaleur et des conditions physiques et morales de son existence : « Les frayeurs que mes compagnes ont du tonnerre, la chaleur, les mouches, les punaises, l'inquiétude, enfin tout a conspiré contre mon sommeil. La chaleur me tue ..

« Le château où nous irons est, dit-on, une citadelle, mais je ne penserai à me sauver qu'autant qu'on refuserait de nous juger, ou que, me voyant vexer comme les autres pensionnaires, je ne me visse de ressources que dans la fuite. Alors, à moins que ce ne fût impossible, je t'en avertirai, et ne me guiderai, en cela comme en tout le reste, que par tes avis. » (Lettres de Sophie à Mirabeau, 6-11 juillet 1777.)

en querelles du matin au soir, et qui font un vacarme affreux. Une nommée Julie, qui loge avec Mme de Monnier, est du nombre : elle est malpropre et « fait enrager tout le quartier ». Une autre est « tourmentée de vapeurs affreuses, ne parle que de tuer ou de brûler ! »

Autrefois, dit Sophie, on y admettait les hommes. A cette pensée, une lueur de gaîté traverse son esprit : « C'eût été trop joli, cher fanfan, si l'on nous avait mis ensemble ! Il n'y en a plus qu'un, qui est imbécile, mais ils ne l'ont pas tous été ; c'est pourquoi il n'y en aura plus ! »

Ce qui lui plaît, c'est l'absence de « bigoterie ». On va à la messe et à vêpres, le dimanche, et c'est tout !

Au milieu de ce monde répugnant, elle croit avoir trouvé une amie. La situation d'Alexandrine (tel est son nom) se rapproche de la sienne, car elle a été, l'année précédente, arrêtée et enfermée au moment où elle prenait la fuite avec son amant. Elle travaille pour vivre, et sa misère est lamentable. Par un hasard singulier, il se trouve que son mari est avocat du marquis de Mirabeau (1). La jeune femme connaît toute la famille, y compris le fils aîné « qui a beaucoup d'esprit » et qu'elle a vu, quelquefois, chez son mari. — « Est-ce bien *quelquefois*, mimi ? » insinue la soupçonneuse Sophie !

Sans se douter de l'intérêt que ses paroles inspirent à son interlocutrice, Alexandrine lui dit que le comte est un homme « grand, gros et mal de figure !... »

Sophie va tâcher d'obtenir qu'elle couche dans sa chambre ; toutefois, elle s'abstiendra de confidences, se

(1) Mme de Monnier ne le nomme point, mais il s'agit évidemment d'Aved de Loizerolles. (V. la note de la p. 81.)

gardera, surtout, de lui montrer l'*Inséparable*, portrait de son amant, qui ne la quitte jamais : il faut qu'on ignore son identité !

Malheureusement, l'illusion est de courte durée : elle apprend bientôt, par une de ses compagnes, que cette femme, « qui se donne pour tendre et sensible », a eu nombre d'amants, entre autres Clairval de la Comédie italienne, et qu'on a lu, un jour, en plein réfectoire, des lettres par elle adressées à cet acteur, en l'absence duquel elle cherche à se consoler avec le « geôlier » !

Très refroidie à son égard, Mme de Monnier lui parlera désormais d'autant moins qu'Alexandrine s'apprête à tout faire pour rentrer en grâce auprès de son mari : « Elle va s'humilier, prier, ramper ! s'écrie Sophie. Femme, avilis-toi donc bien, prie pour retourner avec un mari que tu méprises, renonce à ton ami, ou plutôt à tes amants, mais il te restera bien toujours quelques laquais ! Que les femmes sont donc viles ! Dieux ! que je serais humiliée de l'être, si ton amour ne me relevait pas à mes yeux ! »

Mme de Monnier avait l'indignation vive ! L'énergie de sa déclaration cadre, d'ailleurs, à merveille avec son aversion des liaisons éphémères, des « fausses amours » !

A défaut d'Alexandrine, elle trouve une société passable chez la femme d'un limonadier, folle six mois de l'année, mais « qui a le ton fort honnête », la mère d'une marchande de modes, et la personne qui la sert. Celles-ci représentent « la crème de la pension ! » Par contre, il y a une femme qui a passé trois ans à l'Hôpital, « avec l'habit », deux autres qui sortent de Sainte-Pélagie, des femmes de sergents du Guet, des tapissières, des ouvrières

en linge, des couturières, des marchandes en détail, trois anciennes pensionnaires de la Montigny, une femme entretenue, « la femme du peintre du roi Vernet », qui est folle, enfin une tante de Lekain, dont la manie est de prendre les cailloux pour des diamants!

Quant à la directrice de la maison, elle est aimable, et Sophie n'a qu'à se louer d'elle : elle ne l'a point fait fouiller, comme la règle l'exige, le jour de son arrivée, et se montre pleine d'attentions — intéressées, peut-être, mais dont il ne faut pas moins lui savoir gré.

Mme de Monnier a l'autorisation d'écrire à M. Le Noir, lieutenant général de police, quand bon lui semble; c'est lui-même qui en a expédié l'ordre : faveur grande, car c'est à peine si l'on permet aux autres pensionnaires de donner signe de vie à leurs familles quatre fois l'an! Il l'a, de plus, recommandée à Mlle Douay, a prescrit de ne rien lui refuser et de se fier à sa parole d'honneur. On l'a inscrite sous le nom de « Madame de Courvière », nom d'une terre de son mari, mais on l'appelle, communément, « Madame Sophie ».

A son arrivée, son premier soin a été de s'informer du sort de son amant. Malheureusement de Bruguières, dont le caractère est peu malléable, mais qui, séduit, comme tant d'autres, par le prestige de Mirabeau, est devenu son ami, et un ami désireux de lui être utile, a quitté Paris. Chargé de fréquentes missions, il reste quelquefois de longs jours hors de la capitale. Seul il peut apporter des nouvelles de l'un à l'autre, et il le fera d'autant plus sûrement qu'il s'y est engagé à Amsterdam! Cela lui est facile, d'ailleurs, ses fonctions l'obligeant à habiter près de la rue de Charonne! Quant aux serviteurs

de la maison, on ne peut songer à les corrompre : celles qui l'ont tenté ont toujours été découvertes et sévèrement punies !

En attendant, elle prépare ses lettres. Opération peu aisée, car, pour écrire comme pour lire, elle a besoin de solitude, et n'en trouve que dans sa chambre, aux heures des repas : encore faut-il qu'il n'y ait point de malades ! On la sert à part, en effet, mais cette faveur lui est bientôt retirée !

Elle fabrique de l'encre avec des clous trempés dans du vinaigre, recette qu'elle recommande à Mirabeau, comme préférable au café, dont elle s'était d'abord servie. Tremblant d'être surprise, elle écrit soit sur des livres qu'elle appuie sur ses genoux, soit le matin, avant le réveil de ses compagnes, derrière les rideaux fermés de son lit, sur du papier coupé d'avance et qu'elle ose à peine remuer. Mais où serrer ses lettres, son encre, son papier ? De Bruguières lui a promis soit une cassette, qui passera pour apportée d'Amsterdam, soit une commode à secret, mais il demeure invisible, et, en attendant, elle reste en proie à l'embarras !

Revenu enfin de « campagne » le 10 juin, le policier lui demande gaîment comment elle se trouve du célibat : « Mon plus grand chagrin est de ne pas voir le comte, répond-elle ; ce n'est pas le célibat qui m'afflige le plus ! » Il lui apprend que Mirabeau est, depuis trois jours, à Vincennes, et que sa santé ne laisse point trop à désirer. Elle n'en veut rien croire : « De Bruguières, écrit-elle, fit ce qu'il put pour m'assurer sur ta santé, et me dit que tu n'avais encore rien mangé, mais que tu souperais. Je suis bien inquiète de ce que ton saignement de nez est si

long! Cela doit beaucoup t'affaiblir, surtout ne mangeant rien! » Elle ne se trompait point : il était et devait, longtemps encore, rester sérieusement souffrant.

Le premier billet de Mirabeau apporté par de Bruguières à Sophie est succinct. Le comte s'en excuse sur le grand nombre de lettres qu'il est obligé d'écrire, par exemple à sa mère, qui a besoin de consolations, et à Briançon, l'amant de Mme de Cabris, avec laquelle il est en froid, mais dont il croit politique de se rapprocher.

Mme de Monnier lui répond qu'elle l'approuve et regrette de ne pouvoir, de son côté, écrire à la première, mais que sa lettre dévoilerait le secret de leur correspondance! Quant à Briançon, elle ne saurait trop l'en détourner : « Je suis bien loin, dit-elle, de te gronder de ta grande bonté, qui a fait tant de fois mon bonheur, mais tu l'as assez connu pour savoir, à présent, le fonds que tu peux faire sur lui. Ainsi, ne lui fais pas de grands sacrifices, bien sûr de n'en recevoir jamais de lui! »

Tout à coup, de Bruguières disparaît encore : voilà la correspondance interrompue pour plusieurs semaines et le trouble jeté dans leurs âmes, où il est assez curieux de constater les mêmes appréhensions, les mêmes conjectures : chacun d'eux craint que l'autre n'ait été l'objet d'un déplacement, et s'inquiète de ce qu'il pourra penser de son silence : « Si la tranquillité est le symptôme d'une âme ferme, écrit Mirabeau, que la mienne l'est peu! » Chacun, cependant, se console en songeant que l'autre ne peut « douter de son cœur ».

Cependant Sophie, ne sachant à quelle cause attribuer l'absence de de Bruguières, prie Mlle Douay de porter une lettre à M. Le Noir et de lui demander des nouvelles de

son subordonné. Elle s'y rend, en effet, mais, à son retour, déclare que le lieutenant général de police n'a cessé d'éluder la question : « Ce n'est pas le moyen de me rassurer! » s'écrie Mme de Monnier. Jamais, même dans les moments les plus difficiles, pareil contre-temps ne l'a éprouvée!

De Bruguières reparaît le 4 juillet, et, interrogé par Sophie sur le motif de son absence, lui affirme que Mirabeau n'en a point été la cause; qu'il se porte et se conduit bien; que sa seule crainte est de rester enfermé — perspective dont Sophie se désole — au moins un an au Donjon, dont le commandant, M. de Rougemont, n'a, d'ailleurs, que des éloges à lui décerner.

C'est ce même M. de Rougemont que Mirabeau malmènera dans ses *Lettres de cachet*, et qui se vengera en publiant celles où le comte lui exprimait « sa reconnaissance ». Il le peint à Sophie comme un être inflexible, esclave de la consigne, ce qui ne laisse point d'inquiéter son amie : « Ce commandant, écrit-elle, est-il toujours aussi sévère? Toi qui adoucirais des tigres, qui avais gagné Saint-Mauris avant que je t'aimasse, ne feras-tu rien de celui-ci? Est-il donc encore plus *ours*? Que j'en ai mauvaise idée, si tu ne peux rien sur lui! Enfin, il n'est pas plus prévenu que de Bruguières : tu as bien changé celui-ci! »

Elle veut savoir — simple curiosité — s'il est marié, s'il y a des femmes au château. Et comme de Bruguières a fini par avouer qu'à son arrivée le comte avait été en proie à une fièvre violente : « Je m'en doutais bien, s'écrie-t-elle, et on me disait que non! Dis vite que tu te portes mieux! Dans quel horrible cachot on t'a mis! » Suit une série de plaintes sur la rigueur de son traite-

ment : A quelles heures ridicules on le fait manger! Que les meubles dont il donne la description sont « révoltants! » On ne peut continuer à le servir « dans de l'étain! » Il faut qu'il demande à de Bruguières un couvert d'argent! Puis, revenant à sa santé, elle en attribue le dérangement au désespoir de la séparation, désespoir qu'elle a elle-même ressenti. Elle cherche à le consoler en lui parlant de l'enfant dont elle va le rendre père.

Le chagrin, la maladie avaient donc abattu l'âme, pourtant énergique, de Mirabeau. La dernière ne devait guère le quitter pendant son séjour à Vincennes; quant au chagrin, les consolations de sa maîtresse l'aidèrent à le supporter.

Son plaisir était de parler d'elle à son entourage, fonctionnaires et porte-clefs ; attention dont elle lui savait gré : « Cher ami, qui ne s'occupe que de sa Sophie, et qui leur en parle à tous! » Déjà sous le charme, les braves gens apportèrent des fleurs qu'il conserva dans l'espoir de les lui faire passer par de Bruguières. Mais celui-ci ne venait point, et les plantes s'étiolaient dans leur vase : « J'espérais, écrit-il à Mme de Monnier, te les envoyer par de Bruguières, couvertes de mes baisers! Mais, hélas! ces fleurs sont fanées et mes vœux déçus! Je ne veux plus les regarder, à présent! » Ton mélancolique, expressions dont la simplicité contraste avec les phrases ampoulées des *Lettres de Vincennes!* Ce style se rapproche de celui de Sophie, dont la grande qualité est le naturel : ses premières épîtres (celles de Pontarlier) ont un parfum de jeunesse, parfois même de naïveté. Les secondes (celles de Paris) révèlent un commencement d'expérience à laquelle Mirabeau n'est, certes, point étranger; les dernières



MIRABEAU A TRENTE ANS

(Buste exécuté par Lucas de Montigny. Appartient à M. le comte O'Mahony.)

(celles de Gien) sont d'une femme en possession de tous ses moyens (1).

On formerait presque un volume des passages tendres ou touchants de cette correspondance. Voici des extraits de lettres écrites chez Mlle Douay : « Nous sommes trop malheureux! A moitié endormie, je te cherche près de moi, ma bouche cherche la tienne, ton beau col pour le baiser! Et le réveil est affreux! Et tous les moments que nous passerons ainsi le seront autant! » — « Gabriel, je sens trop que tu ne résisteras pas! Que notre sort est affreux, ô Dieu! Et quel crime avons-nous commis? Celui de nous aimer, de nous adorer! Ah! ce n'en est pas un, et je le commettrai toute ma vie, dussé-je en mourir mille fois! » — « Jamais seule, n'entendant que des cris de folles et le bruit de leurs chaînes, sachant que ton sort est affreux, tremblante pour tes jours, tout me donnant des craintes à ton sujet, ne me rassurant que très peu sur celui de notre enfant, souffrante, ce n'est que ton amour, que le mien, qu'un reste de doute et d'espérance qui soutient mon cœur abattu! »

Elle a un carnet, sur lequel elle a noté les « anniversaires », c'est-à-dire les jours remarquables de leur vie : elle les lui rappelle à l'occasion, et, le sachant ombrageux et jaloux, le prie, quand il trouvera des phrases « louches », dans ses lettres, de l'avertir, de ne point la condamner sans l'entendre!

(1) Elles ne brillent point toutes — les premières surtout — par la correction du style, mais cette négligence, cet abandon n'offrent-ils point un attrait de plus? On peut dire de Mme de Monnier ce qu'un délicat historien disait de son héroïne : « Quand elle écrit, c'est le cœur qui parle, et le cœur fut et sera toujours notre premier, comme notre meilleur Apollon! »

Elle travaille pour lui à une bourse et à des manchettes, cherche une distraction dans la lecture de ses œuvres, dont quelques-unes ne la quittent point, et dont elle se procure les autres; lui donne des nouvelles de l'enfant qu'elle porte dans son sein, et, prenant ses désirs pour la réalité, parle toujours de *son fils* : « Le petit ne remue pas, mais il grossit! » Ou : « Je promène ton fils. Il ne grandit guère vite! » C'est lui qui la soutient dans ses peines : « Je pleure continuellement; je me contrains pour ne pas nuire à ton fils. Pauvre petit! qu'on lui prépare de maux! » Et cette préoccupation ne la quittant point, elle s'en ouvre à Mlle Douay qui, tout en lui offrant de le mettre en nourrice et de veiller sur son sort, ne cache point que si Mme de Ruffey le réclame, elle ne pourra le lui refuser. C'est précisément ce qui inquiète Sophie! « Je veux, dit-elle, qu'ils le croient oublié, perdu! Je donnerais tout au monde pour qu'il n'approche jamais d'eux et ne soit jamais en leur puissance : nous en aurions tout à craindre! » Mlle Douay fit part de ses appréhensions à M. Le Noir, qui l'engagea à tranquilliser sa pensionnaire et promit de tout arranger à « sa satisfaction ».

Une de ses compagnes ayant demandé et obtenu l'autorisation de nourrir son enfant, elle brûle d'en faire autant : cependant elle y renonce, à la pensée qu'il lui faudrait rester chez Mlle Douay, où elle ne pourrait revoir son ami, projet plus facile à réaliser dans un couvent.

Il y a des enfants dans la maison; elle les aime, et, pourtant, leur vue ne laisse pas de l'affliger : « Ces dames ont ici une petite parente qui n'a que deux ans. Cette enfant est charmante! Elle s'est endormie, pendant vêpres, dans les bras de sa tante, à côté de moi. Cela,

m'a fait penser que nous n'aurions pas le bonheur de tenir, comme cela, notre enfant, de le faire dormir dans nos bras, reposer sur notre sein, le couvrir de nos baisers et de larmes de joie! Cette idée m'a tout serré le cœur. J'ai pleuré! »

Si Sophie s'annonce comme une tendre mère, elle se montre, par contre, fille ingrate : elle ne cessera, d'ailleurs, pendant toute la durée de ses relations avec Mirabeau, de calomnier Mme de Ruffey, et cela, parfois, au moment où celle-ci lui donne des preuves d'affection, où, par exemple, elle prend sur sa cassette particulière de quoi porter à 900 livres la pension de 600 livres à laquelle son mari entend se borner. Il est vrai que Sophie juge encore la somme insuffisante, à cause des dépenses extraordinaires que sa position entraîne. Elle pousse Mlle Douay à réclamer, dans l'espoir que les exigences de cette personne lasseront sa mère et qu'on lui cherchera une autre pension. Elle prie celle-ci de reprendre « ses hardes » à M. de Monnier, à cause de la pauvreté de sa garde-robe. Mme de Ruffey fait ressortir l'impossibilité de la démarche, et lui envoie de ses propres effets. Puis elle écrit secrètement à Mlle Douay de la tenir au courant de la santé, des besoins de sa fille, lui recommande de la bien nourrir, de lui offrir les distractions du travail et des livres. Mais elle l'invite à ne point lui laisser d'argent : aussi, à la fin de juillet, Sophie n'aura-t-elle plus un écu dans sa poche!

Mlle Douay fait part de la lettre à Mme de Monnier, qui se déclare choquée de son contenu, et regrette que le prix des ouvrages de femme (six liards l'aune) soit si peu rémunérateur, car même à ce taux elle consentirait, dit-

elle, à travailler pour son amant, pour son enfant; pour elle-même, jamais!

Elle ne se résigne point davantage à retourner chez son mari, comme le lui « propose agréablement » sa mère : « Non! écrit-elle à Mirabeau, Sophie ne s'avilira point; elle sera malheureuse loin de toi, mais ne sera jamais vile! »

Bientôt, elle en viendra à lancer de véritables anathèmes contre « la haïssable Mme de Ruffey, si pateline avec Mlle Douay! On va bientôt, dira-t-elle, recevoir de ses prétentieuses lettres, et me vanter sa bonté et ses chiffons! Ah! toute amitié est étouffée dans mon cœur pour ces races! C'est elle qui m'a arrachée au bonheur, à mon Gabriel, qui nous fait languir dans les fers, qui cherchera à prolonger les tiens! Que je la hais! »

Malgré le ton révoltant et l'injustice de cette épître, il faut reconnaître qu'au moment de l'arrestation à Amsterdam, Mme de Ruffey était, non sans cause, très irritée contre sa fille. Dans sa colère, elle écrit à M. Le Noir qu'elle approuve le choix de Sainte-Pélagie. Sophie s'en émeut — non que l'existence y soit pénible (les détails fournis par ses camarades prouvent qu'elle ne l'est point), mais parce que ce serait lui infliger une « tare » imméritée. Elle juge avec raison que, quelque opinion qu'on ait de sa conduite, on ne peut, sans injustice, aller jusqu'à la confondre avec les prostituées. Elle écrit, à ce sujet, à M. de Monnier, une lettre fort digne, qui se trouve dans le recueil de Manuel.

Semblable requête fut-elle adressée à Mme de Ruffey? Nous ne le saurions dire. Toujours est-il que celle-ci change brusquement d'avis, et demande l'envoi de sa fille,

après ses couches, chez les Bénédictines de Conflans (1), proposées par de Bruguières, quoique sa vraie place soit, dit-elle, non au couvent, mais dans un asile d'aliénées!

De Bruguières communique à Sophie cette lettre dont nous ne possédons point le texte, mais qui n'est point, si l'on en juge par l'analyse qu'en fait Mme de Monnier, du style habituel de sa mère : elle y traite sa fille de sacrilège et la menace du feu; assure qu'en se tuant elle ferait un acte agréable à sa famille (2), enfin déclare que deux lettres reçues d'elle, et dont elle attribue la rédaction à Mirabeau, lui vaudront une détention supplémentaire, après ses couches. Sophie est outrée; l'inspecteur de police ne l'en engage pas moins à répondre pour remercier sa mère du choix de Conflans.

Non sans hésitation, elle prend la plume, exprime l'indignation que lui a inspirée le projet de Sainte-Pélagie, et la satisfaction avec laquelle elle entrera dans un couvent en quittant Mlle Douay, dont la maison lui paraît, d'ailleurs, « décente », — ceci dit, sans doute, pour le cas où la lettre passerait sous les yeux de cette demoiselle. Puis, s'élevant avec énergie contre les accusations dont sa mère charge Mirabeau, elle fait ressortir son dévouement, ses sacrifices, le proclame digne d'estime et se déclare résolue à l'aimer jusqu'à son dernier jour!

(1) Couvent établi dans le palais de Bourgogne, à Conflans, village situé non loin des barrières du faubourg Saint-Antoine.

C'est de Bruguières qui avait suggéré à M. Le Noir l'idée d'y placer Mme de Monnier, par sa lettre datée d'Amsterdam, 29 mai 1777 (V. *Lettres de Vincennes*, t. IV, p. 389).

(2) La colère de Mme de Ruffey ne dura point : on la voit, à quelque temps de là, mettre sa fille en garde contre des imprudences qui pourraient compromettre sa vie.

Elle a, d'autre part, appris avec joie que M. de Monnier ignore sa grossesse, et que l'intention de Mme de Ruffey n'est point de remettre son enfant entre ses mains. « Confondu dans la foule des malheureux fruits de l'amour, dit-elle, je ne demande que l'oubli pour lui ! »

Si sa mère ne lui accorde point son estime, elle aura le regret de ne la point suivre dans cette voie, et s'en remettra au temps pour la justifier, pour la distinguer des femmes qui ont plusieurs amants ,et auxquelles cette conduite réussit. Elle en a eu, dit-elle, des exemples jusque dans sa propre famille !

Le duc de la Vauguyon a été plus juste : il lui a donné, dans sa prison d'Amsterdam, des marques de considération. Indigné du projet de Sainte-Pélagie, il a écrit à M. Le Noir pour l'en dissuader. On peut, d'ailleurs, aisément s'informer de sa conduite en Hollande, auprès des consuls français en ce pays.

Elle n'en remercie pas moins sa mère et son père de s'être faits sa « caution » lorsqu'il s'est agi de révoquer l'ordre donné pour Sainte-Pélagie. Adoucissement mérité, car elle ne songe ni à s'évader, ni à correspondre avec Mirabeau. Les seules démarches qu'elle ait tentées ont eu pour but l'obtention d'un couvent et l'anéantissement de la procédure.

Elle ne tient pas à jouir, après ses couches, d'une liberté dont elle n'a que faire. Rentrer chez son mari? L'acte ne serait ni loyal, ni digne ; elle préférerait l'échafaud ! Retourner dans sa famille? Elle ne pourrait ni vivre en bonne intelligence avec ses membres, ni leur être de la moindre utilité. Dans l'intérêt de ceux-ci, comme dans

le sien, un couvent convenable lui paraît être le seul endroit désormais habitable par elle.

Quant à l'arrêt qui l'a frappée, il faut qu'il soit ou ratifié par le parlement, ou anéanti : dans le premier cas, sa dot sera confisquée; dans le second, elle reprendra ses droits et recouvrera la liberté de voir celui dont elle a été séparée!

Sans approuver le style irrespectueux de cette lettre, à la rédaction de laquelle Mirabeau n'a eu aucune part (elle lui en avait envoyé le texte, mais n'avait pu attendre son adhésion pour en faire usage), on doit convenir que rien ne peint mieux l'énergique franchise de la jeune femme. De Bruguières la blâma, mais ne l'en remit pas moins à M. Le Noir, avec un mot dans lequel Sophie faisait ressortir la dureté de sa mère, qui, disait-elle, s'annonçait pourtant comme la personne la plus douce de sa famille!

Le lieutenant général de police en décida l'envoi.

La réplique de Mme de Ruffey n'arriva qu'un mois après : elle est remarquable par la justesse des vues, l'élévation des idées ; elle réfute les allégations de Sophie au sujet de M. de la Vauguyon : s'il est allé les voir à Amsterdam, c'est par égard pour leurs familles, et peut-être aussi par curiosité, car une « héroïne de roman » en éveille toujours. On ne lui fera pas violence pour rentrer chez ses parents, qui ont toujours bien agi envers elle, dont la seule faute a été de craindre un éclat, et qui auraient dû, malgré son mari, l'enfermer dans un couvent, et faire conduire son séducteur en lieu sûr. Alors, sans doute, obéissant à de mauvais conseils, elle se serait évadée, mais elle eût passé pour folle, et c'eût été, pour elle, tout profit!

Le grand tort de M. de Monnier a été son excessive indulgence. M. de Ruffey n'a point voulu d'explications, parce que, dans l'état d'indignation où il se trouvait, il a craint de ne pouvoir se contenir. Ses frères et sa sœur ont d'abord essayé de lui parler le langage de l'amitié, et c'est seulement quand ils ont reconnu l'inutilité de leurs efforts qu'ils se sont opposés ouvertement à ses desseins. Elle a profité de la confiance de son mari pour les éloigner, et, dès qu'elle s'est sentie libre, elle a pris la fuite !

Suit une vive protestation contre la crainte exprimée par Sophie de voir ses parents introduire son enfant chez M. de Monnier, comme « un voleur dans des droits qu'il ne peut avoir ! » Ils ont de l'honneur, de la religion, de la probité ; en l'oubliant, elle leur fait une injure qu'ils n'ont point méritée !

Dans ce tournoi épistolaire, Sophie entend ne point avoir le dessous : à son avis, les mobiles qui ont fait agir M. de la Vauguyon ne sont point ceux que sa mère lui prête, car le marquis de Mirabeau a perdu toute considération depuis son procès contre sa femme ; il en est de même de M. de Monnier, depuis son procès contre sa fille, et sa négligence à défendre les droits de sa compagnie (1). D'autre part, il se peut que l'ambassadeur de France soit curieux de héros de roman, mais il n'est pas moins vrai qu'il les oblige !

Personne ne lui a conseillé d'esclandre. Quant à l'indulgence et à la bonté dont Mme de Ruffey se targue, elle oublie le passé : c'est par sa faute que M. de Monnier l'a

(1) On accusait M. de Monnier de ne point s'être opposé assez énergiquement à la suppression de la Chambre des Comptes de Dôle, lors des querelles du parlement Maupeou.

resserrée au point d'en faire une esclave, que Mirabeau a été arrêté à Dijon et a failli être transféré à Doullens, ce qui l'a décidé à passer la frontière; que, profitant de sa douleur, son frère et sa sœur l'ont persécutée, décriée dans Pontarlier, ont découragé ceux qui la servaient, cherché à la mettre dans une maison de force, parlé de la faire attacher comme folle, tandis que son mari lui rendait la vie intolérable et la menaçait d'une lettre de cachet : « L'avenir, dit-elle, ne m'offrait que trois perspectives : la mort, l'esclavage accompagné de désespoir — et le bonheur. J'ai choisi celui-ci. Qui aurait pu hésiter? »

Jugeant inutile de prolonger le débat, sa mère ne répondit point.

Le 7 janvier 1778, Sophie accoucha, à la Nouvelle-France, d'une fille qui, malgré les démarches de Mme de Ruffey afin qu'aucun nom de famille ne fût inscrit, reçut, par la volonté de M. Le Noir, appuyée de l'avis de M. de Chabans, avocat conseil de Sophie, et de l'approbation de Mme de Monnier, persuadée que cette mesure lui offrait un moyen de recueillir, plus tard, l'enfant chez elle, le nom de « Sophie-Gabrielle (1), fille de Marie-Thérèse Sophie Richard de Ruffey, épouse de messire Claude-François, marquis de Monnier ». Elle mourut le 23 mai 1780, au moment où celui-ci venait d'introduire une instance en désaveu de paternité.

Six mois après ses couches, le 18 juin 1778, la marquise quitta Mlle Douay et fut conduite, par l'inspec-

(1) Bien que l'acte de naissance porte les noms de Sophie-Gabrielle, Mme de Monnier et Mirabeau intervertissent toujours l'ordre de ces deux noms, et ne l'appellent jamais que Gabrielle-Sophie, ou, par abréviation, G.-S.

teur de police Quidor, ami de de Bruguières, non au couvent de Conflans, qu'on avait sans doute jugé trop voisin de Vincennes, mais dans celui des Saintes-Claires de Gien, où elle prit le nom de *marquise de Malleroy*.

En s'éloignant de Paris, Mme de Monnier craignait de perdre la faculté de correspondre avec son amant. Il s'empressa de la rassurer, de lui déclarer qu'elle ne pouvait que gagner au changement : « En effet, disait-il, on sait tout à Paris, la police entre dans les plus petites choses et surveille toutes les démarches. Cela est gênant, et pourrait être cruel ! »

Ni trop loin, ni trop près, ce nouveau séjour allait, en effet, leur permettre de poursuivre régulièrement une correspondance restée intermittente jusqu'alors.

Pierre Manuel a publié, en 1792, sous le titre de *Lettres originales de Mirabeau, écrites du Donjon de Vincennes*, celles que le comte adressa à Sophie, de 1777 à 1780, sous le contrôle de la police. Lues d'abord par Boucher, premier commis du Secret, elles étaient ensuite envoyées à leur destinataire, puis retournées aux bureaux de la police, qui les conservait. C'est ainsi que Manuel, chef de cette administration, put commencer une publication dont le scandale fut grand, moins à cause de la licence de certaines pages que de la citation de certains noms, mais dont le bruit se perdit dans le fracas de la Révolution naissante.

A ces lettres ostensibles, Sophie faisait des réponses que Mirabeau recevait par la même voie, c'est-à-dire par la police, et que celle-ci classait aussi dans ses cartons. La seule de ce genre que nous connaissions a été insérée

par Manuel dans son recueil (1). Son style est curieux à comparer avec celui de nos lettres : autant l'un est correct et guindé, autant l'autre est plein de naturel et d'abandon. La même différence existait entre les lettres avouées et les lettres secrètes de Mirabeau, ainsi que le prouvent les quelques spécimens qui nous restent de ces dernières, dont la plupart ont malheureusement été détruites, comme nous l'expliquerons tout à l'heure.

Les *Lettres écrites du Donjon de Vincennes* ont rendu célèbre le premier commis du Secret, Boucher, dont les attributions comprenaient la surveillance des prisonniers. Il avait reçu de Le Noir, qui voyait « dans ces permissions d'écrire, un grand secours pour calmer la fermentation des esprits échauffés par la solitude et la captivité (2) », l'ordre de tolérer ces rapports épistolaires, et Mirabeau nous apprend que le lieutenant général de police n'avait point trouvé d'opposition, à ce sujet, chez M. de Maurepas. La seule condition était de ne point parler de leurs affaires, et encore cette règle se relâcha-t-elle quand on eut reconnu l'avantage de laisser le comte exercer librement son influence sur Mme de Monnier. Dans leur reconnaissance, ils surnommèrent Boucher leur « Bon Ange » et non seulement leurs lettres ostensibles, mais encore leurs missives secrètes ne le désignent jamais autrement. En fait, il leur rendit des services signalés, et dont Mirabeau le récompensa mal, bien qu'il lui eût prodigué l'expression d'une reconnaissance qui ne devait jamais se démentir. Il en fut, hélas! de lui comme de beaucoup de ceux qui, subis-

(1) Voir t. IV, p. 374.
(2) Le Noir à Amelot, 10 septembre 1777.

sant son prestige, s'efforcèrent de lui être utiles : il ne recueillit que de l'ingratitude!

S'il était impossible à nos amants de s'épancher dans une prose que des étrangers pouvaient lire, ils y trouvaient, du moins, l'avantage de faire connaître indirectement à leurs maîtres ce qu'ils avaient intérêt à leur apprendre, et de détourner les soupçons de leur correspondance clandestine.

Après l'arrivée de Sophie à Gien, ils imaginèrent d'écrire avec du jus de citron, dans l'interligne des lettres permises, les marges de certains imprimés, les papiers enveloppant leurs envois. La supercherie fut découverte en mars 1779 (1), et Boucher leur fit promettre de n'y plus revenir. Ils n'avaient plus qu'une ressource : corrompre des porte-clefs et des employés. Ils n'y manquèrent point. La plupart des lettres que Sophie reçut du comte par ce moyen ont été, dans une intention respectable, détruites, en raison de leurs gravelures, par M. Lucas de Montigny, fils adoptif de Mirabeau; quelques-unes figurent dans le recueil de Manuel. Un petit nombre d'autres, restées inédites, seront publiées ci-dessous avec la correspondance de Mme de Monnier.

Une bonne partie de celle-ci a été, pour la même cause, l'objet de la même mesure. Toutefois, par un hasard assez curieux — et non moins heureux — les copies qui

(1) La première lettre ainsi écrite par Sophie à Mirabeau et qui, bien que sans date, est sûrement de la fin de mars 1779, fut saisie par Boucher. Elle figure dans le recueil des lettres autographes de Mirabeau formé par M. Lucas de Montigny, et nous a été communiquée par MM. Dauphin Meunier et Georges Leloir.

en avaient été faites ont été conservées. Nous avons ainsi entre les mains environ cent vingt-cinq lettres originales et autant de copies de lettres de Mme de Monnier à Mirabeau (1), écrites depuis le mois de juin 1776, jusqu'au mois de juin 1781, sans compter des lettres à Boucher, à Michaud, procureur du roi à Pontarlier, et à d'autres encore. Ajoutons que les lettres de Mme de Monnier en contiennent parfois de fort intéressantes, dont elle envoie la copie au comte, et qui émanent de sa mère, de Dupont, conseil du comte et futur député de Nemours aux États-Généraux, de ses hommes d'affaires, etc. Notre cadre ne nous permettant d'en publier qu'un nombre restreint, nous donnerons, aussi complètement que possible, dans cette Introduction, l'analyse du reste, sans craindre de multiplier les citations, car nous les jugeons aussi favorables à l'intérêt du récit qu'à la connaissance du caractère des personnages.

La disparition de la majeure partie de la correspondance secrète de Mirabeau est d'autant plus regrettable que les *Lettres écrites du Donjon de Vincennes* n'expriment point son véritable « état d'âme » sous les verrous : au lieu des confidences qui constituent la valeur d'une cor-

(1) Ces copies ont été exécutées, avec soin, par un homme de confiance, sous les yeux de l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, qui s'en servait pour ses travaux

Signalée par M. Lucas de Montigny, la continuité de la correspondance secrète de Mirabeau et de Sophie, concurremment avec la correspondance autorisée, a été établie par M. de Loménie, dans son livre *les Mirabeau*.

De ces deux cent cinquante lettres, beaucoup seront publiées ci-après. Mais il en reste deux ou trois fois autant, dont un certain nombre paraîtront prochainement dans la *Nouvelle Revue rétrospective*.

respondance intime, et peignent au vif son auteur, on y lit des dissertations philosophiques, des déclamations, non sans éloquence parfois, mais dont le grand tort est de ne point se trouver à leur place, — et jusqu'à des copies d'imprimés. On sent qu'il se croyait obligé de noircir un grand nombre de pages afin d'entretenir la confiance de la police.

Dans ces conditions, s'il ne faut point aller jusqu'à refuser toute créance aux lettres du recueil de Manuel, il est cependant prudent de ne point l'accorder sans contrôle. L'exemple suivant en offrira la preuve : à la page 216 du tome IV, on voit Mirabeau traiter comme la dernière des prostituées une demoiselle Diot de Blanchard, ancienne compagne de Sophie chez Mlle Douay, qui, alors en liberté, lui servait de commissionnaire. Ses calomnies avaient pour but de remplir, en apparence, la promesse faite à Boucher de couper court aux rapports de sa maîtresse avec cette personne. En même temps, il écrivait à Mme de Monnier : « Ménage la Diot, mais retire nos lettres ; il est inutile de rompre, mais plus de confidences, et seulement des commissions urgentes ! »

La police ayant l'éveil, il fallait endormir sa méfiance, mais il ne fallait pas moins éviter de se fermer une porte à laquelle on pouvait avoir à frapper. D'où le double jeu du comte.

Déposés, avec d'autres papiers, chez M. Dupeyrou, l'ami de J.-J. Rousseau, à Neuchâtel, où Mirabeau s'était rendu en 1782, après avoir purgé sa contumace à Pontarlier, les originaux des *Lettres de Sophie* furent, d'après ses instructions, remis, avec d'autres pièces, à un perru-

quier de la ville, nommé Bourrier, en nantissement de sommes prêtées par lui. Après la mort du grand homme, Bourrier, qui n'était pas rentré dans ses fonds (1), proposa à Manuel la cession des manuscrits, offre que celui-ci déclina. Recueillies, depuis, par M. Lucas de Montigny, les lettres sont actuellement, comme nous l'avons dit, la propriété de son petit-fils.

D'une écriture fine et serrée, elles présentent de sérieuses difficultés de lecture, difficultés compliquées encore, dans les lettres de Gien, par la présence de chiffres destinés à rendre inviolable le secret des passages compromettants. La première fut écrite un an, jour pour jour, après l'arrivée de Sophie dans cette ville, c'est-à-dire le 18 juin 1779; elle le rappelle à deux reprises. Ils avaient, jusqu'alors, correspondu par l'intermédiaire de Boucher. Toutefois, notre dossier ne renferme aucune épître adressée de Gien à Mirabeau, qui soit antérieure au 13 mars 1780 (2).

C'est vers cette époque qu'elle reçut du comte son premier alphabet cryptographique. Bientôt, le jugeant trop difficile à lire et trop aisé à reconstituer, Mirabeau s'en fit composer un autre par un ami, Dubut de la Tagnerette, fils de l'administrateur général des Postes, dont nous aurons à reparler. Il comprenait des monosyllabes dont l'introduction dans les groupes était destinée à dérouter les indiscrets.

(1) Il ne lui en avait point gardé rancune. Voir, à ce sujet, dans la *Nouvelle Revue rétrospective* (1901, 2e semestre, p. 289), la curieuse lettre qu'il écrivit à Manuel. Elle donne une idée du prestige exercé par Mirabeau sur ses entours.

(2) Les précédentes sont datées de Pontarlier (1776), d'Amsterdam et de Paris, à l'époque où Sophie était chez Mlle Douay. Elles ne contiennent point de chiffres.

TABLE DÉCHIFFRANTE

DES LETTRES DE SOPHIE DE MONNIER ET MIRABEAU

Chiffre	A	B	C	D	Ɛ	E	1 1	2 1	3 1	4 1	5 1	6 1
Clair	Je	Tu	Te	Toi	Sa	La	M	P	Q	R	O	S
Chiffre	M	a	m	n	o		1 2	2 2	3 2	4 2	5 2	6 2
Clair	a	de	a	du	e		A	X	U	Y	N	F
Nombres	01	02	03	04	05	etc	1 3	2 3	3 3	4 3	5 3	6 3
Clair	1	2	3	4	5	etc	J	I	L	V	D	T
Nombres	3	4	5	6	8	9	1 4	2 4	3 4	4 4	5 4	6 4
Clair	h, le	r, il	n	i	a	n	E	B	C	G	H	Z

					!	E		⊕	
j J i	L	M		Très, beaucoup	Au	D'autre	An, ant, en ent	E, et, est	
					+	A	*	Δ	
	T	V, U, ou		me, m.	Et	H, elle	L, le, ce	Lui	V, moi
R, Re	Ta	Bien	P	Mon, ma	Ton	Nous, nos, notre.	Nous nous	Notre	Pour
		#							
Par	Si	Se	Son	Te	Sa				

Le déchiffrement étant un travail ardu, Sophie crut bon, au début, de l'épargner le plus possible à son correspondant. Elle était loin de compte! Ce genre de distraction était du goût de Mirabeau. Il réclama « beaucoup de chiffres », demande à laquelle elle s'empressa de satisfaire. L'espoir d'y découvrir des passages licencieux comme les lettres de Sophie n'en renferment que trop, n'était peut-être point étranger à cette requête. En fait, la grossièreté de certaines pages, le défaut d'intérêt de certaines autres nous obligeront à de fréquentes coupures dans la publication des lettres de Mme de Monnier. Désireuse de complaire à Mirabeau, qui veut être informé des moindres incidents de son existence, et la querelle vivement quand ses épîtres sont trop courtes, elle les allonge souvent par des récits oiseux dont la suppression s'impose.

Il était, sous ce rapport, d'une exigence incroyable, la boudait et cessait de lui écrire quand elle ne se conformait point strictement à ses recommandations, ce qui n'était souvent que prudence de sa part, et crainte de le compromettre par un trop grand luxe de détails : « Mon enfant, lui écrit-elle, pourquoi mesures-tu mon amour à la taille de mes lettres? » Elle lui reproche aussi d'être trop pressé de recevoir les réponses, et de ne point laisser aux courriers le temps matériel d'arriver.

Ses récriminations étaient si fréquentes, et prenaient, parfois, un tel caractère d'aigreur, que Sophie, la douce Sophie, en devenait nerveuse et maussade. On la voit maltraiter la commissionnaire qui lui apporte ces mercuriales, et déclarer que, dans cet état d'esprit, tout ce qui l'entoure lui paraît odieux : « Je m'irrite contre tout, je

voudrais tout abîmer, te faire un holocauste de tout ce qui se présente à moi, et, comme Jephté, je sacrifierais jusqu'à ma fille! »

Autre inconvénient : il ne comprend pas toujours ce qu'elle lui mande! Cela tient, croit-elle, à ce qu'elle écrit « trop vite, trop fin et trop serré! » mais plus encore, peut-être, à son ami, qui lui défend les interlignes! Afin de prévenir toute difficulté nouvelle, elle se déclare décidée à écarter davantage, de manière à donner plus d'air à ses phrases. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Le comte, qui ne l'entend point ainsi, se refuse à accepter cette innovation, lui fait son procès et la condamne « aux dépens » pour avoir « grossé » son écriture; il proteste, d'ailleurs, qu'il la lit à merveille. Elle l'en félicite : « Si tu me lis si bien, moi je n'ai pas tant de talent, et souvent il n'y a que le sens qui me fait deviner mes mots! »

Son écriture était très défectueuse, en effet. Le papier rugueux, la mauvaise encre dont elle se servait n'étaient point faits pour la rendre plus lisible : « J'ai reçu, lui dit un jour, en badinant, Mirabeau, une feuille de papier qui ressemble beaucoup aux *griphes* égyptiennes, ou à la cédule du Sabbat! — Que veux-tu, lui répond-elle, je suis trop vieille pour apprendre, et, tant bien que mal, tu me lis et me devines! »

Deviner! c'est ce que nous n'avons été que trop souvent obligé de faire nous-même! Car la fantaisie de l'orthographe ne le cède point à l'imperfection de la main : on lit *oberge* pour *auberge*; *dédin* pour *dédain*; *or* pour *hors*; *assat* pour *ah, ça!*; *card* pour *quart*; *yrat* pour *ira*; *giroitte* pour *girouette*; *hostère* pour *austère*; *hutile* pour *utile*; *se*

frites pour *s'effritent*, etc... fautes qui, se retrouvant dans la partie chiffrée, n'en facilitent point la traduction.

Si général que fût, au dix-huitième siècle, le défaut d'orthographe, il y avait certainement là une lacune dans l'instruction de Sophie. Mirabeau prétend que Mme de Ruffey l'avait prié de la combler (1) et rédige, dans sa prison, un *Abrégé de la Grammaire*, en vingt-neuf pages manuscrites, dont M. Lucas de Montigny a possédé le manuscrit original, aujourd'hui au dépôt des Affaires étrangères, et dont une copie, de la main de Sophie, se trouve actuellement entre celles de M. Gabriel Hanotaux.

Quant à la partie chiffrée, elle est considérable : P. Manuel a cru en donner la clef dans le tome Ier de ses *Lettres écrites du Donjon de Vincennes*. Cette clef est fausse, et n'a pu servir à la traduction de nos hiéroglyphes. Grand eût été notre embarras, si un cryptologue distingué (2) n'eût eu l'obligeance de reconstituer, pour nous, la vraie *table déchiffrante* dont Sophie et Mirabeau s'étaient servis dans leurs lettres secrètes. C'est ainsi que nous avons pu lire les nombreuses pages dont ils croyaient que le sens ne serait jamais pénétré.

Nous avons pu, aussi, rétablir des noms propres qu'elle avait défigurés soit en les abrégeant, soit en les remplaçant par des initiales ou des monosyllabes de convention : *BA*. désigne le Bon Ange, ou Boucher ; *Ga*. Garat ; *Mp*.

(1) Voir, dans le Catalogue de vente de M. Lucas de Montigny, p. 137, l'article relatif à la *Grammaire* composée par Mirabeau pour Sophie.

(2) M. le commandant Bazeries, auteur de *Le Masque de fer, révélation de la Correspondance chiffrée de Louis XIV* (Didot, 1893) ; *Les chiffres de Napoléon Ier pendant la campagne de* 1813 (Bourges, 1896) ; *Les chiffres secrets dévoilés* (Fasquelle, 1901).

Montperreux; *Mth.* Montherot; *Dp.* Dupont; *LT*, *Vauc.*, *Saint-M.*, ou *Saint-Maurice*, La Tagnerette; *V*, Vitry; *Gaub.* Gabriel ou Mirabeau; *Sélo.* Sophie.

Une inadvertance de Mme de Monnier, — la seule que nous avons relevée dans cette longue série de lettres, nous a permis d'identifier un personnage qui y joue un rôle important : *Onef*, dont le vrai nom était Formier, seul notaire de Gien, lui rendit des services signalés, aussi bien comme conseil que pour la transmission de ses lettres. Elle nous révèle aussi, dans une épître à Boucher, le nom d'une ancienne religieuse de Provins, un instant sa compagne chez Mlle Douay, passée ensuite, *par obédience*, dans un couvent de Saint-Mandé, à laquelle elle avait un moment songé à confier l'éducation de sa fille, et qu'elle désigne, dans sa correspondance, comme Mirabeau, dans les *Lettres de Vincennes*, sous le nom de la *Voil...* Son vrai nom était, en religion, sœur Sainte-Sophie, et, dans la vie laïque, Mme Biquet de Voillemain.

Une grande dame à laquelle Mirabeau prête un rôle aussi inattendu que supposé, celui de « protectrice », et dont il se vante, avec assurance, d'avoir été l'amant, est désignée par le monosyllabe *Lol...* C'est Mme de Lamballe ! Quant aux quatre personnes dont il prétend avoir aussi reçu la visite au Donjon, et que Sophie nomme les *La...*, nous verrons qu'une d'elles était la même Mme de Lamballe, l'autre Mme de Guéménée.

Citons encore, *Frog.* ou *Frogie*, religieuse chargée de la direction des novices; *Lf*, Grenou, dit Lafleur, jardinier du couvent; *Phr.* ou *Mme de Saint-M.* (*Saint-Maurice*), la sœur Victoire, religieuse affectée au service de Mme de Monnier. Comparses, assurément, mais pour l'intelligence

de nos lettres, il était indispensable de connaître leurs noms et leurs emplois. Ajoutons que le travail d'interprétation auquel notre texte a donné lieu, a été une des difficultés de notre tâche.

Outre les précautions dont nous avons parlé, Mme de Monnier prenait celles de ne parler d'elle-même ou de Mirabeau qu'à la troisième personne, d'encadrer de phrases banales les passages chiffrés les plus dangereux, de plier son papier de manière qu'on ne pût l'ouvrir sans le mettre en pièces. Moins avisé, Mirabeau écrivait souvent en clair un nom qu'il aurait dû chiffrer, se trompait dans ses figures, oubliait de dater ses lettres. Sophie le lui reproche doucement, afin de ne point l'indisposer, ni passer pour « acariâtre ». Elle l'assure que, sans son éloignement, pareille bravoure ne lui viendrait point. « De près, tu sais bien que je ne le puis pas ! C'est, dit-elle, précisément comme dans la chanson :

> A-t-on la force de gronder,
> Lorsqu'on nous fait bien aise ? .. »

Tant qu'il est au Donjon, elle adresse ses lettres tantôt à Mlle Ancelin, chez M. Avelin, maître vitrier, rue des Grands-Augustins, proche l'hôtel Toulouse, à Paris, tantôt à Mme veuve Sautot, à Vincennes, tantôt à Mme Bernard Menk, chez Mme Girard, plâtrière dans la même ville.

Après son entrée au château de Vincennes, une partie de sa correspondance est reçue par Mme Fontelliau, femme du chirurgien chez lequel il logea quelque temps. Le reste est envoyé soit à une dame Poiret, au Château, soit à un sieur Priouset, rue Neuve-Saint-Augustin, vis-

à-vis l'hôtel du Muy, soit à une dame Lescot, chez le sieur Méat, rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque du Roi, soit enfin à un sieur Grossey.

Les porte-clefs auxquels Mirabeau a recours sont Lavisé, dont le fils lui sert de secrétaire; Bertrand, qui, en 1789, se vengera d'avoir été dupé par le comte en prêtant son nom à la rédaction d'un violent pamphlet (1), Bellard et Huguenin. Ses lettres étaient remises à des commissionnaires dont Sophie nous a conservé les noms : Pirot, Lacosse, Tordu, qui se chargeaient de les faire parvenir à destination.

De son côté, Mme de Monnier a sous ses ordres une armée d'affidés, dont le jardinier Grenou, dit Lafleur; un cabaretier, oncle de Victoire, désigné par le sobriquet de *Taffetas*, mais dont le vrai nom était *Raffatin;* un nommé Mas; dans une condition plus relevée, le docteur Ysabeau, chirurgien du couvent, et le notaire Formier, sous le couvert desquels Mirabeau fait passer certaines lettres jugées plus importantes que d'autres, et auxquels il écrit même directement, au besoin. N'oublions point la vicaire du couvent, Mme d'Ardouville, qu'il peut mettre à contribution dans les cas urgents, car elle s'intéresse à Sophie, et défend qu'on s'occupe de ses affaires : ressource d'autant plus précieuse qu'elle est la seule dont l'abbesse n'a point le droit de décacheter la correspondance! Aussi Mme de Monnier préfère-t-elle ne rien rece-

(1) Voir *Mémoire à consulter et consultations pour les nommés Bertrand, Fonteiliau, Silvestre, etc., en rapt, vol et escroquerie, contre le sieur comte de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale* (1789), publié par la *Nouvelle Revue rétrospective* (t. XV, p. 261). Pamphlet qui, à l'instar de la plupart des libelles de ce genre, contient du vrai et du faux.

voir « par la boîte » c'est-à-dire par la voie ordinaire, et Mirabeau ne s'en sert-il qu'exceptionnellement.

En cas de danger pressant, il écrit « par les villes », c'est-à-dire par Orléans ou Montargis, d'où Mas se charge de faire venir les lettres.

Le courrier de Gien part trois fois la semaine, et, à chaque voyage, leur apporte au moins une missive. C'est ainsi que, selon le calcul de Sophie, ils en échangèrent, les lettres officielles non comprises, trois cent soixante du 18 juin 1779 au 16 juin 1780. Comment, à une époque où le secret de la poste était peu respecté, et avec le nombre des confidents dont ils se servaient, ne furent-ils victimes ni d'une négligence, ni d'une trahison? C'est un problème qui ne peut se résoudre qu'en admettant la complicité de Dubut de La Tagnerette, dont l'amitié les mettait à l'abri des recherches de la police, ou tout au moins les avertissait en cas de danger (1). Nul doute que son aide n'ait contribué, dans une certaine mesure, à leur permettre de s'écrire sans accident jusqu'au dernier jour.

Les retards étaient, il est vrai, fréquents, et les plongeaient dans la crainte, mais, sauf quelques rares pertes, les lettres finissaient par arriver et leur apportaient d'autant plus de joie que leurs appréhensions avaient été plus vives.

(1) « Elle (Mlle Diot) me recommande beaucoup de circonspection dans notre commerce de lettres, parce que la T (La Tagnerette) dit à Azv. (Azvedo, banquier) qu'il y avait continuellement de nouvelles recherches. » (Sophie à Mirabeau, 19 juin 1780.)

II

Portrait de Sophie. — Le tableau de Jean-Jules Heinsius; l'estampe d'Antoine Borel. — La santé de Mme de Monnier à Gien, et celle de Mirabeau à Vincennes. — Conditions d'existence au Donjon. — Enjouement naturel de Sophie. — Ses idées philosophiques, politiques et littéraires. — Collaboration avec Mirabeau. — *L'Histoire de Gien*, les traductions de Tibulle, d'Ovide, du Tasse et de Boccace. — Le manuscrit des *Lettres de cachet*. — Ouvrages destinés à Sophie et à sa fille : *Traité de l'inoculation, Grammaire* et *Mythologie*. — Aptitudes littéraires de Mme de Monnier. — Ses *Mémoires* et ceux de Mirabeau. — Sollicitude pour leur enfant. — Leur douleur à sa mort. — Qualités de Sophie : sensibilité, tendresse, culte de l'amour vrai, soumission, abnégation, simplicité. — Sa vie et ses travaux manuels au couvent. — État d'âme, tempérament. — Distractions procurées par Mirabeau. — Mirabeau médecin. — Ses dispositions à la jalousie. — Étranges projets sur sa fille. — Sophie mystifiée.

Sophie était grande, forte, brune. Elle avait des yeux noirs, le nez retroussé, des lèvres épaisses, le menton court, une articulation assez peu distincte (1). Sa taille n'était point sans défaut, mais elle avait des bras et une

(1) Voir le signalement de la police reproduit, d'après Édouard Fournier, par Benjamin Gastineau, dans son livre *les Amours de Mirabeau et de Sophie de Monnier*. Cf. *Mirabeau à Pontarlier*, par G. Leloir, p. 31 ; *Mirabeau en Savoie*, par L.-G. Pélissier ; l'article de M. Max Bruchet dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques de la Haute-Savoie*, année 1895, p. 552.

Ces signalements, qui offrent des variantes, étaient rédigés par le marquis de Mirabeau et distribués à la police des villes où il comptait faire arrêter les fugitifs. Celui d'Edouard Fournier porte : « articulation distincte », mais le mot *peu* paraît omis, car il se trouve dans un autre, et un troisième dit que Mme de Monnier « barbouillait beaucoup en parlant. »

poitrine dont Mirabeau vantait la forme et la blancheur, et une grande fraîcheur de teint.

L'abbé Vallet, qui fut député de Gien aux États-Généraux et beau-frère du docteur Ysabeau, chirurgien des Saintes-Claires, a laissé d'elle un croquis d'autant plus digne de foi qu'elle n'y est point flattée : « Elle était, dit-il, grande et bien faite, mais elle avait la tête un peu penchée sur une épaule, qui paraissait être un tant soit peu plus haute que l'autre. Assez bien de figure, mais les yeux un peu bordés de rouge, elle était douce de caractère, elle était aimable, ayant beaucoup d'esprit, dont elle ne se servit pas comme elle aurait dû le faire (1). »

En somme, ni bien ni mal, Mme de Monnier a surtout dû le charme qu'elle exerçait à son enjouement, à la vivacité de son esprit, à ses qualités intellectuelles, et aussi, nous le verrons, à la bonté de son cœur.

Le portrait à l'huile (2) que nous avons reproduit en tête de ces pages, et dont l'existence nous a été révélée par notre collègue et ami M. Marc Furcy-Raynaud (3), est conforme aux signalements de la police, à ceux des *Lettres de Vincennes* et des *Souvenirs* de l'abbé Vallet. Il représente Sophie à l'âge de trente ou trente-cinq ans, avec son nez retroussé, ses cheveux noirs poudrés, ses

(1) *Mémoires* de l'abbé VALLET (1788-1808) publiées par la *Nouvelle Revue rétrospective* de 1902 (t. XVII, p. 381).

(2) Hauteur, 55 centimètres ; largeur, 45 centimètres.

(3) M. Marc Furcy Raynaud, qui a publié récemment d'intéressants travaux sur *Chardin et M. d'Angeviller* (Chamerot), sur *L'engagement de Tocqué à la Cour d'Élisabeth Ire* (Lahure), et qui prépare une édition de la *Correspondance administrative inédite du marquis de Marigny*, a bien voulu nous signaler ce portrait qu'il a découvert, à Paris, chez M. J. Coudere, antiquaire ; nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

yeux noirs presque dépourvus de cils (1), et entourés d'un léger cercle rose (2), ses lèvres épaisses, son menton court.

Avant de passer dans notre collection, il a fait partie de celle du docteur François-Vincent Raspail, l'inventeur de la célèbre méthode thérapeutique, qui fut un amateur éclairé de tableaux historiques dont plusieurs ont été acquis, après sa mort, par le musée Carnavalet (3). Le docteur attribuait celui dont nous nous occupons, au peintre Jean-Jules Heinsius.

(1) Particularité indiquée dans le signalement publié par Édouard Fournier.

(2) Voir, ci-dessus, le portrait de Sophie par l'abbé Vallet.

(3) Renseignement fourni par M. Henry Cain, le distingué conservateur du musée Carnavalet.

D'autre part, M. René Pensa, avocat, possède un portrait à l'huile de Lavoisier, provenant aussi de la collection Raspail, et au dos duquel est fixée une note manuscrite du docteur, note incomplète, il est vrai, mais dont le texte a été conservé par une plaque de cuivre, en forme de légende. Nous le reproduisons à titre de curiosité :

« LAVOISIER (Antoine-Laurent) chimiste immortel !

« Né à Paris le 16 août 1743, et mort sur l'échafaud le 8 mai 1794, victime du système impitoyable d'extermination qu'exécutait, à cette époque, L'INFAME SOCIÉTÉ DE JÉSUS, sous le masque du républicanisme, Lavoisier est représenté ici au milieu des bocaux qui ont servi à ses dernières expériences, dans son cachot de la Conciergerie où, la veille de sa mort, parvint à pénétrer une députation du Lycée des Arts, pour lui offrir une couronne.

« C'est, sans doute, à ce moment que le peintre a pu esquisser à la hâte ce portrait avec du bistre, à défaut de boite à couleurs qu'on n'aurait pas laissé passer; on voit que cette toile n'a jamais été sur châssis.

« Nous l'avons retrouvée à Bruxelles en 1825 : c'est d'après elle qu'a été gravé le portrait inséré dans le recueil des *Portraits et histoire des bienfaiteurs de l'humanité* (2 février 1833).

« (Provient de la collection du peintre Louis David.)

« Signé : F. V. RASPAIL.

« (Traduction exacte du manuscrit signé qui se trouve derrière le tableau). »

Né à Hildburghausen en 1740, cet artiste travailla, de 1765 à 1777, à Rudolstadt et à Weimar, où il fut nommé peintre de la Cour. Passé en France, il y exécuta les portraits des filles de Louis XV et reçut le titre de peintre de Mesdames. Les circonstances qui le déterminèrent à s'établir et à se marier à Orléans, où il épousa une demoiselle Élisabeth de Brienne Robin (1), et où son fils exerça, après lui, la profession de peintre, nous sont inconnues (2). Il est à présumer qu'ayant entendu vanter ses talents, Mme de Monnier (alors rendue à la liberté), le fit venir d'Orléans ou profita de son passage à Gien, qui est à proximité, pour lui commander cette toile remarquable non seulement par l'originalité de la coiffure « en tapet » alors à la mode (3), mais

(1) Nous n'avons point retrouvé son acte de mariage, mais M. Herluison a publié, dans ses *Artistes orléanais*, l'acte de décès d'Heinsius, qui habitait le n° 6 de la rue Saint-Pierre, à Orléans. C'est dans cette pièce que figure le nom de sa femme, dont le prénom (il ne peut s'agir d'autre chose) *de Brienne* est à remarquer. Est-ce une coïncidence? Est-ce un indice de ses relations avec Mme de Monnier? Toujours est-il que le premier soin de celle-ci, lors de ses démarches afin d'obtenir une pension, en 1787, fut de s'adresser au ministre Loménie de Brienne. (V. ci-dessous, chap VI.)

(2) Il existe, au musée d'Orléans, un portrait de femme peint par Heinsius. Plusieurs miniatures dues à son pinceau figurent aussi dans des collections particulières de cette ville.

Nous ne saurions dire en quelle année il y vint, mais M. Raguenet de Saint-Albin a publié, sous la signature *De Star*, dans l'*Intermédiaire* du 30 mars 1902, un article où il est parlé d'une miniature d'Heinsius portant la date de 1791 et représentant une personne qui habitait Orléans depuis longtemps, à cette époque.

(3) Sophie nous apprend, dans une lettre de 1780, qu'elle portait des boucles longues et épaisses, comme celles de notre tableau : « Quand tu auras quelques envois à me faire, fais-moi le plaisir d'y joindre *deux boucles de cheveux roulés* comme ce modèle, pour mettre de chaque côté de mon chignon... Mes cheveux sont tel-

encore par l'imitation des dentelles qui couvrent les épaules. On observera qu'Heinsius, dont nos musées nationaux possèdent une assez grande quantité d'œuvres, excellait à reproduire les étoffes, gazes et tulles.

Nombreux sont les portraits qui passent pour ceux de Mme de Monnier; toutefois nous n'en connaissons qu'un, outre le nôtre, qui présente des garanties d'authenticité : c'est l'estampe d'Antoine Borel, dans le tome II de la traduction de *Tibulle* par Mirabeau (1). D'une exécution médiocre, il est cependant, comme celui d'Heinsius, conforme aux signalements remis à la police, et Mme Callier, fille du docteur Ysabeau, récemment décédée, tenait de son père qu'il offre exactement les traits de Sophie à vingt ans (2).

Dix à quinze années séparent les deux œuvres, où l'on remarque de notables ressemblances, surtout en ce qui concerne la partie supérieure du visage; des différences aussi : celles-ci s'expliquent par l'influence de l'âge et des chagrins (3).

lement brisés par le milieu, que, ne pouvant les rouler, ils sont toujours sur mon col : je les mettrai dans le chignon, *quand j'aurai des boucles fausses*, et je ne serai plus échevelée. *Il faut les cheveux très longs*. Tu sais la couleur, *et que les boucles soient épaisses!...* »

(1) *Élégies de Tibulle*... traduction nouvelle par le comte de Mirabeau. Tours, Letourmy; Paris, Berry, an III. (3 vol. in-8°).

(2) Renseignement fourni par M. Charles de Larivière.

(3) Dans son livre *les Amours de Mirabeau et de Mme de Monnier*, Benjamin Gastineau a publié une lithographie qui représente, non Mme de Monnier, comme il l'a écrit, mais Mme de Nehra. Aucun doute n'est possible, d'abord parce que M. Lucas de Montigny a recueilli des traditions de famille à cet égard; ensuite parce qu'il possède la miniature originale de ce portrait, qui est celle d'une blonde. Or, Mme de Nehra était aussi blonde que Mme de Monnier était brune.

La nature l'avait créée « saine et vigoureuse », mais le malheur et la vie conventuelle ne tardèrent point à l'éprouver. En 1780, l'abbesse des Saintes-Claires écrivait à sa mère qu'elle était « toujours souffrante ». Quand Mirabeau la revit, l'année suivante, il dut constater chez elle un changement physique considérable; une grande partie de ses cheveux était tombée, et ceux qui restaient étaient devenus gris. Très précaire au début de 1780, sa santé exigeait des remèdes et les soins assidus du docteur Ysabeau. Ses yeux étaient en mauvais état, et l'application au travail lui causait des douleurs telles qu'elle était obligée de le suspendre sous peine de syncope. Elle souffrait aussi de maux particuliers aux femmes dont elle attribuait la cause au chagrin. Bien que ne se plaignant jamais, de peur d'inquiéter son ami, elle ne peut s'empêcher de lui écrire, en février 1781, à propos d'engelures : « Ma chair est devenue si mauvaise que le plus petit mal ne s'y guérit plus qu'à force d'emplâtres. Je n'ai jamais vu cela dans quelqu'un de sain. J'ai cent ans, je t'assure! »

Mirabeau ne fut guère mieux partagé pendant son séjour à Vincennes. Il était extrêmement souffrant, quand il avait quitté Sophie à Paris, en mai 1777. Une hématurie se déclara, accompagnée de coliques néphrétiques et de maux d'yeux qui, depuis sa petite vérole, étaient restés faibles. Non que le régime auquel on le soumit fût très rigoureux. On ne traitait point mal les prisonniers à cette époque (1), et ses attaques contre M. de Rouge-

(1) Sur le traitement des prisonniers, voir *Légendes et Archives de la Bastille*, par Frantz Funck-Brentano (Paris, Hachette, 1898), et la *Revue rétrospective*, t. XI, année 1889.

mont, gouverneur du château de Vincennes, sont peu justifiées. Ce qui lui manquait le plus était l'air et l'exercice. Il s'en plaignit jusqu'à la fin de son séjour (1).

Dans les premiers jours, on ne lui permit qu'une promenade de deux heures dans le jardin, sous l'œil des porte-clefs. Temps insuffisant, surveillance insupportable! En conséquence, il demanda à Le Noir la permission de se promener davantage, et seul. Non seulement il l'obtint, mais on l'autorisa à monter à cheval.

Il était libre d'emprunter, d'acheter des livres et, en général, à peu près tout ce qu'il voulait. Son travail lui permettait d'arrondir un peu la pension de 600 livres que son père lui servait :

« Je suis réduit à 600 livres de pension, pour mon entretien, écrit-il à Le Noir, le 27 février 1779, ce qui, assurément, ne suffirait pas, quand je serais entré ici pourvu, et M. Boucher a vu qu'il n'y avait pas une chemise dans mes malles! Je ne sais si vous ne daignerez pas me faire fournir des effets, mais, quoi qu'il en soit, je marche nu-pieds depuis vingt mois, et ce sera de même tant que je serai ici, pour acheter quelques livres, et ces livres, je ne saurais les avoir que quatre, ou six, ou huit mois après les avoir demandés. Cela est dur!

M. Demours (2) m'ordonna, il y a quatre mois, de m'éclairer avec des lampes. J'ai prié qu'on m'en achetât. Je n'en ai point encore. Cela est dur!

Je n'ai pu obtenir un arrêté de mon compte, depuis que je suis ici, pour avoir un état de situation et savoir ce qui

(1) « Oui, lui écrivait Sophie en octobre 1780, ton corps a grand besoin de fatigue. Hélas! quand en prendras-tu en plein champ?... »

(2) P. Demours (1702-1795), oculiste, membre de l'Académie des sciences.

me reste à employer, c'est-à-dire au moins 400 à 500 livres. Cela est encore dur!

Ne pourrais-je donc pas garder mes malheureuses 600 livres, quartier par quartier? Craint-on que je séduise un porte-clefs avec 150 livres? Eh, non! ce n'est pas cela qu'on craint! Pourquoi séduirais-je? La seule chose que je désire, outre ma liberté, c'est la correspondance de mon amie, qui est ma vie, et je vous la dois. Je demande donc à toucher ma pension, ou que vous daigniez me permettre qu'elle reste à la police, pour que j'y sollicite directement ce que je désire! »

Ses vœux furent exaucés, et il put, de temps en temps, envoyer à Sophie les menues sommes dont elle avait besoin, sur celles qu'il recevait par l'entremise du premier commis du Secret, Boucher. Ajoutons qu'elle le paya de retour, dans les moments de détresse.

C'était une amélioration, mais qui ne guérissait point ses maux : « Que pensez-vous de la santé de M. de Mirabeau? » demandait un jour au docteur Fontelliau, chirurgien du Donjon, le gouverneur de Rougemont, que les souffrances de son prisonnier trouvaient sceptique. Et Fontelliau de répondre, si l'on en croit le comte : « Pour son nom et sa fortune, je ne voudrais pas être dans son état! »

Les doléances qui emplissent les *Lettres de Vincennes* ne sont donc point de vains mots. Il n'est pas moins certain qu'il se crut, un moment, atteint de la pierre, et que le mauvais état de ses yeux lui fit craindre la cécité.

Les soins lui manquaient, parfois. Il écrivait à Boucher, le 30 mars 1779, pour le supplier de lui envoyer d'urgence le docteur Demours, médecin oculiste, auquel il avait mandé par écrit sa situation, et qui ne venait point. A plusieurs reprises, il s'était trouvé mal en se promenant

dans le jardin. Le 2 mai 1778, se croyant en danger de mort, il avait envoyé au *Bon Ange* ses dernières volontés : « Vous aurez peut-être, lui écrivait-il, à faire usage de ce dépôt plus tôt que nous ne le croyons tous deux...! Je n'ai que faire de vous dire que, si mon état empirait, il serait fort inutile d'en faire part à mon amie, qui le saura toujours assez tôt! » Pour « remonter sa machine détraquée », il se « bourrait de café ».

Sophie jugeait de sa santé d'après son écriture et d'après le degré de tristesse ou de gaieté qui régnait dans sa correspondance. Et comme, à la fin de son séjour au donjon, l'état de ses yeux ne s'était point amélioré, elle lui écrivait : « Je ne veux pas que tu les perdes, ces yeux si beaux et que j'aime tant! Au nom de nous deux et de notre enfant, ménage-les! »

Peu après son arrivée, M. de Rougemont le fut voir et, pour l'arracher à la tristesse de sa situation, l'engagea à demander du service : les Anglais venaient d'être défaits par les Américains; la France allait probablement entrer en scène, l'occasion était unique!

Or, Mirabeau avait toujours eu du goût pour le métier des armes, et la perspective de le reprendre flattait ses secrets penchants. Il y vit un moyen de se créer une réputation, des amis, d'acquérir un crédit qui lui permettrait de rendre Sophie à la liberté, et de quitter lui-même un endroit où son père voulait, disait-il, le faire périr. Le seul obstacle était le manque de fonds, car il en fallait, dans cette profession, et il était peu probable que le marquis lui en fournît.

Par contre, la guerre inspirait à Sophie une vraie terreur : elle se récrie, le conjure de renoncer à son projet!

Il la rassure en lui exposant l'incertitude du succès d'une pareille demande dont il regarde la réussite comme un bonheur trop grand pour lui! En tous cas, s'il part, il reviendra au premier appel de son amie, à condition, toutefois, de le pouvoir faire avec honneur : « Tu ne voudrais pas, dit-il, que ton Gabriel, que ton amant se fît honnir! »

Ses démarches en ce sens auprès de M. de Maurepas n'aboutirent cependant point.

Au milieu de ses tristesses, de ses souffrances physiques et morales, Sophie trouve le moyen de conserver la gaieté qui fait un de ses principaux charmes; ses lettres sont émaillées de saillies propres à distraire son ami : « Mais oui! dit-elle à propos d'une dame sur le retour, dont elle reçoit les visites, elle est encore assez ce que tu me demandes! En temps de famine, on pourrait s'en accommoder! » Mirabeau propose de lui envoyer un invalide de Vincennes. C'était sa coutume de chercher, par badinage, des amants aux femmes de sa connaissance : ne voulait-il point procurer son ami Dupont à la maîtresse de son père, Mme de Pailly?

Elle a l'espièglerie d'une enfant, adore jouer de *bons tours* aux religieuses, leur faire des contes, rire de leurs frayeurs : « Cinq d'entre elles méritent les Petites Maisons, dit-elle, sans parler de celles qui y ont des droits, mais plus éloignés! »

Mirabeau n'est point oublié : elle parle du dédain de « Sa Grandeur » pour les proverbes, et le remercie ironiquement des nouvelles, vieilles de plusieurs semaines, qu'il lui apprend. Elle hait les francs-maçons, dont elle a

eu à se plaindre en Hollande, lui adresse une estampe représentant une Loge et l'appelle « méchant goujat de franc-maçon ! » Quant il menace de courtiser une de ses compagnes, elle s'écrie : « Doucement, Monsieur, s'il vous plaît! Vous savez que M. le marquis, ton père, ne veut pas que tu te mésallies ! » Elle vient de recevoir la visite de cinq demoiselles charmantes, Mlles Bergeville : « Remets la partie de mon *cocuage* pour Mlles Bergeville, je t'assure que tu n'y perdras pas ! » Le mot de Molière lui plaisait : « Je sais, dit-elle, bon gré à Dupont de son idée. Par reconnaissance, tu ne le feras pas *cocu !* »

Elle a appris qu'on redoutait la visite du comte, au couvent : craint-on donc qu'il ne veuille y entrer comme pensionnaire? « Tu es un bien joli, bien bel ami, mais tu ne serais pas une jolie dame ! »

Sa mère, en apprenant la mise en liberté de Mirabeau, lui a exprimé sa crainte d'un nouvel enlèvement; elle la rassure, se déclare hostile à toute tentative de ce genre et assez influente sur son amant pour l'en dissuader. Puis elle écrit au comte : « Tu vois bien, minon bon, que nous ne respirons tous deux que le repos ! Et tu feras tout ce que je voudrai, car tu es un enfant fort obéissant, n'est-ce pas, mimi d'amour? »

Dupont ayant exprimé des appréhensions sur les dangers que le beau sexe peut faire courir à Mirabeau, elle lui adresse une lettre qui ne laisse point de l'embarrasser pour la réponse !

Le même Dupont l'engageant, nous ne savons pourquoi, à conseiller à l'abbesse de louer le terrain d'un monastère voisin : « Vous êtes admirables, s'écrie-t-elle, toi et Dupont, de venir dire de louer le terrain des moines !

Il faut, pour cela, qu'ils soient délogés et qu'on les déloge d'autorité, à moins que tu ne veuilles les marier aux Saintes-Claires! Encore n'y aurait-il pas de place pour les mettre! »

Charnaux, le tuteur de sa fille, terminant ses lettres par la formule d'usage : « Je vous prie de me croire, avec tous les sentiments possibles... » — « Excepté l'amour, j'espère! » ajoute Sophie. Et, quand le Père Maillet, ayant reçu de Mirabeau une lettre qui le transporte de joie, vient la voir, elle rend compte de sa visite : « Le Père est venu me voir. Il est d'une sensibilité extrême de ta lettre. Il y a trouvé tant d'esprit, qu'il ne savait où en prendre pour y répondre! »

Une épître de Mme de Ruffey, qui lui reproche de ne point être entrée au couvent le jour où elle a quitté son mari, excite son hilarité : « Comme Gribouille! alors, dit-elle, de peur de la mouille! »

Fontelliau, le chirurgien du Donjon, n'ayant pu, en raison de la mort de son père, donner ses soins à Mirabeau, elle s'écrie : « Fontelliau ne pouvait-il, tout en tuant son vieux père, aider à ton soulagement? » Pour éviter le scandale du procès pendant entre le marquis et la marquise de Mirabeau, elle émet une idée qui ne manque point d'originalité : « Tu as raison, il faut étouffer tout cela..., même les personnes! »

Nous pourrions multiplier les exemples, citer, entre autres, un aperçu burlesque de l'histoire du couvent des Saintes-Claires au temps des guerres de religion, le compte rendu d'une visite médicale à l'abbesse, l'analyse d'un chapitre de l'*Observateur anglais* sur les Économistes, mais il faut nous borner.

Ce ne sont, d'ailleurs, là, que jeux d'esprit, dont nous laissons au lecteur le soin d'apprécier la valeur et ne donnons des spécimens que pour faire connaître le genre de gaieté qui plaisait à Mirabeau. Encore a-t-il fallu nous limiter aux plaisanteries qui n'excédaient point les convenances. Mais Sophie avait des titres plus sérieux à l'estime de son amant. Il aimait à philosopher avec elle, à la faire parler sur toutes sortes de sujets, principalement sur l'amour physique et sur l'autre : « Tout ce qui vient de l'amour va au cœur ! » lui écrit-il un jour. Elle en convient et ajoute : « Ce qui n'en a que l'apparence va tout au plus aux sens ! »

Les « bonnes fortunes », dit-il, ne lui inspirent que du mépris. Sophie partage cette manière de voir et en profite pour flétrir ceux qui, par orgueil, n'osent rompre les vieilles liaisons dont ils sont las. Elle trouve « plus tendre » de se donner à son fiancé *avant* le mariage, mais croit que le mari regrette, ensuite, les facilités qu'il a trouvées, autrefois, chez sa femme.

Mirabeau lui ayant fait l'éloge de la bonté, elle déclare injuste de la confondre avec la bêtise, mais reconnaît qu'elle ne procure point, en général, les moyens de « s'avancer » dans le monde. Elle établit, entre l'amitié de femme à femme et l'amitié d'homme à femme, entre la jalousie née de la méfiance et celle qui vient de la crainte de plaire insuffisamment à l'objet aimé, des distinctions aussi justes que fines, disserte fort bien sur l'esprit, remarque qu'il ajoute au mépris de ceux qui s'en servent mal, et ajoute que « la prétention y nuit quand on en a beaucoup, et rend insupportable quand on en a peu ! »

Elle constate, enfin, l'inutilité de la morale et conclut

philosophiquement : « Que de fols, dans le monde, qui se croient bien sages! Mais il est plus agréable d'avoir, soi-même, une jolie folie, que de raisonner sur celle des autres! » On voit que ses idées philosophiques n'avaient rien de morose!

Elle s'intéresse à la politique; en échange du *Mercure* que lui prête le docteur Ysabeau, et qu'elle fait ensuite passer au comte, celui-ci lui envoie le *Courrier d'Europe* : « Je t'assure, lui écrit-elle, que je suis devenue une très grande politique, si grande même que je m'étonne que quelques grands potentats ne m'envoient pas chercher pour les aider à gouverner! » Elle trouve singulier que, dans sa bibliothèque, pourtant bien garnie, M. de Ruffey, son père, n'ait point introduit l'*Encyclopédie*.

Elle critique les « grands » qui, pour la plupart, croient nécessaire de « faire preuve de seize quartiers pour avoir un cœur honnête! »; pense, au contraire, que « quand l'éducation a été bonne, on en trouve plutôt dans un état médiocre. » Elle fait une remarque juste sur la soumission des Français à leurs maîtres : « Vois-tu donc qu'en France, on use beaucoup de ses droits, et qu'on fasse autre chose que ce que veut le gouvernement? » Elle proteste contre une lettre de cachet extraordinaire que le marquis de Mirabeau sollicite contre son fils : « Si l'on accorde la lettre de cachet telle qu'il la demande, dit-elle, ce sera le plus grand monument d'esclavage de notre patrie! Il n'en faudrait pas plus, à mes yeux, pour déshonorer la France et son gouvernement, si elle ne l'était déjà!... »

Ici se révèle une Sophie frondeuse, révoltée contre le gouvernement : ce n'est ni à Dijon, ni à Pontarlier qu'elle

a puisé de tels principes! Mirabeau a certainement passé par là!

Outre le *Mercure*, le docteur Ysabeau lui prête les *Nuits* d'Young, l'*Émile, le Diable boiteux*, les *Idylles* de Gessner, dont Mirabeau avait, paraît-il, été chargé, par l'éditeur hollandais Changuyon, de faire une traduction, à Amsterdam; les *Méditations* d'Hervey, *la Nouvelle Héloïse*, dont la lecture l'irrite : « Cette Julie est, dit-elle, une étrange fille de sacrifier toujours à tout cet homme qu'elle adore! J'ai failli brûler le livre, lorsqu'elle lui mande qui, de son mari et de lui, elle choisirait! » Saint-Preux seul a sa sympathie. Et elle n'apprécie pas moins le style, parce qu'elle y trouve « quelque chose de la tendresse et des idées » de Mirabeau.

La lecture de la *Vie d'Abailard* lui fournit l'occasion d'adjurer le comte de ne point s'attirer, comme ce moine, de mauvaises affaires, de se contenter « d'avoir de l'esprit pour soi et de ne point s'entêter à éclairer son siècle, qui ne veut pas l'être, en faisant des livres dangereux! — N'en fais plus, ami! » conclut-elle. L'allusion aux *Lettres de cachet* est évidente. Sophie lui avait envoyé, pour composer cet ouvrage, des notes prises au cours de ses lectures, notamment des extraits du *Journal* de Linguet. Le travail achevé, Mirabeau le lui avait adressé, selon sa coutume. Or, il arriva qu'en route le paquet fut ouvert soit par un employé de la poste, soit par un commis de la police, qui n'y attacha point d'importance, puisqu'il le remit à sa destinataire. Mais l'imprudence du comte eût pu lui coûter cher. Il est vrai qu'il en offrait la lecture à Boucher; mais il savait n'avoir rien à craindre, de ce côté-là (1)!

(1) Rien ne donne mieux une idée de l'intimité établie entre Mirabeau et Boucher, que la pièce suivante, datée 27 juillet 1779.

Son but, en expédiant à Sophie ce manuscrit, était non seulement de le lui faire lire, mais encore de charger le docteur Ysabeau d'entrer en négociation avec un éditeur. La commission était faite, et le travail (qui devait paraître sous le voile de l'anonyme) sur le point d'être envoyé à Changuyon, quand Sophie, à laquelle le danger de la publication n'échappait point, décida Mirabeau à le reprendre « jusqu'au jour où il pourrait le faire paraître sous son nom (1). » Ce jour ne devait jamais luire pour lui!

C'est une conversation écrite échangée entre le prisonnier de Vincennes et le premier Commis de la police qui, demeurant alors rue de Grammont, ne pouvait guère communiquer avec lui que par correspondance :

« — Prière de dire à M. Boucher combien je l'aime et le remercie. Savoir s'il a vu Dp. (Dupont) et s'il me verra bientôt.

— Il n'est pas encore de retour.

— Si la lettre au bailli et celle au marquis sont parties.

— J'attends la réponse ou la visite de Dp. (Dupont)

— Je le prie de ne pas faire copier les *Baisers* de Jean Second, que Sophie a déjà. Il voudra bien les renvoyer, et surtout faire refaire le titre de *Tibulle*, où l'on effacera seulement : *suivies des Baisers de Jean Second*.

— Au premier jour, je parlerai clair!

— Réponse sur le prix du *Tibulle*, dont je diminue les rôles, au moyen de cette soustraction.

— *Idem.*

— Je n'ai point le journal de ce mois. La suite de la souscription de l'*Histoire de l'homme* ne vient point!

— J'ai le tome dans mon bureau. Engagez M. de R. (Rougemont) à le faire prendre.

— Des nouvelles de ses enfants.

— Mes enfants vont tous au mieux, et M. Fontellian vous en dira des nouvelles positives. Bonjour, mon bon ami! »

(*Bibliotheca civica* de Turin. *Autographes*. Nous devons la copie de cette curieuse pièce à M. le commandeur Leopold Usseglio, qui a bien voulu nous la faire parvenir à la prière de M. Giuseppe Roberti.)

(1) Lettre du 29 juin 1780.

Le livre *Des lettres de cachet et des prisons d'État* parut, en deux volumes, à Hambourg (Neuchâtel), en 1782, sans nom d'auteur.

Le temps du comte était fort occupé : dans les derniers mois de 1780, il eut non seulement à achever des œuvres littéraires, mais encore à surveiller ses affaires privées, celles de son père, celles de Sophie, à laquelle il ne pouvait écrire qu'en prenant sur ses heures de sommeil. Elle l'en réprimandait et le suppliait, vu l'affluence de la besogne, de laisser quelque temps de côté la littérature et l'histoire, afin de ne point tomber malade; enfin lui représentait que certains travaux, par exemple une *Histoire de Gien* qu'il avait dès longtemps commencée, ne pouvaient perdre à attendre.

En effet, grand dévoreur de livres, et de livres de toute sorte, grand preneur de notes, grand liseur de journaux, dont le libraire Valade lui servait les abonnements, Mirabeau aimait à écrire l'histoire des pays où il résidait ou auxquels il avait des raisons de s'intéresser : en Corse, il avait commencé, à la requête de Buttafuoco, un ouvrage sur cette île, ouvrage que « malgré la demande de la Corse entière, son monstre de père ne voulut pas, dit-il, laisser imprimer ». C'est dans le même ordre d'idées qu'il caressait le projet d'écrire les annales de la région où la présence de Sophie transportait souvent sa pensée.

Elle se livrait, pour le seconder, à des recherches dans les archives du couvent, et priait ses amis Ysabeau et Formier de prendre des informations au dehors. Dans la persuasion qu'un Giennois bien posé, M. de Villiers, pourrait lui être utile, elle en parla à sa femme, qui la visitait parfois. Elle compulsait elle-même manuscrits et imprimés français et latins; fournissait, du *Gesta pontificum*, cinquante-six pages d'extraits in-4°, dont la clarté n'était point toujours parfaite, mais que Mi-

rabeau put utiliser moyennant quelques explications.

Cette *Histoire de Gien* n'était qu'un fragment de celle de Montargis et de tout le pays gâtinais, qui est restée inédite, dont le perruquier Bourrier, de Pontarlier, posséda le manuscrit, et dont il a donné l'analyse (1).

Le copiste ordinaire de Mirabeau était le fils d'un porte-clefs nommé Lavisé, jeune homme intelligent qui lui servait de secrétaire. Il n'attendait point toujours l'achèvement d'un travail pour l'envoyer à Sophie (2), car elle reçut, chapitre par chapitre, sa traduction de *Tibulle*, dont La Chabeaussière paraît avoir indûment revendiqué la paternité, celle des *Métamorphoses* d'Ovide, de l'*Aminte*, du Tasse, et des *Contes* de Boccace, cette dernière entreprise à son corps défendant : Mme de Monnier nous apprend, en effet, qu'il nourrissait pour l'auteur une estime médiocre. Est-il nécessaire d'ajouter que ces ouvrages trouvaient en elle un juge bienveillant? « Tu réussis dans tout, lui écrivait-elle, mais ce qui est sensibilité est surtout ton genre! » Elle vantait ses mérites littéraires au docteur Ysabeau qui, de son côté, se déclarait « son plus humble admirateur ».

Nous n'énumérerons point les travaux qu'il composa à Vincennes, et dont quelques-uns attestent, par leur li-

(1) Bourrier à Manuel, 1er juin 1793, lettre communiquée par M. Alfred Bégis à la *Nouvelle Revue rétrospective* du 10 novembre 1901.

(2) Elle en prenait généralement copie. C'est ainsi qu'en 1896, un catalogue du libraire Lortic annonçait 400 pages in-4° de l'écriture de Sophie, remontant à l'année 1779, et contenant, entre autres articles, un *Essai sur la littérature des Anciens et des Modernes*, une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, un recueil de poésies, une *Réponse aux conseils de la raison contre l'avis aux Hessois*, par l'auteur de l'*Avis aux Hessois*. Ces manuscrits appartiennent aujourd'hui à M. Gabriel Hanotaux.

cence, le délire d'une imagination surchauffée (1). Rappelons seulement, à cause de l'idée touchante qui présida à leur élaboration, un traité de l'*Inoculation*, une *Grammaire* et une *Mythologie* (2), tous trois destinés à l'instruction de Sophie et à celle de sa fille, et, le premier excepté, demeurés inédits.

Mme de Monnier n'était point, en effet, plus ferrée sur la mythologie que sur l'orthographe. Double lacune dont il ne faudrait point conclure à un défaut d'instruction. Servie par une mémoire que Mirabeau qualifiait de « prodigieuse », elle avait, au contraire, beaucoup lu et beaucoup retenu. Le comte déclarait que deux choses lui avaient surtout manqué : « la méthode et un guide » ; regrettait de n'avoir point eu le temps de se faire l'un et l'autre, mais faisait observer qu'en somme il n'avait point « gâté » son esprit.

Son style a surtout le mérite de présenter le mot juste, de ne point sentir l'apprêt et de bien rendre les sentiments. Rousseau, disait Mirabeau, n'eût point désavoué certaine épître qu'elle écrivit au marquis pour lui demander la liberté de son fils (3). Ajoutons qu'elle ne tournait pas moins bien les lettres d'affaires. Nous en avons retrouvé quelques-unes qui ne laissent rien à désirer.

Depuis son départ de France, Mirabeau n'avait cessé de tenir un journal dont les trois quarts étaient déjà perdus, de son temps (4). Manuel en a recueilli deux pages dans

(1) Le plus graveleux est *Ma Conversion*, publiée en 1783. (V. la note de la page 177.)

(2) Il affirme avoir consulté plus de deux cents volumes pour sa *Mythologie*.

(3) Voir Lucas de Montigny, t. II, p. 320.

(4) Voir *Lettres de Vincennes*, t. IV, p. 385, 394.

les *Lettres de Vincennes*. Un fragment inédit, relatif à ses aventures amoureuses en Corse, inséré dans une lettre à Sophie que nous avons entre les mains, en faisait peut-être partie.

De son côté, Mme de Monnier prenait sur un almanach, depuis sa fuite de Pontarlier, des notes qu'à la demande de son amant elle convertit en Mémoires. Il s'intéressait vivement à ce travail qui, disait-il, était appelé à faire « le bonheur de sa vie », et dont elle lui expédiait les cahiers, au fur et à mesure de leur rédaction. Il les retouchait, les copiait et les lui retournait. Plus tard, il les mit en dépôt chez son ami Vitry, qui eut la maladresse de les perdre (1). Ils brillaient, selon Mirabeau, par « une grande exactitude et beaucoup d'ingénuité de style ». Il propose, en plaisantant, à Sophie de les faire imprimer, offre à laquelle elle adhère, en exprimant, sur le même ton, l'espoir qu'ils seront lus par sa famille. Une pareille lecture l'eût fort édifiée !

Tout est contraste dans sa nature à la fois naïve et perverse, bonne et haineuse, énergique et faible ; elle se peint d'un mot : « Mauvaise tête et bon cœur ! » Encore ferons-nous des réserves au sujet de sa charité, qui nous paraît s'être insuffisamment exercée sur les personnes qu'elle n'aima point.

Elle adore les enfants, se plaît à recevoir ceux qui viennent au couvent, à les distraire, à leur distribuer des friandises, à les défendre contre des parents dénaturés. Pourtant, leur vue l'attriste, car elle lui rappelle sans cesse sa fille, dont elle ne reçoit que de rares nouvelles et

(1) Voir *Lettres de Vincennes*, t. I, p. 67 ; III, p. 133, 158, 213, et Vitry, p. 38.

qu'un pressentiment trop fondé lui fait craindre de ne point revoir vivante : « Je ne puis plus souffrir les enfants des autres, écrit-elle le 25 mai 1780; leur voir des enfants et être privée du mien m'irrite à me rendre déraisonnable. Il y a une petite de Rancourt qu'on amène souvent ici. Je la fuis de toutes mes forces, mais, hier, elle vint avec ses deux grandes sœurs, avec qui il me fallut rester. Il y avait encore deux autres petits garçons. Tout cela faisait un train à me fendre la tête, mais surtout de voir cette petite, qui est de l'âge de la mienne, forte, grande, jolie, sautant, caressant, cela me déchirait l'âme! Les larmes m'ont roulé, tout le temps, dans les yeux. Cela m'a émue au point que, le soir, Ysabeau ne m'a pas trouvé le pouls tranquille! »

Le tableau n'est-il point à la fois touchant et exquis?

Si loin que soit la petite Gabrielle-Sophie, son souvenir est toujours présent. Elle occupe, avec son amant, dont elle ne la sépare jamais, la première place dans son cœur. Quand elle la sait souffrante, elle est aux champs! Elle cherche à lui assurer le nécessaire, dans le présent au moyen de ses travaux à l'aiguille, dans l'avenir par ses dispositions testamentaires.

Tandis que la procédure en désaveu de paternité commencée par le marquis de Monnier sous l'impulsion des Valdahon, suit son cours, que mémoires et plaidoiries se succèdent, Sophie et Mirabeau ne cessent de s'occuper de leur enfant, dont ce dernier a jugé le déplacement et l'inoculation nécessaires. Ils rêvent de la faire venir, lui, à Vincennes, où il confiera l'opération au docteur Fontelliau; elle, à Gien, où le docteur Ysabeau lui rendra le même service; l'un ou l'autre la gardera, ensuite, auprès

de soi. Informée des obstacles infranchissables qui s'y opposent, Mme de Monnier émet, du moins, le vœu que sa fille soit placée dans un couvent à portée de son père; elle a jeté son dévolu sur celui des Hospitalières de Saint-Mandé, dont Fontelliau est aussi le chirurgien et où se trouve une personne qu'elle a connue chez Mlle Douay, Mme Biquet de Voillemain, en religion sœur Sainte-Sophie, qui prendra soin de la petite fille.

A cet effet, elle écrit lettre sur lettre à Boucher : il ne répond point, silence qui réveille toutes ses craintes! Aurait-on déplacé secrètement son enfant? Mme de Ruffey aurait-elle, comme elle l'en a toujours soupçonnée, nourri le projet de l'envoyer chez M. de Monnier? Il faut qu'elle sache à quoi s'en tenir, que le sort de sa fille soit fixé, que la question de sa résidence soit tranchée « ou de bonne amitié, ou les armes à la main! »

Enfin, Boucher se décide à écrire; il propose le couvent des Ursulines de Saint-Cloud, où l'entourage des princes d'Orléans fait élever ses enfants, et qu'à tous égards il regarde comme plus recommandable que celui de Saint-Mandé. Sophie insiste, se plaint des restrictions apportées à ses droits de mère et adresse, en ce sens, à Mme de Ruffey une lettre dont elle regrette ensuite l'envoi, par crainte d'en voir attribuer la rédaction à Mirabeau.

Tout à coup, le 27 mai, elle reçoit de celui-ci un billet l'informant que Gabrielle-Sophie est morte, le 24, des suites de convulsions. Le comte a chargé le docteur de lui apprendre la funeste nouvelle, mais celui-ci la reçoit trop tard pour y préparer la pauvre mère qu'il trouve en proie au désespoir! Quand les larmes ont un peu « dégonflé » sa poitrine, il lui fait lire la lettre de son

amant, se met à sa disposition et promet de retarder de deux jours un voyage qu'il doit faire à Paris, afin d'avoir de meilleures nouvelles à y porter.

Une potion calmante, une lettre qu'elle a passé la nuit à écrire à Mirabeau lui rendent un peu de tranquillité. Qu'il se rassure! Elle n'attentera point à ses jours, comme il le craint! Sa vie lui appartient moins que jamais : « C'est ton bien! s'écrie-t-elle, ô mon ange, mais celui que nous avons perdu était précieux! » Il a cherché à la consoler en lui disant qu'elle aurait d'autres enfants : « Ah! que je le voudrais! s'écrie-t-elle; mais, qui sait si nous aurons encore ce bonheur! Et puis, répareront-ils cette perte? Celle-ci nous avait tant coûté! Les autres ne naîtraient que dans le bonheur! »

Non, ce triste événement ne changera point ses sentiments! Seuls dans le monde, à présent, ils ont, plus que jamais, besoin l'un de l'autre! Elle a relu certain passage de ses *Mémoires* où il est dit que, le jour où elle a été séparée de sa fille, elle a cru l'embrasser pour la dernière fois. Pressentiment, hélas! trop fondé! Et maintenant, elle ne peut plus regarder les enfants, ni l'Enfant Jésus de la chapelle, ni même les petits des animaux, sans sentir ses yeux s'emplir de larmes! Elle a failli battre l'abbesse qui, dans une bonne intention, pourtant, voulait lui ôter des mains le portrait de sa fille!

Le lendemain, nouvelle lettre de Mirabeau, par la voie officielle, cette fois (1). Touchée de sa douleur, non moins que des mesures qu'il a prises pour lui éviter une « révolution », c'est à peine si elle regrette d'avoir reçu « son

(1) On la trouve dans le recueil de Manuel, t. IV, p. 270.

petit billet sombre » avant la visite d'Ysabeau. Elle se félicite, en outre, de n'avoir point ouvert la lettre ostensible la première, car elle l'eût fait devant témoins, et son émotion l'eût sûrement trahie!

Elle a repris courage : que n'en fait-il autant? Il faut réagir contre le chagrin! N'a-t-il pas, maintes fois, prouvé son énergie? C'est, il est vrai, le troisième enfant qu'il perd; mais la mère des deux premiers était, depuis longtemps, morte aussi pour lui! Actuellement, la situation est différente : « Je survis à ta fille, je te reste, tendre et fidèle. Je te tends les bras et t'offre mes caresses. T'y refuseras-tu? Si cela te détache de la vie, si elle te devient odieuse, je suis prête! » Ce n'est pas la dernière fois que l'idée du suicide succédera, chez elle, aux douleurs éprouvées!

Elle songe aux lieux qu'elle eût parcourus avec sa fille, à la solitude qui l'accablera pendant les absences de son amant : « Oui, Gabriel, c'est toi que j'aimais dans ma fille, et c'est aussi une partie de toi que je pleure en elle! »

Si, du moins, elle était morte sous leurs yeux, s'ils étaient sûrs que les soins ne lui ont point fait défaut, que tout a été mis en œuvre pour la sauver, que Boucher n'a point de négligence à se reprocher, que « l'avarice barbare des Ruffey » n'est point la vraie cause de son décès!

Injurieux soupçons, accompagnement habituel de ses mécomptes, de ses chagrins! Ne va-t-elle point jusqu'à dire « que la joie des Ruffey et de ses ennemis » double l'amertume de ses peines! L'ingrate ignorait qu'en ce moment même, sa mère lui donnait de nouvelles preuves de tendresse!

Cependant, les premiers jours de deuil passés, elle entend son entourage exprimer l'idée que la disparition de l'enfant va changer la face des choses : « Ils me disent tous, écrit-elle à Mirabeau, que cet événement va faire mes affaires. Ah! quand cela serait, ce serait encore trop en payer l'amélioration! » Dans ce cas, on pourrait faire des ouvertures aux Valdahon, leur proposer de garder sa dot, d'anéantir la procédure et de lui rendre sa liberté. S'ils consentent, elle recueillera les débris de la succession de sa fille et s'en ira vivre à Bruxelles, lieu dès longtemps fixé, d'où ils doivent gagner tous deux, en Angleterre, la retraite qu'ils ont choisie (1).

Il semble qu'à certaines heures les femmes puisent dans leur cœur une énergie et des accents que la nature refuse aux hommes ; c'est encore Sophie qui, quelque temps après le coup imprévu dont le comte a été frappé, le voyant toujours anéanti, cherchera à relever son courage : « Tu me fais trembler pour ton état présent, mon tendre amour! lui écrit-elle. Hélas! si tu te laisses accabler par le malheur, si tu perds courage, qui soutiendra le mien? Qui me fera aimer la vie quand je te la verrai haïr? Mon époux, relève ton âme abattue! »

Quand le temps a fait son œuvre, quand le souvenir de la petite fille enterrée dans le cimetière paroissial de Deuil a commencé à s'effacer de la mémoire de son père, Sophie ne se doute point d'une autre perte qu'elle vient de faire : celle de son amant! La mort de Gabrielle-Sophie marque, en effet, dans la vie de Mirabeau, une étape qui sera la dernière de sa passion pour Mme de Monnier!

(1) Voir la page CXVII.

Nous l'avons vue pousser la tendresse maternelle jusqu'à la violence, jusqu'à l'injustice, jusqu'à l'ingratitude envers Mme de Ruffey; ce dernier défaut n'était cependant point le sien; on s'en aperçoit à la manière dont elle parle de la marquise de Mirabeau : « Elle t'aime, écrit-elle au comte, elle m'a comblée de bontés; je ne mourrai contente qu'après lui avoir témoigné ma reconnaissance! » Même langage à Boucher : « Vous daignez adoucir notre sort; c'est nous donner bien plus que la vie, c'est nous la faire aimer! » Elle le proclame « leur seul véritable ami ». Quand l'enfant du *Bon Ange* tombe malade, elle s'enquiert de ses nouvelles avec sollicitude et s'indigne en apprenant la mauvaise conduite de sa mère : « Et son pauvre mari qui l'aime tant! Cela me fait peine! Je n'aime pas que l'on soit la dupe de son cœur! » Sur cet article, en effet, elle n'admet point le badinage!

Mlle Douay lui paraît aussi mériter un souvenir. Elle engage Mirabeau à l'aller voir, après sa sortie de Vincennes : « Nous lui devons des égards, écrit-elle, parce que, dans le fond, elle s'est donné bien des tracas pour nous obliger! » Phrase d'autant plus méritoire qu'elle ne l'aimait point et renonçait malaisément à ses préventions! Ajoutons que le comte déféra à ses désirs et qu'une de ses premières visites fut pour la Nouvelle-France (1).

Si elle s'intéresse au docteur Ysabeau, ce n'est pas seulement parce que sa société lui plaît, c'est encore à

(1) Quand il lui raconte cette visite, elle répond : « Ton sensible cœur a souffert de ses récits, et de te trouver là, bon Gabriel! Je crois que, quand elles auront su qui tu étais, elles (les pensionnaires) auront été bien empressées de t'examiner; je leur ai tant parlé de mon bien-aimé! » (20 février 1781)

cause de sa conduite envers sa famille, dont il est le soutien.

Victime de sa sensibilité, elle éprouve, à chaque contrariété, un bouleversement physique qui se manifeste par un poids sur la poitrine, un bouillonnement du sang. Après la mort de sa fille, elle croit entendre des bruits étranges : « Le malheur, dit-elle, affaiblit l'esprit ! » C'est ce qui explique son angoisse quand les lettres de son ami subissent des retards ; elle croit, alors, « que tout est anéanti dans la nature, et que le peu d'êtres qui y restent n'y sont que pour souffrir ! »

Fréquentes sont ses crises de larmes, que redoublent les reproches dont son amant n'a point perdu l'habitude, et dont sa crainte était telle, à Amsterdam, qu'elle s'en sentait toute « abêtie ! »

Mêmes soucis à Gien où les mercuriales du comte lui font prendre en grippe son entourage. Quand il l'invite à ne point s'affecter aussi aisément, elle s'en excuse sur le caractère exceptionnel de sa situation où « un mot sec, qui ne le serait même pas, s'il était bien apprécié, paraît dur ! » Elle en tombe, parfois, malade de chagrin, sans l'accuser pourtant, car elle se garde de faire « injure à son cœur ! » Il possède d'ailleurs, pour guérir les blessures dont il est l'auteur, des moyens infaillibles : « Tu entends l'art des corrections, mais encore bien mieux celui des récompenses, et tu enlèves jusqu'à la cicatrice des plaies que tu as faites ! » Le motif de ces querelles était toujours le même : la jalousie !

Si cruelles que semblent à Sophie certaines phrases échappées à sa plume, elle les préfère encore à la dissimulation, et atteste que, de son côté, elle ne lui cache

rien de ses joies, rien de ses peines. Quand il lui rappelle une circonstance où il n'en a point été ainsi, elle répond que si elle s'est tue alors, elle l'a fait dans son intérêt. De même ne lui donne-t-elle plus certain nom d'amitié, parce qu'ayant appris qu'il appelait ainsi son fils Victor, récemment décédé, elle craint de réveiller en lui des souvenirs pénibles (1)!

La tristesse de son existence au couvent la porte à se réfugier dans le passé. Elle réclame à Mirabeau les lettres qu'elle lui a rendues et dont la lecture lui fait du bien : « Ces monuments de ta douleur et de ton amour, lui écrit-elle, tout en me déchirant l'âme, me font étonnamment de plaisir, parce qu'ils m'attendrissent et m'émeuvent extrêmement! »

Elle signe toujours Sophie-*Gabrielle*, quoique ce dernier nom ne soit pas le sien, mais elle veut porter celui de l'homme auquel sa vie est consacrée. « Mon tout » est encore une de ses expressions favorites. Mirabeau était bien, en effet, *tout* pour elle. Il semble que son existence n'ait commencé que du jour où elle l'a connu! En lui sa confiance est sans bornes, car elle sait que nul ne peut lui ravir son cœur : « C'est tout mon bien, tout ce que j'aime au monde. Ils (les Ruffey) ne me l'enlèveront pas, j'en suis sûre, je ne mériterai jamais de le perdre! » — « Ton amour est tout pour moi, je n'agis, ne vois, ne sens plus que l'amour. Il est inséparable de mon etre, je ne puis le perdre sans la vie! » Personne au monde, dit-elle encore, ne sait aimer comme ils le font!

(1) Ce nom était *Coco*. Il le donna, dans la suite, à M. Lucas de Montigny, son fils adoptif. (Voir DE LOMÉNIE, *Esquisses historiques*, p. 18.)

Une âme vraiment éprise exprime généralement bien sa passion. C'est le cas de Sophie quand, pressée de donner son avis sur certain problème psychologique où la raison est en lutte avec l'amour, elle s'écrie : « Oh ! non, chère vie, on ne peut se refuser de goûter le bonheur tout entier, quand on l'a une fois atteint, et si je me trouvais dans le cas auquel tu pensais, je te remercierais bien tendrement de me faire écouter plutôt l'amour que la raison qui, d'ailleurs, commande toujours bien bas près de lui ! »

Il faut qu'il ne laisse passer aucun courrier sans lui écrire, car : « il m'est bien doux, déclare-t-elle, de t'entendre me dire, trois fois par semaine, que tu adores ton épouse ! » Elle voudrait proclamer sa flamme à la face de l'univers ! Quand elle apprend que, de tous côtés, on travaille à la liberté du comte, elle oublie ses ressentiments, pourtant bien vifs, et se met à aimer tout le monde, sans distinction : « Bon Ange, Dupont, le marquis de Mirabeau, ses dames, et Mme du Saillant, qui se conduit très bien ! »

Un revirement de ce genre eût moins étonné chez Mirabeau, dont l'âme était aussi prompte à l'amitié qu'à l'aversion : brouillé avec Briançon, amant de sa sœur Mme de Cabris, il se met à le cajoler (1) quelques mois après sa sortie de Vincennes. D'abord en mauvais termes avec Fontelliau, il devient, bientôt, son meilleur ami — en attendant la rupture définitive. Il payera d'ingratitude Bourrier et Boucher, dont les services méritaient une autre récompense, et les porte-clefs qui lui furent si

(1) Lettre de Sophie du 15 juin 1781.

utiles à Vincennes, attendront, en 1789, la destruction des « Bastilles » pour lui rappeler — non, peut-être, sans quelques exagérations — les mauvais procédés dont il avait usé à leur égard (1).

Quand Sophie perd son enfant, son premier cri est : « C'était mon Gabriel que j'aimais dans ma fille ! » ou encore : « Ta fille m'était bien chère, mais tu dois savoir combien tu me l'es davantage ! » Et c'est une bonne mère — car on ne saurait, sans injustice, lui refuser cette qualité — qui s'exprime ainsi ! Quant à sa propre douleur, c'est à peine si elle y songe ; sa seule crainte est celle de l'atteinte qu'un pareil événement peut porter à la santé de son ami.

Quand il parle de rejoindre l'armée, elle affirme que, s'il part, elle en « perdra la tête ou la vie », et qu'il lui fait « un bien infini en la rassurant à ce sujet » ; lui prêche la prudence, l'engage à se ménager, à éviter les duels. Mirabeau lui demande si elle a entrepris de le rendre poltron : « Mon tendre enfant, lui répond-elle, je ne te demande ni ne te demanderai de devenir poltron, mais seulement d'éviter les affaires autant que tu le pourras avec honneur ; de ne point chercher à te venger du mal qu'on nous a fait, parce que de hasarder notre bonheur futur pour le plaisir de rompre les os à quelques faquins, cela ne fait, en vérité, pas compensation, mais je m'en fie à ce que tu me dis aujourd'hui, et cela me suffit pour me rassurer ! » Il ne la convertira

(1) *Mémoires à consulter et consultation pour les nommés Bertrand, Fontellian, en rapt, vol et escroquerie, contre le sieur comte de Mirabeau, député a l'Assemblee nationale*, 1789 (*Nouvelle Revue rétrospective*, t XV, p 261).

jamais à une autre opinion, et son devoir est, dans l'intérêt de son enfant, comme dans celui de son amante, de ne point s'exposer à de tels risques!

Son rêve est de voir sa fille ressembler à Mirabeau. Or, il a conscience de sa laideur et craint, au contraire, par-dessus tout, de lui avoir donné ses traits. Sophie les juge autrement. Elle vante « son joli menton et son beau col », sa main « douce et blanche ». Elle forme des tresses de ses cheveux, les monte en bracelets, et se souvient qu'à Pontarlier elle ne pouvait s'empêcher de les montrer à tout le monde! Il n'est point jusqu'à la petite vérole dont son visage est marqué qui ne lui plaise; cela est si vrai que ceux qui en ont de pareilles éveillent sa sympathie. Un Giennois auquel elle s'intéresse est dans ce cas : « Il est fort marqué de la petite vérole, dit-elle, et j'ai un certain goût pour les ciselures; tu en sais bien la raison, méchant enfant! » — « Quand sauras-tu, conclut-elle, que *tout toi* est joli, beau, charmant, à mes yeux surtout, car l'amour t'embellirait, mais tu n'as pas besoin de l'être! »

Pourtant ce n'est point cela qui met des femmes « partout sous ses pieds »; c'est son esprit! « Sais-tu pourquoi il te fait avoir tant de femmes? C'est qu'il les interdit! Tu les mènes plus loin qu'elles ne voulaient! » Pourtant. son défaut n'est point « de se vanter, de faire l'homme à bonnes fortunes! » En ce qui la concerne, elle sent que, même si son cœur eût été engagé dans d'autres liens, le jour où elle l'a connu, il l'eût rendue infidèle!

Cette idée inquiète Mirabeau : ce qu'elle eût fait pour lui, ne peut-elle le faire pour un autre? Elle se hâte de le tranquilliser : seul il était capable de la détourner de

ses devoirs, et il doit être flatté, non mécontent de ce qu'elle lui a écrit!

Tous deux ont le culte de l'amour vrai : tandis qu'il flétrit ceux qui le prostituent, elle vante le bonheur des petites gens : ceux-là, du moins, peuvent « s'épouser par goût! » Elle s'indigne contre les faux amours « qui ne sont que des arrangements » et croit mériter le sien « par celui qu'elle a et qu'elle aura toute sa vie pour lui! »

Dans cette tendresse entrait une part d'admiration qui n'était point faite pour déplaire au comte. Quand elle demande à lire un travail dont il est l'auteur, « ce n'est, a-t-elle soin d'ajouter, que pour avoir à admirer, et non à examiner, ni observer! » Et si, dans un accès d'orgueil, il lui a fait sentir sa supériorité, elle s'incline humblement : « Je sais trop, dit-elle, la distance qu'il y a de mon esprit au tien, pour vouloir que tu ne la sentes pas! Et puis, qui est semblable à Gabriel? »

Ajoutons que cette admiration n'était pas toujours méritée, par exemple quand elle s'écriait : « Ah! mimi, j'y crois à ton sang-froid! Tu sais si bien mentir! » Il est difficile de pousser plus loin l'aveuglement!

A l'entendre, un des premiers devoirs de l'épouse (c'est ainsi qu'elle se qualifie) est la soumission aux volontés de l'être aimé. Elle se déclare, en conséquence, prête à obéir aux « ordres » qu'il « daignera » lui donner; ne risque jamais une démarche sans l'avoir consulté; écrit, à sa demande, à sa sœur la chanoinesse qu'elle déteste, à M. de Marville qu'elle hait. Elle veut être grondée quand elle le mérite, et, toutes les fois que l'intérêt de son ami ne s'y oppose point, se range à son avis.

On ne s'étonne point qu'avec de pareilles facilités,

Mirabeau soit, malgré la courte durée de ses relations avec Mme de Monnier, parvenu à lui inspirer ses idées, à lui faire partager ses principes, à lui faire adopter son langage, à la former, en un mot, sous tant de rapports, à son image! On s'en aperçoit quand, après s'être moquée des philosophes et, entre autres, de Dupont qui voulait « parler sentiment », elle écrit : « Je pense comme toi, mon Gabriel, qu'on ne peut jouir assez tôt, ni assez fort. C'est au présent qu'il est sage de songer, au lieu de se perdre dans des projets pour l'avenir! »

Sa docilité s'était manifestée dès le début de leur liaison, quand, après avoir aimé jusqu'à l'adoration Mlle de Saint-Belin, elle avait brusquement rompu avec elle, par le seul motif que Mirabeau en paraissait jaloux.

D'ailleurs, afin de prévenir toute équivoque, elle fit maison nette et ne voulut plus d'amis : « Mes amis, s'écriait-elle, je les renonce tous, eux que j'ai regardés, jadis, comme tels! Et la Saint-Belin, que je la hais, à présent! Je l'ai assurée que ton suffrage seul me suffisait, que je me souciais peu du sien, que je ne voulais d'amis que les tiens! » C'était du délire, ou peut s'en faut!

Mme de Ruffey s'était aperçue de l'influence que le comte exerçait sur sa fille, en la voyant, tout à coup, cesser, contrairement à l'usage, de mettre du rouge sur ses joues. Mirabeau ne le lui avait, en effet, permis que les jours où elle allait aux « assemblées », c'est-à-dire aux réunions mondaines.

Aussi quand, ayant cru remarquer plus de souplesse dans le caractère de Sophie, depuis son arrivée à Gien, Mme de Ruffey l'attribua à la cessation de ses rapports avec son amant, et en exprima sa satisfaction à Dupont,

celui-ci l'étonna-t-il, sans doute, beaucoup en lui apprenant que jamais ils n'avaient cessé de correspondre. Qu'eût-elle pensé s'il eût ajouté que, dans ses lettres à sa mère, c'était presque toujours Mirabeau qui tenait la plume !

Il n'est pas un métier qu'elle ne soit prête à faire pour gagner sa vie, après leur réunion : « Gouvernante d'enfants, s'écrie-t-elle, oui, tout ce que tu voudras, pourvu que nous soyons ensemble ! — Tu sais bien que, s'il était possible que je fusse ta garde-malade ou ton laquais, je ferais de cet emploi mon bonheur suprême, et que je le préférerais aux plus riants séjours ! Oui, il est des moyens d'embellir une prison ! » Elle imiterait, sans hésiter, certaines femmes de l'Inde qui se tuent sur les corps de leurs amants ; elle braverait le feu, le préférerait même à des genres de mort plus prompts « parce qu'on a le temps de penser à ce qu'on aime ! » Pour un mari détesté, ce serait autre chose : « Il aurait fallu que je fusse furieusement lasse de vivre pour me brûler pour le mien ! »

Afin de lui éviter les peines applicables au rapt, elle veut, si Mme de Cabris ne lui rend point ses lettres, en antidater de nouvelles où elle le suppliera de l'arracher à l'esclavage conjugal ; elles attesteront la spontanéité de son départ de Pontarlier !

Autant elle se plaint peu de sa captivité, autant elle se désole de celle de son ami ; son plus vif regret est de ne pouvoir se rendre à Paris pour hâter l'heure de sa délivrance : avec quel plaisir elle y vendrait sa dot et ses « espérances » pour se procurer l'argent nécessaire ! Réduite à l'impuissance, elle met en œuvre les faibles moyens dont elle dispose, écrit, par exemple, au marquis

de Mirabeau la lettre touchante dont nous avons parlé, lettre dont l'envoi fut autorisé par Boucher (1). Le marquis la reçut, la trouva « fort bien », et y répondit « comme il le devait (2). » Elle s'adresse, en outre, à Mme de Remigny, prieure du couvent de Saint-Dominique-lès-Montargis, dont elle est connue, pour la prier d'intercéder auprès du père de son ami, qui a deux sœurs (3) religieuses dans le monastère. La réponse, arrivée longtemps après, est insultante, mais qu'importe? Elle a fait ce qu'elle pouvait! Elle va jusqu'à vouloir écrire à la comtesse de Mirabeau! Mais le comte, tout en la remerciant de cette pensée dont il vante la noblesse à Boucher, ne lui permet point de la mettre à exécution (4).

En apprenant l'imminence du transport du prisonnier au château de Vincennes, où il est appelé à jouir d'une demi-liberté, elle a peine à contenir sa joie. C'est, maintenant, la liberté complète qu'il lui faut! La première condition posée par son père est sa réunion avec sa femme. Le comte y met de la délicatesse. Sophie lui a, il est vrai, déjà donné, à cet égard, les autorisations nécessaires; cependant, avant de rien entamer, il tient à savoir si sa manière de voir n'a point varié : « Je ne le crois pas, dit-il à Boucher, car son premier et presque son unique intérêt est ma liberté, mais enfin je veux en être sûr! » (5). Phrase destinée à faire valoir ses scrupules, car il la sait incapable de lui octroyer *par intérêt*,

(1) Lettre de Mirabeau à Boucher, 22 août 1779.

(2) Voir les *Mémoires de Mirabeau*, t. II, p. 321.

(3) Marie-Anne et Marie-Charlotte-Gabrielle.

(4) Mirabeau à Boucher, 22 août 1779. Cf *Lettres de Vincennes*, t. III, p. 381.

(5) Mirabeau à Boucher, 31 mai 1779.

une permission si contraire aux vœux de son cœur!

Non seulement elle n'hésite pas, mais elle engage Boucher à favoriser ce rapprochement. Désireuse, en outre, de prévenir tout accident, elle offre au comte de suspendre leur correspondance jusqu'à la levée de l'écrou. Enfin elle veut que ce soit sa femme, non son oncle le bailli, qui le vienne prendre à sa sortie de prison. Un peu froissé, Mirabeau lui écrit qu'elle va trop loin, qu'elle lui a fait de la peine! Dupont appréciait plus sainement ses intentions, en déclarant que les femmes romanesques « valent généralement beaucoup mieux que les hommes, même ceux du même genre! »

En pareille matière, Sophie avait une manière de sentir à laquelle les théories du comte l'avaient dès longtemps préparée : la réunion des deux époux, dans laquelle le cœur ne jouait aucun rôle, lui semblait d'autant plus supportable qu'elle devait être de courte durée, et qu'après quelques semaines passées en Provence, Mirabeau comptait (il le disait, du moins) revenir avec un accommodement obtenu du marquis de Monnier, grâce auquel tous deux pourraient passer la frontière et aller vivre ensemble à l'étranger.

Rendons-lui la justice de reconnaître qu'il ne consentit jamais, malgré les instances de Sophie, à séparer leurs intérêts, à demander, par exemple, des lettres d'abolition qui, tout en mettant fin au procès, auraient pu nuire à son amie. Par contre, elle avait prié Boucher de le « tromper » s'il le fallait, sur ce point, alléguant, non sans un peu d'hypocrisie, que, du moment où il était appelé à vivre avec sa femme, il valait mieux, « pour la paix de son ménage, tout finir d'un coup! » Le comte lui

envoie alors un projet d'arrangement dans lequel il a introduit un article stipulant sa liberté après le marquis de Monnier, article dont il espère, dit-il, obtenir l'acceptation. Tout au plus se permet-elle, alors, de demander que cette liberté soit exigée. Elle perd de vue ses intérêts personnels quand ceux de son amant sont en jeu : « Songe, lui écrit-elle, qu'en tout temps, tes affaires seront toujours les plus pressées et les plus importantes des miennes! »

Si triste que soit son existence au couvent, elle ne se plaint point, parce qu'elle comprend l'inutilité des lamentations. La correspondance, les lectures, les travaux à l'aiguille occupent, il est vrai, son temps, mais nul agrément pour elle dans la société des religieuses, dont l'éducation, comme l'instruction, présente peu de ressources! Seules, les visites du docteur Ysabeau lui offrent des compensations; celles de quelques dames du pays, Mmes de Villiers (1), de Montagu (2), de Larivière (3), la rattachent aussi, de temps en temps, au monde extérieur; mais elles sont trop rares pour entretenir, chez elle, l'habitude de la conversation. Elle s'en rend d'ailleurs parfaitement compte : « Tu as beau dire, je deviens et deviendrai bête en conversation, par le peu d'habitude d'en faire de sensées; quand je suis avec les Larivière et

(1) Julie de la Barre des Gués, épouse d'Edme-Lin-Clet de Rancourt de Villiers, oncle d'Achille-Michel de Rancourt, dont il sera question ci-dessous. Gien l'envoya, en 1789, comme député aux États Généraux.

(2) C'était probablement la mère de Mlle de Montagu, qui épousa Edme de Rancourt, après la mort de sa première femme.

(3) Fille de Mlle de Marville; celle-ci était la sœur de l'ancien lieutenant général de police.

Villiers, souvent je m'embrouille en parlant, je bégaye, je ne sais plus où j'en suis! »

Son caractère ne laissait pas de se ressentir de cet ennui : « O cher amour, écrit-elle en 1781, le malheur a adouci ton caractère, il a aigri le mien! » C'était vrai, pour l'un comme pour l'autre. Mirabeau convenait lui-même qu'il se sentait meilleur depuis sa disgrâce, et l'on sait ce que son génie gagna au travail acharné auquel il s'était livré dans sa prison!

De son côté, Sophie ne demeurait point oisive : très industrieuse, elle relie elle-même ses *Mémoires*, afin de n'avoir point à redouter l'indiscrétion d'un artisan. Elle se confectionne une pelisse, fabrique des coffrets, des sacs à ouvrage, des mouchoirs, dont la vente lui procure quelque argent pour l'entretien de sa fille. Elle fait une bourse « puce et rose » pour Mirabeau, bourse très simple, mais dans laquelle elle introduit quelques boucles de ses cheveux, ce qui — elle l'espère du moins — lui donnera de la valeur à ses yeux. Elle fait acheter, en cachette, de la toile à chemises et à caleçons dont il a besoin. Il a aussi demandé une veste, mais elle n'a point de métier, et il en faudrait un pour pouvoir le satisfaire!

Il a soin de l'encourager au travail, de lui conseiller l'entreprise de quelque bel ouvrage pour l'abbesse. Elle y souscrit, mais se déclare incapable de faire mieux que son jabot. Ce jabot et les nombreuses paires de manchettes qu'elle brode en vue du jour où il sortira de Vincennes, tiennent une certaine place dans la correspondance de l'année 1780. Dans la crainte de ne les point achever à temps, elle ne pose l'aiguille que lorsque les engelures (on est en hiver) et le défaut de lumière l'y obligent.

Tout est terminé quand, hélas! on apprend la mort de l'impératrice Marie-Thérèse! Voilà la Cour en deuil et Mirabeau réduit à ne les point porter!

Il veut qu'elle travaille non seulement pour lui, mais encore pour Fontelliau, pour Boucher, pour Lavisé! Le portefeuille envoyé pour celui-ci paraît si joli au comte, qu'il le garde. Fontelliau aura une bourse et, le 1er janvier, Mirabeau recevra lui-même une « étrenne mignonne » si réussie que, sûrement, il en demandera une pareille pour le docteur!

En outre, elle lui fait parvenir des comestibles, tels que langues, barils de moutarde, etc., dont les caisses lui arrivent, comme la correspondance ostensible, par l'intermédiaire de la police.

De son côté, Mirabeau se procure tantôt du fil qu'elle a demandé, pour fabriquer les « babioles » dont elle s'occupe « par ses ordres », tantôt une robe et des étoffes dont elle a besoin. Il se fait apporter ces dernières, car il tient à les choisir lui-même, tâche dont il s'acquitte à la satisfaction de Sophie.

Des rapports sympathiques s'établissent, à distance, entre les fonctionnaires de Vincennes et les Giennois amis de Mme de Monnier : Ysabeau, Formier, Taffetas (Raffatin) et autres n'oublient point de faire présenter leurs compliments au comte, à l'occasion du Nouvel An, et Boucher, qui ne connaît cependant point Mme de Monnier, parle d'elle en termes tels que Mirabeau l'en proclame amoureux!

C'est ainsi que son entregent, sa sympathique rondeur sont parvenus à créer autour de Sophie, comme autour de lui-même, une sorte d'atmosphère cordiale dont il a

senti le besoin et qu'il ne croit pas moins utile à son amie. En ce qui le concerne, il pousse si loin l'appréhension de la solitude, qu'il habitue les porte-clefs à lui tenir compagnie à tour de rôle. Le soir, ils s'assemblent dans sa cellule, et la conversation s'engage. Doit-on croire le porte-clefs Bertrand quand il raconte, dans un libelle déjà cité (1), qu'il leur faisait, au lieu d'une leçon de morale, un cours de « scélératesse pratique » dans lequel il leur enseignait, entre autres choses édifiantes, « que les vertus ne sont, comme les couleurs ou la beauté, que des fantaisies relatives »? Assurément capable d'avoir tenu ce propos, Mirabeau en est peut-être très innocent, car il est rapporté par un créancier (2).

Une de ses manies était l'application de ses connaissances médicales. Elles étaient si réelles qu'elles étonnèrent, à son lit de mort, le sieur Petit, premier médecin du Roi. Son valet de chambre Legrain rend compte, en son jargon, de la conversation qu'il surprit entre ce docteur et un confrère : « Cet homme, disait Petit, parle sur la médecine aussi bien que le premier médecin! » Et l'autre de répondre : « C'est sur toutes sortes de choses, en général, qu'il parle ainsi. Dans sa maladie, il n'a pas *décessé* de parler pour les affaires et prévenir

(1) Ce *Mémoire* prétend que le comte empruntait aux soldats et aux employés de la prison des sommes qu'il ne leur rendait point. Ses lettres à Boucher le montrent, au contraire, demandant au Premier Commis de prêter de l'argent à Poiret et à Lavisé pour leur permettre de compléter un « placement à constitution » et au Mont-de-Piété (Lettres des 5 juillet et 11 août 1779.) Reste à savoir s'il agissait dans leur intérêt ou dans le sien !

(2) Mirabeau n'aimait point Bertrand, qu'il considérait comme l'espion de M. de Rougemont (Mirabeau à Boucher, 7 juin 1779.)

les choses qui, malheureusement, sont arrivées ! (1) »

En fait, son cerveau, merveilleusement organisé, pouvait passer pour une vivante encyclopédie. Il eût pu, comme un théologien célèbre, disputer *de omni re scibili*. Il savait tout, et sa science n'était point superficielle. Non moins bien doué pour les arts, il était, comme Sophie, très connaisseur en musique. « Après l'amour et l'étude, disait-il, c'est ma passion ! » Il en faisait avec elle, à Amsterdam, pour se délasser de ses travaux, composait dans sa prison, et écrivait à Boucher : « Depuis que je suis ici, j'ai fait de la musique en pleurant amèrement, et cette musique est bonne ! » On sait qu'il est l'auteur de l'opuscule *Le lecteur y mettra le titre*, relatif à cet art. D'une égale habileté en dessin, il exécute, malgré le mauvais état de ses yeux, les esquisses des gravures de son *Tibulle*, dont il charge Boucher, très artiste aussi, de choisir les meilleures épreuves (2).

Malheureusement, il veut traiter Sophie, comme il se soigne lui-même, par des remèdes de sa façon — purgatifs, hydragogues, toniques, martiaux — dont l'énergie ne laisse point d'effrayer son amie. Elle les prend, néanmoins, et tombe si malade que le docteur Ysabeau lui ordonne de les suspendre. Elle en informe le comte, mais, pour éviter de l'humilier, lui rappelle qu'il avait prévu l'effet de ses drogues : « Elles pourront, lui avait-il

(1) *Nouvelle Revue rétrospective*, t. XV et XVI : *Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau*.

(2) Mirabeau à Boucher, 19 avril, 26 novembre 1779.

Mme Boucher était elle-même, si l'on en croit Mirabeau, une artiste de beaucoup de goût : « J'ai vu un portrait de Mme de Rougemont par Mme Boucher, écrit-il à son mari, le 31 mai 1779 ; elle peint avec beaucoup de grâce et d'expression ! »

dit, te valoir quelques accès de fièvre! » Il ne s'était trompé que sur la force de ces accès!

Entre ce confrère *in partibus* et son devoir, le docteur Ysabeau se trouve dans une situation délicate. Il ne veut point des bains que Mirabeau prescrit, et pourtant il est bientôt obligé d'en passer par là! « J'ai dit, lui écrit Sophie, que tu *voulais*, et il n'a osé résister! Il faut bien qu'il obéisse aussi! Et puis, il est amoureux de toi, comme aussi Onef (Formier)! »

Les bains ne constituaient pas un remède dangereux. Moins innocents étaient les mercuriels, qu'il préférait à la ciguë, dont le docteur était partisan. Cette fois, elle passe outre et s'en trouve si bien qu'elle demande à Mirabeau l'autorisation de continuer.

Une autre fois, c'est à une saignée ordonnée par Ysabeau qu'il s'oppose : Sophie lui fait alors entendre doucement que, quelle que soit sa science, il ne peut avoir la prétention de lutter contre un homme de l'art, et lui rappelle qu'il en est lui-même tombé d'accord, autrefois. Sans se fâcher, il demeure ferme en son avis. Il ne cache d'ailleurs point son estime pour le docteur, le consulte au sujet de ses maux d'yeux, de ses coliques néphrétiques, de ses accidents de vessie. Ysabeau lui conseille des cautères pour ses yeux et le met en garde contre le mercure, dont il est tenté d'abuser. En fin diplomate, il recommande à Sophie de soumettre ses ordonnances à l'approbation du comte, avant de les appliquer. Encouragé, Mirabeau lui expose ses théories sur la petite vérole, sur les fièvres malignes. Mieux encore, il prescrit des remèdes à la sœur Victoire qui, par l'intermédiaire de Sophie, l'a consulté sur ses maladies intimes! Mais ce n'est

pas seulement à Gien que s'exercent ses talents : il déclare à Mlle Dauvers (1) que le citron est « le premier des spécifiques, quand la poitrine le permet », et trouve qu'elle le qualifie un peu trop à la légère de « mauvais médecin ». Quant à Mme Boucher, ses accidents nerveux doivent être, selon lui, traités par les bains et par l'abstention de toute liqueur fermentée. Comment, avec de telles clientes, n'eût-il point pris sa science au sérieux?

L'orgueil n'est point le défaut de Mme de Monnier. Elle a même, parfois, des accès de timidité qui ne laissent point de la gêner. Ses goûts sont simples : elle n'aspire qu'à vivre avec son ami, loin du monde, dans un coin ignoré de l'Angleterre dont il est fort question dans sa correspondance, et qu'elle nomme *les M*... : « Ceux qui veulent le vrai bonheur, écrit-elle, sentiront que ce n'est que dans la médiocrité et la retraite que sont les plaisirs véritables... C'est de la médiocrité qu'il nous faut! » Aussi peu ambitieuse pour lui que pour elle-même, elle l'engage à mettre son nom sur sa traduction de *Tibulle*, mais ne comprend point qu'il songe à s'ouvrir, par cet ouvrage, les portes de l'Académie : « Quelque naturelle que te soit l'ambition de faire connaître tes talents littéraires, ajoute-t-elle, qu'auras-tu besoin de cela aux *M*...? »

Il abondait en ce sens, lui vantait, de son côté, les bienfaits d'une vie retirée et se déclarait prêt à tout abandonner pour aller vivre aux *M*... : « Mon amour et mon orgueil, s'écriait-elle alors, seront flattés de faire voir ce que tu quitteras pour moi! »

(1) Sur Mlle Dauvers, voir les pages CL et suivantes.

Rien ne l'arrêtait : Mirabeau lui objectait-il l'opposition de certaine protectrice de haut parage que nous verrons bientôt entrer en scène, elle répondait par un plan de voyage pour la dame, et, pour elle-même, par un projet de travestissement en femme de chambre, qui lui permettrait d'habiter avec lui, après avoir eu soin de répandre le bruit de la mort de la marquise de Monnier. Comme il gardait le silence, elle insistait gaiement : « Tu ne m'as pas encore répondu là-dessus. Il y a, cependant, bien longtemps que je t'en ai parlé ; veux-tu que je sois femme de chambre de M. de Mirabeau? »

Quelle joie, leurs affaires terminées, d'aller vivre « en ermites » aux *M*..., avec les nombreux enfants qu'ils se voient en rêve : « Un par an! toute une école! » Ceux qu'elle n'aura pas le temps de nourrir seront élevés au biberon !

Le comte parle d'emmener son ami La Tagnerette, mais comme elle ne veut point d'un tiers, il ne le lui impose point. Quant à Lafleur, le jardinier des Saintes-Claires, dont il offre de faire celui des *M*..., elle le déclare incapable d'apprendre l'anglais, de cultiver autre chose que la vigne « et il n'y en a point, dit-elle, en Angleterre! »

Ou nous nous trompons fort, ou les propositions de Mirabeau constituaient un simple badinage. Tel n'était point l'avis de Mme de Monnier, qui prenait tous ses discours au sérieux.

Depuis plus de deux ans que la porte du couvent s'est fermée derrière elle, la question des modes ne l'a point préoccupée. Elle s'aperçoit pourtant, un jour, que sa coif-

fure laisse à désirer, et prie Mirabeau de demander à son perruquier comment les femmes disposent leurs cheveux : « Je ne vois guère, dit-elle, mes compagnes qu'en bonnet de nuit ou en grande béguine, et la mode que je suis est fort antique. On m'a dit qu'on ne portait plus ni chignon, ni natte, mais qu'on se coupait les cheveux, dont on frisait la pointe qui tombait sur le cou. Cela me serait assez commode, car mon chignon a l'air d'être mangé des rats ! »

Dans un moment critique, elle vend une robe pour procurer de l'argent à son ami. Il lui en reste deux. Une troisième, d'étoffe assez riche, qu'elle avait rapportée de Hollande, a été « gâtée » par la faute d'une dépositaire infidèle. Elle la remplace par « un pékin uni ». Mirabeau, qui tient à la voir élégamment habillée (1), annonce son intention de lui en envoyer une dans le goût du jour. Elle l'en dissuade : « Tu me diras les modes quand tu viendras. Qu'importe que, d'ici à ce temps, j'aie l'air d'une antique? » Elle l'empêche pareillement, quand il est en fonds, de lui acheter des bijoux, et l'engage, quand il a besoin d'argent, à vendre les siens pour s'en procurer !

Ces goûts, cette attitude ne sont point ceux d'une femme encline à l'infidélité : Mirabeau rapporte, dans une lettre à Lafage (2), la réponse que Sophie faisait habituellement aux complimenteurs : « Si vous n'avez que

(1) Cf. les *Lettres de Vincennes*, t. I, page 29 : « Tu sais bien, écrit Mirabeau, que ton ami voudrait te donner sans cesse de nouveaux plaisirs ; qu'il a un goût assez cher, qui est les livres ; que l'envie de te voir parée avec élégance, et non pas magnificence, l'excite vivement ; qu'il ne sera vraiment content que *lorsqu'il t'aura rendu tout ce qu'il t'a coûté !* »

(2) Sur ce Lafage, v. la page CL.

cela à m'apprendre, Monsieur, j'ai bien peur que je ne le sache mieux que vous! » — « Si vous saviez, ajoute-t-il, comme cela déconcerte mieux les projets que toute la fausse modestie possible! »

Au fond, il est moins tranquille qu'il ne s'en donne l'air; il ne l'a même jamais été. Dès le début de sa liaison avec Mme de Monnier, il lui a fait les scènes incroyables mentionnées plus haut. A Gien, les recommandations se succèdent, non, dit-il, qu'il doute de ses sentiments, mais il craint « un moment de surprise et de tempérament », fruit de la solitude et de l'ennui. Son premier soin, aussitôt après l'arrivée de Sophie à Gien, est de la mettre en garde contre les entreprises des galants et de lui faire valoir l'avantage de recouvrer, un jour, « son pauvre *tout laid* » Pour mieux la convaincre, il se compare à Bertrand du Guesclin qui, lui aussi, était disgracié de la nature, et qui le savait, mais s'était tôt aperçu « que les dames étaient si bonnes, que les laids en avaient au moins autant que les beaux! » Comme le brave chevalier, il s'est dit : « Oh! oh! je ne me dois plus tant déplaire, et je crois que, si je n'étais pas si amoureux, je deviendrais presque avantageux! »

Il n'en croit pas moins bon d'éclairer Sophie sur les dangers qu'elle peut courir, de lui citer une honnête femme qui a succombé, victime de son imprudence. L'exemple, répond-elle, est mal choisi, car cette personne a persisté dans sa faute; elle tombe, en conséquence, sous l'application du mot de Jean-Jacques : « Qui s'oublie deux fois, en pareil cas, ne s'est même pas oublié la première! »

Mais elle connaît son amant : elle sait qu'il obéit à une

impulsion irrésistible; elle tient à le rassurer : « Pour tout ce qui est affaire où la jalousie peut s'introduire, lui écrit-elle, ordonne à tout jamais et ne me laisse point accepter et encore moins souhaiter rien de tout ce qui pourrait te donner de l'inquiétude! »

Il ne se fait point prier : tantôt il demande l'explication de phrases qui lui paraissent obscures, tantôt lui défend de recevoir certains visiteurs; telle est sa méfiance que, le jour où Dupont va partir pour Gien, il lui fait promettre de ne la point courtiser. Aussi rappellera-t-elle, plus tard, « ses grandes dispositions à devenir jaloux de Dupont », auquel il n'a, cependant, pu s'empêcher de faire son éloge : « C'est une très grande jouissance, remarque-t-elle, de faire l'éloge de ce qu'on aime; je l'ai éprouvé quelquefois! »

Elle compatit à ses souffrances, dont il lui a fait l'aveu : mais pourquoi se tourmenter? Ne tiendrait-il point à elle de lui laisser ignorer ce dont il s'émeut? Sa franchise même n'est-elle point une garantie? Il en convient, et proteste qu'elle n'a jamais cessé de posséder son estime : « Oui, âme de ma vie, lui répond-elle alors, je crois à ton estime comme à ton amour, et je veux mériter tous deux! » Et, quand il s'excuse d'une lettre écrite sous l'impression d'une jalousie trop vive, elle achève de le rassurer en ces termes : « Non, mon bien-aimé, je ne m'ébouriffe pas de ta lettre, parce qu'elle ne porte pas cette teinte sombre que je te vois toutes les fois que tu as de la jalousie! Je te prie de croire qu'elle n'est pas fondée. Je ne vois pas que j'aie rien à me reprocher. Si tu penses autrement, dicte ma conduite, et sois toujours sûr de mon obéissance et de ma franchise, ainsi que de mon invariable amour! »

On ne peut méconnaître qu'un sentiment aussi profond que sincère a dicté les lettres de 1780, dont nous venons de citer des extraits. Peut-on qualifier de même celui qui animait Mirabeau? Nous le croirions, si la jalousie pouvait passer pour une preuve d'amour!

Chose curieuse, tout en mettant Sophie en garde contre les « surprises des sens », il ne cesse de la persifler au sujet de son défaut de tempérament, si bien qu'elle est obligée de se défendre : « Tu me fais un reproche que je ne mérite pas, ô mon époux! Mon amour est partout; mes sens sont brûlants, comme mon cœur! » Ailleurs, il est vrai, elle déclare que, tout en souffrant de sa continence forcée, elle n'a point de « fougue de tempérament à craindre », et que le sien porte plutôt « la marque de la tendresse que celle de l'emportement! »

C'était exact : à Pontarlier, elle éprouvait « une espèce de honte de ce qu'il avait l'air si fort, craignant qu'on ne pensât que c'était pour le plaisir seul qu'elle l'aimait. » Pour elle, comme pour lui, le plaisir n'a jamais été, dit-elle, qu'une « suite de l'amour », mais une suite nécessaire à l'entretien de la flamme, et inséparable de l'idée de procréation : « Le bonheur d'avoir des fruits de son amour, de se voir renaître, de multiplier son amant, est un des grands plaisirs d'un attachement véritable, et c'est un amour mal entendu que celui qui en prive!... Que les cœurs qui n'aiment pas comme nous (eh! où en trouverait-on?) n'essayent pas de nous juger : ils ne sont pas à notre portée! »

Ces théories étaient celles de Mirabeau, ou du moins celles dont il se donnait pour pénétré. Leur moralité ne laisse rien à désirer. On n'en lit qu'avec plus de surprise

et d'indignation, dans les *Lettres de Vincennes*, l'exposé de ses plans d'avenir pour son enfant : « Je lui conseillerai fort, écrit-il à Sophie, de rester non pas fille, mais demoiselle, pour éviter ainsi les reproches et les dédains de l'ingratitude, et acheter le droit de choisir l'ami de son cœur, l'autre moitié d'elle-même. Si elle a ton âme, elle fera un heureux digne de l'être. Si elle ne trouve point un cœur tendre et fidèle comme celui de Gabriel, elle amusera décemment ses sens et se fera homme par l'âme. Si elle a ton esprit, qu'après tout je n'aurai pas gâté, ce dernier parti lui sera toujours facile, car je lui donnerai assez de talents pour ne s'ennuyer jamais d'elle-même, et trouver partout des occupations et des plaisirs de son goût. Voilà mon plan sur cette enfant ! »

Il en a, dit-il, un autre « plus secret et plus chéri » qu'il se réserve de lui révéler un jour (1).

Ce plan, qu'il exposait dans ses lettres secrètes aujourd'hui détruites, se retrouve dans celles de Mme de Monnier. Nous ne pouvons entrer dans ses détails, à cause de leur crudité, mais le lecteur comprendra à demi-mot : Mirabeau voulait que non seulement leurs enfants, mais encore leurs petits-enfants et les enfants de ceux-ci procédassent directement d'eux-mêmes, afin d'éviter tout « mélange de sang », afin aussi de conserver, lui une Sophie, elle un Gabriel toujours jeunes !

Êtres sacrés, pour ainsi dire, et que le contact de mains mercenaires ne devait point souiller, ils ne devaient être approchés d'aucun domestique, et, seuls leurs parents pourraient les toucher, leur adresser la parole !

(1) *Lettres de Vincennes*, t. III, p. 182.

Charmée de ce projet, Sophie admire « sa tendresse », l'étudie, le perfectionne, fait part à Mirabeau de « ses nouvelles et profondes réflexions », enchérit, selon sa coutume, sur ses propositions, lui soumet les siennes, et le supplie de les accepter. Elles vont si loin qu'il hésite ou feint d'hésiter : « Ne me le refuse pas, mimi ! s'écrie-t-elle alors, à moins que tu n'y aies une véritable répugnance ! »

Ce n'est pas la première fois que, lancée dans une voie par son maître, elle arrive à le dépasser !

Ces beaux desseins sont en pleine élaboration, quand elle apprend la mort de Gabrielle-Sophie ! Les premiers moments de douleur passés, Mme de Monnier se rappelle que ses dernières lettres à Mirabeau, pleines de leurs « nouveaux projets », vont « aigrir sa blessure », lui « déchirer l'âme ! » Elle le prie de les excuser. Le comte la rassure, déclare que ce qui est différé n'est point perdu, et lui présente de nouvelles combinaisons : « Oui, sûrement, répond-elle alors, notre projet pour nos enfants n'est que retardé ; nous n'en avons pas moins fait une grande perte ! Elle nous facilite l'entrée des M... (1), mais quel passeport ! »

Rien, assurément, de monstrueux comme de pareilles rêveries, s'il les fallait prendre au sérieux, mais tel n'est point le cas : on verra plus loin Mirabeau s'exercer à la mystification sur le terrain que lui offre l'extraordinaire confiance de Mme de Monnier. Il en fait, croyons-nous, autant ici. Ces imaginations malsaines n'en attestent pas moins, comme certaines élucubrations sorties de sa

(1) C'est-à-dire : elles suppriment un des obstacles qui s'opposaient à notre mise en liberté.

plume à Vincennes, un déséquilibrement cérébral dont il est aisé de retrouver des traces dans l'une comme dans l'autre branche de sa famille (1). Génie et folie confinent d'ailleurs, et si, heureusement, celle-ci n'est point nécessaire pour passer à la postérité, il n'en est pas moins vrai qu'avec une autre organisation, Mirabeau n'eût peut-être point été l'orateur puissant, l'homme d'État que l'on sait!

Contraste frappant, ce mâle aux passions fougueuses, était un doux et un tendre, qualités que Mme de Monnier plaçait, comme il le faisait lui-même, en tête de toutes les autres. Peut-être s'illusionna-t-elle sur sa « sensibilité », trouva-t-elle parfois, sur ses lettres, des « traces de larmes » qui, en réalité, n'y avaient point coulé. Cependant, tout porte à croire que sa correspondance secrète n'était point exempte de ce sentiment dont les *Lettres de Vincennes* n'offrent qu'une expression médiocre. On en jugera par les spécimens que nous en publions ci-dessous, et dont certains passages sont d'une simplicité mélancolique qu'on chercherait vainement dans le recueil de Manuel.

Sophie se plaisait à les transcrire, et ces copies ne la quittaient point. Aucune plume, assurait-elle, n'était, sous le rapport de la tendresse, comparable à la sienne! De son côté, il appréciait la délicatesse des pensées de

(1) Dans la branche paternelle on peut citer, outre le marquis de Mirabeau dont les agissements envers les siens, non moins que certains ouvrages attestent un véritable désordre d'esprit, Mlle de Castellane-Norante, femme de Jean-Antoine, grand-père de notre héros, morte folle, et, dans la branche maternelle, Marie-Geneviève de Vassan, marquise de Mirabeau, sa mère. Ajoutons qu'une des deux sœurs du comte, résidant au couvent de Saint-Dominique-lès-Montargis, était atteinte d'aliénation mentale.

son amie, celle-ci, par exemple : « Le bonheur d'aimer et d'être aimé dédommage de tout, même de la privation de la liberté et des plaisirs de l'amour! » Il ne laissait point, toutefois, de la plaisanter sur les inconvénients d'un régime aussi sévère!

Il assurait — sans mentir, peut-être — n'avoir jamais vraiment aimé qu'elle, et se prétendait « damné en amour ». Elle répondait : « Je t'ai damné en amour, dis-tu? O mon ami, que tu me rends fière! Mais tu auras ta revanche, car l'amour t'inspire si bien! »

Sa moindre faveur était, à l'en croire, préférable aux plus grandes des autres femmes, et il contait, à l'appui, qu'étant à l'armée, en Corse, une de ses maîtresses voulut le suivre en France : « Je t'assure, affirme-t-il, qu'il n'y a que l'amour qui peut me rendre *enleveur!* On risque trop dans tous les sens, et tu es la seule avec qui l'on puisse gagner à ce jeu périlleux! » Un tel compliment était fait pour la convaincre.

Il avouait qu'un peu d'orgueil entrait dans ce sentiment, et qu'aucune de ses anciennes conquêtes ne l'avait autant flatté que la sienne. Elle l'assurait, alors, que, si elle avait eu le bonheur de le rendre constant, il en fallait chercher la cause dans la sincérité de son cœur : « Crois, dit-elle, enfant, que tu ne te serais pas fixé si tard, si tu eusses trouvé plus de femmes qui eussent à t'offrir autre chose que des sens et un cœur corrompus, ou disposés à l'être : tu devais errer jusqu'à Sophie, et t'arrêter là pour toujours. Oh! quel délice d'en être sûre comme je le suis! »

Elle trouve cependant qu'il va trop loin, quand il prétend n'avoir jamais quitté une maîtresse sans qu'elle

eût eu des torts à son égard. Peut-être, remarque-t-elle finement, ces torts étaient-ils plus apparents que réels, et n'a-t-il point suffisamment cherché à les vérifier! S'il en est ainsi, l'inconstance a été — mais il ne s'en est point rendu compte — de son côté : « Je me souviens bien que tu me disais n'avoir jamais quitté le premier. Moi, je te croyais à la lettre. Ah! je te crois bien mieux, à présent! »

Son père l'a traité de fou, à cause de son exubérance. Qu'importe? Ces « gens de glace » n'y comprennent rien! « Quand on a ta sensibilité, ta vivacité pour s'exprimer, comment paraître froid? » Loin de lui déplaire, cette attitude lui semble un gage d'amour, allât-elle jusqu'à l'imprudence, jusqu'à l'indiscrétion. Elle lui sait gré de la vanter à tout le monde : « On a tant de plaisir à parler de ce qu'on aime! » répète-t-elle. Elle s'en est bien aperçue, autrefois, à Pontarlier, où elle se contraignait pour ne point montrer son portrait à tout venant!

De ce qui précède, on peut induire qu'aux approches de la trentaine, le comte, fatigué des bonnes fortunes, ou, pour mieux dire, trouvant insuffisantes les satisfactions qu'elles procuraient, commençait à sentir le besoin d'une affection plus sérieuse : à Mme de Monnier succéda Mme de Nehra. Différentes sous tant de rapports, les deux femmes se ressemblèrent par le culte et la fidélité qu'elles vouèrent à Mirabeau.

III

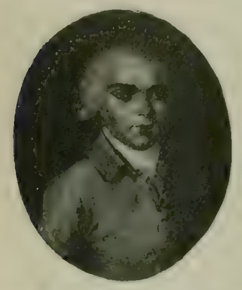
Mirabeau jaloux d'Achille-Michel de Rancourt. — La vérité sur ses visites à Sophie — Une prise de voile au couvent des Saintes-Claires. — Mirabeau reconnaît l'innocence de Mme de Monnier. — Second objet de jalousie : le docteur Ysabeau. — Il convient de son erreur et s'en excuse. — Le P Claude Maillet, cordelier, directeur spirituel des Saintes-Claires — Son différend avec Mme de Monnier — Leur réconciliation. — La fève des Rois et le « gâteau comtois » — Le Père veut se faire nommer prédicateur de Carême à Versailles — Mirabeau s'emploie en sa faveur — Reconnaissance du moine : il cherche à faciliter la rentrée de Sophie à Pontarlier. — La sœur Victoire. — Querelle du P Maillet et du P Le Tellier, minime — Correction de la conduite de Sophie — Mirabeau ne la paye point de retour — Les « belles » du château de Vincennes et les conquêtes postérieures à la libération du comte — Curieuse correspondance avec Mlle Dauvers et avec Lafage — Les prétendues protectrices : Mme de Lamballe, Mme de Guéménée et leurs entours — Évidence d'une mystification

Un écrivain de mérite, M. Lucas de Montigny, auteur des *Mémoires de Mirabeau*, a cru voir, dans les documents recueillis pour son travail, que l'irrégularité de la conduite de Sophie, au couvent des Saintes-Claires, avait été une des causes de son abandon par son amant.

Un des complices de Mme de Monnier eût été, d'après M. de Montigny, un jeune homme dont le nom, cité dans les *Lettres écrites du Donjon de Vincennes*, l'est plus fréquemment encore dans celles de Sophie : M. de Rancourt.

Fils de Pierre-Étienne-Achille de Rancourt de Villiers, receveur des tailles de l'élection de Gien, Achille-Michel de Rancourt, né le 9 juillet 1759, avait vingt ans quand,

en 1779, il fut amené par sa tante, Mme de Villiers (1), au couvent des Saintes-Claires, où elle allait voir quelquefois le P. Maillet, leur directeur spirituel, et aussi Mme de Monnier (2).



ACHILLE-MICHEL DE RANCOURT
(1759-1832)

Son âge parut redoutable à Mirabeau qui, à trente ans, se croyait vieux. Informé par Sophie des visites du jeune homme, il lui défendit de le recevoir. Elle répondit qu'elle ferait tout son possible pour l'éloigner, mais que, s'il persistait à venir, « ce ne serait point sa faute ! » Cette phrase ne satisfit point le comte, qui lui écrivit sur un ton auquel elle n'était point accoutumée :

« En tout cas, ce ne sera pas ma faute ! » me déplaît : je t'ai dit que je ne voulais pas que tu le visses chez toi, et cela valait

(1) V. la note 1 de la page 79.

(2) La mère d'Achille-Michel de Rancourt, originaire d'Orléans, était née Vandebergue.

Achille-Michel devint, en 1782, receveur particulier de l'élection de Gien, émigra en 1792, fit la campagne de l'armée des Princes, prit part, en 1795, au débarquement de Quiberon, où il fut grièvement blessé ; enfin rendit des services signalés à sa ville natale, lors de l'occupation étrangère, en 1815. Il avait épousé, en 1782, Françoise-Isnard Laurent, fille de Jacques-Isnard Laurent, directeur des Vingtièmes de l'Orléanais.

Il mourut dans son hôtel de la rue du Château (aujourd'hui rue Jules-Michot), à Gien, le 23 juin 1832. Il possédait, aux environs de cette ville, le château de Marchaiscreux.

Armes : d'azur au mouton passant d'or, surmonté de deux étoiles du même. (Renseignements communiqués par M. le comte Jehan de Rancourt, auquel nous devons, en outre, la miniature reproduite ci-contre, représentant Achille-Michel de Rancourt à l'âge de vingt ans.)

la peine de me dire que tu ne l'y verrais pas! Si ton abbesse ignore qu'une jeune pensionnaire qui a un amant ne doit point voir d'homme en tête à tête, c'est à toi de le lui apprendre! Ces choses-là, encore une fois, sont de décence et de devoir étroit pour ton sexe. On ne reçoit pas un homme chez soi, malgré soi! Ainsi, dans tous les cas, ce sera ta faute, si tu l'y reçois! Il me semble que je t'avais parlé avec précision sur cela, et j'attendais une réponse précise. Ce n'est pas que je ne la lise au fond de ton cœur, mais on ne doit point balbutier ces choses-là! »

Style énergique qui produisit son effet : on n'entend plus parler de M. de Rancourt avant le 20 août 1780. A cette date, Sophie écrit au comte :

Il y avait plus d'un an que le petit de Rancourt n'était pas venu. Il n'est pas entré, et en voilà, vraisemblablement, pour un an encore. Ainsi, ne t'en impatiente pas : je t'assure, d'ailleurs, qu'il ne m'amuse pas plus que toi!

Huit jours après, elle rencontre le jeune homme au moment où il entre chez le P. Maillet :

Je comptais, dit-elle, comme je te l'ai mandé, être quitte du petit de Rancourt pour un an. Mais, hier, il vint de la campagne avec son père, et il vint ici seul. Je le trouvai, sur un escalier, qui allait chez l'abbé. Je l'y conduisis et y restai. Il me demanda s'il n'aurait donc pas l'honneur de me voir dans ma chambre. Je lui dis que non. Les religieuses me tourmentaient pour aller au jardin avec lui et, comme c'était devant lui qu'elles le disaient, je ne pus refuser. Il n'y fut qu'un moment. Je lui laissai tant voir qu'il m'ennuyait, qu'il s'en alla. J'espère qu'enfin nous en sommes quittes!

Nouveaux reproches de Mirabeau. Elle lui répond, le 31 :

Je t'assure, mon ami, que le Rancourt m'ennuie plus que toi, et d'autant plus que la moindre de ses visites me procure du chagrin. Si tu connaissais le local, les propos des reli-

gieuses, etc., tu ne dirais pas qu'on ne voit point les gens malgré soi. Je t'assure même que ce n'est point une chose aisée de ne pas les avoir dans sa chambre, et tête à tête! Tu dois être sûr que j'évite, autant qu'il m'est possible, tout ce qui peut te faire du chagrin, mais je suis étonnée qu'un quart d'heure de promenade t'en fasse, et pendant laquelle, encore, nous parlâmes presque toujours à la vue de leurs fenêtres. Il y a des choses que l'on ne peut éviter; du nombre est celle que j'apprends en ce moment :

Nous avons, ici, une cérémonie le 10 septembre. Il sera le parrain et, de là, sûrement qu'il passera plusieurs heures dans la maison. Comment veux-tu que je l'en empêche? Je ne le recevrai pas et me dirai malade ou occupée.

Comment donc Ysabeau ne te déplaît-il pas autant? Je le vois bien plus souvent! Il n'est guère plus laid, et, étant plus aimable, je le vois avec plus de plaisir que cet autre morveux qui m'ennuie, et dont la moindre visite nous fait de la peine à tous. Je te jure que, si tu savais le plaisir que j'y trouve, tu ne me le reprocherais pas!

M. de Rancourt qui, décidément, a beaucoup à faire au couvent, y reparaît le 1er septembre :

Je t'ai parlé, écrit Sophie le 2, dans ma dernière, de Rancourt. Crois donc que je ne le vois qu'à mon corps défendant. Mais tu ne connais pas les *si*, les *car*, les commentaires des religieuses, leur bêtise, etc.! Je devais le voir, la première fois, au parloir. Je croyais que cela m'en débarrasserait pour un an. S'il y revient là, je n'y suis pas! Il est entré. Je n'ai pu l'éviter. Je crois et me flatte que, le jour de la prise d'habit excepté, nous en serons quittes. Pour moi, toujours, je suis bien décidée à l'être; c'est trop d'ennui qu'il me donne, sans qu'il m'en cause encore!

M. de Rancourt et sa sœur devaient être l'un parrain, l'autre marraine de la novice que la communauté s'apprêtait à recevoir dans son sein. Peu rassuré sur les suites

de la cérémonie. Mirabeau invite son amie à éviter le jeune homme. Elle répond que telle est son intention :

Je ne disputerai point avec toi, pour une chose que je ne veux pas faire, surtout. Je t'ai promis que je ne verrais le petit Rancourt ni chez moi, ni ailleurs, et de m'en aller quand le hasard me le ferait rencontrer dans le couvent. Sois donc tranquille sur lui et sur tout cela, je t'en conjure !

Les recommandations étaient, on le voit, devenues de plus en plus pressantes. En outre, par un phénomène que la jalousie explique, Mirabeau croit découvrir, dans les réponses de Sophie, des insinuations désagréables à son adresse. Elle est obligée de le tirer d'erreur en ces termes :

Tu t'étais trompé, mon ange d'amour. Je n'avais point cherché du tout à te dire des choses aigres au sujet de ce morveux de Rancourt, mais tout cela est plus que réparé, dès que tu daignes l'avoir oublié !

L'épithète *morveux*, donnée pour la seconde fois, a pour but d'adoucir la contrariété que va causer au comte le récit de la prise d'habit, à laquelle elle n'a pu, dit-elle, se dispenser d'assister :

Cette fameuse prise d'habit a été faite hier, toute la compagnie consistant en la mère Villiers, les deux vieilles, des parents, les deux demoiselles de Rancourt. Le fils et son petit frère, qui est un enfant, entra lorsque la novice entra elle-même, au milieu de la cérémonie. Les bonjours se firent en chœur et, quand tout fut fini, je restai avec eux un quart d'heure et, ayant été appelée, je n'ai plus reparu. Ils y ont été encore une partie de l'après-midi, non compris le matin où je les avais plantés-là, mais je n'y suis pas revenue. La Victoire (1) et La Biche (2) m'ont dit qu'étant avec eux, j'avais

(1) Madeleine Glenet, en religion sœur Sainte-Victoire, religieuse au service de Sophie.

(2) Mlle Lecerf, dite La Biche, pensionnaire du couvent.

l'air singulièrement ennuyé. Je serais bien aise qu'ils s'en fussent aperçus; ils ne songeraient pas à moi, une autre fois!

Ils ont fait assez mesquinement les honneurs et en ont été quittes pour deux livres de dragées, qu'on s'est partagées dans la communauté.

Mirabeau, qui a compris le ridicule de son rôle, y met fin par une sorte de lettre d'excuse dont Sophie se hâte de lui exprimer sa reconnaissance :

Mon bien-aimé, tu me parles avec toute la douceur et la bonté à laquelle tu m'as accoutumée, des histoires La Biche et Rancourt. Cela guérit tout à fait mon cœur, que les précédentes avaient soulagé. Mon tendre enfant, quand j'ai fait quelque sottise, et que je m'attends à en être grondée, quand cela arrive, cela ne me fait pas un certain mal parce que j'y suis préparée; mais, quand je ne crois pas l'avoir mérité et que tu en juges autrement, comme pour le petit de Rancourt, oh! cela me déconcerte tout à fait!

Permets-moi de te dire qu'un tête-à-tête dans un jardin où l'on est en vue, ne doit pas paraître aussi indécent que dans une chambre. D'ailleurs, si tu connaissais le local, tu ne nommerais pas cela tête-à-tête, car l'allée unique est si fort sous toutes les fenêtres, qu'on ne peut y parler sans être entendu, hors le bureau, où je ne vais pas avec les morveux comme Rancourt!

Je t'assure, mon ami, qu'au lieu d'être tyrannisée, ce serait un vrai service que tu m'aurais rendu de m'exempter de tout tracas le jour de la cérémonie, mais je ne pouvais manquer à l'église sans faire une très grande malhonnêteté à la novice. J'y ai donc été; tu sais comme le reste s'est passé. Je me disais malade depuis deux jours et, celui-là, accablée de mal de tête. Mon air ennuyé le rendait vraisemblable.

Bientôt, ayant acquis la certitude que M. de Rancourt ne reviendrait plus au couvent, elle s'empressa d'annoncer

le fait à Mirabeau, auquel cette nouvelle procura, sans doute, un certain soulagement :

C'est pour tout à fait que je suis débarrassée du petit de Rancourt, mais je suis fâchée, cependant, qu'on l'ait fait si malhonnêtement : le jour de la cérémonie, j'avais dit à la protectrice de ne pas se donner la peine de me l'envoyer chez moi, ni à la promenade, parce que je saurais bien le trouver de moi-même, si cela me faisait plaisir, mais que cela ne m'en faisait nullement, etc.

Elle lui a dit, et je ne le sais que d'hier : « Monsieur, n'allez pas avec Mme la marquise ; ne lui parlez pas, laissez-la tranquille, parce qu'elle dit que vous l'ennuyez et qu'elle vous trouve bête ! » Que dis-tu de ce compliment?

Il dut lui sembler des mieux tournés ! En réalité, le congé avait été moins brutal :

Je me suis éclaircie, écrit-elle le 4 novembre, du propos de la sœur Boulier au petit de Rancourt. Elle prétend qu'elle ne lui a rien dit autre que de ne pas me suivre, ni venir au jardin, ni vouloir aller dans ma chambre, que je n'aimais pas cela. Ainsi, je n'écrirai pas à sa tante, qui me répondrait encore, comme l'année dernière, qu'elle ne se mêle pas de cela. D'ailleurs, j'ai toujours une certaine gêne en me déclarant si hautement pour ne pas recevoir chez moi, parce qu'on peut me dire : « Mais pourquoi donc Ysabeau y va-t-il? » Je ne vois pas qu'on en converse, mais, par précaution, j'en ai parlé à la Vicaire, qui m'a répondu qu'elle voudrait qu'il pût y venir tous les jours, parce qu'il est aimable et que cela me désennuierait !

A partir de ce moment, plus de trace des visites de M. de Rancourt dans les lettres de Sophie, qui, vraisemblablement, ne le revit point. Son nom même n'est plus prononcé que le jour où, répondant aux observations des religieuses sur la fréquence des visites du docteur

Ysabeau, elle fait remarquer que « si elle avait été, comme on le lui reprochait, si empressée à voir des jeunes gens, elle n'avait qu'à attirer le petit de Rancourt! » Les visites du jeune homme avaient donc réellement cessé.

Nous avons tenu à reproduire *in extenso* les pièces du procès. Elles prouvent d'abord que Mme de Monnier ne vit M. de Rancourt que cinq fois : la première, chez elle, la seconde, chez le P. Maillet; la troisième, dans le jardin du couvent où tous les yeux pouvaient les suivre; la quatrième, au parloir; la cinquième, au milieu d'une nombreuse compagnie.

Son affectation à traiter de « morveux » M. de Rancourt, à faire ressortir l'ennui qu'elle éprouve en sa société, ne démontre que son désir de rassurer son amant, et si, contrairement à sa coutume, elle se fait prier pour lui obéir et éviter des visites qu'il lui serait, d'ailleurs, facile de cacher, c'est à cause de la diversion qu'elles apportent à la tristesse de sa situation, diversion dont le docteur Ysabeau, chirurgien du couvent, proclamait la nécessité (1) et dont il était d'autant plus permis à Sophie de se montrer avide, que les distractions étaient rares, au couvent des Saintes-Claires!

Son infidélité ne cadrerait, d'ailleurs, ni avec sa passion pour Mirabeau, ni avec sa haine des amours banales (2), ni avec l'opinion qu'elle a inspirée aux témoins

(1) Voir les *Souvenirs du docteur Ysabeau*, publiés par la *Nouvelle Revue rétrospective*, nº de mars 1902.

(2) A propos d'une prétendue tentative de corruption exercée par Mlle de Saint-Belin sur Sophie, celle-ci écrivait à Mirabeau : « Mlle de Saint-Belin devait savoir que je n'étais pas femme à passades, et que je prendrais fort mal un tel essai! » (20 mai 1780.)

de son existence, dont l'hommage à la correction de sa conduite est unanime (1).

Au nombre de ces derniers figure le docteur Ysabeau, qui, à son propre insu, fut l'objet de la jalousie du prisonnier de Vincennes.

Fils de François Ysabeau (1726-1780), lieutenant du premier chirurgien du Roi, échevin de la ville de Gien, et de Suzanne Bardou, notre docteur s'appelait lui-même François. Né en 1751, il était le second des six enfants de son père (2).

Grand travailleur, François Ysabeau, après de bonnes études littéraires, suivies d'études médicales brillantes, se fit attacher, en 1778, pendant la guerre d'Amérique, comme chirurgien-major, aux hôpitaux français. Revenu à Gien, il ne tarda point à s'y faire un nom comme praticien et comme lauréat de différentes sociétés médicales. Son père étant mort vers la fin d'avril 1780, il lui succéda dans ses fonctions de médecin du couvent des Saintes-Claires, puis, après avoir obtenu le titre de

(1) Voir Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, t. III, p. 289.

(2) Les autres étaient : Suzanne Ysabeau, sa sœur aînée, mariée d'abord à Etienne Jouneau, puis à Pascal Rondonneau, tous deux bijoutiers ; Claude-Alexandre Ysabeau-Vaubignon (1754-1831), d'abord oratorien, puis député d'Indre-et-Loire à la Convention ; François-Germain Ysabeau-Gastinières (1757-1829), d'abord épicier à Tours, puis secrétaire du ministre des Affaires étrangères Lebrun, consul à Venise, ambassadeur à Berlin, « magistrat de sûreté » au dépôt de Saint-Denis, substitut du procureur impérial du tribunal de première instance de Paris en 1811 ; Denis-Martin Ysabeau-Romainville (1759-1802), juge au tribunal civil de Gien ; Benjamin Ysabeau (1769-1857), quartier-maître au 1er bataillon du Loiret en 1793-1794, payeur à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis chef de division à la préfecture du Cher (Notes communiquées par M. Albert Sarton, auteur d'un intéressant travail sur Ysabeau-Gastinières.)

lieutenant du premier chirurgien du Roi, dans celle de médecin de l'hospice et de la prison de Gien, épousa, le 14 septembre 1784, Suzanne-Victoire Vallet, sœur de Claude-Benjamin Vallet, curé de Saint-Louis, futur député à l'Assemblée Constituante, et mourut à Gien le 12 juin 1839, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après avoir reçu, du gouvernement de la Restauration, la croix de la Légion d'honneur.

Le docteur avait vingt-huit ans quand il connut Mme de Monnier, qui trace de lui le portrait suivant : « Il est petit et laid, mais l'uniforme de chirurgien-major le fait passer, et il a de l'esprit. J'ai assez de confiance en lui, parce qu'il ne se presse point de baptiser les maladies, qu'il n'aime pas les remèdes, les tâtonne beaucoup et les suit de près... »

Sophie comptait sur Mirabeau pour lui procurer, plus tard, l'emploi de chirurgien dans un régiment, emploi auquel il aspirait. En attendant, il avait promis à sa cliente, à laquelle il était fort attaché, de ne point quitter la ville — où il avait, d'ailleurs, d'importants devoirs de famille à remplir, — avant plusieurs années.

Nombreux et de plus d'une sorte furent les services qu'il rendit à Mirabeau comme à Sophie : il les aida à correspondre, se chargea de leurs commissions, visita fréquemment Mme de Monnier, reçut ses confidences et s'efforça d'adoucir ses peines. Enfin, il allait bientôt risquer de se compromettre en favorisant l'introduction du comte dans le couvent des Saintes-Claires.

Dès que celui-ci a recouvré sa liberté, Sophie le prie de se procurer, pour le docteur, à Versailles où il se rend fréquemment, un cheval anglais, dont le prix ne devra

point dépasser quatre à cinq louis : « Si tu le peux, tu me feras plaisir, écrit-elle, car ce pauvre corps se met en quatre pour tout ce que nous pouvons souhaiter! » Elle lui donne les instructions nécessaires et jusqu'à l'indication des ports où il trouvera des bateaux pour le transport de l'animal à Gien : attention dont Ysabeau se montrera fort reconnaissant.

Ceci se passait en 1781, époque où il n'était plus question de jalousie. Mais, un an auparavant, Mirabeau avait invité sa maîtresse à s'adresser à l'autre chirurgien du couvent, au docteur Sainte-Colombe, qu'il croyait plus âgé. Prête à obéir, Sophie lui fait observer qu'elle a eu autrefois affaire à Sainte-Colombe, et qu'elle a reconnu l'insuffisance de ses soins, qu'il est de trois ans à peine plus vieux qu'Ysabeau, que la tenue de celui-ci est d'une correction parfaite, que, s'il en était autrement, elle saurait faire le nécessaire, qu'enfin la personne attachée à son service assiste à la plupart de leurs entretiens.

Mirabeau n'en démord point : il croit Ysabeau amoureux de Sophie, et en donne pour preuve les éloges qu'il décerne à son amant, rien, dit-il, n'étant plus propre à s'attirer les bonnes grâces d'une femme que de lui vanter l'objet de son affection. Sophie n'est point de cet avis : « Plus on me vante l'homme que j'ai vu, répond-elle finement, et plus je me souviens que ce n'est pas celui qui me parle! » Les visites d'Ysabeau, dont l'obligeance ne le cède ni à l'amabilité, ni à l'instruction, mais qui n'a jamais manifesté l'envie de lui plaire, constituent une distraction qu'elle apprécie, mais dont elle se privera, s'il le désire, car « elle lui deviendrait trop amère, si elle l'en savait attristé »!

Mirabeau finit par avouer que ce qui lui déplaît dans Ysabeau, c'est qu'elle paraît trop occupée de lui, goûter « trop de plaisir » à le voir. Elle le rassure de la manière la plus tendre, le remercie de sa franchise : « Mon époux, je veux toujours lire dans ton âme, et je veux que tu lises dans la mienne! » Elle promet de s'observer sur l'article des prévenances, lui répète que les tête-à-tête sont rares, qu'elle n'a rien à redouter de ses sens, qu'elle se tient sur ses gardes! D'ailleurs, ajoute-t-elle, « peux-tu donc appréhender de me voir perdre de vue un instant ce que je te dois? »

Et puis, s'il connaissait la vulgarité de son entourage, il comprendrait le plaisir que lui procure la société d'un esprit distingué! Poussées par une sorte de « folle », les religieuses ont, elles aussi, voulu lui chercher querelle à propos des visites du docteur; elle leur a répondu que, n'étant jamais seule, « elle se croyait libre de recevoir qui bon lui semblait! »

A l'égard d'Ysabeau comme à celui de M. de Rancourt, Mirabeau finit par comprendre qu'il s'est trompé, par regretter ses soupçons et par prier Sophie de les lui pardonner : « Je n'ai point été offensée de tes craintes, lui répond-elle, parce qu'il n'y aurait eu d'offense que si tu eusses soupçonné mon cœur capable de perfidie. Tu parles d'un délire des sens qui peut égarer; ce n'est donc qu'un instant de transport au cerveau que tu crains. Mais, minon doux, je n'ai pas la fièvre, et Phr... (Victoire) est là...! Tu sens bien, tendre ami, que la familiarité dangereuse et les caresses ne sont pas supposables entre Ysabeau et moi, et je ne prévois point d'autre homme, d'ici aux *M!...* »

Le comte se laissa si bien persuader, qu'il continua à donner des marques d'estime au docteur, dont il allait, comme nous l'avons dit, accepter d'importants services, après avoir reconnu le désintéressement de ceux qu'il avait rendus à Sophie.

Le troisième personnage qui passe pour avoir inquiété notre prisonnier est le P. Claude Maillet, de l'ordre des Cordeliers, docteur en théologie, directeur spirituel des Saintes-Claires (1). Adoré des religieuses, dont Sophie décrit plaisamment les scènes de désespoir quand il s'absente, et les explosions de joie à son retour, ce moine n'en est pas moins, dit-elle, un « barbouilleux » et un « turbulent ». Ses allures galantes semblent incompatibles avec le caractère dont il est revêtu, et la qualification de *moine-sultan* que lui applique Mirabeau est, en partie, méritée. La Révolution en fit un prêtre constitutionnel.

Dans ses *Souvenirs*, le docteur Ysabeau rapporte que, mécontent de ne point être traité par Mme de Monnier comme il le désirait, il lui suscita des désagréments, et chercha, entre autres perfidies, à la faire espionner par la sœur Victoire, sa servante, avec laquelle il entretenait des relations. Ceci mérite d'être expliqué.

Dans les premiers temps de son séjour aux Saintes-Claires, on voit Sophie se moquer du Père, rire de ses sermons, se réjouir de ses absences, de ses déconvenues, enfin lui témoigner une aversion dont les religieuses la blâment et dont il s'aperçoit si bien qu'il se trouble quand il la rencontre, ose à peine la saluer : « Mme de

(1) Il était né à Orgelet (Jura)

Monnier ne s'apprivoise pas avec moi! » dit-il mélancoliquement. Mirabeau, auquel ce mot est rapporté, remarque que « le contraire serait fort extraordinaire! » Il approuve la conduite de Sophie, l'engage à y persister, mais à ménager le Père, conformément à ses intérêts.

Un jour, pris de hardiesse, celui-ci demande la permission de l'aller voir dans sa chambre. Il tombe mal, car elle vient d'apprendre qu'il a tenu sur elle des propos blessants, qu'il l'appelle, d'un ton dédaigneux, « cette bonne » (*sic*), « cette mal faite! », et l'accuse de travailler à la liberté d'une pensionnaire, Mlle Lecerf, dite La Biche, afin de pouvoir, par son intermédiaire, correspondre avec le dehors.

Elle profite de l'occasion pour sommer le Père de s'expliquer devant témoins.

Celui-ci le prend de haut, déclare que, si elle se trouve mal au couvent, elle n'a qu'à en changer! Elle réplique qu'elle n'a point attendu son avis pour s'y préparer. Puis, revenant, à la charge : « Vous avez, sans doute, dit-elle au Cordelier, des preuves attestant que j'ai voulu donner des commissions à Mlle La Biche? » Question inattendue qui le déconcerte; il se défend mal, refuse de parler. On fait comparaître la pensionnaire qui a rapporté les paroles du Père : elle se trouble et balbutie!

Sophie invite alors son interlocuteur à la traiter plus convenablement, à quitter ses airs de mépris, à renoncer à ses plaisanteries sur sa taille! Nouvel embarras, vives dénégations. Il fait appeler une religieuse, complice de la pensionnaire, et l'oblige à demander pardon à genoux!

Enfin il se confond en excuses, supplie Mme de Monnier de ne point ajouter foi à ces commérages, de ne

point quitter le couvent, reconnaît qu'elle a eu raison de lui refuser l'entrée de sa chambre. Encouragée par son attitude, Sophie lui demande de quel droit il a émis la prétention de surveiller l'arrivée de ses lettres. Il nie le propos, tout en faisant observer que, s'il le voulait, il s'y sentirait autorisé par les instructions de Mme de Ruffey.

Sophie le rassure au sujet de ses velléités de déplacement; elle n'a encore tenté et ne tentera aucune démarche. Bref, la paix est signée, et, pour que nul ne l'ignore, tous deux se promènent dans le jardin du cloître, à la vive satisfaction des sœurs, qui déploraient leur différend.

Le vrai promoteur de cette scène héroï-comique était Mirabeau qui, informé par Sophie des agissements du moine à son égard, lui avait conseillé de le « quereller » énergiquement, ce qu'elle s'était, on le voit, empressée de faire.

A partir de ce jour, changement radical dans la conduite du Père, qui, après avoir longtemps prononcé son nom « avec colère », ne parle plus d'elle qu' « avec délices », et auquel il suffit de l'apercevoir par une porte entre-bâillée pour paraître « radieux toute une journée! » Elle a de fréquents entretiens avec lui et se plait en sa société, tout en lui préférant Ysabeau, parce qu' « on n'a pas besoin de lui tenir la bride si roide qu'à l'autre ». Bientôt, ils sont « comme deux cœurs ensemble ». Il s'intéresse à la guérison de son pied, retarde, à Noël, la messe d'un quart d'heure en l'attendant, l'informe des nouvelles politiques, montre à tout le monde un « manchon » qu'elle a confectionné pour lui, promet de lui donner la fève, aux Rois, s'il la trouve dans son gâteau :

« Il est trop drôle ! » s'écrie-t-elle. Ses compagnes assurent, en effet, que rien n'est si plaisant que de les voir disputer ensemble.

Pour répondre à ses politesses, elle l'invite à dîner avec quelques religieuses : « Je fis », écrit-elle à Mirabeau, « un gâteau comtois en l'honneur et gloire du Père. Il fut trouvé *délicieux* ! Toutes en mangèrent gros comme une mouche, et cela s'appelle avoir régalé la communauté ! » Innocentes agapes, qui reçoivent l'approbation du comte.

Survient, à propos de l'entrée d'une sœur converse dont le Père ne veut point, un désaccord entre les religieuses et lui. Les choses vont si loin qu'il parle de quitter. C'est Sophie qui les met d'accord, à la satisfaction générale. Aussi, sa situation devient-elle meilleure tous les jours. Elle croit pouvoir, dorénavant, se départir de ses rigueurs et lui permettre l'accès de sa chambre : « Il est trop ridicule, dit-elle, d'aller se promener, par tous les temps, dans des endroits où l'on peut être entendus ! » On remarquera qu'à cette époque (janvier 1781), Mirabeau n'attendait qu'un moment favorable pour se rendre à Gien.

Ce n'est point tout : elle veut rendre au Père un service qui, dit-elle, offrira le double avantage de grandir son prestige et de faciliter sa correspondance avec Vincennes. Elle prie Mirabeau (alors en demi-liberté) de le faire inscrire à Versailles comme prédicateur de Carême. Elle insiste tant et si bien que le comte remet à Mme de Guéménée, pour être transmise au cardinal de Rohan, grand aumônier de France, son oncle, une note en faveur du P. Maillet.

A cette nouvelle, la joie des Saintes-Claires n'éclate pas moins que celle du Cordelier, dont l'enthousiasme touche au délire quand il reçoit de Mirabeau une lettre qu'en dépit des représentations de Sophie, le comte a tenu à lui adresser. Il court la montrer à Mlle de Marville (1), que sa lecture rend « toute confuse » ; il la communique ensuite à la communauté. C'est ainsi qu'on apprend à la fois et l'existence d'une correspondance entre Sophie et Mirabeau (2), et la mise en liberté de celui-ci : « Je t'avais bien dit, lui écrit-elle, qu'il ne se tiendrait pas de le dire ! »

Elle a l'effronterie de prendre le Père à part pour lui affirmer que cet échange de lettres, autorisé par la police, est approuvé par Mme de Ruffey, qui compte sur Mirabeau pour terminer promptement les affaires de sa fille. Et, afin de prévenir toute crainte d'un voyage du comte à Gien, elle ajoute que « comme de la voir une demi-heure l'avancerait fort peu et la compromettrait beaucoup, ils n'y songeaient ni l'un ni l'autre ». Rassurées, d'ailleurs, par les trois mois écoulés depuis sa sortie du Donjon, les religieuses n'éprouvent aucune inquiétude.

Le Père se dit enchanté des sentiments réciproques des deux correspondants, recommande « beaucoup de précaution », et demande à lire les œuvres de Mirabeau, que Sophie s'empresse de lui prêter.

Ainsi réglées, les choses paraissent au mieux : la lettre

(1) Sœur de l'ancien lieutenant général de police Feydeau de Marville, propriétaire du château de Gien.

(2) Il s'agit, bien entendu, de la correspondance tolérée par la police, et non de la correspondance secrète, qui demeura toujours ignorée.

du comte au P. Maillet a eu tout le succès qu'il en avait espéré!

Dans sa gratitude envers Sophie, celui-ci va jusqu'à « se tirer les morceaux de la bouche » pour les lui envoyer, quand il a du monde à dîner. Elle soupe assez souvent avec lui et reçoit ses conseils. Il cherche à intéresser, en faveur de Mme de Monnier, et l'évêque de Nevers, où il prêche le Carême, et M. de Marville, dont il est le chapelain, et l'abbé Labet, supérieur du grand séminaire de Besançon, qu'il connaît, car il veut l'aider à réintégrer le domicile conjugal, mesure à laquelle elle a longtemps répugné, mais dont, par esprit de soumission aux volontés de son amant, elle désire actuellement l'exécution.

Son retour de Nevers est marqué d'un incident : à peine est-il descendu de voiture, que les religieuses l'entourent et, dans la joie que leur cause son arrivée, lui sautent au cou ! Il leur rend la politesse, et Sophie, présente à la scène, qu'elle raconte à Mirabeau, est embrassée comme les autres !

Les lettres de Mme de Monnier entrent, sur les amours du Père et de la personne qui la sert, dans des détails dont la reproduction est impossible. C'est en avril 1781 que cette femme commença ses « combinaisons » sur lui. Sophie, qui tient la plume à sa place, prend un vif intérêt à cette correspondance. Bientôt elle se propose de favoriser leurs rendez-vous et même de leur prêter sa chambre afin, d'une part, d'affermir le Cordelier dans ses bonnes dispositions et de s'assurer à jamais, de l'autre, la discrétion de cette fille. Avant d'agir, elle prend l'avis de Mirabeau, dont la réponse nous est inconnue, mais

qu'elle continue à tenir au courant des incidents de l'intrigue : « On ne peut, dit-elle, avoir plus de procédés et de tendresse qu'il y en met! »

Le comte finit par trouver outrés les éloges qu'elle décerne à « son père Maillet », le lui dit, mais sans amertume et sans cesser de poursuivre, en sa faveur, des démarches qui paraissent, d'ailleurs, n'avoir point abouti. Le moine ne lui inspirait, évidemment, aucun sentiment de jalousie!

Les *Souvenirs* du docteur Ysabeau rapportent que l'aumônier des Saintes-Claires eut maille à partir avec un Père Minime (1) dont il ne cite point le nom, mais qui, d'après M. Lucas de Montigny, s'appelait le P. Le Tellier, bel homme et fort éloquent, dans lequel il eût vu un rival près de Mme de Monnier. Il ne paraît guère, dans les lettres de Sophie, qu'au sujet d'un procès par lui soutenu contre le Père, pour une question de préséance à la procession, question qui passionne la ville entière et met en effervescence la communauté. Les vers satiriques circulent, et, pour l'examen de cette importante affaire, les religieuses assemblent le ban et l'arrière-ban de leurs amis. Elle se termine, à leur vive satisfaction, par le triomphe de leur chapelain!

Vers Pâques 1780, Sophie exprime l'intention de se confesser à un Père Minime, et prie Victoire de l'aider dans la recherche de ses péchés. Ce confesseur fut, sans doute, le P. Le Tellier. Assez fréquentes, ses visites à sa pénitente éveillèrent, dit Ysabeau, la jalousie du P. Maillet, qui les dénonça à l'abbesse. Elles furent reconnues innocentes et, par suite, tolérées.

(1) Il y avait à Gien un couvent de Minimes fondé, comme celui des Saintes-Claires, par Anne de Beaujeu.

En résumé, ni M. de Rancourt, ni le docteur Ysabeau, ni le P. Maillet, ni le P. Le Tellier ne sauraient être soupçonnés d'avoir eu, avec notre héroïne, d'autres relations que celles de l'amitié, et l'on ne peut, en conséquence, refuser de croire le docteur, quand il déclare sans reproche la conduite de Mme de Monnier au couvent des Saintes-Claires ; assertion confirmée, à cinquante ans de là, par une religieuse, témoin des dernières années de Sophie, que M. Lucas de Montigny interrogea à Gien en 1831, et non moins d'accord avec notre correspondance.

Nous en concluons que ni la longueur de son veuvage, ni la tristesse de sa situation ne l'empêchèrent de rester fidèle à Mirabeau !

A peine est-il nécessaire d'ajouter qu'il ne la paya point de retour. Il est vrai qu'il avait su se créer une situation particulière vis-à-vis de Sophie, en lui faisant accepter certaine théorie sur la « fidélité du cœur », théorie fort commode pour lui, et dont elle lui permettait l'application dans des cas exceptionnels. Il lui demandait alors des « autorisations » qu'elle ne refusait point, quoi qu'il lui en coutât, le priant seulement de s'abstenir ensuite de tous comptes rendus, ou « détails », auxquels il n'était que trop porté et dont elle concevait du chagrin (1) !

Quelles que fussent les facilités dont il jouissait à Vin-

(1) Lettre du 29 mai 1780 : « Oui, mon Gabriel, je sais bien que tu me préfères à toutes les femmes, et toi qui connais la jalousie, et qui sais quelle révolution fait la moindre agacerie faite à l'objet aimé, peux-tu t'étonner que j'éprouve des révolutions? Mais vois combien je suis déraisonnable! Quand tu me fais des détails, ils m'affligent; si tu n'en fais point, je le suis aussi, mais moins fort, et, comme ce dernier parti est le moins dangereux, c'est celui qu'il faut prendre! »

cennes, on ne peut raisonnablement croire qu'il y reçut d'autres personnes que ses conseils, et si Sophie donne à entendre qu'on le voyait « aisément » dans sa cellule, c'est qu'il avait eu ses raisons pour le lui conter. La vérité est que, pendant ses quatre années de détention, ses rapports avec les femmes se bornèrent à de brèves conversations avec Mme de Sparre, dont les fenêtres s'ouvraient en face de la sienne, et à des entretiens du même genre, mais plus fréquents, peut-être, avec Mme de Ruault, belle-sœur de M. Rougemont, dont il avait fait la connaissance un jour où, tandis qu'il se promenait en chantant dans les galeries du château (1), elle s'était avisée de mêler quelques accents à ceux de sa voix, qu'il avait fort belle. Il ne manqua point de tenir Sophie au courant de ces incidents, dont elle conçut une vive jalousie, lui prédisant, non sans exagération, que, le jour de sa sortie, « ses belles du château » allaient se disputer son cœur, et l'invitant à n'accepter aucun service de la *Ruo (sic)* : « Elle t'aime trop ! » s'écrie-elle.

Il fut plus discret après sa libération définitive et se garda de souffler mot à Sophie de l'intimité de ses liaisons avec Mme de Voillemain, Mme de Bussy-Dagoneau (2) et Mlle Dauvers. Il n'en avait pas moins hâte de

(1) Sophie voyait, dans ce fait, une des causes des retards qu'éprouvait son élargissement : « Sens donc que ce qui fait que l'on ne se presse pas de te faire sortir, c'est qu'on te voit trop aisément ! » (8 mai 1780.)

Dans un important ouvrage illustré, en préparation, *Vincennes, étude historique, artistique et archéologique sur le château*, M. le capitaine François de Fossa rectifiera les indications inexactes de Millin (V. *Antiquités nationales*) au sujet de l'emplacement de la cellule de Mirabeau.

(2) Sur la comtesse de Bussy-Dagoneau, voir la note de la page 273. II.

se dédommager de sa longue continence, et les *Mémoires* de son valet de chambre Legrain, auxquels nous renvoyons le lecteur désireux d'apprendre comment il répara le temps perdu, l'instruiront quelque peu des bonnes fortunes dont il fut le héros pendant ses courses au Bignon, à Pontarlier et à Aix en Provence.

Nous ne le suivrons point dans ses conquêtes, et nous bornerons à dire un mot de son intrigue avec Mlle Julie Dauvers, parce qu'elle fournit des indications sur son « état d'âme » au moment où il se disposait à rompre avec Mme de Monnier.

Un des compagnons de captivité de Mirabeau au donjon de Vincennes était Baudouin de Guémadeuc, ancien maître des Requêtes, détenu pour avoir, dit-on, volé, après un repas, des couverts d'or et d'argent sur la table du Garde des sceaux.

Neveu de l'abbé Baudouin, chanoine de Notre-Dame, qui tenait un bureau de nouvelles comparable à celui de Mme Doublet, il avait recueilli, dans son salon, des anecdotes sur la Cour de Louis XVI, qu'il réunit pendant sa détention, et publia, en 1781, sous le titre de *l'Espion dévalisé*. On a attribué la paternité de ce recueil à Mirabeau, qui le désavoue dans ses *Lettres à Vitry*, et le qualifie, non sans raison, de « rapsodie », bien qu'il ait certainement — le style et la nature de certains passages permettent de l'affirmer — pris une large part à sa rédaction.

Mirabeau ne connaissait pas Baudouin, mais, curieux

avait parlé à Sophie de la comtesse, mais sans lui donner de détails sur la nature de leurs relations.

de détails sur une affaire dans laquelle il le soupçonnait d'avoir trempé — celle du comte de Broglie et de l'abbé Georgel, dont le procès passionnait le public, — il lui avait écrit par un porte-clefs, sous prétexte de traiter une question d'astronomie, dont il le savait épris, et dont il possédait lui-même des notions assez étendues.

Cette conversation épistolaire dura jusqu'au jour où ayant découvert, dit-il, en Baudouin un homme capable de le compromettre par l'inconsidération de ses propos, « un intrigant et un fou », il réclama des papiers qu'il lui avait confiés, et rompit avec lui.

En revanche, il se mit à écrire à deux personnages dont le prisonnier lui avait fait un chaleureux éloge : un de ses anciens commis nommé Lafage, et sa maîtresse, Mlle Julie Dauvers. Les lettres qu'il leur adressa viennent d'être publiées par MM. Dauphin Meunier et Georges Leloir (1).

Se donner pour un gentilhomme victime d'une disgrâce passagère, mais appelé à jouir, après le règlement de ses affaires de famille, d'une situation brillante et de revenus considérables; faire miroiter à leurs yeux la protection dont l'honore secrètement une grande dame, et dont il veut les faire profiter, tel est son plan. Mais, quand ils lui demandent d'employer son crédit en faveur de Baudouin, il refuse net : « Prison plus large, livres, soins pécuniaires, à la bonne heure! Quelque chose de plus,

(1) Ces lettres, fort intéressantes, présentent Mirabeau sous un jour nouveau et peignent au vif son caractere si malaisé à définir Elles ont été publiées en partie, avec prologue et épilogue, dans *Minerva, Revue des Lettres et des Arts*, livraisons de mars-mai 1902 (Fontemoing, éditeur) et viennent de paraître *in extenso*, avec d'amples commentaires, à la librairie Plon.

je ne puis, en vérité, je ne puis! » Ces derniers mots donnent une idée du style mi-plaisant, mi-sérieux de la correspondance.

La grande dame y est désignée par le pseudonyme d'*Urgande*, et cette Urgande est, en réalité — il ne craindra pas, bientôt, d'écrire son nom en toutes lettres — la princesse de Lamballe! Elle s'est chargée de faire sa fortune; pourquoi, par surcroît, ne ferait-elle point celle de ses deux amis?

« J'ai, écrit-il le 23 octobre 1780 à Mlle Dauvers, une une amie toute-puissante qui veut, malgré moi, faire quelque chose pour moi. Cette dernière circonstance est ignorée de toute la nature, un confident (Dupont) et une confidente (Mme de Monnier) exceptés, et je vous le dis parce qu'il faut que je vous le dise, puisque c'est par là que je puis être utile à M. de Lafage. »

Bientôt, il parle de les faire entrer au service de la grande dame qui l'accable de travail, « le tue à des riens, à de grandes choses, à de tout! », qui lui a imposé une traduction de Boccace, et un ouvrage beaucoup plus important (les *Lettres de cachet*), qui, enfin, témoigne l'intention de mettre ses talents à l'épreuve en l'envoyant à Londres et à Turin.

Nous n'entrerons point dans tous les détails de cette intrigue au cours de laquelle on voit Mirabeau échanger avec Mlle Dauvers, comme il le fait avec Sophie, une double correspondance, l'une secrète, l'autre ostensible à son amant, l'initier à ses affaires de famille, lui affirmer la simplicité de ses aspirations qui se bornent, dit-il, à une « jolie chaumière » habitée par Sophie, Julie et son amant; lui décrire les obstacles qui s'opposent à sa sortie

de Vincennes, sans oublier de lui faire part, le 13 décembre, de sa mise en liberté; enfin l'entretenir du délire amoureux d'Urgande, qui veut absolument louer à Vincennes une « petite maison » dans laquelle elle se propose d'aller le voir « en grisette ».

Obligé, deux ou trois fois par jour, de répondre à ses lettres enflammées, il ne sait que lui dire, tandis qu'avec Sophie, sa plume court si aisément sur le papier!

Sophie! C'est son image qui le trouble et l'agite. Non qu'elle ne l'ait mis à son aise! Combien de fois, au contraire, ne lui a-t-elle point répété : « Le célibat te tue...! Tout, hors ce qui peut engager ton cœur, je te le permets, je le veux, je te l'ordonne! » Cependant elle se désolerait de le voir engagé dans une intrigue « où l'ambition pourrait l'étreindre, à défaut de l'amour! »

D'autre part, n'est-il point l'obligé de cette femme? Ne va-t-elle point lui demander le salaire dû à ses bons offices? Déjà, elle le tutoie, parle d'un souper en tête à tête, « entre en fureur au moindre délai! » Faut-il « faire le sot? ». Il s'y résignerait, dût son amour propre en souffrir, mais les suites en seraient terribles pour Sophie, sur laquelle on ne manquerait point de faire rejaillir la responsabilité de sa conduite! S'il cède, au contraire, il tombe dans un autre danger, celui de mal jouer son personnage, « avec une autre image dans la tête et dans le cœur! »

Ainsi, de quelque côté qu'il se tourne, il ne voit, dans sa situation, que « l'ennui, la contrainte et peut-être le remords!

La comédie est évidente. Mais voici qui mérite une attention particulière : une fois près d'Urgande, Julie

devra, dit-il, s'employer en faveur de Mme de Monnier, et s'efforcer de « lui faire rendre, à Bruxelles, une liberté qu'elle ne peut avoir du vivant de son mari, en France ». Le même projet d'installation à Bruxelles se trouve dans les lettres de Sophie.

Quelques phrases rédigées en termes prudents expliquent sa pensée : la plus claire est celle où il charge Mlle Dauvers de faire entendre à la princesse que « les hommes délicats ont une façon de penser à eux » ; qu'il a « beaucoup coûté » à Sophie, et que l'obtention, pour elle, d'un exil à Bruxelles, ou mieux encore, en province, serait un procédé digne de sa générosité, car il ne saurait à aucun prix, suivre le conseil qu'on lui donne, d'abandonner son amante, conseil qui lui inspire une vive indignation : « On ose, dit-il, me proposer de mettre le poignard dans le cœur d'une femme qui a tout perdu pour moi, qui m'a tout sacrifié, et qui ne sent que mes malheurs ! On veut que j'outrage et la reconnaissance, et l'honneur, et l'amour ! »

Sophie est l'Épouse, celle dont la mort seule peut le séparer ! Pourtant il lui a avoué qu'elle avait une rivale : « J'ai trouvé, lui a-t-il écrit, une autre âme digne de la tienne, et désormais ton sexe sera composé, pour moi, de deux individus ! »

A certaines heures, il trouve plus doux de rêver à Julie qu'à Sophie, car l'image de la première lui procure un calme dont le prive le souvenir de la seconde. Julie est « son unique amie » ; Sophie est « la moitié de lui-même », ce qui est bien différent ! « Je désirerais après d'elle, s'écrie-t-il, j'éprouverais un délicieux délire, mais je doute que je fusse plus véritablement heureux que je le

serai près de vous, ô mon ange, c'est-à-dire que mon âme fût plus satisfaite et plus émue ! »

Cette manière d'arranger les choses inspire à Mlle Dauvers quelques réflexions sur l'inconstance des hommes. Il répond en citant son propre exemple, déclare qu'il n'a jamais aimé qu'une seule femme et qu'elle a fait « le destin de sa vie ».

« Toutes les autres, ajoute-t-il, parmi lesquelles il en est d'infiniment plus jolies, et même quelques-unes de plus brillantes *par l'extérieur de l'esprit*, ont très vite ennuyé mon imagination mobile et mes goûts non moins volages ! »

Telle qu'il la connaît, elle ne manquera point d'approuver ses relations avec Mlle Dauvers, dès qu'elle en sera informée : « Attirez-le chez vous, lui dira-t-elle, empêchez-le de travailler, conservez-le-moi, qu'il vive pour nous deux, pour les deux seuls êtres dignes de lui ! » Suit un portrait qui mérite d'être reproduit : « Sophie a une mesure d'esprit infiniment rare. Elle m'a étonné souvent, moi qui n'en manque point ! Elle a un caractère très fort et très élevé, un courage inflexible... Eh bien, je n'ai pu la surprendre encore à avoir une volonté vis-à-vis de moi, ni à l'obtenir d'elle ! Vous remarquerez que, très douce par nature, elle est cependant très tranchante et très décidée ; que, très voluptueuse en amour, elle a cependant des sens assez peu inflammables ; qu'elle les a absolument ignorés jusqu'à moi, et qu'on n'obtiendrait rien d'elle, si l'on attendait ce qu'on appelle le moment de l'ivresse. D'où vient donc cet extrême ascendant qui me déplaît parce qu'il ressemblerait au despotisme, aux yeux de quiconque ne me connaîtrait pas ? De son incalculable tendresse ! »

Si, continue-t-il, sa mauvaise étoile l'eût jetée dans les bras d'un malhonnête homme qui, pour la tromper, eût pris le masque de la vertu, il l'eût assurément menée fort loin, car elle est, il le répète, sans volonté devant l'objet aimé. Maintes fois, il en a fait l'expérience : « Si j'étais homme à caprices, si je me prévenais pour rien, je lui ferais haïr qui je voudrais, même ceux qu'elle trouve les plus aimables (1)!.. Je l'aimais trop pour n'en être pas aimé ; elle est l'un des êtres que je respecte le plus. Je lui reconnais pourtant cette faiblesse, cette prévention, cette injustice! »

L'injustice était-elle bien, en ce moment, du côté de Sophie?

C'est à elle qu'il doit le bonheur de s'être senti « aimé pour lui-même », au lieu de l'être pour la carrière qu'il pouvait fournir. L'ambition n'est point, en effet, son défaut : « Imaginez-vous que cette petite femme maudit ce qu'elle appelle mon esprit, mes talents, etc., qui usent ma santé, ma tête et mon repos. Imaginez-vous qu'elle me voudrait, je crois, fort bête, ou du moins fort ignorant, pourvu que je me portasse bien, et fusse avec elle, et qu'à la lettre, garder les troupeaux avec moi serait le comble de ses vœux! »

Les lettres de Sophie à Mirabeau la montrent, en effet, hantée par l'idée de vivre retirée à la campagne avec son amant.

Au reste, il confiera à Mlle Dauvers, sur son propre passé, comme sur ses projets d'avenir, des secrets qu'il lui faudra garder soigneusement, car Sophie elle-

(1) L'exemple de Mlle de Saint-Belin a prouvé que Mirabeau n'exagérait point.

même ne les connaît point et « ne saura jamais tout ».

Ces promesses de confidences, ces éloges décernés à sa maîtresse et habilement semés de critiques méritées, peut-être, en tout cas peu généreuses, constituent une manœuvre destinée à convaincre Mlle Dauvers que, sans violer les lois de la fidélité, son cœur n'en reste pas moins libre, et qu'elle peut, sans scrupule, lui ouvrir le sien.

Son physique laisse à désirer, mais il se rassure à la pensée que « sa Sophie, qui, tout comme Julie, sourit dédaigneusement à un Adonis, et fait un peu plus de cas d'un Hercule, s'est apprivoisée avec son inexprimable laideur! »

Et puis, son âme ne renferme-t-elle point des trésors de tendresse? « Je vous jure, ma toute belle, que ma correspondance avec ma Sophie et ma Liriette (1) sont les seuls plaisirs qui me consolent et me soutiennent. O mon amie! si vous saviez quel prix j'attache au bonheur d'être aimé, vous sentiriez combien les douces expressions de votre affection doivent m'être chères! »

Soucieux de réaliser une ancienne promesse, il lui envoie le manuscrit de son « histoire », c'est-à-dire le mémoire apologétique qu'il vient d'adresser à son père : « Vous pleurerez sur moi, dit-il, après l'avoir lu, vous ne me mésestimerez pas, et vous adorerez ma Sophie! »

Il fait remettre à Julie les *Salons* de Dupont, et, à Lafage, son *Essai sur le despotisme*, dans lequel il le prie de relever les longueurs et les incorrections : « Épargnez, dit-il, la digression hors d'œuvre du chapitre second, parce que Sophie l'a voulue, attendu que je n'avais pas

(1) Nom d'amitié donné par Mirabeau à Mlle Dauvers

parlé du despotisme sacerdotal, dans mon *fichu* essai! » Le mot *fichu* est destiné à se donner des airs de familiarité.

Il conseille à Lafage d'aller voir Dupont, qui est, selon lui, « le premier homme de l'univers », et, comme l'ami de Mlle Dauvers hésite, il l'admoneste si vertement que l'autre s'exécute. Leur intimité s'affirme, d'ailleurs, tous les jours : « Je voudrais, lui écrit-il, que votre *sacrée fichue* tête répondît à ce que je demande, et non à sa pensée!... »

Même style, ou à peu près, dans ses reproches à Julie, à laquelle, il ne craint pas de donner un nom d'amitié réservé jusqu'alors à Sophie : « *Fanfan*, vous êtes une sotte! » On croit encore l'entendre parler à Mme de Monnier quand il réclame des lettres « bien longues et à lignes bien serrées! »

Cependant, l'heure de la délivrance approche : il demande à Mlle Dauvers s'il ne serait pas possible de le loger « chez son bon papa », avec toute sa suite, c'est-à-dire un valet de chambre, un laquais, un postillon et un secrétaire. Il n'y songe, bien entendu, que si « Saint-Preux » n'en prend point ombrage. Le manque de place dans la maison tranche bientôt la question dans le sens négatif.

Une fois libre, Mirabeau se trouve en face de gens qui réclament une chose impossible : l'exécution de ses promesses! La méfiance s'éveille en l'âme de Mlle Dauvers; elle lui fait si grise mine qu'il se croit obligé de fournir des preuves de sa prétendue sincérité : il promet de lui faire remettre, sous peu, « les ordres de la princesse par un organe qui ne pourra lui être suspect! »

Le billet arrive, mais l'incrédulité a si bien poussé ses

racines dans l'esprit de la jeune femme, qu'elle le déclare apocryphe. Mirabeau se drape dans sa dignité, se dit blessé de ses soupçons, et proclame son intention de se précautionner, désormais, contre sa méfiance. S'il échoue dans ses démarches auprès de la princesse, il convaincra Julie de sa bonne foi en lui communiquant toute sa correspondance avec elle!

Bref la réconciliation se fait; pour mieux la sceller, il promet — engagement moins difficile à tenir que les précédents — de conduire, à son retour du Bois-des-Fossés, propriété de Dupont où son père lui a permis de se rendre, toute la famille Dauvers au spectacle!

Comment l'intrigue finit, peu importe. Ce qu'il fallait constater, c'est le goût de Mirabeau pour les mystifications, goût si prononcé que ni travaux, ni soucis d'aucune sorte ne l'empêchent, après sa sortie de Vincennes, de s'y livrer comme à la plus importante de ses affaires. On le voit chercher à capter la confiance de Mlle Dauvers par des moyens dont le principal consiste à se vanter de la protection d'une grande dame, amie intime de la reine, qui travaille à la liberté de Sophie et à la sienne, et qui doit, en outre, lui procurer une situation importante, des missions à l'étranger.

Tout cela, sans oublier la passion dont il se dit l'objet, les prétendus scrupules qui le retiennent, les singulières autorisations accordées par sa maîtresse, se retrouve dans les lettres de Mme de Monnier. En faut-il conclure à la réalité de ses relations avec Mme de Lamballe, relations dont, avant nous, quelques écrivains (1), sans appuyer.

(1) Entre autres BRISSOT, *Mémoires*, éd Lescure, p 377; Mario PROTH, *Lettres d'amour de Mirabeau*, préface, p 32

d'ailleurs, leur allégation d'aucune preuve, ont déjà parlé ?

Cette preuve, on la trouverait dans la correspondance de Mme de Monnier, écho de celle de Mirabeau, si le penchant du comte pour les mystifications n'inspirait, au sujet de ses assertions, un doute légitime.

Sophie, répondant aux lettres qu'il lui adresse, nous le montre, dès le mois d'août 1779, « en négociation » avec quatre personnages (1) haut placés qu'elle désigne par le monosyllabe *La*...

Ces *La*... le visitent dans sa prison (2), lui fournissent de l'argent, lui offrent un appui plus ou moins ferme, selon le degré de sympathie qu'ils lui portent et les faveurs dont ils sont l'objet (3). Telle est la considération du comte pour eux, qu'il n'entreprendrait point une affaire importante — un procès contre son père, par exemple, — sans leur aveu ; si grand est leur crédit qu'ils peuvent, s'ils le veulent, lui faire rendre la liberté : « J'ai honte pour tous les *La*..., écrit Sophie en octobre 1780, que tu ne sois pas au château depuis un an ! »

Étaient-ils réellement, comme un autre passage semble l'indiquer, parents de Mme de Monnier?

Nous le rechercherons d'autant moins (4) que tous ces

(1) « Comme le ministère est une chose fort fragile, il serait bien à souhaiter que tes affaires fussent arrangées, pendant que ceux qui sont en place te sont favorables. Je serais fâchée que la faveur de l'aîné se refroidit, parce que j'avais bonne idée de la réunion du quatuor. » (Mme de Monnier à Mirabeau, mars 1780).

(2) « Les quatre *La*... vont donc tous ensemble chez toi? » (6 mai 1780).

(3) « Il me paraît que les hautes faveurs changent souvent ces *La*... ! » écrit Sophie le 17 février 1781.

(4) Voir cependant la note de la page 152.

personnages sont autant de fantômes créés par l'imagination de Mirabeau, qui se complaisait dans les distractions de ce genre. Notre devoir n'en est pas moins de tenter d'identifier les noms dont il les revêtait.

Il est, tout d'abord, indéniable que le « quatuor » se composait non d'hommes, mais de femmes, et de femmes sans autre lien que leur commun souci des intérêts de Mirabeau. L'examen de certains passages ne permet point le doute à cet égard (1).

Persuadée que ces personnes travaillent à la liberté du comte et doivent lui offrir, plus tard, un précieux appui; désireuse, en conséquence, d'éviter, dans ses lettres, tout ce qui pourrait les faire reconnaître et les compromettre, Sophie ne les désigne qu'avec des précautions infinies, les donnant pour membres d'une même famille, travestissant leur sexe : c'est ainsi que *La*... aîné, *La*... cadet, *La G*..., le petit *La*... défilent tour à tour sous les yeux du lecteur. Elle recommande à Mirabeau la même circonspection (2).

Qui pouvaient être ces *La*... mystérieux ?

Dans une lettre du 8 juin 1778, Mirabeau écrit à Sophie : « Je te dirai que Mme de Guéménée y était (aux courses)

(1) « Ces femmes sont enragées! C'est en sollicitant pour toi qu'*elles* barrent les choses! » (28 octobre 1780) — « C'est une bien bonne nouvelle de ce qu'il n'y aura plus, là, de *La*... ni de *Lol*... Je pense qu'*elles* en seront d'une belle humeur! » (31 octobre 1780)

Après avoir parlé de sa fille Gabrielle-Sophie et de ses descendantes, le 24 avril 1780, Sophie ajoute : « Ne vaudront-elles pas les *La*...? » Nous pourrions multiplier les exemples.

Elle les nomme encore *Laf*... ou *Laous*...

(2) « Je t'en supplie, ne nous exposons plus à ce risque, ne compromettons plus ni nous, ni les *La*... N'en parlons plus que si en l'air que ce soit indevinable! » Lettre du 9 avril 1780

et que, probablement, elle pensait assez peu aux prisonniers du Donjon de Vincennes, *quoiqu'elle en connaisse bien quelques-uns qui eussent droit à sa reconnaissance!* » En un mot, Mirabeau prétend avoir été l'amant de la princesse de Guéménée.

D'autre part, le 14 juillet, Sophie, à laquelle il vient d'annoncer le mariage de la fille de *la G*..., lui répond : « Singulière proposition que celle de *la G*...! Sa fille sera assez p... sans qu'elle s'en mêle, et lui donner un homme qu'elle ne connaissait pas, et auquel elle ne songe pas, c'est précisément la prostituer! » Or, le 12, avant-veille du jour où cette lettre fut écrite, le mariage de Charles-Louis-Gaspard de Rohan-Rochefort avec Marie-Louise-Joséphine de Rohan-Guéménée, seule fille vivante de la princesse, avait été célébré dans la chapelle de l'hôtel Soubise, à Paris.

Enfin on a vu, ci-dessus, Mirabeau prier cette dame de s'entremettre auprès du cardinal de Rohan, son beau-frère, afin de faire inscrire le P. Maillet, aumônier des Saintes-Claires de Gien, sur la liste des prédicateurs de Versailles. Circonstance à laquelle Sophie fait allusion, quand elle écrit au comte, le 24 mai 1781 : « Es-tu brouillé avec *la G*...? J'en serais fâchée, à cause de cela! » Entendant, par là, qu'un désaccord avec la princesse ferait évanouir les espérances du P. Maillet. *La G*... est donc bien, sans contestation possible, Mme de Guéménée.

Cette hypothèse admise, nous appelons l'attention du lecteur sur la phrase suivante d'une lettre de Sophie du 21 mars 1780 : « Je regarde comme une très mauvaise chose d'être supplanté auprès de *La*..., parce que cela ôte aussi *la G*... J'espère que cela n'est pas fini, à cause de son goût pour la pluralité! »

Si nous nous souvenons que Lauzun, dont le goût pour la pluralité était incontestable, et dont le nom commence précisément par la syllabe *La*, avait une situation prépondérante dans le salon de Mme de Guéménée; qu'il fut son amant et que ses relations avec Mirabeau, commencées pendant la campagne de Corse, durèrent jusqu'à sa mort (1), la phrase ci-dessus s'entend en ce sens qu'une brouille avec Lauzun entraînerait une rupture avec Mme de Guéménée.

Explication d'autant plus plausible que, d'après certaines lettres de Sophie, un homme eût fait partie du groupe des *La*... (2) Prévenons une objection, toutefois : à partir d'avril 1780, Lauzun n'est plus en France, mais en Amérique, tandis que les quatre *La*... restent en scène jusqu'au dernier jour : qu'en conclure, sinon qu'il ne s'agit point du duc lui-même, mais de quelqu'un de son entourage et, partant, de celui de Mme de Guéménée? Nous en dirons autant du troisième *La*...

La quatrième personne dont Mirabeau se dit protégé est généralement désignée, dans la correspondance de Sophie, par le monosyllabe *Lol*... (3).

(1) V. Gaston Maugras, *Le duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette* (Plon, 1895).

Le nom de Lauzun explique les relations de Mirabeau avec la marquise de Boufflers, belle-mère du duc, relations qui paraissent établies par le fragment de lettre de la page 116.

Il n'explique pas moins l'appellation *Laous* appliquée aux *La*... par Sophie : le nom de Lauzun, pendant la campagne de Corse, se prononçait à l'italienne, *Laouzoun*.

(2) Voir, par exemple, celle du 10 juin 1781 : « Tu me rassures aussi sur ce qui concerne les *La*... males et femelles. »

(3) On trouve plus d'une preuve de la présence de *Lol*... dans le quatuor des *La*..., le passage suivant, par exemple : « *Lol*... va crier; dis-lui que ce ne sera que pour jusqu'à son départ, et qu'il

Lol... ou *Lolot*... (1) est une des premières dames de la Cour. Elle est aussi des plus admirées, soit qu'elle se rende à la messe du Roi où chacun se récrie sur sa taille, sa beauté, son air de dévotion, soit qu'elle paraisse dans une cérémonie, accompagnée de sept pages. Elle n'est point mariée, et son union intéresserait « l'honneur de la France », serait, en d'autres termes, une affaire d'État. Tel est, du moins, le récit du comte, dont les lettres de Sophie se font le fidèle écho : Mme de Monnier reconnaît sans difficulté que, pour le physique comme pour la naissance, elle ne peut lutter contre *Lol*..., et la hait d'autant plus que cette femme aime passionnément Mirabeau. Cependant, quand le comte lui demande l'autorisation de devenir son amant, elle ne croit point devoir la refuser, parce qu'elle juge ce sacrifice nécessaire au commun salut. De son côté, Mirabeau fait ressortir la dureté de celui qu'il s'impose, jurant que *Lol*... lui déplaît à l'égal de tous les *La*... dont les projets à son égard ne sont point équivoques. Et Sophie de lui répondre naïvement : « Je le sais, mon joujou bon, que tu hais *Lol*... et j'aime à te l'entendre répéter ! » (2). Ou encore : « Tu payes trop la négociation *La*... pour qu'elle soit sans fruit ! » (3). Il est assez piquant de voir un homme tel que le comte affecter du dégoût pour les plus jolies femmes de la Cour, et ce prétendu mépris, si peu conforme à

faut toujours qu'elle te demande avec elle. *La*... se consolera, *les deux autres* de même. Ils en ont tant d'autres! » (15 juillet 1780).

(1) Ce nom est de pure convention. Nous ne voyons point de dame de la Cour portant celui de Charlotte, auquel il puisse s'appliquer.

(2) Lettre du 15 juin 1780.

(3) Lettre du 6 juin.

ses penchants naturels, suffirait presque à établir la supercherie dont il usait envers sa maîtresse.

Elle veut qu'il intéresse *Lol...* à l'inoculation de sa fille, lui demande de l'argent (1), ait recours à son influence pour faire changer en exil sa détention à Gien. Elle y compte si bien qu'elle trace tout un plan pour éloigner la dame en temps opportun, la faire voyager en Suisse, par exemple, tandis qu'elle-même quittera « l'endroit où elle l'aura mise » et ira rejoindre son ami à Londres, où il doit se rendre après sa prison (2).

Si nous ajoutons qu'elle a les mêmes exigences épistolaires qu'Urgande (3), qu'elle est Italienne, et se propose d'emmener ou d'envoyer le comte à Turin ou à Londres, on voit que la correspondance de Mme de Monnier est d'accord avec les lettres à Mlle Dauvers pour désigner Mme de Lamballe, cousine de Mme de Guéménée (4).

(1) En attendant cet argent qui devait leur permettre d'aller vivre aux *M*..., Sophie, répondant à Mirabeau qui l'avait consultée sur un projet médité par son père — celui de procurer une charge de Cour à la comtesse, sa femme, afin de l'attirer à Paris, et de hâter la réconciliation des époux — approuve cette mesure, persuadée que, rendu à une situation pécuniaire brillante, le comte s'empressera d'en profiter pour fuir avec elle à l'étranger (Lettre du 11 juillet 1780.)

(2) « Qu'avais-tu donc besoin de chercher de nouvelles autorisations pour *Lol.*.. ? Si ton indécision a été causée par notre nouveau malheur (la mort de leur fille), tu avais tort encore. Tu as bien fait de la recevoir, *etc.* » Cet *etc* est dans le texte (19 juin 1780).

(3) « Qu'appelles-tu correspondance tyrannique et impossible à empêcher? » demande Mme Monnier à Mirabeau, en août 1780. Le nom d'*Urgande* est d'ailleurs prononcé (c'est la seule fois) dans la lettre de Sophie du 13 décembre 1780.

(4) Le maréchal de Soubise avait épousé en secondes noces Anne-Thérèse de Savoie Carignan, qui fut la mère de Mme de Guéménée, et la tante de Mme de Lamballe.

Un autre nom fréquemment cité dans la première est celui de la comtesse de Polignac, sur laquelle Sophie donne des détails aussi intimes qu'impossibles à reproduire, et qu'elle tenait évidemment de Mirabeau. Elle appelle familièrement son mari « Jules » (1).

Mieux informée que ne le croyait son correspondant, de l'état de la Cour, Mlle Dauvers lui parle aussi de la comtesse, fait observer que c'est elle, non la surintendante de la Maison de la reine, qui est la favorite du jour! Pris à son propre piège, il se tire d'affaire par un mensonge dans lequel il a soin de se tromper de nom :

« Souvenez-vous, lui répond-il, pour votre instruction particulière, que ce n'est pas la comtesse J..., mais *madame de Latouche*, qui a le haut crédit du moment! »

N'est-ce point là de la très bonne comédie?

Au reste, il est impossible que l'amant de Sophie ait eu, comme elle le laisse entendre, à profiter des autorisations par elle si libéralement octroyées. En contradiction avec les mœurs de Mme de Lamballe, à laquelle on ne connaît point d'aventures, une pareille liaison eût assuré

(1) « Jules a toujours les haras, écrit-elle à Mirabeau le 27 juillet 1780; cela était dans le dernier journal. » V. la note de la page 162.

Rien, cependant, ne nous autorise à croire que la comtesse fût une des *La*. . pas même les deux passages suivants des lettres de Sophie, qui les représente comme ses parents : « J'ai là un assez vilain parentage que tous ces *La*..., mais j'espère qu'il sera utile! » (22 avril 1780). — « Les indignes *Laf...!* Et nous ne les écraserions pas! Et ce sont là les nobles connaissances que ma mère me vante! » (13 décembre 1780).

Il n'est pas impossible qu'en effet Mme de Monnier fût parente de Mme de Polignac par M. de Marville, qui était l'oncle de cette dame, mais, outre que nous n'avons point de certitude à cet égard, il ne semble point qu'il y ait lieu de chercher des *La*... ailleurs que dans la société de Mme de Guéménée.

à Mirabeau une prompte liberté, et lui eût procuré un bien-être matériel dont il fut loin de jouir en sortant de Vincennes (1).

Ce qui est infiniment plus probable, c'est que, par ces vrais « contes de fées », il leurrait Mme de Monnier comme il bernait Mlle Dauvers, celle-ci par passe-temps et pour entretenir des relations dont il comptait tirer profit une fois dehors; celle-là pour sonder son aveugle confiance, et peut-être aussi pour aider à l'exécution de ses projets, rien ne pouvant mieux les favoriser que l'invention d'une protectrice toute-puissante fixant à son gré la résidence d'une maîtresse qu'il s'apprêtait à quitter!

IV

Énergie, fierté du caractère de Mme de Monnier. — Tendances au suicide. — Méfiance, médisance, goût des commérages et de l'intrigue. — Sophie et sa mère. — Histoire de Mlle La Biche et de son amant Baudouin. — Impiété. — Gravelures encouragées par Mirabeau. — Haine et rancune. — Mirabeau chimiste. — Une lettre mystérieuse. — « Celui qui hait les vices, hait les hommes! » — Illusions sur l'époque de la sortie du Donjon. — Les conseils : Pierre-Samuel Dupont (Dupont de Nemours), Garat, Legouvé, Loiseau, etc. — Obstacles à la libération de Mirabeau. — Négociations. — Une lettre de cachet insolite. — Rôle de Mme de Pailly. — Passage de Mirabeau du Donjon au château de Vincennes : conditions de son père. — Découvertes au sujet de sa mère. — Elle gagne son procès en séparation de corps. — Pre-

(1) Pour le déchiffrement de ces énigmes, qui constitue un travail délicat, nous avons trouvé un obligeant concours chez MM. Charles de Loménie et Georges Leloir qui ont bien voulu nous communiquer leur manière de voir à l'égard de nos mystérieux personnages, et dont les inductions sont venues compléter et rectifier les nôtres.

mières tentatives pour réintégrer Sophie au domicile conjugal : maladresse de M. de Marville. — Insistance de Mirabeau. — Protestation, puis soumission de Sophie à la volonté de son amant. — Entrevue de MM. du Saillant et de Valdahon. — Mirabeau se prépare à plaider.

« Mme de Monnier est la plus douce des femmes dans le commerce de la vie, écrit Mirabeau à Boucher, et l'égalité de son caractère, avec sa prodigieuse sensibilité, est un phénomène; mais c'est aussi le cœur le plus impétueux et l'imagination la plus ardente qui furent jamais! » (1).

On ne peut donner du caractère de Mme de Monnier une définition plus exacte : sensibilité, douceur, abnégation poussée au point de tout sacrifier au bonheur de l'être aimé, telles furent les qualités qui le distinguèrent. Nous les avons analysées plus haut; restent à examiner les manifestations de cette fougue d'imagination dont parle Mirabeau.

Le chant d'amour de ses premières lettres au comte est gâté par une idée qui, à chaque contre-temps, revient sous sa plume : celle du suicide. A peine compte-t-elle vingt-deux printemps quand, au souvenir des dangers autrefois courus par lui à Dijon, elle s'écrie : « Si l'on eût attenté à tes jours, je t'eusse vengé, puis suivi! »

Quand la surveillance de sa famille déjoue ses tentatives de fuite, elle se déclare prête à se tuer s'il ne l'arrache à ses souffrances! Même menace à son mari, qui parle de solliciter contre elle une lettre de cachet. A la veille de quitter clandestinement Pontarlier, elle achète, chez le pharmacien Charnaux, du laudanum qu'elle se

(1) Mirabeau à Boucher, 13 octobre 1779.

propose d'absorber, en cas d'arrestation; on en trouve sur elle, à Amsterdam, une dose qu'elle tenait en réserve pour le même usage. Il en sera de même dans toutes les circonstances critiques de sa vie, jusqu'au jour où, lasse de la douleur, elle mettra ses sombres projets à exécution!

Affligé, mais à un degré moindre, d'inclinations analogues, Mirabeau, en proie au découragement et à la souffrance, rappelle à Boucher, le 31 mars 1777, que l'esclave a toujours sous la main les moyens de reconquérir sa liberté! A plusieurs reprises, pendant son séjour à Vincennes, il chargea, en vue d'un décès prochain, le *Bon Ange*, de l'exécution de ses dernières volontés.

Au moment d'être envoyés, l'un à Vincennes, l'autre à Gien, Mirabeau et Sophie s'étaient promis de s'ôter la vie le même jour, si leurs maux devenaient intolérables. Ce pacte fut connu de Mme de Ruffey, qui écrivit à sa fille : « Ceux qui inspirent de tels sentiments sont très méprisables, et ceux qui les adoptent bien à blâmer! »

N'ignorant d'ailleurs point que Sophie est portée aux mesures violentes, et se souvenant qu'elle a répondu au marquis de Monnier, un jour où il la menaçait du couvent : « J'y mettrai le feu! » elle s'efforce de l'impressionner par une description, outrée à dessein, des supplices infligés aux incendiaires. Elle semble prévoir la fin tragique de sa fille quand elle la met en garde contre les dangers du feu : « La braise, lui écrit-elle, donne des accidents qui ressemblent à la mort .. Ne vous en servez jamais! »

Sophie — on le croira facilement d'après ce qui précède — n'était point femme à se laisser mener; elle le fit

sentir aux employés du couvent qui, par la possession du secret de sa correspondance avec Mirabeau, croyaient « la tenir », et aussi à quelques religieuses qui, abusées par sa douceur, la crurent sans volonté. Elle ne tarda point à les détromper : « On voit, écrit-elle à Mirabeau, que je ne suis pas endurante, et ce n'est pas un mal qu'on le sache ! »

Fière avec les supérieurs, elle fait assez volontiers des concessions aux subalternes. Prompte à défendre son amant contre les calomniateurs, elle ne lui en tient pas moins tête, lorsque son intérêt l'exige. C'est ainsi qu'elle l'engage à ne point trop se fier à ses propres lumières, dans la direction de ses affaires, et à consulter des professionnels.

Son attitude, lors d'un incident désagréable que lui suscita la légèreté du chevalier de Mirabeau, frère du comte, est à signaler; pour justifier une absence dont son père lui reprochait la longueur, le jeune homme ne trouva rien de mieux que l'histoire suivante : il déclara qu'appelé du Bignon, propriété de son père où il résidait, par une lettre de Sophie, il s'était rendu à Gien où, sous un déguisement et avec l'aide « d'un médecin qu'elle lui avait indiqué », il s'était introduit secrètement chez les Saintes-Claires, et y avait recueilli, de la bouche de Mme de Monnier, des confidences compromettantes pour elle, pour le comte et pour ceux qui toléraient leur correspondance.

Les conséquences de ce mensonge, que le chevalier fut ensuite le premier à regretter (1), eussent pu devenir

(1) Le chevalier — depuis vicomte — de Mirabeau n'a encore été l'objet d'aucune monographie. Nous croyons savoir que M. Charles

graves; aussi Sophie, informée de ce qui s'était passé par une lettre de Mirabeau, écrivit-elle à Boucher, pour protester contre l'accusation dont elle était l'objet, une lettre aussi pleine de sens que de dignité. Même attitude à l'égard de l'ancien lieutenant général de police Feydeau de Marville, qui, dans une visite, s'est permis de lui infliger un blâme : elle lui répond comme elle le sait faire et déclare à Mme de Ruffey, dont il est l'envoyé, que si, par esprit d'obéissance, elle consent à le revoir, elle n'acceptera, du moins, jamais rien de lui !

Son principe est de « s'expliquer de tout, tout de suite, avec tout le monde », procédé qui, dit-elle, lui a toujours réussi ! Rien ne peint mieux son caractère que la phrase suivante, écrite à vingt ans, quand elle apprend que Briançon, l'amant de Mme de Cabris, a maltraité sa maîtresse : « Je n'aime pas que Briançon ait battu sa maîtresse ! Je veux bien qu'on la tue, mais non pas qu'on la batte ! »

Elle s'indigne — mais son irritation dépasse ici les bornes de l'équité — contre la famille de son ami, qu'elle accuse de retarder, par malveillance, sa sortie de Vincennes ; consent, dans l'intérêt de Mirabeau, à patienter jusqu'à sa sortie de prison, mais déclare que, lasse des tergiversations et des délais, elle est résolue, les tenta-

de Loménie s'apprête à combler cette lacune. En attendant, on lira avec intérêt, dans le numéro de la *Revue de Paris* du 1er décembre 1902, un article de M. Léonce Pingaud, *Les dernières campagnes de Mirabeau cadet*. L'auteur y trace la vie de cet original personnage, depuis son élection aux États généraux jusqu'à sa mort. Sa conduite pendant la révolte du régiment de Touraine, dont il était le colonel, et son rôle à la tête de la légion de Mirabeau, pendant l'émigration, ont fourni à M. Pingaud le sujet d'une étude intéressante composée à l'aide de documents inédits.

tives d'accommodement épuisées, à plaider contre son mari : « Les incertitudes, s'écrie-t-elle, les *peut-être* sont tuants ! Que M. de Monnier soit mort, qu'il soit vif, cela m'est égal ; il faut que cela finisse ! Tu peux dire à Loiseau que telle est ma volonté ! (1) »

Mirabeau, il est vrai, n'aura qu'un mot à dire pour modifier cette volonté et déterminer un revirement complet !

Maladive, en quelque sorte, la méfiance de Sophie passe toute imagination : partout elle voit des traîtres, dans sa famille, dans celle du comte, parmi ses hommes d'affaires, chez ses commissionnaires ! Elle rompt avec l'avocat pontissalien Mauvaiset, qu'elle croit vendu à ses ennemis, s'aperçoit ensuite de son erreur et la regrette, en raison des services qu'il eût pu lui rendre ; prie Mlle Douay de veiller sur sa fille et d'en éloigner sa sœur qui, dit-elle, ayant intérêt à sa disparition, est capable de l'empoisonner ! Informée du propos, Mme de Ruffey proteste énergiquement contre cette « odieuse imputation ».

Celle-ci n'est point épargnée : Sophie se croit surveillée par ses espions, prétend qu'elle abuse de sa confiance, qu'elle cherche, dans un intérêt personnel, à prolonger son séjour au couvent, l'accuse de dissimulation, de hau-

(1) Lettre du 29 janvier 1781. Ce n'était pas Loiseau de Mauléon, l'ancien avocat de M. de Valdahon plaidant contre le marquis de Monnier, mais celui dont Sophie parle dans sa lettre du 21 décembre 1780 : « Le Loiseau de Dupont n'est pas celui que j'avais pensé (Loiseau de Mauléon) ; il se nomme Loiseau de Bérenger. »

Un Loiseau de Bérenger était trésorier du duc d'Orléans ; peut-être s'agit-il de lui.

teur dans son attitude, la qualifie sa pire ennemie!

M. de Ruffey ne paraît point : depuis longtemps sa fille est morte pour lui! C'est à peine si sa femme ose lui demander, parfois, un supplément aux « quartiers » de la pension qu'elle envoie à Gien. Il ignore jusqu'à leur correspondance, et lorsqu'un jour l'intervention paternelle devient nécessaire, Sophie est obligée d'adresser à sa mère une lettre dans laquelle elle feint de lui écrire pour la première fois, lettre qu'il sera, dit Mme de Ruffey, bien étonné de lire!

Notre héroïne est, comme on dit aujourd'hui, une « névrosée ». Sa mère l'a compris, et si elle use de sévérité dans ses remontrances, elle n'en admet pas moins la nécessité de lui parler amicalement, quand faire se peut. C'est là, croit-elle, le meilleur moyen de combattre la « persécution » dont elle est affligée. Elle lui affirme que nul ne lui veut de mal, qu'on l'a mise au couvent « d'ordre du roi », non pour la perdre, comme Sophie se l'imagine, mais afin de lui éviter l'affront d'y être enfermée « par sentence »; qu'au reste, elle n'y manquera de rien. Touchantes sont les paroles dont elle accompagne sa déclaration : « Je me prêterai à tout ce qui sera possible, ma fille; ne vous faites pas de chimères pour vous tourmenter, *car je vous aime!* Vous n'avez point d'ennemis ici! »

Mme de Monnier ne désarme point : ce qui, surtout, la met hors d'elle, c'est de voir sa mère attaquer, dans ses lettres, son aveugle obéissance à Mirabeau : « Une bouche accoutumée à vous tromper... Un mauvais maître en qui vous avez confiance... etc. », sans songer que Mme de Ruffey avait le droit de haïr celui dont, selon son éner-

gique expression, « la main lui avait percé le cœur ! »

C'est un triste spectacle de voir Sophie, au milieu des larmes que lui arrache la mort de son enfant, s'écrier qu'elle ne se pressera point d'annoncer la nouvelle à Mme de Ruffey, se réjouir de ce qu'un récent désaccord l'empêchera de venir « jouer la comédie » à Gien Elle n'y fut point, en effet, mais écrivit une lettre à la tendresse de laquelle Mme de Monnier fut contrainte de rendre hommage. Le croirait-on, cependant? Ce qui, dans cette lettre, la réjouit avant tout, c'est de penser que Mme de Ruffey n'est pour rien dans la mort de la petite Sophie-Gabrielle : « Celle qui veut assassiner le père est capable d'empoisonner l'enfant, mais alors elle n'est pas inquiète de la douleur de la mère ! » C'est par ce froid raisonnement qu'elle répond aux bontés dont elle est l'objet !

Bontés sagement dispensées, toutefois, et auxquelles la faiblesse n'a aucune part. Les récriminations de Sophie ne l'émeuvent point : loin de la plaindre, elle lui rappelle qu'elle a été l'artisan de ses propres malheurs ; que, si sa santé, son avenir sont compromis, elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même ; se déclare, d'ailleurs, prête à travailler pour elle, mais à condition de lui rendre, si cela est encore possible, « l'honneur avec la liberté ! »

Elle l'engage à cesser ses attaques contre la religion, contre son mari ; et quand Sophie répond qu'elle le méprise : « Qui a le malheur, réplique-t-elle, de ne pas estimer son mari, le cache à toute la terre ! » Elle la menace, enfin, si elle persiste dans ses accusations, de se faire « moins sensible à son sort que par le passé ! » Et comme Mme de Monnier se dit prête à plaider, elle lui

demande contre qui? et ajoute que si c'est contre ses parents, « on verra! » Le style de ses lettres devient ainsi, parfois, assez vif.

Copiées par Sophie, elles sont transmises à Mirabeau, avec des commentaires ironiques. Quand les brouillons des réponses, que le comte lui fournit presque toujours, éprouvent du retard, elle cherche des prétextes. Il l'engage, un jour, à alléguer un mal de pouce : « Un mal de pouce qui durerait des semaines paraîtrait fort extraordinaire! répond-elle. Je dirai autre chose! »

On voit qu'elle était femme de précaution. Sa prévoyance redouble quand Mirabeau prend ses dispositions pour venir à Gien : elle juge nécessaire, alors, d'intercepter la correspondance de sa mère avec l'abbesse, et « grippe » ses lettres au passage.

Moins aveugle, elle eût reconnu que Mme de Ruffey faisait noblement son devoir, et cherchait à réparer de son mieux le mal dont elle avait été la cause involontaire, qu'elle lui donnait d'excellents conseils, la soutenait dans l'affliction, lui écrivait souvent et pourvoyait à ses besoins.

La famille de son amant n'est pas mieux traitée que la sienne : « Cela va fort bien à Mme de Mirabeau de faire son apologie, s'écrie-t-elle à propos d'une lettre de la comtesse jugée peu modeste ; il faut qu'elle ait de grandes ressources dans l'esprit pour trouver de quoi dire! » — Elle croit que, si le comte tarde à recouvrer sa liberté, c'est que son père le trompe et feint de vouloir le tirer de prison quand il est, plus que jamais, résolu à l'y laisser!

Mirabeau, qui ne partage son opinion ni sur les inten-

tions de son père, ni sur celles de Mme de Ruffey, l'assure qu'elle exagère : elle tient bon, et ne reconnaît son erreur que lorsque l'évidence l'y contraint.

La médisance n'est point, chez elle, un défaut de date récente, et lorsqu'elle se plaint d'avoir elle-même été victime de la calomnie, Mme de Ruffey lui rappelle sa conduite à Pontarlier : « Vous n'épargniez personne, et votre langue déchirait ceux qui s'en sont vengés à leur tour!... (1) Si jamais vous rentrez dans la société, souvenez-vous que vous serez traitée comme vous traiterez les autres ! »

Cette disposition d'esprit nous oblige à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire sa description des mœurs du couvent des Saintes-Claires. A l'entendre, débauches, querelles dégénérant en rixes, brutalités envers des enfants, des malades, rien n'y eût manqué! Les religieuses eussent été des filles perdues, « de vilaines guenons bien intéressées, voleuses même ! »

Elle aime à prendre part aux petites intrigues et à en rendre compte à Mirabeau; se vante de jouer la comédie à merveille, et exprime le regret de ne pouvoir lui donner un spécimen de son talent. Elle se complaît dans le détail des aventures d'une demoiselle Lecerf, dite La Biche, qui a été enfermée aux Saintes-Claires pour cause d'inconduite, à la demande d'un sieur Léger, son tuteur. Cet homme, dans le but d'éviter une reddition de comptes à sa pupille, veut l'empêcher d'épouser un nommé Baudouin.

Rien de fastidieux comme le récit de cette affaire, dont,

(1) Allusion aux témoins qui avaient déposé à l'enquête de 1777.

chose curieuse. Mirabeau paraît faire ses délices : simple ouvrier tailleur, mais escrimeur habile, l'homme auquel elle s'intéresse n'est point dépourvu d'instruction, et des gens de considération, les de Marville entre autres, ont recommandé son amie à l'abbesse. Ils n'en sont pas plus sympathiques.

Baudouin, nature grossière, ne recule devant aucun scandale pour voir sa maîtresse. Ce que Sophie en écrit éveille la méfiance du comte; il prêche la prudence à Mme de Monnier, qui n'en continue pas moins à aider Mlle La Biche de ses conseils, à lui prêter sa fenêtre pour causer avec son amant sur la route de Chévenières.

Après avoir suscité mille tracas aux religieuses, cette incommode pensionnaire est sur le point de les quitter, quand, désireuse de leur jouer « un bon tour », Sophie la pousse à refuser le payement du dernier « quartier » de sa pension !

Grand bruit *intra muros et extra*. Peu s'en faut que Mme de Monnier ne soit compromise! Elle redoute un changement de couvent! Rien ne l'affecterait davantage, car elle perdrait les facilités qu'avec beaucoup de temps et de peine, elle a acquises aux Saintes-Claires. Elle est, en effet, devenue « la bien-aimée » du P. Maillet, et cette faveur lui vaut une liberté dont ces dames devraient plutôt, pense-t-elle, s'inquiéter que se réjouir comme elles le font! Quoi qu'il en soit, son imprudence n'eut point les suites appréhendées.

« Remuante et intrigante », telle la peignent les Valdahon, d'accord sur ce point avec les Ruffey (1). Nous

(1) Lettre du 18 avril 1781

l'avons vue intercepter les lettres de sa mère à l'abbesse; un autre jour, elle calque des signatures « à la vitre », pour se fabriquer des autorisations qui lui ont été refusées, mais, mécontente de son travail, l'envoie au comte, avec prière de le refaire.

Pour éviter une explication embarrassante, une « histoire » est tôt inventée, et telle est son astuce, qu'au moment où, dans une lettre à Mirabeau, elle vient de décrier Dupont, elle écrit à celui-ci pour lui demander « le tendre nom de sœur! » Petites perfidies dont elle paraît avoir honte, quand elle s'écrie : « Tire-moi vite de ce monde où je deviendrai fausse, à force de politique! » Avec lui, du moins, sa franchise restait invariable.

Pour donner le change à son mari, elle a communié, à Pontarlier, au moment de fuir le toit conjugal.

A Gien, elle mange du jambon le Vendredi saint, après avoir fait ses Pâques la veille. Elle dérobe, dans la chapelle, un ornement qui lui permettra de fabriquer un portefeuille pour son amant, et se défait, en sa faveur, des « cœurs de Marie et de Jésus » donnés par l'abbesse, sous prétexte que les deux seuls cœurs faits pour s'entendre sont les leurs; lit, pendant la messe, *La nouvelle Héloïse*, rit des « mômeries » des religieuses et des conseils de l'abbé Batbedat, curé de Saint-Louis, qui lui a indiqué la prière comme un moyen efficace de rentrer en grâce auprès de son mari : « Je t'assure, affirme-t-elle, que, s'il n'en a pas d'autres, je me regarde comme revenue de chez M. de Monnier! » Le même prêtre passant pour faire faire des premières communions à cinquante-cinq ans : « Tu me diras, écrit-elle à Mirabeau, que c'est toujours assez tôt, mais ce n'est pas l'usage! » En un mot, elle ne croit à

rien, pas même à la Providence : « Je sais assez, dit-elle un jour, que le hasard seul conduit tout ! »

Elle se moque des sœurs qui cherchent à ressusciter un enfant en approchant son corps d'une châsse conservée au couvent (1) ; par contre, elle s'intéresse au malheur du père et de la mère et les plaint avec une grande sincérité d'expression. Nous retrouvons ici cette sensibilité aux maux d'autrui, qui, sans l'absoudre, lui fait, du moins, mériter les circonstances atténuantes !

De l'impiété à l'obscénité, il n'y a souvent qu'un pas : Sophie le franchit sans hésiter. Par une contradiction étrange, à peine vient-elle d'écrire : « Il y a manière de dire les choses les plus fortes honnêtement », qu'elle se livre à des réflexions dont la reproduction est impossible, mais à laquelle le lecteur suppléera en imaginant ce qu'un vocabulaire érotique peut fournir de plus cru. Reconnaissons que, dans leur cynisme même, ses saillies conservent de l'imprévu.

Rien, dans l'éducation de Sophie, qui avait été celle de toutes les jeunes filles bien nées, ne la prédisposant au vice, c'est, pensons-nous, dans son absurde mariage qu'il faut chercher l'origine de son changement : dix-huit mois ne s'étaient point écoulés, sa mère l'atteste elle-même, qu'elle était devenue « méchante, fausse et coquette ! »

De la coquetterie au libertinage il n'y a guère loin, et Mirabeau n'eut qu'à mettre à profit un terrain tout préparé. L'œuvre commencée par d'autres à Pontarlier, con-

(1) Probablement celle de saint Antonin L'abbé Vallet raconte qu'en 1775, pendant une sécheresse, cette chasse, conservée chez les Saintes-Claires, fut promenée dans la ville et valut aux Giennois une pluie abondante.

tinuée en Hollande, s'acheva par la correspondance échangée entre Vincennes et Gien, et l'on peut dire que, dans la sienne, Sophie ne tarda point à égaler son maître, sinon à le dépasser. Quand il la priait de terminer ses lettres par « une caresse neuve » : — « Vraiment oui, répondait-elle, il faut à Monsieur des caresses neuves! Un tendre baiser ne lui suffit pas! Il lui faut des nouveautés! Oh! moi, j'en suis pour l'antique, vois-tu! Cependant, aujourd'hui, pour te satisfaire... » Suit une phrase chiffrée qui lui donne pleine satisfaction, en effet.

La demande de Mirabeau en dit long sur la genèse de certains ouvrages par lui composés à Vincennes!

Si implacables sont les haines de Sophie, qu'elle les pousse, au besoin, jusqu'au *votum mortis*. C'est ainsi qu'en apprenant l'arrivée prochaine, à Gien, d'un personnage dont elle a eu à se plaindre, M. de Marville, elle s'écrie : « S'il pouvait donc se rompre le col en route! » Phrase qui, sans importance sous une autre plume, en prend une sous la sienne. Le lecteur en jugera par ce qui suit :

On sait qu'au donjon de Vincennes, Mirabeau avait été autorisé à faire venir tous les livres dont il pourrait désirer la lecture : dans cette bibliothèque improvisée, les ouvrages de médecine et de chimie, sciences pour lesquelles il nourrissait un véritable goût, occupaient une certaine place (1). Toutefois, la théorie ne lui suffisait point; il lui fallait encore la pratique : il s'amusait à distiller, et

(1) Une recette pour fabriquer du phosphore, écrite de la main de Mirabeau et longuement détaillée, se trouve au dépôt des Affaires étrangères, parmi les papiers acquis, par ce ministère, de M. Lucas de Montigny.

Sophie lui envoyait une recette qui, disait-elle, « paraissait valoir l'alambic » (1). Les drogues ayant joué un certain rôle dans son existence, il était naturel qu'elle s'intéressât à leur fabrication.

On sait que Mirabeau se plaisait à la soigner par correspondance, au moyen de remèdes de sa façon. Avant de les employer, elle avait coutume d'en essayer l'effet « sur quelques-unes de ces dames », c'est-à-dire sur les religieuses.

Or, deux jours avant d'expédier au comte la recette dont il vient d'être parlé, le 23 novembre 1780, Mme de Monnier lui avait écrit, au sujet d'une personne qu'elle nomme habituellement *la Voil...*, une lettre mystérieuse dont on trouvera ci-dessous un fragment.

Le vrai nom de cette femme était Mme Biquet de Voillemain, en religion sœur Sainte-Sophie. Transférée, à la suite de faits scandaleux, du couvent des Hospitalières de Provins dont elle faisait partie, chez Mlle Douay, où elle connut Mme de Monnier, elle passa ensuite dans un couvent de Saint-Mandé appartenant au même ordre et dont la proximité de Vincennes inspira à Mirabeau et à Sophie le projet de lui confier la garde de leur enfant.

(1) Lettre du 25 novembre 1780. Voici, à titre de curiosité, le passage auquel nous faisons allusion : « Toi qui es un chimiste, je vais t'apprendre une manière de distiller qui est fort aisée et me paraît valoir l'alambic ; je ne l'ai encore essayée que pour des fleurs. Je ne sais si cela réussirait aussi bien pour des corps plus durs... : On prend un pot bien net où la liqueur est destinée à tomber ; on le couvre d'un linge blanc et clair, on pose dessus ses fleurs, puis un papier, puis un petit plat où il y a de la cendre chaude. Il ne la faut pas trop allumée, parce que cela nuit pour les fleurs. Cela va très doucement, mais, enfin, dans une journée, on en fait un demi-verre. »

Le comte, qui recevait souvent de ses nouvelles, non seulement par Sophie, restée en correspondance avec elle, mais encore par Fontelliau, qui était à la fois le chirurgien du Donjon et celui du couvent, écrivait à Mme de Monnier : « J'ai très bonne opinion de ta Sainte Sophie ; l'amitié qu'elle a conçue pour toi, les circonstances et les suites de cette amitié, ce qu'on me dit d'elle, ce que tu m'en fais entendre, m'intéresse infiniment pour elle, et je lui voue un attachement sincère (1). »

Cet attachement déplut-il à Sophie? Y eut-il, entre la jeune Hospitalière et lui des rapports épistolaires que la perte des lettres de 1778 et 1779 nous prive de connaître? Ce qui nous porte à le croire, c'est que Sophie ayant eu l'imprudence de faire, chez Mlle Douay, à ses compagnes de captivité, un récit enthousiaste des facultés physiques de son amant, quelques-unes, dont Mme de Voillemain, paraissent avoir cherché, dans la suite, à vérifier la réalité de ses assertions (2). Toujours est-il qu'elle lui inspirait une jalousie dont une lettre du 19 juin 1780, écrite à propos d'une maladie que cette personne venait d'essuyer, donnera une idée :

« Que le bon Dieu bénisse cette *Voil...!* J'espérais bien qu'elle en mourrait, et Fontelliau est bien maladroit de l'en tirer! Mais c'est une drôle de maladie, pour une religieuse, qu'un lait répandu! Au surplus, elle l'a bien gagnée, car elle ne voulait rien faire de tout ce qui aurait

(1) *Lettres de Vincennes*, t. III, 267. Cf. III, p. 260, 395.

(2) « Ce n'est pas sans danger que l'on vante à la plupart des femmes les forces d'un homme. Pour à la Nouvelle-France, je m'en suis donnée à cœur joie. Aussi la *Voil...* t'a-t-elle couru après, et tu pourras bien être raccroché, quelque jour, à Paris, par mes chères compagnes! » (Sophie à Mirabeau, 8 mai 1780.)

pu la garantir, jetait ses sels et ses tisanes! C'est bien fait! Tout le mal est qu'elle s'en tire! »

Le 23 novembre, apprenant que son ancienne amie est de nouveau en danger, elle écrit *en chiffres* la lettre suivante dont nous avons signalé plus haut le caractère énigmatique :

« C'est un grand plaisir que tu me fais de m'annoncer l'état sérieux de la *Voil*... Je désire infiniment qu'elle soit bien vite à même de savoir ce qui se passe dans l'autre monde! Spécifie-moi toutes les drogues, *indique-moi les suspectes, pour que je les prenne des drogues te passant* (*sic*). *Donnes-en à la Voil*...

« Vraiment ne comptes-tu pas que c'est un grand miracle que quarante grains de kermès tuent une femme, et ne vas-tu pas en faire constater la possibilité par tous les médecins de l'Europe? »

Elle ajoute : « Je comprends ton histoire; j'ai bien *des mouches*, mais *je ne pourrai pas avoir l'autre*. Informe-toi bien *de la dose et de la manière de distiller cela*. Je vois bien que tu ne pourras pas envoyer à la *Voil*... de cela, mais je m'en consolerais si, du moins, on pouvait le communiquer *en p*... »

De quelque manière que l'on envisage ces phrases obscurcies à dessein, et dont les plus vives, reproduites ci-dessus en italiques, sont, nous le répétons, chiffrées, on est obligé d'y constater, d'une part un *votum mortis* caractérisé, de l'autre une allusion aux drogues fabriquées par Mirabeau et à la mort que leur absorption peut entraîner; enfin, le regret d'apprendre que certain remède ne pourra être envoyé à la *Voil*... sous une certaine forme, et l'espérance qu'il le sera sous une autre

La matière est délicate, et notre texte est trop peu clair pour comporter une interprétation précise : on ne peut dire qu'une chose, c'est que la haine et la rancune étaient capables de conduire fort loin Mme de Monnier, et qu'à cet égard elle ressemblait peu à Mirabeau, chez lequel ces sentiments n'avaient qu'une durée éphémère.

Ses théories sur l'oubli des torts d'autrui sont curieuses. Il les expose dans son premier *Mémoire à consulter,* publié en 1782 : « A Dieu ne plaise, s'écrie-t-il, que je veuille ressembler à ceux qui, esclaves de toutes leurs passions, s'élèvent contre les vices des autres, comme s'ils en étaient jaloux! Ils ne punissent rien si sévèrement que ce qu'ils ne cessent d'imiter!... Quoi de plus honorable que l'indulgence?... Désormais inexorable pour moi, indulgent pour les autres, je n'oublierai pas ce que disait un ancien qui passa pour l'image vivante de la vertu : « *Celui qui hait les vices hait les hommes!* »

Ce n'est point là, comme on le pourrait croire, un plaidoyer *pro domo*, mais une vérité dont il était imbu et qu'il met lui-même en pratique, par exemple quand il déclare au lieutenant général de police Le Noir que Fontelliau l'a « bassement trompé et trahi », mais qu'il ne lui en garde point rancune; qu'il ne saurait, d'ailleurs, se livrer à un sentiment « si vil ».

Même attitude à l'égard de Briançon, l'amant de sa sœur Mme de Cabris, qu'en avril 1780 il parle de provoquer en duel, et avec lequel il est, quelques mois plus tard, sur le pied d'une parfaite intimité : « Ah! je t'en prie, lui écrit Sophie, défie-toi de cet ami-là... Nous avons dit tant de fois que c'était un gueux à rouer! Tu es trop déplacé, tutoyant cet être et te faisant coiffer chez lui! »

Mirabeau qui avait, ou croyait avoir intérêt à se concilier Briançon, ne paraît pas avoir tenu compte des avis de Mme de Monnier.

Même conduite avec Bourrier, le coiffeur de Pontarlier, dont il avait été le client et l'obligé, mais qui, ayant eu à se plaindre de lui, l'avait chargé sans scrupule, à l'enquête de 1777. Aussi quand, en 1782, Mirabeau vint purger sa contumace, le Figaro pontissalien pouvait-il s'attendre à de l'hostilité ou, tout au moins, à de la froideur de sa part. Il n'en fut rien : Legrain rapporte, dans son style naïf, que, l'ayant rencontré sur la route des Verrières suisses, le comte sauta de sa voiture, courut à lui, et l'embrassa en riant et en s'écriant : « Monsieur le b..., vous avez tous déposé contre moi pour me faire trancher la tête! Mais vous allez tous réparer devant moi, et je vous arrangerai tous comme il faut! »

Même discours à l'hôtesse des Verrières, Lisette Lambelet, qui l'avait reçu en son auberge du Lion d'Or, avant l'arrivée de Sophie : « Les juges m'ont condamné à avoir la tête tranchée; ils ne le pouvaient pas! Ils ont fait dire aux témoins ce qu'ils ont voulu! Il y en a quarante-deux : il faut qu'ils déposent avant moi, et tu verras comme je vais révoquer tout ce qu'ils ont dit, à commencer par monsieur mon perruquier, que voilà (Bourrier), et vous, ma chère Lisette (1)! »

On n'est pas meilleur prince; mais il faut se rappeler que Bourrier dénouait aisément les cordons de sa bourse : un pareil homme était à ménager!

(1) *Souvenirs* de Legrain

Revenons au donjon de Vincennes : vers la fin de 1780, Sophie songeait, non sans mélancolie, à l'époque où l'inspecteur de police de Bruguières évaluait à un an la durée de la détention de son ami! Trois s'étaient écoulés depuis, avec bien des alternatives d'espoir et de découragement! Les causes de cette rigueur lui semblaient d'autant plus obscures que Mirabeau se montrait avare d'explications : elle attribuait son mutisme à l'insuffisance de ses efforts pour se tirer d'une situation à laquelle elle le soupçonnait de s'habituer.

Il n'en était rien, et Sophie, qui l'avait interrogé à ce sujet, l'apprit avec joie. Fort éprouvé, au physique par l'insuffisance d'air et d'exercice, au moral par la difficulté d'avancer ses affaires et par la longueur de l'attente, il se disposait, précisément à l'époque où elle lui exprimait ses craintes, à prendre un parti énergique, à entreprendre des démarches dont ses conseils Dupont et Boucher ne laissaient point de s'alarmer (1). Aussi envoyèrent-ils à Mme de Monnier une « invocation de secours », c'est-à-dire une lettre dans laquelle ils la priaient de venir à leur aide, afin d'empêcher le comte de se perdre par ses imprudences!

Inspecteur général du commerce, économiste distingué, disciple et ami du marquis de Mirabeau, Pierre-Samuel Dupont, connu, pendant la Révolution, sous le nom de Dupont de Nemours, qui l'envoya aux États généraux en 1789, avait reçu du marquis, dans les premiers mois de 1779, la mission de se présenter à son fils comme venant, *proprio motu,* s'entendre avec lui sur les moyens

(1) Il s'agissait, si l'on en croit sa correspondance avec Mlle Dauvers, d'une lettre au roi.

de le rendre à la liberté. Désireux d'empêcher l'extinction dont, faute de petits-enfants, sa race est menacée, le marquis paraît disposé à ouvrir au comte les portes de sa prison, s'il s'engage, de son côté, à faire le nécessaire pour rentrer sous le toit conjugal. Mais, instruit par l'expérience, il entend prendre des mesures propres à prévenir tout retour du jeune homme à ses anciens égarements (1).

Longues furent les négociations, et fréquentes les visites de Dupont à Vincennes. Il écrivait parfois à Sophie, qui envoyait copie de ses lettres à son amant. C'est ainsi que la correspondance de Mme de Monnier nous en a conservé quelques-unes. Elles le montrent obligeant, actif, mais prétentieux et hanté par la crainte de se compromettre. Il ne leur en rendit pas moins des services signalés.

Nombre d'autres personnages furent employés comme conseils par Mirabeau aussi bien que par Sophie. Citons Dominique-Joseph Garat, futur membre de l'Assemblée Constituante, ministre de la Justice sous la Convention, et, plus tard, membre de l'Institut, mais qui se contentait alors de son titre d'avocat, de ses travaux de littérature et d'économie politique, de ses liaisons avec des hommes tels que Diderot et d'Alembert. Il correspondait avec Sophie et lui avait soumis un mémoire dans lequel, sans contester l'adultère, il soutenait que le mariage était nul, faute de consommation.

Un pareil système devait, selon Mme de Ruffey, à

(1) Au sujet de la « postéromanie » du marquis et de ses intentions à l'égard de son fils, voir *les Mirabeau* (t. III, page 400), par M. Charles de Loménie.

laquelle il avait été communiqué, la conduire infailliblement à sa perte. Sophie elle-même le goûtait peu, non qu'il lui semblât « déraisonnable », mais d'abord parce qu'il l'obligeait à se constituer prisonnière jusqu'à son jugement et, ensuite, parce que, redevenue Mlle de Ruffey, elle perdait tous droits sur sa fille. Et l'on sait que sa grande crainte était de la voir aux mains de ses parents !

Elle remarquait, en outre, que, son mariage cassé, sa dot reviendrait à sa famille, ce qui l'empêcherait de la léguer à son enfant ou de la conserver pour subvenir à ses besoins et à ceux de son amant, le jour où ils iraient vivre ensemble à l'étranger.

Sans doute, dit-elle, Garat mettra toute son âme, toute son énergie à la défendre, ne fût-ce que dans l'intérêt de sa propre réputation, mais ses « chicanes » n'avanceront point les affaires : le dernier mot de la sagesse lui paraît être de rester dans le *statu quo*, jusqu'à l'élargissement de Mirabeau.

Leurs relations avec Garat continuèrent jusqu'en octobre 1780, époque à laquelle, peu satisfait de son zèle et de ses conceptions, le comte crut devoir rompre avec lui : « Tes remerciements à Garat, écrit Sophie le 8, ont grandement l'air de persiflage, et j'espère qu'il s'en apercevra. Ce sera toute la vengeance que nous tirerons de lui, s'il veut bien me renvoyer nos papiers ! » Le 23 décembre, les papiers n'étaient point encore revenus.

Un des hommes dont Mme de Monnier eut le plus à se louer, à Gien, est un sieur Formier, notaire (1), qu'elle

(1) Me Formier était le prédécesseur de Me Bazin, chez lequel fut déposé le testament de Mme de Monnier.

nous représente comme fort occupé : « On est chicaneur, dit-elle, dans les petits endroits! » Aidé de plusieurs clercs, il travaillait jour et nuit, lui donnait des avis, rédigeait pour elle des mémoires, entre autres celui qu'elle envoya à Paris au célèbre Legouvé, afin de recueillir l'opinion de ce jurisconsulte sur sa situation à l'égard du marquis : la réponse fut que, si Sophie se sentait innocente, elle n'avait qu'à se constituer prisonnière pour voir la sentence « s'écrouler d'elle-même »; que, dans le cas contraire, elle ne pouvait compter que sur l'indulgence de son mari et devait chercher à obtenir de lui une transaction portant remise des peines prononcées; qu'on pourrait alors, afin de « donner aux plaies le temps de se refermer », convenir qu'elle resterait dans un couvent où M. de Monnier aurait seul le droit de la voir, assurerait son existence et lui abandonnerait les revenus de sa dot.

Elle employait encore Formier à ses recherches sur l'histoire de Gien, recevait, par son entremise, certaines lettres de Mirabeau, et lui accordait une telle confiance qu'elle l'autorisait à les ouvrir.

Pour reconnaître ses services, elle consentit à soumettre au comte, pour lequel il professait une vive admiration, et à Dupont, le plan d'une société commerciale qu'il songeait à fonder : « Ce n'est point sa partie, écrit-elle, mais il l'aime. Il faudrait que Necker y prît du drap pour les troupes! » Le comte promit d'en parler, ainsi que d'une place de contrôleur des Actes à Gien, dont la vacance paraissait imminente et que Formier convoitait; projets restés, d'ailleurs, sans exécution.

Les autres conseils de Mirabeau et de Sophie furent M. de Chabans, parent de Mme de Monnier, avocat dé-

signé d'office, et dont Mirabeau proclamait l'incapacité; le sieur Loiseau, dont il a été parlé ci-dessus (1); le pharmacien Charnaux, tuteur de la petite Gabrielle-Sophie, auquel il faut joindre les avocats Mauvaiset, Battandier, Lombard, Seguin et Ordinaire cadet. Quant au président Sallier, beau-frère de la présidente Frédéric Richard de Ruffey, auquel Mme de Ruffey mère engageait Sophie à s'adresser, il ne semble point qu'elle ait mis l'invitation à profit.

De tous ces conseils, celui auquel Mme de Monnier accorde le plus de confiance est Mirabeau. Elle raisonne, d'ailleurs, fort bien procédure, commente les incidents, signale les démarches à tenter et à éviter, les résolutions à prendre, etc., etc. : tout ce qu'elle écrit à ce sujet démontre sa capacité en affaires.

Une visite de M. de Marville à Mirabeau, en octobre 1779 (2), avait porté Sophie à croire prochaine la liberté de son amant. Cependant, un an après, les choses sont encore au même point. Elle lui mande, le 13 mai 1780, « qu'il y aura bien du malheur s'il n'est point sorti le 14 juillet » et, le 19 juin, elle s'écrie : « Il me paraît qu'enfin on chemine! » Tous les bonheurs semblent, d'ailleurs, arriver à la fois : les mystérieux *La*..., ses protecteurs, vont payer ses dettes : « J'aurais mieux aimé que tu le fisses toi-même, remarque Sophie, mais que c'est bon ! »

Le 15 juillet, en apprenant que la comtesse de Mirabeau déclare ne point s'opposer à l'élargissement de son

(1) V. p. CLXX.
(2) Voir *Lettres de Vincennes*, t. IV, p. 61.

mari, Mme de Monnier commente l'incident de la manière suivante : « Elle s'est déterminée bien tard, la dame! Il faut que son beau-père lui ait conseillé franchement de s'en faire honneur, et qu'elle ait, enfin, peur! » On parle d'une liberté précédée d'un exil : quelle fâcheuse restriction! Combien il sera dur pour lui de s'éloigner de Paris, de ses amis les *La*..., et, pour elle, de ne point le recevoir à Gien! Si c'est en Provence qu'on le relègue, il va être obligé d'habiter avec sa femme, avec son beau-père! « Enfin, laissons tout cela! s'écrie-t-elle. Tu sors, c'est le point important! »

On parle encore de l'envoyer chez les du Saillant, en Limousin, autre projet non moins dangereux, surtout s'il y va avec la comtesse!

En août, elle apprend avec joie que ses vœux vont se réaliser le 8 du mois suivant, que la famille de Mirabeau paraît de mieux en mieux disposée ; qu'à la vérité, le bailli reproche à son neveu « trop d'esprit » dans ses lettres, mais que Mme du Saillant s'est décidée à entrer en correspondance avec lui : « C'est, dit-elle, un signe qu'ils voient qu'il faut que cela finisse! » Elle s'étonne de ne plus entendre parler de la comtesse, dont elle demande si le « ton doux » se soutient.

Quelques jours après, ce n'est plus du 8 septembre qu'il est question, mais du 8 octobre! Et comme il annonce la nouvelle sans commentaires, Sophie trouve qu'il prend « fort cavalièrement le retard. » Peut-être a-t-il raison, après tout : « L'impatience n'avance pas à grand'chose! »

Bientôt, on veut l'envoyer en Languedoc, chez le poète Lefranc de Pompignan, vieil ami de son père. Que signifie ce nouveau projet? Ne doit-il plus reprendre sa femme?

M. de Marignane s'oppose-t-il à leur réunion? Pompignan est bien loin! Pourquoi lui refuser le Bois-des-Fossés, propriété de Dupont, aux environs de Nemours, où celui-ci ne demande qu'à lui donner l'hospitalité?

Il avait été, en effet, question de lui fixer ce lieu pour résidence, mais le marquis avait craint, en raison de la proximité du Bignon, d'être entraîné à le recevoir plus tôt qu'il ne le désirait.

Sophie peste contre « ces animaux de *La*... » qui ne font plus rien pour lui! Enfin, en octobre, elle est informée de ses dispositions de départ : « Que je suis donc aise, dit-elle, de te savoir faire tes paquets, mon cher ange! Oh! la jolie occupation! Mais comment arrangeras-tu cela tout seul? Nous ne savons emballer qu'ensemble!... Je suis charmée de te savoir des projets de repos! Dissipe-toi, je t'en supplie, lorsque tu auras déménagé! Chasse, cours beaucoup à cheval, à pied! Pompignan est, sans doute, une petite ville? » Elle est heureuse de penser qu'il peut désormais se fier à son père, et que la comtesse, sa femme, se conduit à souhait.

Ensuite, tout change : il ne va plus à Pompignan, et les négociations reprennent de plus belle! Ces contretemps inquiètent Sophie, qui en voit la cause dans le « zèle indiscret » des femmes qui le protègent : « Elles sont enragées! C'est en sollicitant pour toi qu'elles barrent les choses! »

S'il passe au château de Vincennes, comme il le croit, il n'a qu'à se bien tenir! N'y a-t-il pas là, en effet, de son propre aveu, nombre de jolies femmes qui raffolent de lui? Mme de Rougemont, sa belle-sœur Mme de Ruault, Mme de Sparre et d'autres encore! « Je vois que tu vas

avoir de l'occupation avec tes belles du château, lui écrit-elle. Je t'en fais mon compliment! Tâche, surtout, de ne pas les laisser s'arracher les yeux! »

Elle s'ingénie à trouver des combinaisons pour hâter l'heure de sa liberté; la meilleure lui paraît être la suivante : « Il faut, dit-elle, qu'une personne de confiance, par exemple, la L... (Lol) (1) dise à ta mère de déclarer très publiquement et très fermement qu'elle ne veut entendre à rien du tout, que tu ne sois entièrement libre. Nous verrons, ensuite, ce qu'on dira au Bignon! » Le moyen ne manquait point d'ingéniosité; on n'y eut cependant point recours, et pour cause!

Bientôt, elle se persuade que la vraie raison de ces tergiversations doit être cherchée dans le procès pendant entre le marquis et la marquise de Mirabeau, procès dont on attend l'issue. Elle lui conseille de pousser sa mère à demander un sursis : « Eh! pour perdre, qu'a-t-elle de si pressé? Ne pourrais-tu pas l'engager aussi à dire moins de sottises à ton père — à ton sujet, du moins? » Elle s'énerve de plus en plus, et souffre autant que lui de ces atermoiements : « J'en perdrais la tête, si je restais longtemps dans l'état d'incertitude, d'impatience et de douleur où je suis! »

A Paris, tout le Donjon est dans le même émoi : déçus dans leur espérance de le voir sortir le 6 décembre, comme il avait eu lieu de s'y attendre, ses « entours » lui ont exprimé leur chagrin dans des termes dont il a été vivement touché! Seul, pendant cette scène émouvante, il a su conserver son sang-froid, et, loin de se laisser

(1) Mme de Lamballe.

abattre, s'est efforcé de les consoler! C'est, du moins, ce qu'il rapporte à Mlle Dauvers et à Sophie.

La principale cause du retard était la difficulté qu'éprouvait le marquis de Mirabeau à obtenir une lettre de cachet lui permettant de fixer à son gré la résidence de son fils. Un pareil ordre dérogeait aux usages, en effet. On sait qu'il l'obtint par le crédit du duc de Nivernois, mais ce qu'on ignore, et ce que la correspondance de Sophie nous apprend, c'est que le négociateur de cette délicate affaire fut, non le chef de famille lui-même, mais une femme aussi séduisante par ses grâces physiques que par la distinction de son esprit, et qui, jusqu'à la fin, resta attachée au marquis, dont elle dirigeait la maison : Mme de Pailly.

C'est son influence sur le duc qui décida ce seigneur à agir énergiquement auprès du ministre et à lui arracher la lettre de cachet. Le mérite de l'élargissement de Mirabeau lui revient donc en partie.

Elle était allée le voir à Vincennes en juin 1780 : « Tu me dis une bien bonne nouvelle, lui écrit Sophie le 15, en m'apprenant la visite de la *bête noire* (1) de ton père. Cela prend couleur, et cela devient plus nécessaire que jamais! »

Quand le comte est sorti du Donjon, une de ses premières visites est pour elle : « Tu ne m'avais rien dit de ta visite à Mme de Pailly, écrit Sophie le 21 décembre. Je ne la croyais pas à Paris! » On voit, dans les lettres suivantes, ces visites prendre une tournure inattendue : subissant à son tour le prestige de notre héros, Mme de Pailly lui eût

(1) On l'appelait la *Dame noire*, à cause de la couleur de ses habits. (V. DE LOMÉNIE, *les Mirabeau*, t. III).

fait des avances qu'il eût repoussées, comme il avait rejeté celles d'Urgande. De quelle manière l'incident se serait terminé, c'est ce que le passage suivant d'une lettre de 1781 laisse entrevoir : « Mon tendre enfant, tu as tort, et très grand tort, de refuser la Pailly. Rappelle-toi le passé (1)! Vois le danger, et fais ce sacrifice, surtout puisque l'autel est encore de mise... (2)! Tu feras bien de brûler cette lettre-ci! » Et, quelque temps après : « Tu as donc, enfin, exploité la Pailly! Je t'en félicite et t'en remercie! »

Quelle est, dans cette nouvelle aventure, la part de la vérité? Il serait malaisé de le dire, mais l'imagination de Mirabeau est si riche, en pareille matière, surtout, que nous en concevons une méfiance légitime, et croyons que, cette fois encore, elle aura fait les frais de ses récits!

Ce qui est certain, c'est que la *Dame noire* fit effectuer un premier pas à la réconciliation du père et du fils, grâce à des démarches dont Dupont, qui les avait suivies de près, proclama l'habileté.

Le 13 décembre, le comte du Saillant vint chercher son beau-frère au Donjon, afin de procéder à son installation au Château, où il logea chez le chirurgien Fontelliau, et d'où il lui fut permis de se rendre quotidiennement à Paris.

Si Sophie eût pu lire dans l'âme de son amant ou dans celle de ses confidents, elle se fût moins réjouie de cet acheminement à une liberté complète, et la phrase sui-

(1) Mirabeau avait conté à Sophie que Mme de Pailly l'avait jadis poursuivi de ses sollicitations et que sa résistance avait été la cause de l'animosité de cette dame à son égard.

(2) C'est-à-dire : « Fais ce sacrifice, tandis que la dame l'accepte encore! »

vante d'une lettre de Dupont, en date du 18 décembre, eût pris à ses yeux une signification particulière : « Comme j'espère, disait-il, qu'il sera toujours digne de vos bontés, vous ne doutez pas qu'il ne soit très exact à remplir tous ses devoirs envers tous ceux qui ont concouru à sa délivrance, *et tout le monde y a concouru, même son beau-père et sa femme.* Votre généreux cœur sera toujours le premier à l'exhorter. Il n'y a d'honnête et noble que les âmes tendres! »

C'est en janvier qu'il reçut l'autorisation d'habiter Paris et s'installa chez son bienfaiteur Boucher, malgré les instances de Sophie, dont la clairvoyance s'alarmait de le voir en rapports suivis avec la femme de celui-ci. De là il se rendait fréquemment à Versailles, afin de solliciter les ministres au sujet de ses affaires et de celles de son père. Il se donnait, alors, comme en passe d'obtenir un emploi : « Qu'est-ce donc, lui écrit-elle, que cette place que tu peux avoir? Si ce pouvait être quelque chose qui te donnât un titre à faire mettre dans la *Gazette* et le *Mercure*, cela me ferait un grand plaisir, en humiliant tous nos ennemis! »

Ce « plaisir » lui fut refusé : il est, d'ailleurs, improbable qu'une place ait été offerte au comte, à cette époque.

Sa liberté avait été, de la part de son père, l'objet de trois conditions : la première, de ne porter, jusqu'à nouvel ordre, d'autre nom que celui de *M. Honoré;* la seconde, de profiter de ses relations, demeurées cordiales, avec sa mère, pour mettre fin, sans nouveaux scandales, au procès pendant entre ses parents depuis 1762; la troisième, de faire des démarches auprès de sa femme en vue d'une reprise de la vie commune.

La première était facile à réaliser et, pendant quelque temps, en effet, Mirabeau s'appela *M. Honoré*. La seconde l'était moins, car, du couvent de Saint-Michel où l'avait fait enfermer son mari, la marquise, soutenue par sa fille Mme de Cabris, manifestait l'intention de continuer la lutte.

En compulsant les papiers relatifs à cette affaire, Mirabeau découvrit, à la charge de sa mère, des faits d'une telle gravité qu'il les jugea propres à la maintenir sous les verroux le reste de ses jours. Sa trouvaille lui inspira-t-elle des réflexions dont la vivacité blessa la marquise et engendra la brouille? Celle-ci fut-elle l'œuvre de Mme de Cabris, qui, depuis plusieurs années, vivait en mauvais termes avec son frère? Quoi qu'il en soit, leurs relations se refroidirent et ne tardèrent même point à cesser. Le procès devenait inévitable. Il est, d'ailleurs, douteux que, poussée par sa fille, d'une part, sachant, de l'autre, son mari incapable de rendre publics les faits dont nous venons de parler, elle eût accepté un accommodement.

Naturellement optimiste, Mirabeau avait commencé par déclarer la cause de son père excellente, s'était même flatté, en cas de jugement défavorable, de le faire casser dans les vingt-quatre heures. Il ne tarda pas à en rabattre et eut la douleur, le 17 mai 1781, de voir la Grand'Chambre donner raison à la marquise : « On vient de couronner le vice! » s'écria-t-il. Pour lui comme pour les siens, c'était la ruine : Mme de Monnier s'efforça de lui en adoucir le chagrin par les consolations les plus tendres.

Sophie devant être atteinte par la troisième condition du marquis, Mirabeau ne voulut point entreprendre, sans

son assentiment, les démarches exigées par son père. Elle le donna d'autant plus volontiers qu'elle était persuadée du caractère provisoire de la réunion des époux.

Cependant, quand il engage sa maîtresse à négocier, de son côté, son retour chez le marquis de Monnier, étonnée, inquiète, elle taxe cette idée de folie et la déclare réprouvée par sa conscience. Mirabeau insiste; Boucher fait chorus. Quant à Mme de Ruffey, elle cherchait depuis longtemps à diriger sa fille dans cette voie : dès 1779, elle avait envoyé en ambassade, au couvent des Saintes-Claires, un de ses parents, M. de Marville.

Claude-Henri Feydeau de Marville (1705-1787), comte et grand bailli de Gien, dont il possède le château, seigneur de Dampierre-sur-Loire, d'Ouzouer-sur-Trézée et autres lieux, lieutenant général de police de 1740 à 1747, puis conseiller d'État, membre du conseil des finances, conseiller d'honneur au Parlement, directeur général des économats, etc. (1), alors âgé de soixante-quatorze ans, exerçait sur le couvent des Saintes-Claires, dont les bâtiments étaient enclavés dans ses domaines, une sorte de « patronage séculier ». Parent de Mme de Ruffey (2), il avait accepté, à sa demande, la mission de veiller sur Mme de Monnier et sur son enfant. Après une tentative, restée vaine, pour empêcher la correspondance des deux amants (3), il ne donnait plus signe de vie depuis un an,

(1) A propos d'un manque d'égards dont M. de Marville s'était plaint d'avoir été victime, Sophie écrivait : « Cela est criant, en effet! Un homme qui est nommé dix-sept fois dans l'Almanach royal! »

(2) Lettre de Sophie du 21 août 1779.

(3) Lettre de M. de Marville à Le Noir, 3 octobre 1778 (dans les *Lettres de Vincennes*, t. IV, p. 393).

quand, en octobre 1779, il se rendit à Vincennes ; bien accueilli par le comte, dont les projets étaient d'accord avec sa démarche, M. de Marville le quitta persuadé de ses dispositions à seconder ses vues, c'est-à-dire à favoriser la rentrée de Sophie à Pontarlier (1) ; c'est à quelque temps de là qu'il se transporta au couvent des Saintes-Claires où, par sa propre faute, tout autre fut son succès.

Car, chose singulière pour un homme de sa valeur, il eut la maladresse de débuter par des reproches : leur seul effet fut de révolter Sophie, qui les qualifia d' « insulte au malheur ! » Sans doute il ne s'était point enquis du caractère de Mme de Monnier ! Il reconnut, d'ailleurs, ses torts, et partit en faisant des excuses et en promettant de revenir.

Informé de l'incident, et la voyant irritée contre l'ancien chef de la police, Mirabeau s'efforce de la calmer, l'engage à prendre une attitude moins hostile, lui représente que M. de Marville est « un homme à ménager ! »

La seconde visite du seigneur de Gien n'a pas une meilleure issue : avec une légèreté que son grand âge explique peut-être, il reprend sa mercuriale au point où il l'avait laissée, s'attire une réponse analogue à la première, et se retire en déclarant qu'il ne se mêlera plus désormais de rien : « Ce sont là, fait observer Sophie, des malheurs dont on peut se consoler ! » Loin d'elle l'intention de lui jamais rien demander : « Je ne veux de ma vie, dit-elle, avoir aucune obligation à cet homme ! »

Le seul résultat de l'entrevue est d'affermir Mme de Monnier dans la résolution de commencer au plus tôt le

(1) V. *Lettres de Vincennes*, 9 octobre 1779, t. IV, p. 67.

procès destiné à anéantir le jugement qui l'a condamnée. Elle reconnaît que l'adultère ne peut se nier, mais ne croit pas recevables les moyens tirés de la séduction ; flétrit l'ingratitude des témoins, mais pense que leurs dépositions, loin de lui nuire, la serviront par leur ridicule. Ses *desiderata* sont résumés de la manière suivante : « Ma dot, ma liberté assurée après le marquis, plus de sentence, et je serai contente, dussé-je ne rien avoir de M. de Monnier ! »

Loin de partager son avis, Mme de Ruffey lui conseille de chercher plutôt à s'arranger avec son mari, que la mort de la petite Gabrielle-Sophie a dû rendre plus malléable. Appeler du jugement de 1777 lui semble dangereux, car s'il y a eu, au cours de l'enquête, des dépositions absurdes, sa fuite à l'étranger et sa cohabitation avec le comte sont des faits qui portent leur preuve en eux-mêmes. Elle ajoute qu'en ce qui la concerne personnellement, elle lui viendra en aide, mais à la condition expresse que son affaire sera distincte de celle de Mirabeau. Il lui faut renoncer à toute prétention sur les biens de son mari, à sa garde-robe même, et demander quittance des intérêts de sa dot. Si le marquis consent à transiger, Mme de Ruffey interviendra et tâchera d'obtenir une situation honorable pour sa femme. Quant au retour à Pontarlier, elle n'y doit plus songer !

Telle n'est point l'opinion du comte, qui croit possible non seulement un accord pécuniaire, mais encore une réintégration au domicile conjugal, et qui, peu à peu, cherche à accoutumer Sophie à cette idée. Car il importe de ne rien brusquer, de ne pas perdre de vue sa menace de novembre 1779, menace qu'il la sait femme à exécuter : « Si tu veux, lui écrivait-elle, que je retourne chez

M. de Monnier, je le ferai, mais empoisonnée, afin d'y arriver morte ou mourante ! » Il sent la délicatesse de la position et feint d'abonder dans son sens pour la conduire plus sûrement à son but. L'ascendant qu'il exerce sur son esprit lui facilite, d'ailleurs, sa tâche : ainsi, Sophie ayant manifesté en termes énergiques sa volonté de plaider à tout prix, Mirabeau émet l'idée qu'en général, le résultat des procès est la ruine des parties : « Oui, oui, s'écrie-t-elle aussitôt, ne plaidons pas ! Je suis si ennuyée de chicane ! » C'était un premier pas.

Il tente de franchir le second en laissant entendre que, pour le retour à Pontarlier, il consentira à tout ce qui sera « honorable et sûr ! »

Conçue en termes « amphibologiques », sa lettre paraît étrange à Sophie. Elle répond qu'acceptable du vivant de sa fille, à laquelle il eût procuré un état, ce retour ne serait plus raisonnable actuellement, d'abord à cause de la présence, chez M. de Monnier, de M. et Mme de Valdahon, ses gendre et fille, ensuite parce qu'il lui serait impossible de voir son ami, et même de lui écrire, faute des fonds nécessaires pour se procurer des commissionnaires et pour s'assurer leur fidélité.

Si cette rentrée au domicile conjugal est, comme il le dit, purement provisoire, pourquoi ne point la laisser à Gien, jusqu'au jour où ils pourront partir ensemble? N'a-t-elle point une clef permettant de l'introduire à volonté dans le couvent? Ne peut-elle se faire attacher au service de l'Hôtel-Dieu, où, sous prétexte de soigner les malades, elle le recevra plus facilement encore? Gien lui offre des ressources qu'elle ne trouvera point à Pontarlier! Toute autre ville est, d'ailleurs, préférable à

celle-ci, où il lui faudrait recommencer une comédie qui lui répugne, car elle le reconnaît, si M. de Monnier a mal agi à son égard, elle a, de son côté, « cruellement abusé de sa confiance! »

Aveu précieux à enregistrer, mais dont elle se hâte de restreindre la portée en ajoutant : « Mon ami, le marquis est vil, très vil, mais je suis bien aise qu'il le soit! » On découvre aisément des torts aux gens qu'on a offensés!

Elle termine en déclarant que, si pénible et inopportune que lui semble la démarche, elle la fera, s'il insiste. Mais encore faut-il que son mari consente à la recevoir. Elle en doute, parce que les Valdahon, auxquels il a donné ses biens (1) et dont il est le jouet, ont intérêt au *statu quo*. Elle sait que Mirabeau se propose de faire annuler la donation; qu'il fonde de grandes espérances sur une rencontre projetée, à Paris, entre MM. de Valdahon et du Saillant; mais elle craint une déception : la seule chose à laquelle Valdahon ne peut se refuser est l'exécution de sa promesse de ne point empêcher la réhabilitation de sa belle-mère après le décès du marquis de Monnier; il en a pris l'engagement devant témoins, pendant une scène assez vive, dans laquelle un cousin de Sophie, homme d'épée — M. de Morey (2), sans doute, — l'a obligé à donner sa parole d'honneur que, le marquis disparu, il ne prétendra rien sur la dot de sa femme, ne réclamera point de frais de procédure, et ne s'opposera point à la réhabi-

(1) Sophie prétendait que le marquis de Monnier avait fait aux Valdahon, sous couleur de vente, une donation générale de ses biens meubles : « Pour l'estime que j'en fais, écrit-elle, je donnerais ma part pour cinquante louis! »

(2) Voir la note de la page 251.

litation de Mme de Monnier. Il s'est même engagé à la favoriser de tout son pouvoir.

L'entrevue de MM. du Saillant et de Valdahon (1) eut lieu après quelques négociations dirigées par le marquis de Mirabeau. Les deux hommes conviennent que Sophie écrira à son mari une lettre dans laquelle elle protestera que, « désabusée par le temps », elle n'a plus qu'un désir, recouvrer son affection, lui donner tous ses soins, et effacer, par sa conduite, le souvenir du passé. La lettre se terminera par ces mots : « J'espère que vous ne refuserez pas cette justice aux sentiments affectueux que je ressens pour vous, Monsieur, que j'ai aimé et que j'aimerai toujours très tendrement! »

— « J'ai cru d'abord, écrit-elle à Mirabeau, en lui envoyant le texte de cette singulière épitre, que cela allait finir comme la chanson : « Toujours, toujours de même! »

Elle ne prenait point la tentative au sérieux, et pensait que si les Valdahon y avaient adhéré, c'était pour l'empêcher de recourir à d'autres moyens plus efficaces de rentrer en grâce auprès de son mari. Peut-être ne se trompait-elle point!

Pendant ce temps, Mirabeau, qui avait compris l'inuti-

(1) Voir les lettres des 9 novembre 1780 et 23 avril 1781. Dans la première, Sophie parle d'une entrevue de MM. Sal. (Sallier) et de Valdahon; dans la seconde, d'une entrevue de MM. de Valdahon et du Saillant. Mais dans cette dernière, Sophie ajoute que, selon l'abbé Batbedat, curé de Saint-Louis de Gien, ce n'était point le beau-frère de Mirabeau qui devait se rencontrer avec M. de Valdahon. A défaut d'autre nom cité par le curé, nous pensons qu'il s'agissait bien de du Saillant. Il était à Paris depuis le 14. C'est, d'ailleurs, du Saillant qui, en 1782, fut envoyé en Franche-Comté par le marquis de Mirabeau, pour régler, avec Valdahon, les conditions de la transaction avec le marquis de Monnier.

lité des essais de conciliation, choisissait son tribunal d'appel et, au vif étonnement de Sophie, qui lui avait représenté le danger de se livrer à des juges pour la plupart amis de M. de Monnier, et conseillé Paris, se prononçait pour Besançon : c'était là, disait-il, de sa part, un procédé « franc et loyal » qui lui permettrait, mieux que tout autre, d'humilier ses ennemis !

A quoi Sophie, moins confiante, lui répondait : « Tu appelles cela franc et loyal? Eh ! qu'importe? Faut-il de la loyauté avec de telle race? Pour ce qui est de leur humiliation, ils en auront assez, dans quelque endroit que cela finisse ! »

Mirabeau tint bon ; l'audace était dans son tempérament, et l'on sait qu'elle lui réussit !

V

Suite des projets de retour à Pontarlier. — Démarches auprès des abbés Vorbe et Pourcheresse, amis de M. de Monnier, de l'abbé Labet, supérieur du séminaire de Besançon, de l'évêque de Rosy, vicaire général. — Intervention de l'abbé Batbedat, curé de Saint-Louis de Gien. — Désapprobation de ces démarches par Mme de Ruffey, qui n'en prête pas moins son appui à sa fille. — Échec des négociations. — Refroidissement de Mirabeau ; irrégularité, obscurité de sa correspondance. — Ses intentions percées à jour par Sophie. — Ironie de ses lettres. — Sa colère et son désespoir. — Résignation. — Causes du changement de Mirabeau.

Vers cette époque (janvier 1781), le bruit du désir manifesté par Mme de Monnier de réintégrer le domicile conjugal se répand non seulement dans la ville de Gien, mais encore en Franche-Comté. Fidèle à ses habitudes d'obéis-

sance, elle a fait ce dur sacrifice à la volonté de son amant!

Plusieurs personnes s'offrent à seconder ses efforts : l'abbé Labet, supérieur du grand séminaire de Besançon, écrit à l'abbesse des Saintes-Claires une lettre dont Sophie attribue l'inspiration au marquis de Monnier, qu'elle croit désireux de la reprendre. Son avis est d'accepter : « Dans ces conditions, dit-elle, je fais presque la loi, au lieu qu'autrement je la reçois; ensuite il est bien clair que, s'il s'y entête, il peut me ravoir de force, et il vaut mieux m'en faire un mérite! »

Cependant, informations prises, on s'aperçoit que M. de Monnier n'est pour rien dans la démarche de l'abbé, que celui-ci n'a exprimé qu'une opinion personnelle sur l'opportunité d'un retour à Pontarlier; qu'il regarde même comme inutile une lettre au marquis, auquel elle ne serait très probablement point remise. On lira plus loin l'appréciation de Mme de Ruffey sur l'incident.

Sophie, qui « meurt de peur » de voir réussir la « négociation pontarlienne », n'en fait pas moins tous ses efforts pour satisfaire au désir de Mirabeau. Comprenant que, seul, un des ecclésiastiques qui entourent son mari est capable de fournir une aide efficace, elle prie l'abbé Vorbe, curé de Doubs, de lui porter une lettre. La tentative ayant échoué, elle est sur le point de s'adresser à l'abbé Pourcheresse, « vrai cheval de carrosse », (1) dont elle connaît l'influence sur M. de Monnier, quand elle

(1) Les Pourcheresse, originaires de Franche-Comté, seigneurs d'Estrabonne et de Fraisans, comptèrent, au dix-huitième siècle, plusieurs membres de leur famille dans la magistrature et le clergé. Voir, sur l'ami de M. de Monnier, la note de la page 244.

voit arriver l'abbé Batbedat, curé de Saint-Louis de Gien, (1) envoyé, croit-elle, par le marquis de Mirabeau, et qui passe, à juste titre, pour un des prêtres distingués du diocèse.

Plus habile que M. de Marville, il commence par proclamer Mirabeau « un homme de génie, et du plus grand génie, fait pour aller à tout! » Peut-être ne se croyait-il pas si bon prophète! Quoi qu'il en soit, cès paroles lui assuraient un bon accueil. Il propose d'écrire à l'évêque de Rosy, vicaire général de Besançon, pour le prier de patronner une œuvre « à laquelle toute la ville de Gien s'intéresse », la réconciliation de Mme de Monnier avec son époux. Si sa réponse est favorable, Sophie rédigera pour le marquis une lettre que l'évêque lui fera passer.

Malheureusement, celui-ci objecte son éloignement et ajoute que la présence des Valdahon paralyse sa bonne volonté. C'était une défaite! Toujours méfiante, Sophie soupçonne le curé de ne s'être point acquitté de la démarche promise : « Cette petite histoire de l'évêque de Rosy, déclare-t-elle, m'ôte un peu de confiance en lui, et puis il m'ennuie en me parlant du Bon Dieu! J'aime mieux le Maillet; celui-ci, c'est de tout cœur qu'il fait ce qu'il fait! »

En désespoir de cause, elle revient à l'abbé Pourche-

(1) Bernard Batbedat, d'une famille originaire de Bayonne, ancien professeur à Toulouse, puis à Paris, avait été appelé, par l'évêque d'Auxerre, à la direction de la paroisse de Saint-Louis pour combattre, par sa fermeté et ses lumières, le schisme qui divisait les fidèles en Jansénistes et en Molinistes, schisme dont le centre se trouvait, paraît-il, au château de Saint-Brisson, chez la marquise de ce nom. Il mourut à la fin de l'année 1781 et eut pour successeur l'abbé Vallet.

resse, qui invoque à son tour la cessation de ses relations avec le marquis et ses mauvais rapports avec son gendre. En annonçant à sa fille cette fâcheuse nouvelle, Mme de Ruffey répète ce qu'elle lui a déjà dit, à savoir qu'une réunion avec son mari, praticable autrefois, ne l'est plus actuellement, que M. de Monnier ne pense plus à elle, qu'il est tout aux Valdahon et ne fera rien sans leur aveu; que son retour, même s'il est possible, n'est point désirable, car elle serait en perpétuel désaccord avec eux; que la manière dont on a conduit la procédure prouve qu'on a cherché à la perdre, que toute la ville lui est hostile et que la protection d'un être faible et impotent tel que le marquis serait illusoire; qu'on ne peut songer à la faire paraître inopinément devant lui, puisqu'il est aveugle, et que le coup de théâtre manquerait son effet; enfin que la continuation de ses rapports avec Mirabeau ne permet guère l'espoir d'une meilleure conduite à l'égard de son mari. Elle termine en qualifiant d'imprudence sa correspondance avec l'abbé Labet, qu'elle regarde comme un émissaire des Valdahon.

Quant aux lettres d'abolition, auxquelles Sophie a manifesté l'intention de recourir, elle la dissuade d'en demander, parce que cela l'obligerait à se « mettre en prison », que M. de Monnier formerait sans doute opposition, et qu'elle s'exposerait ainsi à une détention préventive de plusieurs années.

Le meilleur plan est, croit-elle, d'attendre patiemment la mort du marquis. Elle aura alors le choix entre Pontarlier et un couvent. Si ses moyens ne lui permettent point un autre asile, du moins l'aura-t-elle librement choisi! En attendant, Mme de Ruffey lui adresse un projet

de lettre qu'elle s'efforcera, si Sophie s'y obstine, de faire parvenir à M. de Monnier.

Après avoir envoyé à Mirabeau les réflexions de sa mère, réflexions pleines de bon sens, mais qu'elle ne manque point, selon sa coutume, de passer au crible de sa critique, Mme de Monnier lui répond qu'elle a tort de s'alarmer au sujet des Valdahon; que son projet est de vivre en paix avec eux, pour peu qu'ils s'y prêtent; qu'elle ne demandera des lettres d'abolition qu'entourée des garanties nécessaires; qu'à en croire les premiers avocats de Paris, la procédure dont elle est victime sera sûrement annulée : enfin qu'elle a, de son côté, préparé une lettre pour le marquis, et que son contenu a été approuvé par le Père Maillet, comme par l'abbé Batbedat.

Dans cette lettre, dont elle envoie le brouillon à Mme de Ruffey, elle reconnaît ses fautes, témoigne à son mari le regret de l'avoir offensé, promet une conduite exemplaire, et le supplie d'imiter le père de l'Enfant prodigue en lui ouvrant les bras et en lui pardonnant (1) !

Comédie, sans doute, mais comédie d'autant plus touchante, qu'au moment où elle donnait à Mirabeau cette nouvelle preuve de dévouement, le comte préparait la rupture !

En mai 1780, quand il avait énuméré à Sophie les obstacles susceptibles d'empêcher leur futur établissement à l'étranger, elle avait dressé l'oreille : « Y renoncer, avait-elle répondu, serait renoncer à moi ! Ainsi, je n'ai, ni ne puis avoir aucune espèce de doute. Mais plu-

(1) Cette lettre, qui se trouve dans la Correspondance de Sophie, a été publiée par M. Charles de Loménie, dans le tome III des *Mirabeau.*

sieurs de tes lettres ne portaient que des *si* et des *car*, des procès, des délais, sans m'en dire aucune raison. Cela m'a fait de la peine, je l'avoue. Je sais qu'une partie de tout cela est écrit pour ceux qui liraient nos lettres, mais, enfant, tu écris aussi un peu pour moi (1)! »

La mort de sa fille, survenue peu après, ne pouvait que confirmer Mirabeau dans ses projets d'abandon. Cependant sa correspondance ne devient irrégulière qu'après sa mise en liberté. Sophie qui le sait accablé de besogne, obligé de s'occuper à la fois de ses propres affaires, de celles de son père, de celles de sa maîtresse, l'assure qu'elle se contenterait d'une demi-page par courrier, voire même d'une simple signature au milieu d'un feuillet blanc! Mais il laisse passer jusqu'à trois courriers! Froissée du procédé, elle le prie de ne point s'étonner si elle en omet un, à son tour. Elle ajoute : « Tu n'aimes pas les lettres courtes, il faut te les éviter! » La sienne n'a qu'une page, concision à laquelle il n'est point habitué!

Le silence se prolongeant, Sophie, folle d'inquiétude, est sur le point de s'adresser aux amis du comte pour avoir de ses nouvelles, quand arrive une épître dans laquelle il affirme avoir écrit par tous les courriers, et attribue le retard au service de la poste. Elle répond qu'au moment où il vient de sortir de prison, ces lacunes sont « très essentielles » et ajoute ironiquement : « Je crains que l'inaction t'ayant rendu malade pendant un temps, le trop de fatigue ne t'en fasse autant aujourd'hui, car tu n'as pas le temps de m'écrire! »

(1) Lettre du 20 mai 1780

Les amis de Mirabeau! Ils étaient ses complices! Dupont cherchait à le disculper en faisant ressortir ses travaux, ses courses à Versailles, ses visites « aux ministres, aux parents, aux alliés! » Citons un fragment de sa lettre. Après avoir déclaré que le marquis l'a nommé tuteur, frère aîné de son fils, il poursuit : « J'espère que nous ferons tous deux honneur à la famille! Si ses affaires, ses devoirs urgents nous forcent quelquefois ou à écrire plus brièvement, ou à laisser passer involontairement un courrier, que votre noble et sensible cœur ne s'alarme point! Dites-vous que votre ami fait ce qu'il faut et ce qu'il doit... Mais il y a des cas où nous nous éloignons de tout ce qui nous touche, de ce que nous adorons, pour aller porter notre tête sous les boulets de canon! C'est ce qui convient aux hommes de force! Nous ne sommes pas moins tendres alors, mais plus nobles! »

— « Je ne te veux point une telle noblesse! » proteste Sophie, à laquelle les phrases enguirlandées de Dupont ne donnent point le change. Mordante est la fin de sa lettre : « J'espère, dit-elle, que tu auras le temps de recevoir les brûlants baisers que je te donne, d'autant plus que, par écrit, ils ne sont pas longs! »

C'est ainsi qu'aux plaintes timides du début succèdent les allusions, les paroles amères. Son indignation n'éclatera que le jour où la conduite du comte rendra toute espèce de doute impossible. En attendant, les lettres de celui-ci se font de plus en plus rares et les raisons qu'il donne de son silence, de plus en plus mauvaises : tantôt c'est un travail pressé, — et, à ce propos, elle remarque qu'il n'a jamais entrepris tant de livres que depuis qu'il est accablé de besogne ; tantôt son domestique qui a perdu

une lettre, ou lui-même qui, par mégarde, l'a laissée choir : « Je te prie, lui écrit-elle à ce sujet, de faire raccommoder tes poches, si elles sont déchirées, afin que tu ne perdes plus tes lettres, en route!... Hélas! verrai-je donc toujours le bonheur s'éloigner, et toi te payer, pour cela, de raisons si mauvaises? »

Pour toute réponse, Mirabeau déclare que ses reproches lui ont fait la plus grande peine et la « met au défi » de douter de son amour! S'efforçant alors de se persuader qu'il dit vrai, que la cause du mal est réellement un retard de la poste, elle va jusqu'à s'excuser de ses soupçons : « Pardonne, s'écrie-t-elle, ô mon époux, un moment d'humeur qui, je vois, t'a affecté! Il m'est si dur de n'avoir pas de tes lettres! Mais tu sais bien que je ne puis pas plus douter que je ne le dois, de ta véracité!... Non, mon tout (1), je ne doute et ne douterai jamais de ton amour, tu as raison de m'en défier! »

L'accalmie est de courte durée : sous prétexte de voyage à Versailles, Mirabeau a laissé passer un courrier et comme, au suivant, il ne souffle mot de ce déplacement, voilà Sophie encore aux champs! Une autre fois, le prétexte invoqué est une conférence avec Dupont : « Il faut, dit-elle, que tu aimes bien Dupont, puisque tu peux quitter, pour lui, la suite de mes lettres, en ce moment! » Les mots *en ce moment* font allusion à une visite que le comte se proposait de faire à Gien, et qu'il accomplit, effectivement, peu après.

Autre symptôme inquiétant, le peu de lettres qu'elle

(1) Expression familière à Sophie comme à Mirabeau Il exprime, dans les *Lettres de Vincennes*, l'espoir que « les deux parties de ce tout se réuniront un jour! »

reçoit est d'une obscurité qui contraste avec la netteté habituelle du style de son amant; elle en fait tristement la remarque : « Tu dois avoir à me dire bien des choses claires, car tu m'en écris qui ne le sont guère!... J'étouffe de chagrin de ta dernière lettre si peu claire, et où je ne vois que des sujets d'affliction... Je voudrais souvent que tu eusses moins d'esprit et un peu plus d'invention et de sang-froid! » Un autre jour, elle remarque l'odeur qui se dégage de son papier : « Tu deviens bien petit maître! Ton papier est musqué! »

Puis un mouvement de colère : « Gabriel, tu négliges furieusement tes affaires et tes amis de province! Tu ne m'as point écrit les deux derniers courriers, et je trouve affligeant et inquiétant que si, en sept jours de temps, tu n'as pas un quart d'heure à me donner, du moins tu ne m'en fasses pas dire les raisons par ton secrétaire! »

Bientôt les nouvelles sont si rares, qu'elle apprend par les journaux son voyage à Choisy, pour l'inoculation d'un fils du comte d'Artois (1). Elle lui souhaite « plus d'agrément dans la société des princes, qu'il n'y a trouvé d'utilité jusque-là! » Quant à elle, tout autres sont ses occupations : « Victoire pleurait, tout à l'heure, de me voir pleurer : cela faisait un triste duo! » C'étaient les premières larmes. La pauvre femme en versera bientôt de tels flots qu'elle en perdra presque la vue!

Avec le temps, les intentions du comte se manifestent

(1) Mirabeau, qui avait des connaissances en médecine, s'était fort occupé d'inoculation; c'est à ce titre, sans doute, qu'il avait été invité à assister à celle du jeune prince. Il a laissé, sur l'inoculation, un mémoire manuscrit qui a été publié par la *Revue rétrospective* de Taschereau.

de plus en plus; sur huit courriers, deux seulement apportent des lettres; la colère la reprend : « Comte, je n'ai pas reçu de lettre de toi, dimanche dernier. Je t'avoue que je suis furieusement lasse de commencer toutes les miennes par des plaintes sur ton silence!... Quand tu ne m'écriras pas si à la hâte, tu songeras à ne pas cacheter avec tes armes, car les fleurs de lys ne vont pas sur des lettres adressées à un cabaretier (1)! »

Tout à coup, elle apprend que le procès du marquis de Mirabeau, plaidé plus tôt qu'on ne s'y attendait, vient d'aboutir au triomphe de sa femme, et que son fils est au désespoir! Oubliant aussitôt sa propre douleur pour ne songer qu'à celle de son ami, elle lui écrit une lettre dont la tendresse et la générosité ne sont pas moins remarquables que la mélancolie et la résignation. Ses yeux, dit-elle, se sont dessillés! Elle comprend, enfin, le motif de son silence : c'est ce procès dont il a fallu suivre la marche et dont elle ne savait point la solution si proche! Elle est désolée de lui avoir fait de la peine, de l'avoir fatigué de ses plaintes : « Oui, mon bien-aimé, j'avais la tête montée! Près de quinze jours d'inquiétudes et de larmes la montent beaucoup! Mais je ne suis pas changée, non, mon époux, je ne le suis pas!... Si j'étais changée, je ne t'aurais pas demandé d'explications, parce que j'aurais été charmée, alors, de te trouver des torts!... Je t'ai coûté des larmes, cher époux! O Dieu, comme je les regrette! Cher ange, je donnerais mon sang pour t'en éviter, et je les fais couler! »

(1) Ce cabaretier, qui recevait les lettres secrètes de Mirabeau à Sophie, était l'homme qu'elle appelle *Taffetat* Voir la note de la page LXXIII.

Au fond, elle sait à quoi s'en tenir sur la cause de son silence, mais elle oublie tout, dès qu'elle le voit malheureux! A la même heure, un revirement se produit chez Mirabeau; il lui écrit qu'il ne désire plus, maintenant, son retour à Pontarlier. Mais Sophie ne s'y trompe point: comprenant que cette déclaration est dictée par le chagrin, elle se contente de lui en exprimer « sa satisfaction! »

« Il me paraît, dit-elle, par ta dernière lettre, que tu ne souhaites pas ce retour; il est bien tard pour le dire, mon enfant! Je t'avoue, cependant, que c'est une satisfaction pour moi de le savoir enfin, car je ne pouvais concevoir ce désir de ta part. Il me faisait croire que tu avais perdu de vue les *M*... Le mal est fait, il me paraît sans remède. Tu ne crois pas que le marquis y consente: à la bonne heure! J'en serai, alors, pour mon chagrin! Il est bien juste que j'en aie, puisque j'ai eu le malheur de t'en faire! Mon amour, j'en conviens, j'ai craint que l'ambition ne fît tort, dans ton cœur, à l'amour. Il t'est si aisé d'aller à tout, quand tu voudras, et je sais si bien que ces deux passions ne peuvent s'accorder, que je m'étais très alarmée!... »

Alarmée, elle ne l'était plus, et pour cause: les âmes à la fois sensibles et énergiques comme la sienne, préfèrent tout à l'incertitude, même la vérité la plus cruelle; la lumière faite, elles reprennent leur sérénité. C'est ce qu'éprouva Sophie, dont l'existence n'en était pas moins brisée, et chez laquelle l'espoir de revivre des jours heureux était à jamais évanoui!

Elle avait compris que, déjà célèbre par ses aventures, son esprit, des talents dont il avait conscience, Mirabeau

n'était guère disposé à repousser les appels de la gloire et de la fortune pour répondre, dans l'obscurité d'une vie modeste et retirée, à ceux de l'amour! Que, ruiné par la perte d'un grand procès, il avait hâte, en passant l'éponge sur des années qui ne lui avaient coûté que trop cher, de réparer le temps perdu! Elle avait compris, enfin, que le moment de lui donner une dernière et sublime preuve de tendresse, en lui sacrifiant son bonheur, était venu : elle le fit simplement, sans phrases comme sans rancune, mieux encore, sans lui retirer son affection (1)!

Quant à lui, nul doute que Mme de Monnier ne lui eût inspiré un sentiment plus vif que ne l'avaient fait ses autres maîtresses. L'enlèvement de Sophie n'en avait pas moins été un coup de tête dont il s'était tôt repenti. Non qu'il convienne de prendre au pied de la lettre le conseil publiquement donné par lui à Mme de Monnier, lors de son arrivée aux Verrières Suisses, de rentrer chez son mari (2). En lui tenant ce langage, il avait voulu se ménager des témoins capables d'attester qu'elle était venue le rejoindre spontanément, qu'il s'était efforcé de la renvoyer et ne pouvait, par conséquent, être accusé de rapt. Ceci est tellement vrai, qu'il essayait, dans un but analogue, de faire passer la même conviction dans

(1) « Adieu, mon bien cher amour, écrit-elle au comte le 6 juin, après son départ de Gien, *je t'aime comme je t'aimais!* »

(2) Suzanne-Marie Bolle, servante de la maison où ils étaient descendus aux Verrières, rapporte, à l'enquête de 1777, que le comte disait à Sophie : « Va-t'en, je suis las de toi! C'est toi qui es venue me trouver! » A quoi elle répondait : « Non, je ne veux pas m'en aller! » D'autres témoins attestèrent avoir entendu des phrases analogues, tout en déclarant que, loin de paraître fâchée, Sophie riait des paroles de son amant. La comédie avait donc été concertée entre eux.

l'esprit de son valet de chambre Legrain, lorsqu'il se rendait avec lui à Pontarlier pour y purger sa condamnation, en 1782 (1). Il était bon que Legrain pût se faire l'écho de ses assertions à cet égard !

Mais tout autre est la portée de la lettre du 24 avril 1777, adressée par Sophie, sous la dictée du comte, à la marquise de Mirabeau, lettre dont on trouvera le texte plus loin (2) et dans laquelle elle pose les conditions de son retour chez M. de Monnier : nul doute qu'à cette époque, il n'ait sérieusement songé à lui faire réintégrer le domicile conjugal. Il ne s'en cache point, d'ailleurs, dans son *Mémoire* aux Etats-généraux de Hollande (3).

Déjà vacillante à cette époque, la flamme reprit, à la naissance de sa fille, une activité qu'elle perdit après la mort de l'enfant; l'action du temps et les exigences du marquis, son père, achevèrent de l'éteindre.

Bref, en 1781, son grand souci est de rompre, sans violer les lois de la délicatesse et sans oublier celles de la prudence, c'est-à-dire sans exposer Sophie à la catastrophe qu'un brusque abandon pourrait entraîner. Son roman tourne à l'aventure vulgaire. Mme de Monnier n'a, au contraire, jamais cessé de l'aimer, et l'on ne lit point sans émotion les lignes suivantes, tracées en mars 1781, époque où elle est fixée sur son sort : « Je ne sais, lui

(1) « Tu sais, disait-il à Legrain, après avoir passé huit jours ensemble, que je lui conseillai de rejoindre son mari, qu'elle m'a répondu qu'elle ne retournerait pas! Je ne pouvais pourtant pas, décemment, la chasser, surtout une si belle femme! » (V. les *Souvenirs* de Legrain, valet de chambre de Mirabeau, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. XVI, p. 28.)

(2) Voir p. 57.

(3) V. Ch. de Loménie, *Mémoire de Mirabeau* aux États généraux de Hollande. (*Loc. cit.*)

écrit-elle, si je t'aime toujours de plus en plus, mais ce que je sais sûrement, c'est que je n'ai jamais si bien senti mon amour ! »

Il n'eût pu en dire autant sans mentir, car un tout autre sentiment agitait son âme, mais l'indulgence s'impose : lui faire un crime de son changement serait méconnaître la loi qui régit le cœur de l'homme !

VI

Mirabeau en liberté. — Projet de visite à Gien et velléité d'emmener Dubut de la Tagnerette. — Visite préalable de Dupont. — Le château de Gien et le couvent des Saintes-Claires. — Préparatifs de Mme de Monnier pour la réception du comte. — Difficulté de se procurer une clef. — Complaisance du docteur Ysabeau. — Parti, seul, de Paris, le 27 mai, Mirabeau s'introduit dans le couvent et y reste caché cinq jours. — Examen des *Souvenirs* du docteur Ysabeau et de l'abbé Vallet, à propos de cet incident. — But de la visite de Mirabeau — Ses créanciers découvrent le lieu de sa retraite. — Leurs poursuites. — Bruits relatifs à une nouvelle tentative d'enlèvement. — Démarches amicales de Boucher, de du Saillant, de Dupont, qui se rend à Gien où il revoit Mme de Monnier. — Maladresse de Vitry. — Conduite de la Chabeaussière. — Comment Mirabeau se procurait de l'argent à Vincennes : le libelle des porte-clefs. — Le perruquier Bourrier. — Ruine du projet de vivre à l'étranger. — Mirabeau se constitue prisonnier à Pontarlier. — Ses débuts comme orateur judiciaire. — Transaction avec le marquis de Monnier. — Sophie, libérée par la mort de son mari, se fixe à Gien — La vérité sur ses relations avec Augustin Lécuyer. — Sa bienfaisance, sa pauvreté et ses dernières amours : M. de Poterat. — Testament et suicide. — Comment Mirabeau en fut informé. — Conclusion.

Définitivement sorti de Vincennes en janvier 1781, Mirabeau prend pension chez Boucher, en attendant sa rentrée dans la maison paternelle. Bientôt, il disparait, et

nul, un ami excepté, ne sait ce qu'il est devenu, jusqu'au moment où une indiscrétion de ce personnage fait connaître qu'il a pris la route de Gien.

Voyage entrepris brusquement, en apparence ; voyage, en réalité, depuis longtemps médité. Dès sa première lettre secrète (mars 1779), Mme de Monnier l'engageait à venir en se faisant passer pour un dentiste ou pour un marchand. Toutefois, la question de sa visite ne commença à s'agiter sérieusement qu'au mois de mars 1780, époque où le comte regardait déjà sa libération comme prochaine. Sophie lui promettait « de faire quelques arrangements pouvant contribuer à la sûreté nécessaire à ces projets. »

Il fallut attendre longtemps encore ! Dans l'intervalle, Mirabeau conçut l'idée d'emmener à Gien un ami qu'il associait volontiers à ses plans d'avenir, Dubut de la Tagnerette, administrateur adjoint des postes, qui facilitait sa correspondance avec Sophie : efféminé, débauché, ce La Tagnerette, qu'il avait cru quelque temps cousin de Mme de Monnier (1), passait pour le fils naturel de

(1) Voir, dans les *Lettres de Vincennes*, t. IV, p. 233, celle où Mirabeau écrit à Sophie que Mme Dubut mère est une amie de M. Hocquart, « beau-père de *son* frère. »

Or on sait que M. Hocquart était aussi le beau-père de Frédéric de Ruffey. Mais M. Georges Leloir nous fait observer qu'il doit y avoir là, comme dans beaucoup d'autres passages des *Lettres de Vincennes,* une faute d'impression, et qu'il faut, sans doute, lire « *ton* frère. »

« Mme Dubut, née Carrelet, nous écrit-il, était de souche fort roturière, et elle n'avait réussi à faire avancer son mari qu'à l'aide d'intrigues louches. Dans le principe, à Dijon, la condition du ménage avait été des plus humbles, et il est bien peu vraisemblable que la famille eût de telles alliances. »

D'autre part, nous lisons, dans une lettre écrite par Sophie, en

Louis XV, avec les traits duquel son visage offrait une ressemblance frappante. Ancien compagnon de plaisir du comte, celui-ci l'avait retrouvé à Vincennes, où il était aussi détenu, mais dont il sortit plusieurs mois avant lui. Deux ans plus tard, en 1783, il figure sur la liste des prisonniers de la Bastille (1).

Il est souvent question de ce personnage, dans les *Lettres de Vincennes* (2), et plus encore dans celles de Mme de Monnier, où elle le désigne tantôt sous le nom du « Cousin », tantôt par les monosyllabes *Vauc* ou *Vaut*, tantôt par les initiales L. T. On le voit délier fréquemment les cordons de sa bourse, en faveur des deux amants, qui comptaient beaucoup sur ses services. Mira-

novembre 1780, le passage suivant qui nous renseigne sur les occupations de la famille : « Dubut de Longchamps, le père de L. T. (La Tagnerette) avait été fait trésorier de la Caisse des amortissements, mais titre sans fonction ; sa femme élevait les bâtardes du Roi jusqu'à ce qu'elles fussent en âge d'être mises au couvent de la Présentation, où elles étaient en grand nombre. De là, La T. (La Tagnerette), apparemment. » Mme de Monnier avait puisé ces détails dans l'*Observateur anglais* (t. I, p. 255) dont elle faisait lecture, à Gien. Cependant, M. Leloir, qui a approfondi la question, demeure sceptique à l'égard de cette filiation royale et croit que Mme Dubut « se vantait ».

(1) La note suivante, que nous retrouvons dans les Archives de cette prison d'État, montre qu'on ne l'y traitait point en prisonnier ordinaire :

« Le sieur Dubut de La Tagnerette, mis en liberté le 25 décembre 1783, à six heures du soir. — *Il a logé au Gouvernement, pour lui donner le temps de chercher un appartement.* Le jour de sa sortie, le 25 décembre 1783, *M. le Gouverneur l'a mené, à neuf heures du soir, chez M. Le Noir.* »

L'ordre de mise en liberté était accompagné d'une lettre de M. Le Noir, qui ne s'est point retrouvée.

(2) *L'Espion dévalisé* lui consacre le chapitre intitulé *Aventure arrivée, hier, à M. de L** T*** au bal de l'Opéra, racontée par son valet de chambre.*

beau parlait de lui faire épouser, plus tard, la petite Gabrielle-Sophie, et de l'emmener aux *M...*, c'est-à-dire en Angleterre, avec Sophie, projet qui souriait médiocrement à celle-ci. A Gien, il devait être présenté à Victoire, à laquelle il avait été annoncé et qui, en l'attendant, lui envoyait des vers de sa façon. Mais peu après son élargissement, en avril 1780, La Tagnerette éprouva ou prétexta une maladie, et Mirabeau apprit, quelque temps après, que M. Dubut de Longchamps, son père légal, administrateur titulaire des postes, lui avait défendu de s'occuper des affaires de son ancien compagnon d'infortune. Leurs relations paraissent s'être raréfiées vers la fin de 1780, mais il n'est point impossible qu'elles aient repris ensuite. Quoi qu'il en soit, le comte se rendit seul à Gien.

Dans les premiers mois de cette même année, Mirabeau s'informe de la hauteur des murs, et parle de les escalader au moyen d'une échelle. Sophie lui en démontre le danger et prône les avantages d'une clef qu'elle va essayer de se procurer et qui permettra d'ouvrir la porte du jardin des Saintes-Claires.

Le temps passe : Septembre venu, Mirabeau annonce gaiement son projet de lui envoyer Dupont en ambassade, « *avec toutes ses décorations en sautoir!* » Sophie répond que ces insignes feraient évidemment sensation au couvent, mais que, si son ami n'a à l'entretenir que d'affaires, elle souscrit d'avance à ses vœux; que, dans ces conditions, il se déplacerait sans utilité. Pressenti de son côté, notre économiste accueille la proposition avec sa timidité habituelle, parle de la nécessité d'une autorisation. Ses hésitations amusent Sophie, qui s'écrie :

« Vraiment, le brave Dupont est un drôle de corps, avec ses peurs, il ne pourrait jamais prendre sur lui de paraître au parloir! Il en mourrait plutôt! Ainsi, il n'aura pas encore « ma main à baiser! »

La question reste en suspens jusqu'au 19 décembre. A cette date, elle prie Mirabeau de rédiger, pour sa mère, le brouillon d'une lettre dans laquelle elle demandera à voir Dupont. L'épître fut-elle envoyée? L'autorisation donnée? Quoi qu'il en soit, les *Souvenirs* d'Ysabeau nous montrent le futur député de Nemours reçu à Gien par le docteur, puis obtenant de l'abbesse des Saintes-Claires la permission de causer à la grille du parloir avec Mme de Monnier. L'entretien dura plusieurs heures, pendant lesquelles il ne cessa de prendre des notes.

Il était venu « pour affaires » et non, comme on le pourrait imaginer, en vue de préparer le voyage du comte, dont il ignorait jusqu'à la correspondance secrète avec sa maîtresse. Il en reçut, il est vrai, la confidence peu après, et crut devoir lui présenter des observations à ce sujet, mais elles restèrent, naturellement, lettres mortes.

Au début de l'entreprise, l'ambition de Mirabeau s'était bornée à vouloir passer quelques heures auprès de Sophie, qui se demandait, alors, si, raisonnablement, « un moment de bonheur » valait tous les dangers auxquels il l'exposerait. Quand elle vit sa décision irrévocable, elle ne songea plus qu'à la joie de la réunion : « Ah *bin!* lui écrit-elle en style rustique, n'y manque pas, d'aller au château (1), le plus tôt que tu pourras! Si tu savais

(1) C'est-à-dire au couvent.

comme tu y seras bien reçu, mais tu ne t'en fais pas d'idée! Jamais ce n'aura été de telles fêtes! »

Un de ses premiers soins est de se rendre compte du bruit des voix dans la rue. Elle fait prier Baudouin, par son amie Mlle La Biche, de « tousser, » le soir, en passant aux Chévenières, mais, au lieu de faire ce qu'on lui demande, ce loustic se met à « aboyer de la manière la plus remarquable », et à frapper à la porte du jardin, au grand effroi des religieuses, auxquelles il faut plusieurs jours pour se remettre de leur frayeur!

Au commencement d'octobre 1780, Mirabeau lui demande si les « turgotines » qui font le service de Paris à Lyon, passent par Gien. Il n'est, ensuite, plus question de voyage avant le 21 décembre, jour où Sophie, apprenant qu'on parle d'envoyer le comte chez le poète Lefranc de Pompignan, lui écrit : « Ne peux-tu pas passer à Gien, et voir aussi ta femme, en bonne fortune? » Et deux jours après : « Je me suis informée des turgotines ; elles passent à Briare, pour gagner Lyon. Ainsi, tu pourras la quitter là et me donner vingt-quatre heures, et recourir après! »

Toujours vigilante, Mme de Ruffey se doutait si bien des projets de Mirabeau, qu'elle écrivait à sa fille, le 6 décembre : « Je compte que personne ne fera de tentatives pour vous voir, ni approcher de Gien, et, en conséquence, je veux bien avoir la complaisance de ne point faire de recommandation claire et précise; mais je serai instruite de tout, et, si l'on s'épaulait de quelques ordres, j'en aurais bientôt de très supérieurs pour les anéantir! »

Ces « ordres », Mirabeau se serait gardé de les solliciter, bien assuré de ne les point obtenir! Un de ses premiers soins, en quittant Vincennes, est de s'occuper,

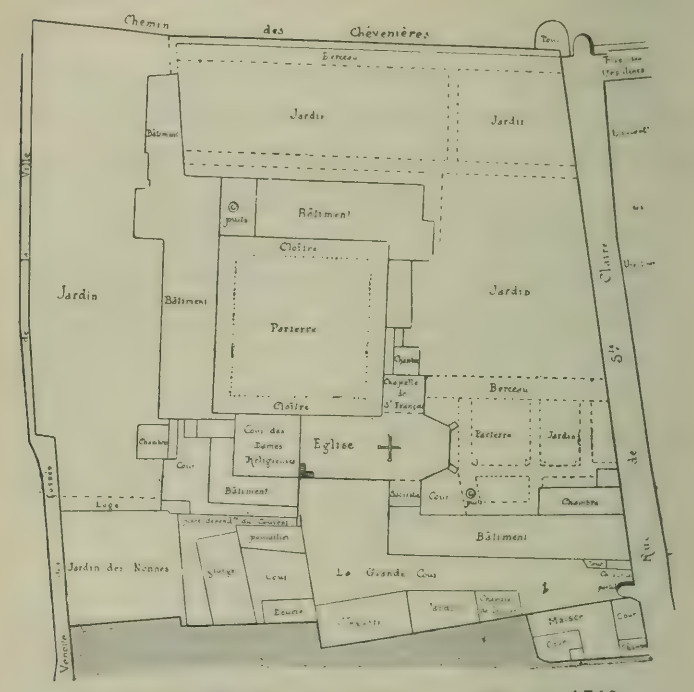
avec Sophie, d'une clef destinée à ouvrir la porte du jardin des Saintes-Claires.... Mais, avant de poursuivre notre récit, il nous paraît utile de donner un aperçu des lieux qui vont devenir, pour lui, le théâtre d'une nouvelle aventure.

Au centre de la ville de Gien, sur un monticule d'où l'œil embrasse le beau panorama de la vallée de la Loire, s'élève un château construit en 1490 par Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, duchesse de Bourbon et comtesse de Gien. C'est un vaste bâtiment qui renferme, aujourd'hui, le tribunal et la sous-préfecture. Les rois de France y ont fait de fréquents séjours. Aliéné sous Louis XIV, en faveur des enfants de Catherine de Clèves, il passe successivement aux Séguier, au duc de Sully, aux seigneurs du canal de Briare. Enfin, en 1744, il est acquis par le lieutenant général de police Feydeau de Marville, dont les droits seigneuriaux s'étendent sur le couvent des Saintes-Claires, enclavé dans ses domaines.

Bâti, vers la même époque, à proximité du château, par Anne de Beaujeu, ce monastère comprenait, au dix-huitième siècle, des terrains beaucoup plus vastes qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il était borné au nord par la route des Chévenières (plantations de chanvre), devenue la rue Paul-Bert; à l'est, par la rue des Saintes-Claires, actuellement rue Jeanne-d'Arc; au sud, par des terrains appartenant aux Bénédictins et loués par ceux-ci à des particuliers, terrains dont la limite serait, aujourd'hui, la rue d'Orléans; à l'ouest, par la venelle des Fossés-de-la-Ville (aujourd'hui rue des Fossés.)

La grande porte d'entrée, située autrefois à peu près à

l'intersection des rues actuellement dénommées Jeanne-d'Arc et d'Orléans, a été, par suite de la vente des terrains où elle donnait accès, transportée devant les bâtiments qui servent d'hôpital. Le cloître, qui subsiste, offre un



PLAN DU COUVENT DES SAINTES-CLAIRES, EN 1743

promenoir voûté d'arcades ogivales d'un original aspect.

Au nord s'élève le bâtiment principal, dont les fenêtres plongent d'un côté sur le jardin du cloître, de l'autre sur le jardin potager. C'est là, sans erreur possible, qu'habitait Mme de Monnier.

En face s'élève la chapelle, dont l'intérieur est en contre-bas du sol. On y descend par un escalier.

On pénètre dans le jardin par l'extrémité orientale du

cloître. Entouré de murs qui, lors de la construction de la route, en 1846, ont été surélevés de moitié (1), et pardessus lesquels l'œil ne peut plus découvrir, comme au temps de Sophie, la route des Chévenières, ce jardin aboutit, à l'ouest, à des cours plantées d'arbres taillés et communiquant entre elles par des portes. La dernière rejoint la cour d'entrée (2).

A partir du jour où Mirabeau a reconquis sa liberté, Sophie s'ingénie, nous l'avons dit, à se procurer une clef qui ouvrira une des portes du couvent — celle du jardin

(1) Les murs du couvent, dans la partie bordant la route des Chévenières, qui formait une promenade publique, étaient ceux de la ville. On voit, sur notre plan, à l'angle de la rue des Saintes-Claires et de la rue des Ursulines, une tour et une des portes de Gien.

(2) Voici quelques détails donnés par Sophie sur son appartement, à l'époque où elle attendait la visite de Mirabeau : « Tu me parlais, l'autre jour, de mon antichambre comme de celle d'un appartement ordinaire. Point du tout : d'abord la porte en est si près des lieux, que, de cet endroit où chacun a le prétexte d'aller à toute heure, on entend tout. C'est même très gênant pour ma chambre, où l'on ne peut qu'à peine parler haut. Cette prétendue antichambre ne contient et ne peut contenir que mon escalier, qui ne ressemble pas mal à une échelle. Ainsi, il est de toute impossibilité de rien construire là, mais ce que je t'ai dit fera chambre et cabinet. Je tapisserai les deux en papier, afin que l'on ne voie rien a travers de la cloison. La porte en sera fermée par moi, chaque soir... Le voisinage de Victoire ne me gênera pas plus qu'on ne l'est dans une auberge. »

Voici, maintenant, la description du couvent donnée par Sophie : « La maison est composée d'un grand pavillon dont une partie donne sur la promenade des Chévenières, l'autre sur un des jardins, et il y a, outre cela, une quantité de petits bâtiments rattachés à tous les coins. Nos jardins sont grands. On va des uns dans les autres. Il y a une porte à chacun, qu'on ne ferme point. »

Nous pensons que Sophie logeait dans la partie ouest du « grand pavillon », qui, encore aujourd'hui, comprend un corps de logis à peu près indépendant du reste.

— du moins nous efforcerons-nous de démontrer qu'il s'agissait de celle-là. Alors comme aujourd'hui, cette porte était située à peu près au milieu du mur faisant face au bâtiment principal, c'est-à-dire devant les fenêtres de la chambre de Mme de Monnier. Le terrain étant en contre-bas, il fallait — il faut encore, actuellement, gravir quelques marches pour y parvenir et sortir sur la route des Chévenières.

Incroyable est le mouvement qu'elle se donne pour atteindre son but ; mais tout ce qu'elle tente — exécution d'une clef en cire, acquisition d'une clef à la foire, envoi des dimensions de la serrure à un homme de l'art indiqué par Ysabeau — échoue. De guerre lasse, elle expédie à Mirabeau une clef apportée, par le docteur, de l'Hôtel-Dieu dont il est le chirurgien, avec des indications propres à la mettre au point : elle espère qu'un ouvrier parisien pourra réaliser ce que le giennois n'a pu faire. Il n'en est rien : l'instrument, renvoyé par le comte, fonctionne mal, et « gâte » deux fois la serrure !

En désespoir de cause, Sophie se propose d'introduire son ami par les grandes portes, à l'heure du souper des religieuses, c'est-à-dire à six heures du soir. Elle lui demande, toutefois, de venir avant les longs jours et, autant que possible, pendant le Carême, époque à laquelle le Père Maillet doit s'absenter. Elle lui trace son itinéraire par Montargis, la Commodité, Nogent, la Bussière, Briare, ou mieux encore, dit-elle, par la traverse de la Bussière à Gien, trajet qui se fait en trois heures sur un cheval de poste. De son côté, Mirabeau annonce plusieurs fois son départ, mais n'arrive toujours point, de sorte que le docteur Ysabeau déclare bientôt impossible, en raison de la

longueur des jours, toute autre entrée que celle de nuit.

Un incident vient compliquer la situation : la correspondance de Baudouin avec Mlle La Biche, secrètement favorisée par Sophie, a été surprise, et cette découverte met tout le couvent en émoi. Le Père Maillet proclame la nécessité de construire des doubles portes, et les tourières, celle de faire passer par le tour ce qu'on apportera du dehors, le soir. La surveillance devient si étroite que Sophie juge politique de jouer l'amour-propre blessé, de demander si c'est contre elle que l'on prend ces précautions : on se récrie, on proteste qu'il n'en est rien!

L'emploi de la porte du jardin devenant plus nécessaire que jamais, on met dans la confidence le jardinier Lafleur, qui promet de laisser le verrou ouvert jusqu'au retour du Père Maillet, c'est-à-dire jusqu'au Jeudi saint. Mais Sophie, tenant le délai pour insuffisant, accepte de Victoire l'offre d'enlever la clef que l'abbesse conserve dans une cassette, d'en mettre une autre à sa place, et d'en faire fabriquer une neuve d'après celle-ci.

Aussitôt dit, aussitôt fait : Mirabeau peut désormais venir, avec la certitude d'entrer!

Elle le prie d'envoyer des souliers pour servir de modèle à des galoches de lisière qu'elle confectionnera et qu'il chaussera à son arrivée, afin d'étouffer le bruit de ses pas dans le jardin, comme dans l'appartement. Elle se ruine en acquisitions de bois et de vivres. Le docteur Ysabeau promet un jambon. Enfin, un ouvrier a été mandé pour poser, sous la surveillance de la vicaire qui, naturellement, ne se doute de rien, une nouvelle serrure à sa porte, et des crochets à une armoire placée dans un cabinet attenant à sa chambre, et où Mirabeau s'enfermera

quand une visite l'obligera à se dissimuler quelques instants. Bref, le 15 février, elle est en mesure de lui écrire : « Ton appartement est prêt, et très commode. Tout est arrangé pour toi. Oh! comme je t'attends! »

Le comte, bien que rendu à la liberté, ne s'est point encore officiellement réconcilié avec son père, qui lui permet néanmoins, en mars, une fois ses affaires terminées à Paris, de se rendre au Bois-des-Fossés, propriété de son conseil et ami Dupont, située aux environs de Nemours. Le docteur Ysabeau, qui est l'obligeance même, a proposé à Sophie de l'y aller prendre dans sa voiture, mais elle a refusé, par discrétion. Il est, d'ailleurs, probable que Dupont, une fois au fait de ses projets, lui prêtera un cheval.

A Gien, il n'aura qu'à se laisser guider par le docteur, qui s'occupe activement des préparatifs et vient parfois, le soir, sur les Chévenières, échanger des signes avec elle. S'il était absent, Mirabeau n'aurait qu'à demander le jardinier Grenou, dit Lafleur, à revêtir une « blaude », à chausser ses souliers de feutre et à se laisser conduire par lui. Si l'heure est trop avancée pour que Lafleur la prévienne, il se promènera sur les Chévenières et criera « Gabriel! » Elle ouvrira sa fenêtre, laissera tomber son store et descendra.

On est à la fin du Carême. Le P. Maillet, cordelier, directeur spirituel des Saintes-Claires, qui est allé le prêcher à Nevers, doit revenir à Gien la semaine de Pâques. Il serait bon, par conséquent, que le projet s'exécutât avant le Vendredi Saint. Mais, surtout, qu'il se garde bien de partir avant d'avoir été appelé! Son arrivée pourrait être intempestive! Sophie, qui a eu mille peines à se pro-

curer les facilités dont elle jouit, craint de les perdre : « On ne trouve pas partout, écrit-elle le 8 mai 1780, les correspondances libres, et autant de liberté, des murs de six pieds et des portes ouvrables ! » Se rendant, d'ailleurs, compte de la gravité de l'acte qui se prépare, elle est en proie aux angoisses les plus vives, — adoucies, cependant, par la joie de revoir son ami. Quant à Victoire, tout autres sont ses préoccupatiens : elle se confectionne, pour le recevoir, « un habit complet de séculière » et « se monte un bonnet ! »

Après avoir plusieurs fois annoncé, puis différé son départ, ce qui ne contribue point à rendre à Sophie le calme dont elle a besoin, Mirabeau, qui a été reçu officiellement à Paris par son père le 19 mai, quitte la capitale le 27 et arrive le 29, « à franc étrier », à Nogent-sur-Vernisson, bourg situé sur la route de Montargis à Gien, à 17 kilomètres de l'une et de l'autre ville. Le docteur Ysabeau, dont la relation nous fournit ces détails, se porte à sa rencontre, le fait monter dans sa voiture et le conduit dans le pavillon d'un jardin dont il est propriétaire, et qui se trouve à proximité du couvent. Il y prend quelque repos, en attendant le jardinier qui doit l'introduire, tandis que le docteur fera le guet.

Ici, plusieurs versions sont en présence : celle de M. Lucas de Montigny, qui, en 1831, a pu causer avec notre chirurgien et lui faire rédiger un récit succinct de ses relations avec Sophie, porte que, désireux de se ménager des témoins « en cas d'accident et d'indiscrétion », Mirabeau, après avoir été introduit par le jardinier, fut accompagné jusqu'à l'appartement de Sophie par la sœur Victoire et par Ysabeau, devant lesquels une expli-

cation orageuse eut lieu. Les deux amants, après s'être violemment reproché leurs torts, se seraient séparés, également irrités, et auraient cessé tous rapports, « même épistolaires. »

Cette manière de présenter les faits est en contradiction formelle non seulement avec les *Souvenirs* du docteur et avec ceux de son beau-frère l'abbé Vallet (1), mais encore avec notre correspondance, qui, au point de vue de l'information, offre nécessairement des garanties de premier ordre. Or, il est si peu exact que Sophie ait cessé d'écrire à Mirabeau après son départ de Gien, que plusieurs de ses lettres, loin de présenter la moindre trace de brouille, la montrent, il est vrai, en proie à la mélancolie causée par la certitude d'un abandon prochain, mais non moins affectueuse qu'auparavant. Quant au comte, on le voit plaisanter au moment de quitter la ville, et déclarer que si elle devient grosse, le coupable est le docteur Ysabeau !

M. de Montigny a commis une autre erreur en fixant à quelques instants la durée de l'entrevue : en réalité, Mirabeau pénétra dans le couvent le jour de son arrivée à Gien, c'est-à-dire le mardi 29 mai, date qui nous est fournie par la lettre du 3 juin, où Sophie conteste la rapidité du voyage de son ami. « Une lettre de toi à V... (Vitry), lui écrit-elle, la réponse de celui-ci et la permission

(1) Les *Souvenirs* du docteur Ysabeau ont été publiés dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de mars 1902 ; les *Souvenirs* de l'abbé Vallet, dans les numéros d'avril et suivants. Ceux-ci contiennent, sur les derniers jours de Mme de Monnier, quelques pages intéressantes. M. Félix Houzé, secrétaire de la mairie de Gien, auquel nous en devons la communication, et père de M. Emmanuel Houzé, copiste de notre plan du couvent des Saintes-Claires, en a tiré une agréable nouvelle, qui a paru dans *la Vraie République* de Gien, numéro du 24 décembre 1895.

de poste prouvent que tu étais à Paris dimanche (27 mai), et tu as vu mardi (29 mai), de grand matin, Ysabeau. Cela ne fait pas trois jours, mais ne prouve pas une grande diligence... »

Le jour de la sortie du couvent est déterminé par un autre passage de cette même lettre du 3 juin, rappelant que le comte est resté cinq jours avec elle : il s'ensuit que son départ eut lieu le 2.

Les *Souvenirs* d'Ysabeau ne sont pas plus exacts, ce qui s'explique par les cinquante années qui séparent l'époque de leur rédaction de celle où les faits se sont déroulés, et par l'âge de leur auteur, alors octogénaire : dès la première page, le docteur se trompe au sujet de l'époque où commencèrent ses relations avec Sophie (1). Un peu plus loin, il nous apprend que Mirabeau est resté enfermé *quatorze* jours avec sa maîtresse. Son beau-frère l'abbé Vallet est plus près de la vérité, quand il parle de huit.

Point de doute possible, désormais, grâce à nos lettres, sur le temps passé par le comte au monastère.

Quant à la manière dont il y entra, voici comment MM. Ysabeau et Vallet la rapportent : Edme Grenou, dit Lafleur, qui servait de commissionnaire aux religieuses, et que Sophie employait secrètement au même usage, serait venu, à sept heures du soir, chercher Mirabeau dans le jardin du docteur, l'aurait conduit à la porte du couvent, la lui aurait fait franchir en le masquant de

(1) Il dit ne l'avoir connue que quatre ans après son arrivée au couvent. Or c'est en avril 1780, vingt-deux mois après cette arrivée, que le docteur Ysabeau père mourut et que son fils lui succéda comme chirurgien des Saintes-Claires.

son corps, de manière à empêcher les tourières de l'apercevoir, et l'aurait remis à la sœur Victoire, qui l'eût accompagné jusqu'à l'appartement de Sophie.

Rien, assurément, d'invraisemblable dans ce récit, qu'on ne doit, cependant, admettre qu'avec les réserves imposées, d'un côté par la lecture de notre correspondance, de l'autre, par l'infidélité de la mémoire du docteur, infidélité dont nous aurons à relever de nouvelles preuves, enfin par l'invraisemblance de certains détails.

Comment, par exemple, expliquer que Mirabeau, auquel Sophie n'a cessé de représenter le danger d'entrer l'après-midi, ait choisi, pour le faire, l'heure de sept heures, où, à la fin de mai, le soleil est encore dans tout son éclat? « Viens en noir! lui écrit-elle le 15 février; c'est mieux, la nuit. Il serait bon, ami, qu'il fît lune! » Vers le même temps, elle déclare que, s'il n'arrive point avant le Carême, le jour l'empêchera d'entrer par la grande porte. En mars, Ysabeau le fait avertir par Sophie qu'il n'y a plus à songer à entrer de ce côté, à cause de la longueur des jours. On se demande d'ailleurs pourquoi, en possession d'une clé dont la fabrication a été très laborieuse, elle eût renoncé brusquement à s'en servir!

La question se complique d'un autre problème : par quelle porte Mirabeau est-il entré? Est-ce par la porte principale ou *Portail*? Est-ce par celle du potager qu'on appelait *Porte d'Enfer*, et dont on ne se servait guère qu'à l'époque des vendanges?

Si c'est par la première, qui était bien gardée, il a fallu que le comte, une fois dans la place, traversât tous les terrains appartenant au couvent et risquât, par conséquent, d'être aperçu non seulement du P. Maillet, sous

les fenêtres duquel il lui fallait passer, mais encore de toute la communauté. Si, au contraire, il a pénétré par la porte du potager, non seulement il a évité cet inconvénient, mais il s'est trouvé, ensuite, à deux pas de l'appartement de Sophie. C'est dans ce cas, et dans ce cas seulement, que le docteur Ysabeau peut passer pour exact quand il dit que « le local n'offrait aucun danger ».

Ajoutons que Sophie donnait pour impraticable, « depuis le train des portières, » c'est-à-dire depuis les incidents dont l'inconduite de la pensionnaire, Mlle Lecerf, dite la Biche, avait été la cause, la porte principale, et déclarait « mourir de peur », depuis, que les religieuses ne fissent condamner *celle du jardin;* qu'après le départ de Mirabeau, le P. Maillet reçut un avis secret désignant cette même porte à sa surveillance; enfin que, dans une lettre sans date, mais qui est certainement du début de mars, Sophie écrit à Mirabeau : « Si d'ici trois semaines, au plus tard, tu n'es pas à Gien, il n'y aura plus de grande porte pour nous! » Or, Mirabeau n'étant venu à Gien que plus de six semaines après, le jour lui interdisait naturellement la grande porte! Ajoutons que la tradition locale vient à l'appui de notre thèse et veut qu'il soit entré par l'autre.

Oiseux en apparence, ces détails présentent, en réalité, un véritable intérêt, car tout se tient dans cette singulière aventure : d'aucuns ont, en effet, avancé que Mirabeau avait franchi le seuil du couvent sous un costume féminin; d'autres, qu'il était vêtu en colporteur. S'il est entré la nuit, bien inutiles semblent ces précautions, et le prétendu déguisement a dû se borner à la « blaude » et aux souliers de feutre fabriqués par Sophie.

D'après l'abbé Vallet, le costume de femme n'eût été pris que dans l'intérieur de l'appartement; mais là même nous n'en voyons pas l'utilité, Sophie ayant, dit le docteur Ysabeau, défendu qu'on entrât chez elle sans avertissement préalable, et fait construire, dès longtemps, ainsi qu'on l'a vu plus haut, une armoire assez vaste (1) pour y cacher son amant en cas de surprise. Mais il est peu d'événements extraordinaires sur lesquels la légende n'enchérit point.

En résumé, le récit du docteur Ysabeau, tout en ayant été rédigé de très bonne foi, ne doit, pensons-nous, être accepté que sous bénéfice d'inventaire. Non que Mirabeau fût incapable de s'introduire en plein jour dans le paisible couvent de Gien; mais la hardiesse, chez lui, n'excluant point la prudence, et la prudence l'engageant à attendre l'obscurité, il est plus que probablement entré la nuit.

En se rendant à Gien, il visait un triple but : échapper aux poursuites de ses créanciers, dont il sera parlé ci-après, reprendre avec Sophie l'entretien qu'autorisée par l'abbesse, elle avait eu, quelques mois auparavant, avec

(1) Ce détail de l'armoire se retrouve dans *la Morale des sens ou l'Homme du siècle*, rédigée par M. de M... (Londres, 1792), ce qui donne à croire que, contrairement à l'opinion de Barbier, cet ouvrage est soit de Mirabeau, soit de quelque confident, son frère, par exemple. Voici ce qu'on y lit : « La crainte d'avoir la visite de quelqu'une de ses compagnes l'obligea à me quitter un moment. Elle m'enferma à double tour, après m'avoir indiqué une petite armoire pratiquée dans le mur, où je pourrais me soustraire, en cas d'événement. » Notons que la religieuse, héroïne de ce conte, a nom Sainte-Sophie.

La Morale des sens est un ouvrage sans valeur comme sans intérêt, et il ne faut rien moins que la confirmation des lettres de Mme de Monnier pour permettre de prendre au sérieux un passage dans lequel elle n'est, d'ailleurs, nullement citée.

Dupont, au sujet de ses intérêts dont le règlement définitif était imminent; la préparer à une rupture où il entendait garder les ménagements convenables, mais à laquelle il était fermement décidé.

Connaissant le caractère résolu de sa maîtresse, il la savait femme à se porter, dans un accès de désespoir, aux dernières extrémités. Son habileté, son éloquence naturelles, lui furent sans doute d'un puissant secours, dans cette circonstance délicate, mais si Sophie ne se tua point, ce n'est pas à cette éloquence qu'en revient le mérite, c'est au courage qu'elle puisa dans la grandeur de son sacrifice.

Une lettre du marquis de Mirabeau à son frère avance que Dupont, inquiet du brusque départ du comte, était allé à sa rencontre et l'avait ramené d'Orléans à Paris. Le marquis ne connaissait point toute la vérité : Dupont avait été jusqu'à Gien, y avait été accueilli par le docteur Ysabeau, y avait vu Sophie, lui avait rapporté les incidents du départ de Paris, enfin avait reçu d'elle communication d'un écrit dont nous ignorons la teneur, mais au sujet duquel elle lui fit recommander, ensuite, le plus profond silence : aucun doute ne saurait donc planer sur la réalité de cette seconde visite de Dupont.

Elle pouvait vivre tranquille : nul moins que notre économiste ne se souciait d'ébruiter la preuve d'affection que, surmontant sa crainte habituelle de se compromettre, il venait de donner à Mirabeau, preuve dont celui-ci se montra fort touché. Il avait même dû s'assurer de la discrétion générale, car le docteur Ysabeau ne souffle mot de ce second voyage à Gien, dans ses *Souvenirs*.

Mirabeau parti, Mme de Monnier exprime trois appréhen-

sions : la première, de voir une nouvelle prison punir l'équipée de son amant; la seconde, d'être transférée dans un autre couvent; la troisième, de devenir grosse (1). Dans l'un ou l'autre cas, elle se déclare résolue au suicide. Cependant, l'heure de mettre à exécution un projet si souvent annoncé n'avait point encore sonné pour elle!

Quant au secret de l'aventure, il fut mal gardé, comme on le verra bientôt. Toutefois, l'alarme ne partit point de Gien, et, si le jardinier Lafleur, si la servante Victoire suscitèrent quelques embarras à Sophie, ce ne fut point trahison de leur part, mais crainte de se voir compromis dans une mauvaise affaire. Tel ne fut point l'avis de Mme de Monnier qui, avec son exagération coutumière, les traita de « vilains monstres » et déclara qu'Ysabeau seul s'était bien conduit. Peu lui importait, d'ailleurs, qu'on parlât, car elle croyait sa réputation si bien assise qu'elle se disait sûre d'obtenir, au besoin, un certificat d'innocence signé de toute la communauté. En fait, les religieuses ignorèrent toujours l'incident. Seul, le P. Maillet reçut la lettre dont il a été question ci-dessus, et en fit part à Sophie, qui n'eut point de peine à le rassurer (2).

Cependant, quelques jours après, M. de Marville, sur un avis envoyé par Boucher, à la requête de la chanoi-

(1) Cette dernière crainte était de date récente, car, peu auparavant, Sophie prenait, sans s'émouvoir, des dispositions en vue d'un accouchement, parlait de se procurer un berceau, et se réjouissait de posséder une clef qui lui permettrait d'introduire secrètement et à toute heure le docteur Ysabeau. La nouvelle attitude du comte avait évidemment modifié sa manière d'envisager une pareille éventualité.

(2) Cette lettre fut suivie d'une seconde qui la démentait. Sophie engagea le Père Maillet à la garder pour le cas où l'accusation se renouvellerait.

nesse de Ruffey, alors à Paris, faisait apposer, au vif désappointement de Mme de Monnier, un cadenas à la porte du jardin! De son côté, le marquis de Mirabeau, installé au Bignon depuis la fin de mai, ne tarda point à apprendre le voyage de son fils et sa visite aux Saintes-Claires, mais jugea politique de fermer les yeux et même de payer ses dettes, auxquelles il devait la connaissance de ce qui s'était passé. Expliquons-nous.

Les dettes avaient toujours été, devaient rester la plaie de l'existence du comte : en 1776, son père mettait en garde le gouverneur de la forteresse de Doullens, où il était question de l'envoyer, contre « son talent pour emprunter de toute main et pour trouver des dupes..., pour en imposer, pour faire le seigneur et l'illustre généreux (1). » A la même époque, son cousin M. d'Albertas nous apprend qu'il répondait par des violences aux réclamations de ses créanciers (2). Legrain, dans ses *Mémoires*, les porte-clefs de Vincennes dans leur libelle, l'appellent « bourreau d'argent. » Il a lui-même avoué 188.000 livres de dettes, dans un interrogatoire subi en justice (3).

Sophie, que cette funeste habitude avait fait souffrir à Amsterdam, s'en souvient quand le comte lui annonce sa mise en liberté ; elle l'adjure de « mesurer ses désirs sur ses facultés! » — « Que l'on n'entende pas, ajoute-t-elle, prononcer le mot de *dette* chez toi! » Mais le moyen de convaincre un homme qui, bien que ne rece-

(1) Note du marquis de Mirabeau pour M. Du Quesnel (V. la *Nouvelle Revue rétrospective* du 10 juin 1902).

(2) Arch. nationales. M. d'Albertas au marquis de Mirabeau, 30 juillet 1773 (Cette lettre a été analysée par M. de Loménie, t. III, p. 95.)

(3) Voir DE LOMÉNIE, *Les Mirabeau*, t. III, p. 100.

vant de son père qu'une pension de 600 livres, arrivait (c'est Sophie qui nous l'apprend) à donner, quoique détenu, 1500 livres à son secrétaire Lavisé, 600 livres à son commissionnaire Lescot! (1)

Et, pendant ce temps, la pauvre femme vendait, pour lui venir en aide, jusqu'à des robes, sous prétexte qu'elle n'en avait plus besoin! Constatons qu'à cette nouvelle, Mirabeau s'émeut, lui écrit qu'elle lui a fait de la peine! Elle cherche à le rassurer, mais n'en continue pas moins à vendre. On voit alors, non sans plaisir, le comte se fâcher, exiger la promesse qu'elle n'y reviendra plus! Ce détail prouve que si son cerveau manquait d'équilibre, le cœur, du moins, ne lui faisait point défaut!

De temps en temps s'agitait la question de la vente des montres déposées dans les bureaux de la police. Après son élargissement, le comte vendit la sienne; Sophie, qui voulut l'imiter, se vit opposer par Boucher le texte des ordonnances et la nécessité d'attendre sa sortie du couvent pour disposer de ses bijoux.

Sur la pension de 900 livres que lui faisait sa famille, elle prélevait souvent un ou deux louis, et les envoyait, dissimulés dans ses paquets, à son ami, qui lui rendait la pareille, en la priant de ne point « se gêner » pour lui demander de l'argent quand elle en aurait besoin : « Je ne voudrais pas te charger, répond-elle, toi qui te refuses tout! » Son illusion, ainsi qu'on l'a vu plus haut, devait être de courte durée!

Un pamphlet dont il a déjà été parlé, le *Mémoire à consulter* des porte-clefs de Vincennes, dont l'auteur est,

(1) Sophie à Mirabeau, 6 juin 1781. Elle tenait ces détails de Dupont.

sinon le chirurgien Fontelliau en personne, du moins quelque avocat ou homme de lettres qui a mis sa plume au service de la rancune des fonctionnaires de Vincennes, nous initie aux moyens mis en œuvre par Mirabeau pour suppléer à l'insuffisance de ses ressources; car, quelle que fût la bonne volonté de Boucher qui l'aidait à trouver des éditeurs pour ses ouvrages, et l'activité de Lavisé, jeune homme intelligent dont les services, comme secrétaire, lui étaient précieux, et qu'en récompense il priait Sophie de placer chez Me Formier, notaire à Gien, son travail ne l'enrichissait guère! Mais il avait, si l'on en croit notre libelle, d'autres cordes à son arc, donnait, par exemple, en payement à ses commissionnaires, qui les revendaient à bas prix, les médicaments ordonnés par le docteur Fontelliau; empruntait à tout le monde, employés du Donjon, geôliers, sentinelles placées à sa porte!

La souplesse de son caractère n'était pas moins propre que l'ingéniosité de son esprit à lui faciliter ces opérations : on se rappelle sa rencontre, à Pontarlier, en 1782, avec le perruquier Bourrier qui décrit, dans une lettre à P. Manuel (1), l'étonnement dont il fut saisi en le voyant, malgré leur brouille, tomber dans ses bras, « redoubler ses caresses, ses protestations d'attachement, » lui témoigner « son repentir, ses regrets! » Et le brave perruquier, reconquis par sa bonhomie, par le charme de sa voix mélodieuse, de sa parole éloquente et chaude, vend le peu de bien qui lui reste, afin de permettre au comte de soutenir ses procès! Et plus tard, après la ruine, il expliquera sa faiblesse par le prestige de son débiteur,

(1) Publiée par la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. XV, p. 294.

dont « les heureuses saillies, l'esprit faisaient qu'on tolérait sur bien des folies! » Legrain, qui a connu Bourrier, le représente comme n'étant point « un homme ordinaire ». C'était, en tous cas, un vrai philosophe!

Le libelle des porte-clefs attribue à Mirabeau un talent de comédien qu'il possédait, en effet, au suprême degré : « Je ne peindrai pas, dit l'un d'eux, l'enthousiasme qui le saisissait devant nous, lorsqu'il tenait le portrait de Mme de Monnier; ses larmes, ses vœux écrits, tout ce que je croyais être le délire de son imagination abusée!... »

Il eut tort de changer d'avis, car si la scène fut, comme il paraît le croire, le résultat d'un calcul, ce calcul même était, chez Mirabeau, le fruit d'une imagination constamment en éveil. Il y a aussi du vrai et du faux — plus de faux que de vrai — dans ce qu'il dit des demandes d'argent adressées par le comte à Sophie; mais il devient tout à fait inexact quand il ajoute : « Tantôt cette malheureuse femme lui envoyait un bijou, tantôt de la toile, tantôt d'autres effets. Elle payait les livres qu'il demandait, toutes les fantaisies qu'il exigeait, et cela encore en 1780! »

Le détail de la toile et des effets envoyés est authentique. On le retrouve dans les lettres de Mme de Monnier. Mais il ne faut pas oublier que, de son côté, Mirabeau lui faisait passer, outre de menues sommes, des étoffes et des objets dont elle avait souhaité l'expédition, et que ses appels de fonds étaient moins fréquents que ceux de son amie. S'il a encouru, dans sa vie, des reproches graves, du moins est-il juste de le décharger de ceux qu'il n'a point mérités!

Le 13 décembre 1780, Mirabeau sort du donjon de Vincennes « nu comme ver! » selon l'expression de son

père. Il fait flèche de tout bois; vend, sous prétexte de couvrir les frais de ses voyages à Versailles, une partie des bijoux déposés chez Boucher, non, toutefois, sans avoir offert à Sophie d'en partager le prix. Elle refuse en ces termes : « Je te demanderai de l'argent quand il m'en faudra, puisque ma bourse est dans ta poche! »

Le rappel qu'il bat de tous côtés ne lui vaut que des promesses — dont quelques-unes importantes, il est vrai : « Tâche, lui écrit Sophie, de te procurer les cent mille francs! » Les cent mille francs arrivèrent si peu, que, lors de son voyage à Gien, elle put remarquer l'absence de sa montre, qu'il disait avoir perdue, et celle d'autres objets non moins nécessaires : « A propos, lui écrit-elle après son départ, qu'as-tu donc fait de tes tabatières, de ton couteau? Il me semble que c'était le cas de ne pas l'oublier! »

En réalité, elle n'ignore ni le sort de ces objets, ni celui des bijoux dont il prétend n'avoir retrouvé que la moitié dans les bureaux de la police. Et comme elle a appris qu'il gaspillait l'argent, au Donjon, elle le prie de lui envoyer de quoi désintéresser ses propres créanciers. Requête inopportune, car, sevré de plaisirs depuis quatre ans, Mirabeau n'a songé qu'à réparer le temps perdu, et sa bourse est à sec. Que disons-nous? Il est cousu de dettes, à tel point que, pour éviter les saisies, il ne garde chez lui ni papiers d'affaires, ni manuscrits. Dès juillet 1780, Sophie, qui n'ignore point cette habitude, l'engage à lui expédier à Gien, quand il sera sorti de prison, tout ce qu'il voudra mettre en sûreté. Il n'en fait rien et dépose, avec sa confiance ordinaire, ses papiers et ses lettres à l'hôtel Mirabeau, et ses manuscrits chez un ami d'enfance,

La Chabeaussière, le même qui, plus tard, revendiquera la paternité de la traduction de *Tibulle*, dont, en réalité, Mirabeau paraît être l'auteur.

Quelles furent les raisons qui le déterminèrent à reprendre ces documents chez La Chabeaussière, avant son départ pour Gien? Nous ne le saurions dire : peut-être voulait-il les montrer à Sophie; peut-être les porter chez un imprimeur ou, ce qui est plus probable encore, les déposer en garantie d'un emprunt. Quoi qu'il en soit, ses créanciers, qui épiaient ses moindres démarches, ayant eu connaissance du retrait, interrogèrent La Chabeaussière, auquel l'indiscrétion d'un ami (1) avait appris le

(1) Quel est cet ami? Sophie ne le désigne que par l'initiale V... Est-ce Vitry, le commis du Contrôle des finances, le futur éditeur des *Lettres inédites de Mirabeau* (Paris, Lenormant, 1808, 1 vol. in-8) que celui-ci avait connu chez Boucher, et dont le nom est écrit tout au long dans la lettre de Sophie du 10 juin? Est-ce *Vauc.*, ou Dubut de la Tagnerette, l'administrateur des Postes, qui empêchait la correspondance secrète de nos amants de tomber au pouvoir de la police? Il ne peut guère s'agir que de l'un ou de l'autre!

Voici, si nous interprétons exactement les quatre dernières lettres de Sophie, qui ne laissent pas d'être obscures, comment les choses se sont passées :

Après le départ de Mirabeau, Mme de Monnier reçut, d'un personnage qu'elle nomme V..., une lettre pour le comte, l'informant que sa présence à Gien était connue à Paris, que des ordres avaient été donnés à Orléans à son égard, enfin qu'il avait écrit, à ce sujet, à La Chabeaussière, une lettre dont il avait eu soin de contrefaire l'écriture, mais dont celui-ci avait imprudemment révélé le contenu aux créanciers du fugitif.

On voit, par là, que le but de V... avait été non de desservir Mirabeau, mais de l'obliger, en avertissant un tiers des dangers qui le menaçaient. Sophie rend, d'ailleurs, implicitement hommage à ses intentions dans sa lettre du 6, où elle apprend à Mirabeau qu'elle a répondu « à ce pauvre garçon », afin de le rassurer sur le sort de son ami.

Le premier nom qui vient à l'esprit est celui de la Tagnerette,

but de son voyage, et lui en arrachèrent l'aveu. Alarmés, ils répandirent, aussitôt, le bruit que son intention était d'enlever une seconde fois Mme de Monnier !

C'est alors que Dupont, ému de la nouvelle, s'était déterminé à partir pour Gien, où il avait fait partager ses craintes au docteur Ysabeau.

Tout autre, on le sait, avait été le but de Mirabeau. Le temps n'était plus où il célébrait, avec sa maîtresse, les bienfaits d'une vie calme et retirée, aux *M*..., bienfaits qu'elle vantait encore le 24 mai : « Je pense, écrivait-elle, que, pourvu que nous ayons de quoi payer le voyage, cela suffit. Quelque empressement que j'aie de courir aux *M*..., lorsqu'il sera décidé que je ne retourne pas à Pontarlier, tu pourras prendre ton temps et consoler ton

qui était bien placé pour connaître les ordres de la police, et qui aurait contrefait son écriture pour n'être point pris en flagrant délit de désobéissance à son père, dont il avait, on le sait, reçu défense de s'occuper des affaires de Mirabeau. Si l'on ajoute que Sophie, désireuse de répondre à V., a trouvé son adresse dans des « paperasses » à elle appartenant, le mot « paperasses » se change aisément en *Almanach royal*, où l'adresse de La Tagnerette se trouve, en effet. Enfin, si l'on se souvient que ce personnage a dû, autrefois, accompagner Mirabeau dans son voyage à Gien, la conclusion que l'initiale V... désigne la Tagnerette paraît s'imposer.

Mais si l'on considère, d'autre part, qu'à partir de janvier 1781, son nom disparaît, à peu près complètement, des lettres de Mme de Monnier ; qu'au contraire Vitry est devenu l'ami intime, le *factotum* de Mirabeau depuis sa sortie de Vincennes ; qu'il est lié avec Boucher, par lequel il a pu être mis au courant des poursuites ordonnées contre le comte ; que Sophie devait connaître depuis longtemps l'adresse de La Tagnerette, et que Mirabeau n'eût point songé à la lui envoyer, tandis qu'il l'informe de celle de Vitry, pour permettre à Mme de Monnier de répondre à sa lettre, — on est obligé de convenir que le correspondant de La Chabeaussière, c'est-à-dire V..., était non La Tagnerette, mais Vitry.

père! » Le marquis venait de perdre son procès : toujours sensible aux maux d'autrui, Sophie ne supportait point l'idée de laisser un malheureux derrière elle!

Il est, toutefois, inadmissible qu'elle crût encore à ce voyage. Les intentions du comte étaient évidentes et, si elle feignait de les ignorer, c'était à cause de sa prochaine venue à Gien; prête à écouter ses explications, s'il en donnait, elle était résolue, dans le cas contraire, à ne lui en point demander. C'est ce qui arriva : il ne fit allusion ni à leurs anciens projets, ni à l'état fâcheux de ses finances, qu'elle apprit par Dupont. Alors, mais alors seulement elle lui écrivit que le manque de fonds leur fermant les *M*..., elle ne comptait, désormais, plus sur rien!

La tranquillité avec laquelle elle parle de la ruine d'un projet si chèrement et depuis si longtemps caressé, est une preuve de sa résignation à toutes les déconvenues. Elle ne peut, néanmoins, retenir ses larmes, quand elle songe aux bruits d'enlèvement qui ont couru, et aux craintes du docteur Ysabeau à cet égard :

« Ils pensaient tous, écrit-elle, que nous ne pouvions pas vivre l'un sans l'autre! Hélas! mon époux, ils ont donc tort! » Ton mélancolique, montrant à quel point les finesses du comte avaient été impuissantes à lui donner le change et combien elle comptait peu sur le retour du bonheur!

Elle croyait Mirabeau retourné au Bois-des-Fossés. C'est là qu'elle lui écrivit, le lendemain de son départ et les deux jours suivants. Ses lettres étant restées sans réponses, elle s'adressa à Boucher, en lui exprimant l'appréhension que ce silence ne fût la conséquence d'une nouvelle arrestation.

Sophie se tourmentait à tort, car nul ne songeait à molester le comte : si du Saillant s'était, comme Dupont, mis à sa poursuite en apprenant sa pointe sur Gien, si Boucher lui-même avait lancé des sbires à ses trousses, ce n'était point dans un but hostile, mais, au contraire, dans son intérêt. Quant au marquis de Mirabeau, sentant que la perte de son procès contre sa femme lui avait enlevé une bonne part de sa force et de son crédit, il reconnaissait alors, dans ses lettres intimes, que, s'il n'eût point consenti à mettre son fils en liberté, celui-ci l'eût recouvrée malgré lui (1).

« Tout est calme et libre! » répondit à Sophie le *Bon Ange*. Il ne fallait pas moins que cette assertion pour la rasséréner!

La première lettre que le comte lui écrivit, après son départ de Gien, portait la date du 10, mais il prétendait en avoir déjà envoyé deux, et accusait du retard le service de la poste. Il parlait, en outre, d'un « billet d'hon-

(1) Nous devons ces renseignements à M. Georges Leloir, qui nous dit posséder, sur ce sujet, une pièce intéressante tirée des archives de M. Lucas de Montigny : c'est une lettre dans laquelle le marquis de Mirabeau fait, de l'attitude de son fils, après son retour de Gien, un tableau curieux.

Elle est postérieure de plus de sept mois à l'événement, que le marquis conte à son frère le bailli. Après avoir dit que Dupont l'a ramené de Gien « furieux et bouffant », il rapporte qu'il le fit appeler : « Il arriva donc, et tout avec l'air *compagnie* et ratiocinant dont je te l'ai peint, il me donna l'état de ce nouveau fouillis (ses dettes). »

L'air « compagnie » signifie, dans le vocabulaire elliptique du marquis, l'air que l'on prend « en compagnie », c'est-à-dire l'air cérémonieux et dégagé à la fois que Mirabeau affectait, surtout avec son père.

neur » (1), dont le payement ne laissait point de l'embarrasser. Aussitôt Sophie de récrire à Boucher pour le prier de mettre en gage la montre déposée entre ses mains avant son entrée chez Mlle Douay, lui demandant de le faire même si le comte a trouvé des ressources, car elle veut, de son côté, éteindre ses dettes à Gien.

Son existence reprend, d'ailleurs, son train accoutumé : tandis que Dupont, d'une part, le président de Vesvrotte, de l'autre, continuent, afin d'obtenir sa réintégration au domicile conjugal, des démarches qui, à l'exemple des précédentes, resteront sans succès, elle confectionne des manchettes pour son ami, lui envoie le *Mercure* chez Boucher, continue à lui faire part de ses impressions, à lui donner des conseils; l'engage à écrire à Ysabeau, comme l'a fait Dupont, pour le remercier de ses bons offices; à envoyer au docteur une *Histoire naturelle* qui lui fera plaisir, à rompre avec La Chabeaussière, à ne plus voir Briançon, qu'il a tort, dit-elle, de cajoler comme il le fait. « Défie-toi de cet ami-là! Une fois que la Cabris sera sortie, cela te ferait soupçonner d'intelligence avec elle et ta mère. Tu sais qu'on te prendra sur tout! Nous avons dit tant de fois que c'était un gueux à rouer! Tu es trop déplacé, tutoyant cet être et te faisant coiffer chez lui! »

Mirabeau n'a que faire des recommandations de Sophie;

(1) Ce « billet d'honneur » dont Mirabeau se gardait bien de révéler l'origine, était de 500 livres, et avait été souscrit par lui au père de Mlle Dauvers qui, n'ayant pu obtenir leur remboursement, menaçait son débiteur du tribunal des Maréchaux. C'est surtout devant ce créancier que le comte fuyait, en se rendant à Gien. (V. l'Épilogue des *Lettres à Julie*, publiées par MM. Dauphin Meunier et Georges Leloir, dans la *Minerva* du 1er mai 1902.)

il est tout à ses plaisirs, à de nouvelles amours ! Pourtant, il continue à lui écrire, de loin en loin. On le voit, en avril 1782, charger son ami Vitry de lui faire parvenir un exemplaire de ses *Mémoires* judiciaires, et une lettre de Sophie au procureur du roi Michaud, lettre relative aux affaires du comte, et datée décembre de la même année, prouve que leurs relations épistolaires n'avaient point encore cessé, à cette époque.

Dans les premiers jours de février 1782, Mirabeau, voyant les Valdahon rebelles à toutes tentatives de conciliation, part du Bignon, accompagné de son avocat des Birons et de son valet de chambre Legrain, pour se constituer prisonnier à Pontarlier, où il subit des interrogatoires et des confrontations : il nie hardiment le « rapt », et, en général, tout ce dont on l'incrimine, d'accusé se fait accusateur, prend à partie ses adversaires, enfin publie deux *Mémoires* dont l'éloquence soulève l'admiration générale et confond ses contradicteurs.

Néanmoins, le 4 mai 1782, un arrêt de la Tournelle de Besançon, où la cause a été portée, le déboute de son appel. Quatre jours après, s'appuyant sur la parenté, avec M. de Monnier, d'un des magistrats qui ont concouru au jugement, il dépose une demande en cassation et lance un troisième *Mémoire* dont la force paraît telle que les Valdahon lui offrent un accommodement. Mirabeau refuse, mais les concessions deviennent si larges que, poussé par son père, il se décide à accepter. La transaction, signée à Besançon le 11 août 1782, porte que Mme de Monnier, séparée de corps et de biens, renoncera à tous les avantages stipulés en sa faveur par

son contrat de mariage, reprendra sa dot, et restera, pendant la vie du marquis, et même un an après sa mort, au couvent de Gien; moyennant quoi Mirabeau se désiste purement et simplement de son appel : « Les termes de l'arrangement, écrit M. Georges Leloir, étaient combinés de telle manière que le comte paraissait faire un sacrifice en se retirant d'une procédure qui lui avait fait perdre sa liberté depuis six mois, et qu'il semblait faire ce sacrifice en échange des avantages stipulés pour Mme de Monnier (1). » On ne pouvait triompher plus complètement dans une aussi mauvaise cause!

Tandis que ces débats élevaient le comte au premier rang des orateurs judiciaires, Sophie pleurait chez les Saintes-Claires, et le docteur Ysabeau constatait que sa santé en subissait de sérieuses atteintes. Cependant, ajoute-t-il, « tout céda au temps et aux soins. » En attendant le décès de M. de Monnier, l'abbesse l'avait autorisée à faire aménager une petite maison dont les portes s'ouvraient d'un côté sur la rue des Saintes-Claires, de l'autre sur les terrains du couvent, maison dont le docteur Ysabeau, aidé des PP. Maillet et Le Tellier, se fit un devoir de surveiller les travaux.

Quelques mois après la mort du marquis (4 mars 1783), elle se transporta (31 janvier 1784) dans son nouveau logis, où elle s'abonna avec la communauté pour la nourriture et le loyer, et où Victoire, rentrée en grâce auprès d'elle, continua de la servir (2).

(1) *Mirabeau à Pontarlier.*

(2) Dans le numéro de *l'Indépendant de Montargis* du 26 décembre 1890, M. Charles de Larivière, répondant à un article de M. Jules Loiseleur reproduit dans ce journal au moment de l'inauguration

Libre, désormais, d'employer son temps comme bon lui semble, elle a recours au grand remède des âmes blessées, à la charité. Les œuvres de bienfaisance absorbent la meilleure part de ses instants. Sur les 3,000 livres de pension que lui fait sa famille, et sur la dot que lui a restituée, en 1782, la transaction avec M. de Monnier, obtenue par Mirabeau, elle prélève tout ce qu'elle peut pour le soulagement des malheureux. Elle travaille pour eux de ses mains, reste fidèle à son amour pour les enfants : les derniers Giennois qui l'ont connue se souviennent des distributions de friandises dont ils ont bénéficié. Ils la voyaient passer, accompagnée d'un jeune domestique, dans une voiture attelée d'un âne, qui lui évitait la fatigue des longues courses. Nul ne se fût permis de trouver ridicule un moyen de transport dont elle faisait un si généreux emploi.

Souvent aussi elle se rendait dans les châteaux environnants : à Dominus, chez M. de Villiers ; à Beauvoir, à Malartic, à Dampierre, à Thou. Partout son esprit et son amabilité lui assuraient un accueil empressé.

Non loin de sa demeure habitait un lieutenant de maréchaussée, nommé Léeuyer, qui, possesseur d'un « cabriolet », avait mis cette voiture à sa disposition pour visiter leurs amis communs. De ces courses en tête à tête serait née, si l'on en croit le docteur Ysabeau, une liaison dont Mme de Monnier n'aurait point tardé à se repentir, et qu'elle eût bientôt été obligée de rompre, à cause du

de la statue de Mirabeau à Montargis, a fixé avec raison, croyons-nous, l'emplacement de la maison de Mme de Monnier à l'angle de la rue d'Orléans et de la rue des Saintes-Claires. Reconstruite de nos jours, elle est, actuellement, habitée par le maire, M. Intins

caractère vif et emporté de ce militaire. Assertions contredites par les *Notes* de Mme Louis Devade, qui fut la voisine et l'amie de Sophie à Gien. « On a prétendu, dit-elle, que Lécuyer avait été son amant, mais cela n'est pas vrai. Il était beaucoup plus vieux que Sophie quand il la connut; il la protégeait, et l'introduisit dans toutes les sociétés, sous le couvert de son honorabilité (1). »

L'âge d'Augustin Lécuyer nous est fourni par ses états de services conservés au ministère de la Guerre. Né en 1732, il avait dépassé la cinquantaine quand Sophie était encore dans sa vingt-neuvième année. Cette différence est, sans doute, une preuve insuffisante par elle-même; mais si l'on songe, d'une part, qu'elle ne cessa point d'être reçue dans la bonne société jusqu'à sa mort; que, d'autre part, l'abbé Vallet, dans ses *Mémoires*, oppose à la nature de l'attachement de cet officier pour Mme de Monnier, la « liaison plus étroite » de celle-ci avec M. de Poterat, dont il va être parlé; enfin que cette attestation est confirmée par la déclaration très nette de Mme Devade, on en conclut que les seuls nœuds qui les unirent furent ceux d'une réciproque sympathie.

Un des châteaux dans lesquels elle se rendait le plus souvent était celui de Thou, en Puisaye, appartenant à Edme-Benoît de Poterat, ancien capitaine de cavalerie, lieutenant des Maréchaux de France, âgé de trente et quelques années, homme d'une éducation parfaite et d'une

(1) Ces *Notes* nous ont été obligeamment communiquées par M. Bautruche, président honoraire au tribunal civil d'Orléans, qui les a écrites sous la dictée de Mme Louis Devade, sa grand'tante (1773-1873). Cette dame, âgée de seize ans à la mort de Sophie, était sa voisine et l'a fort bien connue. Son petit-fils, M. Henri Devade, habite actuellement Orléans.

loyauté éprouvée. Cette terre lui avait été apportée en mariage par Suzanne-Catherine de Rancourt, sa cousine, qu'il avait épousée en 1775, et dont il était veuf. Il y vivait avec sa sœur et une jeune nièce, qui, appelées ailleurs, dit le docteur Ysabeau, par des devoirs de famille, furent contraintes de le quitter. Atteint d'une grave affection de poitrine, il alla se fixer à Gien, dans une maison située rue des Saintes-Claires, en face de celle de Sophie, qui ne lui ménagea point les soins, mais ne put le disputer que peu de temps à la mort. Il succomba le 8 septembre 1789, au moment où, leur mariage venant d'être décidé, des préparatifs se faisaient, par ses ordres, pour la réception de sa femme, au château de Thou (1).

Ici, point de doute possible : d'autres liens que ceux de l'amitié s'étaient formés entre Mme de Monnier et M. de Poterat. Les *Souvenirs* du docteur Ysabeau, ceux de l'abbé Vallet et certains passages du testament de Sophie sont d'accord sur ce point, non moins que sur les projets de mariage. « Touché, écrit de son côté Mme Devade, des soins et de l'affection de Sophie, il avait fait le projet de l'épouser pour lui laisser sa fortune, car il n'ignorait pas qu'il était condamné et n'avait pas longtemps à vivre ; mais il mourut avant que ce projet ne fût exécuté, et tout d'un coup. »

M. de Poterat décéda à peu près subitement (2), en effet,

(1) Renseignement fourni par M. Royer-Collard, propriétaire actuel du château.

(2) Il mourut dans sa maison, située rue des Saintes-Claires, vis-à-vis celle de Mme de Monnier. Cette maison, dont une partie est restée dans son ancien état, porte actuellement le nº 12 de la rue Jeanne-d'Arc.

L'habitation du docteur Ysabeau porte actuellement le nº 4 de

car son testament, rédigé *in extremis*, et qui ne contient que des legs à ses domestiques et aux pauvres de Thou, ne put être signé.

La vie de Mme de Monnier offre un exemple de l'acharnement du Destin à poursuivre les imprudents qui s'offrent à ses coups : elle se termina tragiquement, comme elle devait le faire. Le docteur Ysabeau rapporte que, le 9 septembre 1789, lendemain de la mort de M. de Poterat, ayant eu à effectuer une course matinale à Briare, petite ville à dix kilomètres de Gien, il vit venir à sa rencontre un messager porteur d'une nouvelle aussi effrayante qu'inexacte : la marquise de Malleroy (Mme de Monnier) venait, disait-on, d'être assassinée!

Rentré précipitamment, il apprend que le domestique étant, comme il en avait reçu l'ordre la veille, entré dans sa chambre à sept heures du matin, et ne l'ayant point trouvée dans son lit, avait ouvert la porte d'un cabinet voisin, où il l'avait vue assise dans un fauteuil, aux bras et aux pieds duquel elle avait lié ses bras et ses jambes. Son visage était pâle, inanimé; une écume blanche humectait ses lèvres, et deux réchauds contenant du charbon brûlé dénonçaient non un meurtre, mais un suicide.

Avertis aussitôt, deux médecins de la ville, les docteurs Rameau et Sainte-Colombe, avaient inutilement appliqué,

la rue de l'Hôtel-de-Ville (maison Sarrat). Le pavillon où il reçut Mirabeau se trouvait sur l'emplacement du n° 5 de la rue Vieille-Boucherie.

Enfin la maison d'Augustin Lécuyer occupe le n° 9 de la rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville.

(Renseignements fournis par M. Félix Houzé.)

pendant plusieurs heures, pour la rappeler à la vie, les moyens prescrits en pareil cas. Puis, sur l'ordre du lieutenant général du bailliage, Brillard de la Motte, ordre donné, sans doute, à cause des bruits d'assassinat qui avaient couru, ils procédèrent à une autopsie que le docteur Ysabeau jugea prématurée, mais dont le résultat, constaté par un procès-verbal que nous avons sous les yeux, réduit à néant son insinuation (1).

Le docteur se souvint que, peu auparavant, Mme de Monnier l'avait interrogé sur les mouvements instinctifs qui portaient parfois les désespérés à ouvrir leurs fenêtres au moment de l'attentat, et à conserver ainsi l'existence, malgré la résolution de se l'ôter. Il comprit alors pourquoi l'infortunée s'était attachée au fauteuil!

Il attribue son acte de désespoir tant au chagrin de la perte de M. Poterat qu'à la crainte de se voir désormais repoussée du monde, où leurs relations avaient commencé à faire du bruit. C'est méconnaître le caractère de Sophie. L'explication est beaucoup plus simple : malheureuse avec son mari, délaissée par Mirabeau, elle a longtemps lutté contre le désir de se réfugier dans la mort. Cependant, le jour où elle se voit enlever le galant homme aux côtés duquel elle espérait trouver enfin l'oubli du passé, elle comprend que le bonheur n'est point fait pour elle, allume un réchaud et meurt à son tour!

La nature de son décès fut tenue aussi secrète que possible, afin que l'Église ne refusât point la sépulture à son corps (2). C'est dans un but analogue, sans doute, qu'on

(1) Archives du greffe du tribunal civil de Gien. Ce procès-verbal a été publié dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de mars 1902.

(2) Voir les *Souvenirs* de l'abbé Vallet (*Nouvelle Revue rétrospec-*

se hâta de procéder à ses obsèques, qui se firent, ainsi que celles de M. de Poterat, le soir même du 9, à la lueur des torches, dans le cimetière du Champ : reconnaissante de ses bienfaits, la ville entière y assista.

L'acte de décès fut rédigé au nom de « dame Marie-Thérèse de Ruffey, dite marquise de Malleroy », nom sous lequel elle n'avait cessé d'être connue à Gien. Il est signé de MM. Rousseau, procureur du roi ; Achille-Michel de Rancourt, Duverne de Marency, de Monmerey, Ysabeau.

Une large plaque d'ardoise recouvrit sa tombe, creusée au pied de l'autel de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Pitié, au milieu du cimetière, qui, désaffecté en 1841, est devenu, depuis, champ de foire. Regrettons que, dans cette ville, autrefois théâtre de la touchante manifestation dont nous venons de parler, et pleine encore aujourd'hui — nous l'avons pu constater — du souvenir de Mme de Monnier, aucune voix ne se soit élevée contre la destruction du monument consacré à sa mémoire, aucune main n'ait même eu la pieuse attention de conserver son épitaphe !

tire, t. XVI, p. 187) : « On garda le secret à l'égard du vicaire qui l'enterra dans le cimetière du Champ, croyant que c'était une mort subite. »

Et ailleurs : « On garda le silence sur ce genre de mort, afin que M. l'abbé Toupet, vicaire de Gien, l'enterrât en l'absence de M. Vallet, curé de Saint-Louis, qui était alors à l'Assemblée Constituante. » (*Ibid.*, t. XVII, p. 383).

On remarquera, dans la reproduction de l'acte de décès ci-contre, des ratures et, notamment celle des mots « trouvée ce matin morte subitement », remplacés par ceux-ci : « décédée cette nuit. » Elles dénoncent l'hésitation et l'embarras de l'abbé Toupet, ému de la responsabilité qu'il assumait en l'absence de son curé.

S. Dame Richard de Ruffey, ditte Mse de Malleray

L'an mil sept cent quatre vingt neuf le neuf septembre ~~[illegible]~~ a été inhumé au cimetière du champs le corps de Dame Marie thérèse Sophie Richard de Ruffey, ditte Marquise de Malleray, veuve de Messire Claude François Marquis de Monnier, prémier président de la chambre des Comptes cy devant Seant à Dole, ~~[illegible]~~ dans sa Maison près des Stes Claires, âgée d'environ trente six ans ont été présents à l'inhumation Messieurs Jacques Michel de Ramond ecuyer, georges Roch Duverne de Marancy chevalier ancien officier d'infanterie, ~~[illegible]~~ Mr de Monnery, Conseiller au bailliage de cette ville, Monsieur et Madme Yzabeau lieutenant du premier chirurgien du Roy et chirurgien Major de l'hotel Dieu de cette ville et autres dont plusieurs ont signé et les autres déclaré ne le savoir de ce enquis. — Rousseau procureur du Roy, trois mots rayés nuls. —

une ligne et onze mots rayés nuls.

Yzabeau. Rousseau Marie de Monnery

Yzabeau Le chevalier Duverne

Jouffroy

Trouvé chez elle, avant l'apposition des scellés, par MM. Brillard de la Motte et Rousseau, et remis à Me Bazin, notaire, successeur de Me Formier, son testament portait la date du 20 janvier 1788. Un codicille y était annexé, en date du 7 septembre, veille de la mort de M. de Poterat (1).

Elle commence par demander, « incontinent après son décès, » la célébration de cinquante messes basses : institue « pour son héritier unique et universel » son frère le président de Vesvrotte, prie sa mère et son père de se contenter de leur « légitime », lègue à son frère aîné, Richard de Ruffey, 10,000 livres : à Marie-Thérèse Richard de Siffrédy, sa sœur aînée, 1,200 livres ; à Victoire Richard de Ruffey, prieure de Salles, son autre sœur, 100 louis ; à Thérèse de Siffrédy, « sa nièce, filleule de feu M. le marquis de Monnier, son mari, » 6,000 livres ; plus quelques centaines de livres à ses domestiques, à la communauté des Saintes-Claires, aux pauvres, et 25 livres de pension viagère à la sœur Victoire. Celle-ci touchera en outre, annuellement, 20 livres qui lui sont dues pour un prêt de 200 livres à fonds perdu dont elle défend de rembourser le capital (2). Les autres dettes comprennent

(1) L'original de ce testament fait partie des minutes de Me Pérot, notaire à Gien, dans l'étude duquel nous l'avons trouvé, sur les indications de Me Grosbois, son confrère, et de M. Félix Houzé ; une expédition nous en a été délivrée, avec l'autorisation de M. le président du tribunal, et nous l'avons publié dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de mars 1902, avec diverses pièces relatives à Mirabeau, à Mme de Monnier et à M. de Poterat.

(2) Cette défense est à remarquer : Sophie, craignant que la sœur Victoire, dont le cerveau était mal équilibré, ne dissipât le petit capital correspondant aux vingt livres, avait tenu à ne lui en faire servir que les intérêts.

600 livres à payer à la sœur Chazel, 420 à la sœur Bardonnet, enfin 2,600 livres au président de Ruffey.

Ses legs de linge et d'effets à la sœur Victoire, à la gouvernante des enfants de M. Poterat; le don de sa vaisselle d'argent, de ses meubles, de sa montre, de sa chaîne et de ses autres bijoux au docteur Ysabeau (1), achèvent de prouver que, malgré sa douleur et la gravité de sa résolution, elle n'avait point, la veille de sa mort, perdu son sang-froid.

Une lettre adressée au docteur le nommait exécuteur testamentaire et le chargeait de faire part de l'événement au président de Vesvrotte.

L'ensemble de ces dispositions montre qu'avec l'âge, le calme avait fini par entrer dans l'âme trop longtemps agitée de Mme de Monnier; que, loin d'avoir persisté dans son esprit de révolte, elle était revenue à une appréciation plus équitable et plus saine des hommes et des choses. Que ses opinions religieuses se fussent sensiblement modifiées, nous n'irons point jusqu'à le prétendre, malgré les cinquante messes demandées par elle, et malgré les assertions de l'abbé Vallet à cet égard : la nature de ses relations avec M. de Poterat, d'une part, celle de sa mort, de l'autre, ne permettent point de le supposer. Mais on voit que, tout en vivant à l'écart, elle s'est réconciliée avec sa famille, dont aucun membre n'est oublié dans la distribution de ses biens. Le président de Ruffey lui prête de l'argent, et le président de Vesvrotte qui s'est, autrefois, si énergiquement opposé à son enlèvement par Mirabeau, est institué son légataire universel.

(1) M. Lucas de Montigny possède une paire de boucles d'oreilles en jais, données, sans doute, à son grand-père par le docteur.

Faute de connaître la valeur de cette dernière disposition, on ne peut calculer ce qui restait à Sophie de ses 40,000 livres de dot. Peu de chose, sans doute, car sa bienfaisance n'avait pu qu'entamer sérieusement ce capital, et ses dettes démontreraient l'embarras de sa situation pécuniaire, si sa détresse n'était mieux prouvée encore par la supplique qu'elle adressa, en juin 1787, au garde des Sceaux Lamoignon, supplique demeurée vaine, malgré l'appui de Feydeau de Brou, conseiller d'État, parent de M. de Marville, et malgré celui du premier ministre Loménie de Brienne. Une nouvelle requête soumise, en mars 1788, au Contrôleur général Lambert, n'a pas un meilleur sort. Elle y retrace les services rendus, dans la magistrature et dans l'armée, par divers membres de la famille de Ruffey, et sollicite « quelques secours annuels (2,400 livres) de la bienfaisance du Roi. » Nul doute que son but ne fût de recouvrer les moyens de venir en aide aux indigents (1).

(1) Cette *supplique* et les lettres qui l'accompagnent nous ont été obligeamment communiquées par M. le docteur Van den Corput, auquel elles appartiennent.

Lamoignon répond, le 21 juin, à Mme de Monnier, qu'en raison des circonstances (on était, alors, tout aux économies) ce *Mémoire* ne pourra être mis sous les yeux du Roi.

Le mois suivant, elle en présente un second dans lequel elle demande la « réversion » sur sa tête, de la pension dont jouissait son mari. Seconde réponse de Lamoignon, le 14 juillet : il déclare que, par une décision irrévocable du Roi, aucune grâce de ce genre ne pourra s'accorder de l'année.

En mars et en mai 1788, elle s'adresse au Contrôleur général Lambert, qui la renvoie au garde des Sceaux. Bref, la pauvre Sophie en fut pour les démarches qu'elle était venue faire, en personne, à Paris.

Nous possédons la copie, de sa main, d'un arrêt du Conseil d'État relatif à la réduction des pensions. Elle a écrit au bas de la

C'est à l'Assemblée nationale que Mirabeau fut informé de la funeste nouvelle, par une lettre du docteur Ysabeau, que l'abbé Vallet, son beau-frère, curé de Saint-Louis de Gien, et député de cette ville, avait été chargé de lui communiquer.

En proie à l'embarras, il fut trouver son collègue M. de Villiers, qui l'engagea à présenter, sans commentaires, la lettre au comte. Celui-ci, le voyant approcher, lui demanda ce qu'il venait chercher du côté gauche de l'Assemblée. L'abbé lui tendit la lettre. La scène est contée dans ses *Mémoires* :

« Le curé le regardait fixement, pendant qu'il lisait. Il vit son visage changer plusieurs fois de contenance, et, ne pouvant plus tenir, probablement par les reproches qu'il se faisait à lui-même d'avoir séduit par ses mauvais conseils, et d'avoir ainsi conduit, par de mauvais principes, une jeune imprudente à une fin aussi malheureuse, il lui tendit la main et sortit de l'Assemblée avec un air tout en désordre. Il fut deux ou trois jours sans reparaître. Il reprit ensuite ses fonctions, comme de coutume. »

Attitude plus significative que d'éloquentes paroles! Nouvelle preuve que le cœur était resté bon, chez Mirabeau! On ne saurait, d'ailleurs, sans injustice, le charger seul de la responsabilité de la catastrophe : il ne faut oublier ni M. et Mme de Ruffey, qui avaient jeté leur fille dans les bras d'un vieillard incapable de lui donner le bonheur; ni le marquis de Monnier qui, par un sentiment de vengeance dont il fut la première victime,

page : « Cet arrêt du Conseil d'État est du 13 octobre 1787. On paye 27 à 28 millions de pensions. »

n'eut point honte de contracter cette union disproportionnée!

Quant à Sophie, nous avons fait ressortir ses qualités, qui furent réelles, et ses défauts dont nous n'avons point dissimulé la gravité. Il faut, toutefois, reconnaître que, placée entre un mari auquel elle ne pouvait accorder ni son amour, ni son estime (1), et le monde où, à défaut de religion et de principes solides, elle demeurait sans protection contre les mauvais exemples, les conseils perfides et intéressés, Mme de Monnier mérite les circonstances atténuantes.

Se fût-elle rendue coupable des mêmes torts vis-à-vis d'un époux d'un autre âge et d'un autre caractère? On en doute quand on considère sa conduite depuis le jour où elle a mesuré la profondeur de l'abîme où son inexpérience l'a entraînée : dès lors, en effet, au lieu de poursuivre le bonheur dans la satisfaction de ses passions, elle le cherche où il se trouve, dans la paix d'une vie consacrée au bien. Elle ne médit plus de la religion, se réconcilie avec sa famille, avec ses prétendus ennemis, se dispose à se marier, s'apprête, en un mot, à mener une existence aussi régulière que la précédente l'a été peu.

Il est donc à présumer que si, au lieu d'avoir été inconsidérément engagée dans les liens d'un sot mariage, elle

(1) Mlle de Saint-Belin, l'ancienne amie de Mme de Monnier, attestait que « son mariage avait causé la plus poignante répugnance à Sophie, non seulement à cause de l'âge et du caractère du marquis de Monnier, mais encore parce qu'elle était à la fois honteuse et désolée de se voir l'instrument d'une vengeance dénaturée » (V. les *Notes* de la comtesse de Guitaut, dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de juillet 1902.)

eût été confiée à un jeune homme honnête, intelligent et bon, elle fût devenue, grâce à la tendresse dont son âme débordait, grâce à sa fidélité, à son absolue soumission aux volontés de l'être aimé, une femme accomplie, une excellente épouse !

LETTRES

DE

SOPHIE DE MONNIER

Sophie à Mirabeau.

(Pontarlier.) Lundi, 24 juin 1776 (1).

Je crains bien, ami, que la lettre que j'ai adressée pour toi à M. Homit, bijoutier, ne te soit pas parvenue, parce que le chevalier (2), en me donnant cette adresse, n'avait pas écrit le nom, comme je viens de le voir dans la lettre que tu as écrite à Jeanret (3), que je me suis fait envoyer. Elle contenait pourtant des choses importantes ; je serais fâchée qu'elle fût perdue, d'autant plus que ce retard t'aurait inquiété.

(1) La suscription est ainsi conçue : *à Monsieur, Monsieur le comte de Montcherrey, à l'Écu de France, à Thonon en Savoye, par Genève.*

Après s'être évadé du château de Dijon, et avoir passé la frontière le 25 mai, Mirabeau, caché sous le nom de comte de Montchevrey, était arrivé à Thonon le 9, y avait été rejoint, le 16, par sa sœur Mme de Cabris, et en était parti le 20 pour Genève.

(2) Le chevalier de Mâcon, gendarme de la Garde réformé. Mirabeau avait fait, à Dijon, la connaissance de cet aventurier dont il comptait se servir pour l'enlèvement de Mme de Monnier. Mâcon le rejoignit à Genève le 22, mais ne prit aucune part à l'exécution finale du projet.

(3) Jean-Baptiste Jeanret, porte-balle et contrebandier pontissalien. Comme il avait eu maille à partir avec un employé des fermes, Mirabeau rédigea en sa faveur, sous la signature de l'avocat Barbaud, un *Mémoire à consulter pour Jean-Baptiste Jeanret contre le nommé Bricard, employé des fermes* (imprimé à Neuchâtel en 1775), mémoire qui concilia à l'auteur la sympathie du marquis de Monnier.

Jeanret allait devenir un des agents les plus actifs du comte dans l'enlèvement de Sophie.

J'espère que le marquis ne fera plus de ces tentatives aussi désagréables qu'inutiles. Tu sauras, à ce sujet, que, dimanche matin, après avoir passé une nuit fort tranquille dans son lit, il jugea à propos de me demander la permission de venir partager le mien, ce que je lui refusai. Il vint toujours. Je me levai, l'assurant que je ne me recoucherais pas. Il s'en retourna. Grande explication à ce sujet. « *Je le refusais donc, je ne l'aimais donc plus? — Vous n'y avez pas pensé pendant dix mois! — J'avais des raisons dans ce temps! — J'en ai, à présent!* »

Enfin, de tout cela, le résultat est qu'il se tiendra en repos, et m'y laissera, se contentant de coucher dans la même chambre. J'espère qu'il n'en sera plus question, ou je lui prouverai que je suis ferme dans mes résolutions.

Quand le chevalier aura fini ses affaires, qu'il se rende aux Verrières sans passer par ici. Dis-lui, ou mande-lui, explique-lui bien que, m'ayant fait savoir, depuis la France, le jour qu'il devra y arriver, il me mande quand il y sera, qu'il tâche de ne pas trop se montrer, et surtout de ne rien faire entrevoir, et qu'il y attende plusieurs jours, s'il le faut, moi ou de mes nouvelles. Il faut un beau temps.

Voici mon projet : le marquis ne voulant point que je sorte le matin à cheval, ne peut trouver mauvais que je descende au jardin (1) pour y lire, que j'y sois une heure, deux, ou davantage. L'ayant mis sur ce pied, il n'aura nulle inquiétude de ne pas me voir. Mes gens aussi y seront accoutumés. J'y ai déjà été ce matin. Je me procure des habits de paysanne, je les mets sous ceux avec lesquels on me voit le matin, je sors comme cela, et, arrivée à pied aux Verrières (2), on ne me reconnaîtra pas. Je mettrai de ces grandes machines noires,

(1) La maison du marquis de Monnier, sise, à Pontarlier, à l'angle de la Grande-Rue et de la rue des Trois-Sols (aujourd'hui rue de la Gare), était une habitation haute d'un étage seulement, et dont le jardin s'étendait, par derrière, jusqu'au rempart.

Une partie du jardin existe encore; la maison a été surélevée d'un étage et est devenue l'hôtel de la Poste.

(2) Deux villages portant le nom de Verrières se font face à la frontière franco-suisse : les Verrières de Joux, en France, et les Verrières Suisses dans le canton de Neuchâtel; 12 kilomètres séparent celles-ci de Pontarlier.

qui cachent la taille et la figure ; le chevalier, qui m'attendra, aura tout préparé, m'aura apporté aussi une de ces anglaises grises qui vont à toutes les tailles. J'aurai mis des culottes et des souliers d'homme. Je quitte mes vêtements de dessus, mets son anglaise, et nous partons, et nous allons retrouver l'ami, l'amant de Sophie, avant que l'on se doute, chez moi, que je n'y suis plus !

Voilà, mon enfant, le seul parti possible qui nous reste à prendre. Ne mettant personne dans ma confidence, j'évite le danger de l'indiscrétion, mais il en reste encore bien, bien d'autres ! Enfin je l'essaierai ; je ne puis vivre séparée de toi ! Quand je pense qu'il nous faudrait attendre des années, le cœur me manque. Après tout ce que nous avons fait, il ne faut pas nous décourager ; mais, enfant, réponds-moi, auparavant, bien positivement si, dans aucun cas, on ne peut nous reprendre, car il est certain qu'ils n'y épargneront rien ! Mon père (1) part pour Paris, il a avancé son voyage pour travailler contre toi ; il est sûr qu'ils nous feront tout le mal qui dépendra d'eux. Rassure-moi sur cet article. Avant de rien tenter, je ne veux pas causer la mort à mon ami, voir arracher Gabriel de mes bras !

Cher amour, remplie des douces idées que me causait notre réunion, que je regardais comme certaine, je datais déjà pour notre projet chéri. Hélas ! je reçois deux lettres de toi, mon tendre amour, l'une du 14, l'autre du 16. Je respire, voyant que tu reçois mes lettres, mais elles sont si longtemps en route ! Ah ! mon ami, nous ne sommes pas à la fin de nos peines ! Mais je suis sûre de ton amour, tu l'es du mien, nos ennemis n'y peuvent rien !

Ne crains pas les calomnies ; je n'en attendais pas d'aussi fortes, mais il faut tout attendre d'eux ; je suis fâchée que tu aies écrit à R. (Richard de Ruffey) (2). Je tâcherai que le direc-

(1) Gilles-Germain Richard de Ruffey, président honoraire à la Chambre des Comptes de Dijon, né à Dijon le 17 octobre 1706, mort dans la même ville le 9 septembre 1794.

(2) Frédéric-Henry Richard de Ruffey, président de Chambre au parle-

teur (1) me rende la lettre, mais il ne voudra peut-être pas, non pas qu'elle ne soit très bien et qu'il ne l'ait méritée, au commencement; mais je suis plus contente de lui ces derniers jours. S'il avait été seul, il eût été fort différent, mais sa sœur (2) le dirigeait.

Je lis, le soir, tous tes serments. Ah! mon ami, je les répète après toi : oui, je jure d'être à toi, de n'être qu'à toi, que rien au monde n'altérera l'amour que je t'ai juré; je te l'ai dit mille fois, je ne survivrai ni à toi, ni à ton amour. Ne crains rien! Quelques pièges qu'ils puissent me tendre, je n'y donnerai pas; je leur ai déjà dit que je verrais écrit par toi que tu ne m'aimes plus, que ce serait cacheté de notre chiffre, entouré de toutes les marques qui pourraient me le faire reconnaître, je croirais que ce serait une écriture contrefaite, tant je suis sûre de toi, tant je compte sur tes serments, sur ton amour!

Ma mère mandait à la chanoinesse que tu avais montré mes lettres à *nombre d'amis* qui les avaient trouvées fort *bêtes* et d'une *forcenée*. C'était celle qu'elle écrivit par Richard, qui était bête! Elle mandait au marquis qu'ayant ouï dire qu'il y avait nombre de voleurs dans les environs, qui forçaient les maisons, cela l'avait inquiétée, qu'elle savait que l'on avait des projets aussi même sur la sienne; qu'elle lui envoyait mon frère qui avait des armes... A moi qu'elle envoyait mon frère ici, parce qu'elle avait appris que tu étais dans les environs, et que, comme tu ne serais peut-être pas repris aussi tôt qu'elle l'*espérait*, il ne pouvait y avoir trop de monde pour empêcher toutes les folies dont j'étais capable!

Ma sœur me demandait dernièrement si j'avais fait part de ma *fugue* à la Cabris (3), et si elle ne venait pas avec nous et Ducos. Mes amis, ah! je les renonce tous, eux que j'ai

ment de Bourgogne, frère aîné de Sophie, né à Dijon le 29 mai 1750, mort sur l'échafaud le 10 avril 1794.

(1) Le directeur de la poste.

(2) Marie-Victoire de Ruffey, chanoinesse du chapitre de Salles, née à Dijon le 8 décembre 1748, morte dans la même ville le 5 janvier 1796.

(3) Louise, troisième sœur de Mirabeau, née le 4 septembre 1752, morte le 16 août 1807, avait épousé, le 18 novembre 1769, Jean-Paul de Clapiers, marquis de Cabris.

regardés jadis comme tels, et la Saint-Belin, que je la hais, à présent! Je l'ai assurée que ton suffrage seul me suffisait, que je me souciais peu du sien, que je ne voulais d'amis que les tiens... J'espère que je suis quitte d'elle! (1)

Le hasard lui a fait ravoir ton portrait. Elle me redemande celui qu'elle m'a donné, je le lui rendrai volontiers.

Ne t'expose pas, je t'en conjure, à rentrer en France: quelque déguisement que tu emploies, tu serais reconnu. D'ailleurs nous ne pourrions nous confier à personne, tant ma sœur a fait peur de la corde à tous ces animaux! J'imaginai bien que, si on ne me félicitait pas du départ de ma sœur, c'est que l'on n'osait pas. La Gotton (2) osa, et me dit que, jeudi dernier, ma sœur avait été chez elle, le matin; lui avait dit que, sûrement, elle m'avait remis une lettre du chevalier à la promenade (c'était vrai), parce que j'avais écrit en arrivant, qu'elle l'allait faire arrêter, que l'on ne se doutait pas à quel danger on s'exposait, en autorisant une *folie*; que c'était elle qui m'avait perdue, que M. de Monnier la haïssait beaucoup, qu'elle faisait un fort *vilain métier*, que je la mettais à l'égal de Jeanret; que, pour celui-ci, elle l'allait faire pendre. Il est impossible d'être plus folle, plus imprudente que cette créature, tandis que je l'ai comblée de cadeaux, de marques d'amitié, d'air de confiance, tant qu'elle s'est conduite honnêtement.

A quoi te servirait B.? (3) Ce n'est que par adresse que je puis m'évader, et de la façon que je t'ai dit au commencement de cette lettre; le chevalier nous servira tout de même quand il aura fini à Quers. Aussi bien il faut leur laisser le temps de

(1) Rose-Marguerite-Gabrielle de Saint-Belin, née vers 1754, morte en 1842 (la *Julie* des *Lettres de Vincennes*), avait été, comme Sophie, élevée au chapitre de Salles. Mme de Monnier, dont elle était l'amie intime, venait de rompre avec elle (Voir ci-dessous, page 8.)

(2) Mlle Marguerite, dite Gotton Barbaud, fille d'un procureur du Roi à Pontarlier, amie de Mme de Monnier, l'aidait à correspondre avec Mirabeau

(3) B. désigne soit l'avocat Barbaud, frère de Mlle Gotton Barbaud, soit le perruquier Bourrier, qui avait logé Mirabeau à Pontarlier et qui (on l'a vu dans l'*Introduction*) lui était fort dévoué.

croire que je ne pense plus à partir, et à moi celui des préparatifs. De nuit, c'est impossible, ayant assuré l'arsenal du marquis dans ma chambre. Il en a chargé un cocher qui couche à l'écurie.

Ne tente rien pour rentrer, éloigne-toi; je te le répéterai sans cesse, je te retrouverai partout : il est certain que tu es suivi et épié, prends garde à ceux qui te suivent! Je ne m'oppose pas à ce que tu te rapproches de Dijon (1), si tu crois le pouvoir sans danger. Tu pourrais aller au Pont de Beauvoisin, mais je voudrais bien que tu ne rentrasses pas en France.

Ne va donc pas croire, mon ami, que ce soit à cause du public, que je te serai constante. Oh non! le public, l'univers n'est rien pour moi; tu es tout pour Sophie : elle t'aime, elle t'adore tous les jours davantage. Je suis bien aise que tu puisses au moins causer avec mon portrait, cela fait tant de plaisir!

Ils ne m'ont pas fait tout le mal qu'ils voulaient me faire, mais bien tout celui qu'ils ont pu; il en est un qui n'est pas en leur pouvoir, ils ne m'ôteront pas ton cœur. Ah! c'est tout mon bien, tout ce que j'estime, tout ce que j'aime au monde : ils ne me l'enlèveront pas, j'en suis sûre, je ne mériterai jamais de le perdre!

Je n'ai plus pu voir le chevalier. Pour Jeanret, sa femme a tant fait de bêtises et en fait tant tous les jours, qu'il ne faut guère compter sur eux. On travaille à son affaire, à présent. Je soupçonne les Ruffey d'avoir écrit pour la hâter. Il est assez fin; il me parle de toi quand il veut m'intéresser! Michaud m'a rendu les *Mémoires sur les Salines* (2). M. de

(1) C'est-à-dire, de Pontarlier, dont Sophie travestit prudemment le nom.

(2) Jean-Baptiste Michaud, procureur du Roi à Pontarlier, cousin du conventionnel du même nom, travaillait à « des opérations concernant les domaines du Roi dans la seigneurie de Joux », quand le hasard lui fit rencontrer Mirabeau, qui lui exprima le désir de se livrer à des recherches historiques sur le pays, et auquel il prêta des livres.

Peu après, le comte crut devoir suspendre la partie historique de son étude, pour écrire un *Mémoire sur les Salines*. (V. la déposition de Michaud au procès de Pontarlier, dans *Mirabeau à Pontarlier*, par Georges Leloir, p. 9).

Sandoncq (1) ne m'a point fait de réponse. M. de Mp. (Montperreux) (2) m'a fait dire qu'il avait des choses essentielles à me communiquer, en particulier. Je lui ai fait répondre que je n'en étais pas curieuse; c'est Mlle Simonin (3) qu'il charge de ces messages.

J'ai fait des tresses de tes cheveux, que j'ai mis pour faire mes bracelets. Tout le monde les trouve charmants.

Mimi, les assemblées sont fort désertées, les ingénieurs n'y vont presque plus. Les Renaud sont de retour. Le mari retarde toujours.

Non, je n'ai pas oublié ce que tu m'as écrit sur les infidélités, et suis bien sûre que tu ne l'oublieras pas non plus. Richard disait aussi qu'il n'y avait que la mort de l'un ou de l'autre qui pût finir tout cela; on pleurerait quinze jours, disait-il, et puis on n'y penserait plus! L'horreur! Ah! ils ne le croient pas, ils ne peuvent le croire!

Adieu, adieu l'ami tendre, chère moitié de Sophie! je t'embrasse mille fois bien tendrement.

Il faut que le chevalier se garde bien de m'envoyer exprès sur exprès, comme la première fois; c'est ce qui a tout découvert. Il faudra qu'il me mande, des Verrières, que ce que j'ai demandé y est, quand il me plaira de le faire prendre, afin que, si cette lettre était vue, cela ne nous décélât pas; que surtout on ne l'envoie pas ici, et qu'il n'imagine pas de me parler; qu'il ne se montre pas trop, afin que l'on ne sache pas ici qu'il y est; que ceux qui m'apporteraient sa lettre ne sachent pas qu'elle vient de lui!

Ce qui me ferait penser que les Ruffey ne sont pas aussi sûrs de nous ravoir qu'ils le disent, c'est la peur qu'ils ont de mon départ, parce que sûrement ils ne cherchent pas à nous

(1) Capitaine d'infanterie en garnison à Vesoul, avec lequel Sophie avait joué la comédie, chez M. de Monnier.

(2) Capitaine d'artillerie, en garnison à Salins, qui avait courtisé Sophie avant l'arrivée de Mirabeau; aussi inspirait-il au comte une jalousie extrême.

(3) Josette Simonin, fille de Claude-Joseph Simonin, horloger de Pontarlier, servante de Sophie.

ménager, et ne demanderaient pas mieux que d'avoir un prétexte pour m'enfermer à jamais; ils me promettent la Salpêtrière et ne m'effrayent pas beaucoup.

Ah! mon ami, comme tu exprimes ton amour, et combien tu en inspires!

Sophie au chevalier de Granchamp (1).

Le 14 juillet 1776.

Ma conduite a dû, Monsieur, vous paraître singulière, mais comme je fais cas de l'estime que vous m'avez accordée, je la veux conserver en la justifiant.

Mme de Saint-B. (Belin) m'envoya un jour une lettre pour mettre à la poste ici; cette lettre n'était point cachetée; elle me mandait de la lire. Je la trouvai si dure pour vous, que je ne voulus pas m'en charger et la lui renvoyai peu de jours après.

(1) Le chevalier de Grandchamp, lieutenant d'artillerie au régiment d'Auxonne, amant de Mlle de Saint-Belin. Sophie venait de se brouiller avec celle-ci parce qu'elle avait décrié Mirabeau. Elle ne comprenait point que le but de son amie avait été de la détourner de l'abîme où sa liaison avec le comte allait l'entraîner. (V. les *Souvenirs* de la comtesse de Guitaut sur Mlle de Saint-Belin, Mme de Monnier et Mirabeau, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. XVII, p. 65.)

Ce dont elle ne s'apercevait pas davantage, c'est que Mirabeau, jaloux de l'affection de sa maitresse pour Mlle de Saint-Belin, l'avait poussée à la rupture. Le coup fut d'autant plus sensible à la jeune femme que, dans le même temps, M. de Grandchamp manifestait le désir de la quitter. C'est, du moins, ce qu'il appert de sa réponse, dont Sophie donne l'analyse dans sa lettre du 1er août, et aussi du billet suivant à elle adressé par Mlle de Saint-Belin :

« Que vous ai-je donc fait, Sophie? Juste Dieu! par où ai-je pu mériter tant de haine?...

« Je ne te demande plus ces expressions de ta tendresse qui me faisaient dédaigner tout autre bonheur, mais, au moins, ne cherchez pas les moyens de rendre vos coups plus sensibles! M. de G... (Grandchamp) en profite avec trop d'avantage! Vous savez le sujet de notre querelle; vous ne pouvez ignorer le choix qu'il a fait!

« Ah! si tout m'accable, ne m'est-il pas permis, au moins, de gémir en liberté? »

Il m'en parvint une autre : je la fis mettre à la poste de Dijon.

L'expression de *vilain métier* avait affecté Gabriel. Je lui avais promis de ne plus me mêler de ce qui avait rapport à Mme de Saint-B. (Belin) et à la tendresse qu'elle vous devait.

Vous m'écrivîtes quelque temps après : j'envoyai votre lettre cachetée à Mme de Saint-B. (Belin). Elle contenait son portrait. Si vous m'eussiez demandé celui que j'avais, pour faire raccommoder le vôtre, je vous l'eusse envoyé, d'autant plus que je ne pouvais pas y faire travailler ici. Je la chargeai de vous répondre pour moi.

Depuis ce temps, nous nous sommes brouillées. Je lui mandai un jour que je vous enverrais un portrait pour vous dédommager de la perte involontaire que je vous avais causée. Elle me marqua de n'en rien faire, qu'elle était tout en froid avec vous. Je le lui ai, depuis, renvoyé ce portrait, qui m'a fait plaisir longtemps, Monsieur. On n'aime guère, de femme à femme, autant que j'ai aimé Julie !

Gabriel s'est échappé du château de Dijon, vous le savez peut-être. Il ne l'a pas fait sans me consulter. Je savais ses raisons ; je les avais approuvées. Mme de Saint-Belin, sans s'informer s'il en a eu, m'écrit une lettre remplie d'invectives contre lui. Elle m'assure même qu'elle le méprise : qui méprise Gabriel doit mépriser Sophie, puisqu'elle l'aime ! Quand elle m'ouvrit les yeux au sujet de M. de Mp. (Montperreux), c'était tout autre chose : je n'avais pas d'amour pour lui, et il était, en effet, méprisable. Mais cela ne souffre aucune comparaison.

Je répondis donc réellement à Mme de Saint-Belin que mon amant et moi n'avions besoin que du suffrage l'un de l'autre. Je refusai la connaissance de ce qu'elle nommait *ses atrocités*. Elle me récrivit et me dit des choses que l'animosité même des Buffey n'avait pas inventées, et qui ne sont pas répandues à Dijon, puisque ceux-ci m'en ont fait grâce. Mme de Saint-B. (Belin) ne pouvait donc les savoir que par son frère, et vous savez, Monsieur, si elle ne doit pas, plus que toute autre, récuser son témoignage, s'informer, au moins ! Elle connaissait, cependant, mon cœur et mon amour. Mais non ! elle

ne le connaissait pas! Celui même qui l'inspire n'en connaît qu'une partie!

Je fus outrée de sa seconde lettre. Je l'étais encore de la première. Je lui renvoyai son portrait, qui m'avait été cher. Je lui annonce que je ne lui écrirai plus. Aujourd'hui, elle me récrit. Je passe sur tout ce qu'elle me dit d'injurieux : rien ne m'affecte plus que ce qui a rapport à Gabriel. Mais elle joint à cette lettre un billet pour une somme très modique qu'elle me doit. Je vous renvoie ce billet : celle qui a été mon amie ne doit pas croire que je suspecte sa parole!

Ce dernier trait me prouve assez qu'elle méprise Sophie : cela doit être, je l'ai déjà dit. Je m'applaudis même de partager les sentiments qu'elle a pour Gabriel. Renvoyez-lui ce billet, je vous en prie. Si vous ne lui écrivez plus, mettez-le dans un pli à son adresse, mais qu'il ne revienne pas! Ce sera sans doute le dernier service que je serai dans le cas de vous demander! Ne pensez point nous raccommoder : ce serait inutile!

Adieu, Monsieur. Comptez, dans tous les temps, sur la reconnaissance et le désir de vous obliger, de votre très humble et très obéissante servante

R. de M...

Adressez-moi votre réponse, première adresse *à Mme de M...*; seconde à Mlle Charlotte Bonjour, chez Mme Droy, à Pontarlier (Comté).

Madame de Cabris à Sophie.

De la Déserte (1), ce 29 juillet 1776.

J'ai reçu des papiers en bon état, ma bonne amie. Soyez tranquille sur tout ce que votre paquet contenait; je garde le tout, vous pourrez le réclamer au besoin.

(1) La Déserte, couvent de Lyon où résidait alors Mme de Cabris.

J'attends le paquet que vous m'annoncez. Vous pourrez les envoyer autant que vous voudrez à la même adresse. Si vous y trouvez quelques difficultés pour vous, sur votre réponse je vous en enverrai une nouvelle.

Je crois que vous ferez bien de vous presser : vous m'entendez (1)?

Je vous envoie une lettre de mon ami (2), et le cordon de bracelet qui est fait. Il manquait des cheveux pour l'autre : voilà pourquoi il n'est point fini. J'en ai reçu aujourd'hui. J'espère que vous le recevrez par le premier courrier.

Mon ami vous marque que c'est à moi à décider de votre sort. Ah! Sophie, n'est-ce pas vous dire que vous pouvez être assurée du bonheur ? Ma réponse va être que je consens à tout, hélas! Je conserverai mon ami, que me manquera-t-il? Nous serons tous heureux, comptez-y! Notre protégé, qui nous est nécessaire pour nos arrangements, a disparu depuis trois jours : mais il a écrit à sa femme (3) qu'il serait ici dans quelques jours. Quoique cette disparition imprévue, et dont je crains les causes et les suites, m'inquiéterait, j'espère qu'il me sera bientôt rendu et que tout s'arrangera pour hâter notre bonheur.

Le chevalier a passé par ici ; il fuit un ordre du Roi qui est arrivé pour le saisir partout où il sera : vous entendez que je veux parler du chevalier de M. (Mâcon). Je l'ai vu, il est parti pour aller voir ces Messieurs et, de là, passer en Italie. Nous l'aurons toujours, au besoin, mais j'espère que nous pouvons peut-être nous passer de lui.

Ne vous inquiétez pas, ma bonne amie! J'espérais pouvoir vous envoyer mon portrait sans causer de chagrin à mon ami ;

(1) Les papiers et paquets mentionnés ci-dessus, sont ceux que Mme de Monnier envoyait à Mme de Cabris, en prévision de sa fuite de Pontarlier, à laquelle ces derniers mots font allusion.

(2) Denis-Augustin de Jausserandy-Briançon, seigneur de Verdache, ancien officier au Royal Roussillon, né en 1750, amant de Mme de Cabris. Il s'était logé près de son couvent.

(3) Mme de Cabris s'était fait accompagner, dans ses pérégrinations, par une jeune personne, Mlle de la Tour de Beaulieu. (V. les rapports de l'inspecteur Muron, dans Lucas de Montigny, t. II, p. 400. Cf. de Loménie, *Les Mirabeau*, t. III, p. 260.)

je vois qu'il lui en coûterait beaucoup de le voir entre les mains d'un autre. Je sais, bonne Sophie, que vous respectez les faiblesses de l'amour : si c'en est une, elle doit m'être chère! J'aurais trouvé un plaisir infini à vous envoyer ce gage de mon amitié, mais, s'il devait en coûter le plus léger chagrin à mon ami, vous me blâmeriez et vous ne l'accepteriez point.

Il a eu la délicatesse de ne point m'exprimer son chagrin, mais je l'ai aperçu, je l'ai senti, je dois le lui éviter, n'est-ce pas? Ne lui en sachez pas mauvais gré : s'il avait pu faire un sacrifice, ç'aurait été pour Sophie! Il l'a bien prouvé, mais devons-nous lui en demander un? Je ne vous cacherai point que je lui ai envoyé le vôtre pour le tranquilliser entièrement, et pour qu'il pût, en le remettant à Gabriel, n'être plus inquiet sur les droits que cette possession vous donnait sur le mien.

Je n'ai pas besoin de vous dire, ma bonne sœur, que cette privation me coûte : j'aimais beaucoup le portrait de ma bonne amie, mais vous ne pouvez pas me blâmer de l'avoir sacrifié. Croyez que mon ami nous dédommagera en devenant entre nous le point d'éternelle réunion. Aimez bien Pylade (1), je vous en conjure; aimez bien votre sœur, qui vous embrasse tendrement et ne désire que le moment de réunion!

M. de C. (Cabris) est très bien, actuellement; on prend, dans sa famille, le parti de me cacher son état; (2) cela m'évite beaucoup d'embarras, et c'est ce qui pouvait m'arriver de plus heureux.

Comment recevrez-vous nos lettres, quand vous serez à Nans? J'ai envoyé l'adresse de la petite Bouhours comme une étourdie. Renvoyez-la-moi. Insistez sur le linge : c'est l'essentiel pour nos projets.

Je suis furieuse contre le bijoutier qui m'a manqué. Je n'ai pas pu y envoyer. Vous ne recevrez le bracelet que le premier courrier. J'en suis désolée; pardonnez-moi. Je vous en envoie un échantillon.

(1) Briançon.
(2) Voir la note 1 de la page 23.

Sophie à Mirabeau.

Jeudi, 1er août 1776.

Je sors d'avec Tonton (1), mon ami. Elle arrangea tout pour le paquet, et demain il part une boîte contenant mon manchon de grèbe, mes dentelles et la boîte. Dis à B. (Briançon) de ne garder que cela, et de vendre les deux premiers articles. Tonton s'est chargée de la boîte, elle l'envoye à Besançon, et là on y mettra l'adresse pour H. (2).

J'ai passé une heure avec elle au dépôt; les bonnes gens sont horriblement effrayées, Saint-M. (Saint-Mauris) (3) leur a fait la plus grande peur. Ils se croient. depuis ce temps, entourés d'archers et ne se veulent plus mêler de rien. Ainsi ce ne sera pas chez eux que l'on mettra rien. Tonton se charge de tout; elle m'a parlé de toi convenablement, mais cependant j'ai vu qu'ils sont piqués de ce que tu as fait retirer tes effets de chez eux. J'ai reçu une lettre de G. (Grandchamp). Incertaine si B. (Barbaud) (4) l'avocat se chargerait du fidéi-commis, j'avais pensé à G. (Grandchamp), et avant, j'ai voulu savoir si j'étais aussi brouillée avec lui par la Saint-Belin. Je lui écrivis et lui mandai toute sa conduite, en lui envoyant son billet, et le priant de lui faire passer. Il me répond qu'il savait ma brouillerie avec la Saint-Belin, qu'elle lui avait même envoyé copie de ma dernière lettre. Il est furieux contre elle. il n'y a sorte de sottise qu'elle ne lui fasse, il la défie de démentir son tempérament, il me conte de ses caprices, il paraît tout à fait guéri d'elle; il le dit même, et la voit enfin telle qu'elle est, conduite par l'argent, l'envie de dominer!

(1) Mlle Jeanneton Michaud, sœur du procureur du Roi de ce nom. (V. ci-dessus, p. 6.)

(2) Il désigne Mme de Cabris, qui recevait les paquets envoyés par Sophie. (V. ci-dessus, p. 10, et ci-dessous, pp. 51 et 55.)

(3) Le comte de Saint-Mauris, commandant les château de Joux, ville et bailliage de Pontarlier.

(4) Frère de Mlle Gotton Barbaud.

Elle s'est aussi, dit-il, brouillée avec les Ruffey. Il m'assure qu'il me croit beaucoup mieux qu'elle, pour ce qui te regarde; il t'a, dit-il, écrit deux fois, il est fâché que tu ne lui répondes pas. Fais-le par Larue (1) ou moi. Il me parle du chevalier (Mâcon), qui est, dit-il, mauvais sujet; il a servi dans son régiment comme soldat, et on l'a chassé. Depuis, gendarme de la Garde et réformé. Mais, pour ce que nous avons à en faire, c'est assez égal; il t'est attaché, il nous servira, s'il le peut, il ne nous faut que cela.

Grandchamp va redemander le portrait à la Saint-Belin, et si elle le refuse, il rompra avec elle tout à fait. Il dit qu'elle commence à baisser le ton, elle est tout étonnée que l'on lui résiste; il faut bien qu'elle s'y accoutume! Il m'a renvoyé ma lettre. J'attends au moins une des tiennes aujourd'hui. Huit jours sont bien longs, enfant cher, quand on est ce temps-là sans en recevoir! J'ai des prêtres et la Bousson à dîner.

Je crains bien d'être gênée pour finir ma lettre, parce que le marquis ne me fera pas grâce de l'assemblée, n'y ayant pas été jeudi dernier, et ma mère est en Suisse, à Sion, pour trois semaines. Lalut va faire une tournée sur les frontières; il emmène Jeanret.

M. le marquis a jugé à propos de faire apprendre la musique à Mlle Geneviève, à mon insu, il y a trois mois, et je ne m'en doutais pas. Je lui ai conseillé de la mettre en chambre.

Je viens d'apprendre que la première idée du marquis, quand il eut vu le paquet, fut de demander une lettre de cachet. Le petit Benais y était quand on défit le paquet, et l'abbé Valinde (2) a dit à l'abbé C. (Cornu) (3) que le marquis

(1) Ce nom est écrit, plus bas, *Lalut*. Il doit s'agir de M. de Laleu, ingénieur du château de Joux, et membre de la société habituelle de Mme de Monnier, où figuraient, d'après sa lettre du 24 juin, plusieurs ingénieurs militaires. Un M. de Laleu est, d'ailleurs, cité dans le premier *Dialogue* de Mirabeau, et l'on verra, plus bas, ce personnage emmener Jeanret en tournée (d'inspection, sans doute) sur la frontière. (Sur les *Dialogues*, v. page 108.)

(2) Ignace-François Valinde, vicaire des paroisses Saint-Bénigne et Saint-Etienne de Pontarlier réunies.

(3) Jean-François Cornu, vicaire en chef aux Granges de Narboz. Ce

n'avait pas écrit, et m'avait rendu mes affaires. La peine que cela me donne pourra bien m'empêcher de faire partir l'autre paquet (1)!

Mon ami, nous nous exposons trop; je ne puis me remettre de la frayeur que m'inspire cette campagne; nous n'irons qu'après le 15 d'août. Hélas! tu ne peux donc rien avant? Nous sommes bien malheureux! J'ai dans la tête qu'il ne veut qu'éviter l'éclat.

Quand il aura parlé à l'abbé, je saurai plus positivement ses intentions, mais peut-être ne les lui dira-t-il pas, s'il en a de mauvaises!

Mon ami, que B. (Briançon) nous prête son secours, et s'il se refuse toujours, renonçons-y, malgré le désir que j'ai de vivre avec eux, s'il pense que nous leur serons à charge.

Tu me mandais, une fois, que tu te ferais maître de langues, de danse et de peinture, et que nous avions des bras! Sans doute mon époux pense encore de même, il n'est pas changé! Sophie travaille chez elle, ou en boutique. Mon ami, il n'est rien que je ne fisse pour me réunir à toi, aucun parti ne m'effraierait, et je le suis horriblement de mon état actuel.

Mon enfant cher, nous irons à Nans (2). Oh! oui nous irons! Puissent mes pressentiments ne pas se vérifier! Nous partirons entre le 15 et le 20 août. J'aimerais mieux que le projet de nous voir se fût exécuté ici, il me paraissait bien plus facile,

prêtre était, comme le précédent, un ami du marquis de Monnier. Tous deux déposèrent à l'enquête qui précéda le jugement de 1777.

(1) Le marquis de Monnier venait de saisir un paquet que Sophie s'apprêtait à expédier à Lyon à Mme de Cabris, et sur lequel elle avait écrit : *Vieilles hardes*. Il le fit transporter chez l'abbé Bailly, curé des paroisses Saint-Bénigne et Saint-Étienne réunies, en présence duquel on en examina le contenu. On y trouva du linge, des robes, un manteau, un manchon et d'autres effets de femme.

Quelques jours après, le marquis fit ouvrir par un serrurier, devant les abbés Cornu et Muselier, le cabinet de toilette où sa femme plaçait ses bijoux. On n'y trouva que quelques perles fausses et une clef ouvrant la bibliothèque où M. de Monnier mettait son argent. Il déclara que sa femme lui avait soustrait 12,000 livres de numéraire et une valeur totale de 30 000 livres, en plusieurs fois.

(2) Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs), village où le marquis de Monnier possédait un petit château qui existe encore, en partie, à l'état de ferme, et qu'il tenait de sa première femme Antoinette d'Arvisenet.

mais il fallait passer en chaise, et avoir derrière une grande malle recouverte avec de la toile cirée, avoir dans cette malle deux grands crochets qui la tiennent à moitié ouverte. On l'envelopperait ensuite avec cette toile, qui y serait clouée, et on l'attacherait avec des courroies. Elle serait remplie de ce que l'on ne pourrait faire passer autrement. Les crochets et la toile sont nécessaires; j'ai essayé autrement, cela n'est pas possible.

B. (Briançon) serait venu ici avec l'abbé (1); il m'aurait écrit un billet, je passais à l'auberge; il fallait que ce fût aux *Treize Cantons*, parce qu'il y a une porte de derrière : on ne savait pas si j'en sortais. La malle faite, tu partais pour les Verrières, et là le danger est passé! Voilà mon projet; il me paraîtrait aussi faisable à Nans. Réfléchis-y; quand j'aurai lu le tien, je le trouverai peut-être meilleur, mais conviens, au moins, que le mien n'est pas si mauvais!

Je ne donnerai point la lettre à Jeanret, par la raison qu'il le dirait à tout le monde; je m'informerai de la route, et je lui ferai savoir de se trouver tel jour, à tel endroit, mais rien de plus. Il part demain avec Lalut pour une quinzaine de jours.

Tu es un bien aimable ami de m'avoir écrit une bien longue lettre, quoique tu m'y aies dit plusieurs choses qui m'ont fait une grosse peine, d'abord au sujet de M. de V. (Vesvrotte) (2). Je t'ai tout dit. « Deuxième lettre! » dis-tu (et tu n'as pas l'air de le croire!) Je ne te l'ai pas envoyée parce que je ne pouvais pas penser que tu le crusses nécessaire. Je n'y répondis pas, non plus qu'à la troisième que je t'envoie; seulement j'avais écrit, dans une lettre à la chanoinesse, un billet où il y avait : « Votre sœur vous remettra quatre louis; payez ces ennuyeux Rintoleaux et à la Conigham (3) ce que je lui dois. Envoyez-moi le reste. »

(1) « L'abbé », c'est-à-dire Mirabeau vêtu en abbé.

(2) Charles Richard de Ruffey, comte de Vesvrotte, président à la Chambre des Comptes de Dijon, mort dans la même ville le 5 juillet 1840, second frère de Sophie.

(3) Habitants de Dijon, où des visites à Mlle de Conigham servaient de prétextes à Sophie pour rejoindre Mirabeau. (V. les *Dialogues*.)

Tout ce que tu me dis à ce sujet-là m'a vivement affectée. Je t'ai dit aussi n'avoir pas récrit à la Saint-Belin. Depuis l'envoi du portrait, j'en ai reçu encore une lettre aujourd'hui, je te l'envoie; je n'ai pas conservé les autres; je garde celle de Grandchamp et celle que je lui avais écrite. Si je ne t'en avais pas mandé la substance, je te les enverrais. Si tu les veux, demande-les-moi, ou je les brûlerai.

Tu me rappelles bien des choses du commencement de notre amour; comme tu les rends, ami! Eh! qui ne croirait y être encore? Oui, oui, Gabriel, je le dis comme toi; vivons ensemble ou mourons; je n'y tiendrais pas trois mois! J'ai des maux de tête continuels, ils ne guérissent qu'en lisant de tes lettres.

Tu me demandes ce que je ferai des tresses qui tiennent mes bracelets, quand j'en aurai d'autres. Mais, enfant, ne vois-tu pas que j'ai un autre bracelet où je les mettrai, et que je le porterai la nuit? La Compans m'en envoie un d'or de ma mère, que je lui ai demandé. Tu grondes de ce que je t'ai écrit une courte lettre; tu gronderas bien mieux quand tu auras reçu encore toutes celles que je t'ai écrites depuis. Mais, l'époux de moi, il ne faut pas te fâcher, cela a toujours été malgré moi. Laisse L. (Louise) (1) écrire douze pages et faire de l'esprit, et nous, aimons-nous, et ne grondons pas! Que Briançon ne m'écrive pas, puisque cela lui donne tant de peine! Qu'il se contente de m'assurer *de son respect!* Tout ce que tu m'en dis m'a mis en colère! Oh oui! il n'y a bien que nous qui sachions aimer!

Mon amant, je te le demande en grâce, ne fais plus d'imprudence à H. (2), ne te montre pas!

Je ne connais pas d'endroit suisse plus près d'Ornans que les Verrières, et je crois que tu ne pourras guère te dispenser de passer par Pontarlier. Cependant le projet d'emmener *ton frère cadet* en croupe ne serait pas praticable de jour, mais en

(1) Mme de Cabris.

(2) Lyon, ou Sophie croyait encore Mirabeau, tandis qu'il était en Provence depuis le 15 juillet.

partant de Nans la nuit, on pourrait rester dans les bois et ne voyager en France que de nuit; quand je serai à Nans, je verrai si la disparition de nuit est praticable; si elle ne l'est pas, il faut que tu aies recours à mon expédient. Je ne pourrai écrire à M. (Mâcon) que quand j'aurai reçu ta lettre.

Je pardonne très fort à Briançon de n'avoir pas voulu aller sur le Rhône, la nuit; il est très dangereux. Je ne te recommande pas de te priver comme lui, mais de craindre autant pour ta santé.

Gouvernante d'enfants, oui, tout ce que tu voudras, pourvu que nous soyons ensemble!

Comme je n'ai pas encore lu la grande lettre dont tu me parles, il y a bien des choses, dans celles-ci, que je ne comprends pas, entre autres la lettre que tu me dis d'écrire à Pylade (1). J'ajoute à celle-ci celle que j'écrivis à Grandchamp.

Ami bon, tu parais bien affecté, au sujet de Vesvrotte; je ne vois pas, cependant, que j'aie de reproche à me faire. Je craindrais encore plus que toi que nos amis vissent rien qui eût rapport, dans mes lettres, à MM. de S. (Sandoncq) et de M. (Montperreux), mais je croyais que tu n'avais pas copié ces détails, non plus que ceux relatifs à Vesvrotte, parce que je les avais pris. J'ai cacheté les papiers envoyés à L. (Louise), et je lui ai spécifié ceux qu'elle pouvait lire. Tu ouvriras le paquet si tu veux; il m'en reste encore beaucoup, mais les autres ne me quittent point, ce sont des fragments de ce que tes lettres contenaient de plus tendre.

Les Vielles parlent ouvertement de vol fait, etc. A propos, le marquis dit au curé Landry qu'il retirait la parole qu'il avait donnée d'écrire pour la lettre de cachet, parce que mon aversion pour le couvent était telle que je l'avais assuré que je m'y poignarderais, que j'étais capable de le faire, et qu'il ne voulait pas.

Mâcon est à Gray, mais caché, à ce qu'il m'a dit; par con-

(1) Briançon.

séquent j'ignore s'il reçoit ses lettres; elles sont six jours d'ici à aller à Gray.

Eh non! mon ami, il ne faut point de manifeste pour te justifier! Je sais bien que tu n'as point fait d'imprudence, mais quand tu aurais fait quelques indiscrétions, je te les pardonnerais bien volontiers; on a tant de plaisir à parler de ce que l'on aime! Pour moi, il faut que je me tienne à quatre pour ne pas montrer ton portrait à tout le monde! Je te félicite sur ta conquête, et ne m'en effraie pas, je t'assure.

Je ne comprends pas que Briançon ne pense pas comme toi au sujet de madame de Roncey (1); cette femme-là n'avait que de l'esprit. Ah! il vaut bien mieux avoir de l'amour, n'est-ce pas, Gabriel? Mais tu as tous deux, toi!

Mais, mon ami, Louise est donc fausse! Que de contrariétés dans toute sa conduite! Je te jure mille fois de ne lui jamais rien témoigner au sujet de ce que tu m'as dit, quand même elle m'en parlerait, ce qu'elle ne fera assurément pas!

Eh bien! qu'elle n'y vienne pas, dans notre retraite, mais qu'ils nous y mènent, nous y serons bien ensemble!

Oh oui! mon enfant, il faut que cela finisse, ou je n'y tiens plus, ta santé et la mienne n'y résisteraient pas; je te le répète : Gabriel ou la mort!

Vendredi, 2 août 1776.

Mon bon amour, je suis dans la plus vive inquiétude au sujet de la lettre que tu m'annonces, qui contenait la feuille blanche : peut-être n'as-tu pas mis *en Franche-Comté*: il y a un Pontarlier en Bourgogne (2), elle peut y avoir été envoyée. J'espère encore jusqu'à samedi, mais s'il n'y a rien, nous

(1) Il doit s'agir de la marquise de Roncé, dame pour accompagner la comtesse d'Artois.

(2) Il n'existe point de Pontarlier en Bourgogne, mais un Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).

aurons à craindre qu'elle soit perdue! Aussi, quelle mauvaise idée tu as eue d'employer une autre adresse pour celle-là, pendant que la nôtre est si sûre!

Je ne puis écrire au chevalier de M. (Mâcon) que je ne l'aie reçue. Je crois qu'il vaut mieux que tu te charges de l'emplette du manteau. Pour les chevaux, il dira qu'il n'a pas d'argent. Je ferai assez bien dix lieues à cheval, sentant comme tu me le dis, mais je ne puis répondre décidément sur tout cela, que je n'aie vu ton paquet. Je voudrais aussi que tu ne me fisses pas souvent écrire à M. (Mâcon), parce qu'on a tant parlé de lui, ici, que je crains que Jeanret prenne peur et livre mes lettres.

Je m'informerai du premier village suisse du côté de S. (Salins) en voiture, et, suivant le projet que je t'ai communiqué dans ma dernière, tu m'aurais écrit de Suisse, par le maître de poste qui m'enverra ta lettre avec les miennes, mais il me faudra laisser le temps de la recevoir. Tu te souviendras aussi qu'à Nans j'aurai tes lettres beaucoup plus tard qu'ici, qu'elles m'y seront envoyées jusqu'à ce que je t'aie mandé de me les y adresser directement, ce que je ne ferai que quand nous serons arrivés, parce que, d'un moment à l'autre, cet homme peut changer d'idée; celle qui arrivera ici le lundi, moi partie, et qui me sera renvoyée, ne me parviendra que le vendredi suivant : souviens-toi bien de tout cela!

Je t'ai dit que, passant par la grand'route, et n'entrant pas à la ville, il n'y a que deux lieues jusqu'à Nans. Quand on est une fois dans ce chemin, on ne peut s'égarer : il y a bien une branche qui mène ailleurs, mais pour arriver à Nans, il faut prendre à droite, et le plus beau de Salins à Nans; si l'on veut continuer par la grand'route, suivre celle que je t'avais mandée, qui est de sept lieues jusqu'ici, à moins que l'on ne coupe par Doubs (1) pour se rendre à Morteau. Il est vrai qu'il faudrait, pour lors, être à cheval.

(1) On lit. dans le texte de la copie, « Doutho ». Il doit s'agir de Doubs, à 4 kilomètres nord-est de Pontarlier, sur la route de Morteau. (Au sujet des lettres en copie, voir notre *Introduction*, page LXIV.)

Arrivant au village de Nans, la route qui amène ici passe devant l'église, se trouve à gauche et monte. A droite est le château. Si l'on veut prendre la traverse, il faut passer à la porte, suivre tout le long des murs du château, des cours, du verger, continuer dans un chemin très étroit, et où on ne peut passer qu'à cheval, et même pas sans danger, la nuit... Ce serait au sortir de ce verger que je te ferais trouver un guide fidèle, et femelle, le seul à qui tu puisses confier le soin de ta route.

De là, on gagne Migette (1); le chemin n'est mauvais que jusque-là, d'où l'on retourne dans la grand'route de Salins à Pontarlier.

Je crois que le meilleur parti serait de venir en plein jour, avec ce que je t'ai dit, au village de Nans même. Je saurais l'heure à laquelle tu devrais passer, je me trouverais sur le grand chemin de Suisse, et quand nous nous serions embrassés, tu continuerais ta route sans perdre de temps. Si tu n'y étais pas, on pourrait prendre des chevaux de poste à quatre lieues d'ici, qui amèneraient la voiture à la ville, et, de là, ceux d'ici qui mèneraient au même endroit où tu attendrais.

Il y a encore une autre façon, qui serait de laisser la voiture sur le grand chemin, descendre à pied depuis Migette-le-Chapitre jusqu'à Nans, chemin infâme et pierreux, mais dans lequel on ne peut pas s'égarer. Il n'y a qu'à toujours descendre, et on se trouve à Nans, en observant cependant d'éviter de passer un moulin qui est presque sur la route, à gauche. Cela détournerait, mais n'égarerait pas. On arriverait donc jusqu'au verger, on y attendrait le guide que je te promets, qui aurait un mouchoir blanc autour de la tête pour éviter les erreurs; toi et les tiens en auront aussi pour être reconnus, vous entrerez dans le chemin qui borde le verger et attendrez jusqu'à l'heure indiquée.

Quand il t'aura rejoint, vous remontez tous ensemble

(1) Abbaye fondée, au treizième siècle, par Marguerite de Bourgogne, femme de Jean de Châlons, et située à 4 kilomètres de Nans.

jusqu'à la voiture, on remplit la malle, et on chemine le plus vite possible. Ce dernier moyen serait assez bon en ce que personne n'aurait entendu passer de voiture dans le village, mais comme il ne sort personne, ce ne serait qu'un petit inconvénient.

Ce qui réglera la nuit ou le jour, c'est le degré de liberté dont on jouira; tu entends bien qu'en venant à Nans directement en voiture ou à cheval, on n'entre pas à J. (Jougne), mais qu'en prenant l'autre route par Migette, on la traverse tout entière; on y ferme les portes le soir. Pour Jeanret, je lui ferai dire de se trouver à J. (Jougne) tel jour, et d'y attendre mes ordres en Dauphiné, surtout de ne pas paraître à Nans, mais si nous pouvons nous en passer, cela vaudra mieux, en ce que jamais il ne s'empêchera de parler, et, comme il dirait qu'il va à J. (Jougne) pour moi, on aurait des soupçons, et on serait beaucoup plus circonspect pour la voiture.

Je ne crois pas qu'il y ait de péage au... (*sic*) pour les équipages. Il y en a un à Nans pour toute sorte de voiture, sur un pont, en entrant dans le village, venant de Salins. Je ne sais pas si les chevaux payent, mais je le crois parce que les moutons payent.

Tonton me mande que la personne à qui elle voulait adresser la boîte n'est pas à Besançon, qu'ainsi elle ne l'a pas fait partir. Si nous ne trouvons pas quelques bons expédients, je la reprendrai, et depuis Nans, je l'enverrai à S. (Salins) t'attendre, ou seulement je prendrai mes dentelles, et laisserai le reste, puisqu'aussi bien il faut renoncer à rien envoyer, puisque, voyageant si lentement, tu ne pourrais toujours te charger de rien, et que tu aimes mieux avoir ton amie sans chemise, que de risquer de la perdre.

Je te dirai, enfant cher, que j'ai pris au marquis l'adresse de mon paquet, qu'il conservait, apparemment, parce qu'elle était de mon écriture. Que de bonté à lui! Sa fille lui a si bien fait prendre l'habitude d'être attrapé, qu'il le sera toute sa vie, sans même avoir affaire à des gens très fins. Elle lui avait persuadé pendant huit ans qu'elle n'épouserait pas

Valdahon. Il n'y avait pas deux jours qu'elle lui avait encore juré, quand elle lui envoya ses soumissions respectueuses, à vingt-cinq ans !

N'aie point d'inquiétude pour l'habillement en homme; j'y suis communément à la campagne, hors les fêtes; ne manque pas aussi de reprendre à Louise le paquet de tes lettres, avec les perles qui y étaient enfermées. Il faudra bien que le marquis prenne son parti sur l'article du célibat, mais ce qui me donne encore plus d'horreur pour lui, c'est qu'il n'est jamais si pressant pour le rompre que les jours où nous avons des scènes, témoin samedi dernier que nous en eûmes une, pour ce paquet. Il me persécuta, et ce ne fut que lundi qu'il dit qu'il n'écrirait pas pour la lettre de cachet. Oh oui ! sa tête est très faible, et c'est bien mal à toi, mon bon ami, de me soupçonner de mauvaise foi pour n'avoir pas envoyé la lettre de V. (Vesvrotte) à sa mère ! Tu offenses Sophie en lui supposant de la pitié pour lui, et en ayant l'air de croire que je ne te dis pas tout ce que ces lettres contiennent. Tu m'as vivement affectée, dans ta dernière lettre à ce sujet. Tu ne me grondais pas, mais tu avais l'air affligé, et il ne faut pas que je te voie l'être beaucoup pour que je me désespère ! Je t'aime assez fort pour trouver tout simple que les autres en fassent autant, mais non pas qu'elles changent. Mais quelle idée de vouloir absolument emmener cette petite fille, qui se trouvera peut-être fort malheureuse de la perte de la fortune de son père, qui lui aurait été conservée; puisque son père est fou, on l'interdira ou on l'enfermera.

Il me semble que Louise devrait tâcher de rendre heureux son amant, et se contenter de vivre avec lui, sans penser à sa fille (1). Cette distraction même à laquelle elle s'entête n'est pas flatteuse pour Briançon, et j'approuve actuellement qu'il lui dise qu'il ne suffit pas à son bonheur. « *Allez là...!* » J'aime

(1) Pauline de Cabris, âgée alors de quatre ans, et dont le père donnait, comme vient de le dire Sophie, des signes non équivoques d'aliénation mentale. Il ne fut cependant interdit que le 12 janvier 1778 (V. DE LOMÉNIE, *les Mirabeau*, t. III, p. 296).

tout à fait cette phrase; je croyais qu'ils s'aimaient presque autant que nous, mais je vois bien que non. Ah! c'est à présent que je reconnais que Gabriel est seul capable d'avoir et d'inspirer autant d'amour! Oh! oui, mon époux, toi seul pouvais émouvoir mon cœur à ce point : ne les engage plus à partir ensemble, puisqu'ils pensent ainsi; si Louise n'a plus l'estime de Briançon, son amour ne durera pas, ils ne seront point heureux. Je ne renoncerai cependant pas sans chagrin à la société d'une sœur qui m'a témoigné tant d'amitié (sincère ou non), et pour laquelle j'en ai, ainsi que pour son ami.

Ah! Gabriel, que tu gagnes à toutes ces comparaisons!

Oui, une échelle serait possible, pourvu que l'on t'attire en bas, et qu'elle fût passée à la fenêtre qui est au-dessus de la poterne, parce qu'aux autres, il y a du monde qui y couche.

Quoi! cette petite Sophie (1) se donne les airs de bouder! La sotte! Tu sais que je ne me le suis permis qu'une fois, qui est celle que tu me rappelles; c'était au sujet de Boissaud. Tu me donnas de l'humeur ce jour-là; c'est la seule fois que j'aie été jalouse. Je ne savais pas que la Josfray s'appelait Jeanneton. Tu lui donnas ce nom en dansant, je crus que c'était par souvenir de l'autre. Cela me fâcha, et je ne m'en vante pas. Ce jour-là fait époque pour nous, car ce fut le même jour que tu imaginas tes *vengeances*, et à ce bal, Majaud a demandé mon nom de baptême, et t'ayant dit que je m'appelais Sophie, tu me fis consentir à être la tienne; je m'en souviens bien aussi, comme tu vois!

Tu as raison, ne parlons jamais de MM. de Sandoncq et Montperreux : il n'est pas étonnant qu'il ne m'ait jamais fort sollicitée; il se donne pour n'avoir pas de désirs; d'ailleurs, dans le même temps, il les satisfaisait ailleurs, et il ne m'a jamais aimée.

J'espère, ami bon, que mes lettres n'auront pas été plus longtemps en route que les tiennes, qui m'arrivent le huitième jour. J'espère bien en avoir encore une demain. Oh! comme je suis inquiète de celle que j'attends avec la feuille blanche!

(1) Il s'agit du portrait de Sophie que possédait Mirabeau et qui était encastré dans le couvercle d'une tabatière d'or.

Je te garantis que la Saint-Belin ne viendra pas avant la rupture; je l'avais refusée, à plus forte raison actuellement. D'ailleurs, elle doit être à son chapitre le mois prochain. La R. (Ruffey) devait aussi y retourner dans le même temps, mais la belle-sœur (1) lui fournira un prétexte pour demander une prolongation, et peut-être cela nous la ramènera-t-il. J'entends dire que les Siffrédy (2) l'attendaient à la fin d'août; peut-être imagine-t-on aussi de me vouloir faire faire connaissance avec elle, mais je refuserai net!

Eh! qu'ils meurent tous, s'ils veulent, les R. (Ruffey)! J'en suis toute consolée!

Mais si, Fanfan, je pense au collier et à tout ce que j'ai de toi. Rien de ce qui vient de l'ami ne me quitte, je m'entoure de ses dons, je les baise, et nous disons de fort jolies choses, l'*Inséparable* (3) et moi. Cependant, il se déride rarement. Ah! c'est que l'amie est triste, il faut bien qu'il le soit aussi! Il fera bien une autre mine, à ce que j'espère, dans quelque temps! Cependant, je t'avertis qu'il ne sera pas déplacé, hors quand tu voudras occuper la sienne, et il la retrouvera toujours.

Tu dis, enfant, que tu n'as quitté les femmes que quand elles ont eu des torts; mais si nous n'avions pas eu des explications, souvent tu m'en as cru beaucoup; tu ne t'es peut-être pas expliqué avec elles, et, pour lors, ce serait toi qui aurais été inconstant. Je me souviens bien que tu me disais n'avoir jamais quitté le premier: moi, je te croyais à la lettre. Ah! je te crois bien mieux, à présent!

(1) Marie-Charlotte Hocquart, fille de Louis-Jacques-Charles Hocquart de Cuelly, trésorier de l'artillerie, à Paris, dont le mariage avec Richard de Ruffey allait se célébrer le 25 août, lendemain de l'évasion de Sophie.

(2) Marie-Thérèse de Ruffey, sœur de Sophie, avait épousé Jean-François de Siffrédy écuyer, seigneur de Mornas, ancien capitaine au régiment de Rouergue infanterie, chevalier de Saint-Louis. (Renseignement fourni par M. de Lurion, le savant auteur du *Nobiliaire de Franche-Comté*.)

(3) *L'Inséparable*, dont il est maintes fois parlé dans ces lettres et dans celles de Vincennes, était un médaillon bordé d'or, contenant le portrait de Mirabeau, et que Sophie portait, à Pontarlier, suspendu à son cou par un ruban. La peinture était sur ivoire (V. page 106). Plus tard, chez Mlle Douay, elle le fit mettre dans « une petite boîte qui, à Gien, orna la cheminée de sa chambre. »

Samedi, 3 août 1776.

Le faiseur d'enfant de la Gotton demeure à présent à Dijon. Il a parlé de toi ici. Elle me l'a dit et je l'ai fait taire. Elle est brouillée, dit-elle, avec lui, parce qu'il a trouvé *mauvais* que tu eusses logé chez elle (1). Son frère travaille au modèle de mon testament et du codicille. Mande-moi donc vite ce que tu veux que je laisse au marquis (2).

Louise ne peut juger de la liberté des couvents; c'est bien différent quand on y est par lettre de cachet et, sûrement, la mienne eût été des plus noires.

Je vois, dans tout ce que tu me dis, mon amant tendre, que le chagrin de notre séparation n'est pas le seul de tes maux, et que tu souffres bien encore d'ailleurs. Tu vois, à présent, si ta liberté nous est nécessaire, et si tes amis feraient rien sans toi! Conserve-la donc, je t'en conjure. Je ne serais pas d'avis que tu rentres à .... (3), je voudrais que l'on te trouvât une retraite dans le dehors, peut-être même que tu restasses au Pont-de-Beauvoisin. Louise paraissait désirer que tu passasses à Nice. Peut-être était-ce pour que Briançon fût plus libre et moins pressé. Je le souhaitais, moi, pour ta sûreté, et, dans ce moment-là, je comptais davantage sur lui. Pense, Gabriel, que si ta lettre est tombée dans les mains de quelques-uns de nos ennemis, on te saura au L. ou à L. (4), et que l'on ne manquera pas de le faire savoir aux Ruffey. Il est fort

(1) En janvier 1776, alors qu'il se cachait dans Pontarlier, Mirabeau s'était introduit chez Mlle Barbaud, qu'il avait obligée à lui donner l'hospitalité dans sa cave, où Sophie venait le voir tous les jours. (V. Georges Leloir, *Mirabeau à Pontarlier*, p. 15.)

(2) L'abbé Cornu, qui fut un des témoins appelés à l'enquête de 1777, déclara que Sophie lui avait annoncé l'intention d'indemniser, par testament, le marquis de Monnier des sommes qu'elle lui avait soustraites. On voit ici qu'elle avait dit la vérité; mais on verra plus bas qu'elle ne donna point suite à ce projet.

(3) Mot effacé, et qui paraît être *Lyon*.

(4) Lyon, ou peut-être Lorgues (Var) où Briançon possédait un petit manoir dans lequel il reçut Mirabeau vers le milieu de juillet. (V. de Loménie, *les Mirabeau*, t. III, p. 264.)

possible que la femme aux lettres ait connu ton écriture et qu'elle l'ait livrée à quelque curé. Cette imprudence m'a mis le poignard dans le sein!

Écoute, ami, je ne puis tenir à cet état de souffrance; il est trop affreux d'être loin de mon époux et de le savoir malheureux! Réunissons-nous, ou laisse-moi mourir! Je ne verrai pas l'année prochaine, je ne le peux ni ne le veux. Hâtons-nous de nous rendre heureux, je ne demande que toi. Toutes les conditions me paraîtront douces, pourvu que je partage ton sort, et que nous ne nous quittions jamais.

Ne pense pas à emmener de force ton amie; dans quelque endroit que ce soit, elle pense toujours sortir de chez elle.

Ami, je n'ai point pris de bain, comme tu me le disais.

Hélas! je n'ai point exagéré mes peines! Je ne te les rends pas même comme je les sens. Gabriel de moi, je t'en supplie, ménage-toi donc, tu te ruines la santé! Ah! ne nous ôte pas l'espérance d'exécuter *nos projets chéris!*

As-tu écrit à Louise depuis que tu l'as quittée? Mon ami, si Louise a des caprices, il faut les lui passer, elle a tant de bonnes qualités! Les doutes que tu m'as donnés sur sa sincérité m'affligent réellement. C'était une vraie satisfaction pour moi de me savoir aimée de ta sœur, et aimée au point de nous faire de grands sacrifices!

Je t'ai dit que c'est trois lettres que Vesvrotte m'a écrites, et que je n'ai répondu qu'à la première, car le mot dont je t'ai parlé ne peut passer pour une lettre.

De Migette à Nans, le chemin n'est pas plus long que de Doubs ici, mais il est plus mauvais. J'y vais presque tous les jours, à pied ou à cheval, quand je suis à Nans.

Je t'envoie la lettre de G. (Grandchamp). Tu te ferais, peut-être, une peine de me la demander, mais je te prie de la brûler, je te le recommande précisément.

C'est huit louis que la Saint-Belin me devait. Elle m'en a envoyé quatre. Oh! sûrement, elle comptait que je l'empêcherais de les envoyer!

Samedi, après la poste.

Il n'y a rien de toi aujourd'hui, mon bon amour; je n'en espérais pas, ce mois, directement, mais je me flatte que la Ch. (Charnaux) (1) aura reçu celle que tu lui as adressée. Je vois, par la lettre de Pylade, que Lainé m'envoie, que c'est à elle que tu l'as envoyée. Je lui parlerai aujourd'hui. Que de plaisir m'a fait la lettre de Louise! Mon bon ami, elle me dit qu'elle consent à tout! Nous allons donc être heureux, nous allons passer les jours et les nuits ensemble, nous ne nous quitterons plus! Ah! pourvu que cette lettre ne soit pas tombée dans les mains de quelqu'un qui veuille nous nuire et le rendre impossible!

Elle me dit que M. (Mâcon) a passé à Lyon, qu'il fuit, va en Italie et te verra en passant. C'est un grand malheur que celui de l'avoir manqué! Lainé a reçu le paquet de papiers; elle insiste sur l'autre, mais il est impossible, dès que la Jeanneton n'y peut rien; son père est de retour; peut-être lui a-t-il défendu de se mêler de mes affaires, ou Mp. (Montperreux).

Louise me dit que Pylade n'aurait consenti qu'avec chagrin à ce que j'eusse son portrait. Pylade me fâche en me le refusant. Tu avais bien permis qu'elle eût le mien, et j'espère qu'il ne se pique pas d'aimer plus que toi! Elle me dit te l'avoir envoyé. Mais, comme tu avais consenti à ce qu'elle l'eût, si tu le trouves toujours bon, renvoie-lui, en en demandant, auparavant, la permission à son ami de ma part; tu lui diras que je ne renonce pas, sans un très vif chagrin, au portrait que ma sœur m'avait fait espérer, mais que j'y renonce plutôt que de lui faire de la peine.

Elle m'envoie un échantillon des rubans de bracelet. Ils seront charmants. Tu ne regretteras pas ta chevelure quand

(1) Claudine-Françoise Mottet, femme de Jean-Baptiste Charnaux, pharmacien de Pontarlier qui, par un jugement du bailliage du 14 juin 1779, allait être nommé tuteur *ad hoc* de la fille de Sophie et de Mirabeau, pour défendre à l'action en désaveu de M. de Monnier. On voit qu'elle aidait nos amants à correspondre.

tu les verras, et moi je les aimerai bien. Elle me les promet par la première poste. En attendant, je baise l'échantillon et remercie bien l'ami.

Adieu, l'ami tant bon; je ne cachetterai que quand je saurai si la Charnaux a, ou non, de tes lettres. Je te caresse tous les jours plus tendrement, et t'embrasse de tout mon cœur.

SOPHIE-GABRIELLE.

Je crois n'avoir pas signé ma dernière lettre, cela m'a fait un gros chagrin, et j'ai peur que cela t'en ait causé aussi. Je me souviens encore de l'avoir cachetée avec mes armes : cela fait deux sottises, dont je te demande pardon.

N'ayant pas encore ta lettre, j'ignore ce que tu dois mander à Pylade, mais nos affaires me paraissent décidées, et nous allons jouir du bonheur d'être ensemble. Souviens-toi que c'est le 30 septembre qu'on va faire les vendanges à Nans. Ordinairement, le coche y va seul, mais si le marquis s'avisait d'y aller, et de vouloir m'y mener, ce serait embarrassant. Évitons cet inconvénient en le prévenant.

Dimanche.

On vient de me remettre la traduction de ton roman; on me l'a apportée ce matin, elle m'est arrivée par la poste d'hier, mais je n'ai toujours point la lettre que tu m'annonçais dans celle de vingt-quatre pages. J'en suis bien en peine. Mon bon ami, c'est celle qui contient la feuille blanche. Cependant, je crois que la Gotton ne nous trahit point, puisque j'ai reçu, depuis que celle-là est partie, celle de vingt-quatre pages. J'ai cru que la traduction pouvait renfermer cette feuille qui doit m'instruire. J'ai fait l'inspection pour tout ce qui n'était pas écrit, mais en vain. Apparemment que celle-là a retardé. Ne nous affligeons pas encore. En te le recommandant, j'ai pleuré toute la nuit et une partie du jour. J'en ai les yeux enflés

J'ai trouvé le projet charmant et fort bien combiné. Ton avis n'est-il pas que nos héros attendent en cet endroit la

mort du marquis de Monnier, celle du marquis de Mirabeau et de sa femme, avec celle du bailli et du beau-père, et celle des Ruffey père et mère?

Mardi, 6 août 1776.

J'ai reçu ta lettre, mon amour, datée du 25 et du 28, mais toujours pas celle qui contient la feuille blanche; mon inquiétude redouble à ce sujet. J'ignore tes projets, du moins ceux de l'instant du départ. J'ignore s'il faut toujours écrire à Pylade. Ah! mon ami, ce que tu me dis de lui m'a touchée et attendrie! Mon Gabriel, il est des instants où l'on peut te le comparer! J'ai versé des larmes délicieuses d'attendrissement, en voyant ce qu'il t'a proposé pour nos enfants! Mon époux avait éprouvé les mêmes sensations, car ton papier était aussi marqué de tes larmes! Mais ne sentons-nous pas toujours de même?

Mon enfant, t'ai-je donc dit que j'allais t'écrire par Louise? Je n'en ai pas d'idée et je ne l'ai pas fait; il faut que je me sois bien mal expliquée, ou bien mal écrit! J'ai reçu une lettre d'elle hier, où elle me peint son chagrin des lettres qu'elle vient de recevoir : elle a été au moment, dit-elle, de partir pour la Provence, mais elle a craint de fâcher son ami. Son frère devrait la défendre contre les caprices de celui-ci; il faut qu'elle soit fâchée, aussi, de la lettre que tu lui as écrite, qui, cependant, ne devait pas faire cet effet, car elle est à merveille, mais tu lui prouves qu'elle a tort, c'est assez.

Il serait fort déplacé qu'elle se trouvât à cette noce, et, puisqu'elle a promis, il faut qu'elle dise qu'elle est malade, si elle ne peut s'en tirer que comme cela. Mais elle aime le plaisir, notre sœur, et je crains les concurrences. Tout ce que tu m'en dis le prouve. Il est certain qu'il y a beaucoup d'inconséquence dans sa conduite, car il ne faut pas jouir de l'envie de contrarier son ami; cela serait trop mal!

Quant à nous, nous ne pouvons que nous en louer. Elle a accepté la proposition de Pylade avec empressement. Je t'envoie la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet; elle fera plaisir à Briançon, parce qu'elle est remplie d'amour pour lui, et qu'il paraît qu'elle n'a pas hésité un moment.

Si tu crois, ami tendre, pouvoir te dispenser de venir à Lyon, ce serait bien bon, car j'ai grand'peur que l'on t'y arrête! Je serais d'avis que tu ne t'avançasses pas trop dans la Suisse, parce que nous n'avons aucune certitude que tu n'as pas été redemandé.

J'aime beaucoup le projet que tu as fait de m'envoyer ton homme en marchand, mais ce n'est pas de la mousseline qu'il faut qu'il vende, parce que le marquis n'aime pas que l'on fasse entrer tous ceux qui vendent des choses chères, mais il peut apporter des rubans, des aiguilles, des manches de filet, de la pommade, des petites fleurs artificielles. Avec douze livres, il se fera une boutique de tout cela. Si, par hasard, je n'étais pas au château, il faudrait qu'il restât au cabaret. Je ne découche jamais. Mais qu'il ne me vienne pas chercher à Migette, parce que j'y suis entourée de ces jeunes personnes! Il ne pourrait m'y remettre ta lettre, ou du moins je ne pourrais t'y répondre.

C'est, jusqu'à présent, ce que tu as imaginé de mieux que cet expédient, parce qu'il nous délivre de Jeanret qui, non seulement est bavard, mais qui, ayant été soupçonné du premier projet, et menacé de la corde par la Ruffey, n'agirait qu'à prix d'argent et ne serait nullement sûr. Il faudra que ton homme, partant de Suisse, s'informe du plus court pour arriver à Salins, qu'il passe, en allant, par Morteau, (O.) (Ornans) et à Nans. En s'en retournant, il prendra celui de Migette-le-Vieux, et tâchera de retrouver, par là, une route qui le remène à l'endroit de Suisse d'où il sera parti. Il apprendra bien le chemin, nous n'aurons pas besoin d'autre guide. Qu'il ne se mette point d'emplâtre, ni rien qui puisse lui donner un air déguisé!

Oh! oui, mon amour, hâtons-nous! Ta santé, la mienne, la

nécessité où nous sommes l'un et l'autre, le danger où je suis, tout nous y engage! Je te promets de prendre toutes les précautions possibles pour éviter l'empoisonnement, et de ne manger qu'après lui, ou les autres.

Tu as trouvé un bien joli moyen pour mourir ensemble, ami bon! Oh! sûrement, nous l'emploierons, si on nous y force! Ah! crois que ta Sophie-Gabrielle ne peut que mourir, si elle était encore arrachée à toi, et obligée de passer ses tristes jours éloignée de son époux!

Nous n'aurons plus de malheur à craindre, nous serons heureux l'un par l'autre, par nos enfants, nos amis. Oh! Gabriel, le joli temps que celui qui se prépare pour nous! Ne lis plus, je te prie, ton *Milord Bolingbroke* (1) : tant pis pour lui s'il ne connait pas la constance! C'est qu'il n'a pas eu une maîtresse qui valût Gabriel! Mais, mon ami, comment peux-tu donc t'affecter d'une telle lecture? Ton cœur ne te dit-il que, pour être constant, l'on ne peut pas ne le pas être quand on a une épouse ou un époux qui nous aime et qui mérite notre tendresse?

« Des hommes séduisants? » Eh! non, enfant! Y en aura-t-il jamais pour moi? Tu ne le crois pas, sans doute! La figure ne m'a jamais touchée. On ne connaît les gens et le caractère que dans une liaison particulière, et je n'en aurai certainement jamais avec aucun homme!

Ainsi, mon bon ami, jamais de ces idées tristes qui nous affligent tous deux! Tu me demandes, si tu étais repris, si un commerce de lettres me suffirait! Mais, Gabriel, que t'ai-je donc fait pour autoriser de telles questions? Mon cher amour, il est bien sûr que si tu étais repris, ce serait un malheur affreux, cela nous éloignerait pour un temps infini, cela

(1) Il s'agit, sans doute, de l'ouvrage de lord Bolingbroke intitulé *Pensées sur différents sujets d'histoire, de philosophie, de morale*, etc. Amsterdam et Paris, Prault, 1771, in-12. On y lit, entre autres pensées, celle-ci, que Mirabeau avait probablement citée dans sa dernière lettre à Sophie : « Quatre choses ne doivent point nous flatter : la familiarité des princes, les caresses des femmes, le ris de nos ennemis, la chaleur de l'hiver; car ces quatre choses n'ont pas une longue durée! »

achèverait de perdre ta santé! Nous serions au désespoir tous deux, mais sans penser jamais à chercher des dédommagements! Il est vrai que je ne pensais pas comme à présent, quand tu me juras de n'avoir jamais d'autre femme. Je regardais comme nécessaire à ta santé que tu eusses des filles; je ne croyais pas que ton cœur s'y attachât, et je m'accoutumais à l'idée des infidélités du corps, parce que je les croyais inévitables, mais, actuellement, c'est tout autre chose : elles me mettraient au désespoir! Autrefois, je ne connaissais point les désirs. Je suis toute différente; si je lis quelque chose de tendre, ou qui ait rapport aux plaisirs de l'amour, cela me donne des souvenirs charmants, je me sens brûlante. Les enfants, surtout, me font beaucoup d'effet. Je n'en vois point de jolis, que je ne pense aux nôtres. Cela fait battre mon cœur bien fort...

Si nous passons par Jougne, il y a quatre lieues d'ici, et la Suisse n'est qu'à Vallorbe (1), à une demi-lieue encore au delà. C'est un village. Je crois qu'en effet, cela vaut mieux que les Verrières. Je ne te nomme pas l'endroit où il faut que tu attendes ton marchand, mais j'aimerais mieux qu'il fît quelques lieues de plus, et que tu l'attendisses en Savoie. Les cartes sont très fautives, les noms des endroits n'y sont pas même comme on les prononce, et je n'ai encore pu prendre aucune instruction.

Si je pars la nuit, de quelque endroit que ce soit, j'y gagne une boîte, une montre, un étui d'or, mais, le jour, je ne pourrai pas les avoir.

Tu me fais bien du plaisir, mon amour, en m'annonçant que tu y seras; cependant, si c'était d'ici, et que cela t'exposât trop, étant sûre de te retrouver à la frontière, je partirais sans toi.

Mon ami, je ne suis pas maigrie, ce n'est que le bonheur qui me fait cet effet-là, tu me trouveras plutôt engraissée; je ne suis pâle que quand je n'ai pas dormi; cela m'arrive sou-

(1) Vallorbe est, en effet, le premier bourg que l'on rencontre, après avoir passé la frontière suisse, à droite de la route de Jougne à Yverdon

vent, mais mes couleurs reparaissent le soir; j'ai les yeux fort battus et rouges, parce que je pleure souvent, mais tout cela se raccommodera, quand nous serons ensemble, et je me porte bien.

Je t'assure, enfant, que quand tu m'eus dis à Dijon de ne pas mettre tant de rouge, je n'en mis plus que pour les assemblées, et même les R. (Ruffey) jugèrent de là que tu ne l'aimais pas, et me pressaient souvent pour m'en faire mettre.

J'ai voulu, mon ami, répondre à tous les articles de ta lettre, avant celui qui m'a fait de la peine, celui où tu me parles de la brièveté de mes lettres, et, en effet, les premières que je t'ai adressées étaient fort courtes; les autres le sont moins. Mon ami, il y a des jours où il m'est impossible d'écrire longuement; je ne t'en aime pas moins ces jours-là, mais je souffre. Te dirai-je que tu as mis de l'humeur dans tes reproches? Tu as compté les lignes, tu épilogues tous les mots! Tu me fais du chagrin, mon ami, et un gros chagrin! Et puis tu me dis que je te préfère, peut-être, la société, les plaisirs! Dieu! Si tu pouvais donc juger de l'ennui que me donne tout ce qui n'a pas rapport à toi! Je ne sors que très tard, et toujours parce que le marquis se fâche quand je parle de ne pas sortir.

Si je te préfère quelque chose? Si je n'ai rien à te dire? Gabriel, penses-tu tout cela? Je ne te dis pas : pourquoi l'écris-tu? J'aime que tu me dises tout, mais tu ne devrais pas avoir de telles idées! Oui, je trouve bien bon que tu me juges par le passé, cela ne me donne aucune crainte, puisque mon amour augmente sans cesse!

Les remords de Louise sont incompréhensibles, mais elle ne pense pas en avoir, elle aura voulu faire une phrase. Je n'aime pas que Briançon ait battu sa maîtresse : je veux bien que l'on la tue, mais non pas qu'on la batte! Il est vrai qu'il a dû être quelquefois bien furieux contre elle, et que sa conduite ne s'accorde guère avec ce grand amour dont elle se pique! Je suis bien fâchée que son ami soit malade : dis-lui

bien des choses pour moi. Faut-il toujours que je lui écrive?

Tu t'occupes de ce que je serai bien servie, bon ami, tu penses à tout, mais je t'assure que personne ne se passe plus aisément de service que moi!

Nous vendrons donc la martre aussi, puisque tu ne veux pas que je te la fasse mettre sur un habit couleur de rose! C'était cependant ma fureur de te voir en habit rose!

Ah! ne craignons pas la misère! Tant de gens vivent sans avoir autant de ressources!

Que Pylade se console de l'argent mangé, qu'il se hâte seulement de nous réunir!

J'ai reçu un de mes rubans, on ne peut rien voir de plus joli. Je t'envoie un échantillon que tu me renverras. Louise me dit t'avoir encore demandé des cheveux: je lui envoie ce qui m'en reste des tiens, pour te les épargner, mais j'ai peur qu'ils soient trop courts. Ils serviront, du moins, pour la bague. Je lui en envoie des miens, pour faire la tienne.

Eh! oui, enfant, nous nous coifferons, tu dirigeras ma parure dans notre retraite, car je ne veux pas te faire peur, et comme je n'ai envie d'être jolie que pour toi, je veux aussi l'être par toi!

Adieu, tout amour bon que j'aime bien. Tâche donc de ne plus gronder, car cela me fait trop de peine! Mes dernières lettres étaient plus longues que toutes les autres, cela doit faire compensation. Adieu, l'ami, l'époux de ta

SOPHIE-GABRIELLE.

Dimanche.

Les Ruffey ont écrit hier au marquis, par l'abbé Valinde, et lui mandent de ne point aller à la campagne, que j'aurai plus de facilité pour m'enfuir; que, d'ailleurs, si je fais ce coup de tête, toute la famille l'en rendra responsable, puisque l'on ne

peut pas obtenir de lui qu'il me mette au couvent. Elle finit par lui redemander sa lettre, quoiqu'elle ne soit pas signée. Il m'a conté tout cela, et, dans ce moment-ci, il lui fait réponse. Il lui mande qu'il n'a pas peur, et qu'il partira toujours.

Quand il m'a parlé de la lettre des Ruffey, j'ai insisté longtemps sur ce que nous n'avions qu'à n'y point aller. Ensuite, j'ai appuyé sur la hardiesse de lui faire des menaces; j'ai réussi à les lui faire trouver mauvaises; j'ai déclaré que je ne souffrirais pas qu'aucun d'eux vînt m'y garder. Ils y auront sûrement quelques espions. Je pense que le marquis ne nous fera pas poursuivre, mais qu'il enverra ici avertir la maréchaussée de se tenir sur la frontière, et il lui sera bien aisé de nous prévenir, si nous n'avons pas un guide qui nous fasse trouver la traverse.

Il est indispensable que tu la fasses reconnaître : envoie ton homme, qu'il passe de Jougne à Nans par le plus court, qu'il examine bien tout, et s'en souvienne.

J'espère toujours pour la malle, et alors tu pourrais n'y pas être. Le marchand, au lieu d'être en porte-balle, aurait une voiture, et deux grandes malles, dont l'une avec les crochets et la toile cirée : celle-là serait fermée et censée vide. Dans le fond de l'autre, quelques paires de gants et des rubans, qu'il s'opiniâtrera à me vendre. Ce sera des *Soupirs étouffés* (1). des *Plaintes indiscrètes* (2), de la *Couleur des cheveux de la reine,* le tout pour me donner de la curiosité. En me montrant ces marchandises, il me glisse un billet, ou l'empreinte de notre chiffre.

Il faudrait qu'ils fussent deux hommes, parce que je lui répondrais à l'instant, sur une carte, si je peux partir de nuit. Il s'en irait avec sa voiture au village du Crouzet, au-dessus de Migette. Son compagnon viendrait me chercher à onze heures, à l'entrée du verger, parce qu'il m'est impossible de faire une lieue seule. Il ne faut pas que le compagnon manque à s'en aller avec la voiture, pour revenir ensuite; il connaîtra le

(1) Sorte de satin broché.
(2) Garniture de robe.

chemin que mon trouble pourrait me faire oublier. Le chariot pourrait même revenir du côté de Migette. Comme le chapitre n'est pas un village, il faut bien qu'il s'aille reposer au Crouzet, disant qu'il en partira la nuit, et personne ne le suit pour savoir s'il va à Migette ou ailleurs. Quand nous l'avons rejoint, nous continuons notre route ensemble, et, par le plus court, nous tâchons de gagner la frontière. Comme il ne sera pas fourni de marchandises, il dira aller à l'emplette.

En venant me parler, il m'enverra sa charrette jusqu'à la porte du château, y entrera, parlera fort haut, ou fera claquer son fouet, pour que je l'entende et sorte. Il faut que les malles soient bien attachées et sur de la paille; il pourrait aussi y avoir dedans deux petits oreillers de plume.

Si je sais ne pouvoir sortir la nuit, je lui passe une carte portant : « Soyez à telle heure, à tel endroit, avec votre voiture. » Je vais me promener, je gagne l'endroit désigné, et je m'emballe. Voilà, je crois, mon cher fanfan, le plus sûr et le moins périlleux! Ne t'occupe pas de l'incommodité dont sera ma première façon de partir : je la préfère mille fois au danger que nous courrions autrement. Il connaîtra tous les chemins, et nous choisirons. Il y a beaucoup de rivières là, on peut se faire passer pour noyés. Si Briançon pouvait être le compagnon du marchand! Mais il ne faut pas que ce soit toi, à moins que ce ne fût l'abbé (1), et que tu gagnasses le Crouzet sans lui, la tête fort enveloppée comme pour une fluxion, et, le soir, tu viendras m'attendre près du verger. Songe bien que le parti qui t'exposera le moins sera toujours celui que je préférerai. Je ne désire Briançon que pour régler la marche et empêcher notre homme de faire quelque bêtise.

Les vendanges se font à Nans aux environs du 30 septembre. Les Siffrédy pourraient y venir, prévenons-les donc!

Le marquis n'a pas voulu me montrer sa lettre (2), mais il m'en a dit la substance, il assure que c'est la première qu'il

(1) C'est-à-dire « à moins que tu ne fusses vêtu en abbé ».
(2) La lettre de Mme de Ruffey, dont il a été parlé plus haut.

ait reçue mystérieusement. Il lui mande que sa lettre ne changera rien à ses arrangements, qu'elle s'alarme à tort, puisque Nans est à huit lieues plus loin de la frontière que Pontarlier, qu'il croit sa femme fort repentante de ses fautes *énormes,* mais que si elle l'avait gardée quand il l'en avait priée, tout cela ne serait pas arrivé; qu'au surplus, il l'avertit qu'il ne sera responsable de rien, et ne fera aucune démarche pour la ravoir, en cas de fuite, devenant par là trop *indigne* de lui; que la chanoinesse avait approuvé ce voyage, qu'il ne mettrait point de barreaux et ne changerait rien à sa façon d'agir; apparemment qu'on lui propose de me mettre en cage! L'aimable famille! Je suis persuadée qu'elles vont l'accabler de lettres et d'avis; je l'en ai prévenu; il m'assure que non, et qu'en tout cas, mon sort est entre mes mains!

Adieu, mon amour tendre, arrange tout pour le mieux; je m'en rapporte entièrement à toi; tu as quelquefois de bons pressentiments; je n'en ai jamais que de tristes. Puisse l'amour abréger les instants que j'ai encore à passer loin de mon époux!

Lundi (Août 1776).

J'ai pris des informations, mon Gabriel; l'expédient proposé dans ma dernière lettre, du marchand, de sa voiture et de ses malles, ne peut subsister entièrement, parce qu'il y a un bureau où les marchands sont obligés de faire visiter leurs marchandises, mais on ne fouille point les ballots des particuliers. Ainsi, le marchand pourrait toujours être utile pour la disparition de jour, mais il faudrait ensuite trouver sur la route un équipage à nous, sur lequel on placerait la malle ou plutôt ce qu'elle contiendrait, ne passant pas à personne, dans un endroit sur la route, de demander, ni de regarder qui est dans une voiture fermée. Mais il faut que ce soit la nuit; tâche

d'avoir avec toi ces deux hommes à Y... (1). La poste d'Arbois et Mouchard y conduisent.

Tu trouves, au *Dauphin*, ton domestique et trois chevaux. On en met deux à la voiture avec laquelle C... (2) et toi êtes arrivés; il y monte et se fait conduire, par ce même laquais, jusqu'au-dessus du Mai de Servant, à l'endroit où l'on trouve le chemin de traverse. Toi, monte à cheval, et, suivi d'un autre homme à nous ou de Jeanret, si nous ne pouvons nous en passer, tu traverses V... (Nans) entre onze heures et minuit, et attends ton guide, au bout du verger, qui monte en croupe derrière toi, et comme cela on va retrouver C... et son équipage. N'oublie pas que, pour gagner Migette, il faut traverser tout le village de V.... (Nans). On passe devant l'église. Tourne à droite sur un pont, passe à la porte du château, suis tous les murs; on tourne presque tout autour, puis l'on trouve le verger, dont on suit toujours le mur, jusqu'à ce que l'on ait trouvé le guide promis.

J'allai, hier, chez la Gotton, qui est malade. J'y trouvai ce fol qui me parla longtemps de Dijon, et, je ne sais pourquoi, de Belliqueux, qui était grand ami avec un monsieur qui était au château, M. de Mirabeau : « Il a logé longtemps dans la même rue que moi ! » Je lui ai demandé bêtement : « Vous logez donc dans la rue Portelle (3) ? » J'ai rougi, et n'ai plus rien dit.

O mon ami ! vivons ensemble, je souffre trop, loin de mon époux ! Je suis, avec tout le monde, d'une humeur insupportable, hier surtout, mais ce qui m'en donna tant, c'est d'avoir trouvé à l'assemblée ce Montperreux. Il quitta à la promenade, mais mon humeur resta. Que ne me mène-t-on à Nans ? Il me

(1) Y. paraît être Yverdon, à l'extrémité S. O. du lac de Neuchâtel. La route de Mouchard à Neuchâtel y conduit par Salins, Jougne et Orbe.

(2) C... désigne ici Briançon.

(3) Cette rue, qui tirait son nom d'une des portes de la ville, est devenue la rue Amiral Roussin, plus particulièrement la partie comprise entre la place Saint-Georges et la rue de Vauban, alors rue Saint-Fiacre. Il ne devait point y avoir d'hôtel, dans la rue Portelle et Mirabeau logeait, sans doute, dans une des chambres garnies qui abondaient dans l'ancien Dijon. (Renseignement fourni par M. Henry Chabeuf.)

semble que je n'y serai pas si sotte, surtout si on m'y laisse bien de la liberté et le pouvoir de sortir la nuit!

Mon testament est en bon état; je ne donne rien au marquis et fais le legs à Xavier B... (Barbaud), de soixante mille livres, parce que l'on tirera toujours dessus la légitime de mes père et mère.

Je reçois une lettre de toi du 4 août. Mon bon ami, ce n'est pas, je crois, celle dont C... s'était chargée, car il n'y a rien de lui, ni de D.... (1). Tu me dis, dans celle-là, qu'il part le lendemain suivant, ce que m'avait écrit D... Je ne te croyais plus dans le même endroit. O Dieu! si tu vas être repris! Mais pourquoi ne vas-tu pas à Nice? Tu te rapprocherais tout de même par la Suisse. Je meurs de frayeur de ces gueux qui t'ont cherché! (2)

Si l'on connaît la voiture de C..., il n'a qu'à la troquer pour une autre. La disparition du déserteur m'inquiète aussi beaucoup.

Mais, mon ami, je t'ai dit tout ce qui en était des lettres et des commissions relatives à M. de Vesvrotte! Apparemment que tu n'as pas encore reçu toutes mes lettres à ce sujet, puisque tu en parles encore. Si je t'eusse envoyé à Thonon sa première lettre, tu ne l'aurais pas reçue, puisque tu n'as pas eu celle dont je t'ai parlé. Je t'ai envoyé la troisième. Ce n'est donc que la deuxième que tu aurais dû avoir aussi. Si j'eusse imaginé que tu pusses autant la souhaiter, je te l'aurais certainement envoyée, mais je ne le prévoyais pas. J'en suis fâchée, je t'assure; je compte et j'espère qu'il ne me récrira plus, et, si cela lui arrive, je t'enverrai ses lettres cachetées.

Mets des numéros à tes lettres et accuse-moi la réception des miennes par les dates.

Je suis bien inquiète de tes douleurs de poitrine. Si tu pou-

(1) D... désigne Mme de Cabris.

(2) Allusion aux agents de la police envoyés, par le marquis de Mirabeau, à la recherche de son fils, et qui l'avaient inutilement suivi à Lyon, à Lorgues et à Nice, tandis que le comte était en route pour les Verrières, par le Piémont, les Alpes et la Suisse. (V. de Loménie, *les Mirabeau*, t. III, p. 265).

vais dormir ! Mais je sens bien que ce n'est pas aisé. Peut être est-ce des douleurs de poitrine que je prends pour des maux de reins. Je les ai assez faibles, mais je n'ai jamais eu de colique néphrétique.

C'était bien à cause de toi que je voulais faire envoler le bouton de mon œil, mais il ne me fait plus de mal, hors les paupières qui sont très rouges, mais qui se guériront quand je serai près de toi, et que je ne pleurerai plus. Je n'ai pas envie, non plus, de consulter Gaussin, qui me donnerait des remèdes, et je ne suis pas assez tranquille pour en faire.

Je n'ai pas confié mon secret à la Gotton, mais elle sait que je fais un codicille (et qui le voudra l'apprendra par les témoins nécessaires). Je t'en ai envoyé le modèle que tu brûleras, et tu verras qu'il fallait bien qu'on me donnât la copie, parce que je ne savais pas tous les termes qu'il faut employer. La Gotton, sachant donc que ce sont des affaires, ne me croira assurément pas *amoureuse* de son frère. Quel piège peut-il me tendre ? Quel secret lui ai-je révélé ? Que je suis mécontente de ma famille ? Il le savait déjà. Que je veux donner tout ce que je puis laisser à la seule personne que j'aime ? Que j'ai besoin d'un tiers pour cela, que je le choisis ? Quel mystère y a-t-il à tout cela ? S'il est un coquin, il le gardera, voilà tout !

Mais ne passe pas par (O) (Ornans), si tu y vois tant de danger ! J'aime bien mieux aussi que tu prennes la route du pays étranger (1), mais en restant très peu dans les environs d'ici, parce que le marquis en serait bientôt informé. Je ne puis, pour ton arrangement, faire que des projets, mon ami ; c'est à toi à choisir. Il me paraît que celui d'aujourd'hui est le meilleur.

O mon enfant ! laisse-les dire, ils verront qu'ils ont fait une mauvaise fable, et que tu ne me laisseras pas toujours. La suite a bien prouvé, cher enfant, que tu me rendais un service en me détachant de la Saint-Belin. Il est sûr que c'est,

(1) C'est-à-dire la route de Suisse.

avant toi, ce que j'ai le plus aimé, et qu'à Dijon, quand tu ne me disais les choses qu'à moitié, et que tu m'obligeais à lui faire des mystères, j'en souffrais, mais je ne balançai jamais entre elle et toi, quoique tu l'aies voulu croire quelquefois. Hélas! mon ami, j'étais, à Dijon, si affligée, si contrainte, que je ne sentais que l'amour et la douleur! Je n'avais pas la force de rien imaginer, ni d'exécuter ce que tu me proposais, tant je craignais ma famille que je voyais capable de tout! Il est vrai que j'eus de la peine à croire que c'étaient eux qui t'ont fait arrêter; Mth (Montherot) (1) t'avait dit le contraire, et j'aimais à le croire, mais nous avons eu trop de raisons de n'en plus douter, et il est encore plus sûr que je t'aurais vengé s'ils eussent commis le crime affreux d'attenter à tes jours! Je lui ai dit à Dijon, je l'ai répété, ici, à la chanoinesse, je t'eusse survécu de quelques instants pour te venger, et je t'eusse suivi!

Attends donc, pour rentrer en Franche-Comté, que je ne sois plus ici, et que je te l'aie mandé. Mais il faut bien te garder de passer à Besançon, ni à Mérey. Tu t'opiniâtres donc à avoir Jeanret? Étant convenu de l'endroit où tu arriveras, il ne faut pas que les lettres d'avis que C... écrira annoncent autre chose, sinon que la caisse descendra tel jour à Pontarlier, parce que tout autre endroit nommé pourrait donner des soupçons.

Le château de V... (Nans) est tout entouré de bois; les caches y sont aisées, mais ce que tu verras au commencement de cette lettre me paraît meilleur. Il n'y a point d'employés à V... J'ai peu de voisins à la campagne où je vais bientôt : Éternoz, Villayer sont les plus près, mais il faut se détourner de la route, et il y au moins une lieue et demie; Migette, qui est un chapitre, mais il n'y a point de village. Il est à un quart de lieue de là et se nomme le Crouzet, mais c'est la traverse de ce côté.

(1) M. de Montherot, grand prévôt de Dijon, qui, bien que favorable à Mirabeau, dut céder aux instances de Mme de Ruffey et faire arrêter le comte à Dijon.

Mais sûrement si, le départ de nuit est praticable! Il faut bien que tu repartes tout de suite le même jour, ou plutôt la nuit même! Si tu donnes des commissions de chevaux ou d'autres à Jeanret, il vaut autant le mettre dans la *Gazette*. Il n'est absolument bon qu'à se trouver à Y... tel jour qui sera celui que tu y arriveras. Alors tu ne le quitteras pas un moment. Il te montrera la route jusqu'au premier endroit français. Si tu l'employes à tout autre chose, nous nous perdons. Il faut absolument qu'il en soit. Je lui parlerai avant mon départ, s'il est de retour.

Je vois, mon enfant, que nous sommes bien pauvres. Le marquis ne me donnera d'argent qu'à son retour, qui est le terme de ma pension; il est ladre!

Oui, mon ami, je partirai, j'irai à Nans: je le souhaite, à présent, autant que je l'ai craint. Il n'y a point de condition à y mettre, car, le jour de mon arrivée, je déclarerai que je ne coucherai pas, si l'on ne me fait un autre lit. Il m'a dit, aujourd'hui, que je serais responsable des *péchés* qu'il faisait, mais je ne crois pas qu'il dérobe beaucoup *d'âmes à Dieu*.

Tu me recommandes de ne pas te trahir : ô Gabriel, est-ce bien toi qui me fais cette recommandation? Explique-moi aussi cette phrase qui me coûte des larmes : tu parlais de M. de Vesvrotte « *qui t'a outragé avant moi!* » O mon ami! sans doute tu n'y a pas mis le sens que j'y trouve. Tu me mettrais au désespoir, mais tu ne doutes pas de la vérité de mes aveux!

C'est le père de Sage (1) qui sera mon commissionnaire à la campagne, pour mes lettres.

Mais sûrement, mon bon ami, j'ai bien du plaisir à t'écrire, mais je n'en ai pas toujours le pouvoir. O mon ami! n'en étais-tu donc pas déjà sûr, avant que je te l'eusse promis, que je ne survivrais pas à une séparation de mon époux? Ah! je serais bien sûre d'en mourir de chagrin, quand je ne serais pas décidée à hâter la fin de mes jours! Mais j'ai mis mon

(1) Joseph Sage, valet de chambre du marquis de Monnier.

esprit à la torture pour deviner ta visite sans la prévoir; promets-moi de me l'apprendre quand même nous ne serons pas obligés de l'employer!

Adieu, mon bon ami, je te fais les plus tendres caresses et suis uniquement à toi. Ta

SOPHIE-GABRIELLE.

Es-tu libre? Hélas! le seras-tu toujours? Pourquoi ai-je donc des pressentiments si tristes?

Vendredi, 16 août 1776.

Jeanret est jugé, condamné à quinze cents livres d'amende, et décrété; il était encore avec Lalue. Celui-ci arriva avant-hier. On courut vite au-devant de Jeanret pour l'empêcher de rentrer en France. Il s'engagera et se tirera d'affaire, mais sa femme et ses enfants mourront de faim. Cet événement nous force à renoncer à son secours qui, dans tous les cas, était fort dangereux. Il est positif que si tu peux amener ou envoyer quelqu'un qui reconnaisse le pays, c'est ce qui vaudra le mieux. Si tu ne le peux pas, je tâcherai que Jeanneton me procure un guide sûr. Celle-ci m'assure qu'il faut que je laisse mes hardes chez elle, parce que, ne sachant pas précisément où je vais, ce serait les exposer; qu'il peut aussi m'arriver de nouveaux chagrins; que le plus aisé, donc, est de les laisser chez elle, au cas que je puisse les y faire porter, jusqu'à ce que je puisse lui faire savoir où il faut qu'elle me les adresse. Je ne lui avais point dit du tout que le paquet dont je lui parlais fût de hardes. Ce n'est sûrement pas finesse, c'est de bonne foi qu'elle agit, et je la soupçonne d'autant moins qu'elle est brouillée avec ce saltimbanque.

Hélas! mon bon ami, il est très clair que ta longue lettre du 1er août ne m'est point parvenue, et qu'elle est apparemment

perdue. Tu me disais, dans celle qui la suivait, et qui était de sept pages, que tu envoyais mettre à la poste plus loin celle du 1er août. J'ai vu dans les suivantes que tu m'avais parlé, dans celle que je n'ai pas, de gens de police qui ont fait des recherches que nous avons tout lieu de penser qui te regardaient. Celle-là contenait, me dis-tu, mon dernier arrangement. B. (1) s'est chargé d'une, en apparence celle de sept pages. Je ne sais pas avec quel timbre elle est arrivée, mais elle n'a pas retardé. Tu m'y disais que celle dont je suis inquiète attendrait peut-être, parce que tu l'avais envoyée ailleurs. J'apprends par ta dernière qu'elle est arrivée à temps par la poste, et que j'ai dû la recevoir le 8. Mon Gabriel, tous les malheurs nous assaillent!

On ne peut soupçonner C. (2) d'avoir été curieux de ce que tu disais de lui; nous serions trop heureux qu'elle fût entre ses mains; mais on ne peut l'en croire capable. Je crains bien autant que toi que D. (3) ne pense plus à rien quand elle l'aura avec elle, et nous le retarde, mais pense que je serai à la campagne le 24, que ma lettre sera tout au plus tôt à (O) (Ornans) le 30, que si on te la renvoie là-bas, tu ne l'auras guère que le 6, qu'il faut que tu attendes les reçus parce que les choses peuvent changer. Tu ne pourras donc pas partir avant le 10. Si tu passes par (O), la poste t'amène bientôt encore, et tu es nécessairement retardé par toutes les précautions, achat de chevaux, etc., du 15 au 20; mesure donc le moment, mais fais-lui entendre qu'il ne faut pas que cela aille au 25, à cause de l'inconvénient de la fraternité Siffrédy que je ne crois pas cependant qui ait envie de venir; mais les R. (Ruffey) les persécuteront pour qu'ils y viennent; encore cela ne ferait pas grand'chose parce qu'ils habiteraient le haut, mais, si l'on s'apercevait de quelque chose, il est brave et il serait du nombre des poursuivants. Ils rendraient ainsi un départ de jour impraticable. Mon bon amour, je sais qu'il ne dé-

(1) Barbaud ou Bourrier.
(2) Briançon.
(3) Mme de Cabris.

pend pas de toi de te presser, aussi ce n'est pas pour toi que je dis tout cela, mais afin que tu fasses comprendre à C. l'impossibilité d'attendre. Est-il donc bien décidé qu'il ne se veut mêler de rien? A-t-il donc oublié ses promesses? Les vifs regrets qu'il avait sur l'affaire manquée sont-ils donc totalement éteints? Je ne puis croire qu'il se refuse absolument à t'obliger. Cependant le propos qu'il t'a tenu est bien dur! Comment peut-il donc être si peu touché de tes larmes? Quel risque courrait-il en venant chercher A (1), supposé qu'elle pût se rendre ensuite seule? Mais cela même ne serait pas praticable, à moins qu'elle ne soit sûre de trouver, au sortir de la ville, une voiture, qui ne pourrait être suppléée que par C. (2) S'il se refuse à tout, comment réussir?

Oui, mon ami, si j'avais eu assez de sang-froid pour répondre au marquis tout ce que tu me dis, dans le moment de l'événement du paquet, cela l'aurait certainement persuadé, mais je suis encore tout étonnée d'avoir pu trouver une raison passable, car personne ne perd la tête plus aisément que moi, quand je suis surprise. Il est certain qu'il est bien fourbe s'il médite quelque chose, mais ce que tu me conseilles après m'être confessée dut faire le meilleur effet.

Mon Gabriel, il est bien sûr que si nous nous revoyions sans nous y attendre, cela nous causerait une révolution affreuse; te souviens-tu combien nous fûmes troublés quand nous nous revîmes à la Comédie, à Dijon, pour la première fois? Comme je tremblais en passant près de toi? Cependant, nous savions que nous devions nous voir. C'est ce qui me fait souhaiter que le chemin de V. (Nans) jusqu'à la voiture, s'il y en a une, ou jusqu'au grand chemin, par le chapitre, s'il n'y a que deux chevaux, je souhaite, dis-je, que ce trajet puisse se faire à cheval, parce que le trouble de tous deux empêcherait de marcher, mais s'il y a un cheval, il le faut faire tenir un peu loin de la maison, et dans un détour, afin que les passants ne voient rien.

(1) *A* désigne Sophie.
(2) Briançon.

S'il pouvait faire un temps comme celui de la *Perspective* (1), ce serait un grand bonheur ! Si l'on entend quelque bruit, c'est apparemment le vent; cela éloigne les espions. Il y a une fontaine, dans la cour, qui fait beaucoup de bruit, parce qu'elle est très grosse; il faut aussi que tu saches qu'il fait, toutes les nuits, dans cet endroit, un brouillard si épais, que l'on ne voit pas à dix pas de soi, jusqu'à huit heures du matin.

Oh ! mon époux, oui, ce sera Sophie qui recevra ton dernier soupir, à moins qu'elle ne le rende avant toi, et dans tes bras ! Aussi nous sommes au moins comme sûrs de mourir ensemble, et c'est déjà beaucoup ! Mon Gabriel, de combien je préférerais cette mort-là à tout ce que l'on pourrait m'offrir de brillant et d'agréable, que tu ne peux pas partager ! Ah ! c'est à chaque moment que je le sens davantage, que je ne puis exister et être contente que par toi, ou en toi ! Gabriel, Sophie souffre trop de notre séparation forcée, pour pouvoir la supporter plus longtemps. Elle est aussi trop dangereuse pour ta santé, qui s'épuise, je le vois trop ! Ah ! finissons nos maux, il en est temps !

Tu crois donc que la chanoinesse de Ruffey n'a pas de mérite à être sage ? Je vois, cependant, qu'elle est assez fêtée des hommes ! Elle a de l'esprit, se pique de procédés, a de fort beaux yeux, qui annoncent même beaucoup de tempé-

(1) Mot que le copiste de M. Lucas de Montigny n'a pu déchiffrer qu'en partie. Il faut lire *Perspective*. Voir le *Journal* de Mirabeau, dans le tome IV, p. 594, des *Lettres de Vincennes* : « Jeudi 14 mars (1776), je passe la nuit à la *Perspective*, avec Sophie. »

— « Il n'y eut jamais d'hôtellerie de ce nom à Dijon, nous écrit M. Henry Chabeuf; je suis porté à croire qu'il s'agit ici du Vauxhall, salle de concerts et de bals, élevée et exploitée par Ferry, l'entrepreneur de la Comédie, au bastion de Guise, qui terminait ce qu'on appelait alors *beau mur*, plus tard rempart Tivoli, aujourd'hui rempart d'Ouche.

Le bastion existe encore, mais le Vauxhall fut démoli en 1839.

Le premier Vauxhall, ouvert le 3 juin 1769, était fort fréquenté. Le prince de Condé s'y montrait toujours, lorsqu'il venait tenir les États à Dijon, on y conduisait les princes de passage... On y dansait toute la nuit.

Peut-être Mirabeau le nomme-t-il ainsi parce qu'il faisait *perspective* à la longue allée du rempart toujours fort fréquentée du beau monde, ou parce que, de cette allée, la vue s'étendait au loin dans la campagne ».

Il est encore question de la *Perspective* ci-dessous, p. 54.

rament. Chacun ne connaît pas son caractère. Ce dont je puis t'assurer, c'est que Carval lui parlait avec grand plaisir; que Dupuis y prenait goût, et qu'il lui a fait des déclarations assez claires (j'en ai entendu une partie), qu'il lui a même serré plusieurs fois la main, qu'il se plaignait ensuite à ses sœurs de ce que, dans ce temps-là, elle ouvrait tout à fait la sienne. Il espérait peu d'en tirer parti; cependant il disait qu'elle avait l'air content de le voir, et elle se conduisit fort bien pour éviter les propos.

Mon enfant, j'ai beaucoup moins de temps pour lire que tu ne le crois. D'abord, je passe les trois quarts de ma journée à lire tes lettres ou à t'écrire, et à causer avec l'*Inséparable.* Le reste est employé en lectures, repas, visites, assemblées, promenades, sommeil, etc. Même quand je lis, mon esprit y est très peu; je m'arrête dans les endroits les plus intéressants pour penser à toi, mes lectures gaies sont les *Nuits* d'Young. Oui, nous lirons ensemble, et ce sera bien joli alors! Mais ce ne sera pas tout de suite, comme tu dis très bien! Nous aurons tant de choses à faire avant!

Hélas! oui, cher bon ami, tous les malheurs que tu as éprouvés devaient bien t'avoir dégoûté de la vie! Ton amie en était bien détachée aussi! Toi seul pouvais la lui faire aimer, et nous ne l'aimons que pour la passer ensemble!

J'oublie toujours mon journal, pardon! Lundi, il n'y avait personne chez Largeon. J'allai me promener avec la Sabine. Mardi, nous y allâmes plusieurs, Mlle d'Hom (1), avec qui je ne parle pas. Mercredi, chez la Sabine (2), où il n'y avait que l'abbé Mondet; nous nous promenâmes ensemble; Lierre, Chemin et Boisson furent nos cavaliers; Legrain nous rejoignit. A la séparation, Damoisane me ramena, me contant l'histoire de Jeanret; je suis plus que persuadée qu'il ne pensait point à moi, en t'assurant *qu'il suivrait ton exemple.* Il s'est donné, ici,

(1) Ce nom doit plutôt s'écrire *d'Homme* ou *l'Homme.*

(2) Il s'agit, pensons-nous, de la femme ou d'une parente de Philippe Ignace de Sabinet, ancien capitaine de dragons, demeurant à Pontarlier, et qui fut un des témoins cités à l'enquête de 1777.

pour mon cousin; cela n'est pas, cependant, nous ne sommes qu'alliés, mais la parenté n'a occasionné aucune liaison. Tu sais bien que c'est ma bête d'aversion!

Il est venu me faire sa visite d'arrivée. J'étais seule; l'examen qu'il fit de mes bracelets lui fournit l'occasion de baiser ma main, ce qui me fit prendre un air très maussade. Il ne me parla pas de toi, mais de Saint M. (Mauris), voulut faire l'homme instruit, le mystérieux. Il m'ennuya en contant. Il m'assura que l'on embrassait toujours ceux que l'on n'avait pas vus depuis longtemps. Je l'assurai, moi, d'un ton si décidé, que ce n'était pas mon usage, qu'il y renonça. Je n'ai plus que huit jours, enfin, à être avec toute cette espèce!

L'abbé m'a parlé : toute la ville sait l'histoire du paquet, et chacun la lui raconte, et M. (1) fulmine; il assure que tu n'es pas à trois lieues d'ici, que sûrement il arrivera quelque catastrophe, que tu as passé à Besançon, que tu y as pris son nom. Tu sais que je t'avais déjà mandé qu'il le disait. J'ai dit à l'abbé de parler au marquis. Il l'a fait, a commencé par de grands reproches de ce qu'il avait dit ces affaires, lui a dit l'histoire du paquet comme on la conte, dont le marquis n'avait pas parlé à l'abbé. Il a été très surpris, et a dit que c'était très mal; après cela, qu'il en était bien aise, et ensuite que, cependant, cela me ferait tort. Il a ajouté que l'on le détournait d'aller à la campagne, mais qu'il n'avait pas peur; qu'après tout, si je voulais m'en aller, il ne tenait qu'à moi, qu'il ne me ferait pas courir après, qu'il me l'avait dit, et mandé aux Ruffey que, pour une lettre de cachet, jamais il ne la demanderait; que l'on lui avait dit que j'avais encore bien des commissionnaires, mais qu'il ne s'en occupait pas, parce qu'il voyait bien que je lui disais *vrai*; qu'il avait pour moi de l'*estime* et de l'*amitié* (je crois que ce compliment n'est que de l'abbé), et qu'il croyait tout ce que je lui disais. Cependant, celui-ci me dit qu'il pense que le marquis n'a pas cru que je voulusse vendre les hardes; il a compris qu'il lui

(1) Le marquis de Monnier.

disait que l'abbé Valinde avait écrit, mais il n'a pas eu l'esprit de demander à qui; il est allé parler à celui-ci, pour le savoir, mais il ne pourra me le dire que dimanche : c'est sans doute au R. (Ruffey).

Ce qui me ferait encore penser que les R. (Ruffey) savent quelque chose, c'est qu'il y a plus de quinze jours que je n'ai eu de leurs nouvelles, et que j'ai écrit, depuis ce temps, deux fois à la chanoinesse, qui ne m'a pas répondu. Tout cela me tourmente étonnamment. Je saurai encore demain (quelque chose) des R. (Ruffey) en lui faisant mon histoire de repentir.

Je crois que tu auras trop de dangers à courir à (O) (Ornans) pour t'y arrêter. J'aimerais même bien mieux que tu n'y passes pas; cependant, si tu pouvais y être caché, cet endroit serait bien le plus favorable, à cause du peu de temps qu'il faut pour les lettres et ce que, d'un moment à l'autre, je pourrais te dire ou écrire.

Mardi, 20 août 1776.

J'ai parlé à Jeanret. Les deux lettres qui me manquent ne sont pas arrivées. Je remarquerai, à l'avenir, les dates des tiennes, pour te l'annoncer au juste : ta dernière est du 9. D. (1) t'a envoyé toutes les miennes, tu dois être rassuré, mais si elle te les a fait attendre, si elle est partie, qu'elle n'ait point donné d'ordres, ô Dieu! que vas-tu risquer! Gagneras-tu seul la Savoie? Je supplie la D. (2) de te renvoyer B. (3), mais le voudra-t-il? J'avoue que je n'entends pas comment ces troupes d'archers se trouvent sur son passage, s'il n'est pas attendu où il passe! Je ne vois pas non plus comment son voyage aurait le gîte si dangereux : ne peut-il pas récom-

(1) Mme de Cabris.
(2) Mme de Cabris.
(3) Briançon.

penser un homme à qui il a des obligations, sans que l'on y voie autre chose que l'acquit de sa reconnaissance?

D'après ta lettre, j'ai cru que tu pouvais être aux Verrières. J'y ai envoyé Jeanret, lui disant seulement que la H. (1) devait avoir reçu des lettres et un paquet pour moi (2); que, s'il y avait quelque chose, il le rapportât. Je ne lui ai voulu dire que cela, parce que, si tu y es, tu lui parleras. Il me rendra réponse à trois heures. J'ai un rendez-vous aujourd'hui, à une église; je lui ai parlé, ce matin, aux Capucins, d'où j'arrive, et lui ai dit que tu étais loin d'ici, afin qu'il n'ait point de soupçon. Son jugement ne lui est pas signifié, il n'est pas même sûr qu'il soit rendu, mais, comme il a peur d'être arrêté, il ne couche pas chez lui, et se cache une partie du jour.

Je tremble que D. ne t'ait pas envoyé mes lettres, et, en ce cas, qu'auras-tu pensé de moi? Mais, ami, voici la dixième lettre que je t'écris, depuis celle à laquelle tu me réponds : « *Tu n'es pas cause de mon chagrin!* » Mais je n'ai pas dit que tu en fusses cause, non plus! Je n'ai pas dit au marquis que je ne t'aimerais plus, que j'éteindrais ma passion; non, mon ami, je n'ai pas pu le lui dire; mon cœur s'est serré, je n'ai pu prononcer ce blasphème, je disais tout bas : « Sophie adore Gabriel! » Peu s'en est fallu que je ne le dise aussi tout haut. Il donne à plein dans ma *conversion*.

Mon capucin m'a dit des choses qui m'ont étonnée; quelqu'un lui a demandé s'il m'avait donné l'absolution, l'autre fois, lui a conté les histoires d'argent, paquet, et a ajouté : « Elle joue, aujourd'hui, la religion, pour en imposer, mais personne n'est sa dupe! »

Tu prends ta revanche bien cruellement sur les lettres

(1) Mme de Cabris.

(2) On verra ci-dessous, p. 55, que ni lettres, ni paquet n'arrivèrent à destination. En effet, Mme de Cabris qui venait, pour des raisons sur lesquelles il importe de glisser, de se brouiller avec son frère, avait tenu à conserver les lettres pour s'en faire une arme contre lui.

Elle allait bientôt le menacer de les livrer à la publicité, projet qu'à la requête de Mirabeau, Boucher, le premier commis de la police, l'empêcha de mettre à exécution.

courtes, et tu supposes que je n'aime pas autrement. Tes lettres sont cependant le seul bien qui me reste. La dissipation forcée, le monde que je suis obligée de voir est un de mes tourments. Je sortis hier de chez Regnard, pour venir lire ma lettre; j'y retournai le cœur bien gros. On me fit faire un reversis, avec Bauvre, Pochard et Desmaillots (1). Les larmes me sortaient des yeux en jouant. Le marquis rentra de bonne heure; je le suivis pour pleurer à mon aise, et t'écrire. »

Je t'ai assuré, dans plusieurs lettres, que je n'irais point chez les Siffrédy; je ne découcherai point, tant que je serai à la campagne, mais je ne pourrai éviter quelques dîners à Migette, mais j'en reviens toujours avant sept heures.

Je ne sais pas ce que tu entends par *les jours d'affaires*, et je te prie de me l'expliquer; comme je ne peux point entendre aisément de toi des choses dures, tu voudras bien parler plus clairement. J'ai dit que M. du Page n'était pas revenu. Je croyais que Gabriel estimait assez son épouse pour n'avoir pas de soupçon offensant. Hélas! que ne me laissais-tu mourir avec la certitude de ton amour, et ton estime! Cette mort eût été douce, auprès de ce que je souffre!

Mais il en est temps encore : rends-moi ton cœur! Mais je ne l'ai pas perdu; mon ami m'aime, il m'aimera toujours! Cependant, comment interpréter toutes ces phrases : « *Je proteste à Sophie que, si elle va chez la D.* (2), *elle ne me reverra de sa vie!* »

« ***M. de M.*** (Montperreux) *a, sans doute, des moyens de faire la paix, sur lesquels il compte!* »

« *Je ne puis passer à Aix; tous ces détails sont mes affaires!* » (n'est-ce que la tienne?)

« *Si Sophie va chez les S.* (*Siffrédy*) *elle peut se dispenser de tous*

(1) Claude Bathilde Caffod des Maillots de la Ferrière, capitaine au régiment de Neustrie, en garnison à Douai. C'est lui qui allait intercepter chez Mlle Barbaud, la veille du départ de Sophie, une lettre de Mirabeau à celle-ci, lettre dont l'original figure au dossier du procès, et que M. Georges Leloir a reproduite dans son *Mirabeau à Pontarlier*, p. 25.

(2) Mme de Cabris. On a vu que Mirabeau venait de se brouiller avec elle.

ces embarras (embarras, mon ami!) *et pleurer sur son amant!* »

O Gabriel, comment as-tu le courage de m'écrire tout cela, toi qui, un moment avant, parles de ma sensibilité?

Puisse ta santé se rétablir! L'inquiétude, à ce sujet, devait achever nos maux! La mienne n'est pas bonne non plus, je n'ai plus de boutons, mais les maux de tête et de gorge continuent. Je ne dors point, et je verse des larmes que ta main n'essuie pas!

On dit que c'est lundi que nous partons : mon premier soin, en arrivant, sera de t'écrire!

Puisque tu fais une différence, quand je suis sans conseil, ou quand j'en ai de mauvais, fais-en donc une aussi quand je t'écris que je suis tranquille, ou quand j'éprouve des moments de frayeur qui ont l'air de me faire varier. Attends, pour me juger, que je sois remise, et tu me verras toujours la même. Eh! comment pourrais-je changer? Ton amour est tout pour moi, je n'agis, ne vois, ne sens plus que l'amour, il est inséparable de mon être! Je ne puis le perdre sans la vie! Je pensais tout de même à Dijon, mais je le sens beaucoup plus à présent!

Ce n'était pas à tort que la Saint-Belin se plaignait, elle fut si longtemps la première dans mon cœur! Ce fut quand je vis la différence de mes sentiments pour toi et pour elle, que j'en connus toute la force! Aujourd'hui elle est bien plus que doublée, cette tendresse qui m'occupe uniquement! Dans les principes de madame de Saint-Belin, elle ne voit rien de plus beau que de rompre avec son amant, quand c'est pour n'en pas prendre un autre : cela vient de ce qu'elle est humiliée d'être sensible, qu'elle regarde l'amour comme une faiblesse!

Sur quoi j'ai été la plus persécutée, c'était sur ce que l'on me disait qu'il fallait changer de style, en prendre un *honnête*, s'appeler ***Monsieur***, ***Madame***, *vous*. Ce terrible mot qui me fait tant de mal, tu as trouvé une façon pour l'éviter, qui m'en fait presque autant : « *Sophie aime les lettres courtes!* »

O Dieu! mon ami, tu dis que j'eus un moment, à Dijon, l'air de mériter tes reproches, que tu me crus changée! Que

tu devais me trouver coupable! Que j'aurais mérité de haine de ta part! Mais, mon amour, ce fut le lendemain que nous nous sommes vus à la *Perspective!* (1) Mais, mon Gabriel, y avais-je donc l'air de quelqu'un qui aime faiblement? En ce cas, j'exprimais bien mal ce que je sentais, puisque cette séance augmenta de beaucoup mon amour!

Ah! tous les jours il s'accroît!... Oui, je partage le besoin de te voir, je le sens bien vivement. Hélas! quand sera-ce? Je me le dis souvent que nous ne sommes pas nés assez heureux tous deux pour voir réaliser nos projets, mais (réalisons) au moins celui de mourir ensemble! Que je puisse rendre mon dernier soupir en passant ta main sur mon cœur, en te jurant que je ne vivais que pour toi!

Oui, nos enfants seront sensibles, ils auront ton cœur, toutes tes vertus, ils apprendront, de Sophie, combien Gabriel doit être aimé! Mais le verrons-nous ce jour de bonheur? Quelquefois j'en désespère!

A. te prie de dire à B. qu'elle portera à V. (2) son habit de paysanne, qu'il pourra lui servir, pour sortir la nuit, ou fuir le jour.

Je parlerai tantôt à Jeannette et à Jeanret. Tu ne m'as point parlé du portrait que D. (3) a envoyé. Si elle ne le garde pas, reprends-le, il ne doit pas rester à C. (4).

Je connais un de mes espions : quand je suis entrée aux Capucins, Mlle Boissard, sœur de la Mallias, m'a suivie, n'est pas entrée, a passé et repassé à la porte. J'ai parlé dans la cour à Jeanret. Elle s'est montrée dans ce moment, est restée à l'église pendant que j'étais au confessionnal et s'est mise de l'autre côté. Je suis sortie avec elle, lui ai dit qu'elle faisait parfaitement ses commissions, que si je savais qui la chargeait de m'épier, je les en assurerais; qu'au surplus, je ne me

(1) Voir la note de la page 47.
(2) A. désigne Sophie; B., Mirabeau; V., Nans.
On voit, par cette lettre, que trois jours avant sa fuite, Sophie croyait encore l'enlèvement destiné à se faire à Nans.
(3) Mme de Cabris.
(4) Briançon.

cachais point, que même je ne lui en voulais pas de mal, que je me contentais de mépriser les bassesses. Elle s'est beaucoup récriée sur ce qu'elle ne ferait pas de peine à un enfant, que j'avais bien tort ! Je l'ai dit au marquis en rentrant. Il prétend que j'ai eu tort. Cela se peut, mais je me suis satisfaite !

Sophie à Mlle Jeanneton Michaud (1).

(Rotterdam.) Le 19 octobre 1776.

Vous avez dû apprendre de mes nouvelles, ma bonne Tonton, par votre frère, à qui le comte a écrit, il y a déjà quelques jours. Je n'ai encore pu vous écrire, parce que nous avons toujours été en voyage. Nous nous portons bien, nous sommes en sûreté et très contents. Mandez-moi que vous l'êtes aussi, et cela me fera grand plaisir. Je ne peux vous parler de mon départ, il fut si précipité !... Dites-moi les nouvelles ; je n'ai rien appris de votre ville depuis que j'en suis dehors. Mandez-moi tout ce que vous pouvez apprendre.

Faites-moi le plaisir de vous informer de ce qu'est devenue la boîte dont vous vous êtes chargée. Mme de Cabris ne l'a pas reçue (2) ; si vous pouvez la retrouver, mandez-le-moi, et je vous donnerai une adresse pour me la faire parvenir. Mais sachez ce qu'elle est devenue, car j'ai grand'peur que l'on vous ait trompée et qu'elle ne soit tombée dans les mains de M. de M. (Monnier) ou de ses amis.

J'ai perdu l'adresse que vous m'avez donnée. Celle-ci vous

(1) Suscription : « *A Mlle Michaud, l'aînée, chez monsieur son frère, à Pontarlier (Franche-Comté)* »

Partie de Pontarlier le 24 août, Sophie avait rejoint Mirabeau aux Verrières Suisses, le même soir. Ils y restèrent jusqu'au 15 septembre, jour où ils prirent la direction de la Hollande, arrivèrent à Rotterdam le 26 septembre, et s'établirent le 7 octobre à Amsterdam.

(2) V. la note 1 de la p. 11.

viendra par Paris. Nous sommes en Hollande; écrivez-moi, mettez sur la lettre : *Pour M. le comte français*. Vous mettrez une enveloppe. et dessus : *A M. J. Potter, négociant à Rotterdam, en Hollande.*

Adieu, ma bonne; nous vous embrassons tendrement. Pensez un peu à nous, et comptez-nous bien sûrement au nombre de vos amis; nous vous regardons bien comme la nôtre.

Sophie à Mirabeau (1).

(Amsterdam. S. d.).

J'avais compté te voir aujourd'hui, bon ami, et j'ai envie de bouder Castagny de ce qu'il a attendu si longtemps à se guérir, mais, comme il ne faut pas que les convalescents fassent d'excès, ne lui accorde qu'un jour, cela nuirait à sa santé, et bien plus encore au plaisir de nous revoir. Tu as bien fait de t'accoutumer, ici, à boire, puisqu'on devait mettre ton estomac à tant d'épreuves, à Rotterdam !

Est-ce que tu remporterais la victoire même sur Petton? Cela te ferait une réputation parmi les buveurs! Pour moi, je suis tout à fait au régime; le vin doux n'est pas encore venu.

La Coulau vint hier; elle m'amena une jolie cousine à elle, que l'on t'aurait, je crois, cachée, et qui est réellement fort jolie. Je lui ai promis d'aller passer l'après-midi chez elle, si tu ne revenais pas.

Tu peux être assuré que je ne mangerai pas seule avec Drawemann; Le Quesne (2) y est toujours. Il va aujourd'hui à Harlem; je crois que c'est ce matin.

(1) Mirabeau allait souvent, pour affaires, à Rotterdam, où Sophie lui adresse cette lettre sous le nom de comte de Saint-Mathieu, qu'il avait pris en Hollande. C'était celui d'une terre limousine appartenant à la marquise de Mirabeau.

(2) Drawemann, Mme Coulau étaient des connaissances de Sophie et de

Quoique je désire que tu t'amuses, mon ami, je suis aussi flattée que satisfaite que tu ne t'accoutumes point à n'être point avec ton amie bonne, et aussi ce ne serait pas juste, car ton absence me coûte beaucoup. Tu le crois bien, mon amour !

Les bateaux ne vont plus ; tu seras donc obligé de passer par la Haye, et quand tu devrais dire que je m'inquiète mal à propos, je te prie de ne t'y pas beaucoup montrer, parce que je ne crois pas que ce fût aussi sans conséquence qu'à Rotterdam, si tu y étais connu.

Ne trouves-tu pas qu'il fait bien froid pour coucher seul ? Pour moi, je le trouve. J'avais imaginé, à moi toute seule, une façon pour chauffer mon lit, mais j'ai pensé y mettre le feu, et ai tout roussi les draps !

Adieu, mon amour bon, je t'embrasse comme je t'aime, sans parler du col, des épaules, et... Adieu.

Sophie-Gabrielle.

Sophie à la marquise de Mirabeau.

(Amsterdam) Le 24 avril 1777.

Je suis très reconnaissante, Madame, de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mes affaires. Je ne connais pas M. le marquis de Bussy, et j'ignorais qu'il fût parent à M. de Monnier. Je ne doute pas qu'il ne réussisse dans la négociation que vous méditez, si vous avez la bonté de le guider ; on pourrait proposer l'arrangement tel que vous me le dites, sous les conditions expresses que toute la procédure sera

Mirabeau à Amsterdam. Le comte parle, dans ses *Lettres de Vincennes*, t. I, p. 30, de « cette bégueule de Coul . (Coulau) ». Quant à Le Quesne, c'était un tailleur français chez lequel Mirabeau et Sophie logeaient, au Kalverstraat.

brûlée, que M. de Monnier renoncera à employer toute espèce d'autorité contre moi, que je conserverai ma dot et ce qui m'a été assuré par contrat de mariage, que je serai absolument libre après lui (cela est essentiel à spécifier et à garantir, parce que je ne suis pas majeure); que, pendant sa vie, je me retirerai dans un couvent que je choisirai tel qu'il me plaira et où je voudrai, et qui ne pourra pas être changé par lui; que je jouirai, dans ce couvent, de toute liberté pour écrire, recevoir au parloir, et sortir sans découcher. Je m'engagerai à n'en pas changer sans son consentement, quand une fois j'en aurai choisi un. La pension qu'il me réglera sera d'au moins mille écus, et payés d'avance.

Quand M. de Monnier aura consenti à ces conditions, quand cet arrangement sera revêtu de toutes les formes qui sont nécessaires pour le consolider et le rendre inébranlable, et qu'il y aura fait accéder ma famille, alors je quitterai l'Angleterre (1) pour me rendre au couvent que je nommerai. Si, dans ce voyage, je pouvais avoir l'honneur de vous voir, j'aurais une grande satisfaction de vous assurer de toute ma reconnaissance et du respect profond et tendre avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissante servante.

Richard de Monnier.

Sophie à Mirabeau.

(Amsterdam) Mercredi (mai 1777).

M. Bruière (2) est venu à la maison à onze heures pour demander toi, MM. Drawemann et Le Quesne; ces deux-ci lui

(1) C'est-à-dire la Hollande; Sophie ne veut point écrire le nom véritable du pays dans lequel elle s'est retirée.

(2) L'orthographe de ce nom est *de Bruguières;* il était inspecteur de

ont parlé et, comme la conversation fut faite sur l'escalier, je l'ai toute entendue. Il va, dit-il, dîner chez M. de Harrinck à qui il est recommandé. M. Drawemann y dîne aussi et compte passer à l'auberge, outre dîner, pour te dire que le Bruière ira, à une heure, pour te parler et se faire connaître à toi et à un autre monsieur. Il a dit son nom, il n'est pas précisément Bruière, mais qui y ressemble beaucoup. Il convient que toi, qu'il appelle « ce jeune homme », as très bien fait de le traiter comme il le fut hier; qu'à ta place il en aurait fait autant, mais qu'il sait ce dont il s'agit, et qu'il te dépeindra celui que tu crois te chercher, à ne pouvoir plus te méprendre et n'avoir plus qu'à lui donner un soufflet; que, pour lui, il était lieutenant de cavalerie; qu'il n'était point un lâche; que la démarche qu'il faisait en était une preuve bien claire; qu'il était fait pour manger avec d'honnêtes gens, et qu'il espérait *ribotter* avec vous tous, quand il vous aurait prouvé que l'on s'était trompé!

M. Drawemann lui a dit que, si l'on s'était trompé, on était prêt à lui en faire *excuse* : à quoi il a répondu qu'il ne demandait pas cela; quant à lui, il y paraissait déjà tout disposé. Cependant, il lui a dit qu'il avait provoqué ce Monsieur qui ne lui parlait pas : il s'est excusé sur sa vivacité et sur ce qu'il n'avait pu se méprendre à ce que (*sic*) ce que l'on disait était pour lui. Le Quesne s'en est peu mêlé, parce qu'il avait du monde; il lui a dit seulement qu'il était fort possible que la ressemblance du nom eût causé une erreur. Il part après demain. S'il était exempt de police, il s'enfuirait, dit-il, mais il ne veut partir que quand il sera justifié avec tous les messieurs du souper d'hier. Il m'a paru qu'il mettait beaucoup d'ornement dans sa conversation.

M. Drawemann, que j'ai vu un moment après en bas, m'a

police des quartiers du Temple et du Marais, demeurait boulevard du Temple, près le café Caussin, et avait été chargé de l'arrestation de nos amants à Amsterdam. C'est le même de Bruguières qui, devenu inspecteur du quartier Montmartre, perquisitionnera, en 1785, chez Retaux de Villette. V. *l'Affaire du Collier*, par Frantz Funck-Brentano, p. 184. (Hachette, 1901.)

dit qu'il te rendrait compte de cette conversation, mais ma relation sera plus exacte que la sienne; d'ailleurs, comme il a dit à Bruière qu'il t'avertirait de sa visite à l'auberge, j'ai voulu être sûre que tu en fusses prévenu.

Si tu veux l'attendre, sache que tes amis conservent leur tête; je te recommande la tienne et de ne pas faire trop de folies. Adieu, mon bon ami, je t'embrasse bien fort.

SOPHIE-GABRIELLE.

(Paris.) 28 mai 1777 (1).

J'ai un moment, un seul moment à moi, ô mon tendre amour! P. (2) (de Bruguières) est là, il parle avec la maîtresse, et je puis, pendant ce temps, te dire, te jurer que je t'adore, que je t'adorerai sans cesse! Mon ami, tu n'en doutes pas, sans doute! Ah! non, tu serais trop injuste!

J'ai appris que ta mère ne serait pas longtemps au couvent (3) et que ton père est démasqué; sûrement tu ne seras pas longtemps sa victime! B. (de Bruguières) me donne les meilleures espérances là-dessus.

Mon cher tout, on te remettra une lettre écrite avec du café (elle n'a qu'une page); une deuxième, qui en a une et demie, et que je n'avais pas finie, n'ayant pas eu un instant.

Aujourd'hui, mon tendre amour, je suis désolée que tu

(1) Cette lettre et les suivantes furent écrites chez Mlle Douay qui tenait à Paris, rue de Charonne, une « maison de discipline » où Mme de Monnier avait été conduite après son arrestation et celle de Mirabeau à Amsterdam.

Mirabeau fut écroué, le 7 juin, au donjon de Vincennes.

(2) P., Pylade, surnom par lequel Mirabeau et Sophie désignaient l'inspecteur de police de Bruguières. On se souvient qu'ils l'avaient donné à Briançon. Le comte en gratifiera plus tard La Fage, l'amant de Mlle Dauvers.

(3) La marquise de Mirabeau venait d'être enfermée, en vertu d'une lettre de cachet obtenue par son mari, au couvent de Saint-Michel, rue des Postes, faubourg Saint-Marcel.

n'aies encore reçu aucune espèce de consolation, depuis que nous nous sommes quittés. Je comptais que tu avais vu hier P... (de Bruguières), et j'apprends que non! Hélas! aurai-je une lettre de toi? Auras-tu un peu plus de liberté que ta malheureuse épouse!

Mlle Douay me fait espérer qu'il sera fort aisé de soustraire mon enfant aux Ruffey, en leur disant qu'on le mettra à la Charité, et le confiant à un ami. Ah! je ne souhaite que cela; tu seras peut-être libre, alors; tu le prendras! On me fait monter un lit aujourd'hui : je pourrai t'y écrire, mais je vais être aussi gênée pour lire tes lettres. Quel tourment de ne pouvoir, en liberté et à chaque moment, te renouveler les preuves de mon amour!

Cruel ami qui me disais, en me quittant : « Je t'ai rendue bien malheureuse! » Mais, cher époux, mets-tu donc quelque comparaison entre ce que je souffre et le bonheur que tu m'as fait goûter? Ne pourrai-je pas t'en dire autant, et mille fois plus encore, puisque c'est moi qui ai tout voulu? Mais tu ne me le reproches pas! Crois donc aussi que je suis incapable d'avoir la moindre pensée de repentir!

Dis-moi des nouvelles de ta santé. Ah! sans doute elle est mauvaise, et ta poitrine, tu en souffres! Parle-moi de tout ce que tu souffres! Tu sais bien que je suis encore plus inquiète, quand je ne sais pas tout! J'attends, avec l'empressement que donne l'amour, de recevoir de tes nouvelles; tu auras attendu si longtemps des miennes! Je ne sais seulement pas ce que je t'ai mandé, je n'ai rien pu relire! B. (de Bruguières) ne sait pas ce que sont devenus les deux paquets de papiers que nous lui avions donnés à serrer, et qu'il devait emporter avec ses affaires, étant encore à Amsterdam. Je suis désolée de cela! Ils contenaient tant de preuves de nos éternels sentiments, nos résolutions, tout ce que nous pensions! Mais nous devons être malheureux en tout!

Cela va te faire encore bien du chagrin! Dors-tu un peu? J'ai un peu dormi, cette nuit; rassure-moi, je t'en conjure, sur ton état. Que tu auras souffert si, comme moi, tu n'as pas

même pu écrire! Cher enfant, comme je t'aime! Nos malheurs ne diminueront pas notre passion, cela est bien sûr, mais que nous allons souffrir! Ce sera pour toi, mon Gabriel, je patienterai, mais que toute la fin de l'année sera cruelle pour nous! Si du moins nous pouvions nous écrire en liberté!

Il y a ici deux domestiques commissionnaires qui font les délices de ces dames, qui jouent et badinent avec eux. Peut-être me trouvera-t-on très fière de n'en vouloir pas faire autant; cela m'est bien égal!... Souviens-toi, ô mon époux, que tu m'as juré de ne croire que moi, de m'entendre toujours avant de me condamner! Je t'en ai promis autant : ne t'afflige pas si jamais tu trouves des phrases louches dans mes lettres. Relève-les, je les expliquerai. Mais tu vois bien que, peinée et troublée comme je le suis, je peux me tromper et mal rendre ce que je sens, qui sera toujours l'amour le plus vif et le plus sincère, joint à l'estime, à l'amitié, enfin à tout ce que je te dois et sens si bien!...

Je t'embrasse de toutes mes forces!

SOPHIE-GABRIELLE.

---

10 juin 1777.

O mon ange, ô mon tout! je succomberai à mon désespoir, si tes lettres ne l'adoucissent pas. J'ai vu, hier, Bruguières un instant; il m'apprit que ta mère était dans un couvent, que Lansegué (1) était exilé, et que ton père triomphait! Ta pauvre mère! la voilà donc encore la victime du crédit et de son odieux mari! Tous ces coups sont trop violents! Gabriel,

(1) Jean-Jacques Catherine Gaston de Bardy de Lansegué était un conseiller au parlement de Toulouse qui, dans les démêlés du marquis de Mirabeau avec sa femme, avait pris parti pour celle-ci et l'avait accompagnée en robe, lorsqu'elle sollicitait ses juges, en 1777. Le marquis venait de lui faire interdire le séjour de Paris. (Renseignement fourni par M. Georges Leloir.)

je sens trop que tu n'y résisteras pas ! Que notre sort est affreux ! O Dieu ! Et quel crime avons-nous commis ? Celui de nous aimer, de nous adorer ! Ah ! ce n'en est pas un, et je le commettrai toute ma vie, oh oui, mon tendre amour, dussé-je en mourir mille fois !

Il est affreux de n'avoir pas, ici, un instant de liberté pour écrire. Hélas ! nous n'avions pas même prévu ce malheur-là ! Hier je n'eus absolument que l'instant dont je profitai. Je fus désolée de ne pouvoir t'envoyer que ce mot. J'avais espéré avoir encore un moment ; j'en fus privée. J'ai appris que tu étais au Donjon... Hélas ! cela ne pouvait pas manquer ! Tant qu'il restera un malheur à prévoir, comptons-y comme s'il était déjà arrivé, et attendons-nous à tout, hors la perte du cœur l'un de l'autre !

J'ai écrit ce matin à M. Le Noir (1). Je le prie de régler ma pension avec ma famille ; je lui parle d'un couvent pour après mes couches. Je lui dis que jamais je ne retournerai chez le marquis, ni chez les Ruffey. Je tâche de l'intéresser pour mon enfant, demande qu'il ne soit ni aux Ruffey, ni aux Monnier, mais qu'on me le laisse mettre en sûreté, jusqu'à ce que je puisse lui faire un sort. Je lui demande la permission d'écrire dans ma chambre et de voir Bruguières sans témoins, parce que, sans cela, il ne pourrait pas me remettre les commissions qu'il me fera...

Je reprends ma lettre pour la troisième fois : Mlle Douay revient de chez M. Le Noir, qui m'a beaucoup recommandée à elle, a donné ordre que l'on ne voie point ce que je lui écrirais, a dit qu'il n'y avait rien de réglé encore, mais que l'on ne me refuse rien. Il viendra demain, à ce qu'elle m'a dit. Il lui a dit aussi de se fier à moi quand je lui aurais donné ma parole d'honneur de quelque chose. Je prie aussi M. Le Noir de te donner un avocat et les moyens d'appeler de l'arrêt ; c'est une affreuse chose, et bien inique, que celle-là ! Redemander des gens pour les faire condamner !

(1) Jean-Charles-Pierre Le Noir (1732-1807), lieutenant général de police.

B. (Bruguières) m'a montré la lettre de cette femme (1) ; elle dit que ma lettre est bien de moi, que je perdrai tout hors ma dot; que je la perdrais aussi, si l'on savait que je fusse grosse, qu'il le faut bien cacher, surtout au marquis et à sa fille. Cet article m'a fait grand plaisir, parce qu'il prouve qu'elle ne pense point à lui donner notre malheureux enfant. Elle parle de la tête tranchée (2) et ne dit rien de ton bien. Ce que je t'ai dit pour le nom de Sophie, etc.? Je le porte ici, ce nom que tu m'as fait tant aimer. Chacun n'y a que son nom de baptême, et ton épouse est Sophie. Ah! mon amour, quand te l'entendrai-je prononcer, comme tu le faisais d'une façon si touchante! Notre bonheur est passé! Hélas! il l'est trop certainement! Dieu! quand le retrouverons-nous?

Je suis un peu raccommodée avec mes compagnes, qui se disputent du matin au soir. Il y a une jeune femme d'un avocat qui a des enfants et un amant médecin, qu'elle aime depuis quinze ans. Elle pleure depuis un an qu'elle est ici, et s'intéresse beaucoup à mon sort. Je lui ai laissé entrevoir quelques-uns de mes malheurs, qui l'ont beaucoup touchée. Elle s'appelle Alexandrine; je te la nomme parce que j'aurai l'occasion de te parler d'elle quelquefois. Elle a demandé que je fusse dans sa chambre, où il y a une autre dame; la maîtresse le promet pour dans quelques jours. Mais toi, mon amant, que fais-tu? Hélas! quel est ton sort? As-tu pu pleurer? Je crus que mon cœur se déchirait quand je te quittai! Les jambes me faiblissaient, je crus m'évanouir; je l'eusse sûrement fait, si je me fusse retournée, et, quand je t'entendis partir, ô Ciel...!

J'ai vu qu'on ne t'avait pas laissé la petite canne, que tu n'avais pas la montre, sous le prétexte qu'elle était dérangée (tu en auras au moins ôté le cachet!) (3) mais que tu

(1) Madame de Ruffey.

(2) Le jugement du 10 mai 1777, qui avait condamné Mirabeau à avoir la tête tranchée, fut, on le sait, exécuté en effigie sur la place des Casernes, à Pontarlier, le 17 juillet suivant.

(3) En rapprochant de cette phrase un passage de la lettre du 6 août 1776 (p. 33), où Sophie exprime l'intention d'emporter, si elle s'enfuit la nuit,

avais obtenu de conserver la petite. Je ne lui dirai pas d'injures, à présent (1), trop heureuse qu'elle adoucisse quelques-uns de tes moments! L'*Inséparable* ne quitte mon cœur que pour être caressé. Nous pleurons ensemble la dureté du sort qui nous sépare de toi, de mon Gabriel qui possède seul tout l'amour, tout le cœur de sa Sophie. Ah! si tu n'étais pas sûr de moi, tu mettrais le comble à mon désespoir. O mon tendre amour, compte à jamais sur ta malheureuse amie, comme elle compte sur toi!

Mme de R... propose agréablement, dans sa même lettre, que je retourne chez le marquis, ne fût-ce que pour deux heures; mais fût-ce pour dix minutes, on ne m'y verra pas! Non, mon amour. Sophie ne s'avilira point, elle sera malheureuse loin de toi, mais ne sera jamais vile! Je n'ai, ni n'aurai, je crois, point de femme de chambre. Une pensionnaire me sert. Elles sont presque toutes dans la misère.

D. (de Bruguières) m'a remis quelque argent, mais il est impossible, ici, de gagner personne; il y a eu des servantes mises à l'Hôpital pour avoir passé une lettre. Il y a, ici, un grand nombre de folles, que l'on entend de partout : celles qui passent pour sensées le sont assez peu.

Mercredi, 11 juin 1777.

Quel tableau tu me fais de ton état! mon tendre amour. Ah! j'en sens tous les maux, je les sens mille fois plus que les

une montre qu'elle serait obligée de laisser si elle partait le jour, on en conclut que la montre appartenait au marquis de Monnier.

(1) Ces injures ne pouvaient guère s'adresser qu'à un cadeau du marquis de Monnier!

A l'enquête qui précéda le jugement de 1777, le sieur Petit (Michel-Gaspard), garde du Corps et capitaine de cavalerie, déposa qu'il avait vu à Salins, entre les mains de Mirabeau, la montre de Mme de Monnier dont la boite représentait une fille allaitant un vieillard. Il est vrai que lors des confrontations de 1782, Mirabeau déclarera que cette montre lui a toujours appartenu.

miens! N'est-ce pas mon ami, mon époux, mon Gabriel, la moitié de moi qui souffre? Que tes trois premiers jours ont été cruels! Cher enfant, si nous avions donc pu prévoir tous deux ces difficultés, nous aurions fait nos provisions de papier, plumes, encre! Ne te sers pas de tabac au lieu d'encre, prends-en plutôt de la Chine, c'est celle dont je me sers pour t'écrire; tu peux aussi avoir des clous dans du vinaigre, cela fait de la rouille, et une encre jaune.

Oui, m'ami bon, Bruguières s'emploie de toutes ses forces pour nous servir. Je fus aussi fort touchée du zèle qu'il me marqua pour ta malheureuse mère; il me vit, le soir, à son retour, à huit heures passées; il fit ce qu'il put pour m'assurer sur ta santé, et me dit que tu n'avais encore rien mangé, mais que tu souperais; je suis bien inquiète de ce que ton saignement de nez est si long; cela doit beaucoup t'affaiblir, surtout ne mangeant rien! Tu avais mis du sang dans ma calèche, en me quittant. Combien je l'ai déjà baisé!

J'ai reçu ta lettre, mon bon ami, et le petit billet; je te sais si bon gré de celui-ci, écrit à la dérobée! Ils m'ont été remis en même temps : je le crois, mon ami, que tu as souffert d'être obligé d'écrire à d'autres, dans le peu de moments que tu avais de libres; mais tu répareras cela en m'écrivant longuement la première fois, et ta mère avait bien besoin de consolation!

J'ai vu la lettre que Briançon t'a écrite, et ta réponse; je prévois un raccommodement; je suis bien loin de te gronder de ta grande bonté qui a fait tant de fois mon bonheur, mais tu l'as assez connu pour savoir, à présent, le fonds que tu peux faire sur lui; ainsi ne lui fais pas de grands sacrifices, bien sûr de n'en recevoir jamais de lui.

Oh! pour cela non, je n'écrirai point à toute la famille canaille!

B. (Bruguières) me promit de faire adoucir ton sort. Nous savions bien tous deux que nous regretterions *Butros*, où nous nous trouvions quelquefois si malheureux! Au moins, nous étions sous le même toit; nous avions tous les jours de nos

nouvelles (1), et à présent, nous ne pouvons seulement pas écrire librement!

Dans quel horrible cachot l'on t'a mis! Cher enfant, devais-tu donc souffrir tant d'horreurs! J'espère beaucoup que les dernières atrocités de ton père ouvriront les yeux aux ministres. Bruguières m'a dit que l'accident du Roi (2) lui avait tourné la tête, et c'est ce qui fit que, n'ayant vu M. Le Noir qu'un moment, il n'alla te voir qu'hier. Il me fit bien plaisir de venir en ami. Je n'y comptais plus, et étais déjà à table. Je suis bien fâchée que l'étourderie de Bruguières ait retardé ma première lettre; il te portait déjà si peu de mon écriture, que c'était un mauvais tour à te faire d'en oublier une partie! Je lui ai conseillé d'écrire à Bosman pour les papiers laissés à Amsterdam, et cette idée est d'autant meilleure qu'il recevra, en même temps, ton portrait.

Oui, mon mimi, la compagnie est bien mauvaise, ici! J'ai cependant rencontré encore deux femmes qui n'ont pas mauvais ton, mais il y a une certaine Julie qui loge dans ma chambre, et fait enrager tout le quartier. Cette fille, qui est folle six mois de l'année, fait les choses les plus malpropres, dit les plus indécentes, et chante pouille à tout le monde, particulièrement à Alexandrine, qu'elle fait pleurer.

(1) *Butros* (en admettant que ce mot ait été exactement transcrit, car la lettre est en copie) désigne la prison de Mirabeau et Sophie à Amsterdam, prison où de Bruguières s'était chargé de la transmission de leurs lettres; Mme de Monnier écrit, en effet, au comte, le 10 juillet 1777 : « C'est pour le coup, mon cher ami, que je ne conçois rien à la conduite de P. (de Bruguières)! Il sait combien l'attente nous fait de mal, ce que nous aurions souffert, les jours qu'il allait à La Haye, si nous n'avions pas eu Dunois! » Ce Dunois portait leurs lettres, les jours ou le policier, se rendant à la Haye pour accomplir les formalites d'extradition, ne pouvait le faire lui-même.

Butros n'est qu'un arrangement de *Beeter-Haus*, mot hollandais signifiant *maison de correction*, que Mirabeau et Sophie écrivent inexactement *Vebeter haus*, ou encore, par abréviation, V. B. T. H. (V. les *Lettres de Vincennes*, III, p. 176.)

(2) Accident sans gravité arrivé, le 9, au Roi qui, à Fausse Repose, s'était fait une légère entaille à la cuisse, en voulant couper une branche avec son couteau de chasse.

La nouvelle avait produit un vif émoi dans le public, que le *Journal de Paris* s'empressa, le premier, de rassurer.

Celle-ci est fort douce, et n'a, m'assure-t-elle, d'autre désir que de venir dans le couvent où j'irai, sortant d'ici, et où je l'attirerai volontiers. Ne crains pas que je parle jamais, ni à elle, ni à d'autre, de notre correspondance. Il y a aussi une petite Sophie, nièce des maîtresses, qui m'a prise de belle passion, et ne me quitte presque pas. Cela m'ennuiera bientôt, quoiqu'elle soit gentille.

Ne crains pas, mon mimi, que je fasse des imprudences avec B... (1) Ce n'est que des instants que je veux le voir seule. Je lui écrivis, hier soir, un billet pour lui, pour le prier de m'acheter un *Parapilla* (2), un *Le lecteur y mettra le titre* (3), chez Barrois aîné. Je ne me suis point trouvé d'*Avis aux Hessois* (4), ni de *Réponse à la raison* (5), non plus que l'*Anecdote à ajouter* (6), etc., ce qui me fâche beaucoup. Il ne me reste que le *Mémoire* (7) de ta mère et l'*Essai sur le despotisme* (8).

Je le prie aussi de me faire faire une cassette qu'il dira avoir d'Amsterdam, et dans laquelle je pourrai serrer mes papiers et mon encre, car on m'assure qu'ordinairement on fait, de temps à autre, des visites, et qu'on nous l'ôte. Il est aussi d'usage de fouiller en entrant, désagrément que je n'ai

(1) De Bruguières.

(2) *Parapilla*, poème en cinq chants, traduit de l'italien. Florence (Lyon), juillet 1776. (In-8°, de 49 pp.) Ce poème licencieux a été attribué à divers auteurs, notamment à Ch. Borde. Mirabeau en revendique la paternité dans les *Lettres de Vincennes*. (V. t. II, p. 387.) Nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Victor d'Auriac, consulter à la Bibliothèque nationale ses réimpressions, avec figures, de 1782, 83 et 84.

(3) *Le lecteur y mettra un titre*. Londres, 1777. (In-8° de 95 pp.) Ouvrage relatif à la musique.

(4) *Avis aux Hessois et aux autres peuples de l'Allemagne vendus par leurs princes à l'Angleterre*. Clèves, 1777.

(5) *Réponse aux conseils de la raison contre l'Avis aux Hessois*, par l'auteur de l'*Avis aux Hessois*. Amsterdam 1777.

Cet ouvrage et l'*Avis aux Hessois* ont été réimprimés à la suite de l'*Essai sur le despotisme*. (Ed. de 1792.)

(6) *Anecdote à ajouter au nombreux recueil des hippocrisies* (*sic*) *philosophiques*. Signé S. M. Londres, 15 décembre 1776.

(7) C'est le recueil des lettres de Mirabeau à Malesherbes publié par la marquise de Mirabeau sous le titre de : *Mémoire à consulter et consultations pour M. le comte de Mirabeau, interdit, contre messire Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, son père et curateur à son interdiction*. Paris, Grangé, 1776, in-4°.

(8) *Essai sur le despotisme*. Londres (Neuchâtel), 1775, in-8°.

pas essuyé. Mon projet n'est point d'écrire souvent à M. Le Noir; c'était plutôt pour savoir si l'on lirait ma lettre, et si l'on m'examinerait beaucoup, que je le fis. Je suis bien aise que tu en aies été content.

Cher ami qui ne s'occupe que de sa Sophie, et qui leur en parle à tous!

Il me paraît, mon bon amour, qu'il est plus sûr pour notre procès de faire recommencer la procédure, et d'invoquer l'autorité pour la soustraire, que de risquer un second arrêt, sur l'espoir d'une grâce qui ne serait pas pour moi, et qui en laisserait du désagrément, de la confirmation d'un tel arrêt. Je ne crois pas que l'on puisse nous refuser l'appel au parlement.

Pauvre enfant cher, faut-il donc te savoir dans un affreux cachot, et ne pas le partager avec toi! Ma situation personnelle est bien moins triste, car, hors la gêne pour écrire, ce que je ne puis faire que des instants, et à la dérobée, celle d'être dans une chambre et presque jamais seule, je ne manque de rien; j'ai prié que l'on m'apportât ce que l'on donne aux autres, pour la nourriture, et que l'on employât plutôt l'argent que l'on aurait pour m'acheter des hardes et ce qu'il me faudra pour me coucher.

Oui, mon tendre ami, l'amour brave le sort! Nous le prouverons, assurément, et notre constance sera à l'abri de tous les événements. Mais quel ridicule de te faire manger à de telles heures? Et tes meubles sont révoltants! Eh! qu'est-ce qui ne l'est pas, dans notre sort?

Mon cher fanfan, hélas! tu as eu la fièvre, je m'en doutais bien et *on* me disait que non! Dis vite que tu te portes mieux! Ta lettre me fait tant de bien! Les miennes ne te soulageraient-elles pas aussi?

Ce commandant (1), on me l'a dépeint un soldat qui suit sa consigne bien exactement!

(1) M. de Rougemont, lieutenant de roi au donjon de Vincennes, dont le gouvernement dépendait de celui de la Bastille.

Le commandement du château de Vincennes, distinct de celui-ci, appartenait au marquis de Voyer, fils de l'ancien ministre de la guerre d'Argenson

Que Bruguières t'achète un couvert d'argent, tu ne peux pas manger dans de l'étain! Ah! qu'il ne t'aille pas dire que je ris, je te jure que j'en suis bien loin, et à présent qu'il sait combien j'adore mon Gabriel, il ne le tentera pas!

Alexandrine prétend qu'elle est amoureuse de toi, mais je ne crains pas sa rivalité. Ah! je ne crains rien de mon époux, il m'a assez prouvé sa constance, et le moindre soupçon serait un crime affreux!

Ah! je ne le devinais que trop, ton désespoir! Il centuplait le mien, cher amour! Dans quel abandon tu t'es trouvé dans ces premiers jours, et combien la mort serait douce! Mais, cher enfant, pensons souvent que tu n'as que vingt-sept ans, moi vingt-trois; qu'il est impossible que nous ne survivions pas, et beaucoup, à nos persécuteurs; patientons donc, conservons-nous l'un pour l'autre et pour notre enfant!

Il y a eu une femme, ici, qui a nourri le sien; j'en obtiendrais bien autant, mais, pour cela, il faudrait rester dans cette maison où, sous aucun prétexte, ni dans aucun cas, je ne pourrais t'apercevoir, au lieu que, dans un couvent, toi libre, il en serait mille moyens. Il y a, ici, beaucoup de folles à qui l'amour a tourné la tête. Elles me font la plus grande pitié. Celles-là ne sont pas méchantes, mais il y en a d'autres qui sont de vrais démons.

Oui, mon cher enfant, écris une longue lettre à ta bonne amie, si tu en as la liberté : tu sais bien que les tendres expressions de ton amour ont toujours fait son bonheur, et qu'elle n'en peut goûter qu'en toi, et par toi! L'amour t'inspire si bien, pour elle, tu dis des choses si tendres, si touchantes, que je t'eusse adoré sans que tu m'eusses aimée, si j'avais eu le temps de te connaître. Ah! comme je suis satisfaite de ne t'avoir pas fait souffrir bien longtemps, de t'avoir fait presque aussitôt l'aveu de mes sentiments, et d'avoir vaincu mes résolutions et mes projets d'indifférence, de liberté, pour faire notre bonheur à tous deux! Comme j'ai joui du tien, avant de le sentir autant que je l'ai fait depuis! Bruguières m'a promis de venir aujourd'hui; je l'attends.

Adieu, mon amour si cher, parle-moi de toi; le petit se porte bien; je t'embrasse comme je t'adore. A jamais ton épouse, ta SOPHIE-GABRIELLE.

Dimanche 15 juin (1).

Hélas, mon amour, chaque jour doit-il donc augmenter nos douleurs? P. (de Bruguières) a été à Vincennes. Le commandant n'y était pas, il n'a pu te voir; il t'a porté les chemises que Briançon a rendues, mais il ne t'a vu, il n'a rien pu me faire parvenir de toi. Il ne te portait rien de moi, mais il a, à présent, une lettre de quatre pages, et j'espère qu'il n'ira pas chez toi sans que je le sache. Il n'a pu voir encore ta mère. Il a retrouvé le paquet de papiers. Il te fera lire une lettre de cinq pages de Mme de Ruffey, qui est furieuse de ma seconde, prétend que c'est toi qui l'as dictée, ainsi que la première (qu'elle disait d'abord être si bien de moi), que nous nous sommes donc vus!

Elle en gronde B. (Bruguières) et le priait de lui dire si je suis tout à fait folle, parce que l'on me ferait faire des remèdes. Sa lettre est remplie d'invectives contre toi et me dit à moi-même mille injures. Si elle savait combien peu je m'en soucie! Elle recommande que l'on me mette à la plus petite ration. Elle dit qu'elle a écrit pour me demander Conflans (2), qu'elle s'en repent, d'après mon *impertinente* lettre. Elle parle beaucoup de ce qu'elle eût fait, si je ne la lui eusse pas écrit, que j'eusse été tout au plus trois mois au couvent, ou jusqu'après mes couches. Eh! que comptait-elle faire de moi ensuite? Elle ne paraît pas se flatter que M. de Monnier daigne me reprendre (ah! qu'elle soit tran-

(1) Date écrite sur l'original par la main de Mirabeau.

(2) C'est-à-dire : pour demander une lettre de cachet portant l'ordre d'enfermer Sophie dans le couvent des Bénédictines de Conflans.

quille ! Il n'aura pas la peine de me refuser !) J'ai fait deux sacrilèges (1), dit-elle, et on brûle les sacrilèges !

D'après cette lettre-là, tout le monde lui croira plus de besoin de guérir sa tête que moi : j'ai donc renoncé à mon nom ! Elle méprise Sophie, et a aimé Mme de M. (Monnier). Que je ne croie point surtout que mon veuvage ou ma majorité me rende libre ! Que je ne reverrai jamais mon séducteur ! Elle finit par faire entendre à B. (Bruguières) que si je me tue, je leur ferai plaisir ! Je le crois bien, et c'est le seul que je leur ferais assez volontiers !

B. (Bruguières) a envie que je lui réponde. Peut-être serait-ce à propos, parce qu'elle dit avoir demandé Conflans, parle de redemander Sainte-Pélagie, et qu'il craint que l'on me retire d'ici pour m'y conduire. J'ai dit que si tu voulais que je répondisse, tu me le dises positivement ; qu'à moins de cela, je ne le ferai pas.

Je n'ai pas conservé la lettre de cette femme ; il me la faudra revoir, au cas que j'y réponde. J'ai commencé, en attendant, un brouillon pour Mme de R. (Ruffey) ; je te l'enverrai entièrement soumis à ta décision. Sa lettre à elle est écrite dans la fureur d'une femme, dans un accès de rage ; elle ne pèse aucune de ses expressions, et a l'air de les trouver toutes trop douces. Je m'attendais bien que toute la prétendue tendresse dont elle écervelait B. (Bruguières) finirait par là, et ils diront que je me suis opposée au bien qu'ils m'ont voulu faire ! A présent elle lui cherche querelle ! Apparemment que c'est pour ne pas le payer !

On dit aussi que ton père se refuse à payer nos dettes ! Ah ! que ne le disait-il plus tôt ! On nous eût laissés en Hollande !

Je pleure presque continuellement. Je ne me contrains que pour ne pas nuire à ton fils ; pauvre petit, qu'on lui prépare de maux ! On m'a dit que tu avais fait un mémoire pour Le Noir,

(1) Allusion à l'impudence qu'avait eue Sophie, au moment où elle se disposait à fuir le domicile conjugal, de communier plusieurs fois pour donner le change à son mari.

mais ces gens-là ne pensent à rien! Si je demandais un avocat? Mais non! Tu consulteras pour nous deux!

On dit le marquis ici, mais cela n'est pas probable. Sage, renvoyé, dit-on, pour avoir mal fait sa commission en Hollande, meurt de faim à Paris.

J'ai bien peur que tu aies eu un grand chagrin de ne pas voir P. (de Bruguières), le jour qu'il alla chez toi; mais j'espère que, demain, il y retournera et te verra! O mon amour que j'adore, console ton amie, aime-la, ménage-toi! Si tu vois jour à ne pas écrire aux Ruffey, j'aimerais mieux cela; fais tout pour le mieux, c'est-à-dire ce que tu préféreras, et compte à jamais sur ma sincérité et mon amour!

Adieu, je te fais mille tendres caresses et meurs dans tes bras.

Sophie-Gabrielle.

Sophie à Le Noir et à Mme de Ruffey.

19 juin 1777.

Je suis bien touchée, Monsieur, de l'intérêt que vous témoignez prendre à mon triste sort. J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre que j'écris à ma mère, parce que l'on m'a dit que vous le permettez. Auriez-vous la bonté de me faire savoir, par M. de B. (Bruguières), si vous avez jugé à propos de la faire partir? Je serais très fâchée que vous la trouvassiez trop forte, mais il a bien fallu que je réponde à tous les articles de la sienne, qui était affreusement dure!

Je sais que je dépends d'elle, — moins, peut-être, qu'elle ne le croit — mais, quoi qu'il puisse m'en arriver, je ne puis démentir nos sentiments, ni baiser la main qui m'enlève le bonheur!

C'est de vous, Monsieur, que j'attends tout, ne devant rien

espérer d'une mère qui, s'annonçant comme étant, de toute la famille, la plus disposée à la douceur, parle de ma mort comme de ce qui pourrait leur faire le plus de plaisir!

J'ai, pour vos procédés, Monsieur, la reconnaissance la plus vive. J'espère que vous accorderez aussi des secours à un être bien honnête et bien malheureux (1). J'ose vous en prier!

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Madame et chère mère,

J'ai reçu la lettre que vous avez adressée à M. B. (de Bruguières) pour m'être remise; j'ai été surprise et affligée en voyant que ma dernière lettre vous avait fâchée. Je venais d'apprendre le projet de Sainte-Pélagie (2), qui m'a horriblement révoltée et qui a fait le même effet à tous ceux qui l'ont su, mais je vous dois de sincères remerciements de ce que vous avez bien voulu faire changer cette maison en un couvent honnête où j'entrerai avec le plus grand plaisir, dès que mes couches seront faites. M. Le Noir, que je vis en arrivant, m'a placée dans une pension où il y a plusieurs dames. L'endroit me paraît décent, et je le crois tel.

J'ai été étonnée aussi de voir votre lettre remplie d'invectives contre le comte de M. (Mirabeau); je croyais que vous aviez réfléchi aux maux que l'aigreur avait déjà causés. Si c'est parce que l'on ne craint plus ce que je puis faire que l'on aggrave mes peines, j'ose dire qu'il y a peu de générosité; on ne fait point pour un homme la démarche que j'ai faite, sans avoir pour lui la plus haute estime, et qu'on ne soit décidée à l'aimer toujours. J'en ai fait mon idole, je ne changerai jamais! Il m'a tout sacrifié, a tout fait pour moi, travaillant en Hollande pour me faire vivre! J'ai trop appris à le connaître pour qu'un propos sur lui me fasse impression. Je ne

(1) Mirabeau.

(2) L'ordre d'arrestation à Amsterdam portait que Sophie serait enfermée à Sainte-Pélagie, maison de refuge affectée aux filles de mauvaise vie, et dont le choix avait, tout d'abord, été approuvé par Mme de Ruffey. La lettre qu'elle adressa à ce sujet au lieutenant général de police Le Noir a été reproduite dans la préface des *Lettres de Vincennes*, p. 28.

prétends pas vous faire ici son éloge, mais seulement vous prier qu'il ne soit plus parlé de lui dans nos lettres.

J'ai ressenti la plus grande joie, madame et chère mère, en voyant la crainte que vous aviez que M. de M. (Monnier) sût ma grossesse. Cela m'a prouvé que vous ne pensiez point à lui donner mon enfant, qui ne doit à aucun titre s'emparer d'un bien qui est à Mme de Valdahon. Confondu dans la foule des malheureux fruits de l'amour, je ne demande que l'oubli pour lui.

Je ne puis empêcher, ma chère mère, que vous méprisiez *Sophie*. Si vous croyez lui devoir ce sentiment, c'est un malheur pour moi que vous pensiez ainsi, mais ne souhaitez pas que je fasse de même! De quoi n'est pas capable une femme qui ne s'estime plus? Il est dans mes principes de n'avoir qu'un amant, de ne rougir ni de lui, ni de mon amour; ce sera au temps à le justifier; il est mille femmes à qui il réussit plus heureusement de ne pas s'afficher ouvertement avec un amant, mais d'en avoir plusieurs. Sans vouloir censurer personne, j'en pourrais trouver des exemples dans ma famille : qui s'est opposé à la conduite de Mme Dutios (1)? Et tous se sont récriés sur la mienne! Cependant, je suis plus satisfaite d'être *Sophie* qu'elle, je dis plus que bien d'autres femmes qui s'estiment, sans doute, aussi.

Ne trouvez donc pas extraordinaire si, pensant ainsi, j'ai frémi de me trouver à Sainte-Pélagie, compagne de filles d'Opéra et de celles qui sortent des maisons publiques!

M. le duc de la Vauguyon (2), qui vint me voir dans la prison à Amsterdam, en fut également révolté, et eut la bonté d'écrire au ministre, pour me l'éviter. Il est à croire qu'avec le caractère qu'il porte il ne fût pas venu voir une femme qu'il eût méprisée et un *scélérat*, car il vit aussi le comte de M. (Mirabeau). Vous pouvez vous informer de la conduite que j'ai

(1) Cette lettre est en copie. Il eût, sans doute, fallu lire *d'Estiot* ou *d'Estholles*, noms cités dans les *Lettres de Vincennes*, t. III, pp. 197 et 275, et ci-dessous, p. 82.

(2) Ambassadeur de France en Hollande.

tenue en Hollande par les consuls et agents de France à Amsterdam et Rotterdam. qui me connaissaient l'un et l'autre.

Je suis bien reconnaissante, ma chère mère, de ce que vous vous êtes faite ma caution, avec mon père, pour en obtenir la révocation de l'ordre aux conditions que vous me dites, et comme des preuves vous assureront plus que des promesses. je vais vous en donner : il est certain que nous ne nous écrivons point, mon ami et moi, puisque ni l'un ni l'autre n'en avons le moyen, qu'il est aussi dans les fers et sans doute très resserré. Nous ne penserons jamais à une seconde fuite, qui ne ferait que nous causer de nouveaux maux ; d'ailleurs, et j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander, le désir d'éviter un arrêt flétrissant pour tous m'avait fait demander un couvent et l'anéantissement de la procédure ; je fis passer un ami chez mon oncle de M... (1). On lui dit qu'il était mort ; chez M. Hocquart, beau-père de mon frère, imaginant qu'il trouverait quelque intérêt à tout apaiser : il répondit « qu'il y avait quelques alliances entre lui et ma famille, mais qu'il n'y avait aucune espèce de relation. » On a écrit à M. de Changey (2) pour qu'il vous en parlât. On vous en fit parler par M. de Frosnepp (3) ; M. de Bussy, parent de M. de M. (Monnier), lui en a écrit directement ; l'archevêque de Besançon

(1) Sophie eut, dans la ligne maternelle, deux oncles, MM. de Chomel et de Terrans, beaux-frères de sa mère.

Dans la ligne paternelle, une de ses tantes. Philiberte-Bénigne, fille de Germain-Richard de Ruffey. épousa Jean-Baptiste Petit de Morey. baron de Lavigney, conseiller au Parlement de Besançon depuis le 18 décembre 1724. (Acte de décès communiqué par M. Dornier, archiviste adjoint aux Archives départementales, à Besançon.)

Bien que l'initiale de son nom soit une M. il est peu probable que Sophie entende le désigner ici, car il est mort le 13 mars 1761.

Germain Richard eut, outre Gilles-Germain, père de Sophie, deux fils morts en bas âge. et, outre Philiberte-Bénigne. deux filles : Marie et Magdelaine (celle-ci morte en 1779). Leurs alliances ne sont point citées par M. de Juigné, dans ses *Fatras généalogiques*.

(2) M. de Changey, commandant du château de Dijon.

(3) Nous n'avons point l'original de cette lettre, mais le mot *Frosnepp* a certainement été mal lu par le copiste. M. Georges Leloir nous fait observer qu'il aurait peut-être fallu lire : *M. de Brosses, p.p.* (premier président.)

On sait que le président de Brosses fut intimement lié avec les Ruffey.

était chargé de le lui proposer, j'ai eu les preuves de tout cela; vous voyez que ces démarches ne s'accorderaient pas avec de nouveaux projets de fuite!

Vous me dites que, si vous eussiez été contente de moi, je n'eusse resté au couvent que jusqu'au temps de mes couches; mais qu'aurait-on donc fait de moi ensuite? Permettez que je vous le demande, ma chère mère. Apparemment que l'on n'imagine pas que je retournerai chez M. de M. (Monnier), que j'irai chez un homme que j'ai offensé, lui demander un pardon dont je ne veux point, et lui témoigner un repentir que je n'ai pas. Non, ma mère, c'est cette démarche qui m'avilirait à mes yeux; elle serait attribuée à un ennui de la retraite. L'intérêt jamais ne me guidera; on peut tout m'ôter, hors ma façon de penser et mes sentiments: jamais je ne rentrerai chez lui, je le déclare; je préférerais l'échafaud!

Pour dans ma famille, je ne puis me flatter d'y être d'aucune utilité: chacun m'y regarderait comme un objet odieux; la vivacité de mon père m'effraierait; le zèle maladroit de ma sœur a déjà fait tant de mal, que l'on ne peut, sans danger, nous rapprocher; ma belle-sœur, qui croirait me devoir du dédain, que je lui rendrais peut-être, les plaisanteries de mes frères, leurs opinions si différentes des miennes, occasionneraient des discussions continuelles; ce serait sans cesse de nouvelles peines pour vous.

Laissez-moi faire, de loin, des vœux pour votre bonheur à tous; ma présence ne pourrait que le troubler. Peut-être m'allez-vous répondre que vous ne me le proposiez pas, mais il me paraît nécessaire de vous faire connaître ma façon de penser sur ces deux objets: il n'y a qu'un couvent qui me convienne, et puisse me convenir, et où je sois décemment, pour M. de Monnier, pour moi, pour tous, tant qu'il vivra: tous mes désirs se bornent à en obtenir un honnête.

Ma surprise a été très grande en apprenant par vous, madame et chère mère, le jugement de mon procès. Il me paraissait vraisemblable que l'on avait obtenu l'anéantissement de la procédure, avec la permission de nous revoir.

C'était même l'intérêt de ma famille, mais, puisqu'il n'en est pas ainsi et que l'arrêt est prononcé, il doit être anéanti ou ratifié par le parlement. Si je suis déclarée adultère, on doit confisquer ma dot; si je ne le suis pas, je ne dois pas perdre mon droit. La fortune me touche peu, mais l'honneur s'oppose à ce que cette affaire reste où elle en est!

J'ignore ce que vous appelez un sacrilège; si l'on ne doit point approcher des sacrements lorsque l'on aime, je dois donc y renoncer pour toute ma vie; je n'ai jamais ouï dire que l'on punît ces choses-là; d'ailleurs le feu serait un supplice moins long, que la prison perpétuelle dont vous me parlez.

J'ai cru que, puisque l'on me faisait changer de nom, je pouvais prendre celui que je préfère, mais puisque cela vous fâche, ne trouvez donc pas mauvais si je ne signe plus!

Je serais très affligée que cette lettre-ci vous fâchât encore. Je suis bien loin de le vouloir, mais je ne sais pas me déguiser; si je parle, il faut que ce soit pour dire ce que je pense; daignez ne le pas trouver mauvais, et ne m'obligez pas à chercher à vous tromper ni à feindre.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre... (*sic*).

Sophie à Mirabeau.

22 juin 1777.

Une de mes compagnes de chambre s'étant trouvée malade hier, elle y reste à l'heure des repas, en m'empêchant, par ce moyen, de te dire un seul mot de tout le jour.

Il y a donc onze jours bien complets que nous n'avons rien appris l'un de l'autre. Onze jours sans avoir de tes lettres! Dieux! mimi bon! nous n'avions pas encore été si malheureux dans aucun temps! Dans les plus cruels revers que nous ayons éprouvés, nous nous sommes toujours écrit, nous avons tou-

jours eu de nos lettres. A Lorgues, où nous en avions le plus rarement, c'était deux fois par semaine. A Thonon seulement, elles nous manquèrent, et c'était dans ce temps-ci : les mois de mai, juin et juillet sont affreux pour nous; nous y éprouvons toujours des malheurs inattendus et déchirants.

Eh! que peut-il donc arriver de pire que de ne point nous écrire? C'était la seule douceur qui pouvait nous rester, et on nous en prive! Mais que fait donc P... (de Bruguières)? En pareil cas, je crois que je me soupçonnerais moi-même! L'espoir déçu met le comble à nos maux. Devions-nous éprouver celui-ci? Ah! du moins nous ne pouvions ni l'attendre, ni le prévoir! Pourvu, du moins, pourvu que tu ne penses pas que Sophie, moins à plaindre, soit la cause de tout cela! Non, mon cher amour, je te jure que je suis aussi ignorante que toi, et que même je ne le crois pas à Paris, par ce qu'a dit M. Le Noir. Mais, s'il avait un si long voyage à faire, que ne me le disait-il, puisque je le vis un moment dans le jardin où l'on nous envoya ensemble?

Si, du moins, tu étais prévenu sur ce retard, tu ne serais pas inquiet, mais, ingénieux comme tu l'es à te tourmenter, que ne vas-tu pas imaginer? Tu crois au moins ton amie malade! Peut-être est-ce à moi à être inquiète de ta santé, cher fanfan! Hélas! souffres-tu beaucoup? car je ne puis guère espérer que tu sois bien portant! Te laisse-t-on prendre l'air? Sors-tu quelquefois de ton horrible caveau? Ce commandant est-il donc toujours si sévère? Toi qui adoucirais des tigres, qui avais gagné Saint-Mauris avant que je t'aimasse, ne feras-tu rien de celui-ci? Est-il donc encore plus ours? Que j'en ai mauvaise idée, si tu ne peux rien sur lui! Enfin, il n'est pas plus prévenu que P. (de Bruguières). Tu as bien changé celui-ci! Mais quand pourras-tu me dire tout cela? Quand aurai-je de tes nouvelles?

Une chose assez agréable, ici, c'est qu'il n'y a point de bigoterie : hors la messe et vêpres, les dimanches, on ne parle plus de rien. Jamais de confession, communion; il y a des femmes qui y sont depuis cinq ans, à qui on ne l'a seulement

pas proposé. La dernière arrivée est laide au possible, et a l'air d'une fille ; ce qui le persuade, c'est que les maîtresses ont fort peu d'égards pour elle.

Nous ne nous sommes point encore parlé, car, quoique le jardin soit commun pour toutes ces espèces et jusques aux folles, même souvent les chambres, on ne va ni ne parle qu'à qui l'on veut.

Ces dames ont ici une petite parente qui n'a que deux ans; cette enfant est charmante; elle s'est endormie, pendant vêpres, dans les bras de sa tante, à côté de moi; cela m'a fait penser que nous n'aurions pas le bonheur, nous, de tenir comme cela notre enfant, de le faire dormir dans nos bras, reposer sur notre sein, le couvrir de nos baisers, et de larmes de joie! Cette idée m'a tant serré le cœur que j'ai pleuré!

Je ne me trouve pas bien, ce soir; j'ai mal aux reins et au sein. Cela m'inquiète; je vais me coucher à l'instant. J'ai le plus grand soin de moi, je prends garde à tout, tant j'ai peur de faire une fausse couche, mais, ce soir, j'ai aussi peu de tête et de courage que de bonne santé.

Adieu, cher tendre amour, je t'embrasse.

Lundi 23 juin 1777 (1).

Je suis mieux, ce matin, mon mimi cher; ne t'inquiète pas, je te prie; j'ai dormi un peu et je ne sens pas de mal. J'ai toujours mal aux dents : une douleur supportable, mais incommode.

Ce n'est pas mon corps, aujourd'hui, qui est le plus malade, et c'était bien encore de même, hier soir. Pauvre ami bon! c'est ton sort qui m'inquiète, qui me désespère! Pourquoi ce silence, si l'on n'a rien à me cacher?

(1) Date écrite sur l'original par la main de Mirabeau.

Mercredi 25 juin 1777.

Rumeur terrible dans la pension : deux pensionnaires ont voulu s'évader; elles ont coupé un barreau, et se seraient enfuies dans la nuit, si l'une des deux n'avait pas perdu courage; l'autre, qui n'avait d'espoir que sur les promesses de sa compagne, n'a rien osé seule : elles sont donc restées. Ce matin, le domestique geôlier et le motif de toutes les attentions raffinées de ces dames, s'en est aperçu : il a fait grand bruit, a enlevé tous les couteaux des voisines, dont je n'étais pas. Il a fait un sévère examen de tous les barreaux à toutes les fenêtres. Cela a occasionné plusieurs scènes. Enfin, cela commence à s'apaiser; on croit que les maîtresses n'en savent rien; j'ai peine à le croire.

Je t'écris, en cet instant, avec de la rouille : tu vois que cela peut servir; il nous faut bien employer quelques expédients, puisque nous manquons de tant de choses; et je n'ai, de la vie, répandu autant d'encre sur mon linge que je le fais ici! On ne s'en est pas encore aperçu.

---

26 juin 1777.

Une chose singulière, mon fanfan, c'est que tu connaisses Alexandrine, et que son mari est l'avocat de ton père. Il demeure à l'Arsenal (1). Dis-moi son nom, si tu te le rappelles. Hier, parlant livres, elle cita l'*Ami des hommes* (2), parla de son auteur, et du procès qu'il fait à sa femme, procès assez public pour que j'en pusse parler. Je dis avoir vu et lu des mémoires;

(1) Il se nommait Aved de Loizerolles (V. les *Lettres de Vincennes*, t. III, p. 181, 272) et demeurait, en effet, à l'Arsenal, en qualité de lieutenant général du bailliage.

(2) *L'Ami des Hommes ou traité de la population*, par le marquis de Mirabeau. Avignon (Paris), 1756, 3 vol. in-4°.

nous plaignîmes la femme, blâmâmes le père, et parlâmes peu des enfants. Elle connaît Mmes du Saillant (1) et de Pailly (2).

Je lui ai demandé si elle connaissait le fils aîné, qui avait beaucoup d'esprit. Elle me dit l'avoir vu quelquefois (n'est-ce que quelquefois, mimi?); qu'il était venu une fois chez elle avec son père : grand, gros, et mal de figure. Les détails ne furent pas longs. Je craignis de donner des soupçons, et elle n'en aura sûrement pas eu, parce que nous parlons tous les jours des gens de Paris.

Elle connaissait le ménage Destiot (3), Mmes de Châtenay, de Jaucourt. Pardonne à ma question, fanfan, mais je crois que l'on ne peut te voir sans t'adorer; peut-être serait-ce un tourment, pour moi, de me trouver ici avec une femme que tu aurais eue. Cependant tu l'aurais quittée! Tu ne me quitteras pas; cet aveu serait donc un triomphe de plus pour moi!

Ces gens-là me rendront folle; un des domestiques devait, depuis trois jours, aller à Montmartre, et remettait d'heure en heure. Il m'avait promis de demander la permission de passer chez M. B. (Bruguières) et de lui parler à lui-même ou à M. Cordier, son hôte. Il me fait dire, à l'instant, de la demander moi-même.

Je m'impatiente, je pleure quand je demande cette permission. On me répond qu'il faut écrire, parce que les domestiques étant connus dans cette maison, ils ne peuvent y aller, qu'ils enverront ma lettre par quelque autre, ce qu'il a déjà fallu faire pour celle que l'on y avait envoyée, qui m'a été rapportée.

Cette raison m'annonce le même sort pour celle-ci; je ne veux plus qu'on y aille, et demande à écrire à M. Le Noir, tout de suite. On me donne des raisons pitoyables pour que cela ne soit pas à l'instant. Samedi matin, on me fera appeler pour cela.

(1) Caroline, seconde sœur de Mirabeau, épouse de Charles-Louis Gaspard de Lasteyrie du Saillant.

(2) Marie de Pailly, née de Malvieux, maîtresse du marquis de Mirabeau.

(3) V. la note 1 de la page 75.

Non. je n'y puis tenir! Un mois sans avoir de tes lettres. grands dieux! Hélas! pourquoi suis-je grosse? Le terme n'eût été que de six mois!

Pardonne, mon Gabriel, aux cris de désespoir. mais ne les entends-tu pas, ne te parviendront-ils jamais?

Dimanche 29 juin (1).

Ah! comme le temps me paraît long, dans l'attente de tes nouvelles! Sais-tu dans quel couvent est ta mère? B. (de Bruguières) ne me l'a pas voulu dire : celui de Popincourt (2), où demeure Mme de Cabris, est très près d'ici. Il y a une fenêtre d'en haut, par laquelle on voit le jardin et toute la maison, assez près pour se faire des signes; si elle, et M. de Briançon n'avaient pas jugé à propos de se brouiller avec nous, cela aurait peut-être été utile, pour l'avenir du moins. car, à présent, ils ne pourraient parvenir jusqu'à toi.

J'ai donné un reçu à M. B. (Bruguières) pour qu'il lui retirât ma boîte. et, dans quelque temps. j'en ferai vendre le contenu. ou te ferai des manchettes de dentelle avec les miennes; mais il ne faut pas se presser de vendre. puisque B. (de Bruguières) a encore de l'argent à nous. Je lui ai fait un petit mémoire qu'il m'a demandé. de ce qu'il a reçu et payé, il a à peu près. plus ou moins de vingt-cinq louis à nous. Parle lui. quand tu le verras. des deux cachets à faire faire. et des cartouches. dont je t'enverrai les vers, si tu les as oubliés. Tu as plus de temps que moi pour le lui expliquer, parce qu'il n'est jamais ici que des instants.

J'avais pensé que tu devrais faire remonter ton chiffre en cheveux. et le faire entourer avec les diamants de la petite bague. qui ne sera jamais jolie seule. étant trop petite. mais

(1) Le mot *juin* est écrit sur l'original par la main de Mirabeau.
(2) Le couvent des Annonciades de Popincourt, situé rue de Popincourt.

il faudrait t'assurer, avant, que l'on ne te l'ôterait pas à ton fort. Tâche aussi de ravoir ta montre. Est-ce que tous ces tigres-là ne se radouciront pas? Mets-toi au lait, guéris ta poitrine, vis pour Sophie!

Il y a aujourd'hui une folle qui va mourir : c'est une fille qui n'a pas trente ans; enlevée et abandonnée par un homme, elle s'est livrée, pendant deux ans, au public, et à des matelots dont elle a pris le langage. Elle jure continuellement, elle est tourmentée de vapeurs affreuses et était horriblement méchante, ne parlant que de tuer et brûler; mais depuis qu'elle souffre elle ne fait plus que pleurer, demande pardon à tout le monde, se confesse, enfin elle me fait grande pitié! Elle serait bien heureuse de mourir, car, comme le dit Young, quand la vie n'est pas un bonheur, elle est un supplice! Nous l'avons senti souvent, nous l'éprouvons encore. O Dieu! mon Gabriel, l'amour encore me soutient!

---

5 juillet 1777.

Je vis hier Bruguières, mon enfant, et tu le verras incessamment. Il m'a promis que ce serait aujourd'hui ou demain, et qu'il passerait ici avant. Il fut longtemps avec moi au jardin, Mlle Douay n'y étant pas. Quand elle rentra, elle vint nous joindre; j'appris peu de choses à ton sujet, hélas! Il ne t'avait pas vu; je sus seulement que le voyage qu'il venait de faire n'avait pas de rapport à toi; que le commandant rendait un bon témoignage de toi. Cela me fit grand plaisir. S'il pouvait donc s'adoucir, cet ours, car tu n'en es pas moins au Donjon!

Ton père cherche continuellement à te nuire, et B. (Bruguières) craint que ta prison ne soit pas si courte qu'il l'avait d'abord pensé; il parle d'un an! Dieux, mon mimi! si ta liberté s'éloigne dans le temps où l'on se loue de toi, que

serait-ce donc, si l'on avait la plus petite plainte à en faire?

Quant à notre procès, il ne paraît pas que l'on y pense! Sous ce prétexte-là, ils te garderont éternellement, c'est ce qu'il ne faut pas souffrir!

Mon ami, peux-tu écrire quand tu le veux à M. Le Noir? Si tu le peux, attends que Bruguières soit parti, et écris-lui une lettre très pressante là-dessus, où tu proposeras de te rendre à Besançon. Tu demanderas que j'y sois aussi conduite, et tu lui donneras toutes les raisons essentielles pour que cela finisse incessamment.

J'eus du plaisir, hier, à voir B. (Bruguières), mais j'ai pleuré beaucoup en réfléchissant à ce qu'il m'avait dit, quand il m'eut quittée; il n'a plus l'espérance de faire sortir ta mère aussi tôt; les prétextes que l'on a pris sont assez plausibles pour en avoir fourni à son tyran; elle ne se conduit pas, à son couvent, comme elle le devrait; cela me fâche réellement! Que n'a-t-elle la tête aussi bonne que le cœur! Mais ces torts ne sont pas d'elle à nous; elle t'aime, elle m'a comblée de bontés, je ne mourrai contente qu'après lui en avoir témoigné ma reconnaissance.

Monsieur ton père a fait exiler Mme de Cabris à la Déserte, à Lyon (1): elle est partie et a été se plaindre à son mari, qui doit venir se plaindre de ce que l'on exile sa femme. Elle a absolument refusé de rendre la boîte; apparemment que sa raison a été qu'elle la voulait garder, car je ne vois pas qu'elle eût pu en donner d'autre. Ce refus me fâche; la vente de ces effets nous aurait procuré quelques louis, et nous sommes bien court d'argent, et je ne vois pas qu'ici rien puisse nous en procurer. Il nous serait encore plus nécessaire, toi libre, et moi ailleurs.

M. de Ruffey voulait ne me donner que six cents livres : sa femme a prié M. Le Noir de lui mander qu'il en fallait neuf.

(1) C'est-à-dire au couvent de la Déserte, à Lyon.

L'ordre, délivré le 20 juin, ayant été commué en interdiction de paraître à Paris, Mme de Cabris alla retrouver son mari à Grasse, où elle lui fit signer une protestation contre l'atteinte portée à ses droits. (V. de Loménie, *les Mirabeau*, t. III, p. 292.)

Apparemment qu'elle compte prendre sur son argent le surplus de la dépense.

Mon fanfan, persuade à Bruguières qu'il est impossible que je reste ici après mes couches : nous n'en dîmes qu'un mot hier, et cela est bien essentiel! Il l'est aussi infiniment que je ne m'éloigne pas de Paris, tant que tu ne seras pas libre, et que nous n'aurons de ressource que par lui.

Bruguières n'a aucune idée de ces maisons-ci; les barres de mes fenêtres l'ont surpris; il l'a été aussi d'entendre parler de verrous, le soir. Il l'eût été davantage de voir entrer un laquais, celui qu'il vit hier, qui a toute autorité sur les pensionnaires, et que Mlle Douay approuve, quoi qu'il puisse faire, étonné, dis-je, de le voir entrer, à onze heures du soir, quand tout le monde est couché, dans les chambres des pensionnaires, pour ordonner à une demoiselle de se coucher. Il ne serait pas moins surpris, et tout le monde le serait de même, d'entendre ce même homme les menacer de leur donner des soufflets et du pied dans le ventre!

C'est cependant ce qui arrive tous les jours; une femme, ici, qui n'a pas la ressource de pouvoir écrire à M. Le Noir, privilège que j'ai seule, et dont Mlle Douay peut me priver d'un moment à l'autre (1)... On peut de même l'empêcher (2) de me voir; quelle ressource me resterait-il, alors? Je vois tous les jours refuser à ces dames d'écrire à leurs parents et maris. Les privilégiés le font quatre fois par an. Elle lit les lettres avant, et celles-ci ne partent qu'autant qu'elles sont approuvées.

La compagnie y est affreuse; je vais te la dépeindre sans exagération, prête à le faire de même aux maîtresses, les nommant toutes. Alexandrine était, avant moi, la femme la plus qualifiée : femme d'avocat et de celui de ton père, aimable quand elle veut, mais très sujette aux vapeurs et à l'égarement. Loge avec elle une femme de limonadier, mais qui a le ton fort honnête. Elle est folle six mois de l'année. Je crois qu'elle l'échappera cette année.

(1) Phrase inachevée.
(2) C'est-à-dire « empêcher de Bruguières de me voir ».

Une d'elles, marchande de modes, est bête, une autre plus bête encore et vieille, mère d'une marchande de modes, une Mme de Chandelle qui me sert, voilà ma société, la crème de la pension, et avec qui je vis! De plus, une femme qui a passé trois mois à l'Hôpital, avec l'habit, deux autres à Sainte-Pélagie, et qui regrette ces deux endroits; des limonadières, femmes de cuisiniers et de sergents du guet, des tapissières, ouvrières en linge, couturières, marchandes en détail. Toutes les autres folles toute l'année, et l'autre partie l'est six mois!

J'en entendis, hier, chanter une, qui est de ce dernier nombre, et qui se donne des soufflets quand elle n'en peut donner aux autres. Il y a encore la femme du peintre du roi Vernet, pour folie. Il y a eu, en différents temps, trois filles de chez la Montigny. Elles en ont eu, depuis, une entretenue qui a si bien pris dans la maison, qu'elle aura, dit-on, un logement dans le château (1), avec son entreteneur, qui est marié avec une autre. Plusieurs demoiselles qui sont encore ici, avouent y avoir été saignées au pied, pour avoir été maladroites : ce n'est pas là ce qui m'affecterait, parce que je ne crois pas au viol, mais tu conviendras que ces choses ne rendent pas un endroit décent; il y a plusieurs autres pensions pareilles, à Paris, mais celle-ci est la plus protégée par M. Le Noir et *la plus décente* : juge donc de ce que sont les autres!

Tu vois, mon Gabriel, où est logée ton épouse, ta Sophie! Lis ceci à B. (Bruguières) et assure-le que je n'ai point amplifié! Tu vois de quel danger il serait de s'éterniser ici, et si jamais on lui refuse de me voir, qu'il se hâte de m'en faire sortir, parce qu'alors je serais perdue sans ressource! On est fouillée et enfermée sur le moindre soupçon que l'on ait voulu faire passer une lettre!

Jusqu'à présent, je ne puis, moi, que me louer des maî-

(1) Le château, ancienne « petite maison » du comte de Charolais, où Mlle Douay transportera bientôt son établissement, était sis à la Nouvelle France, quartier Montmartre. C'était une sorte de forteresse. Son parc s'étendait entre les rues Rochechouart, Bellefond et Poissonnière.

tresses : Mlle Douay paraît prendre le plus vif intérêt à mes affaires, et elle est remplie d'attentions. L'appât du gain, la curiosité et la peur de ce que je pourrais mander à M. Le Noir peuvent la guider, mais, comme elle est aimable, j'aime mieux lui attribuer d'autres motifs.

SOPHIE-GABRIELLE.

Que P. (de Bruguières) va être heureux de te voir! Renvoie-le-moi vite, avec une longue lettre! Hélas! auras-tu pu l'écrire, hier? Il suspectait ma grossesse. Ah! elle est bien réelle, je ne suis pas venue ici pour mon plaisir!

Mme de Ruffey a consenti à Conflans. Cet endroit ou tout autre couvent honnête de Paris, lettre de cachet ou non, sera préférable à ceci, car le sort des autres me fait trembler!

N'oublie pas de te faire montrer la lettre de Mme de Ruffey. Bruguières n'a pas été content de ma réponse; cependant je ne pouvais la faire plus douce, et peut-être l'était-elle trop. Mlle Douay ne m'a pas encore appelée pour celle qu'elle lui veut écrire.

Adieu, mon Gabriel tendre; songe que je n'ai encore reçu que trois pages de toi; dédommage-m'en, et embrasse-moi comme je t'embrasse et t'adore!

Mercredi, 9 juillet 1777.

Ma fluxion va de mieux en mieux, mon bon ami : ainsi n'aie point d'inquiétude là-dessus, je t'en prie!

Mlle Douay vint me voir, hier, au retour de la police, où je ne savais pas qu'elle dût aller : elle n'a parlé qu'à M. Martin (1), qui me protège toujours. Il lui a dit que Bruguières n'était pas à Paris, mais qu'à son retour, sa première visite serait chez moi.

(1) M. Martin était un des premiers commis attachés au bureau du cabinet de M. Le Noir, lieutenant général de police.

M. Martin était muni d'une lettre de cette femme (1). Mlle Douay est priée de lui écrire directement et de lui envoyer un état de mes affaires (à mon insu), pour que l'on m'envoie ce dont j'aurai besoin, ou de quoi l'acheter (à mon insu encore); que surtout cette correspondance me soit très cachée. En conséquence, je verrai la première lettre qui partira demain, et donnerai un état de mes hardes et de mes besoins, que l'on recopiera. Grande assurance et recommandation, pour que je n'aie jamais le sou dans ma poche; elle insistera pour que cela ne soit pas. On propose neuf cents livres de pension... linge et servante fournis.

Elles ne sont point d'accord. J'insiste pour qu'elle l'oblige à acheter tout cela, et à se faire donner une grosse pension, de sorte qu'elle m'aime à la folie. Elle ne voit pas ma raison, qui est que, sortant d'ici, je serai pour le même prix dans un couvent, et que c'est au moins un article sur lequel il n'y aura point de difficulté. Elle dit avoir été contente de ma lettre, mais nulle envie d'en recevoir davantage. Oh! nous serons bien d'accord!

---

10 juillet 1777.

Nous allons être beaucoup mieux, mon fanfan bon, du moins moi et une partie de mes compagnes; Mlle Douay finit hier l'achat, commencé depuis longtemps, du château du comte de Charolais, à la Nouvelle-France. C'est un endroit immense, dit-on, où l'on n'entendra plus le bruit des folles, où, au lieu d'être comme ici, sept dans une chambre, ou au moins quatre comme dans la mienne, chacun en aura une seule; du moins, on le promet.

J'insiste fort pour cela; du moins je serai libre pour t'écrire

(1) Mme de Ruffey.

et lire tes lettres, et j'espère que, dans ce temps, nous ne serons pas comme dans ce moment-ci. Bruguières ne sera pas éternellement en campagne; d'ailleurs c'est dans sa rue, mur mitoyen avec son hôte, qui passait déjà toutes les lettres des pensionnaires, parce qu'elles ont déjà demeuré dans les écuries de ce château. M. Cordier prêta même son jardin et une échelle pour favoriser l'enlèvement d'une pensionnaire, qui ne réussit pas, mais il est sûr que, pour toutes ces choses-là, il y aura beaucoup plus de facilité qu'ici, et, toi libre, j'espère beaucoup!

Mais ne nous faut-il pas appeler dans les six mois, pour notre procès? Je suis bien d'avis que tu presses, quand tu écriras à M. Le Noir, parce qu'enfin ce n'est qu'après cette décision que tu peux avoir ta liberté, et je crois qu'il vaut mieux, pour nous, que le marquis ne soit pas mort. Je fais une réflexion : ce n'est pas lui qui a demandé ma lettre de cachet, ainsi sa mort ne la lèverait pas; je crois, cependant, qu'elle m'accorderait des facilités pour la demander (1) et l'obtenir, ou, comme elle (2) est accordée *à la sollicitation de ma famille*, ce qu'ils ont peut-être bien fait pour cela, me faudrait-il attendre qu'il leur plût de mourir tous?

Assurément, cela ne nous arrangerait ni l'un ni l'autre, car ce n'est que l'espérance, et l'espérance très prochaine, qui puisse nous faire patienter et vivre, avec ce que nous souffrons!

Si tu es content de mon encre, fais-en en mettant quelques clous dans du vinaigre, et remue avant de t'en servir. La petite quantité que m'en avait procurée P. (de Bruguières) était devenue si mauvaise, qu'elle ne pouvait plus servir.

J'espère que Mme de Ruffey ne s'avisera pas de m'envoyer de vieilles hardes à elle; je pense qu'on lui aura rendu ma garde-robe, et que son projet est de me la destiner. Celui de ne me rien laisser à dépenser me choque beaucoup; cela sera plus dur encore dans un couvent. Il n'y a pas moyen de penser

(1) C'est-à-dire « pour demander ma liberté ».
(2) *Elle*, c'est-à-dire la lettre de cachet.

à travailler ici; les ouvrages sont payés six liards l'aune de feston. Il n'y a que pour toi et notre enfant que je l'eusse fait avec plaisir, mais, pour moi, pas!

Vendredi, 11 juillet 1777.

Enfin, mon amour tendre, mon bon Mimi, ce n'est plus un mensonge! B. (de Bruguières) est arrivé : Mlle Douay l'a vu descendre, hier, chez lui, de voiture! Il lui a promis de venir sûrement aujourd'hui ici.

Cher Fanfan, je vais donc parler de toi, et savoir de tes nouvelles! Peut-être ne m'en apprendra-t-il point, mais je lui ferai promettre de m'en apporter bientôt. Je saurai si ce voyage n'avait aucun rapport à toi. Il me tranquillisera, j'espère, sur toutes mes inquiétudes, quoiqu'il ne le pourra entièrement que quand il t'aura vu.

M'ami, ce sera bientôt, sûrement; nous allons être contents, autant que nous puissions l'être : tu auras de mes nouvelles, je recevrai des tiennes incessamment. Ta lettre sera bien longue; j'aurai tant de plaisir à la lire, à la baiser! Mimi, quelle longue privation de bonheur! Que nous allons bien le sentir! Sûrement P. (de Bruguières) aura reçu ton portrait; je l'aurai aujourd'hui; comme je vais le caresser et rendre l'*Inséparable* jaloux! Personne ne le verra. Pendant mes couches, j'en rendrai un à P. (de Bruguières), afin qu'il m'en reste toujours un, en cas d'accident. Je ne le montrerai à personne, pas même à Alexandrine. Pour elle, j'ai peur qu'elle te reconnaisse! Elle vient d'apprendre que son mari a vendu ses bijoux, robes, et tout, jusqu'à sa musique! (1) Ce procédé nous

(1) Sophie, qui avait pris en amitié Alexandrine, changea d'opinion à son égard en apprenant qu'elle avait eu plusieurs amants, dont Clairval de la Comédie italienne, et qu'on avait lu chez Mlle Douay, en plein réfectoire, des lettres par elle adressées à cet acteur : « Lui absent, il lui en faut un autre. La tête lui a failli tourner pour le geôlier,

a toutes révoltées, mais que ne peut-on attendre de l'avocat de ton père, de l'homme capable de soutenir une telle cause, en sachant assez pour que sa femme, qui n'en a rien appris depuis un an, dise que ce procès a déshonoré le marquis de Mirabeau !

Mon amour, je te récrirai bientôt; je le ferai tous les jours et tu en feras autant; tu l'as promis!

Mimi bon, ce n'est que dans six semaines que nous habiterons le château du comte de Charolais; on m'y promet un appartement *charmant;* ces-gens là croient qu'il y a de charmantes prisons, et surtout que quelque chose peut être charmant sans mon Gabriel! Ah! qu'ils me jugent mal! Hélas! ton cachot, à toi, n'est pas charmant! C'est la maison de ce fripon Le Quesne qui l'était pour nous, quoique effroyable, mais nous nous y voyions, nous y étions ensemble! Ne retrouverons-nous pas quelque autre pour nous placer tous deux? Ma fluxion est presque entièrement dissipée; sois tranquille sur ma santé; rassure-moi sur la tienne; dis que tu m'aimes, et sois sûr que je t'adore de tout mon cœur.

SOPHIE-GABRIELLE.

Le petit va bien, ne remue point, mais grossit étonnamment, et ne me fait point de mal.

Lundi, 14 juillet 1777 (1).

On te fait bien souffrir, ô mon tendre fanfan ! Bruguières vint trop tard, vendredi, pour que je pusse le prier d'aller tout de suite chez toi. Il me promit qu'il irait le lendemain, ou le sur-

elle est familière avec lui, mange dans son assiette, etc. Elle fait des écarts comme Louise (Mme de Cabris), rien que pour faire parler d'elle! » Aussi Mme de Monnier se proposait-elle de lui parler, dorénavant, le moins possible. (Lettre de Sophie à Mirabeau du 23 juillet 1777.)

(1) Date écrite sur l'original par la main de Mirabeau.

lendemain. Ils sont passés tous deux, et il n'y a point été, car il m'avait dit qu'il repasserait ici encore, en y allant. On te fait bien attendre un moment de consolation, cher Mimi! Tu es toujours le plus malheureux! Devrais-tu l'être autant, puisque l'on est content de toi? Peut-on te laisser toujours dans cet horrible endroit?

Vois-tu quelquefois le commandant? Le terme d'un an dont Bruguières m'a parlé me fait frémir! N'y a-t-il pas quelques moyens de les forcer de nous remettre en justice, car il est bien certain que nous ne serons libres ni l'un ni l'autre, tant que cet arrêt subsistera!

Il m'a dit que Mme de Cabris refusait absolument de rendre les papiers : je crois qu'ils n'en ont pas d'autres à nous, que le paquet de lettres qu'ils ont laissé en Provence. Il pourrait cependant nous être très nécessaire. Je voudrais que tu écrivisses à Briançon pour le presser là-dessus, disant que ces lettres te seront nécessaires au procès, mais qu'ils ne craignent pas d'y être compromis, qu'ils n'y sont pas nommés. Tu pourrais même t'engager à n'en point fournir au procès, avant de lui en avoir envoyé copie. S'il continuait à le refuser, ne pourrais-tu pas l'y obliger?

Tu as les lettres d'Olivier, qui dit lui avoir remis ce dépôt, et celle de Mme de Briançon (1), qui avoue les avoir, et promet de les rendre. La crainte de ne te jamais raccommoder avec eux ne doit pas te retenir, car ils me paraissent décidés à ne pas le vouloir. Je pourrais aussi t'écrire ici quelques lettres qui seraient datées de l'été passé, où je te dirai que je veux absolument partir, et toutes les choses qui peuvent servir à te laver de l'enlèvement. Si tu prévois que cela puisse être utile, ne va pas mettre de la délicatesse à le refuser; je n'en serai ni plus, ni moins déclarée adultère, si je le dois être, et tu ne seras pas jugé en ravisseur : c'est là le point important, et qui sera le plus sollicité par nos ennemis. Réfléchis-y, mon amour, et dis-moi tout ce que tu en penses.

(1) Mme de Cabris.

Adieu, mon bon ami, j'espère qu'aujourd'hui tout ceci te parviendra. Reçois mes plus tendres caresses, rends-les-moi. Adieu.

SOPHIE-GABRIELLE.

J'ai été réveillée, cette nuit, par des voix et des cris partant du voisinage. Ils m'ont fort émue; je les ai cru d'abord entendre au jardin.

Un des voisins fit, avant-hier, beaucoup de signes aux pensionnaires; j'y étais; je savais bien que cela ne pouvait me regarder, mais chacune les prit pour soi, sans y avoir beaucoup plus d'apparence que moi; on aime se flatter, je n'ai pas même cette ressource!

Mlle Douay me fit, hier, écrire la note de mes hardes, et non pas celle de mes besoins, dont Mme de Ruffey doit juger elle-même. Sa lettre n'était pas écrite. Je crois qu'elle la portera, ce matin, à M. Martin, qu'ainsi je ne la verrai pas, mais elle m'a promis tout ce dont je l'ai priée. J'ai pensé qu'il ne fallait point parler de mon enfant et tâcher de le lui laisser oublier. Ah! c'est pour lui qu'il faudait bien que nous eussions quelque argent! Je l'ai priée aussi de ne me nommer que Mme de *** (*sic*) (1), parce que *Madame Sophie* l'aurait mise aux champs.

Qu'il me tarde donc d'apprendre quelque chose venant de toi, et tout ce qui a rapport à ce malheureux procès que je t'ai valu! Si ton père (il en est très capable) avait demandé de commuer ta peine en une prison très longue!... Mais on ne le lui aurait pas accordé!

D'après un jugement de bailliage, il me semble que nous avons un moyen sûr pour nous faire remettre en justice, qui est que l'un de nous deux échappât et s'allât rendre en prison à Besançon; dis-moi tout ce que tu sais à ce sujet; rassure-moi, si tu le peux avec fondement!

(1) Mme de Courvière, nom d'une terre du marquis de Monnier, sous lequel Sophie avait été inscrite chez Mlle Douay. Dans une lettre à cette demoiselle on voit Mme de Ruffey déclarer « qu'elle s'intéressera beaucoup à Mme de Courvière. » (Lettre de Sophie à Mirabeau du 11 juillet 1777.)

Mirabeau à Sophie.

16 juillet 1777.

Je ne suis pas bien, aujourd'hui, ma Sophie, et le beau temps insulte à ma santé. Il me semble qu'il doit faire fort chaud dehors, et je le crains pour toi, qui t'y es montrée si sensible en route. Je n'ai point dormi, absolument point, et les insomnies sont aussi pernicieuses à ma santé qu'à mon cœur.

J'ai réfléchi sur tous les objets de mes inquiétudes et de mes craintes; ce sujet est vaste, et cette espèce de méditation très pénible. Mille choses que je n'avais pas voulu voir, plusieurs qui m'étaient échappées, d'autres sur lesquelles je cherche en vain à m'étourdir, se sont offertes en foule à ma mémoire, une entre autres qui, dans la disposition où se trouvent mon cœur et mon esprit, me donne furieusement à penser!

M. Le Noir n'était point déterminé sur le lieu de ta retraite, lorsqu'il a décidé qu'il changerait Sainte-Pélagie : en voici la preuve, c'est que l'ordre qu'il donna à Bruguières devant moi et que j'ai lu, porte que Mlle Douay te recevra provisionnellement, et qu'elle recevra incessamment un ordre en forme. Or, Mlle Douay demeurait, avant le départ de Bruguières, à cent pas de chez lui. Il me montra, en revenant, sa maison, et murmurait de ce qu'elle était changée. Il demanda son adresse, en partant, chez le suisse de M. Le Noir; il ne voulait absolument point me ramener chez lui (1). Je le priai avec larmes, et enfin il y consentit.

Je ne sais comment, dans ses premières idées, il arrangeait tout cela, car il lui fallait au moins trois heures pour me mener à Vincennes et en revenir te prendre. Il avait été convenu, devant M. Le Noir, que je serais déposé à l'Abbaye. Cela fut changé, apparemment, lorsqu'il rentra dans son

(1) Avant d'être transféré au donjon de Vincennes, Mirabeau logea quelques jours chez l'inspecteur de police de Bruguières.

cabinet. Je ne comprends pas comment il n'osa pas répondre de nous pour une nuit. Outre toutes les idées que ces réflexions élèvent ou réveillent, et que tu devines aisément, mon adorable amie, il est encore une crainte que rien ne peut dissiper, c'est que Mlle Douay ne soit qu'un pied-à-terre, et que tu n'aies été transférée. Hélas! où et comment? O Sophie! si la tranquillité est le symptôme d'une âme ferme, que la mienne l'est peu! Ah! dois-tu désirer qu'elle le soit? Non, chère amante, à moins que toi-même ne sois assez changée pour pouvoir supporter patiemment l'état d'incertitude et d'anxiété où nous sommes!

Si cela est, Sophie, je te dispense de tes vœux et de ta pitié; ne me souhaite point une patience, une tiédeur à laquelle je préfère la mort. Si tu trouves le sentiment outré, rappelle-toi le passé, et ton opinion sera ma justification la plus complète. Mon amie, je ne suis point, je ne serai jamais un de ces hommes dont les serments sont une expression formulaire, et que les circonstances semblent absoudre du parjure. Je sais combien elles peuvent sur presque tous les hommes, je sais que tel qui me trouva, dans un temps, très sensible, ne m'appellera plus que violent dans un autre. Mais l'amour est le thermomètre de mes opinions, et cet amour est invariable.

Réfléchis quelquefois, si tu te trouvais jamais en contradiction avec tes derniers principes, si la cause de cette inconséquence n'est pas dans ton cœur!...

Je quitte ce triste sujet, ma tendre amie, non pas à regret, parce que je crains qu'il t'afflige, mais avec une espèce de violence, tant j'en suis plein! Au reste on ne rappelle point un cœur qui s'échappe, par des raisons : aussi ne tenterai-je pas de t'en faire entendre, si jamais j'ai lieu de croire que le tien soit changé.

Je sens ma poitrine, aujourd'hui; et j'en sais bien un peu la raison, mais ne me gronde pas!

Toi-même me l'as dit, chère amie, nous vivons pour aimer et pour jouir..Hélas! tu ne vois que trop qu'on ne peut jamais s'assurer de l'avenir, et qu'il est bien cruel de lui sacrifier le

bonheur, du moment qu'on le possède. Cruelle amante, combien tu m'en as ravi ! Ah ! n'eussé-je pas été trop heureux si j'eusse exhalé mon dernier soupir au milieu des transports brûlants de la volupté ! Que ne puis-je recevoir la mort à ce prix ! O douce volupté du cœur et des sens ! quand savourerai-je encore tes délices ? O charmants baisers dont je me suis tant de fois enivré ! Transports de nos âmes errantes sur nos lèvres, vous retrouverai-je jamais ? Sophie ! Quand dévorerai-je tous tes charmes ? Quand tes yeux couronnés de deux sourcils arqués par l'amour me répéteront-ils que tu m'adores ? me jureront-ils que tu me fus toujours constante ?

Ah ! pourquoi me tourmenter ainsi par de brûlants souvenirs ? Hélas ! mon âme follement éperdue s'élance près de toi. Couvre ta gorge, cache tes appas, laisse-moi, Sophie..... laisse-moi..... je languis, je péris d'amour ! et tu ne peux mourir avec moi !.....

Je quitte la plume que je ne puis plus tenir, ô mon amie ! Tu vois que ton Gabriel est toujours le même, que ton image est empreinte, en traits de feu, dans son âme ! Puisse-tu partager son délire en voyant l'expression fidèle de son amour ! Puisses-tu plutôt le regretter que le plaindre, et ne point oublier que, s'il te retrouve fidèle et sensible... (1).

Madame de Ruffey à Sophie.

22 juillet 1777 (2).

Je ne m'occuperai pas à réfuter votre lettre et vos principes ; c'est l'ouvrage du temps, et je ne veux répondre qu'à quelques articles. Sûrement, je désire que vous signiez votre

(1) La fin de la lettre manque.

(2) Une note marginale indique que cette lettre a été transcrite d'après une copie de la main de Mirabeau.

nom de famille et que vous y joigniez celui de votre mari. Le refuser est une obstination à me déplaire et à me désobéir.

Avez-vous pu croire sérieusement que c'est par égard pour les prisonniers d'Hollande que M. le duc de la Vauguyon les a vus? Désabusez-vous, si cela est. C'est par considération pour le mari de l'une et pour le père de l'autre. Cette visite a pu encore avoir pour objet la curiosité de voir une héroïne de roman.

Le procureur général de Besançon a pensé, comme vous, que le jugement de Pontarlier n'était pas régulier, et ne portait pas toute la force de la loi qu'on nomme *authentique;* en conséquence, il a demandé la procédure pour en appeler *a minimâ*, c'est-à-dire comme trop doucement jugée. Ainsi, il y a apparence que votre dot sera confisquée par le jugement du parlement, mais cela tirera un peu en longueur, à cause de la quantité de personnes impliquées dans cette affaire. Il y en a beaucoup de Pontarlier, d'autres plus éloignées, tant pour s'être mêlées du cours de l'intrigue que pour le recèlement d'effets.

Les informations sont secrètes et on ne peut savoir tout ce qu'elles portent. On sait seulement positivement que c'est les dépositions de l'hôte des Verrières (1), où vous avez été plusieurs jours, et de sa femme, qui ont complété les preuves sur quoi vous avez été jugée.

Soyez tranquille sur votre séjour; il ne sera pas à vie. Votre désir était de ne revoir jamais personne de votre famille : on ne vous fera point de violence là-dessus!

Personne n'a reçu les lettres dont vous parlez. J'ai été dans le cas de parler à M. de Changey, quand on a fait perquisition au château, quelques jours avant le jugement. C'était le cas de m'en parler. Il ne l'a pas fait. M. de Bussy n'est point parent de votre mari, et vous ne pouviez choisir un plus mauvais agent : c'est le fils de Mme de Marcilly. Vous en avez

(1) Les dépositions qui chargèrent le plus gravement nos deux amants furent, en effet, celles de Marie-Madeleine Bolle, de sa nièce Jeanne-Marie Bolle et de sa servante, chez lesquelles ils avaient pris la précaution de descendre pour échapper plus sûrement aux investigations de la maréchaussée. Elles déclarèrent qu'ils étaient restés onze jours dans leur chambre, sans en sortir, et que cette chambre ne contenait qu'un lit.

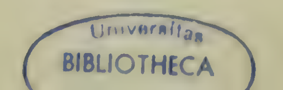
entendu parler à tout le monde, et vous pouvez vous rappeler sur quel pied il est regardé.

Pouvez-vous attribuer vos fautes à l'aigreur? Peut-on vous parler avec plus de bonté que je l'ai fait? Je ne vous ai jamais trompée. Je vous ai fait voir la douleur amère dont vous me pénétreriez, le précipice où vous courriez. Si la chose avait été de nature à ne pas craindre l'éclat, et que je n'eusse pas cherché à vous sauver, je vous aurais mise, dès ce moment, au couvent, de mon autorité, et, cependant que M. de Monnier aurait bataillé les droits de votre père et les miens, pour nous en contredire le droit, votre séducteur aurait été mis en lieu de sûreté. Mais votre ingratitude vous aurait portée à le quitter également, parce que l'on vous avait persuadé de faire un éclat scandaleux : mais, du moins, vous ne passeriez que pour folle, et vous y gagneriez!

Votre mari a-t-il eu de l'aigreur avec vous? On ne peut lui reprocher que trop d'indulgence, et vous ne pouvez dire le contraire. Votre père, craignant de n'être pas maître de lui, n'a pas voulu lui parler; votre frère et votre sœur ne vous ont fait autre chose que de s'opposer à votre fuite par des raisons, et en vous surveillant. Après avoir employé l'amitié, ils ont été forcés de barrer ouvertement votre dessein. Vous avez abusé de la confiance de votre mari pour les éloigner. Ils sont partis, à votre grande satisfaction. Vous êtes restée libre, et vous avez saisi le moment de fuir et de vous déshonorer!

Repassez, mon enfant, repassez avec sincérité sur la conduite que vous avez tenue, et sur celle de toute votre famille, et vous conviendrez que tout le tort vous appartient, et que vous avez commis une faute énorme! Quand vous aurez les sentiments que cette faute doit vous inspirer, vous pouvez espérer de regagner l'estime de ceux de qui vous devez la désirer.

Si vous n'aviez point oublié que votre père et moi nous avons de la religion, de l'honneur et de la probité, vous n'auriez pas mis en doute que nous ne désirions pas d'introduire un voleur dans des droits qu'il ne peut avoir!



Votre mari étant veillé à l'œil par sa fille, on ne peut avoir ni lettres, ni hardes, ni argent.

Je vous envoie ce que je peux tirer de ma garde-robe, et on vous achètera ce qui sera indispensablement nécessaire, en attendant le parti qu'il prendra, et qu'il s'explique s'il veut n'entrer pour rien dans votre dépense, ou à quoi il la réglera.

Sophie à Madame de Ruffey.

Juillet 1777.

Madame et chère mère,

Je vous fais des remerciements du paquet de hardes que vous m'envoyez, mais je serais fâchée que vous vous privassiez des vôtres. Je suis persuadée que M. de Monnier ne se refuserait pas à rendre ma garde-robe et à contribuer à ma pension, si une de vos lettres parvenait jusqu'à lui : il ne faut, pour cela, que l'adresser à l'abbé Pochard, la lui envoyer ouverte, et le charger de lui en faire la lecture.

Puisqu'il ne demandait, quand j'étais à Amsterdam, que mon adresse pour me faire passer de l'argent, et y envoya son laquais Sage pour m'en apporter (je ne le voulus pas voir, sa condition étant que je quitterais celui auquel on m'a arrachée), je ne crois pas qu'il s'y refusât aujourd'hui. Je ne pensais pas encore à aucun accommodement; ce ne fut qu'en apprenant la tournure que prenait ce procès que j'y songeai.

Je ne crois pas que le marquis de Bussy, qui m'a envoyé la copie de sa lettre, soit celui de Dijon; on m'en a parlé comme d'un homme âgé.

Je savais que le procureur général de Besançon devait appeler *a minimâ;* c'est d'après les conseils de M. de Saint-Mauris, et il avait la copie de la procédure avant que l'arrêt fût rendu à Pontarlier. Je sais une partie des dépositions; il

y a beaucoup de faux témoins; il s'agit de le prouver, mais il faut, pour cela, être sur les lieux.

Je ne suis pas inquiète de l'arrêt de Besançon, si j'y puis paraître; j'espère que vous m'en faciliterez les moyens : il y va de notre intérêt à tous. Je croirai difficilement que l'on puisse y compromettre ceux qui ont fait passer des lettres; on n'est pas obligé de savoir ce que des lettres contiennent, et personne n'a fait davantage.

J'ai peine à attribuer à M. de la Vauguyon les motifs que vous lui supposez : le marquis de Mir... (Mirabeau) a bien perdu de sa considération depuis son procès avec sa femme; M. de Monnier a anéanti la sienne par les siens avec sa fille, sa négligence pour sa compagnie, lors de sa suppression. Ce dernier procès-ci ne la relèvera pas, et, si le duc de la Vauguyon est curieux des *héros de romans,* au moins il leur témoigne un intérêt à les toucher.

Vous vous trompez, ma chère mère, en disant que l'on m'a conseillé un éclat : il ne pouvait que nous nuire, mais nous y avons été forcés. Vous parlez de *douceur* et *d'indulgence;* ne vous souvient-il plus que vous fîtes arrêter le comte de Mir... (Mirabeau) à Dijon? Vous rappelez-vous ce que vous m'y fîtes souffrir? Les lettres que vous écrivîtes à M. de Monn... (Monnier) pour que je trouvasse le même esclavage à mon retour chez lui? Le comte était sous vos yeux, nous étions tranquilles, contents de nous écrire, mais vous ne le trouviez pas assez malheureux, parce que M. de Changey avait, pour lui, les attentions qu'un homme honnête doit à un autre

Vos lettres continuelles à M. de Malesherbes pensèrent le faire transférer en Alsace : madame sa mère réussit à l'empêcher. Vous obtîntes Doullens (1), et ce fut sur la certitude de ce changement qu'il passa en pays étranger. Je ne sais si les

(1) Il avait été question de transporter Mirabeau du château de Dijon à Pierre Encise, près Lyon (et non en Alsace, comme le dit Sophie); ensuite à Doullens (Picardie). Le gouverneur de cette dernière forteresse, M. du Quesnel, avait même reçu, du marquis de Mirabeau, des instructions où l'on trouve une curieuse appréciation du caractère de son fils. (V. la *Nouvelle Revue rétrospective* du 10 juin 1902.)

traitements de mon frère et de ma sœur peuvent se nommer des *raisons* et de la *douceur*, abusant de l'état de douleur où ils me voyaient, ne parlant que par des menaces, m'accablant des propos les plus durs et des plaisanteries les plus déchirantes, tourmentant continuellement M. de Mon... (Monnier) pour qu'il consentît à ce que j'allasse au couvent, le pressant de prendre mes lettres, lui faisant promettre de me refuser les choses les plus indifférentes (il suffisait que je les désirasse) ; ma sœur mettant toute une ville dans sa confidence, allant chez mes amies leur faire des scènes, leur reprocher les services que l'on les soupçonnait de me rendre, etc., y employant les termes les plus honteux. J'ai désiré un couvent et le leur ait dit; je ne demandais que d'y être de l'autorité seule de M. de Mon... (Monnier) et d'y pouvoir écrire: mais non, c'était une maison de force que l'on voulait, et, me traitant de folle, on parlait de m'attacher!

Eux partis, M. de Mon... (Monnier), rempli de leurs propos, exécutant leurs ordres, me rendait la vie affreuse, prenait mes lettres, les faisait lire aux curés, les gardait deux jours sans m'en parler, et les employait à me combler d'attentions, dont je me défiais, connaissant sa fausseté: éclatait enfin par des scènes affreuses : sa parole d'honneur était donnée pour m'avoir une lettre de cachet, les prêtres l'assuraient que je l'empoisonnerais ou le ferais assassiner! L'avenir ne m'offrait que trois perspectives : la mort, l'esclavage accompagné du désespoir, et le bonheur. J'ai choisi celui-ci; qui aurait pu hésiter?...

Ma mère, je suis entrée ici dans un détail que je voulais éviter: votre lettre m'y force : il fallait bien y répondre! J'espère que le temps que vous invoquez vous prouvera que quand on sait tout sacrifier, on sait aussi ne changer jamais et que c'est alors que vous me rendrez votre estime!

J'ai l'honneur d'être, etc.

Mirabeau à Sophie.

28 juillet, lundi.

Je me suis promené, hier, près de deux heures, ma tendre amie, mais je suis si affaibli que je ne puis marcher sans être essoufflé jusqu'à étouffer, et je m'arrête pour me reposer dix fois en une heure. Je m'énerve, ô mon amie! J'ai tout perdu en te perdant : le plaisir d'aimer et d'être aimé! Le sentiment délicieux qui adoucissait toutes les amertumes de ma vie est le premier et le plus pressant de mes besoins. En me blessant dans cet intérêt si cher, on m'a donné le coup de la mort en mon épouse! N'est-ce pas l'amour qui rassemble et réunit tout et qui conserve tous les êtres? L'amour est, dans toute la nature, la semence du bonheur, et l'on veut que je respire sans ce mobile vivifiant dont je ne connais plus que la privation? Eh! Sophie, qu'on rende à Gabriel son épouse, si l'on ne veut hâter sa fin!

Embrasé par sympathie, fixé par choix, c'est au sein de ma passion que j'ai trouvé une nouvelle vie : l'autre a disparu; mon amour inspiré par tes vertus, par tes charmes, nourri par ta tendresse, accru par l'habitude, compose aujourd'hui mon existence; le plaisir et la reconnaissance combinés n'ont cessé de l'accroître. Nos désirs n'ont point fini avec nos transports.

Nous nous aimions une troisième fois dans le fruit de notre amour; nous sommes l'un à l'autre par tous les titres qui peuvent unir les humains. Qu'on cesse de s'efforcer de les rompre! L'honneur et l'intérêt, la félicité ne sont pour nous que dans l'amour; la nature n'admet plus en moi que le désir, et le besoin, le devoir. Oui, mon souverain bien, j'ai besoin de toi pour soutien. J'ai mis toute ma force dans l'objet auquel j'ai donné mon cœur; tel est le but et la fin de mon être. Tu exciteras mes soupirs éternels. Pour toi je supporte la vie, pour toi je trouverai la mort... mais que tu me sois rendue,

ou ton ami, desséché comme la fleur cueillie dès son printemps, mourra dans la douleur, faute de pouvoir te consacrer les restes de son être déjà flétri par l'inquiétude, les larmes et le tumulte toujours croissant de son imagination et de son cœur !

Ce fut à propos de la lettre de M. de Marignane, que M. de Rougemont me dit que les Anglais venaient d'être battus à plate couture par les Américains et qu'il passait pour constant que nous allions avoir la guerre(1); qu'il me le disait, quoique, dans la rigueur, il ne lui fût pas permis de nous apprendre aucune nouvelle, mais qu'il s'intéressait assez à moi pour désirer que je profitasse de cette occasion, si elle se présentait, pour recouvrer ma liberté.

Je n'en ai pu parler qu'amphibologiquement, dans mes lettres, parce que je ne suis pas censé savoir qu'il y ait des bruits à cet égard. Il me semble que la guerre de terre, dans cette circonstance, ne peut être qu'au fond de l'Allemagne, ou en Portugal, peut-être dans tous les deux, et peut-être aussi dans les Pays-Bas. Tu vois qu'aucune de ces expéditions ne m'éloignerait beaucoup. Cela vaudrait mieux que Boston. Je chercherais à me faire des amis et à m'acquérir du crédit et une réputation militaire; ce dernier point serait peut-être beaucoup plus difficile que l'on ne pourrait le penser des talents que j'ai toujours montrés en ce genre, parce qu'il faut penser que, si mon père est forcé de me lâcher pour aller servir, il ne me donnera rien, il ne m'achètera rien et ne me dédommagera point par son crédit, qui aurait pu me donner un débouché sûr, en me plaçant dans l'État-major de l'armée.

C'est ou ce genre de service, ou celui de troupes légères qui me conviendrait, mais celui-ci demande beaucoup d'argent pour commencer. Ce que je m'efforcerai surtout d'acquérir, ce serait des amis puissants qui pussent te procurer la liberté.

(1) On s'entretenait, en effet, en juillet 1777, d'une victoire récente des *insurgents*, et le bruit courait que la France n'allait point tarder à leur prêter main-forte. (V. la *Correspondance secrète de Louis XVI*, etc., publiée par DE LESCURE, t. I, p. 81.)

Le reste s'arrangerait entre nous, bien vite, et, à présent, une fois moi libre et toi en état de correspondre avec moi, je n'aurais plus besoin de tout le monde qu'autant que nous le voudrions bien. Certainement nous sommes résolus d'être prudents pour nous éviter de nouveaux embarras, mais, en fin de cause, on se met au-dessus des événements, lorsqu'il le faut absolument.

Le grand point est, *primo,* que nous correspondions, parce que je ne puis pas vivre sans cela : parce que nous ne pouvons nous entendre, parce que nous sommes exposés à faire de fausses démarches, faute de le pouvoir. *Secundo,* que je sois libre, parce que, de nous deux qui ne faisons qu'un, je suis la partie agissante.

Mes yeux sont toujours excessivement malades, mais tu n'es plus là pour les plaindre! J'étais consolé et presque content de les sentir cuisants et douloureux, lorsque tu pouvais observer leur état et m'en entretenir. Tes douces attentions étaient si touchantes, que je les chérissais presque au poids de ton inquiétude; d'ailleurs, je savais pourquoi je les fatiguais alors, et les plaisirs de la nuit payaient au centuple les petites contrariétés du jour. Aujourd'hui, ils souffrent bien davantage, et je n'ai plus de dédommagements!

C'est abreuvé d'amertumes et de larmes que Gabriel se consume, et tu voulais économiser ses forces, contenir son désir, modérer son amour au sein du bonheur! Cruelle amante! peux-tu me les rendre ces délices que tu m'as dérobés? Ah! comme je me vengerais, Sophie, si je pouvais parvenir jusqu'à toi! Ma chère épouse, sont-elles encore présentes à ta mémoire ces tendres disputes où, le plus souvent, il te fallait céder? Et ces doux combats, où quelquefois je pouvais m'enorgueillir de t'avoir vaincue? Où plus fréquemment encore, je succombais en me plaignant qu'un amour sans bornes ne fût pas secondé par des forces infinies?

O Sophie! que ton Gabriel était heureux, quand il t'avait fait partager ses transports, quand tes beaux yeux exprimaient ton amour et décelaient tes plaisirs! Alors, il trouvait un doux sommeil sur ton sein ; alors de sinistres rêves ne trou-

blaient pas ton repos ; alors il était heureux et ne prévoyait pas l'infortune ! Ivre d'amour, ivre de félicité, sûr de te retrouver la même à ton réveil, de voir renaître et couronner ses désirs, il avait atteint le bonheur suprême. Hélas ! de tant de bien, il ne lui reste que son amour, et le souvenir de ces moments trop rapidement écoulés augmente sans cesse les maux qui ont succédé à tout le reste !

Je suis, depuis quelques jours, tourmenté du projet de mettre en drame la catastrophe de nos amours ; je médite un plan qu'il est fort difficile d'arranger, parce que, pour conserver l'unité d'action nécessaire à la vraisemblance, je suis forcé de me borner à ce qui s'est passé en Hollande ; cependant je ne veux pas me refuser le plaisir d'y mettre en action ta mère, et, s'il est possible, ton père ; peut-être aussi Saint-Maurice : cela me paraît cependant bien difficile ! Mais je m'efforcerai tant, que j'en viendrai à bout !

Tu sens quel plaisir ce sera pour moi, de peindre, et d'après nature, nos ennemis les plus odieux ! et de retracer, par un monument durable, le moment de notre séparation, moment vraiment affreux, mais bien précieux pour nos cœurs, puisqu'il est celui où nous nous sommes donné les preuves les moins équivoques de la plus tendre passion et du plus profond dévouement. Quelque jour, hélas ! si nous le lisons ensemble, ce triste drame, nous verserons des larmes d'attendrissement, qu'aura bientôt essuyées l'amour. O chère amante ! que ne fait-il point oublier ? Quel nuage ne dissipe-t-il pas ? Que de magie dans un baiser ! O ma Sophie, en donnes-tu toujours à l'*Inséparable ?* Que ne suis-je ce morceau d'ivoire inanimé ! Tu me caresserais et je cueillerais les baisers que tu croirais lui donner ! La petite Sophie est couverte, mais non pas rassasiée des miens ; je ne me réveille point que je ne m'en empare ; mais hélas ! elle est muette, et mon épouse soupirait lorsqu'elle ne parlait pas !

O mon amie ! mes gémissements se perdent dans les airs ! Encore s'ils allaient jusqu'à toi ! Je serais à demi consolé ! Mais ce n'est pas assez de l'absence aussi cruelle que la mort

pour accabler ton pauvre Gabriel; il faut encore que tout moyen de tromper sa douleur lui soit ôté!

Mon geôlier m'apporte toujours des fleurs; je les conservais précieusement, les premiers jours. J'espérais te les envoyer par P. (de Bruguières) couvertes de mes baisers! mais hélas! ces fleurs sont fanées et mes vœux déçus! Je ne veux plus les regarder, à présent!

Hélas! mon amie, je repousse des illusions chéries, mais qui m'embrasent avec trop de violence: l'espoir même le plus doux m'est pénible, quand je le vois trompé sans cesse! Je crains qu'il n'en renaisse un autre aussi décevant, dont je ne pourrais me séparer sans de nouveaux tourments! Quel sort! quelle anxiété! Accablé, à la fleur de l'âge, par les plus cruels et les plus irrémédiables chagrins, brûlant de l'amour le plus tendre, perdu dans l'affreuse solitude d'un affreux cachot, que me reste-t-il à craindre, ô ma vie? Quel nouveau malheur pourrait m'assaillir encore? Mon imagination m'en offre un mille et mille fois plus redoutable, ô Sophie! Ah! daigne l'amour écarter loin de moi ces horribles présages! Ils empoisonnent ma vie, aggravent mes maux, et offensent la tendresse!

O Sophie! si je pouvais unir mes douleurs aux tiennes, si tu pouvais me rendre soupirs pour soupirs, peut-être mon imagination fougueuse se calmerait-elle! Tes lettres vivent, elles parlent, elles verseraient un doux baume dans mon sein, ton âme se déploierait tout entière à mes yeux, à qui l'absence arracherait assez de larmes, sans que la jalousie et l'inquiétude en fissent couler encore!

O ma Sophie! n'est-ce donc point assez de n'être pas avec toi, sans être privé de pouvoir t'écrire, de recevoir de tes lettres? Hélas! qui nous eût dit qu'on pouvait nous rendre plus malheureux qu'en nous ôtant l'un à l'autre? Que nous trouvions notre sort changé le lendemain de notre infortune! Et combien il l'est à présent! O Sophie! pourquoi te ramenai-je sans cesse à ces cruelles pensées? Hélas! c'est qu'elles m'obsèdent sans cesse. Ah! si jamais je te retrouve, si je puis encore m'abreuver du philtre délicieux que j'ai pris dans tes

yeux, s'il m'est encore permis de le porter sur tes lèvres, tu verras si ton Gabriel ne sait pas chanter son bonheur, mieux encore qu'il ne soupire son infortune et sa douleur!

Adieu, ma Sophie, nom sacré que je baise chaque fois que je le trace! Je t'adore et t'adorerai toujours!

---

29 juillet 1777 (1).

A peine avais-je fini ma lettre d'hier, ma douce amie, qu'on vint me chercher pour la promenade, quoiqu'il fût tard, et on m'y laissa deux heures. Ce matin, avant que je fusse levé, on est venu me prendre encore, et la séance a été aussi de deux heures. Je ne sais si je dois ces attentions uniquement à la complaisance de M. de Rougemont, mais quoi qu'il en soit, on est beaucoup trop inquiet de ma santé, ou, du moins, cette inquiétude devrait, pour m'être vraiment utile, produire d'autres effets. Il est cependant certain que cela me fait du bien, quant au physique, mais c'est ce qui m'importe, et me tourmente moins.

J'ai beaucoup rêvé sur le projet dont je t'ai parlé hier; il est impossible d'introduire en Hollande le couple infernal, que je voudrais peindre tout au plus. Madame la Chanoinesse jouera-t-elle un rôle? Je ne puis me refuser cette jouissance; j'ai bien du regret de ne pouvoir lui adjoindre son auguste maman, dont le costume était déjà tout prêt : grande, sèche, ridée, les mains pleines de prières et le sein rempli de satires. Mais je m'en dédommagerai, car toute la partie de notre histoire que je ne puis mettre en action, je la coudrai en dialogue (2), et Mme Ruffey, sans oublier M. son confesseur,

(1) Cette lettre (en copie) est datée 24 juillet. Mais elle forme, sans aucun doute possible, la suite de la précédente, et les mots « ma lettre d'hier » prouvent qu'elle est du 29, non du 24 juillet 1777.

(2) Des *Dialogues* entre Mirabeau et Mme de Monnier ont été publiés en partie par Sainte-Beuve dans le tome IV des *Causeries du Lundi*; par

sera une de mes interlocutrices. Ce qui me gênera beaucoup, c'est que tout sera vu, mais je déguiserai les noms. Enfin, c'est une tentation à laquelle je ne puis résister !

Que cet esprit qui m'a tant fait d'ennemis, dont j'ai tiré si peu d'avantages, serve du moins à ma vengeance ! Si j'avais voulu prodiguer mon encens au vice, à la tyrannie, ou faire ramper mon talent, en vil esclave, sous le joug de la fortune, si je n'eusse pas dédaigné le fiel de la satire et la prostitution de la flatterie, peut-être aurais-je aujourd'hui des soutiens, des prôneurs ; mais, à ce prix, je dédaigne la faveur et les succès. La soif de la renommée est, d'ailleurs, éteinte dans mon cœur. Ma vie sera innocente et pure, mon âme tendre, fidèle, constante : voilà mes lauriers. Hélas ! si l'amour pouvait y mêler encore quelques myrtes, que je me croirais heureux de vivre et de mourir inconnu !

La réputation qui nous coûte tant de peine et tant de soins, vaut-elle la moindre de ses faveurs ? Je ne sais qui a dit qu'avoir de l'esprit, c'était posséder une jolie femme qui prostitue ses charmes ! Cela est vrai, et finement exprimé : plus l'esprit est admiré, plus il cause d'embarras ; plus il donne, plus on exige de lui, et toujours sans reconnaissance. Plus on a de cet esprit qui excite tant d'envie et s'attire si peu de gratitude, plus on a de cette sensibilité qu'un rien navre et flétrit. Les méchants redoutent l'homme éclairé, les sots le haïssent, les gens de bien n'osent pas le soutenir, la calomnie le déchire, et personne ne le venge !

Cette seconde vie dont si peu d'hommes ont le droit de se flatter, n'est-elle pas une illusion bien folle, et, se crût-on en droit de prétendre à cet héritage tardif dont on ne jouira jamais, mérite-t-il qu'on lui sacrifie sa tranquillité, sa santé et sa vie ? J'ai toujours pensé que non, depuis que je connais ma bien-aimée, car rien ne détrompe d'un bonheur imaginaire, comme une félicité réelle !

M. de Loménie dans le tome III des *Mirabeau*, par M. le comte Begouen dans la *Nouvelle Revue* (1895, t. VI, p. 462). M. Begouen, qui possède le manuscrit autographe, en fera prochainement la publication intégrale.

Je travaillais, mais c'était par nécessité, ou par un motif d'amitié, ou parce que mon talent me tourmentait : mais ne crois pas que j'aie eu la moindre ambition; depuis que je suis ton époux, je ne connais que deux motifs qui puissent la rallumer en moi : celui de parvenir à honorer ton amant et de faire rejaillir sur toi quelque chose de sa réputation, ou celui de m'élever par mon ascendant relatif, c'est-à-dire par mon crédit, en ma place, au-dessus de nos ennemis, et de pouvoir beaucoup pour notre enfant. Ainsi tu vois que c'est toujours l'amour déguisé qui m'aiguillonne, sous le masque de l'ambition!

J'avoue qu'il me serait doux d'arracher au public l'aveu que cet homme pour qui tu as tout sacrifié, a vraiment quelque mérite, et que l'idée d'élever notre petite Gabriel (*sic*) (1) dans un état dont notre tendresse pût être satisfaite, est une idée qui me transporte, mais en vain : mes désirs se divisent, en différents rameaux! Ne prends point le change, ô ma bien aimée! C'est la même passion qui me brûle; c'est toujours ton ardent époux plein de toi, ivre d'amour, dévoré de désirs, sans cesse occupé des plaisirs qu'il a goûtés dans tes bras, en sollicitant de nouveaux à tout instant! Je t'entends, je te vois, je t'appelle, le fantôme ne me quitte pas un moment, mais hélas! veux-je la saisir? J'étends les bras et ne saisis qu'une ombre fugitive! Alors je gémis; mais, bientôt, je rappelle les douces illusions, les images trompeuses; mon imagination te retrace telle que je t'ai connue, telle que tu as juré d'être toujours, chérissant ton amour, et tes tourments, et tes peines, et le danger d'aimer; repoussant, abhorrant la froide indifférence!

O flamme toujours durable! échauffe, embrase à jamais nos cœurs! Tu soutiens ma vie, tu distrais ma douleur, tu entretiens près de moi ces images chéries qui me font exister, au moins dans le passé; elles fascinent mes yeux et jettent le

(1) Il devait y avoir, dans le texte original, notre *petit* Gabriel, car jamais Mirabeau et Sophie, qui se flattaient d'avoir un *fils*, ne désignent autrement que comme un enfant mâle celui dont elle est enceinte.

trouble dans mon âme; mais ce trouble est le seul bien qui me reste, parce qu'il m'occupe sans relâche de ma divine Sophie!

On perd aussi les sensations, ou au moins les seules délicieuses. Oui, mon amie, chez les particuliers comme chez les nations, les vertus et les vices dépendent des mœurs. Tu crois bien que ce n'est pas une capucinade que je te veux faire, et tu vois ce qu'entend. par ce mot *mœurs*, ton Gabriel toujours dévoré de désirs près de toi.

La plupart des hommes n'ont que les mœurs de leurs intérêts, parce qu'ils n'ont presque jamais de principes sûrs et que, par instinct, autant que par habitude, ils sont imitateurs. La boussole des mœurs doit être l'âme : est-elle intéressée? Livrons-nous à ses innocentes suggestions. Le sentiment n'est jamais obscène : il ne peut faire rougir, au moins de honte; ainsi nous ne pouvons le confondre avec le vice. Oui, ma Sophie, c'est à ton cœur que j'en appelle! Qu'il soit la règle de ta conduite et le guide de tes procédés! Ce cœur pur et chaste ne m'abandonnera jamais, qu'il n'en ait été sollicité par ton imagination, qui ne remuera elle-même qu'après mille provocations, qu'après que toi-même auras voulu la pervertir. Je ne crains qu'elle, je connais ton âme courageuse, et d'ailleurs tu as trop d'esprit pour ne pas sentir que les rétractations déshonorent toujours et ne sont jamais utiles, parce qu'elles ne prouvent que la lâcheté, ou l'intérêt de celui qui se rétracte.

Je ne redoute donc pas, pour toi, la lassitude de la contrariété; je sais que nul être au monde n'est plus généreux que Sophie, que mille et mille motifs plaident pour moi dans son cœur, ou tant de tendres sentiments m'ont fait régner.

Mais je sais que la tête, quand on ne la contient pas, peut corrompre le cœur, et que la circonspection et l'attention continuelle sur soi-même est le seul rempart inexpugnable contre la légèreté.

Ne me reproche pas de philosopher beaucoup aujourd'hui, mon amie; songe que je plaide pour ma vie, quand je défends

la cause de l'amour et de la constance; mais, dans tout ce que je viens de te dire, il n'est rien que quelqu'un de désintéressé, qui connaît bien les deux sexes, ne pût avouer. Certes, il faut se croire bien supérieur à toutes les affections humaines, supériorité bien peu digne d'envie, pour condamner l'amour et ses transports, et même ses excès! Mais il ne faut que de la franchise et de la probité pour sentir que, quand on substitue les intrigues à l'amour, l'on s'avilit et l'on se rend indigne de l'indulgence et de l'intérêt que ne peuvent refuser les êtres sensibles à cette passion si douce, mais si impérieuse, qui subjugue la nature et l'exalte.

Si je ne parlais que des circonstances particulières de notre union, combien d'autres motifs pourrais-je alléguer, et lequel, ou de l'amour, ou de l'honneur, nous impose des liens plus étroits? Si nous étions capables d'en rompre un seul, tous les autres, ô Sophie! seraient bientôt brisés, car on ne s'arrête point dans la carrière de l'infidélité, et l'on hait plus vivement que l'on n'a jamais aimé, lorsqu'une fois on a trahi l'objet de son amour!

Lequel de nous deux pourrait supporter les regards, ou seulement la vue de celui dont la présence seule est un reproche poignant de tant de parjures? Ah! Sophie, je ne serais pas longtemps la cause importune de tes remords, si tu pouvais me manquer!... Mais je me trompe, ces remords déchirants me survivraient!

Le cœur de mon épouse ne s'accoutumera jamais au crime, et son âme tendre ne sera point souillée par le cynisme effronté dont tant de femmes parviennent à plâtrer leur conscience!

Fais ces réflexions-là souvent, ô ma chère épouse, et tu penseras, quand tu verras quelque beau monsieur te conter fleurette : « La tranquillité de ma conscience et le charme de mes premières amours me rendront plus heureuse, si je recouvre mon pauvre *tout laid*, que les belles manières de celui-ci, dont les suites me feraient rougir de moi-même! » Alors, si tes yeux ont été distraits un instant, tu rentreras

dans ton cœur et tu y retrouveras ton Gabriel si tendre et si aimant, et par cela méritant, du moins, d'être aimé!

Tu m'as rendu orgueilleux, chère amante, comme tu vois; autrefois je disais, comme Duguesclin, au moins aussi laid que moi : « Jamais je ne serai aimé, ni bien venu, ainsçoi serai des dames très toujours éconduit, car bien sais que je suis bien laid et mal *fettis* (*sic*). Mais, puisque je suis bien laid, être veux bien hardi! » Puis, en vivant, je n'eus plus si peur de moi-même; je m'aperçus que les dames étaient si bonnes, que les laids en avaient au moins autant que les beaux. Mais cela ne m'enorgueillit pas, car il y a peu de mérite aux conquêtes faciles, et, par conséquent, peu de satisfaction pour l'amour-propre; mais quand j'ai vu que ma charmante Sophie s'était laissée attendrir, quand j'ai connu l'inestimable prix de cette victoire, je me suis dit : « Oh! oh! je ne me dois plus tant déplaire, et je crois que, si je n'étais pas si amoureux, je deviendrais presque avantageux! »

Je viens de faire une bonne acquisition, grâce à la complaisance du porte-clefs : il m'a acheté une bouteille d'encre *de la petite vertu* qui, du moins, sera toujours lisible, car toute celle qu'on m'avait donnée, jusqu'ici, déteignait et jaunissait. Je repasserai tous les endroits de mes lettres précédentes qui sont presque effacés, car je ne veux pas que tu perdes ce que t'écrit ton ami; il semble que les sentiments tracés à mesure qu'ils nous affectent portent un intérêt plus vif et plus pressant.

J'ai appris en même temps qu'on achetait, pour six francs, ce qu'on appelait *écritoires perpétuelles*, où, avec un peu d'eau, on avait toujours une provision sûre pour écrire. Tu devrais bien t'en procurer une, à tout événement, et si, lorsque tu liras ceci, tu en as le moyen, n'y manque pas!

S'il te restait aussi quelque espérance que je revisse P. (de Bruguières), prie-le de m'en apporter; ne négligeons jamais ces ressources, car quels malheurs ne devons-nous pas craindre et prévoir? Nous avons appris à ne pas nous méfier de notre fortune; en fait de contrariétés, elle ne nous en refuse au-

cune. La basse malignité, l'imposture, l'ingratitude déchaînée contre nous, ne sont pas près de nous pardonner, et le moment de l'acharnement, pour les méchants, est celui où ils sont les plus forts, et, tant que je serai garrotté par des liens tels que ceux qui m'enchaînent, il n'est rien au monde que nous ne devrons craindre de leur haine irréconciliable. Qu'opposer à ces impitoyables persécuteurs? Des amis, il n'en est point; des défenseurs, où les trouver, chez la moitié des hommes? La compassion suppose ou entraîne le mépris, et, dans l'esprit de presque tous, la considération n'accompagne jamais l'infortune!

Ne comptons que sur nous, chère amante! C'est toi qui me l'as écrit, et je me trouve un peu moins malheureux, quand je penses que c'est toi!

Adieu, mon adoration et ma vie!

Lundi, 27 avril 1778 (1).

Toutes mes lettres sont parties aujourd'hui, ma chère fanfan, et comme celle au roi est très changée, j'en mets ici une copie exacte (2). En général, elle est bien; elle pourrait être mieux, cependant, mais tu ne saurais croire combien est gênante cette formule de *Votre Majesté* qu'il faut répéter si souvent; d'ailleurs, on ne peut se permettre presque aucune chaleur.

En revanche, il y trouvera, s'il la lit, plus de vérité qu'on ne lui en dira dans tout son règne. Il m'est impossible, vois-tu, non seulement d'avoir le ton bassement suppliant, mais encore de ne pas parler aux maîtres de la terre avec plus de

(1) On lit sur la copie : « Lundi 29 avril ». Or le 29 avril est un mercredi; la date de cette lettre est donc vraisemblablement lundi 27.

(2) Voir cette lettre dans le tome II, p. 119, des *Lettres écrites du donjon de Vincennes*.

sécheresse que je ne ferais à tous autres : la voix de la nature et celle de la liberté tintent si haut à mes oreilles, la haine du despotisme remplit tellement mon cœur, que mes pensées et mon style s'en ressentent singulièrement!

Au reste, comme je le dis à M. Le Noir dans une addition que j'ai faite à sa lettre, en la recopiant, je n'espère pas que ma lettre tombe dans les mains du monarque; la vérité est trop agreste pour qu'on la laisse approcher du trône dans son costume naturel; il faut lui donner celui de la Cour, c'est-à-dire l'habiller en masque, pour ne pas dire plus : mais peut-être *le Maurepas* sera-t-il curieux de me demander des explications! Je sais bien que ce n'est pas très probable, mais si je ne tentais que ce qui l'est, je resterais fort en repos, car je ne connais rien qui le soit moins que la possibilité de ramener des ministres à la justice et mon père à l'humanité!

Je demande, à la fin de ma lettre, à M. Le Noir, avec beaucoup d'instance et plus de force, une lettre de toi, car voilà trois semaines, et je suis fort mécontent de Boucher!

Mercredi, 29 avril 1778.

J'ai eu, aujourd'hui, le spectacle d'un nombre infini de voitures qui sont venues avec le comte d'Artois et le duc de Chartres, pour une course que soutenait un cheval du comte d'Artois contre un du prince de Guéménée. Le comte d'Artois a perdu, comme cela lui arrive toujours. Le pari était de mille louis, et M. de Lauraguais en a perdu cent, et je crois qu'il n'y avait que lui, dans le royaume, assez fou pour faire un mauvais pari contre M. d'Artois.

Dis que je ne t'apprends pas des nouvelles! Je te dirai, de plus, que Mme de Guéménée (1) y était et que, probablement,

(1) Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise, née en 1743, fille de Charles, prince de Soubise, pair et maréchal de France, et d'Anne-Thérèse de Savoie Carignan, tante de Mme de Lamballe, avait épousé, en

elle pensait assez peu aux prisonniers du Donjon de Vincennes, quoiqu'elle en connaisse bien quelques-uns qui eussent droit à sa reconnaissance! Tu ne peux imaginer avec quels yeux je regarde ce tumulte qui pouvait me rappeler une vie un peu différente de celle que je mène ici. Mon amie si bonne, j'ai bien senti, par mon indifférence, et le peu d'effet qu'a produit sur moi tout le coup d'œil, que je ne tenais réellement plus à la vie que par un seul objet!

Tout le reste m'est étranger : ce flux et ce reflux du monde me paraissait une lanterne magique. Je n'y prenais pas plus d'intérêt que cela. Rien, rien de ce que j'aime n'est ici : pourquoi désirerais-je d'y être? Qu'ils s'agitent tant qu'ils voudront, je n'ai qu'un désir, je n'aurai jamais qu'un plaisir, d'où découleront tous les autres : et je dis comme ma Sophie, parce que je sens comme elle : « Que de plaisirs et de chagrins ont tous les hommes qui ne pleurent pas, mon cœur! »

Vendredi, 1er mai (1).

M. de Rougemont ne veut point, absolument point mourir! Il est beaucoup mieux, et nous le verrons bientôt plus rond et plus juif que jamais!

S. d.

... Tu voudras bien te souvenir des *cœurs* de Mme de Boufflers (2), et penser qu'en effet certaines précautions qui lui ont

1761, Henri-Louis-Marie, prince de Rohan-Guéménée, qui fut nommé grand Chambellan de France en 1775. Elle-même remplit la charge de gouvernante des Enfants de France, de 1778 à 1782.

(1) Ce fragment de lettre est daté *Jeudi 1er mai*, mais il ne peut être que du jeudi 30 avril ou du vendredi 1er mai.

(2) Marie-Françoise-Catherine de Beauvau-Craon (1711-1787), épouse de

beaucoup déplu peuvent la gêner. Je te réponds qu'elle n'est pas assez bête pour ne pas entendre tous les reproches contenus dans cette lettre, dont je doute qu'elle se pavane.

J'écris à M. Le Noir que la lettre de M. de Marignane (1) est à peu près telle que je l'attendais de lui, car sa complaisance nuit quelquefois à ce que lui dicterait la bonté de son cœur, et ses amis ne me servent pas. J'ajoute que j'espère que ma réponse le convaincra (M. Le Noir) que, soit par précipitation, soit par préoccupation, ceux qui prennent parti contre moi ne sont pas toujours fort exacts dans l'allégation des faits, ni modérés dans leurs expressions. Je ne me cache pas d'eux pour relever leurs inexactitudes, mais ils ne sont pas aussi généreux, car je suis toujours obligé de deviner leurs imputations.

Je lui demande encore une fois la permission d'écrire à ma mère et celle de me rappeler au souvenir de Saint-Paul, qui est devenu chef du bureau des Grâces, c'est-à-dire presque ministre du département. C'est M. de Rougemont qui me l'a appris, en me disant qu'il paraît décidé que nous allons avoir la guerre. Je sais, ma tendre amie, que le mot va te faire trembler, mais permets que je t'entretienne à fond sur cela, et tu verras que nous serions trop heureux qu'on voulût me donner le débouché.

Voici l'heure du dîner : je m'arrête un moment ; peut-être même ne reprendrai-je la plume que demain au matin, car j'ai bien mal aux yeux pour écrire si fin, mais je n'ai que faire de finir pour t'embrasser avec transport.

Je reprends, quoique souffrant et vraiment malade, mon griffonnage ; j'y suis encouragé parce que les lettres d'au-

Louis-François, marquis de Boufflers, maréchal de camp (1714-1752). Cette dame, célèbre par son esprit autant que par sa galanterie, habitait alors le château de Vincennes. Les *cœurs* dont il est parlé dans la première phrase étaient sans doute les amoureux, qui ne lui avaient point fait défaut, pendant sa jeunesse.

(1) Emmanuel-Marie-Anne-Louis de Covet, marquis de Marignane, père de Marie-Émilie, épouse du comte de Mirabeau, avait reçu de ce dernier une lettre de justification qui l'avait fort irrité et dont il s'était plaint énergiquement au ministre

jourd'hui m'ont été une occasion de dérober assez de papier; c'est sûrement le plus grand profit que j'en tirerai !

Mon bon et cher amour, j'espère que tu ne t'opposeras point à ce que j'aille à l'armée, si l'on veut me le permettre! Tu vois, ma Sophie, que mon premier soin doit être de me tirer d'ici, où il est évident que mon père veut me faire périr! Quand une fois j'aurai recouvré ma liberté, nous pourrons reprendre tous les partis que tu voudras, que nous voudrons, et je t'assure que je ne la perdrai plus! Mais, autant pour le présent que pour l'avenir, il faut que je cherche à me faire un sort indépendant (et tu sais bien, que *me* veut dire *nous,* dans notre langue), que je me mette à l'abri des événements en me faisant des soutiens et des attenances.

J'ai trop négligé ce qui pouvait me sauver de l'acharnement de mon père, en opposant un crédit à son crédit. Que craindrais-tu pour moi, chère amante, que tu ne craignes à présent? Certainement, je succomberais ici; ma santé et mes organes dépérissent à vue d'œil. D'ailleurs, je vois moins que jamais aucun débouché pour t'écrire, et ne puis supporter cette privation. Je sens mieux, tous les jours, que je ne le puis!

Si j'obtenais de servir, de deux choses l'une : ou P. (de Bruguières) est de bonne foi avec nous, ou il ne l'est pas. Dans le premier cas, ce sont des difficultés insurmontables qui l'empêchent de venir ici; elles disparaîtraient, moi libre, et il pourrait nous passer nos lettres, tant qu'il voudrait. Dans le second, je saurais du moins à quoi m'en tenir, et je pourrais remuer d'autres ressorts pour parvenir jusqu'à toi. J'en viendrais sûrement à bout, ou cela serait physiquement impossible. Je crois donc, ma tendre amie, que cela serait, à tous égards, le plus grand bonheur qui pût nous arriver dans la situation où nous sommes, que l'on acceptât ma proposition; et je le crois si bien, que je ne m'y attends pas!

Au reste, mon unique amie, dans cela comme dans tout le reste, je ne ferai que ce que tu voudras, si je puis te consulter, et je te promets, si je ne le puis pas, de quitter au moment où tu l'ordonneras, pourvu, toutefois, que je le

puisse avec honneur, car tu ne voudrais pas que ton Gabriel, que ton amant se fît honnir! Mais on trouve aisément des moyens de plier les circonstances à ses volontés bien déterminées. Ce qui serait important, si je prenais ce parti-là, est qu'on te mît, après tes couches, dans un couvent, comme cela ne peut guère être autrement; ce serait que tu obtinsses qu'il ne fût pas à Paris : je ne puis t'en donner qu'une raison : il ne serait pas prudent de déduire toutes les autres, mais tu les devineras. On sait tout à Paris; la police entre dans les plus petites choses et surveille toutes les démarches. Cela est gênant, et pourrait être cruel; cependant, le pis serait que tu fusses à Dijon, ou à Pontarlier, ou à Salles (1) : aussi, garde-toi bien d'y consentir. Paris est mille fois préférable !

Nous parlerons encore demain de tout cela, et nous ferons de nouvelles combinaisons; dussent-elles ne nous servir à rien, elles tuent le temps, horriblement long, puisqu'il est perdu pour l'amour!

Adieu, Tout; adieu, mon amour; que je voudrais, toute âme que je t'appelle, voir et toucher ton corps, ce beau corps où je me suis tant de fois enivré de plaisirs et de baisers! Hélas! ma mimi, il est un peu enflé, en ce moment, mais ma Sophie me le pardonne : il est si difficile d'extraire le miel sans blesser la fleur! Telle qu'elle est, je la baise partout et toujours!

Sophie à Boucher (2).

Gien 7 juillet 1779.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la complaisance de me faire passer bientôt la réponse du comte à ma dernière lettre;

(1) Couvent situé près de Vitteaux (Côte-d'Or), où Sophie avait été élevée.

(2) Boucher (le *Bon Ange* des *Lettres de Vincennes*), premier commis du

je crains qu'il ne trouve, dans les permissions que je lui donne, plus de générosité que d'amour, et qu'il s'en afflige comme si ce n'était pas la plus grande preuve que je puisse lui en donner dans la circonstance présente : j'attends avec empressement ce qu'il en aura pensé (1).

La négligence de Mlle Douay me désole : ne serait-il pas possible d'envoyer quelqu'un de confiance pour voir ma fille de temps à autre ? Mon ami payerait ces voyages, et au moins nous saurions tous deux de ses nouvelles. Mlle Douay a été voir Mme Biquet de Voillemain à Saint-Mandé (2), il y a quelque temps ; elle l'a chargée de m'écrire qu'on venait de lever trois extraits baptistaires de ma fille. Cela me paraît très singulier et m'inquiète fort. Je vous supplie de vouloir bien me procurer là-dessus quelque explication. Elle n'a point dit de la part de qui ils avaient été pris et ne chargeait cette dame de me l'apprendre que pour ne m'en pas parler dans ses lettres, imaginant que vous vouliez qu'on m'en fît un reçu, et on me le recommande très fort.

Je vous prie donc de ne lui en pas parler comme le tenant de moi, mais de vous en éclaircir et d'avoir la bonté de me dire ce qui en est. Ce mystère est fort ridicule de sa part, mais ce n'est pas mon seul grief : elle a fait d'affreuses calomnies du comte à cette même dame ; elle prétend les tenir d'une femme qui a servi Mme de Mirabeau la mère : cela n'est pas possible, parce que quand même cette femme de chambre aurait été enfermée chez elle, quelle apparence que

Secret, chargé de la surveillance des prisonniers, s'occupait, à ce titre, de la correspondance de Mirabeau et de Sophie. Franc-maçon comme le comte, il devint promptement son ami, et lui rendit de nombreux services, dont il fut mal récompensé.

(1) Sur le point de rendre la liberté à son fils, le marquis de Mirabeau lui avait imposé, entre autres conditions, sa réconciliation avec sa femme. Avant toute démarche en ce sens, le comte crut devoir demander à Sophie son autorisation, qu'elle octroya sans difficulté, parce qu'elle regardait comme provisoire la réunion des deux époux.

(2) Mme de Voillemain, en religion sœur Sainte-Sophie, avait fait partie du couvent des Hospitalières de Provins, d'où, à la suite d'une faute grave, elle fut envoyée, par mesure disciplinaire, d'abord chez Mlle Douay où Sophie la connut, puis dans le couvent des Hospitalières de Saint-Mandé.

cette fille allât dire du mal de mon ami? Apparemment, elle n'en a point entendu chez sa maîtresse, et pourquoi en dire à Mlle Douay qui n'est pas censée connaître mon ami, même de nom? Les pensionnaires ne peuvent seulement pas l'atteindre pour demander leurs besoins, et celle-là l'irait entretenir du comte, et, dans la possibilité du fait, pourquoi rendre ces propos? Il y a du louche là-dessous que j'éclaircirai, mais je vous prie de ne lui en pas parler, parce que cela compromettrait cette dame hospitalière qui veut la ménager pour qu'elle la reconduise à son couvent à Provins. Je ne vous en instruis qu'afin que vous voyiez que j'ai lieu d'être fâchée contre elle.

Je souhaite ardemment de lui reprendre ma fille (1), mais avant de la placer ailleurs, je veux savoir s'il n'est pas possible que je l'aie avec moi, même malgré ma famille. Comme elle est fort jeune, je compte attendre que mon ami soit sorti de Vincennes pour qu'il contribue, autant qu'il dépendra de lui, à une chose que nous souhaitons tous deux si fort. Ce n'est plus qu'à regret que je la laisse dépositaire d'un dépôt si cher. J'espère que vous voudrez bien instruire l'un de nous des démarches que nous pourrons faire pour la reprendre et la placer soit ici, soit ailleurs, mais où il voudra. Si Mlle Douay avait été en quelque liaison avec ma mère, j'aurais tâché que mon enfant ne lui fût jamais confiée, mais comme elles ne s'aiment pas, cela m'avait donné une confiance en elle qui ne me paraît plus trop méritée!

Je ne parlerai point des extraits baptistaires à mon ami, de peur de lui communiquer mon inquiétude qui est très vive, mais je me flatte que vous voudrez bien me dire ce que c'est.

Je sens, Monsieur, qu'il est possible que, si mon ami devient libre, ma mère veuille me changer de couvent, ne me

(1) Née, le 8 janvier 1778, à la Nouvelle-France (quartier Montmartre), Gabrielle-Sophie avait été mise en nourrice chez un nommé Jacques Quillet, maçon à la Barre, près Deuil, où Mlle Douay s'était chargée de la surveiller.

trouvant plus assez en sûreté ici. J'espère que, s'il y avait des moyens pour l'empêcher, vous nous les donneriez ou que, du moins, vous ne le lui laisseriez pas ignorer. Nous sommes trop raisonnables et je l'aime trop pour l'engager ni consentir jamais à une seconde fuite, et il nous serait bien dur qu'il ignorât où je serais. Il est vraisemblable qu'alors ma mère me chercherait querelle et menacerait d'abandonner ma fille : je compte assez sur votre attachement à mon ami pour espérer que vous l'avertiriez et l'aideriez à la mettre à couvert de leur haine !

On ne peut être plus sensible que je le suis, Monsieur, à toutes les preuves d'amitié que nous recevons sans cesse de vous : dans notre infortune, nous ne pouvions avoir de plus grande consolation que celles que vous nous procurez. Dans les temps les plus heureux, nous sentirons toujours le prix d'un ami tel que vous. Quand même je n'eusse pas partagé vos bienfaits, l'ami, le consolateur du comte aurait, à ma reconnaissance, des droits sacrés, et qu'il me serait toujours doux d'avouer.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments dont vous êtes si digne, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

RICHARD DE MONNIER.

Je vous prie de vouloir bien m'envoyer un louis de l'argent du comte dans sa première lettre. Il me paraît craindre que des lettres d'abolition (1) puissent survenir ; je ne le crois pas, mais si cela était, ce serait le cas de le tromper, et je vous en prie, car il faut qu'il les accepte !

(1) Lettres de pardon accordées par le souverain. Quoiqu'elles effaçassent entièrement le crime, Mirabeau refusait d'y recourir, parce qu'elles eussent séparé sa cause de celle de Mme de Monnier, ce qu'il ne voulait point faire.

Sophie à Mirabeau.

2 août 1779.

Si ceci t'arrive, tu me diras, mon ami, ce que tu penses. Je n'aurai d'avis ni de volonté que la tienne. Je t'écrivis dimanche dernier, mais ceci est revenu depuis; si tu ne le reçois pas, tu ignoreras que ce billet ait existé.

Lorsque je parlai au conseil que l'on a bien voulu m'accorder (1), du projet que j'avais de faire un testament, il me dit que c'était inutile, que ma fille héritait de droit; que, tant que la sentence subsisterait, je n'avais pas plus la possibilité de faire un testament en sa faveur qu'à celle d'un autre, mais qu'il était indubitable qu'elle serait cassée, ne le fût-elle même qu'après moi; que l'ordre du roi sous lequel nous sommes empêche la prescription de temps, et que ma fille a jusqu'à trente ans pour revenir. Je crois même que, comme nos lettres de cachet ont été délivrées avant que la sentence fût rendue, nous devons être regardés comme étant, dès lors, sous la main du roi, quoique non arrêtés, et c'est encore une nullité de plus contre cette procédure irrégulière.

Les testaments faits à Pontarlier paraissaient, à M. de Chabans, tout aussi inutiles à retirer, puisqu'ils sont antérieurs à la naissance de l'enfant. Je pense que tu sais qu'elle est baptisée sous mon nom. Je ne mets pas en doute, d'après lui, qu'elle ne soit reconnue légitime, mais cependant, comme il peut encore y avoir des difficultés, que toi-même peux ne le pas vouloir, et que je ne ferai rien malgré toi, j'ai voulu, pour plus de sûreté, ravoir les testaments de Pontarlier... Mais, comme je n'y ai aucune relation, et que j'y en sais à Mme de Ruffey (je crois que c'est Boussons, subdélégué, elle ne veut pas le nommer), je lui ai envoyé, à elle, un billet pour les

(1) M. de Chabans, avocat, cousin de Mme de Monnier, lui avait été officiellement designé comme conseil par Le Noir. Mirabeau faisait peu de cas de ses talents. (V. *Lettres de Vincennes*, t. 4, p. 251.)

faire reprendre. Rien ne finit, avec ces gens-là ! En conséquence, je ne les ai pas encore, je les ai demandés scellés comme ils sont. Nous verrons si les Ruffey tiendront à leur curiosité. Pour me faire croire qu'ils en savent le contenu, ils me parlent de Michaud, Briançon et *Barbaud*. Te voyant en même temps le désir que je rétablisse cet acte, je l'ai fait. nommant ma fille héritière pour tout, et M. de Chabans, mon cousin, exécuteur testamentaire.

Actuellement, Mme de Ruffey m'écrit, et, après m'avoir donné des avis pour rendre le testament solide, que je savais aussi bien qu'elle, elle me dit que, dans le cas où est, à présent, ma fille, elle ne peut point être mon héritière, qu'après M. de Monnier; quand son sort sera fixé, je brûlerai le testament, mais que je dois, en attendant, en nommer un autre que je chargerai d'une *pension alimentaire* pour *Gabrielle-Sophie*. Elle me conseille, en même temps, de choisir son fils aîné, *plein de probité*, de le faire *mon héritier*, à la charge de faire à Gabrielle Sophie mille livres de pension, le priant, au nom de l'amitié *qu'il a eue anciennement* pour moi, de faire davantage pour elle dans le cas d'un établissement, ou tout autre qui pourrait survenir. Elle dit qu'il faut encore spécifier que je donne à son mari et à elle ma légitime, et ajouter, *au cas qu'elle leur soit due*, que sa part à elle reviendra à l'enfant.

Mais si ma fille ne peut pas recueillir mes fonds, comment le pourrait-elle pour ceux de ma mère?

J'ai répondu, parce qu'il fallait répondre et gagner du temps — qu'il me paraissait que mon frère pouvait promettre 1.500 livres de pension, et non pas dix, puisque c'est ce dont je jouis actuellement, dont ce serait lui assurer le fonds, d'autant plus que cet arrangement lui donnerait, de plus, en entier, les 20.000 livres qui doivent me revenir après eux. Ce qui ne me paraît d'abord pas douteux, c'est qu'il faut que les Ruffey croient que j'ai obéi, mais je puis lui marquer simplement qu'elle m'a fait plaisir de me faire connaître ses désirs et que le testament est fait.

Ne te révolte pas là contre, et comprends une fois que, tant

que nous serons francs avec eux, nous aurons le dessous, car ils sont non seulement dissimulés, mais encore méchants. Voici sur quoi il faut que tu réfléchisses et me répondes : si, dans la situation où je suis, je ne puis tester, je ne le puis pas plus en faveur de mon frère que de tout autre, puisque, si la sentence subsiste, ma dot est au marquis, ou partageable entre mes trois frères et sœur. Alors qui se chargera de la pension? Qui la devra? Si je puis tester, pourquoi ne ferais-je pas plutôt un *fidéicommis* à quelqu'un d'honnête qui le remettra à ma fille? M. Boucher est le seul à qui je le voulusse confier. Je le supplie de s'en charger. Joins tes instances aux miennes; c'est un si grand service, que j'ose croire qu'il ne nous le refusera pas!

Quelle platitude que ce qu'on me propose pour mon frère! Quel est l'étranger qui, à la vue de mon contrat de mariage, n'assurera à ma fille 1.500 livres à présent, et 1.000 après les Ruffey, en lui donnant les fonds et lui cédant tous mes droits, tant sur 20.000 livres d'avantages faits par le marquis à mon mariage, et qui devaient revenir à ma famille, au cas que je mourusse la première, de plus 100,000 livres et plus d'acquêts faits pendant la communauté, pour dettes payées sur les revenus de M. de Monnier, justifiables par contrats, etc.? Le mien porte expressément que chacun payera ses dettes : il m'en revient donc la moitié. Cela serait disputé, j'en conviens, à cause de ma fuite. Mais qui ne se chargerait pas de discuter ces deux articles, au risque de n'en rien avoir? Si je n'ai proposé à personne de donation entre vifs qui assurerait (*sic*) à ma fille, c'est que je ne puis rien ici, et que je sens la nécessité de ne me point lier les mains, afin de pouvoir vendre ma dot et mes espérances, tant bien que mal, mais argent comptant, si je me trouvais libre pour faire un voyage à Paris et y travailler de toutes mes forces à ta liberté.

Je crois que je ne puis pas plus donner à ta mère qu'à toi, parce que, prouvant que nous avons vécu ensemble, il paraîtrait que ce serait pour que cela te revînt.

Ainsi, si je viens à mourir, et que les Ruffey voient que je

les ai trompés, ils seront furieux et travailleront de toutes leurs forces à la confirmation de la sentence, et sont capables de produire, pour cela, toutes les lettres que je leur ai écrites. Dès cet instant, notre enfant serait abandonnée : le testament qu'elle me propose ne déshérite-t-il pas ma fille, quand même elle se trouverait légitimée? Cependant, tu sais qu'il faut y désigner les gens non seulement par leurs noms, mais encore par leurs qualités, et qu'en ne disant que Gabrielle-Sophie, sans ajouter *ma fille*, je lui donne le moyen de faire casser mon testament. Mais saura-t-elle qui lui donna le jour ? Qui la protègera? Plus on craindra qu'elle soit éclairée, et plus l'obscurité de son éducation et de l'état qu'on lui fera prendre la dérobera à tous les yeux bien intentionnés.

Vois, mon ami, réfléchis, combine. Je ne te parle pas plus longtemps, dans l'incertitude où je suis que tu reçoives cet écrit. Adieu, amour chéri de

SOPHIE-GABRIELLE.

Note de la main de Boucher (1).

Mme Monnier me marque que Mme de Ruffey lui a proposé de choisir son fils et son frère pour exécuteurs testamentaires, à la charge de faire, à Sophie-Gabrielle, une pension de 1,000 livres, etc. Madame de Monnier, au contraire, me propose d'être exécuteur testamentaire et d'approuver qu'elle me nomme.

Je crois devoir me borner à lui marquer que, dans cette circonstance, je ne peux ni ne dois accepter ce qu'elle me propose.

(1) Cette note accompagnait la lettre à Boucher dont il est question dans la lettre précédente de Sophie à Mirabeau.

Sophie à Boucher.

2 août 1779.

Ayez la bonté, Monsieur, de prendre la peine de lire le billet ci-joint : il vous expliquera mon embarras, qu'il est inutile de vous répéter ici, persuadée que, si vous pouviez le faire passer, vous auriez cette complaisance. Je n'insiste point, prenant un refus pour une impossibilité, voyant dans toutes les occasions qu'il n'y a que cette raison qui puisse nous en faire éprouver de votre part. Je me résignerai donc sans murmurer, mais alors vous voudrez bien m'apprendre que je n'en dois pas attendre de réponse, afin que je ne retarde pas trop pour finir ce testament, retard qui pourrait paraître singulier à ma mère.

Si vous vouliez, surtout, nous accorder la grâce dont je témoigne à mon ami le désir, celle de consentir que je vous nommasse mon héritier, pour remettre mon bien à ma fille! La crainte seule de vous y voir de la répugnance m'a empêchée de vous en parler plus tôt, mais en qui puis-je avoir plus de confiance? Et qui la mérite autant? Si l'enfant meurt, eh bien, cela ne passera pas à d'autres! Les amis sont plus près que les parents! Il m'est bien essentiel de régler quelque chose de positif pour elle. Son père ne peut rien; il est fils de famille; on l'est toujours en Provence, où le mariage n'émancipe pas.

Sa mère, sur l'amitié de laquelle je compte beaucoup, peut bien peu pour elle-même, et son mari chicanera tant qu'il pourra toutes les dispositions. La mienne ne lui donnera que comme aumône, et encore quoi? Elle n'a donc que moi! Tant que M. de Monnier vivra, sa légitimité ne sera point assurée. Tantôt lui, tantôt ma famille s'oppose à tout ce que je puis offrir, quelque avantage qu'ils y trouvent. J'ai proposé un accommodement qui leur était favorable à en être ridicule (1); ils

(1) En échange de l'abandon de tous ses droits, ceux qu'elle croyait

ne veulent seulement pas en entendre parler. M. de Marville (1), qui pourrait fort me servir. connaissant et protégeant les Valdahon. ne me répond pas, et paraît ne se souvenir de l'espèce de parenté que j'ai avec lui que pour avoir un droit d'appesantir mon joug. Je ne l'ai point encore vu; peut-être sera-t-il différent de près, mais je n'en attends que des promesses infructueuses.

La santé de mon ami. sa situation me causent les plus vives inquiétudes. Je frémis sur notre sort présent et sur celui qui me paraît nous être préparé! Vous daignez l'adoucir : c'est nous donner bien plus que la vie. car c'est nous la faire aimer! Si vous pouviez le voir, j'aperçois qu'il est des choses qu'il n'ose confier au papier. Je vois qu'il n'a point confié ses chagrins domestiques à M. Le Noir, et qu'il s'en repent. Il respectait encore la mère de son fils. Elle ne le mérite pas; vous frissonneriez d'entendre ce tissu d'horreurs que ce n'est pas à moi de révéler! Je vous supplie de lui envoyer mes lettres cachetées; il ne lui manquaît, dans son malheur, que M. de Rougemont pour commandant!

C'est en vous, Monsieur, c'est en M. Le Noir que résident toutes nos espérances et nos ressources. Continuez-nous vos bontés. Vous n'obligerez jamais de cœur qui les sente mieux!

J'ai l'honneur d'être, avec reconnaissance, considération et tous les sentiments que je vous dois, Monsieur. votre très humble et très obéissante servante.

RICHARD DE MONNIER.

avoir sur sa dot exceptés, Sophie demandait l'anéantissement de la procédure, la cessation des poursuites contre Mirabeau, et l'attribution à sa fille du nom de M. de Monnier, afin de la pouvoir faire élever auprès d'elle. (Lettre de Sophie à Mirabeau, fin mars 1779.)

(1) Claude-Henry Feydeau de Marville (1705-1787). ancien lieutenant général de police. seigneur de Gien, dont le château lui appartenait, avait été chargé, par Mme de Ruffey, sa parente, de veiller sur Sophie et sur son enfant.

Réponse de Boucher.

15 août 1779.

Je ferai certainement toujours, Madame, ce qui dépendra de moi pour vous servir avec l'aveu de mes supérieurs, mais, dans la place où je suis, je ne puis et ne dois accepter ce que vous voulez bien me proposer.

Je suis, etc.

Sophie à Le Noir (1).

21 août 1779.

Je viens, Monsieur, vous demander une grâce que je n'espère que de vos bontés : ma fille aura bientôt deux ans ; la nourriture trop agreste d'un village et d'ailleurs les dangers qu'elle y court, dangers de toute espèce, car les Valdahon et les Ruffey sont très capables de l'y faire enlever pour me dérober, par là, l'objet de leurs craintes, quoique vous ayez bien voulu la prendre sous votre protection et donner des ordres pour sa sûreté, je ne suis point encore rassurée : je désirerais donc la retirer de cet endroit et je vous en demande votre consentement.

Ne serait-il pas possible, Monsieur, que je pusse espérer de l'avoir ici avec moi ? Ma mère n'y consentira pas et me l'a refusé déjà plusieurs fois, mais je pourrais l'avoir sans qu'elle le sût, et rien ne serait plus aisé : l'abbesse la recevrait comme étant une de ses parentes et paraîtrait ne la confier à mes soins et à ma tendresse que comme un objet de distraction. Pour moi, toute la maison ignorerait ce secret qui ne serait su que de l'abbesse. Je suis sûre que sa pension serait, au plus,

(1) On lit en marge : « M'en rendre compte. »

de cinquante écus : c'est encore une chose à considérer dans ma position que cette économie, car on ne veut pas entendre parler que ma dépense et la sienne aille à plus de quinze cents livres par an. J'enverrais, tous les six mois, les mémoires à Mlle Douay, qui les transcrirait et ferait acquitter par M. Sallier (1) qui ne se douterait de rien. Il me semble que ce moyen-là serait fort possible, et il ferait mon bonheur. Il serait alors plus indifférent qu'elle fût sous la direction de l'autorité, car je ne craindrais plus qu'on me l'enlevât. Cependant le comte me paraît souhaiter qu'elle y soit même ici, mais je ne sais si cela n'apporterait pas quelques difficultés à la manière de me l'amener, et s'il ne faudrait pas alors qu'elle fût conduite par quelqu'un chargé de vos ordres. Si cela n'était pas indispensable, Mlle Diot de Blanchard, avec qui j'ai été chez Mlle Douay, est libre dans ce moment-ci (2). Elle va incessamment à Lyon et vient de me mander qu'elle passera par Gien exprès pour me voir. Je l'ai chargée d'avoir l'honneur de passer de ma part à votre hôtel et de vous proposer de me l'amener elle-même. Je suis persuadée qu'elle s'en fera un plaisir. Il n'est pas nécessaire que la nourrice l'accompagne, parce que Mlle Diot ne venant ni seule, ni par eau, il n'y a aucun danger pour cette route.

Monsieur, daignez voir que ce que je vous propose n'est point une chose impossible à exécuter, que ma mère l'ignorera tant qu'on voudra. J'ai dit ici n'avoir point d'enfant, afin de pouvoir employer, quand je le voudrai, le moyen que j'ai l'honneur de vous enseigner aujourd'hui. Ce n'est que par là que mon ami et moi pouvons être tranquilles sur son sort, et la présence de cet enfant chéri adoucirait mes chagrins et les siens, [à lui] qui ne sait jouir que de mes plaisirs.

(1) Henri-Guy Sallier, président de la première Chambre de la Cour des Aides, beau-frère de Mme Richard de Ruffey, belle-sœur de Sophie, avait été prié, par la famille de Ruffey, de s'intéresser aux affaires de Mme de Monnier.

(2) Cette demoiselle Diot, dont le nom se rencontre plusieurs fois dans les *Lettres de Vincennes*, était fort employée par Mirabeau et Sophie, pour leurs commissions dans Paris.

L'on m'assure que vous ne me refuserez pas; j'ai reçu tant de preuves de vos bontés, que je ne mets en doute aucune des choses qui dépendent de vous. Je pense que l'aveu de M. Amelot (1) est inutile, mais d'ailleurs vous êtes bien sûr de lui faire vouloir tout ce que vous désirerez, si vous daignez lui en parler et l'appuyer.

Si ce que je vous demande est une chose absolument impossible, comme je persiste toujours à l'ôter de son village, je vous prierais alors de consentir à ce qu'on la mît au couvent de Saint-Mandé, proche Vincennes. Mon ami le souhaite parce que le chirurgien de cette maison se trouve être le même que le sien (2), et aurait de ses nouvelles et serait rassuré sur sa santé. La pension n'y serait pas non plus très chère, quoique le double d'ici; enfin, Monsieur, je vous supplie de m'accorder votre consentement à l'une des deux demandes que j'ai l'honneur de vous faire, mais vous sentez combien je préférerais que vous acceptassiez la première. Soyez sûr que personne ne se douterait de rien; M. de Monnier ne me fait point épier ici; il ignore absolument ce qui s'y passe, et je suis persuadée que si j'avais la possibilité d'avoir réponse de lui, j'en obtiendrais son consentement. Mais ce n'est pas faisable : il est trop obsédé par les Valdahon pour qu'on puisse en approcher en s'annonçant de ma part.

Je vous conjure de vouloir bien vous rendre à ma prière, mais, dans tous les cas, je vous demande en grâce de permettre que M. Boucher m'instruise de vos intentions, que je m'empresserai d'exécuter, fussent-elles contraires à mes vœux.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Richard de Monnier.

(1) Amelot de Chaillou, secrétaire d'État, ayant la Maison du Roi dans son département

(2) Le docteur Fontelliau était à la fois chirurgien du couvent des Hospitalières de Saint-Mandé et du château de Vincennes

Sophie à Boucher.

21 août 1779.

Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien remettre celle-ci (1) à M. Le Noir, et d'appuyer ma demande, qui ne peut pas vous paraître déraisonnable; l'amitié et le zèle dont vous nous donnez continuellement des preuves ne me permet pas de douter un instant que vous n'en apportiez beaucoup à l'engager à y consentir. Je vous supplie de m'apprendre bientôt sa réponse, quelle qu'elle soit.

Je voudrais bien aussi que vous eussiez la bonté d'envoyer ma lettre à mon ami, afin que celle de Mme de Vence (2) le déterminât à écrire à sa femme d'une manière plus convenable à nos projets, et qu'il sache aussi la démarche que j'ai faite vis-à-vis d'elle (3), et surtout pour le mettre à même de solliciter M. Le Noir en conséquence des demandes que je lui apprends que je fais aujourd'hui.

Quand vous me ferez le plaisir de me répondre, vous voudrez bien me parler de l'inoculation de ma fille, que nous désirons : si je l'ai, je pourrais la faire ici, quoique je préférasse qu'elle le fût à Paris, étant peu sûre des talents des gens de Gien, à qui il manque au moins l'expérience. Vous aurez la complaisance de répondre, en même temps, aux deux questions que je vous ai faites : si elle ressemble à son père, et si elle parle.

Je compte principalement sur vos soins pour faire accorder ma prière, et je vous les demande avec instance, en vous

(1) C'est-à-dire la lettre qui précède.

(2) Fille d'Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, mariée à Jean-Alexandre-Romée de Villeneuve, comte de Vence. Mme de Vence était une amie de la famille de Mirabeau; elle s'était particulièrement occupée du comte, pendant sa jeunesse.

(3) Tout en reconnaissant la noblesse du sentiment qui avait dicté cette lettre de Sophie à la comtesse de Mirabeau, lettre dont nous ne connaissons point la teneur, le comte n'en permit point l'envoi.

assurant des sentiments inviolables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante (1).

RICHARD DE MONNIER.

---

17 septembre 1779.

Je reçois à l'instant, monsieur, la lettre et le supplément de mon ami : je vois, par celle-ci et par la vôtre, que je suis accusée d'une chose que je n'ai point faite, et je me hâte de venir vous en assurer, car je ne veux ni que vous me croyiez folle, ni que vous ayez lieu de vous repentir des services que vous nous rendez.

Le chevalier de Mirabeau est apparemment un odieux monstre qui cherche à me compromettre et à irriter son père. Je ne lui ai point écrit, ni n'ai rien reçu de lui. Je ne l'ai point vu, il n'est pas même venu à Gien. Tout cela est un conte fait à plaisir par lui (2). Daignez prendre la peine de lire attentivement la lettre que vous devez recevoir aujourd'hui pour le comte, et vous y verrez que c'est là l'histoire que m'ont faite M. de Marville et ma mere. C'est bien horrible au chevalier!

Par la réponse que je vais faire aux lettres de Gabriel, et qui ne peut partir que lundi, vous verrez tous les détails qui ont pu donner lieu à cette fable, mais qui en est une. Pour convaincre le chevalier de mensonge, qu'on lui demande mon signalement! Demandez-le en même temps au comte; on verra

(1) En marge, de la main de Boucher : « Répondu que cela n'est pas possible. »

(2) Pour expliquer une absence trop prolongée du Bignon, propriété du marquis de Mirabeau où il était en villégiature, le frère cadet du comte, André-Boniface-Louis, chevalier de Mirabeau, avait inventé une histoire d'après laquelle il eût été reçu, sous un déguisement, dans le couvent des Saintes-Claires, y eût vu Sophie et appris de sa bouche le secret de sa correspondance avec son amant, toutes choses fort compromettantes pour elle. (V. *Lettres de Vincennes*, 11 septembre 1779.)

s'ils sont pareils. Ayez la bonté de lui envoyer ce billet, afin qu'il se calme, et qu'il ne croie plus que je ferai, sans son aveu, aucune démarche qui puisse le compromettre. Daignez le voir aussi, et ne jamais douter de la reconnaissance et de tous les sentiments que je vous dois à tant de titres.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissante servante.

RICHARD DE MONNIER.

---

5 novembre 1779.

L'affectation qu'apporte le comte, monsieur, à me parler du retour à Pontarlier, d'après la visite de M. de Marville (1), m'étonne et m'inquiète. Je vous supplie de vous expliquer nettement sur cela, et de me dire si, en effet, il est question d'y ménager mon retour. En ce cas, je crois vous devoir la déclaration nette et précise que toute négociation dont ce sera la base ou l'effet, est fort inutile, parce que, même sur la prière de mon ami, je n'y retournerais pas. Je vous supplie donc de ne me pas exposer à la douleur de désobliger ce qui m'est si cher, et aussi ceux à qui je dois de la reconnaissance. Nulle personne au monde n'a le pouvoir de dominer ma conscience, et je crois devoir refuser obstinément tout ce qui la blesse. C'est la véritable cause de ma résolution, quoique, d'ailleurs, je puis me tromper dans mes opinions, quoique celle qui me fait regarder un retour à Pontarlier comme une folie absurde, et dangereuse autant qu'indécente, me paraisse d'une évidence irrésistible, mais du moins, je ne puis pas me tromper sur ce que me dicte cette voix intérieure dont j'ai fait mon juge suprême et ma consolation unique.

(1) Dans les premiers jours d'octobre, M. de Marville était allé voir Mirabeau à Vincennes, afin de concerter avec lui les moyens de faire rentrer Sophie à Pontarlier. (V. *Lettres de Vincennes*, 9 octobre 1779.)

Je compte aussi sur votre franchise pour vous demander s'il en est question, et sur votre bienveillance pour espérer que vous éloignerez, autant qu'il sera en vous, des disputes inutiles, tristes et fâcheuses, qui ne produiront absolument rien de ce qu'on en pourrait attendre.

D'ailleurs, cet accommodement est une vraie dérision qui ne prouve que la mauvaise foi des Ruffey et de M. de Marville. Ils prennent prétexte de cet arrangement pour me refuser ce que je souhaite pour ma fille, *dont je disposerai,* dit-elle (1), *en même temps que de mes revenus.*

Je viens de recevoir une lettre de la personne de confiance que j'ai là-bas, qui me mande que M. de Monnier fait travailler à un mémoire contre moi, dont on me propose copie, cela est positif. Donc, l'on n'a fait encore aucune ouverture à M. de Monnier, ou il ne s'y prête pas. D'ailleurs, une fois monté à plaider et à faire des mémoires, il ne voudra, pour rien au monde, changer son plan. Ma mère ne peut pas l'ignorer, car elle a des correspondances à Pontarlier qu'elle m'a avouées. Vous m'obligeriez de parler à M. de Marville de cet incident, mais sans me nommer, car il ne faut pas me faire interdire cette voie d'instruction, qui peut m'être fort utile.

Autre preuve de la mauvaise foi de Mme de Ruffey : elle veut me persuader qu'ayant une lettre de cachet, ma signature ne peut m'engager; qu'ainsi, je puis signer ce qu'on voudra. Cela est faux; je le sais positivement : « Le tuteur (2), ajoute-t-elle, se fera probablement accorder, sur votre dot, une provision de 150 ou 200 livres à la Saint-Martin, et Mme de Valdahon prendra ce même moment pour faire signifier la confiscation de cette même dot », tandis que je sais, et qu'elle ne l'ignore pas non plus, que le tuteur a 1,500 livres entre ses mains, que M. de Monnier a payées, et qui n'ont nul rapport à ma dot.

« On n'a point de droit, dit-elle encore, de rien exiger de

(1) *Elle*, c'est-à-dire Mme de Ruffey.
(2) Le tuteur de la petite Gabrielle-Sophie, c'est à-dire Charnaux.

nous pour votre enfant, et, en ne payant rien, nous vous convaincrons de l'impossibilité où l'on est de nous y forcer. Nous prendrons ce parti-là pour vous convaincre par votre expérience, puisque vous ne voulez rien croire qu'à vos dépens. »

Ainsi, voilà les menaces qui recommencent, mais je m'en soucie peu aujourd'hui, je le voudrais même, car, renonçant dès lors à son autorité sur elle, je m'arrangerai avec le tuteur, que je ferai avertir à l'instant. Cela pourra nuire au plan de conciliation : que m'importe? Je ne laisserai pas mettre ma fille à l'Hôpital! De plus, depuis vingt et un mois qu'on me berce de projets, il n'y a rien de commencé. Or, je vous demande si cela peut m'inspirer beaucoup de croyance, et si je puis compter sur leur bonne foi d'après de telles preuves! Cette considération ne peut donc me retenir sur rien; en conséquence, je pense qu'il nous faut aller en avant, et que l'on peut s'arranger pour ôter ma fille de son village, d'abord après son inoculation, ce que je souhaite ardemment.

Si le comte avait le plaisir de vous voir, vous conviendriez sûrement ensemble de beaucoup de choses qui ne s'arrangent point par écrit. Je vois qu'il désire bien vivement cette faveur; le temps se passe, il ne sort point; le voilà à peu près brouillé avec M. Dupont (1). Je me perds dans mes idées, mes desseins, ma tristesse!

Ma mère s'imagine peut-être que, si je perdais ma fille, j'en serais moins attachée à son père : en quoi elle se trompe bien fort! Ce lien m'est cher et précieux, mais si j'avais le malheur de perdre mon enfant, aucun lien ne serait rompu. Je ne m'en regarderais pas moins comme l'épouse choisie par son cœur. Ah! monsieur, sauvez-nous ce fruit de tant d'amour : je ne la crois pas en sûreté où elle est; conservez-nous-la, ce sera un des plus essentiels services que vous nous ayez rendus!

(1) Mirabeau était alors en délicatesse avec Dupont, qu'il accusait de le trop sermonner et de le traiter avec méfiance : le nuage n'allait point tarder à se dissiper. (V. *Lettres de Vincennes*, 24 octobre 1779.)

Vous me rendriez bien peu de justice, si vous doutiez des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissante servante,

RICHARD DE MONNIER.

---

12 novembre 1779.

Je désirerais bien, Monsieur, que vous eussiez la bonté de me répondre au sujet de ma fille, pour savoir si je puis, ou non, espérer de l'avoir avec moi. J'espère autant, pour obtenir cette grâce, sur le zèle de l'avocat, car c'est vous que j'ai prié de l'être, que sur la bonté de ma cause. Mais je voudrais que l'on daignât m'accorder une prompte désicion, car Mlle Diot attend cela pour régler le temps de son départ (1).

J'ai vu M. de Marville. Je voudrais bien le dire au comte, mais, pour cela, il faudrait que vous eussiez la complaisance de m'envoyer sa lettre. J'en attends même deux, car je lui ai écrit deux fois. Nous avions compté vous faire une niche qui nous en vaudrait une de plus, mais nous n'y avons rien gagné : vous êtes plus fin que nous! Il avait aussi espéré vous voir; je ne sais ce que tout devient. On m'oublie parce que je suis loin, et j'ai envie de gronder!

Je n'entends plus parler de M. Dupont. *Sa Prudence* n'est pas diligente; je commence à n'avoir pas grande idée de tout cela. J'avais écrit, dans le commencement de juillet, à une dame dominicaine de Montargis (2), qui est amie du père et qui l'a été du fils — un peu plus même qu'elle ne veut le faire penser. Il m'avait dit qu'elle avait du crédit sur le marquis, dont elle a élevé les filles. En conséquence, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de lui écrire. Ayez la bonté de lire ce qu'elle m'a

(1) V. page 130

(2) Mme de Remigny, prieure du couvent de Saint-Dominique lès Montargis.

répondu, après six semaines de réflexion! Si elle est bien instruite, nous nous flattons vainement — et elle peut l'être, car il y a peu de temps que le chevalier de Mirabeau était encore à Montargis.

Ayez la bonté de ne pas parler de cette lettre-là au comte; il serait trop en colère (1), mais vous m'obligeriez infiniment de la faire lire à M. Dupont et de me la renvoyer ensuite. Assurément, je ne m'étais pas attiré cette réponse-là, car je ne lui avais mandé que des politesses très affectueuses et peut-être même excessives. Mon but était de tâcher d'être utile à mon ami.

Je craindrais de vous distraire trop longtemps, en vous envoyant copie de ce que je lui avais écrit et de ce que j'ai répondu à ceci, mais, assurément, je ne m'étais pas attiré ces injures! Mme de Vence est connue pour une femme bien respectable, mais je ne la saurais pas telle et sa lettre ne me serait pas adressée, qu'en lisant l'une et l'autre, je devinerais bien laquelle a de meilleures mœurs. Au surplus, cela ne mérite que le mépris que j'en fais. Il a acquis en vous un ami plus sincère que tous ceux sur lesquels il compte. Aussi en sentons-nous bien tout le prix.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que vous vous êtes si bien acquis, votre très humble et très obéissante servante.

RICHARD DE MONNIER.

Ayez donc la bonté de me faire savoir des nouvelles de ma fille. Je vous prie aussi de faire passer à mon ami le dessin de M. Le Noir. J'avais compté lui en envoyer en même temps un de la petite, mais on me le fait trop attendre.

(1) Constatons que Sophie en avait fait part à Mirabeau dans une lettre secrète. (V. *Lettres de Vincennes*, t. IV, p. 42.)

4 décembre 1779.

Depuis quinze jours que M. de Marville est à Gien, je le vis enfin hier ; il me fit la scène la plus extraordinaire et la moins prévue (mais il avait certainement étudié son rôle), après beaucoup de verbiages relatifs à ma fille, à son extrait baptistaire et à la barrière que j'avais mise, par là, à tout arrangement. Cependant il avouait qu'il pouvait y avoir des moyens : M. de la Corée (1) s'y intéressait encore ; il n'avait, en conséquence, point parlé à l'abbé d'Audeux (2).

Vint ensuite l'histoire de sa visite chez le comte, dont le résultat était que je pouvais finir sans lui, et M. de Marville paraissait, d'après cela, ne pas mettre en doute que je n'y consentisse. Cependant il s'attendait à mon refus, car je n'avais pas achevé de répondre, lorsqu'il s'emporta et me dit des injures (pour nommer les choses par leurs noms), me reprocha les peines qu'il s'était données pour moi, — peines peu considérables, en vérité, et que je n'avais pas mendiées, m'assura que je n'inspirais de l'intérêt à personne, pas même de la pitié ; me dit que je manquais aux procédés, à l'honneur ; qu'on ne ferait pas des lois pour moi, que je subirais ma peine, qu'il plaignait bien ma famille, et enfin me parla, comme vous voyez, très peu convenablement.

Après lui avoir représenté qu'il était peu généreux d'insulter au malheur, je lui prouvai plus d'une fois qu'il était de mauvaise foi. Sa feinte colère s'apaisa, il me fit des excuses, me dit qu'il reviendrait. Je lui ai promis qu'il me retrouverait

(1) Intendant de Franche-Comté.

(2) Les d'Audeux, famille franc-comtoise, ont donné plusieurs membres à la magistrature et au clergé. L'abbé dont il est question ici, conseiller-clerc au parlement de Besançon, avait pris place, en 1752, parmi les fondateurs de l'Académie de cette ville. En 1759, lors du *grand exil*, il se déclara du parti de la Cour, c'est-à-dire contre la majorité de ses collègues. De là, plus tard, de graves accusations portées contre lui par les exilés, toute une procédure qui fut close par un arrêt du Conseil (23 mars 1763), prononçant son absolution. Il a dû mourir peu de temps après 1780. (V. Estignard, *Le Parlement de Franche-Comté*.)

la même, mais ce qui me fait penser qu'il n'a voulu que m'effrayer, hier, c'est qu'il m'a expressément recommandé de ne point écrire à ma mère qu'il ne m'eût revue, et qu'il me montrerait ce qu'il lui mandait. Je verrai comment il se conduira dans cette seconde visite, mais, à moins qu'il ne change tout à fait de ton, tout est rompu, et je ne lui demanderai jamais rien, ne voulant, de ma vie, avoir aucune espèce d'obligation à cet homme!

Ceci n'avancera pas les affaires!

---

9 décembre 1779.

M. de Marville, qui est parti aujourd'hui, Monsieur, vint me revoir hier, pour savoir le fruit de mes réflexions. Je lui ai dit que je ne pouvais que lui répéter la même chose, qu'il fallait ou finir pour le comte aussi, ou attendre qu'il fût sorti pour songer à mes affaires, ou tout abandonner dès ce jour. Il m'a répondu que ce serait donc le parti qu'il prendrait. Il m'a montré la lettre de mon ami et le brouillon de celle qu'il écrivait, disait-il, à ma mère, dans laquelle il lui fait part de sa visite à Vincennes comme n'ayant été imaginée que par lui.

J'ai paru surprise de ce que cette démarche n'avait pas été concertée avec elle. Tout cela confirme qu'il ne joue que le rôle qu'elle lui a dicté. Il lui avoue m'avoir traité *durement*. Il m'a favorisée encore de quelques phrases dans le goût de celles de l'autre jour : de grands reproches sur le *vol* que j'ai voulu faire à M. de Monnier en donnant mon nom à ma fille, et des invectives à ce sujet contre M. de Chabans, qu'il qualifie richement de *gueux*.

Le résultat de cette entrevue est qu'il ne se mêlera plus de rien de ce qui me regarde, et qu'il ne me verra plus quand il reviendra à Gien. Ce sont des événements dont on peut se consoler! Il se loue infiniment de Gabriel et lui donne les

louanges que méritent ses procédés. Je lui ai lu, de la lettre de ma mère que vous m'avez envoyée, l'article concernant ma fille, et je lui ai demandé si elle ne l'avait pas prié de veiller à ce déplacement. Il m'a dit que non, qu'il ne pouvait pas s'occuper de cela, ne connaissant point de couvent, qu'elle était bien jeune, que cela serait cher... J'ai répondu que, dès que ma mère n'exigeait point qu'il y eût exil, puisqu'elle ne l'avait point instruit de mes demandes et projets à cet égard, et qu'il m'assurait n'être point chargé de s'y opposer, j'arrangerais cela avec Mlle Douay, qui ne ferait rien que de l'aveu de M. Le Noir.

Il me semble que, d'après cela, nous pouvons agir sans lui. De grandes menaces d'abandon pour elle et pour moi, de la part de ma famille qui poussera, dit-il, la colère jusqu'à *faire lever l'ordre du Roi* pour qu'on m'arrête et pour qu'on me conduise dans les prisons de Besançon, et quand je serai rejugée, rasée et au Refuge, on ne songera plus à moi...! En vérité, cet homme-là m'a montré bien peu d'esprit, mais, en place, étonnamment de mauvaise foi, dans ce voyage-ci. C'est donc fini de ce côté, je m'en réjouis, je m'y attendais, et il vaut mieux savoir tôt que tard sur quoi l'on peut compter. Il prétend que les accommodements sans moi sont impraticables, même de la manière que le comte l'avait imaginé.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien faire part de ceci à mon ami, afin qu'il sache la décision entière de cette affaire : il l'attendrait trop longtemps, s'il ne l'apprenait que de ma première lettre, mais sûrement il la devine, d'après ce que je vous ai fait passer pour lui par la dernière poste. Il ne pouvait, d'ailleurs, douter quelle elle serait, dès qu'il n'y avait pas de milieu entre décider sa cause, ou tout rompre. M. de Marville est convaincu que M. de Monnier n'était encore prévenu sur rien, parce qu'on a voulu savoir mes intentions avant de lui parler. Ainsi, il est très probable que, quand j'aurais accordé cela, on n'aurait pas réussi davantage, mais on a été bien aise de pouvoir s'en prendre à moi.

Je vous prie d'avoir la bonté de rendre compte de tout ceci

à M. Le Noir, afin qu'il ne soit point étonné quand M. de Marville lui en parlera. Le sieur Bruguières a fait de singuliers détails à celui-ci, détails qu'il est impossible qu'il ait sus par d'autres!

J'espère, Monsieur, que vous savez depuis longtemps que nous n'avons pas attendu la manière dont s'est conduit M. de Marville pour distinguer nos amis faux ou vrais, et que vous êtes bien sûr que nous vous compterons toujours dans le rang de ceux à qui nous devons le plus.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissante servante.

RICHARD DE MONNIER.

---

27 décembre 1779.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lire et faire passer la lettre que je joins ici pour M. de Chabans; je viens d'apprendre les nouvelles dont je lui fais part et d'après lesquelles je ne puis me décider que par son avis. Vous voyez que les dispositions de M. de Monnier ne sont rien moins que pacifiques, et que je n'ai rien perdu en refusant M. de Marville.

J'avais prié Mlle Diot de m'enseigner un couvent où ma fille fût bien. Elle en a trouvé un, me mande-t-elle; la pension est de 350 livres. On peut la donner. Le comte et moi fournirons à l'entretien. Elle m'assure que l'éducation est excellente dans cette maison et qu'il n'y a pas de mômerie, ce qui me fait aussi grand plaisir. Elle oublie de me le nommer; en conséquence, je lui enjoins de passer chez vous et de vous donner tous les éclaircissements à ce sujet. Je pense qu'il est indifférent à ceux qui veulent bien se mêler d'elle qu'elle entre dans celui-là de préférence à d'autres, surtout si vous n'en avez aucun en vue. Mais il faut, s'il vous plaît, que cela se décide promptement, *ou de bonne amitié, ou l'épée à la main*,

mais incessamment, parce que je suis toute décidée à voir, de quelque manière que ce soit, si quelqu'un peut me décider mes droits de mère, soit que ma fille soit bâtarde, soit qu'elle ne le soit pas, et surtout je ne souffrirai pas qu'un homme aussi vil dans ses principes qu'insolent dans ses propos, tel que M. de Marville, s'arroge, à cet égard, une autorité qu'il ne saurait avoir et qu'il nie; donc il ne la veut pas réclamer. D'ailleurs, quand il en serait tenté, que pourrait-il contre celle de M. Le Noir? D'ailleurs, personne n'en a le droit; puisque ma mère m'a donné carte blanche à cet égard, il me serait dur que les objections vinssent d'ailleurs que de Dijon. Je ne suis ni violente, ni déraisonnable. En outre, je dois infiniment, par reconnaissance, aux conseils que vous voulez bien me donner; mais je dois encore plus à ma fille. Je suis femme et inflexible dans ce que je crois mon devoir, de sorte que je plaiderai, s'il le faut.

Je n'allongerai point cette lettre par une formule de compliment d'usage, parce que, toute l'année, je sens aussi bien ce que je vous dois, et qu'il n'est pas de moment où je n'ambitionne celui de pouvoir faire autant pour vous que vous faites pour nous, car rien n'égale ma reconnaissance que les sentiments inaltérables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Richard de Monnier.

J'espère qu'en faveur du jour de l'an, vous m'enverrez bientôt une lettre du comte. Je ne sais point encore ce que pense ma mère; elle ne m'a point écrit depuis que je lui ai parlé de M. de Marville et elle me fera sûrement un reçu de ce que je mande à M. de Chabans.

Je vous supplie de m'envoyer un extrait baptistaire pour le faire passer au tuteur de ma fille.

19 janvier 1780.

La lettre que vous avez dû recevoir par la dernière poste, Monsieur, était déjà donnée, lorsque j'ai reçu le dernier paquet. J'ai été étonnée de n'y rien voir de M. de Chabans. Je vous supplie de le faire hâter.

Par la lettre que vous m'envoyez de Mlle Douay, je vois qu'elle ne veut plus se charger de ma fille. Cela doit faire presser son entrée au couvent, et je l'espère, je vous supplie même qu'elle soit très prochaine, car cette demoiselle m'avertissant qu'elle a fait signifier la même chose à ma mère, par M. Sallier, celle-ci va lui chercher un couvent, et c'est absolument ce que je ne veux pas. Si c'est le prix qui vous retient, je vais prendre des moyens qui vous prouveront que je ne m'avance pas plus que je ne le puis en promettant de suppléer à ce que veut donner ma mère. D'ailleurs il me paraît qu'on ne risque rien les six premiers mois, et que, d'ici à ce temps, il peut arriver bien des événements favorables. Vous voyez que le comte n'est pas disposé à avoir plus de patience que moi là-dessus, et c'est réellement trop intéressant pour nous, pour que les délais ne nous fassent pas beaucoup souffrir.

Je suis étonnée qu'on l'a revu (1) avant son inoculation. Il me semble que ce n'avait pas été le premier projet, mais je présume qu'on ne l'a pas fait sans vous en prévenir. Je suis très fâchée que Mlle Douay ne retire que du désagrément de tout ceci Ma mère est une étrange femme! Je pense que, pour qu'elle n'ait rien à dire sur le prix de la pension, il faudrait lui faire croire qu'elle n'est que de 200 livres. On payerait le surplus du premier quartier avec l'argent du comte. Je m'arrangerai pour les autres. D'après la permission qu'elle m'a donnée de disposer de ma fille, il n'est plus nécessaire de la prévenir à ce sujet; elle-même souhaite, à présent, qu'elle soit au couvent.

(1) *Sic.* L'incorrection de cette phrase est probablement due à une inadvertance du transcripteur, car la lettre est en copie,

J'ai l'honneur d'être, avec une sincère reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

RICHARD DE MONNIER.

Je vous supplie de me faire avoir au plus tôt les mémoires signés que je demande à Mlle Douay.

Mirabeau à Sophie.

Fragment.

2 février 1780.

... Dis-moi si tu trouves cela supportable; ou plutôt, — car c'est en tout qu'il faut être franc avec ma bien-aimée, dis-moi si tu t'étonnes que ton madré Gabriel ait eu si aisément tant de femmes qui n'étaient des Sophie, car, pour celle-ci, il n'est qu'un moyen de la posséder, c'est de l'aimer et d'en être aimé! O mon épouse! étais-je digne de tant de bonheur?

Je reçois, en ce moment, ton numéro 19, auquel je ne puis répondre, car il faut que l'ami emporte à l'instant, pour que ceci parte encore en supplément demain; il n'y a, heureusement, rien de perdu.

Je reçois aussi une lettre de la D. (Diot) qui m'envoie le premier mémoire de ma mère, que nous connaissons. Calme donc ta tête sur ma santé, et crois que tout ira. Ménage la D. (Diot), mais retire nos lettres; il est inutile de rompre, mais plus de confidences, et seulement des commissions urgentes, et jamais à la pol. (police). (1)

Faire un dernier effort aussi étroitement embrassés est très joli... Je t'en dirai d'autres demain avec détail, et l'histoire de la Genlis que j'ai... pour la première fois dans son carrosse.

Adieu, minette si bonne. Reçois mon âme et ma vie. Je

(1) Pour l'explication de ce passage, voir l'*Introduction*, page LXV.

t'écrirai pour samedi, mais je ne sais si Pirot (1) viendra de manière à pouvoir le porter. Au reste, ne t'inquiète pas si tu n'as rien demain.

Sophie à Mirabeau.

Ce samedi 20 mai (1780).

Voici, minon, une lettre de Mme de R. (Ruffey), en réponse à ma petite vigoureuse. Elle n'a ni commencement, ni fin, et ne me nomme point sa fille :

« *15 mai.* — Je n'ai point reçu vos lettres, entre celle où était la quittance et celle où vous parlez de tout ce que vous prétendez être en droit de faire. Je vous ai dit que c'était M. Le Noir qui mettrait votre fille au couvent.

« Je ne sais à quoi vous mèneront les nouvelles sottises que vous préméditez, mais je crois que vous ne ferez qu'augmenter vos maux. Ce sont vos affaires; je tâcherai d'être moins sensible que par le passé à votre sort, puisque c'est volontairement que vous voulez l'empirer. J'ignore entièrement où l'on mettra votre fille, dont on n'a pas eu l'idée de vous cacher la connaissance, mais je crois que M. Le Noir a seul le droit de la placer, et que vous n'en avez aucun d'y mettre obstacle. Vous ne nous ferez pas donner plus que nous ne voulons; ainsi, plus vous ferez la méchante, et plus vous resserrerez notre bonne volonté !

« Il me semble que vous voulez plaider; je ne sais pas sur quoi, ni contre qui : si c'est contre nous, nous verrons ce qu'il en sera ! »

Dimanche 21 mai 1780.

Voici une lettre de Bon Ange :

« Vous aviez écrit, Madame, une lettre à Madame votre

(1) Pirot était un des commissionnaires employés par Mirabeau dans sa correspondance avec Sophie.

mère au sujet de votre enfant, dont elle a droit de se plaindre : personne ne cherchait à vous priver du droit de mère. Vous aviez cherché, et on avait choisi un couvent qui n'était pas le plus honnête, et, qui plus est, vous saviez à quoi vous en tenir sur la recommandation que pouvait lui obtenir la personne qui avait fait des démarches.

« On a trouvé place au couvent des Ursulines de Saint-Cloud où sont placés tous les enfants des personnes attachées à la maison d'Orléans, où votre petite sera bien, pour sa santé et l'instruction, à portée de tous les besoins, et d'en avoir des nouvelles aussi souvent que vous le désireriez.

« Je ne vois pas, Madame, ce qui vous porterait à vous opposer qu'elle soit dans un couvent honnête et décent et où se trouvent réunis tous les agréments qui conviennent à son âge. Faites-moi, je vous prie, connaître au plus tôt vos intentions sur un arrangement proposé et accepté par le Magistrat, qui ne voit aucun inconvénient et beaucoup d'avantages.

« La petite perce actuellement des dents, qui la tourmentent beaucoup. Elle est toujours chez sa nourrice, qui en a grand soin. »

Voilà, mon bien-aimé, une aventure fort désagréable, en ce qu'il n'y a pas d'option. Il faut y consentir, bon gré, mal gré. J'ai donc répondu en courant, car à peine ai-je eu le temps de finir, mais j'ai voulu écrire tout de suite pour ne lui point laisser de soupçon, la lettre que ma mère lui a écrite étant assez faite pour lui en donner. Cependant il ne paraît pas qu'il en ait ; elle s'en est plainte, comme tu vois, et aura crié contre notre correspondance. Ceci va peut-être la faire cesser tout à fait par lui. Au moindre retard, adresse-moi par les villes. Je vais écrire à Mas pour lui changer son adresse (1). Cela m'obligera à faire un présent à la femme de Mas, puisque je vais m'en servir habituellement, car il ne faut pas rien risquer

(1) En cas d'alerte, Mirabeau écrivait *par les villes*, c'est-à-dire par Montargis, Orléans, où un commissionnaire du nom de Mas allait chercher ou faisait prendre ses lettres.

pour mes lettres par la boîte (1). Je changerai aussi Emilie (2), et je ne craindrai plus rien. Je vais prendre toutes les précautions pour que le paquet en route arrive à bon port. Je ne doute pas que, d'ici à peu de temps, Mme de R. (Ruffey) ne fasse écrire le Mar. (Marville) pour donner quelques ordres, pour des riens; je m'en moque; je prendrai ses lettres. Mais j'oublie de te transcrire ma réponse; j'aurais souhaité te l'envoyer tout de suite, mais il n'y a pas eu moyen, j'ai eu assez de peine à envoyer l'autre!

« J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous marquer, dans une dernière lettre, que j'accepterais sans aucune exception le couvent que vous auriez choisi pour ma fille, mais que je craignais fort le choix de ma mère et de M. R. Votre silence absolu à ce sujet, et ce qu'elle me manda qui me paraissait très louche, m'avait décidée à m'opposer à tout déplacement pour ma fille, dont on ne m'instruirait pas, parce qu'enfin il me semble qu'on ne doit pas en disposer sans mon aveu. Je ne m'opiniâtrais point pour le couvent des Orphelins, surtout depuis que l'on m'a dit qu'elles n'étaient pas cloîtrées. Je désirerais qu'elle fût à Paris même.

« L'opposition de ma mère est au moins pour me contrarier, et peut-être pire, mais puisqu'enfin on ne voulait pas Paris, j'aurais au moins souhaité Saint-Mandé, car le voisinage du comte devrait être une raison pour l'y mettre plutôt que pour l'en éloigner, si l'on voulait nous obliger, et je suis sûre que vous le voudriez, si ma famille ne s'opposait pas généralement à tout ce qui me fait plaisir!

« Je consens, Monsieur, que ma fille soit à Saint-Cloud, mais je vous supplie que je puisse correspondre autant que je le voudrai avec la personne à qui elle sera particulièrement recommandée, ou avec la supérieure de cette maison; on ne peut, je crois, me refuser une demande aussi juste. Je vous prie encore qu'elle ne soit placée nulle part avant que d'avoir été inoculée. Puisque son état s'y oppose en cet instant,

(1) C'est-à-dire par la poste.
(2) Prénom de Mlle Diot.

que l'on retarde son déplacement, mais qu'au moins on ne me refuse pas jusqu'au droit d'ordonner ce qui intéresse sa santé et sa vie.

« J'ai l'honneur, etc. »

Bon Ange verra bien, par la date de ma lettre à ma mère, que non seulement elle n'a pas été la suite d'un de tes conseils, mais cette même date fera qu'il ne l'attribuera qu'à moi seule. Cependant elle était faite pour lui donner quelques soupçons, et je tremble qu'il lui en naisse.

Non, mon Gabriel, tu ne m'as jamais parlé du projet de la Saint-B. (Saint-Belin) pour Granchamp. Elle ne m'en avait jamais parlé qu'en riant, et apparemment devant Granchamp ; je fus au fait quand il me remit sur la voie à Charny, mais je ne croyais pas qu'il y eût jamais eu que quelques impatiences de sa part qui lui avaient fait dire : « Eh bien ! prenez-la, puisque vous la vantez tant ! »

Mais ce que tu me dis est d'une noirceur indigne ; tu me rappelles qu'à Villeferry, il était venu veiller dans ma chambre, et ne voulait plus s'en aller. Elle me dit tout à coup qu'elle coucherait avec moi, et me fit consentir à me mettre au lit pendant qu'il était là. Je n'en fis pas grande difficulté, parce que je mourais de sommeil, et qu'il était assez occupé auprès d'elle pour ne se guère occuper de ce que je faisais dans ma ruelle. Je me couchai donc. Elle en fit autant. Il vint l'embrasser au lit, et je ne le trouvai pas bon. Ils firent encore des chuchotages et se quittèrent fâchés à moitié.

C'était sûrement ce soir-là qu'elle avait destiné à son complot ; ce qui me le persuade encore plus, c'est que sa chambre accoutumée donnait dans la mienne, et qu'elle n'avait qu'une porte à ouvrir pour y aller. Il lui était donc bien aisé de s'y rendre, si elle n'avait pas eu des vues ! Le lendemain, nous partîmes tous ensemble pour Vitteaux.

Je sais bon gré à Grandchamp de ne s'y être pas prêté, et cela marque que l'honnêteté de son âme lui montrait que l'espèce de familiarité que j'avais avec lui n'était que de bonne amitié et n'irait jamais plus loin. Son amour pour elle, que

ceci aurait dû faire évanouir, le retint, sans doute, au moins autant, car c'était renoncer à elle. Assurément elle devait me connaître assez pour croire que les *grandes aventures* auraient fort mal réussi avec moi. Elle savait bien que mon attachement pour Montperreux n'était pas bien vif; je le lui avais prouvé en lui donnant la préférence en mille occasions, mais elle devait savoir aussi bien que je n'étais pas femme à passades, et que je prendrais fort mal un tel essai! Elle était capable de tout, d'après cela, mais comment ne me l'as-tu donc pas dit?

Non, mon bien-aimé, tu n'as jamais été balancé dans mon cœur, par rien au monde, ni par elle, mais quand tu as désiré cette rupture avec elle, tu fus bien longtemps sans l'accuser de rien. Si tu m'avais, de même, dit que tu le voulais, je ne t'aurais pas demandé de raison, mais tu ne me disais point brin de tout cela, tu te contentais de me témoigner de l'humeur contre elle et d'en paraître jaloux; un moment, je voulus vous accorder; je vis bientôt qu'il y fallait renoncer et je le fis, mais jamais je n'ai hésité ni balancé, je le jure sur ton cœur!

O mon bien, tu n'es pas le seul à former des actions de grâces pour le moment qui nous a unis! Hélas! quand en formerons-nous pour celui qui nous aura réunis?

Jeudi, 2 juin.

Quel affreux malheur, ô mon bien-aimé! Quoi! notre enfant n'est plus! (1) Je ne la reverrai plus, et tu ne l'as jamais vue. ô mon ami, mon époux! Qu'est-ce qu'il nous faut éprouver, mon Gabriel? Nous irons toujours aux M... (2) et, hélas! seuls!

(1) Leur fille Gabrielle-Sophie était morte, des suites de convulsions, le 23 mai, à la Barre, près Deuil, où l'on sait qu'elle avait été mise en nourrice.

(2) Passage chiffré. *Les M...* étaient une maison de campagne située en

Hélas! j'en avais presque un pressentiment, j'ai passé une nuit dans les larmes, d'après la dernière lettre de Bon Ange, mais ne nous trompe-t-on point? Est-ce bien les convulsions qui nous l'ont enlevée? Si c'était la petite vérole! Ils ont tant retardé cette inoculation! Hélas! s'il était ainsi, que nous aurions encore plus à déplorer notre malheur, les contraintes R. (Ruffey) et les négligences de la police!

Mon tendre ami, tu me recommandes des soins pour ma santé, et la tienne est en mauvais état. Hélas! je le crois, quelle révolution horrible nous éprouvons! Et toi, mon bien aimé, tu ne t'occupes que de la mienne! Tu souffres et ne penses qu'à moi!

Que j'ai été touchée de toutes les démarches que l'amour t'a fait faire! Le sort a trompé ton attente : la boîte est arrivée deux heures avant le détour que tu avais pris! Je suis toujours si pressée d'avoir une lettre, et quoique je n'en attendisse guère que de la Diot, je n'eus ni paix, ni repos que le petit eût été à la poste. Ysabeau (1) vint sur les cinq heures et me trouva en larmes; ta lettre si tendre leur a fait passage tout de suite. Ysabeau est resté assez longtemps avec moi, et m'a dit tout ce qui était propre à exciter mes larmes pour me dégonfler le cœur. Ysabeau a été obligé de sortir, et il m'a dit, il m'a montré ta lettre, qui m'a bien fait pleurer (2). Il m'a dit que je l'emploie à tout ce que je voudrai, pourvu que personne ne le sache, pas même Phr. (3), et comme j'ai

Angleterre, où Sophie et Mirabeau projetaient de se retirer, quand la liberté leur aurait été rendue.

(1) François Ysabeau (1751-1839), chirurgien du couvent des Saintes-Claires et de l'Hotel-Dieu de Gien.

(2) Les mots qui, dans cette phrase, suivent « il m'a dit... » sont chiffrés.

(3) La religieuse au service de Mme de Monnier est désignée, dans sa correspondance, sous trois noms différents : *Victoire*, *Phr.* ou *Auphr.*, et *Mme de Saint-M.* (*Saint-Maurice.*)

Saint-Maurice était un pseudonyme servant à masquer Dubut de La Tagnerette, co-détenu de Mirabeau à Vincennes, que celui-ci se proposait d'amener à Gien et de présenter à cette personne. (V. page 224.)

Quant à celle-ci, son vrai nom était Madeleine Glenet. Peu digne de l'habit dont elle était vêtue, sa conduite s'explique par une sorte de névrose, compliquée d'une maladie interne, dont elle était atteinte. Ses

vu, par ce qu'il m'a dit, qu'il avait raison, j'y ai consenti.

Il est obligé d'aller à Paris dimanche pour ses affaires, et n'y sera que quinze jours. Je te reparlerai de cela une autre fois.

Il m'a fait prendre des potions calmantes, et je suis plus tranquille, à présent, parce qu'ayant beaucoup pleuré en te répondant par le Bon Ange, et toute la nuit, cela m'a dégonflée. Mais, hélas! que je souffre de ton inquiétude! Je te voyais compter les heures, les moments où je devais apprendre cette funeste nouvelle et en redouter les effets!

O mon bien, oui je m'en souviens que je suis à toi, toute à toi, et que je m'y dois dans tous les temps! Aussi, ne crains point pour ma santé, et encore moins pour ma vie, ô mon ange! C'est ton bien; mais que celui que nous avons perdu nous était précieux! Hélas! nous nous voyons toujours enlever ce qui nous est cher!

Mon tendre amour, tu me dis que nous aurons d'autres enfants : ah! que je le voudrais! mais qui sait si nous aurons encore ce bonheur? Et puis répareront-ils cette perte? Celle-ci nous avait tant coûté! les autres ne naîtraient que dans le bonheur! Ah! si le sort, juste une fois, nous en rend d'autres, nous les aimerons... comme nous aimions celle-ci!

Le pourrais-tu craindre, ô mon tout, que cet événement-ci pût changer quelque chose à mon amour? Non, tu es trop sûr de ton amante pour le redouter. Avant notre correspondance secrète, moins assuré de moi, tu l'eusses peut-être pu craindre, mais, aujourd'hui, non, tu ne le peux pas! Au contraire même, cet événement-ci nous lie encore plus l'un à l'autre, s'il est possible, parce que nous nous trouvons absolument isolés. Nous n'avons plus que nous au monde, hélas!

Toutes mes dernières lettres parties sont remplies de nos nouveaux projets, qui étaient si doux (1)! T'en reparler, après

lamentations incessantes fatiguaient Mme de Monnier, qui ne l'en garda pas moins auprès d'elle jusqu'à sa mort.

L'abbé Vallet nous apprend, dans ses *Souvenirs*, qu'elle se maria sous la Révolution, reprit ensuite le voile et mourut d'un cancer.

(1) Sur ces projets, voir l'*Introduction*, chapitre II, *in fine*.

la perte horrible que nous avons faite, c'est te déchirer l'âme! Pardon, ô mon ami, pour ces lettres indiscrètes dans la circonstance; elles vont aigrir ta blessure! Que je voudrais donc que tu eusses vite de mes nouvelles! Je pense que ceci te parviendra lundi, que Bon Ange te fera bientôt passer la mienne. Je ne crois pas qu'Ysabeau ait pu écrire, hier, à toi (1). C'était cependant son intention. Il a été fort touché de ta lettre et de ce que je t'avais sans doute mandé de lui.

J'ai reçu ton petit billet sombre, que tu avais annoncé. S'il fût venu seul, il m'aurait fait deviner tout notre malheur, mais mon cœur ne te paye pas moins tes tendres attentions; ce n'est la faute de personne si j'ai appris seule ce terrible événement!

Je ne ferai pas de remèdes, sois tranquille, cher mimi. La joie des R. (Ruffey) et de tous mes ennemis augmente ma peine : les monstres, ils se réjouiront de notre douleur! Ah! qu'ils s'arrangent tout comme ils voudront, je n'ai plus d'enfant à qui je puisse donner mon bien; qu'ils le gardent s'ils veulent, je n'en ai plus que faire! Voyons comment Mme de R. (Ruffey) s'y prendra, dans ce moment, avant de lui écrire! Il est heureux que nous soyons plus brouillées que jamais, car, pour achever de jouer la comédie, elle viendrait elle-même m'apprendre cette nouvelle! Ce serait me la rendre plus amère encore!

Tu as donc une fluxion sur les yeux, tendre amour? Hélas! c'est d'avoir pleuré! Oui, donne-moi de tes nouvelles tous les jours de poste : elles m'empêcheront, du moins, d'être inquiete de ta santé! O mon tout ange, aie le courage que tu me recommandes! Je sens, hélas! que chaque jour augmentera notre peine, que notre douleur s'accroîtra par la réflexion : ma fille m'était devenue si précieuse, depuis deux mois surtout, et c'est alors qu'elle nous est enlevée! O mon époux, quelle douleur!

(1) Les deux derniers mots sont en chiffres.

Adieu, mon bien-aimé, reçois mes tristes, mais brûlantes caresses. Dieux ! tu n'en as plus à recevoir que de moi !

SOPHIE-GABRIELLE.

Je l'ai revu (1), je vais t'écrire demain.

Je relisais tout à l'heure le passage de la fin de mes *Mémoires* (2) où je craignais d'avoir embrassé ma fille pour la dernière fois : c'était trop vrai, hélas ! Je crois que je t'ai dit que, quand je la fis venir chez la Douay, la Lefèvre disait : « Sophie ne regrette pas aujourd'hui ses titres et sa fortune ! » Oh non ! je ne les regrettais pas, je ne les regretterai jamais !

Juillet 1780.

Voici une lettre de ma mère :

« Je comprends, enfin, que vous ne vouliez pas plaider, et je trouve que vous avez raison. Mais vous pensiez donc à des lettres de grâce ou d'abolition? Car je ne comprends pas bien vos vues et je vois que vous avez des projets. Tout ce qui s'obtient de la Cour demande de l'appui. Vous ne voulez pas que l'on emploie M. de Marville qui, tant par lui que par ceux qu'il pourrait faire agir, est en état de vous servir, et y est engagé par la parenté. Quand on n'est pas sur les lieux, on n'a pas un grand nombre de connaissances ; je ne sais que me servir de celles que j'ai, quand elles sont bonnes et honnêtes.

« J'apprends que Mme de Cabris a des agents à Paris qui sont Briançon et un nommé Grouelle (3) ; qu'elle compte faire

(1) Ces mots s'appliquent au docteur Ysabeau.

(2) On sait qu'à la demande de Mirabeau, Sophie avait commencé à rédiger ses *Mémoires*.

(3) Il s'agit du comte de Gruel, cousin de Mirabeau, qui avait pris parti pour Mme de Cabris et s'était fixé à Sisteron, quand elle avait été enfermée dans le couvent des Ursulines de cette ville.

En 1780, il fut à Paris avec Briançon : Mme de Cabris, qui avait em-

des écritures et mémoires justificatifs pour elle, dans lesquels son frère et vous serez fort compromis; qu'elle a, à cet effet, déposé vos lettres, à l'un et à l'autre, chez un notaire à Paris. On me mande que M. Le Noir peut empêcher l'impression desdites lettres — (Ceci est d'autant plus sérieux, cher Mimi, que cela s'approche de ce que nous savons d'ailleurs; ainsi songes-y!) — S'il est vrai qu'il s'intéresse à vous, c'est le cas de vous le prouver; cela est d'autant plus essentiel que, s'ils vous tympanisent de nouveau, ce sera un obstacle à tout accommodement et vous rendra encore une fois la fable du public, et, plus il y aura de publicité, plus il sera difficile de faire disparaître une procédure qui sera consignée dans une autre.

« Priez M. Le Noir d'empêcher cela et d'avoir l'œil sur ces deux hommes, et qu'il les empêche de vous remettre sur la scène. Vous ne pouvez attendre que trahisons de gens de leur trempe. J'ai une idée confuse que vous m'avez mandé qu'ils avaient de quoi vous pendre. Ce souvenir me donne beaucoup d'inquiétude. Vous aviez là de jolis amis!

« J'ai lu quelque part, ma fille, que l'être le plus dangereux est celui qui ne craint pas pour sa vie. Ne me laissez jamais penser que j'en puisse connaître qui aient été capables de détruire la leur; je changerais mes sentiments de tendresse en ceux d'horreur. Toute personne capable d'attenter sur soi l'est bien plus encore d'en faire autant sur autrui. Il faut être bien lâche pour ne pouvoir supporter un malheur! Ceux qui inspirent de tels sentiments sont très méprisables, et ceux qui les adoptent bien à blâmer — (Tu vois comme elle prend nos raisons: ne lui parle plus une langue qu'elle n'entend point) (1).

« Une lettre de cachet ne se donne pas sur un simple exposé;

prunté 6.000 livres pour ce voyage, accusa Gruel de les avoir dépensées à son profit.

Elle l'avait circonvenu en lui promettant la main de sa fille, alors âgée de huit ans; mais il ne voulut point attendre et se maria ailleurs. (Renseignement fourni par M. Georges Leloir.)

(1) Allusion aux lettres de Sophie à sa mère, dont Mirabeau rédigeait presque tous les brouillons.

il faut des choses prouvées. et vous étiez trop sûre de la faiblesse de M. de Monnier pour avoir aucune inquiétude. Mais il n'en a jamais été question que depuis votre fuite, qu'elle est devenue nécessaire pour votre propre utilité. Vous avez été un temps où vous craigniez si peu le couvent. que vous désiriez d'aller à celui de la Déserte. à Lyon, et vous ne préfériez pas la mort à ce couvent! — (Oui, bien. j'aurais accepté d'être libre à celui-là. pour éviter de ne pas être dans un autre!)

« Il n'a tenu qu'à vous de n'en jamais connaître; il ne fallait, pour cela, qu'être raisonnable et vous bien conduire. Mais ne parlons plus de toutes ces choses, d'autant plus que je puis bien ne pas faire voir ce que je vous écris, mais qu'on pourrait me demander à voir vos lettres, et ces choses-là ne sont pas assez flatteuses pour les rappeler!

« A la réception de votre lettre, je rouvre l'ancienne qui était écrite et cachetée : il est impossible de rien faire d'ici au terme d'octobre que vous donnez. Je vois clairement, à présent, sur quoi vous vous fondez, mais cette attaque est si indécente et si ridicule, elle ne peut que nous déplaire infiniment. vous y échouerez (1)! On ne peut être accusé et accusateur. c'est une récrimination : ne comptez sur aucun appui, sur une chose aussi malhonnête. Occupez-vous des manœuvres de Mme de Cabris qui vont suspendre les dispositions pacifiques que vous attribuez au père, et ne vous faites pas de plus mauvaises affaires et plus embarrassées que celles que vous avez!

« Je n'ai parlé de rien de tout ce que contient votre lettre, à votre père. pour éviter qu'il ne nous sache mauvais gré de lui en avoir fait un secret. ou qu'il ne redouble d'indisposition contre vous. — (Soit, il vaut mieux ne plus m'en parler à moi-même!) — Mais je désapprouve absolument cette manière de vous défendre et, si vous la prenez, je vous annonce votre perte infaillible et totale!

(1) Allusion à une nouvelle procédure imaginée par Garat. futur ministre de la Convention. alors avocat, et que Mirabeau avait pris pour conseil : il s'agissait de fonder, sur un prétendu défaut de consommation du mariage, une demande en nullité.

« Il est inutile que je vous envoie un modèle de consentement. si vous ne voulez attendre le temps où l'on pourra en faire usage. »

Lundi, 24 juillet.

Mais si, mon cher joujou d'amour, j'ai senti les avantages de la négociation nouvelle ! (1) Je les ai mieux sentis par réflexion encore, et surtout d'après tes explications. mais depuis qu'il y avait des La... (2) sous jeu. et qu'il me paraissait impossible que nous ne nous réunissions pas bientôt. que tu me mandais encore, il n'y a pas quinze jours, que c'était de ta liberté entière qu'il était question et qui t'était promise pour ce mois-ci. j'avoue que ce nouvel incident m'a presque paru un contre-temps. dès que l'on pouvait s'en passer.

Mais, tout en pensant cela. je n'en décidais pas moins qu'il fallait accueillir ses bonnes résolutions. mais depuis les étourderies de ta mère, et aussi depuis que je vois qu'on ne nous trompe plus au Bignon, j'en suis infiniment plus contente. Il est certain que. puisque cela doit tout finir, c'est le meilleur dans tous les sens. Elle ne peut pas avoir de mauvais procédés pour toi, une fois qu'elle a reconnu ses torts. Je te connais trop pour craindre pour ton cœur, qui. d'ailleurs. n'est pas là en grand danger. Je suis très affligée. mon tendre enfant. de

(1) Une lettre de Mirabeau au marquis de Marignane, son beau-père, suivie des instances du bailli et du marquis de Mirabeau. venait de décider la comtesse à écrire à ce dernier une lettre favorable à la liberté de son fils. Les négociations allaient dès lors, comme le remarque Sophie, reprendre sur une base nouvelle

(2) Prétendus protecteurs de Mirabeau que Sophie désigne tantôt ainsi, tantôt par les syllabes *Laous*. . et *Laf* .

On a vu dans l'*Introduction* que ces *La* .. étaient tous, ou presque tous, des femmes ; que deux d'entre eux étaient sûrement Mme de Lamballe et Mme de Guéménée, et que, parmi les derniers, il fallait compter sinon Lauzun lui-même, du moins des personnes de son entourage et de celui de Mme de Guéménée.

t'avoir dit, à ce sujet, des choses qui t'aient peiné. Oui, t'avais mal compris, mais je ne doutais point de ta persévérance dans nos projets.

Tu me fais grand plaisir par tout ce que tu me dis de la façon de penser des tiens sur notre correspondance (1). Puisqu'ils pensent, enfin, qu'elle leur est utile pour conduire l'un par l'autre, ils ne s'y opposeront plus, et c'est déjà quelque chose que de ne pas craindre les contrariétés de ce côté. Oh ! c'est bien sûr qu'eux tous ne feraient rien de moi, sans toi. C'est quelque chose aussi qu'on commence à connaître ma mère, et à n'être pas tant en admiration sur ses perfections !

Mais sûrement non, il ne faut pas demander mon douaire ! Ce serait ne rien vouloir finir, car il est bien simple qu'ils ne feront un arrangement avec moi qu'autant qu'ils y trouveront de l'avantage, parce qu'alors ils y détermineront le marquis. Mais il n'y a rien à gagner pour eux, et, ignorant quels sont les moyens que je puis employer, ils voudraient plaider, cette ressource leur laissant toujours celle de la corruption de témoins, menées sourdes, etc. Les tiens, qui insistent pour cela en ignorant certains détails, prouvent toujours un intérêt flatteur !

Tu me rassures un peu sur les délais pour ta sortie; mais je ne le serai tout à fait que quand tu m'auras dit que le père de Mme de M. (Mirabeau) ne s'oppose plus à rien, et qu'on ne prétend point attendre la décision de sa santé pour agir, car, quelque mal qu'on le dise, cela peut aller fort loin. On fait toujours les gens si mal, quand on en parle aux intéressés et qu'ils n'en peuvent juger par eux-mêmes ! Il est jeune encore, il y a des ressources, et s'il veut changer, il n'a pas besoin de mourir.

Je n'ai point imaginé que tu ne dusses pas aller en Provence, mais j'ai cru que tu prétendais t'y fixer, et cela me

(1) Il s'agit non de la Correspondance secrète, que la famille de Mirabeau ignora toujours, mais de la Correspondance tolérée par la police, dont le prétendu voyage du chevalier de Mirabeau à Gien avait eu pour conséquence de révéler l'existence au marquis.

fâchait. C'est si loin de tout! Mais tu m'as déjà rassurée là-dessus.

Je conviens qu'il nous faut beaucoup de circonspection dans nos lettres. Si tu croyais même qu'il fût nécessaire de nous priver de nous écrire, lorsque tu seras là-bas, cela vaudrait encore mieux que de donner aucune prise sur nous, mais il nous serait cependant bien dur d'ignorer l'un et l'autre jusqu'à l'état de notre santé, et même cela ne leur paraîtrait pas naturel et nous ferait épier, parce qu'ils soupçonneraient des correspondances secrètes. Il faudrait aussi très peu de chiffres, cet air mystérieux les inquièterait, si quelque chose leur tombait dans les mains, et tu sais, de plus, quels détails ne sont pas pressés. Il n'y aurait peut-être pas grand mal même de perdre quelques lettres ostensibles.

Puisque Lol. (1) est si contrite, qu'elle prenne la comtesse avec elle, au lieu de moi! Cher ange d'amour, oui, vas-y au château (2)! Oh! comme tu y es attendu, minon bon! Nous aurons assez pour vivre. Est-ce que tu vendras tes bijoux? On ne peut rien de plus touchant que ce que tu me dis à ce sujet. Mais, mon bien-aimé, tu n'en seras pas réduit là, certainement!

Toujours rien de G. (Garat)! Sa conduite est incroyable, en effet. Cependant, comme ce moment-ci est, à ce qu'il paraît, celui de la conciliation, laissons-le faire, n'y envoie personne : il parlerait à Dupont du mémoire demandé, cela l'effrayerait, et je crois qu'il ne le faut pas, en cet instant, toujours. Si je plaide, ne le puis-je pas avant que tu aies fini avec le marquis? Ainsi, nous avons du temps pour en choisir un autre,

(1) Le monosyllabe *Lol...* (remplacé quelquefois par *Lolo...* ou *Lolot...*) sert à désigner, dans la correspondance de Sophie, une grande dame de la Cour, dont Mirabeau se vantait de posséder les bonnes grâces et la protection. Il laissait entendre qu'il s'agissait de la princesse de Lamballe. Tout nous porte à croire qu'à l'exemple des trois autres membres du « quator » des *La...*, dont elle faisait partie, cette Égérie n'a jamais existé que dans son imagination. (V. l'*Introduction*, chap. III.)

(2) C'est-à-dire « Viens au couvent! » Mirabeau croyait pouvoir mettre bientôt à exécution son projet de s'introduire secrètement dans le couvent de Gien.

mais on n'a jamais vu. avec tant de talent, être si sot! S'il ne veut point de mon affaire, que ne le dit-il?

Tu parles trop; tous les moyens sont indiqués par Bon Ange, comme étant ce qui peut me mettre à l'aise, mais il ne veut ni vendre. ni engager la montre. Ne lui parle plus de m'envoyer d'argent : d'ici en Octobre, il y a bien loin. et ce n'est qu'en Décembre que j'en ai besoin pour Pavil. (Pavillon) (1). Ainsi, à lui. je ne peux manquer de parole. Je lui ai déjà dit de te donner la montre en sortant, et je le lui dirai encore dans le temps. Le portefeuille ne me tiendra qu'une semaine. J'ai trouvé moyen, en volant une couronne au petit Jésus, de pouvoir l'achever plus tôt que je ne le croyais. Il sera pour Lavisé. Fontelliau aura sa bourse. Il m'est impossible de te promettre des manchettes d'ici à quelque temps, même en faisant faire le filet, parce que mon aide a de l'ouvrage qui devrait déjà être rendu, et après lequel j'attends. Tu peux cependant lui en promettre pour l'avenir, et dès que je le pourrai, je m'y mettrai, puisqu'il le souhaite si fort!

Jeudi, 27 juillet 1780.

Cher cœur, je suis affligée de ce que tu souffres tant de tes désirs; j'avais espéré que les remèdes que tu as pris dernièrement t'avaient laissé un peu de repos. Cher Mimi, je pense que tu me rends un compte exact de tes maux en ce genre!

Gaub. (2) a craint, à ce que je crois, qu'un des sujets de ton impatience ne fût fondé là-dessus, et je t'avoue qu'il me serait

(1) Pavillon était un négociant de Gien auquel Sophie avait, sur la demande de Mirabeau, acheté de la toile qu'elle lui avait envoyée et payait par échéances.

(2) Le monosyllabe *Gaub*..., qui désigne généralement Mirabeau (Gabriel), s'applique, ici, à Dupont, qui, voyant le comte à bout de patience, et craignant, de sa part, quelque imprudence susceptible de le perdre. avait prié Sophie de venir à son aide et de l'engager à la circonspection.

dur de te voir passer dans les bras des autres tes plus beaux moments, si l'amour ne m'était caution que je le retrouverai.

Tu as raison, mon ami, il est certain que nous devons être irrités autant que nous le sommes, en entendant nommer *amour* tous les goûts, toutes les fantaisies et caprices. C'est à cela que se borne la plupart de l'amour de ces gens qui en parlent tant sans le connaître. Oh! je le crois qu'ils sont ce que tu dis, ces amours-là qui ne devraient se nommer que des arrangements! Je m'étonne seulement comment on se donne pour cela tant de soins! Oui, sûrement, l'amitié vaudrait mieux que cela, mais y a-t-il de l'amitié d'un sexe à l'autre? Bien des gens en doutent. Pour moi, je trouve qu'on est plus porté à la confiance avec un homme qu'avec une femme, soit qu'on le croie plus discret, ou par quelque autre raison, mais j'ai toujours moins attendu et fait moins d'épreuves pour confier mes affaires aux hommes qu'aux femmes, même depuis que j'aime. Ainsi, il faut qu'il n'y ait, là-dedans, rien que de fort naturel. C'est aussi parce qu'on les croit plus portés à l'amabilité et à obliger une personne de l'autre sexe, qu'on ne l'attendra d'une femme avec qui, d'ailleurs, cela paraît toujours vous engager davantage, mais pour faire une vraie amitié, il faut beaucoup de temps. Il est très rare que les femmes en aient les unes pour les autres, et puis les rivalités, les jalousies détruisent toutes les liaisons.

Pour moi, je ne cherche plus d'amis, parce que je sais qu'il n'en est point, mais si je savais que j'en pusse rencontrer, je les fuirais encore, parce que ce sentiment, s'il était vif, semblerait me distraire de mon amour, auquel je veux être tout entière, et puisque, quelque fort que je comptasse sur l'attachement d'une femme, je ne voudrais ni qu'elle te vît, ni que tu la connusses. Je voudrais que toutes les femmes te parussent avoir de grands défauts, et je lui en aurais bientôt trouvé pour te les dire. Et puis, je croirais toujours qu'elle t'aimerait, de sorte que je la haïrais bien vite!

Non, Mimi, je ne trouve point du tout que ce que tu me

demandes soit un paradoxe. Je trouverais tout naturel qu'une femme, qui aurait un véritable ami qui n'appellerait que son cœur, et point ses sens, les lui livrât dès qu'ils deviendraient nécessaires à son bonheur, ou seulement pour l'empêcher d'avoir une autre maîtresse. Je suppose, comme toi, le cœur libre, et d'autant plus que, si on ne l'avait pas, cette vraie amitié avec un autre homme serait condamnable.

Mami bon, si les Ruffey acceptent l'accommodement, j'aurais envie que nous y fassions ajouter que j'aurai, dans mon couvent, toute liberté pour voir et recevoir tant que je voudrai, enfin tout, hors de sortir. Tu ferais sentir qu'écrivant maintenant, cette permission n'ajoutera rien que de me mettre à l'aise. Dans le fait, je n'aurai pas quatre visites par an, et jamais on ne m'a refusé le parloir, mais je ne veux pas qu'on puisse me le refuser quand on voudrait.

Si elle (1) ne veut pas parler de cela aux Monnier, une permission d'elle dans une lettre qu'elle m'écrirait suffirait. Si elle s'y refusait, j'en ferais une que tu ferais écrire par qui tu voudrais, et que je signerais avec un contre-seing à la vitre, et que je ne leur laisserais pas. Cela me donnerait bien des facilités et m'épargnerait bien de l'argent.

Tu as fait une sottise, Monseigneur, avec révérence parler, de montrer que l'abbé (2) en ferait une et puisse marier Lol... Que nous importe l'honneur de la France?

Jules (3) a toujours les haras; cela était dans le dernier journal.

(1) Le mot *elle* s'applique à Mme de Ruffey.

(2) *L'abbé* nous paraît désigner Mirabeau lui-même.

(3) Premier écuyer de la Reine en survivance, le comte Jules de Polignac était, grâce au crédit de sa femme, l'objet de hautes faveurs: il fut créé duc, en cette même année 1780. Il avait, précédemment, reçu la survivance de la charge de directeur général des haras, charge alors exercée par son oncle le marquis de Polignac, premier écuyer du comte d'Artois, gouverneur du château de Chambord.

On créa pour lui, en 1785, celle de directeur général des postes, haras et messageries, ce qui réduisit le baron d'Ogny, son ancien titulaire, à celle des postes aux lettres.

———— ————————

Le lundi 28 août 1780.

Je t'envoie, mon cher ange, ce que tu me demandes, le petit plaidoyer de Ga. (Garat). Il y a une idée qui, à ce qu'il me semble, ne rend pas bien ce qu'il veut exprimer : « *Il a menacé mes jours comme il avait attenté à ceux de l'époux de sa fille!* » Il semble qu'il ait voulu assassiner Valdahon. Il faudrait donc corriger cela, pour ne dire que ce que nous voulons dire. Il répète trop aussi les mêmes mots. Je ne suis pas en peine que le *Mémoire* que tu as fait pour moi ne soit on ne peut pas mieux, cher amour si bon, et je t'en remercie de tout mon cœur. Tu ne pourrais pas m'en envoyer le brouillon, ou du moins me dire succinctement ce qu'il porte, quoique je m'en rapporte bien à ton zèle et à ton amour? Aussi, quand je te le demande, ce n'est que pour avoir à admirer, et non à examiner, ni observer!

Oui, cela serait excellent, si, en effet, l'A. d. H. (1) se chargeait de finir cette affaire. Cela te paraît-il probable? J'ai un empressement du retour de Dupont qui est extrême, mais je frémis qu'il ne chicane et retarde encore. Je voudrais, cependant, bien que cela fût décidé irrévocablement, avant le départ de l'aîné des La...

Mon bien-aimé, je ne t'envie rien de ce qui peut te plaire, et je ne veux point renoncer aux corrections que tu veux bien faire à mes *Mémoires*, mais, comme je voudrais diminuer ta fatigue, j'aurais voulu que tu les fisses sans tant y travailler. Si tu ne le peux pas, fais ce que tu préfères, mais je m'afflige de te donner tant de peine! Mais, à propos de tes *Dialogues*, quand donc ta seigneurie compte-t-elle les mettre en ordre et me les procurer? Il y a longtemps que tu me les promets!

J'ai récrit à Onef (Formier) (2) pour l'*Histoire de Gien* (3), et

(1) *L'Ami des Hommes*, c'est-à-dire le marquis de Mirabeau.

(2) Notaire de Gien, que Mme de Monnier avait pris pour conseil et qui l'aidait à correspondre avec Mirabeau.

(3) Ouvrage entrepris par Mirabeau, et pour l'exécution duquel il avait prié Sophie de réunir les documents qu'elle pourrait se procurer.

lui recommande de se dépêcher. J'en parlerai aussi à Ysabeau, mais il est si occupé qu'on ne le voit plus!

J'aimerais mieux, s'il faut une échelle, qu'elle pût s'accrocher au mur. La V. (Victoire) la tiendrait de ton côté (1). Quand tu es au-dessus, tu la retournes, et moi je tiens le pied. Lorsque tu la tends de ton côté, et en descendant juste devant la porte, elle est au niveau du grand chemin, et si l'on craignait que le mot *échelle* effraie Lf. (Lafleur) (2), on lui dirait avoir une clef, mais il voudra faire le guet! Il faut penser encore que, depuis le jour qu'on vendange jusqu'à celui où le vin est tiré, tu ne peux entrer, parce qu'on l'évite, on le guette, on ferme le pressoir où tu dois faire ta première station, surtout si la porte dont je te parlais, dans ma dernière, reste fermée.

Comme on a vu que je paraissais affectée de cet air de défiance qu'on me jure ne me pas être relatif, on lui a dit que cela ne durerait que jusqu'à ce qu'on vendangeât, ou plutôt jusqu'au départ de Labiche.

Je ne me rappelais pas ta petite anecdote d'Houtaud (3); elle est fort bonne; cela prouve bien ce que j'ai déjà ouï dire, qu'il faut passer une paille entre une femme et un homme, quand on veut s'assurer des choses. Ceux qui n'auraient pas cru en avoir besoin, le jour que tu dis, pour toi et J. (Jeanneton) (4) se seraient grandement trompés!

Oui, Monsieur le railleur, on ne me limera point mes dents; on peut les nettoyer sans cela, et Ysabeau s'est déjà déclaré contre le limage.

L'élégie que tu m'envoies traduite en vers, est charmante, mon fanfan cher, je t'en remercie tant et tant! Je vais la copier pour la placer ailleurs. Oui, elle est bien tendre. Ah!

(1) Ici commencent les préparatifs du voyage de Mirabeau à Gien, voyage qu'en réalité il n'effectua pas avant la fin de mai. On voit que son premier projet avait été de pénétrer dans le couvent au moyen d'une échelle.

(2) Edme Grenou, dit Lafleur, jardinier des Saintes-Claires, dont Sophie comptait se servir pour aider Mirabeau dans son entreprise.

(3) Houtaud, petit village près Pontarlier.

(4) Mlle Jeanneton Michaud, sœur du procureur du roi à Pontarlier.

sais-tu dire autre chose que des tendresses, quand tu parles à ton amante!

Te revoilà à te faire laid! Je t'y prends, malgré mes défenses! Ah çà, Monsieur le comte, je ne veux pas cela, et je me fâcherai! Tu n'as plus vingt ans? Mon Dieu que tu es donc vieux, tu en as trente! Point de fraîcheur? Eh! sans doute, et ce corps si beau, si blanc, si gras! Ta figure n'a jamais eu toute celle qu'elle aurait montrée si tu n'eusses pas été si bien ailleurs! Ta taille est toujours belle, parce qu'elle est proportionnée, mais je t'ai toujours trouvé un peu gros, quand tu es habillé. Tu es mieux nu. Aussi, alors, tu es superbe! Les autres ne te verront pas comme cela : tant mieux, on t'aimerait trop!

Ne regrette pas ce brillant d'esprit que tu prétends avoir perdu : sais-tu pourquoi il fait avoir des femmes? C'est qu'il les interdit; tu les mènes plus loin qu'elles ne voulaient! Elles ne savent point répondre à tes raisonnements. Tu attaques leur tempérament, tu les as sans qu'elles le veuillent, sans qu'elle te préfèrent, quelquefois! Voilà pourquoi tu as eu tant de passades! Je crois et je croirai toujours que, lorsque tu paraîtras distinguer et préférer une femme, elle te sera bientôt attachée, surtout si tu l'aimes assez pour faire briller son esprit et ne pas l'humilier du tien.

Oui, mon Gabriel, tu m'aurais eue, tu m'aurais maintenant, si nous faisions actuellement connaissance! Peut-être aurais-je tenu un peu plus longtemps, si j'eusse eu une inclination; cependant je sens bien que tu m'aurais rendue infidèle, mais je suis bien aise que tu ne m'aies connue que le cœur libre, afin que tu ne puisses jamais dire à Sophie qu'elle ait été infidèle pour qui que ce fût. Oh! jamais ce crime ne sera le mien; d'ailleurs, tu sais bien que mon cœur n'a jamais été fort engagé, et que mes sens ne l'étaient point assez pour me regarder comme ayant un amant attitré!

---

16 octobre 1780.

Les deux lettres que j'écrivis hier à ma mère me donnent le temps d'attendre ton brouillon; j'en récrivis une deuxième le soir, pour lui dire que j'avais eu l'explication projetée avec le Père (1), qu'il m'avait fait des excuses, et que je lui avais promis de tout oublier; qu'ainsi je la priais de ne parler à qui que ce fût de ce que je lui avais dit dans ma précédente. Il ne faut pas que, par belle envie de tout raccommoder, elle aille maintenant tout gâter, à force de bien faire, car tu sauras que cela est du plus beau possible.

Dans le commencement de l'explication d'hier, il me dit qu'après tout, si je n'étais pas contente, je pouvais demander mon changement. La Bardonnet (2) et la Frog... (3) m'en dirent autant; je leur répondis que je n'avais que faire de leur permission, que j'y étais très décidée. Ensuite je voulus qu'il me donnât les preuves qu'il avait dit avoir comme quoi je comptais donner des commissions à Labiche (4). Il se tira de là assez mal et ne voulut pas s'expliquer, de sorte que je lui parlai fort vivement de tout cela; je le pressai aussi sur les prétendus conseils donnés à Labiche.

Il l'interrogea (il l'avait fait comparaître); elle balbutia et fut convaincue. Moi, je continuai à nier, soutenir et prouver le contraire. Ensuite, je le priai de tâcher de parler plus honnêtement de moi, de cesser ses airs de mépris et ses plaisanteries sur ma taille, etc. Il se vit confondu, il nia, voulut que je citasse. Je refusai; enfin je nommai les masques, la religieuse

(1) Le P. Maillet, aumônier des Saintes-Claires.

(2) Mme Bardonnet, religieuse du couvent des Saintes-Claires.

(3) *Frog*... ou *Frogie*.... nom sous lequel Sophie désigne la religieuse chargée de la direction des novices.

(4) Mlle Lecerf, dite La Biche, avait été enfermée au couvent des Saintes-Claires à cause du scandale de ses relations avec un nommé Baudouin, maître d'armes, et ouvrier tailleur chez un nommé Glenet, parent de Victoire, la servante de Sophie, qui portait ce nom. Cette personne avait, comme bien d'autres, subi l'ascendant de Mme de Monnier qui, de son côté, s'était intéressée à son sort.

qui l'avait dit. Labiche, de qui je le tenais, lui en a demandé pardon à genoux.

Dès qu'il se vit accusé dans ce goût-là, il me fit les plus grandes excuses, me supplia de n'en rien croire, s'en défendit de toutes les manières, me suppliant de rester au couvent; enfin tout s'est raccommodé. Aujourd'hui, il m'est venu voir. En lui ouvrant, je lui ai proposé que, plutôt que d'entrer, nous allassions à la promenade. Ensuite je lui ai dit mes raisons pour ne pas le recevoir chez moi (1), mais que, quand il aurait quelque chose à me dire, il me fît sonner.

Il m'a fort louée de craindre de faire parler dans le public, qu'il y croyait sa réputation établie, mais que, dans le fait, tant pour lui que pour moi, il ne pouvait que me louer. Enfin, nous nous sommes dit de fort belles choses, nous avons fait quelques tours de cloître; toutes les religieuses sont dans l'enthousiasme. Dans le fait, il vaut mieux l'avoir pour soi que contre, car la colère qu'il en avait le rendait dangereux. Nous n'avons parlé, aujourd'hui, que des nouvelles de la ville, du déplacement de M. de Sartine, remplacé par M. de Castries, dit-on (2).

Hier, je lui demandai encore de quel droit il se donnait des airs de maître à mon sujet, en disant qu'il visiterait la boîte aux lettres, quand Labiche serait partie. Il a nié encore ce propos, m'a dit que, loin de chercher à me faire des tracasseries là-dessus, je pouvais me rappeler qu'il m'avait offert toutes sortes de services en ce genre, qu'il savait bien qu'il n'avait rien à ordonner à mon sort; que, cependant, dans cette occasion, il avait quelques droits, d'après les lettres qui lui avaient été écrites (qu'il me montrerait quand je voudrais), qui parlaient de cela.

Je lui répondis que j'en avais reçu de M. de Marville, mais que les choses étaient bien changées depuis ce temps, et que

(1) Le P. Maillet avait demandé à Mme de Monnier la permission de lui faire visite dans son appartement.

(2) M. de Sartine, ministre de la marine, avait, en effet, été renvoyé le 14 octobre, grâce au crédit de Necker, et remplacé par le marquis de Castries.

j'avais le pouvoir d'écrire à tous ceux à qui j'écrivais. Il répliqua que les lettres qu'il avait reçues de ma mère étaient cependant bien claires, mais qu'il ne me chercherait jamais rien à cet égard, que j'en pouvais être assurée, et que je pouvais même profiter, quand je voudrais, de ses offres. Je répondis encore que je n'avais point de lettres secrètes à faire, et que j'avais la liberté des autres.

Il me dit beaucoup que je ne serais nulle part si aimée qu'ici, que l'on n'y désirait que ma satisfaction, qu'on ne m'y gênait, ni ne me gênerait, enfin les plus belles promesses, et qu'il était fâché que j'eusse demandé mon changement.

Je dis que je ne l'avais pas demandé, mais que je l'aurais certainement fait, si Labiche était restée, ou que les propos désagréables eussent continué, mais que je n'y songeais plus, et, en effet, tant qu'on ne nuira pas à ce que tu sais (1), je ferai bien d'y rester, et je ne crois plus qu'on y nuise. En attendant, je ne verrai plus Labiche le temps qu'elle a encore à passer ici. La Vic. (Vicaire) et moi nous l'évitons, et elle en fait autant de son côté, de sorte que nous sommes tous contents.

Le Père la traita comme une négresse, lui dit qu'elle n'était pas faite pour être dans une maison honnête, qu'il écrirait à l'avocat du roi, à la considération seule de qui il l'avait fait, mais que si, une fois dehors, elle s'avisait d'y revenir pour voir qui que ce fût, il lui donnerait du pied au c...

Elle se récriait fort, il insista, et le lui répéta à plusieurs reprises. La Bardonnet la garde comme une poule ses petits : le Père n'a pas donné dans mes frayeurs, et a dit qu'il pensait que j'étais plus ennuyée des propos qu'on m'avait faits qu'effrayée de Baud. (Baudouin) (2). La Vic. (Vicaire) en convint, j'étais bien aise qu'on le sût, je l'ai dit à plusieurs de ces femelles.

(1) C'est-à-dire à la correspondance secrète.
(2) V. la note 4 de la page 166.

Le samedi 28 octobre 1780.

Pour le coup cela est clair! Encore une lettre perdue! Cela amuse ces Messieurs! En vérité, mon bon ami, cela est bien cruel, mais quel est donc l'âne qui nous fait de ces tours! Il n'est pas possible qu'on les perde, et puis cela est trop fréquent! Certainement ils se trompent de boîte! J'en reçois souvent qui sont marquées de la petite poste, mais je crois que, quand on omet d'y mettre un sol avec, la lettre reste. Tire cela à clair, je t'en conjure! En attendant, je fais écrire à l'intendant des Postes.

Vraiment le brave Dp. (Dupont) est un drôle de corps, avec ses peurs! et il ne pourrait jamais prendre sur lui de paraître au parloir. Il en mourrait plutôt! Ainsi il n'aura pas encore *ma main à baiser!* (1) Je suis fort aise que tu l'aies mis plus au courant de mes affaires, car il n'y paraissait guère, quand il a écrit cela. Tu vois que Dp. (Dupont) a conclu, comme il était très facile, que nous nous écrivions secrètement, mais je doute que, malgré sa conclusion, nous ne voulions plus nous écrire. Qu'est-ce donc que ces engagements, ces sacrifices qu'on exige de toi, qui doivent être sacrés, dit-il? Si j'avais su cela plus tôt, je me serais dispensée de lui donner une adresse, bien sûre qu'il ne s'en servirait pas.

Après avoir querellé le P. (le Père) et qu'il m'a eu demandé pardon, il a bien fallu se raccommoder, car tu conviendras que je ne pouvais pas lui dire : « Monsieur, attendez, pour que je vous réponde des choses honnêtes, que Gabriel m'ait dit de le faire! » Puisque j'étais forcée de me décider seule, je n'avais donc d'autre parti à prendre que celui que j'ai pris. Tu me l'aurais conseillé, dis-tu. C'est apparemment dans la lettre perdue, car je n'en ai rien vu nulle part. Puisque tu veux que je sois *au mieux*, je l'irai voir quelquefois; tous les jours serait

(1) On voit que Dupont se fit prier pour aller voir, à Gien, Mme de Monnier, comme le lui demandait Mirabeau. Il y fut, cependant, à quelque temps de là, et Sophie le reçut au parloir. (V. l'*Introduction*, chap. VI).

beaucoup trop! On m'aimera mieux quand je serai plus rare! Tu ne saurais te figurer la joie que cela a fait dans cette maison! Il parlait toujours de moi d'un air en colère; à présent, c'est avec délices qu'il prononce mon nom, et s'il m'a aperçue, ne fût-ce qu'au travers d'une porte, le voilà radieux pour tout un jour!

Tu as raison, il vaut beaucoup mieux que le Marville n'ait pas eu l'honneur de cette opération, et que j'en aie seule toute la gloire, en me rendant confidence pour confidence. Il m'a avoué qu'il avait été très affecté de ce que je lui avais refusé ma porte, étant malade; je lui fis observer que, dès que je ne trouvais pas décent de le recevoir dans ma chambre lorsque je me portais bien, à plus forte raison lorsque j'étais au lit, et il en convint.

N'aie nulle crainte de la confiance, et encore moins de l'intimité. Pour la familiarité, je l'éviterai très certainement, mais il n'a pas assez d'éducation pour l'éviter dans le propos, dès qu'il est un peu gai, et pour lui tenir bride en main, j'ai toujours l'air contraint avec lui.

Oh! pour les affaires de leur maison, qu'ils s'arrangent tous; je ne veux plus rien faire! Il n'y a pas de plaisir ici; elles ont, toutes, trop peu de consistance. C'est le désagrément qu'il y a des gens avec qui l'on est le mieux : on ignore si, le moment d'après, on ne sera pas brouillé, parce que ce sont des propos continuels des uns aux autres, mais mon plan est pris, actuellement, de m'expliquer de tout, tout de suite et avec tout le monde! Je l'ai déjà fait quelquefois, et cela m'a toujours bien réussi. Le Père ne me craint pas; il aurait plutôt du goût pour moi, qu'il ne m'a pourtant jamais témoigné, mais que sa colère passée et son plaisir présent rendent vraisemblable.

Il y a fort peu de temps que je savais ces propos; je les avais ramassés, quand j'ai été décidée à la querelle, soit pour me monter la tête, soit pour lui en tant dire que je le misse dans son tort. Ses propos étaient moins que rien; si je n'avais pas eu l'envie de l'attaquer par là, je n'avais à lui reprocher que de me nommer « la marquise! » d'un ton dédaigneux, et d'avoir parlé de moi en disant : « *Cette bonne, cette mal faite!* »

Lorsque je lui dis que je le priais de se dispenser de s'égayer aux dépens de ma taille, il voulut nier ; il fut confondu lorsque je lui répétai les termes : il continua le désaveu, mais d'un air si humilié, que sa physionomie avouait. Ce fut là ce qui raccommodait tout.

Cela ne lui était échappé qu'une fois, et devant ses intimes, l'une desquelles (La Bardonnet) l'avait redit à l'abbé, qui me l'avait dit. C'était d'elle que j'avais recueilli tout cela. Il y a un inconvénient à le trop flatter, c'est de lui faire voir qu'on sent qu'il est le maître.

O cher cœur, combien j'ai d'impatience que tu sois au Château ! (1) Mais tu ne parles que de lettres du Bignon ! Ton père ne peut pas, de son autorité, te mettre là : il faut que cela passe encore par le ministre, et s'éternise partout... Enfin ! attendons dimanche ! Elles sont enragées, ces femmes ! Quoi ! c'est en sollicitant pour toi qu'elles barrent les choses par des idées folles ? Moi, je dis qu'il faut, au contraire, que quelqu'un de confiance, comme par exemple la L. (Lol...), dise à ta mère de déclarer très publiquement et très fermement qu'elle ne veut entendre à rien du tout que tu ne sois entièrement libre : nous verrons, ensuite de cela, ce qu'on dira au Bignon.

Je vois que tu vas avoir de l'occupation avec les belles du Château ! (2) Je t'en fais mon compliment ! Tâche pourtant de ne leur pas laisser s'arracher les yeux !

SOPHIE-GABRIELLE.

Je ne veux pas que tu ailles voir la Voil ! (Voillemain) (3).

(1) Au château de Vincennes, par lequel Mirabeau devait passer avant d'obtenir une liberté complète.

(2) Mirabeau, qui chantait quelquefois, pour se distraire, dans les galeries de l'enceinte du Donjon, avait rendu compte à Sophie, comme à Boucher (V. *Mémoires de Mirabeau*, t. II, p. 373, 376), de l'impression que sa jolie voix avait produite sur deux habitantes d'un pavillon voisin : l'une était Mme de Ruault, belle-sœur de M. de Rougemont, l'autre Mme de Sparre.

(3) Mme Buquet de Voillemain (V. l'*Introduction*, chap. IV). La défense de Sophie n'empêcha point Mirabeau de nouer des relations avec cette personne, après sa sortie de Vincennes.

Octobre 1780.

Tu as grande raison de ne pas vouloir faire bouillir ma petite cervelle, car je te réponds qu'elle est furieusement en effervescence, depuis ta dernière lettre, et l'annonce du séjour au Château, car je t'y croyais déjà! Qu'est-ce qu'on attend donc pour cela? Pour moi, j'ai honte, pour tous les La..., que tu n'y sois pas depuis un an! Mais, enfin, de quelle manière y seras-tu? Que nous sachions cela, du moins, jusqu'à ce qu'on ait autre chose à te proposer en place! Il est sûr, cependant, que cela vaut mieux que Pompignan (1) à bien des égards, surtout si tu peux aller à Paris, soit avec quelqu'un à eux, soit seul.

M. de Pompignan est donc guéri? J'en suis charmée. Apparemment qu'au Bignon on n'avait plus que faire de sa maladie! J'aime mieux, en quelque façon, le Château que le Limousin (2), mais pourtant, on quittait celui-ci quand on voulait; il n'en sera pas de même de celui-là, mais je vois qu'il y avait d'importantes raisons contre.

Il faut finir en Provence (3), dis-tu? Mais, vraiment, je ne vois pas que ce soit ta faute, si tu n'y finis pas, mais si la réponse qu'on en attendait s'est réduite aux horreurs que tu me mandes, cela me paraît fort peu avancé! M. de Marignane est un homme atroce: on ne dit point de telles indignités d'un homme sans les avoir entendu proférer à lui-même, sans avoir les preuves les moins équivoques qu'on parle d'un scélérat!

Je ne conçois rien, non plus, à ton oncle, et cela me paraît un jeu joué. Tu sais qu'il a toujours paru ne dire qu'à regret des choses dures, et qu'il semblait qu'on les lui dictât; que

(1) Avant de rendre la liberté à son fils, le marquis de Mirabeau avait songé à l'envoyer quelque temps en Languedoc, chez son ami le poète Lefranc de Pompignan; projet qu'il abandonna ensuite.

(2) Il avait aussi été question d'envoyer le comte chez son beau-frère le comte du Saillant, en Limousin.

(3) C'est-à-dire avec M. de Marignane et avec la comtesse de Mirabeau, qui habitait chez son père, à Aix en Provence.

les circonstances se rapportaient fort au style pour nous le faire penser, et puis, si tout cela ne sont pas des contes en l'air, dès que ton père est revenu, qu'as-tu besoin des autres?

Je voudrais que tu dises si clairement à Dupont et compagnie que tu vois que l'on ne cherche qu'à lambiner et te faire des histoires à dormir debout, qu'il s'épargnât la façon de quelques-unes. Qu'est-ce aussi que cette platitude de consultation chez des avocats? Le R. (Rougemont) est-il homme à être soupçonné de cette complaisance? A-t-on besoin d'aller chez des avocats quand on veut avoir leur avis? (1)

On s'amuse donc, à présent, à redire que tu veux plaider contre ton père? Et c'est Mme de Pailly qui appuie cette sottise! A merveille! Elle est donc retournée aussi, elle!...

Tu trouveras, mon bon ami, que je ne suis pas enthousiasmée des belles nouvelles. Non, je ne le suis pas non plus, parce que je vois que j'avais trop de raisons d'être incrédule. Nous avons toujours été trompés par tout le monde : nous le serons, tant qu'ils auront la possibilité de le faire. Ne t'affecte pas des horreurs du Marignane. Plus tu es au-dessus de pareilles accusations, moins tu dois te peiner de ce qu'un enragé dit dans son accès de rage.

Poudre aux yeux que cette donation que l'on demande à ta mère (2)! Et puis, le fît-on réellement, cela ne m'étonnerait pas : c'est qu'on ne veut pas qu'elle la fasse à la mère de Pauline (3)!

Je t'ai fait part du déplacement de Sartine. Tu m'inquiètes au sujet de M. Le Noir. Ce n'est pas pour rien que l'on nous lambine nos affaires : on sait que les mêmes personnes ne

(1) « On avait persuadé au marquis de Mirabeau, nous dit M. Georges Leloir, que son fils sortait secrètement du Donjon et qu'on l'avait vu chez l'avocat Garat : Mirabeau s'indigne; il proteste, à des dates correspondantes, auprès de Boucher et de Mme du Saillant. Sophie s'indigne par contre-coup, et c'est pourquoi elle écrit cette phrase. »

(2) Pour mettre les biens de sa femme à l'abri de ses dilapidations, le marquis de Mirabeau s'efforçait de l'amener à en abandonner la nue propriété à ses enfants. (V. DE LOMÉNIE, t. III, p. 369.)

(3) Mme de Cabris, dont la fille se nommait Pauline.

sont pas longtemps en place, et l'on nous laisse celui de perdre nos protecteurs!

Bon! la Boucher est donc aussi une créature à passades! Et son pauvre mari qui l'aime tant!... Cela me fait peine! Je n'aime pas que l'on soit dupe de son cœur; cela me fâche, surtout pour notre ami!

Je ne te gronde pas, mon bien-aimé, de ce que tu es laconique; je sais, au contraire, tout ce que je te dois de ce que tu me donnes quelques-uns de tes instants, qui sont si occupés. Ce qui m'en plaira le plus, lorsque tu seras au Château, c'est que tu n'auras plus rien à faire avec cet odieux Rougemont!

Assurément, mon Gabriel, tu peux céder, si l'on s'obstine (1). Cela me déplaira suffisamment, mais il ne faut pas lui donner de l'humeur. Tâche, du moins, que ce ne soit ni humilité, modestie ou toute autre raison; cela me ferait trop de peine! Fais aussi qu'elle n'ait avec toi, devant moi, aucune manière qui me force à voir ce qui est entre vous deux!

Je crois, Minon doux, qu'il ne faut songer à l'exil qu'après l'accommodement, mais je voudrais qu'on t'en donnât parole pour alors (2).

---

9 novembre 1780.

J'ai bien peur, mon pauvre Mimi, que, puisque la Pailly va te voir, elle ne te fasse faire le saut périlleux!

(1) Allusion aux sollicitations amoureuses dont Mirabeau se disait l'objet de la part de la grande dame qui le protégeait et que, dans ses lettres, Sophie désigne par le monosyllabe *Lol*...

Le mystificateur ne s'en tiendra point là : on le verra, ci-dessous, conter à Mme de Monnier qu'après lui avoir fait rendre la liberté, Lol... viendra en personne la chercher à Gien.

(2) Sophie désirait que la peine de la détention à laquelle elle avait été condamnée fût commuée en exil, et que ce changement constituât une des clauses de son accommodement avec M. de Monnier. Mirabeau lui avait promis, si son vœu se réalisait, de venir partager sa retraite.

C'est une bien bonne chose que ce que tu me mandes de la lettre du bailli (1). et aussi de la négociation! Mais si tu es sûr de ce que tu me dis en finissant, cela est encore meilleur. Oui, Mimi d'ange, je sais qu'il n'y a rien de perdu, mais tu m'as fait faire la chair de poule en me parlant de ce que tu as dit à Dupont de mes lettres à lui, devant Bon Ange! Je tremble toujours qu'il ne confronte les dates!

Mon Dieu, oui. mon cher Gabriel. il faut que tu fasses bien des agios (*sic*) à du Saillant, afin qu'il chante tes louanges. Il m'aurait paru plus simple que sa femme l'accompagnât que l'autre dame (2)!

Mon cher Fanfan, je te dirai que l'avis de Dupont d'accueillir le Mar. (Marville) et d'accepter les propositions de tout le monde me fait penser que ton père aimerait autant que mes affaires finissent sans lui. Cependant. le temps du rendez-vous Sallier et Valdahon approche (3); je recevrai toujours les mêmes propositions. Il serait bien fâcheux si tes affaires n'étaient pas alors à un point où je pusse les accepter: tout mon travail. jusque-là. sera de les traîner en longueur.

Mais. mon cher Minon. où prends-tu donc que je vais voir le Père chez lui? Je n'ai jamais vu. ni cru que tu me le conseillasses, et. si tu l'avais fait. je n'en aurais rien fait du tout!

Non. en vérité. je n'irai pas. tant que je serai ici d'ordre du roi. Je ne comprends pas comment tu vas croire aujourd'hui que j'y vais, et me dire qu'il y aurait peu d'inconvénient à ce que cela fût quelquefois. Je ne connais qu'un cas où cela fût supportable. ce serait celui. où. ayant à dîner des personnes de ma connaissance, il me proposerait d'en être. Mais. en tête à tête, aller amicalement chez lui. comme la Montagu et la

(1) Jean-Antoine Elzéar, frère cadet du marquis de Mirabeau. était bailli de l'Ordre de Malte. (1717-1794.)

(2) C'est-à-dire l'accompagnât au Donjon où il devait venir chercher son beau-frère pour l'installer au Château. « L'autre dame » est sans doute Mme de Pailly, que Sophie nomme au début de sa lettre.

(3) Le président Sallier et M. de Valdahon avaient pris rendez-vous pour essayer de régler ensemble la situation de Mme de Monnier.

Villiers (1), non, vraiment! Il serait bien plus simple que je le laissasse venir chez moi, ce qui lui arrivait peut-être une fois par mois, mais après la manière dont je lui ai parlé, la tentation ne lui en reprendra pas! Ainsi, quand je t'écris : « J'ai été voir le Père », cela veut dire : « Je suis entrée à la cuisine pendant qu'il y était. » Je prends, pour cela, quelque prétexte, ou, tout uniment, j'entre pour le voir, et c'est l'affaire d'un quart d'heure, parce qu'au coup d'une heure, il sort ordinairement.

Le Minime, son adversaire (2), est parti, aujourd'hui, pour aller à cent lieues d'ici.

Je crois que nous supposons beaucoup trop gratuitement de l'amour à lui pour moi (3). Tout ce que je puis t'en dire, c'est qu'il n'y a rien du tout à lui reprocher. Si sa très grande pique l'avait fait juger tel, la dame était fort piquée aussi, et n'est cependant pas amoureuse!

Non, mon joujou chéri, je ne tairai rien de tout ce qui peut te procurer du plaisir, dussé-je même en souffrir. Il est certain que, comme ce n'est que depuis ma détention que je connais les désirs assez vifs pour en être tourmentée, moins je suis accoutumée à cette souffrance, plus elle m'est importune. Cela prend singulièrement sur mon humeur : sans avoir lieu d'être mécontente de personne, je grogne tout le monde. Il y a des jours où je ne serais bonne qu'à souffleter! Sans avoir aucun sujet de chagrin, je me sens le cœur gros, opprimé, je m'impatiente de tout, je me ferais volontiers du mal, ne pouvant pas en faire aux autres! Cette situation qui, sans être continuelle, est assez fréquente pour me rendre quelquefois insupportable à moi-même, est la suite d'autres impatiences.

Si, mon Mami, je te crois aussi tourmenté, et je te le crois même davantage, en raison de ton tempérament et de ta conformation.

(1) Habitantes de Gien dont Sophie recevait parfois la visite.

(2) Le P. Maillet était en procès avec un P. Minime du nom de Le Tellier, pour une question de préséance à la procession.

(3) Ces derniers mots, chiffrés dans l'original, s'appliquent au P. Maillet.

Tu me fais grand plaisir, mon bon ami, de m'envoyer tes *Contes* (1), car tu ne me les as laissé lire que bien en courant! Je t'en remercie de tout mon cœur, et aussi de l'exemplaire que tu me promets pour Onef (Formier). J'accepte avidement celui que tu me proposes pour Ysabeau, car c'est aussi un de tes humbles admirateurs, et, comme j'ai souvent occasion de lui parler de toi, il montre un enthousiasme qui me fait plaisir. Mais à quoi donc Bon Ange a-t-il songé de ne te retirer que douze exemplaires? Je ne crains pas, cher ange, que tu manques d'ouvrage, mais très fort d'yeux pour le faire. Pour du temps, tu assures être occupé : on en a tant en prison, hélas! et l'on t'y laisse!

Tu feras très bien d'envoyer ta *Conversion* (2) à W. Elle se paye, là, très cher. Je suis fort aise que Bon Ange n'en veuille point (3).

Combien t'est payé ton dernier livre? Oui, mon cher bien-aimé, je m'abonne avec toi pour que tu ne m'écrives qu'une page par courrier jusqu'à ton déménagement, car je ne veux pas non plus que tu t'écrases pour moi!

(1) *Recueil de Contes*. Londres. 1780 In-8.

(2) *Ma Conversion, par M. D. R. C. D. M. F.* (M. de Riquetti, comte de Mirabeau, fils). Londres, 1783, in-12 de VIII-248 pages, avec un frontispice et cinq figures accompagnées de légendes tirées du texte, a été réimprimé sous le titre de *le Libertin de qualité, ou confidences d'un prisonnier au chateau de Vincennes*, écrites par lui-même. A Stamboul, de l'imprimerie des Odalisques. 1784 In-16 de VIII-317 pages, avec huit figures

Il a encore été imprimé sous le titre de *Vie privee et libertine de Mirabeau*. Paris. 1791, in-8 avec figures, tirées sur les planches du *Libertin de qualité*.

Il ne faut pas confondre ce roman de Mirabeau avec l'ouvrage en forme de lettres intitulé *Ma Conversion* (A Stamboul, de l'imprimerie des Odalisques, 1783), réimprimé à Londres en 1784 sous le titre de *Lettres de Julie a Eulalie*, et en 1785 sous celui de *Correspondance d'Eulalie* (2 vol. in-12) (Nous devons ces renseignements à M Alfred Bégis)

(3) On voit que si Boucher aidait volontiers Mirabeau à trouver des éditeurs, il ne poussait cependant pas la complaisance au point de se compromettre en cherchant a faire imprimer une œuvre licencieuse telle que *Ma Conversion*.

14 novembre 1780.

Mon bien aimé. voici une lettre de ma mère, que j'ai reçue dimanche, trop tard pour te le dire. Elle est fort bien et me tranquillise sur tous les points. La voici :

« *9 novembre.* — J'ai reçu deux de vos lettres ensemble, ma fille, et la troisième a détruit l'inquiétude que j'avais que vous n'eussiez du désagrément. Puisque vous saviez ce que c'était que Labiche avant son entrée. vous ne deviez avoir aucune liaison particulière avec elle. Si elle est enfin sortie, ne la revoyez jamais. Si elle s'avisait de vous écrire. ne lui faites point de réponse. Il faut éviter tout commerce avec les catins, et compter qu'elles sont communément tracassières, menteuses, friponnes, gourmandes, etc. Si les parents de cette fille ont de l'honneur, ils ne lui laisseront pas épouser un garnement. Il faut qu'il soit bien mauvais sujet, puisqu'il vous donne des craintes pour le feu, mais ce qui doit vous rassurer, c'est que les incendiaires sont brûlés par le bourreau sans que le supplice puisse être changé en faveur du sexe, ni de l'état des personnes, et, comme personne ne l'ignore, il ne s'y exposera pas! »

Ceci est un petit « avis au lecteur », de peur que nous n'ayons envie de mettre le feu nous-mêmes; cela est, en effet, fort tentant!

« Evitez, ma fille, autant que vous le pourrez, de menacer de sortir. Le changement ne serait pas du goût de votre père; d'ailleurs, si cela arrivait, vous ne seriez même plus dans le district de la police de Paris, et cela vous ôterait des relations qui, effectivement, ne vous sont pas avantageuses, mais qui vous plaisent; vous pouvez m'entendre! »

Réponds-lui, à ce sujet, de manière à lui persuader qu'elle ne les empêchera nulle part.

« Votre Cordelier (1) est un homme d'un caractère un peu

(1) Le P. Maillet.

emporté, et n'a point eu d'éducation, mais la facilité avec laquelle il vous a fait des excuses prouve que ce n'est pas un homme méchant, et qu'il a de la religion. Vivez avec lui honnêtement, et sans sécheresse, et sans aigreur. Vous lui avez promis d'oublier le passé : remplissez votre promesse; ne relevez pas le propos qu'on lui prête, que « tout cela n'est qu'enfantillage ». Une créature sans honneur peut calomnier et, si elle vous a supposé un conseil, elle a pu aussi lui supposer ce propos-là. »

Elle me dit, au sujet de bois qui n'est pas tout porté sur le même mémoire : « Je veux que vous soyez bien bien chauffée, et, pour cela, que votre bois soit acheté. Je vous assure que, pour peu que vous veuillez réfléchir, vous sentirez que vous n'avez pas à vous plaindre, car enfin il faut que vous vous rendiez justice. Ce n'est pas seulement au couvent que l'on fait des fagots!

« Vous dites que l'on vous a mandé que votre sœur (1) parlait de vous avec animosité (je crois t'avoir dit que je lui en avais touché un mot, lorsque je lui parlais de la lettre qu'elle a écrite à l'abbesse). Ce n'est pas là le sentiment que vous inspirez : on lui dit, à elle, que vous craigniez qu'elle n'empoisonnât votre fille (je l'avais presque fait entendre à Sallier et dit très clairement à la Douay; de plus, de défendre très formellement à la nourrice de la lui laisser toucher. Je pense que c'est par la Douay qu'elle l'aura su; il paraît que c'est elle qu'elle soupçonne de me l'avoir dit). Cette odieuse imputation n'a pu que la révolter; elle me l'avait cependant cachée, et ce n'est que sur ce que je l'avais chargée de raisonner avec M. Sallier à son retour, qui n'est que dans le courant de décembre, (si elle est, dans ce temps, encore à Paris!) qu'elle m'a répondu qu'à moins que je ne lui trace ce qu'il faudra lui dire, elle ne s'en mêlera pas, voulant éviter que vous ne désapprouviez tout ce qui viendrait d'elle.

« Depuis qu'elle connaît vos sentiments, elle a évité de pro-

(1) Marie-Victoire de Ruffey, chanoinesse de Salles, sœur de Sophie, était venue, vers cette époque, faire un assez long séjour à Paris.

noncer votre nom; vous devez sentir, ma fille, que votre sœur n'a pas besoin de se renommer de nous; elle est aimée et estimée de tous ceux qui la connaissent; elle a beaucoup de bonnes connaissances, et elle pourrait vous être utile, si vous n'aviez pas d'aussi injustes préventions. C'est vraisemblablement la même personne qui vous a parlé d'elle, qui lui a aussi parlé de vous, et, s'il lui a dit la vérité, cela ne fait pas plus d'honneur à votre cœur qu'à votre discernement. (Ce *il* me confirme que c'est Sallier. Cependant elle sait qu'il ne m'écrit pas. Il faut donc que ce soit M. Le Noir qui lui aura refusé de la lui laisser voir.)

« Je vous embrasse. Je compte retourner à Dijon à la fin de la semaine prochaine. »

Tu sauras, cher amour, que le Marville a demandé de mes nouvelles, avec beaucoup d'empressement, au Père. C'est même la première chose qu'il lui a dite. J'ai tiré celui-ci à part, d'un air de confidence, et je l'ai prié de savoir de lui, sans avoir l'air d'en être chargé, s'il viendrait ou non aux Saintes-Claires. Il y a dîné aujourd'hui, et demain il m'en rendra compte. J'ai dit au Père que ce n'était pas que j'eusse rien à lui dire, mais que, comme cela m'assujettissait à m'habiller, j'étais bien aise de savoir à quoi m'en tenir. Il m'a répondu que, comme il y était toujours venu, il y viendrait sûrement cette fois-ci de même. Je lui ai dit que c'est que nous nous étions quittés un peu brouillés, qu'il pouvait l'avoir appris au château (1). Il en est convenu, mais nous n'avons fait aucun détail.

Il s'est promené un quart d'heure avec moi tantôt. Il est venu me trouver pour cela au cloître. J'irai demain à la cuisine, savoir sa réponse, mais il m'a dit qu'à l'air d'empressement du Marville, il ne doutait pas qu'il ne vînt.

En attendant, ma couturière me fait attendre une lévite qu'elle me coupe, et il faut que je sois tous les jours parée comme une épousée ou un souillon.

(1) Le château ici désigné est celui de Gien, où le P. Maillet servait de chapelain à M. de Marville.

Je suis bien contente, mon cher enfant, du retour de ton père : il faut espérer que cela amènera le bout, comme tu dis. Moi, je pense qu'ils te laisseront là, jusqu'à ton quartier. Cette chienne d'économie te coûtera quelques jours de plus : heureux si nous en sommes quittes pour cela! Cependant, d'après la lettre de Dupont dont je t'ai envoyé copie, je ne vois pas qu'il reste aucun obstacle à lever encore.

Je te dirai, mon joli joujou, que j'ai été fort contente de lire, dans la lettre de celui-ci, que tu t'impatientais, car cela m'affligeait d'avoir à te reprocher la patience!

Qu'est-ce que c'est que ce conseil dont il dit que tu t'es moqué? Promets-lui le renvoi de ses lettres, car il en paraît déjà inquiet.

J'ai vingt-six ans, mon Gabriel, cela est vrai, mais le 9 janvier j'en aurai vingt-sept. Lorsque j'en aurai trente, si je suis encore dans la même position — ce qui me paraît impossible, car mes affaires ne peuvent pas tenir jusque-là, — mais j'entends, si je ne suis pas libre, cela m'échauffera furieusement la cervelle!

Parlant de *dératés*, je me rappelle qu'une des injures du marquis, en badinant, c'était de me dire que j'étais une *dératée;* c'est une expression assez commune en Franche-Comté. Ma foi, il avait raison, le pauvre corps, car il m'avait furieusement... *(sic)*, et, si je n'avais eu affaire à toi, je n'aurais été *dératée* de ma vie!

Le 18 novembre 1780.

J'ai reçu ta tendre, ta délicieuse lettre, ô mon bien-aimé, mon Gabriel si chéri, si digne de l'être éternellement! Elle m'a mis du baume dans le sang, et je suis enchantée de voir que le côté où tes inquiétudes les plus vives se portaient est absolument sans danger.

Tu as eu tort de ne me pas dire tout de suite que Ysa... (1) te déplaisait autant que tout animal portant chapeau. Je n'aurais guère pu le moins voir, mais je lui aurais fait moins d'honnêtetés et de prévenances. Je t'en aurais surtout moins parlé, si j'eusse prévu que cela te fatiguait. D'ailleurs, il va être moins assidu. Il vient même à la maison sans me voir, mais plus ordinairement, il passe chez moi. Il m'a amené, la dernière fois, son frère, qui est un enfant de onze ans (2), et qui le tourmentait pour venir. Il a bien fallu faire goûter cet enfant et lui tenir compagnie, mais je vois que ce sont les tête-à-tête que tu crains le plus. Ils sont très rares parce que la Saint-M. (Victoire) n'en donne pas sa part au chat, et que, d'ailleurs, je lui ai dit d'y rester.

Mon fanfan, je ne suis presque jamais seule avec Ysabeau, et quand Phr. (Victoire) se trouve obligée de nous quitter, elle y revient toujours le plus tôt qu'elle peut. Oh! oui, mon cher ange, c'était cette discussion qu'il m'importait que tu éclaircisses et sur quoi j'avais bien à cœur que tu t'expliquasses vite. Ah! tu ne pouvais pas le faire plus tendrement que tu le fais! Cher, cher tout, crois que je suis aussi incapable d'une infidélité involontaire que méditée!

Je me suis examinée là-dessus, et plus sévèrement encore depuis que je t'ai vu alarmé et que j'ai soupçonné le sujet de ton alarme, de sorte que, quand j'ai vu qu'elle portait principalement là-dessus, cela m'a fait le plus grand plaisir. Je n'ai point une fougue de tempérament à craindre et, quoique le mien me fasse souffrir, je ne m'en crois point assez pour qu'il me fît perdre la tête au point et assez vite pour être dangereux.

Mon cher enfant, promets-moi de te dire que l'exemple que tu cites de *Zaïre* et de Montperreux n'est point comparable au cas dont il s'agit. Je conviens que cette dame n'avait pas d'amour, mais elle avait de l'amitié, et assez vive pour cet

(1) Le docteur Ysabeau.

(2) Benjamin Ysabeau (1769-1857), qui fut, plus tard, payeur à l'armée de Sambre-et-Meuse, et ensuite chef de division à la préfecture du Cher.

homme. Ils avaient bien des privautés ensemble, puisqu'ils s'embrassaient constamment sur la bouche, et même plus tendrement encore, ce qui ne m'est arrivé qu'avec lui. Ils étaient assis sur le même lit, ils étaient dans l'affliction d'une séparation, d'adieux, de contrariété excessive, et puis je crois que la nervosité poussait aussi un peu cette pauvre dame! Tu vois, mon enfant, d'après toutes ces différences, que ta comparaison ne vaut plus rien, car certainement, ici, on n'imaginera pas de prendre aucune familiarité avec moi, et encore moins de commencer par la fin. Peut-être bien qu'un homme comme toi imaginerait de faire quelques tentatives, mais songe donc quelle distance de celui-ci à moi!

Non, tu n'avais pas conté l'histoire que tu me dis aujourd'hui! L'exemple se rapprocherait davantage, mais, mon ami, je ne perdrais pas la tête si vite; on n'osera pas ici ce que Gaub. (Gabriel) osa là. Le temps manquerait, les occasions, etc., et puis je suis sur mes gardes! J'entends que ce n'est que le tempérament que tu crains et que tu ne me fais pas la cruelle injustice de soupçonner mon cœur capable de te manquer, mais tu n'as pas plus à craindre de l'autre côté, ô ma vie!

Je vois avec douleur que, quand tu ne me crois pas de désir, tu crois moins à mon amour. Quand tu m'en sais, tu t'inquiètes, tu me crois au moment de t'être infidèle; j'en ai certainement, mais je te le répète, jamais si violents que seule, inquiète, chagrine. Toi seul m'en donnes, mon bien-aimé : je ne suis pas offensée, mais l'excès de ton amour te montre des dangers qui n'existent pas.

Mon fanfan, tu mets là un *tant de plaisir* qui n'y va guère bien! Il est vrai que cela m'amuse de causer avec Ysabeau, mais si tu avais éprouvé de quel ennui il est de n'avoir habité encore avec nul être qui eût le sens commun, de demeurer avec une chose assez bête pour ne pas comprendre les choses les plus simples, qui m'interrompt au milieu d'une romance pour me demander : « Qu'est-ce que cela veut dire, *subir la mort?* » Qui me dit, d'un air dédaigneux, après avoir entendu celle de Daphné : « Ah! vraiment oui, je crois cela, par

exemple! » tu conviendras qu'il y aurait moins d'ennui dans la société unique d'un chien, qui, du moins, ne me dirait pas de telles bêtises, s'il pouvait faire mon lit et mon feu! Si tu avais éprouvé, dis-je, combien il est dur de vivre avec des brutes, tu ne serais ni fâché, ni étonné que j'accueillisse quelques moments de distraction.

Aujourd'hui, j'ai passé trois quarts d'heure avec le Père. Nous avons parlé Franche-Comté. Il m'a dit des anecdotes. Je me suis aussi bien amusée que dans une visite d'Ysabeau. Mais, ce que je préfère de celui-ci, c'est qu'on n'a pas besoin de lui tenir la bride si roide que l'autre, n'étant pas toujours prêt à broncher, comme le Père.

Oui, mon tout ange, je ferai tout ce que tu me recommandes, sois-en assuré, et tu sauras toujours tout, mais je vois d'autant moins de danger que je me suis plus examinée. Je me suis demandé, si j'avais le cœur libre, si je m'accommoderais d'Ysabeau, et je me suis répondu que non. On peut être d'une société agréable et n'être pas bon pour un amant. De plus, il faut aimer pour se faire aimer! Je ne lui vois nulle envie qui y tende et je l'épie: il n'est pas dangereux que je lui fasse d'avance; ainsi, mon bien-aimé, sois en repos, je t'en conjure, tu as tout lieu d'y être!

Le 20 novembre 1780.

Mon toutou si cher, tu devines sûrement que je suis indignée des propositions qu'on te fait. Quoi! ton père prétend que tu sois prisonnier à sa volonté du temps, des circonstances et du lieu! Quoi! sur un caprice qui lui prendra ou sur une calomnie qu'on lui fera, tu te verras reprendre, sans espoir de recourir à personne? Cela me fait frissonner! Il me paraît, cependant, que tu as accepté. A sa place, si je voyais mon fils si docile, je devinerais qu'il ne se fait mouton que pour un temps!

Je crois, cependant, que tu as bien fait d'accepter, et qu'il

faut généralement accepter tout ce qu'il proposera, parce que des plus mauvaises choses il en peut résulter de bonnes, et puisqu'il est vraisemblable que tu seras bientôt placé quelque part, et que cela finira cette inquisition. Cette lettre de cachet ne porte donc pas que c'est au château de Vincennes? S'il allait te mettre ailleurs! Hélas, mon enfant, songe que tu vas être entouré de précipices, que la moindre démarche, je ne dis pas légère, mais interprétée, te replonge au Donjon! Hélas! c'est ce qu'ils veulent! Tes dernières nouvelles ne me paraissent donc rien moins que bonnes.

Qu'est-ce encore que tout ce tortillage de faire demander par M. de Nivernois? Ton père ne peut pas écrire lui-même à M. de Maurepas? Il ne veut pas paraître.... mais qui paraît donc? Qui nommes-tu *ils ont*? Si l'on accorde la lettre de cachet telle qu'ils la demandent, ce sera le plus grand monument d'esclavage de notre patrie! Il n'en faudrait pas plus, à mes yeux, pour déshonorer la France et son gouvernement, si elle ne l'était pas déjà! Et cela s'étendra-t-il à l'éternité? Cela te suivra-t-il hors de Vincennes?

Encore une brillante trouvaille que de vouloir te ramener au Donjon le soir! On le ferme à cinq heures! Il serait bientôt défendu de le rouvrir sur toi! Tu vois bien, aussi, qu'ils ont toujours soin de donner des paroles qu'ils ont l'impossibilité de tenir, pour t'accoutumer (et tu dois l'être) à leur en voir manquer. Te promettre que cela sera conclu ce mois-ci, me paraît dans ce cas-là.

Bon Ange a raison, le moindre retard met à leur merci, et ils n'oublieront pas de s'arranger en conséquence.

Dupont m'impatiente avec ses raisonnements et ses admirations. Voilà vraiment une chose bien digne de louanges qu'un homme qui s'entête à suivre un parti, quand il est mauvais et dur! Si c'est de *vouloir* toujours qui le charme, qu'il s'extasie donc sur nous, car nous avons toujours voulu, nous voudrons toujours nous revoir!

Je suis bien aise qu'il ait écrit et qu'il parle comme tu le dis à M. de Nivernois. Il était bien essentiel de le désabuser;

c'est une drôle de politique que celle de ton père : il donne de bien mauvaise grâce ce qu'il laisse prendre!

Non, mimi, ne me fixe pas au 30. Non, je vois fort loin tout ce qui peut être bon ou agréable. Fais-moi donc le plaisir de jeter un coup d'œil sur tous leurs mensonges : Dupont devait arriver, puis la Pailly, puis tout le monde; puis ce ne sera personne, et de tout de même. Je ne te fais pas faire ces remarques pour irriter ton impatience, mais pour que tu juges seulement tout le fond qu'il y a à faire sur eux.

Je ne suis pas fâchée du tout de l'incognito que l'on veut te faire garder au Château (1) : il est d'un ridicule complet, mais il te donnera plus de liberté à bien des égards. Mais défie-toi de tout, sois sûr que tu ne seras entouré que de traîtres et d'espions; que tu seras pris sur toute parole et action. O mon fanfan, sois prudent, je t'en supplie! Point de confident!

Je ne suis rien moins que contente de la Pailly. Il me paraît que tous ces tortillages ont l'air de venir d'elle. Pour Bon Ange, j'en suis enchantée : c'est là un véritable ami! Son maître (Le Noir) répond aussi, autant que nous pouvons le désirer, à ses sentiments. Que la fortune nous les conserve tous deux! Ah! je le crois, cher Gabriel, que ta santé succombe! Eh! qui y tiendrait? Mais, mon bien-aimé, prends-y garde, tu te livres trop facilement à croire à la possibilité de ce que tu désires, j'entends la possibilité prochaine. Tu vois déjà le Saillant, mais que d'obstacles encore!

Oui, mon ange, je sais combien il est plus utile que tu passes ton temps à faire tes affaires qu'à m'écrire plus longuement, et utile même pour l'amour, mais au moins je voudrais que tu ne songeasses pas à faire des livres!

Je t'envoie le reste des anecdotes que tu m'as demandées.

Elles ont retrouvé, ici, ce procès-verbal dont je t'avais parlé (2), mais à peine me l'avait-on donné, qu'on est venu me

(1) Le marquis de Mirabeau exigeait que, jusqu'à nouvel ordre, son fils ne portât d'autre nom que celui d'*Honoré*.

(2) Document manuscrit relatif à la ville de Gien dont, on le sait, Mirabeau avait entrepris de retracer les annales.

l'ôter pour le porter au Père, qui le veut copier afin de le donner à un avocat de Paris qui, dit-on, est ici, et qui va, de pays en pays, chercher des souscripteurs pour un ouvrage qu'il fait, concernant les maisons religieuses. Elles ne s'y sont pas abonnées, parce qu'elles n'ont point d'argent et qu'elles ne savent pas lire, et cet écrit me reviendra incessamment. Je crains qu'il n'y ait rien qui vaille, dans les deux pages que j'ai lues. J'y ai trouvé un style indigeste et des bêtises à chaque ligne : « Ces saintes filles, ces bienheureuses, ces édifiantes dames, etc. »

Connais-tu, minon doux, un livre nommé *Les Méditations* d'Hervey (1). C'est un anglais qui a écrit dans le goût d'Yung, et qui est traduit aussi par M. Le Tourneur. Il y a des réflexions sur les tombeaux qui m'ont fort touchée et émue, et l'on y rencontre souvent de belles pensées. Comme cela est beaucoup trop hors de la portée de la Saint-M. (Victoire), elle s'en moque et en fait la critique, mais, quoi qu'elle en puisse penser, il y a de fort belles choses !

Ce 1er décembre 1780.

Mon cher ange d'amour, ils ont donc trouvé moyen de t'avancer de quelques jours ! Oh ! les braves amis ! Mon bien, j'aurai tant de plaisir à lire une lettre de mon époux, datée du Château ! Comme je l'attends, comme je la baiserai !

Je suis bien aise que du Saillant aille te chercher ; cette démarche était convenable. Oui, Madame est fort contente ; cependant Madame, qui met toujours tous les possibles contre elle, a peur encore que l'on veuille la lettre d'Am. (Amelot) lui-même (2), mais je me garderai bien de dire cela à Monsieur,

(1) *Méditations et contemplations, contenant des méditations au milieu des tombeaux, des réflexions sur un jardin de fleurs, et un discours sur la création*, par James Hervey, théologien anglais (1746, in-8).

(2) Sophie ne se trompait point : avant d'autoriser l'élargissement de

car si, comme je m'en flatte, cela n'était pas, Sa Seigneurie me sauterait sur le corps, et comme nous sommes encore fort éloignés l'un de l'autre, il pourrait tomber dans l'entre-deux! Pour ne pas t'exposer à cette chute, je me tais donc.

Il est assez désagréable pour ta mère que, presque au moment d'un jugement, son procureur la quitte. Mais ce n'est pas un mal; si cela le retarde, tu en auras plus de temps. Fais toujours tout voir à Dp. (Dupont) de ce qui se passera entre elle et toi (1), pour qu'on ne puisse, sur rien, t'en faire des griefs avec ton père. Il me paraît que ton père fait, à son égard, tout ce qu'il peut faire pour favoriser tes plans.

Prends garde encore à une chose : quand tu parles des 50 mille livres de rente de ta mère, c'est un peu pour le public. Tu sais bien, aussi, qu'elle est abîmée de dettes! Ainsi, fais attention à tout cela pour les engagements que tu prendras avec tes frères et sœurs. Sache ce que tu toucheras, avant de promettre de donner.

Charmante proposition qu'elle te faisait là, vraiment, d'attendre! Oui, sans doute, elle se trouve fort bien, enfermée, apparemment, elle!

Fanfan cher, conter une anecdote n'est la voler qu'autant qu'on se l'attribue, mais la tienne était très joliment contée; je n'ai garde de te le contester. Sa Grandeur est dédaigneuse : *elle ne lit point de proverbes !* Moi qui en ai lu, j'en ai trouvé de fort jolis, il est vrai, dans un grand nombre de mauvais, quoique ceux que je t'ai cités soient presque tous jolis.

Tu m'apprends une grande nouvelle, en me disant que ton frère est avec Guichen (2)! Je le sais aussi bien que toi, mais Guichen revient. Ton frère reviendra-t-il aussi? C'est ce que je te demandais.

son fils, le marquis allait exiger non seulement des lettres d'Amelot et de Le Noir, mais encore une lettre de M. de Maurepas.

(1) C'est-à-dire entre la marquise de Mirabeau et lui. Le comte avait, en effet, promis de faire ses efforts pour terminer par un accommodement le procès soutenu, depuis 1762, par son père contre sa femme.

(2) Parti, au début de l'année, avec le grade de capitaine, sur un des vaisseaux de Guichen, le chevalier de Mirabeau illustrait son nom en Amérique, par sa bravoure et ses actions d'éclat.

J'ai les deux mains pleines d'engelures et, comme je ne peux pas broder avec des gants, quand l'air ou la chaleur me les font cuire ou démanger à ne pouvoir plus y tenir, j'y mets de la pommade, et, pendant que je suis obligée de les laisser ainsi, je fais tout ce qu'il me faut faire, afin d'avoir, dans mes bons moments, le temps de l'employer tout à tes manchettes. Les jours que je n'écris pas, j'y travaille onze ou douze heures, mais les engelures me gênent beaucoup.

Comme tu m'as vanté les dindons du Gâtinais, j'ai donné ordre qu'on m'en trouvât un bon. Je te l'enverrai, mais il n'est pas encore acheté. Je veux être sûr que tu sois dans ton ménage, pour qu'on ne le mange pas sans toi !

Le 2 décembre 1780.

Mon bien aimé (1), il est donc vrai, enfin, que tu vas être libre ! Il me semble bien qu'en effet cela devient positif. Ah Dieu ! quel bonheur ! Mon époux, je ne ferai point de question indiscrète, mais tâche surtout que rien ne s'oppose à tes courses parisiennes, comme Dp. (Dupont) les nomme. Les affaires en iront bien plus vite, lorsque ce sera toi-même qui les feras ! Expédie le plus tôt possible celle de Besançon (2). Tu me diras quand il me faudra t'envoyer la clef (3). Il me semble que, si j'adresse de tes lettres chez Fontelliau, cela sera bientôt deviné. Tu devrais, du moins, me les faire adresser à sa femme. Je ne me soucie pas trop que tu emploies la Ruo (Ruault) !

(1) L'original de cette lettre appartenait à feu M. Brénot, le collectionneur bien connu, qui nous l'a communiqué par l'obligeante entremise de M. le vicomte de Grouchy.

(2) On a vu plus haut Mirabeau se décider à porter l'appel du jugement de 1777 devant le parlement de Besançon.

(3) Cette clef devait servir de modèle à celle que Mirabeau se proposait de faire exécuter pour ouvrir une des portes du couvent des Saintes-Claires.

J'aime beaucoup le conseil de ne te mettre qu'un mois chez Fontelliau. Je te renverrai la lettre de Dp. (Dupont), avec celles que j'en ai déjà, dans le premier paquet que j'aurai à te faire passer, car il me semble qu'il aime à recueillir ses papiers.

Je voudrais que tu me fisses une lettre pour ma mère, pour lui apprendre ta sortie et la prier de se dispenser de donner ici des ordres. Il m'est fort essentiel de les prévenir, car, quelque bonnes filles que soient l'abbesse et la vicaire, ce sont des têtes sur lesquelles il n'y a point à compter. Elles s'intimident trop aisément; elles ont beau me vouloir du bien, les folles (je puis dire *les*, car elles sont cinq qui méritent les Petites-Maisons, sans parler de celles qui y ont des droits, mais plus éloignés) les menacent d'écrire contre elles aux supérieurs, et avec ce mot-là, on leur fait tout faire.

Mets bien tous tes papiers et toutes tes affaires en ordre, mais, dès que tu seras installé au Château, fais-toi rendre les dépôts confiés et tâche de te faire donner aussi les cent mille francs (1) !

Je conviens que je suis un peu contrariante, mais cette guenon de Phr. (Victoire) pense tant à ma mort, qu'elle m'en impatiente. Quand elle entre dans ma chambre pour faire mon feu, elle ne cesse de bavarder jusqu'à ce que je lui aie répondu. Si j'ai envie de dormir, je lui dis de se taire, et puis elle pleure ! Quand je lui demande la raison de ce train du matin, elle dit que c'est pour savoir si je ne suis pas morte pendant la nuit, et cet empressement de s'en assurer pour vite enlever mes papiers, de peur d'être compromise, est une attention dont je ne puis pas lui savoir un gré infini !

Si, si, dis aux incrédules toutes les bonnes choses, c'est le moyen de les convertir ! Tu auras fait une belle cure : je suis

(1) « Les dépôts confiés », c'est-à-dire l'argent remis en dépôt dans les bureaux de la police, avant l'entrée au Donjon. — « Les cent mille francs !... » Mirabeau comptait-il réellement sur une pareille somme? Cela est fort possible, de pareilles illusions étant fréquentes chez les prodigues. Quoi qu'il en soit, il ne les toucha point : le dénûment dans lequel il vécut en sortant de prison en offre une preuve convaincante.

comme saint Thomas, je veux voir, je veux toucher même! Oh! comme je toucherai avec mes lèvres! Comme je mettrai sur mon cœur la lettre qui m'apprendra ta délivrance!

Mon tendre cœur, tu es bien sûr que ton père ne voudra pas que tu sois ailleurs qu'à Versailles. Je n'aime pas trop cet ordre à volonté. Il ferait penser qu'il a envie de te promener ainsi de lieu en lieu.

Je suis fort aise que tu sois bien avec le duc de Nivernois (1). Il devrait travailler, à présent, pour toi, à finir ce maudit procès, et puis à te faire avoir une place à Paris, c'est-à-dire à la Cour, car, à quelques égards, je t'aimerais encore mieux là que courant aux guerres ou galopant dans les pays étrangers, quoique j'aie bien peine à comprendre comment tu pourrais te dispenser de quelques voyages, ne fût-ce que pour travailler aux affaires de tes amis, toi et moi (2).

Que Bon Ange est aimable de se tant donner de peine! Vois combien tu as de rivaux, maintenant! J'aime Bon Ange, j'aime Dupont, j'aime ton père, ses dames, tout le monde, tous ceux qui t'aident à sortir, ne fût-ce qu'en te poussant du doigt! Je suis bien contente que ce premier te mène faire un petit tour à Paris. Tu seras si aise de te trouver au grand air! Tu verras M. Le Noir, peut-être ta mère, sûrement Dupont. Oh! comme tout cela me fait bien aise! Comme le Mar. (Marville) va être stupéfait, à son tour, quand, en retournant à Paris, il saura que tu es comme libre! Il est un peu temps que nos amis le deviennent à leur tour, car il y a longtemps que nous le sommes!

Je suis fort contente de la lettre du Marv. (Marville) à la sœur (3). Elle se conduit fort bien, celle-là! Le Limousin me paraît t'être sauvé. Je t'en fais mon compliment, mais pour en être plus sûre, je voudrais qu'ils partissent.

Je travaille à tes manchettes, même à la lumière. Je ne les quitte que pour t'écrire et me promener. Je te les expédierai

(1) Beau-frère de M. de Maurepas. Les démarches du duc de Nivernois aboutirent, en effet, à la libération de Mirabeau.

(2) Les trois derniers mots sont en chiffres.

(3) Madame du Saillant.

le plus tôt possible, mais c'est très long, et c'est tout ce que je puis te promettre que de te les annoncer pour le jour de l'An, quelque diligence que j'y fasse. Ne m'as-tu pas dit que la *Lol.* t'avait donné des manchettes? Qui t'empêche de les porter, en attendant?

Il me semble, mon cher joujou, qu'étant dehors et écrivant fort peu, tu pourras ménager tes yeux, et je t'en prie, mon tendre ami, conserve-les, ménage-les comme les miens! Songe donc, cher cœur, de combien de bonheur tu serais privé, si, étant avec moi, tu ne pouvais me voir! Ah! il faut voir ce qu'on aime!

Comment te nommera-t-on au château, puisqu'on te débaptise (1)?

SOPHIE-GABRIELLE.

---

9 décembre 1780.

Eh bien! te voilà encore retardé! Pauvre, pauvre cher tout, comme on t'éprouve! Je tremble que toutes ces révolutions ne te rendent malade! O cher ami, tu as vu, par ma précédente, que je m'y attendais presque, hélas! Je suis si accoutumée à voir tout nous contrarier, que cela m'a fait peu de révolution, mais je crains bien la tienne. Tu ne t'y attendais pas, toi, et il faut être aussi prophète de malheur que moi, pour l'avoir prévu!

Cette tournure est choquante pour M. Le Noir, et, quand ce ne serait que pour prendre sa revanche, il devrait faire ce que va lui demander Dp. (Dupont). Mais, dès qu'il faut la discrétion, et presque le consentement du R. (Rougemont) (2), je n'y compte pas du tout.

(1) Mirabeau avait sans doute oublié d'informer Sophie du nom que son père lui avait imposé jusqu'à nouvel ordre (*M. Honoré*).

(2) « Rougemont, nous dit M. Georges Leloir, p rétendait s'opposer à c

L'émotion de tout ton monde t'aura moins bouleversé, mais peut-être aussi qu'en t'attendrissant, cela t'a sauvé le mal de la révolution (1)! Je suis bien contente que, du moins, on te laisse jouir de toute la liberté que tu pouvais désirer là!

Mon Dieu, ce Dupont sera-t-il un diligent commissionnaire? En tout cas, s'il n'avait pas fini au premier voyage de M. Le Noir à Versailles, il lui ferait faire cette lettre, mais il ne me paraît pas possible que cela traîne jusque-là! Si cet homme pensait un moment comme moi, vite, arrivé à Versailles, il se ferait faire et donner la lettre, puis partirait pour le Bignon, dirait à son beau-père (2) qu'il veut dégager sa parole pour le 10, reviendrait le lendemain, et tu serais sorti pour cette époque, mais il n'en faut pas tant attendre de Sa Corpulence; c'est encore beaucoup qu'il en fasse tant!

Que tu es aimable de m'envoyer mon Mimi de plâtre! Ah! je pardonne bien l'oubli de l'honnête Lavisé à son émotion! J'aurais préféré que l'adressasses plutôt à Mas qu'à nous, mais il est trop tard pour te le dire!

La lettre que tu m'envoies pour ma mère partira avec ceci; les autres seront prêtes postérieurement. Ah! je le crois qu'ils ont remué (3), que, leurs démarches ayant été inutiles, ils n'en ont pas moins fait tous leurs efforts! Je m'en fâcherai donc

que Mirabeau logeât au château, et celui-ci demande quelque part à Boucher si le Roi a donc besoin de la permission de M. de Rougemont pour le placer où bon lui semble. Le gouverneur craignait les ravages que Mirabeau pourrait exercer dans les cœurs des habitantes du château de Vincennes, et il avait réussi à faire partager ses craintes par Dupont ».

Ceci est confirmé par une lettre de Sophie en date du 24 novembre 1780 : « C'est bien fait, aussi! Pourquoi rends-tu service à ce M. de Rougemont? D'un faquin comme lui, il n'y a que des sottises à attendre et du mal pour du bien! Mais j'imagine que son éloquence sera peu utile à ses vues. Voilà un homme qui aime fort la paix entre les femmes et qui y voudrait contribuer à tes dépens. Eh bien! je devine mieux que lui : elles ne se battront pas là pour toi, parce qu'il n'y en aura point de préférée! »

(1) Cf. une lettre de Mirabeau à La Fage, du 7 décembre, dans laquelle il peint l'impression ressentie par son entourage en apprenant que de nouveaux obstacles s'opposaient à sa sortie du Donjon : « Comme Dupont et d'autres amis pleuraient, comme nos entours se désolaient, ... je me suis mis à rire, à me moquer d'eux tous, puis à les consoler!... »

(2) Ce mot et l'expression *Sa Corpulence* qui termine la phrase prouvent qu'elle s'applique, non à Dupont, mais à du Saillant.

(3) Le mot *ils* s'applique, naturellement, à la famille de Ruffey.

toujours, mais tout bas, et sans leur en rien dire. En vérité, la vengeance que tu réserves à la chanoinesse sera fort de son goût; c'est une noblesse bien digne de toi de te venger ainsi, même indépendamment de la malice!

Voici la copie d'une lettre de sa mère, où l'on voit partout que sa fille est en mouvement contre toi. Elle est même assez insolente; on voit qu'elle n'a pas consulté Vesvrotte avant de répondre; il aurait eu trop peur pour ses oreilles!

« Votre lettre du 19 novembre m'a fait un véritable plaisir, ma fille. J'y vois, pour la première fois depuis longtemps, l'expression de la vérité (elle est connaisseuse!), et je crois que vous n'avez point eu le soupçon que l'on vous a prêté (1). La façon dont vous vous exprimez satisfera votre sœur, à laquelle j'en enverrai la copie mot à mot. J'avais peine à me persuader que vous eussiez conçu une aussi indigne pensée. Cela venait de gens qui, ayant votre confiance, pouvaient connaître notre façon de penser, et j'ai suspendu mon jugement jusqu'à ce que je m'en fusse éclairée avec vous. Je serais encore plus contente si vous ne faisiez exception de personne de votre famille : une bouche accoutumée à vous tromper vous a indisposée, et, jusqu'à ce que vous soyez revenue de votre principale erreur, on ne peut se flatter que vous reconnaissiez les autres. Taisez-moi vos sentiments secrets, pour ne pas troubler la satisfaction que me donne votre dit aveu.

« Celui qui est l'objet de votre haine (2) a l'amitié générale pour dédommagement. Il a beaucoup acquis de toute manière, et est bon pour répondre de toute façon à quiconque lui marchera sur le pied!

« Celle de vos lettres que j'ai reçue plus anciennement, me faisant voir que vous aviez autant de dégoût pour le linge que pour les chaînes de montre en or (c'est qu'il faut te dire, pour t'éclairer ceci, que, lors de mon mariage, on me contraria très

(1) On a vu plus haut Sophie recommander à Mlle Douay d'inviter la nourrice à ne point permettre à sa sœur d'approcher la petite Gabrielle-Sophie, parce qu'elle la croyait capable de l'empoisonner Ce propos avait été rapporté à Mme de Ruffey.

(2) Probablement le président de Vesvrotte, son frère.

fort pour me donner une chaîne d'or, et, de picoteries en picoteries, moi qui avais déjà beaucoup d'humeur, j'ai pleuré, et ils m'ont toujours reproché que j'avais pleuré pour ne pas avoir une chaîne de montre en or). Je n'en ai point acheté. J'attendrai l'événement de l'hiver pour votre garde-robe, mais je ne vous dissimule pas que j'ai peu de confiance à la promesse de Valdahon de se rendre à Paris cet hiver, et d'y traiter de vos affaires. M. Sallier quitte incessamment la campagne; il faut voir quel sera le résultat de ce projet de traiter (1). Je différerai l'envoi du linge jusqu'à la décision.

« Je ne vous ai jamais proposé ni supplique, ni bassesse, mais je vous ai recommandé d'être sans humeur et d'avoir de la politesse. Vous vous êtes fait bien des ennemis, pour n'avoir pas voulu suivre cet avis! On vous a donné des leçons d'orgueil, et vous croyez que c'est du sentiment! Je m'y connais autant que d'autres, mais vous avez plus de confiance aux avis d'un mauvais maître qui ne s'en trouve pas mieux que vous. Vous me dites des choses singulières, dans votre précédente lettre, à l'occasion de M. de la Corée : « On ne force pas ses amis, Valdahon n'a de terres que celles de son beau-père, etc. » Tout cela est chercher chicane à ce que je vous écris : sans forcer ses amis, on les engage, par des raisons, à avoir des procédés honnêtes, et on écoute favorablement les gens dont on a besoin. Enfin, vous ferez mieux, si vous n'êtes pas contente de mes moyens, mais vous n'en emploierez pas de plus honnêtes que les miens.

« Je doute que M. de Marville parte sans vous voir, à moins que, dans sa dernière visite, vous ne lui ayez donné lieu de se plaindre, ce qui ne s'accorderait pas avec ce que vous m'avez mandé dans le temps.

« Vous parlez, ma fille, de la calomnie qui vous a déchirée. Je voudrais bien vous voir juste! Comment vouliez-vous que l'on ne crût pas des choses qui étaient si apparentes, et que l'événement n'a que trop justifiées? D'ailleurs, vous n'épar-

(1) V. la note 2 de la page 175.

gniez personne, et votre langue déchirait ceux qui s'en sont vengés à leur tour (1) ! Il faut être équitable, mon enfant, et ne point exiger que l'on nous juge autres que nous nous montrons. Si jamais vous rentrez dans la société, souvenez-vous que vous serez traitée comme vous traiterez les autres ! »

Je viens de faire demander à Gl. (2) combien il fallait de toile pour les caleçons; je prendrai, pour les chemises, de la toile au grand large, afin que l'on puisse lever sur la largeur les manches à amadis. Cela se peut, en y faisant une couture sur le bras, indépendamment de celle du dessous.

Mais, assurément, Pavillon est le marchand de toile! Il me fera à merveille un crédit de six mois. N'est-il pas trop heureux que je lui fasse, pour cela, une demi-heure de conversation? Mais, pour que l'on ne me voie pas acheter encore tant de toile ici, et faire dire que ce sont des chemises pour mon *gracieux* (3), je la lui ferai mesurer chez lui, après l'avoir choisie. Je la lui ferai cacheter avec mon cachet, et je l'enverrai prendre ensuite, et porter chez mon factotum.

Mais, Mimi, que tes parents t'imaginent donc un nom noble! Que ne t'appelaient-ils, pendant qu'ils étaient en train, Saint-Jean ou Lapierre? Quelle bêtise! Mais c'est pour n'avoir rien à te donner, pour te laisser impunément mis comme un pauvre! Tâche d'avoir, pour ton hiver, un vitchoura (4), qu'au moins tu n'aies pas froid!

Qu'est-ce que tu veux donc dire par le *Tibulle* relié? Quel

(1) Allusion aux dépositions de l'enquête qui précéda le jugement de 1777.

(2) Glenet, négociant de Gien, parent de la sœur Victoire et patron de Baudouin, l'amant de Mlle La Biche.

(3) Sophie nous apprend ailleurs que le mot « gracieux » était synonime d' « amant », chez les Saintes-Claires.

(4) Pelisse doublée de fourrure. Étymologie : *wildschur*, de *wild*, sauvage, et *schur*, fourrure. Ce mot, peu usité aujourd'hui, l'était fort au dix-huitième siècle, et aussi sous l'Empire. M. Henri Bouchot, le savant conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale, nous dit l'avoir souvent rencontré dans les comptes du célèbre couturier Leroy, dont il a publié des fragments dans son ouvrage *La toilette à la cour de Napoléon. Chiffons et politique de grandes dames (1810-1815), d'après des documents inédits* (Librairie illustrée, 1895).

mystère y a-t-il là-dessous ? Je ne l'ai montré ni prêté à personne qu'à Onef. (Formier) qui me l'a rendu il y a plus de six mois. Ysabeau l'a vu sur ma table, et je lui ai laissé regarder les images, surtout le petit Amour. Nul autre ne l'a touché (1) !

Le 13 décembre.

Mon minon cher, d'après ta lettre du 11, je te crois au Château ; cela me paraît positif d'après la fin de ta lettre dont le commencement et tout l'amphigouri de Dupont me faisait perdre la tramontane. Il aime toujours se faire valoir de tout ce qu'il fait, et voulait que nous lui sussions grand gré de ce voyage qu'il fait pour lui. Mais il est bien galant pour sa femme ! C'est un peu bourgeois d'être mari si tendre ! Mais comme ils savent tout, à cette police !

Que la conduite de Bon Ange est bien plus claire et plus franche que celle de l'autre ! C'est un excellent homme ; il me paraît fort clair qu'il avait deviné ton père. J'aime tout à fait la manière dont il parle touchant l'Angleterre (2), et je penserais tout comme lui, car il est certain que ce serait une arme trop dangereuse entre ses mains, qu'une lettre de cachet *supportée*. Il faut qu'on en ait réellement accordé ainsi jadis, car j'ai ouï conter à la Diot que son frère étant à Saint-Lazare, son père avait eu tout de suite la lettre de cachet par laquelle il pouvait l'en faire sortir, et ne l'en avait pas moins laissé tout le temps qu'il l'avait jugé à propos. J'en ai eu un autre exemple d'une demoiselle Spingler, de chez la Douay, qui y est restée quinze mois après la révocation de son ordre ! Mais ce que t'écrit là

(1) Mirabeau avait écrit à Vincennes la traduction de *Tibulle* qui ne parut qu'après sa mort, et dont il avait esquissé lui-même les estampes. Boucher l'avait aidé dans leur choix

(2) C'est-à-dire le voyage que Mirabeau méditait de faire en Angleterre avec Sophie.

du Saillant est positif : il faut que les dames et la lettre de Dp. (Dupont) aient fait honte à l'*Ami des hommes,* et qu'il ait voulu paraître se décider de lui-même. Enfin, n'importe, pourvu que nous ayons ce que nous voulons avoir !

Qu'est-ce que Dp. (Dupont) veut donc faire de toi pendant huit jours ? Il n'y a pas de mal qu'il ait eu peur d'Urg. (Urgande) (1). Je croirais volontiers qu'il a communiqué sa peur au Bignon.

Les indignes Laf... ! Et nous ne les étoufferons pas ! Elle couche peut-être avec le marmiton du laquais de Robi. (Robinet) (2) pour qu'il sollicite pour elle (3) !

Cher ange, quels vils insectes bourdonnent autour de toi ! Et ce sont là les nobles connaissances que sa mère me vante !

Je n'avais point du tout songé au deuil (4) qui, en effet, te va mettre fort à l'aise ! De combien sera-t-il ? Quant à moi, je ne serais pas étonnée que ma mère prétendît ne me le pas faire porter, et je n'ai point de noir. Mais, comme cela serait, aussi, par trop ridicule, je lui manderai, dans ma première lettre, de m'envoyer un pékin. Après tout, c'est de mon argent qu'elle paye, et quand elle veut m'acheter des chemises malgré moi, nous verrons si elle ne m'achète pas une robe quand je la voudrai ! Il m'en faut nécessairement une, si la L... (Lol...) vient (5).

Il faut être aussi bête que je le suis pour n'avoir pas compris que, par le deuil, les manchettes ne te pressaient plus !

(1) C'est, ici, le seul passage des lettres de Sophie où soit mentionnée, sous le nom d'*Urgande*, la grande dame dont Mirabeau se disait protégé ; elle l'appelle généralement *Lol...*

L'*Urgande* des lettres à Mlle Dauvers et la *Lol...* des lettres de Sophie sont donc incontestablement la même personne.

(2) Robinet, chef de bureau d'Amelot. Très lié avec le marquis de Mirabeau, il le tenait au courant des agissements de sa femme et de sa fille.

(3) On remarquera, dans ce passage, le mot *elle* employé à propos d'un des *Laf...* (ou *La...*) Il confirme l'hypothèse d'après laquelle ces personnages seraient tous ou presque tous des femmes.

(4) La Cour venait de prendre le deuil à l'occasion de la mort de l'impératrice Marie-Thérèse.

(5) Voir la note 1 de la page 174.

J'ai fini la première hier, et tu l'auras dans ma première lettre par Bon Ange. J'ai bâti la deuxième, et je me félicitais de l'avoir tant avancée aujourd'hui, mais comme tu m'en demandes pour le deuil, je vais défaire demain mon ouvrage d'aujourd'hui.

Oui, mon bien-aimé, félicite-moi sur ta sortie! Ah! c'est le plus grand bien qui puisse m'arriver, puisque c'est un acheminement à te voir! Je suis contente aujourd'hui, mais je n'aurai une joie pure que quand tu seras dehors.

Je suis fort satisfaite, aussi, de ce que tu me dis de la Provence (1). Ah! qu'elle se hâte de se réunir à toi, car c'est beaucoup d'être au Château, mais que c'est loin d'être tout!

Jeudi 14 (décembre) (2).

J'ai reçu ton n° 1, mon bien aimé. Il est bien clair, maintenant, qu'il y a une de tes lettres de perdue, et c'est précisément celle qui contenait un brouillon pour ma mère. Il y a un sort pour celles-là! Refais-m'en donc une pour lui demander que je puisse voir Dupont, et je tâcherai de répondre au reste le mieux que je pourrai.

Te voilà donc au château! Soit, si cela tient! Comme je vais attendre la première! (3) Cher ange d'amour, pourvu que tu fasses ce que je t'ai dit, car ces imbéciles ont si peur! C'est le mari qui est venu l'apporter; la femme n'a jamais pu prendre cela sur elle!

Ysabeau est prévenu : si tu la lui adresses, je l'aurai de

(1) C'est-à-dire de la conduite de la comtesse de Mirabeau et de son père qui habitaient la Provence.

(2) L'original porte « jeudi 17 décembre », date évidemment fausse; le 17 était un dimanche.

(3) On voit d'après ce passage (confirmé par la lettre suivante), que Mirabeau avait annoncé par anticipation, à Sophie, sa translation au château de Vincennes, où il ne fut installé que le 13 décembre.

bonne heure. Je serai bien aise que tu n'ailles pas si loin que tu disais; mais cependant tu n'es pas tout à fait libre, là. Il te reste des liens. Nous ne triompherons pas aux yeux du public, car, pour ton agrément particulier, tu en auras bien autant là qu'à Pompignan. Mais y es-tu ? Car je ne crois plus qu'au présent, jamais plus à l'avenir... J'entends celui qui dépend d'eux.

Ah! si tu peux, en effet, aller voir Sélo (Sophie), que ce sera doux! Mais laisse-moi donc t'envoyer la clé, car, si Vaut. (1) t'y mène, il n'y a pas beaucoup de manières pour que vous vous voyiez, à moins qu'elle ne prenne aussi Sélo.

Il faut ou que Vaute (La Tagnerette) me fasse sortir, ou que tu entres soit par la porte, soit par le mur; l'un et l'autre ont le même inconvénient pour elle, lui montrant que, si tu entres, je puis sortir. Trouve un joint à tout cela! Oui, mon bien-aimé, je suis bien contente, mais hélas! je n'ose presque me livrer à la joie, l'ayant vue tant de fois déçue! de sorte qu'une bonne nouvelle, quelque bonne soit-elle, ne me donne presque que de l'espoir. Ceci paraît positif, mais je ne veux te faire aucune question, espérant que, par ta première, tu satisferas à ce que je pourrai vouloir savoir.

Je t'ai déjà promis, mon cher ange, que je ne vendrais rien; sois en paix. J'ai de la marge pour longtemps. Je puis même t'en envoyer (2), si ton nouveau logement ne t'en procure pas à l'instant : dis-le-moi, mon époux si chéri! Toute dette payée j'entends ni la Saint. M. (Victoire), ni la Vicaire, qui ne l'a pas voulu, non plus que la Leconte l'aînée, qui m'ont priée d'attendre au Carême pour les rembourser, et Pavillon qui n'est pas échu — mais les provisions, le cordonnier, les blanchisseuses, etc., il me reste, franc et quitte, cinq louis.

(1) *Vauc*, *Vaut* ou *Vaute*, qu'en d'autres lettres Sophie appelle *le Cousin*, n'était point une femme, comme ce passage le ferait croire (il féminise le nom pour dérouter les indiscrets), mais un co-détenu de Mirabeau à Vincennes, Dubut de la Tagnerette, administrateur adjoint des Postes et ancien compagnon de plaisir du comte, que celui-ci se proposait alors d'associer à son voyage à Gien.

(2) C'est-à-dire « t'envoyer de l'argent ».

Si je voulais croire notre cuisinière, je mangerais toute la vie du porc, mais, quoique je l'aime beaucoup, je ne suis pas de cet avis-là, et je ne m'en fais donner que quand il fait froid. Je me porte à charme, aujourd'hui, et je sens ma santé. J'ai le meilleur visage possible. Il est certain, mon Gabriel, que le malheur a fort altéré notre santé!

Ysabeau attendra sûrement l'effet de tes promesses. Il ne me quittera point tant que je serai à Gien. Il m'a même proposé, sans loyer, un jardin très joli qu'il a, si j'étais dans le cas de demeurer à la ville.

Charnaux m'a écrit. Valdahon est dans sa campagne, sa femme est à Pontarlier avec ses enfants et le marquis. Celui-ci se porte bien, et ne sort plus qu'en chaise. On ne sait quand Valdahon ira à Paris. Charnaux n'a pas encore rendu ses comptes; ce sera pour après les vacances.

Oui, mon amour cher, je suis fort d'avis de la volière que tu projettes. Il y faudra des colombes. Buffon dit que ce sont les corbeaux qui font le mieux l'amour et qui sont les plus constants, mais ce sont de vilains oiseaux à avoir en chambre!

Cette créature qui te disait que tu ne changeais pas ta physionomie, n'y voyait donc goutte? Oh, pour cela si, tu la changes! Ne te souviens-tu donc pas que je te disais, dans le commencement, que tes yeux me faisaient peur? Tu les ouvres beaucoup, toute ta figure change, le plaisir t'oppresse, tu fais de gros soupirs, et lorsque tu laisses tomber ta tête sur mon sein ou sur mon bras, tu es beau comme un bel amour!

Le 16 décembre 1780.

Tu me marques, mon cher ange, que tu vas souper à Paris. O bien-aimé de moi, c'est une délicieuse nouvelle! Ta lettre n'est pas datée, cependant elle me paraît être de mercredi (1).

(1) Le mercredi 13, jour où Mirabeau avait été transféré au château de Vincennes.

Cela me laisse quelques craintes : étant toujours à Paris, Boucher aurait eu du temps de reste pour m'apprendre ta sortie, et je n'ai rien reçu de la police. Il était vraisemblable, cependant, que tu le presserais et le ferais diligenter. Enfin, on peut avoir manqué l'heure de la poste, et je ne puis me persuader qu'au moment où tu écrivais, tu aies pu essuyer un délai. Le courrier de dimanche lèvera tous nos doutes. J'ai, en attendant, appris cette nouvelle à Lf. (Lafleur), qui avait été prévenu d'avance par son ancienne femme (1), mais confidentiellement, et comme à mon insu : aujourd'hui il en danse de joie !

Tu es un royal ami d'avoir eu l'esprit d'adresser le buste à M... (2). Je viens de lui écrire ; il était prévenu qu'il le renverrait d'ici. Ainsi, il aura été bientôt au fait. S'il l'exécute bien, et à bon marché, quand celui-là sera fait, tu lui enverras l'autre pour le faire aussi, et lui redresser le nez.

Tu as raison, mon cher fanfan d'amour, sur l'acceptation des offres du Père. Je lui en parlerai au plus tôt. Je lui fis, hier, une longue visite. Il ne s'en va plus de cette cuisine, quand j'y suis. Il ira décidément à Nevers prêcher le Carême. On lui a mandé qu'il aura la table de l'évêque, et cela le charme. D'ailleurs, il ne pouvait guère, engagé avec lui, lui manquer de parole. Il a des projets sur le Carême de Versailles pour l'année prochaine et compte charger le Marville de le lui obtenir. Cela vaut mille écus, et cinq à six cents livres avec, pour les repas. Si le Marville ne lui a pas cela, il le fera demander par un de leurs moines, qu'il dit fort en crédit là-bas, mais il a le ton de voix plus dur que son nom, le geste mauvais et assez monotone. Chaque fois que je le vois, il va toujours me

(1) Victoire.

(2) Jean-Nicolas-Robert Lucas de Montigny (1747-1810), statuaire, auteur d'un buste de Mirabeau qui figura au Salon de 1791 et qui appartient aujourd'hui à M. le comte O'Mahony. Nous l'avons reproduit dans les premières pages de ce livre.

Cf., au sujet d'un autre buste du même auteur, inexactement attribué à Houdon, l'article de M. Gabriel Lucas de Montigny intitulé *Au Louvre et au musée d'Aix en Provence, une double rectification.* (*Revue historique de Provence* de juin 1901.)

proposant quelque chose : hier, c'était du vin muscat, et moi toujours refusant. Cependant, pour cette fois, je n'ai pu m'en défendre, et j'aurai la bouteille. Il se grise parfois. Il s'était empaffé, l'autre jour, aux Capucins.

---

18 décembre 1780.

Je n'ai point reçu, dimanche, de lettre de toi, mon bien-aimé. Seulement un mot par Bon Ange, joint à une lettre de Dupont. Il me semble, mon joujou, que Bon Ange t'avait envoyé ma dernière lettre, et que tu y avais répondu : pourquoi ne m'envoie-t-il donc pas cette réponse ? Je ne veux rien perdre de tout ce que tu me destines ; je pense qu'ils t'ont gardé plus longtemps à Paris qu'ils ne comptaient, et que tu n'auras pu trouver, avec eux, un moment pour m'écrire sans danger ; peut-être as-tu la lettre de Dp. (Dupont), mais, comme elle n'est pas bien longue, je te l'avais recopiée. Celle que je fais partir, pour lui, avec ceci, y répond suffisamment : la voici :

« Madame, je vous prie de vouloir bien me faire votre compliment de ce que mon ami est sorti ce soir, 13 décembre, à six heures, du donjon de Vincennes, aussi libre qu'il puisse l'être dans la circonstance ; il vous écrira de Paris et, après demain, nous le ramènerons, non plus au Donjon, mais dans le Château, où il sera libre, même du parc, et même, selon l'occurrence, de quelques voyages à Paris.

« Il vous dira que son père le traite avec beaucoup de bonté dans les lettres qu'il m'écrit, et dans les instructions qu'il me charge de lui faire passer. Comme j'espère qu'il sera toujours digne de vos bontés, vous ne doutez pas qu'il ne soit très exact à remplir tous ses devoirs envers tous ceux qui ont concouru à sa délivrance, et tout le monde y a concouru, même son beau-père et sa femme ; votre généreux cœur sera tou-

jours le premier à l'exhorter : il n'y a d'honnête que les âmes tendres !

« On va travailler avec chaleur à ce qui sera nécessaire relativement à son procès, et à l'arrangement de ses dettes. Ma tâche n'est pas finie, mais, à présent, j'ai de bons coopérateurs !

« Je me recommande toujours à vos bontés, et parmi ceux qui vous sont dévoués je me flatte que vous êtes bien sûre que personne ne l'est avec plus de respect et d'attachement que votre, etc. »

Cher cœur, le Père est instruit de la grande nouvelle ; je n'ai osé la dire qu'après avoir lu *Il est sorti !* et puis je voulais avoir quelque lettre par la boîte, car enfin, il pouvait prendre des informations, mais celle par Bon Ange m'a mise à l'aise. On m'a dit qu'il dînait au château (1) ; il pouvait l'y apprendre. Demain, il a du monde ; cela me rejetait à mercredi et devenait dangereux. Je l'ai sonné, lui ai conté mon affaire, et ai ajouté que je n'avais pas voulu lui laisser apprendre par d'autres. Il m'a beaucoup félicitée, et d'un air assez naturel, mais ne m'a rien proposé.

Il m'en reparlera sûrement, ne fût-ce que pour se mettre au fait. Je lui ai demandé le secret, surtout pour la communauté ; il me l'a promis.

Le 21 décembre 1780.

Tu ne me parles guère, mon cher ange, de ce que tu as fait à Paris, ni du temps que tu y as resté ; tu ne me dis rien non plus de ta mère : est-ce que tu ne l'aurais pas vue ? Et la G... (2), est-elle à Paris ? Il me semble que tu pour-

(1) Au château de Gien, chez M. de Marville.

(2) Cette phrase est chiffrée... *La G...* désigne Mme de Guémenée, gouvernante des Enfants de France depuis 1778, dont on a vu, dans une lettre

rais, pour les tous me narrer (1), voir chez lui La... et Lol.

Je suis très fâchée de l'événement que tu m'apprends, de la querelle de ces deux p... J'aurais voulu que tu te conservasses bien avec toutes, mais, dès qu'il est forcé d'opter, tu as raison de garder la L. (Lol).

Je suis bien contente, mon cher et tendre enfant, du compte que tu me rends de ton état de situation et de la liberté dont tu jouis. Combien toutes les bonnes gens du château, et l'honnête Bel. (Bellard) (2) ont dû être aises de te voir! Je te remercie de l'ancienne lettre que tu me renvoyes aujourd'hui; elle est bien tendre, bien touchante! Oh! comme ton cœur était déchiré en l'écrivant!

Je te remercie, cher minon, des deux louis que tu as mis à la poste: je les aurai, je pense, par le premier courrier, n'étant pas arrivé hier. Tu aurais dû le marquer sur la lettre, mais comment Bon Ange a-t-il encore de l'argent à toi? Je comptais qu'il t'aurait tout rendu, n'ayant plus besoin d'être ton économe! Quand je saurai ce que M. de R. (Ruffey) compte envoyer au mois de janvier, je calculerai, d'après cela, mes besoins, pour te les dire. Maintenant que tu vas tout seul, tu pourrais aussi vendre à Paris, et comptant, ta *Conversion*: cela vaudrait mieux et serait plus prompt que Wn. (3)

Non, mami, tu ne m'avais rien dit de ta visite à Madame de P. (Pailly), puisque tu ne m'avais pas écrit de là; je ne la croyais pas même à Paris. Quand ton père y sera, n'y aurait-il pas moyen de vous y faire rencontrer tous deux, ne sachant rien l'un et l'autre, et ayant chacun l'air de la surprise? C'est une merveilleuse chose que tous les projets de ton père sur toi, mais, je voudrais bien qu'il n'en n'exécutât pas, en fait de voyage, que ton affaire de Besançon ne fût finie. Si l'on te fait courir avant, il me semble qu'il est sage que tu aies avec toi la lettre de cachet qui te sert de sauvegarde, afin

du 29 avril 1778, Mirabeau se vanter d'avoir été l'amant. (Cf. notre *introduction*, chap. III.)

(1) C'est-à-dire « pour me parler d'eux tous ». (Phrase chiffrée.)

(2) Porte-clefs de Vincennes.

(3) Dubut de la Tagnerette.

que personne ne puisse te faire chercher noise. Il est bien vu, aussi, de te faire rendre des services aux Provençaux et aux du S. (Saillant).

En allant à Pompignan, peux-tu passer à G. (Gien), et voir aussi ta femme, en bonne fortune?

---

23 décembre 1780.

Mon Gabriel, tes lettres deviennent furieusement rares : sur cinq courriers, tu en as passé deux. Cela me fait de la peine! Quand je t'ai dit de m'écrire des lettres courtes, lorsque le temps te manquerait, je ne t'ai pas dit de ne m'en point écrire du tout! Maintenant, ce n'est plus la faute de tes commissionnaires quand tes lettres ne partent pas!

Cher enfant, je ne veux pas te gronder, mais cela me fait du chagrin.

Nous n'avons pas reçu non plus les deux louis que tu m'avais annoncés : tu as fait une faute de ne le pas marquer sur ta lettre; ne néglige pas cela, je t'en prie, mon fanfan; il ne faut pas laisser perdre cet argent! Et puis je serais vraiment embarrassée si je n'en recevais pas avant le jour de l'An. Ne t'en rapporte pas à l'exactitude du Bon Ange, car il en montre assez peu à ce sujet.

Tu ferais peut-être bien de passer, quelque jour, chez Th., quand ce ne serait que pour ravoir par lui les papiers de Ga. (Garat), que j'aimerais bien autant que tu ne visses pas toi-même!

Adieu, silencieux Gabriel! Je ne veux pas t'écrire plus longtemps aujourd'hui : c'est bien le moins de te punir ainsi. Je te baise, cependant, car la rancune ne va pas jusqu'à m'en empêcher, et te presse sur mon cœur.

Sophie-Gabrielle.

Je me suis informée des turgotines; elles passent à Briare pour gagner Lyon. Ainsi, tu pourras la quitter là, et recourir après!

Le 13 décembre sera à jamais une époque mémorable pour nous, car c'est le jour où nous devînmes époux; c'est celui encore où tu as été libre!

Le 26 décembre 1780.

Mon ami, voici une lettre de Mme de Ruffey. Il me semble que, plus je lui parle avec tendresse, plus elle affecte de me répondre avec hauteur. Je serais bien aise que tu le lui fisses sentir. Mes parents ne ressemblent point aux tiens : ceux-ci, aigris contre toi, entendaient cependant toujours la raison, étaient sensibles aux procédés, touchés de la durée et de la vivacité de notre amour. Les assurances que nous leur donnions de notre constance les touchaient. Ils irritent ceux-là, je le vois depuis longtemps! Il n'y a rien à attendre d'eux; c'est peine perdue que d'y compter. Ainsi, allons notre train et comptons sur des espions à tous les pas!

Voici son épître : « Votre lettre ne m'a rien appris, ma fille que le départ de M. de Marville sans vous avoir vue. J'en suis fâchée, parce que je crains que cela n'influe sur la considération et les égards que l'on a pour vous. C'est parce que je le pensais ainsi que je vous recommandais de le ménager. Vous auriez dû lui envoyer faire des compliments par une tourière. Si vous m'en croyez, vous lui écrirez pour le jour de l'An. Je vous envoie un modèle de lettre qui ne vous compromettra point, et où il n'y a point de bassesses. Il est votre parent, vous êtes dans une maison qui dépend beaucoup de lui, il a cherché à vous être utile : ainsi vous n'êtes pas dans le cas de tirer au court bâton avec lui.

« Quant à ce qui fait le sujet principal de votre lettre,

je ne suis point inquiète : vos conduites réciproques régleront vos sorts, et si quelqu'un s'écarte, la punition sera sévère, sûre et prompte, et tombera sur deux. (Ne dirait-on pas que ce sultan gouverne l'État avec sa baguette?)

« J'ai mandé à votre sœur ce que vous m'aviez écrit à son occasion; elle en est contente, et préfère de vous croire plutôt que ce qu'on lui avait dit.

« Voilà la lettre que je vous invite à écrire; c'est lui faire sentir poliment ce qu'il aurait dû faire. Il faut qu'il se soit trouvé blessé de quelque chose. à votre dernière conversation! Quoi qu'il en soit, cette lettre ne vous compromet point, et elle est convenable :

« Permettez, Monsieur, que je profite du renouvellement de l'année, pour vous assurer des vœux que je fais pour vous et pour me rappeler à l'honneur de votre souvenir. J'ai éprouvé, pendant votre séjour à Gien, le désagrément de manquer de liberté. J'aurais été vous demander des nouvelles de votre santé, si ma situation me l'avait permis. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. »

Je l'écrirai, cette d... (*sic*) de lettre, mais seulement elle partira le jeudi d'après le jour de l'An, afin qu'il se doute qu'on me l'a fait écrire, et que j'ai eu peine à m'y décider.

Mon ami, je te prie de me faire le plaisir de faire raccommoder tes poches, si elles sont déchirées, afin que tu ne perdes plus tes lettres en route! Mais, en quelle voiture vas-tu donc à Paris? C'est donc à pied? Tu conviendras que je ne pouvais guère deviner cela, et, en tout, j'aimerais mieux que tu n'eusses pas eu le temps de m'écrire et que tu me le dises naturellement, que d'exposer nos vœux et nos affaires sur les grands chemins!

Quoi donc faire à Versailles, toi? (1) Il est très malheureux que ta mère soit si persuadée du gain de son procès : il est inconcevable de s'aveugler ainsi! Cela est, d'ailleurs, très fâcheux, parce qu'elle ne voudra entendre à rien avant la dé-

(1) Phrase chiffrée.

cision, ni donation, ni accommodement, et que le coup qui se prépare sera plus rude, l'attendant moins! Je tremble que tu te compromettes avec tous ces gens-là : je n'aime pas ce Larrieu (1). Il me semble que ce serait plutôt avec Dupont qu'avec lui qu'il faudrait voir Gerbier (2)!

Il ne t'est pas difficile d'avoir des vues plus jolies que mon buste, car il était très laid. Cela me console, enfin, de son nez tordu. Il était toujours assez droit pour être cassé!

Tu me fais un très gros chagrin en me parlant du déplacement de M. Le Noir. Dis-moi bien vite si cela se confirme, ou si c'est faux. La reconnaissance nous attachera toujours à lui, mais, quoique nous n'y perdions peut-être rien, dans le fait, les commis restant, c'est toujours beaucoup d'avoir un homme en place pour soi, et, s'il part, mes ennemis seront trop aises! Tu conçois que ceux que je nomme ainsi ne sont autres que mes parents!

Eh! non, je ne savais pas le renvoi du Montbarrey; on ne sait jamais les nouvelles, ici, qu'un siècle après, et tu m'en parles comme d'une chose ancienne. Qui le remplace (3)? Cela me fait grand plaisir, à cause de son cousin (4).

On n'a su aussi la mort de l'impératrice que bien longtemps après que tu me l'avais mandée, et c'était Ysabeau à qui je l'avais apprise, qui le dit aux autres. Ainsi, quand tu voudras que je sache les nouvelles, tu me les écriras.

Quand tu auras la clé, songe à me l'envoyer d'abord. Tu te souviendras qu'en arrivant chez G. (5), tu lui montreras une empreinte de notre chiffre; c'est le signal.

(1) Homme d'affaires de la marquise de Mirabeau.

(2) Gerbier, avocat consultant de la marquise de Mirabeau. Le comte et Dupont négociaient avec lui l'accommodement désiré par le marquis, pour mettre fin à son procès avec sa femme.

(3) Le prince de Montbarrey fut remplacé, au département de la Guerre, par le marquis de Ségur : « Comment! écrit Sophie le 4 janvier 1781, c'est ce Ségur qui est ministre! Il va bien se faire haïr du militaire! Il est d'une vétillerie pitoyable et se faisait détester à Besançon dont il avait été fait *commandant* de notre temps. On l'y nommait *M. de Sédur!*... »

(4) M. de Saint Mauris, commandant du fort de Joux, de la ville et du bailliage de Pontarlier, était le cousin de M. de Montbarrey.

(5) Edme Grenou, dit Lafleur, jardinier des Saintes-Claires.

28 décembre 1780.

Voici, cher ami, ce que me mande Bon Ange :

« J'acquitte, Madame, la dette du comte, en vous envoyant sa réponse que ses affaires m'ont fait perdre de vue. Je vous en demande mille pardons, et je suis certain que vous me les accordez. Je suis on ne peut pas plus sensible à tout ce que vous voulez me dire d'obligeant relativement à M. Honoré; c'est dans les témoignages de son amitié que je dépose tous ceux de ma reconnaissance, et son cœur vous répondra de mon zèle, mon attachement et mon respect pour vous. »

Un petit portefeuille contenant trois louis de sa part? Il me les a envoyés, en effet, et je t'en remercie; il y a joint la dernière lettre que tu m'écrivis étant encore au Donjon. J'avais espéré, d'après ta dernière lettre secrète, que tu y aurais ajouté un mot de plus fraîche date!

En voici une de ma mère :

« Je ne me serais pas pressée de répondre à votre lettre, ma fille, si l'article du deuil ne pressait pas. Comment voulez-vous que je ne voie pas qu'il y a un moteur de toutes vos fautes, quand vous vous efforcez de me persuader que, si vous pensez et agissez mieux, c'est par inspiration étrangère? Sur quoi la conséquence naturelle est que vous penserez et agirez mal dès qu'on vous l'ordonnera!

« Je vous avoue que, regardant le couvent comme une campagne, il ne m'était pas venu à l'idée de vous faire porter le deuil, mais, puisque vous le désirez, etc. »

Elle m'enverra une robe noire, et me dit d'en acheter pour l'ordinaire, si je trouve ici ce qu'il me faut; je le prendrai et elle m'en enverra l'argent.

Mon ami, je n'ai pas reçu de lettre de toi la dernière poste : je m'étonne que tes affaires te laissent si peu de temps à me donner, et je te prie de n'être pas inquiet si, après avoir manqué un courrier, j'en passe un aussi : tu n'aimes pas les lettres courtes; il faut te les éviter! L. (Lafleur) trouve fort

extraordinaire, très mauvais même, ton silence, et s'en plaint à sa femme (1), qui lui a répondu, de ma part, que c'était convenu entre toi et moi !

Mon ange cher, voici une autre année qui commence. Celle-ci a fini par un événement bien favorable pour nous : ta liberté. Je vois qu'elle est bien plus complète que je ne l'avais espéré, et que tu avais raison, que c'était ce pas-là qui était le principal. Puisse-t-elle, cette année qui commence, ne pas finir sans voir fixer irrévocablement nos sorts : il y faut encore d'assez grands changements pour les rendre agréables. Nos sentiments sont la seule chose à quoi il n'en faille pas !

J'ai toujours oublié de te dire que ce manuscrit de Gien qu'on m'avait promis est le même que celui que j'ai déjà vu, il y a peu de temps : que le lieutenant-général (2), qui en est possesseur, est de retour, de sorte que je n'ai pas pu m'en éclaircir avant.

Le 30 décembre 1780.

Mais, mon cher ange, il est inconcevable que tes lettres se perdent sans cesse ! Je reçois nº 4, et je n'ai point eu de nº 3 ! D'ailleurs, je vois que cette lettre est la suite d'une autre. Tu y jures n'avoir passé qu'un courrier, et, en comptant la perdue, trois m'ont manqué ! Je te supplie, fais-y donc attention, et prends garde à qui tu les confies !

C'est une délicieuse nouvelle que celle de ta translation à Paris, et je vous en félicite de toute mon âme. Comment t'arranger avec Bon Ange ? Ne va pas te loger chez lui, au moins ! Mais les facilités que ton père te donne pour tout,

(1) C'est-à-dire Victoire, sa maîtresse.

(2) Mirabeau avait un concurrent pour la rédaction d'une *Histoire de Gien* : c'était le lieutenant-général du bailliage, Louis Brillard de la Motte. Ils ne la publièrent, d'ailleurs, ni l'un, ni l'autre. (V. les *Souvenirs de l'abbé Vallet*, parus dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, année 1902.

prouvent que ta besogne lui plaît, et c'est un grand point!

Mon Dieu! que tu me fais plaisir en me parlant de cette négociation de Saint-Michel (1). Qu'il est à souhaiter que cela finisse, seulement! Je conçois bien que Gaub. (Gabriel) ne peut pas quitter en cet instant: il ne le faudrait pas non plus! Est-ce avec ou sans Vauc. (La Tagnerette) qu'il doit aller à Gien? Si tu fais bien, tu te feras le laquais de ton laquais, et, arrivant tous deux à la T.. il laissera faire le Mr. (Monsieur), et fera semblant d'en partir à pied. Tu retourneras l'y chercher, quand il faudra, dans le même équipage (2).

Je t'envoie la copie d'une lettre de ma mère, qui m'écrit maintenant toutes les postes. Elle devient furieusement récalcitrante! Je te l'ai dit, fanfan, la franchise nous nuira plus qu'elle ne nous servira avec elle : elle a une humeur enragée de ce que tu es libre; elle s'étend sur tout et ne sait à qui s'en prendre! *Elle ne m'y nomme pas sa fille!*

« *6 décembre.* — Je suis bien mécontente de votre dernière lettre; je vous ai dit que je ne voulais savoir ni vos aversions, ni vos affections. Aussi ne m'en parlez plus, au nom de Dieu! à moins que vous n'ayez le projet de me déplaire, et ne m'en parlez pas même pour m'en faire des excuses! Je ne parle jamais de vos lettres à votre père, autant que je peux éviter qu'il sache quand j'en reçois. Ainsi, je ne pourrais rien décider sur vos affaires que je ne puisse en conférer avec lui.

« Si vous êtes dans le cas de m'écrire sur cet objet, que ce soit comme m'en instruisant pour la première fois, et de façon que je puisse lui faire voir. (Rien ne presse, je sais qu'il n'y a rien de neuf!) Encore sera-t-il très surpris que vous ayez des relations, car il ne vous en croit point; je lui ai sauvé la connaissance de ce qui pouvait l'inquiéter avec raison.

« Je compte que personne ne fera de tentative pour vous voir, ni n'approchera de G. (Gien) et, en conséquence, je veux bien avoir la complaisance de ne point faire de recommandation

(1) C'est-à-dire du couvent de Saint-Michel où était enfermée la marquise de Mirabeau avec laquelle le comte était entré en négociations.

(2) Ces cinq dernières lignes sont chiffrées.

claire et précise (cela voudrait-il dire qu'elle en fera faire par le Marville?); mais je serai instruite de tout, et si l'on s'épaulait de quelques ordres, j'en aurais bientôt de très supérieurs pour les anéantir!

« Vous trouverez dans un paquet, etc.... Elle vous servira pour les grands deuils que vous aurez à porter, peut-être pour le mien! (Cette phrase est fort dure!) Vous m'annoncerez la réception de ce ballot dans un billet détaché de votre lettre.

« Vous ne me dites rien de votre santé. Je présume qu'elle est bonne.

« Il serait peut-être plus à propos que les propositions vinssent de M. S. (Sallier) que de vous (ce n'est pas mal pensé, et me paraît aisé à arranger). Je vous prie qu'il n'y soit fait aucune mention de moi, ni par lui, ni par personne — j'entends propositions relatives à vous seulement, car nous ne voulons nous mêler de rien autre chose.

« Je répète que la lettre où vous m'avez parlé de votre sœur est la seule où j'aie vu votre caractère naturel ; c'est l'expression d'une âme honnête, qui est blessée qu'on la croie capable d'un soupçon odieux (1), et qui s'en justifie avec sensibilité. Si vous vous repentez d'avoir écrit cette lettre qui m'a fait tant de plaisir, c'est en perdre tout le mérite : je n'aime point les tournures romanesques, le naturel seul me plaît, et je sais le distinguer. »

Tu ne m'as pas dit si Bon Ange t'a remis le petit envoi de manchettes. Celles que je tiens ne vont guère vite : il fait si froid! Et puis j'ai toujours mal aux doigts; il me pousse tous les jours une engelure neuve!

Lundi 15 janvier 1780

Mon cher ami, je crains que l'inaction t'ayant rendu malade pendant un temps, le trop de fatigue ne t'en fasse autant,

(1) Voir la note 1 de la page 194.

maintenant, car quand tu n'as pas le temps de m'écrire, je dois juger que tu en as bien peu! Voici la lettre de Dupont :

« Madame, je suis témoin que, mardi dernier, Gabriel ou Honoré, ou tout comme il vous plaira, notre ami, vous a écrit chez moi. Son laquais courait d'un côté, et le mien d'un autre. Le premier plan était que je mettrais la lettre à la poste, mais j'allais moi-même à l'autre extrémité de Paris et je le quittai en passant chez l'avocat G. (Gerbier.)

« Je jugeai qu'il serait, de là, plus à portée que moi de mettre ou d'envoyer la lettre à temps; je la lui remis. G. (Gerbier) la garda deux heures, et il fut trop tard. Il me le dit, avant-hier, avec douleur!

« Je ne pourrai m'acquitter qu'après demain de la commission dont vous voulez bien me charger. Il est à Versailles pour deux jours (cause sans doute de ton silence de dimanche!) On n'a jamais été plus surchargé qu'il ne l'est, de travail et d'affaires. J'ai eu le bonheur d'amener son père à lui témoigner la plus grande confiance et à en avoir, pour lui, une réelle qu'il doit et ne peut trop justifier. Le père y met une grande bonté, car il l'emploie à des choses déjà faites et qui n'ont d'autre utilité réelle que de donner à Honoré l'occasion et le droit de se montrer à tous les gens prévenus contre lui, à tous ses parents et alliés, à tous les ministres, etc., sous un aspect favorable, et, tenant une conduite très noble et très sage, il se trouvera avoir gagné, en un mois, plus de terrain, pour l'arrangement général de ses affaires, sa réputation et le sort de sa vie, que nous n'aurions osé espérer qu'il n'en acquît en un an, ni même en deux. A cela il s'aide bien, mais son père le sert avec un zèle également adroit et attendrissant.

« Je commence à jouir des deux parts des fruits de mon travail. J'en reçois aussi de la vôtre, Madame, puisque vous daignez y être sensible, et c'est un de mes bonheurs que d'adoucir vos maux. Dans les circonstances données, nous n'avons qu'une manière de vous faire notre cour, c'est d'être de grands hommes couronnés de l'estime universelle. Nous y ferons ce qui dépendra de nous. Je ne laisserai jamais oublier à Honoré

qu'il est obligé de justifier votre choix, et il n'a pas besoin de mes conseils sur ce point, ni pour rien de ce qui tient à la volonté ni au fond de l'âme, mais, plus vieux que lui et ayant vu les deux bouts de la société, blanchi par le travail, le malheur et les affaires, sans être encore affaibli, je puis lui être utile, et vous savez combien j'y prends de plaisir.

« Son père m'a nommé son tuteur et son frère aîné, et j'espère que nous ferons tous deux honneur à la famille. Si ses affaires, si ses devoirs urgents nous forcent quelquefois ou à écrire plus brièvement, ou à laisser passer involontairement un courrier, que votre noble et sensible cœur ne s'alarme point. Dites-vous que votre ami fait ce qu'il peut et ce qu'il doit, et n'allez jamais craindre que votre empire sur son âme soit diminué. Vous vous feriez injure à tous deux. Je serai sa caution auprès de vous, comme je le suis auprès de ses parents.

« Celui que vous connaissez et qui vous est cher, mon ami, mon compagnon, mon élève ne sera ni ingrat, ni parjure, mais il y a des cas où nous nous éloignons de tout ce qui nous touche, de ce que nous adorons, pour aller porter notre tête sous les boulets de canon. C'est ce qui convient aux hommes de force. Nous ne sommes pas moins tendres, alors, mais plus nobles. (Je ne te veux point une telle noblesse !) Nous n'aimons pas moins, et nous méritons mieux qu'on nous aime. Voilà ce qu'il sera, et ce que serait, à sa place, l'ami que vos bontés autorisent à mettre son respect à vos pieds. Soyez aussi heureuse que vous êtes chère et estimée ! »

Sa lettre n'étant qu'une réponse, je ne vois pas de nécessité à ce que je lui en fasse une.

Mon cher cœur, j'ai lu tes deux tragédies : elles m'ont fait grand plaisir, et beaucoup pleurer ; j'aime mieux *Gaston et Bayard* (1) que l'autre où j'ai trouvé aussi des scènes qui m'ont fait plaisir et de beaux vers, mais les songes et les oracles se répètent tant, dans les tragédies, que cela me prévient presque

(1) *Gaston et Bayard*, tragédie de de Belloy, jouée pour la première fois au Théâtre-Français en 1771.

sur celles où j'en trouve. Dis-moi si tu donnes la préférence, comme moi, à celle que je t'ai nommée.

Je suis bien curieuse de lire le drame que tu m'as dit jadis avoir fait sur nous, mais il ne faut rien demander maintenant, tu ne sais auquel entendre! J'espère, cependant, que tu auras le temps de recevoir les brûlants baisers que je te donne, d'autant plus que, par écrit, ils ne sont pas longs!

Sophie-Gabrielle.

Le 18 janvier 1781.

Tu ne me dis pas si tu seras longtemps à Versailles : je conçois que toutes ces allées et venues te ruinent; il me semble que tu peux très bien proposer à ton père ou aux autres de te les payer; à l'argent près, ils ne peuvent être que fort bons pour nos affaires. Quant au cadet (1), il y a si longtemps qu'il fait des promesses, qu'il ne ferait pas mal de songer à en exécuter quelques-unes; le moment doit en être venu!

Je ne connais Robi (Robinet) que de vue, mais j'ai vu beaucoup Amelot : il rit toujours, paraît bête, mais bon diable. Mais il me semble que ce n'est pas ton père qui se refuse à l'accommodement, et récompenser sa femme de son entêtement en la rendant libre, me paraît fort mal vu! En effet, toute sa conduite est inconcevable. Quant au vol (2), Bruguières m'en parla à la Nouvelle-France. Il me dit que ç'avait été la raison ou le prétexte de sa détention, après la perte de son procès; je ne crois pas te l'avoir dit, ne voulant pas te répéter ce propos. Ah! tu as raison, il faudrait étouffer tout cela, même les personnes!

(1) C'est-à-dire *La*... cadet.
(2) C'était un vol dont la marquise de Mirabeau s'était rendue coupable et dont le comte avait trouvé trace dans les papiers que son père avait mis à sa disposition.

Hélas! cher Mimi, c'est toute ma crainte que tu te compromettes dans tout cela. Ce serait fâcheux du côté de ta mère, mais bien moins important; mais cela serait affreux du côté de ton père, qui en prendrait peut-être assez d'humeur pour vouloir que tu retournasses au Château. Prends bien garde, surtout, à ne le pas fâcher, risque plutôt tout le reste!

Je suis désespérée de l'effet que je vois que t'a fait mon billet. Non, mon bien-aimé, je n'ai point suspecté ton amour, je ne le suspecterai jamais, mais deux courriers sans lettre me paraissaient incompréhensibles; j'ai craint mille et mille choses, quelque perfidie des Ruffey, que sais-je, moi? Tout au monde, mais non pas ton inconstance! Dupont peut te montrer mon billet: il est vrai qu'il m'a écrit comme voulant me rassurer là-dessus: je ne crois pas, cependant, que, dans ma lettre écrite bien en courant, il ait pu m'échapper des phrases qui aient dû lui faire penser que je craignisse ce que je n'imaginais pas.

Mon Gabriel, calme-toi, je t'en conjure, je ne te préparais rien; ce que j'ai jeté au feu, c'était des lettres pour différentes personnes que je chargeais de t'instruire que je ne recevais plus de tes lettres; mais, cher ami, comment donc as-tu pu voir des choses aussi cruelles dans ce que je te disais? Et, pour prolonger ton inquiétude, ils t'ont retardé ma lettre suivante! Le retard d'un courrier, ou même le manque d'une lettre est tout simple, mon Fanfan, et je ne m'en inquiète pas. Mais songe donc que c'était deux qui me manquaient, parce que la seconde avait retardé, et c'est celle-là pour laquelle Dupont m'a fait tant d'explications; mais je n'ai pas besoin de ses certificats : ta parole me suffit! Il ne me les faisait, sans doute, que dans le doute que tu aies pu me le dire depuis. Qu'aurais-tu fait de lettres qui devenaient inutiles, et qui ne t'étaient pas destinées? Mais dans quel sens tragique tu vas prendre cette phrase, cher bonheur!

Je le sais trop, combien l'amour s'alarme aisément! Mais ne me crois donc pas capable, en cet instant, de coup de désespoir, que rien au monde ne pourrait autoriser! En cet

instant, mon ami, ne crois qu'à mon amour, à ma confiance, ne vois dans mes lettres que ce que j'y mets, et ne te chagrine point!

Cher tout! Ah! pardonne et ne me soupçonne pas toi-même de suspecter ton amour!

Bon! te voilà, maintenant, brouillé avec ta mère! Qu'il ne t'en arrive pas, du moins, autant de l'autre côté! Sa colère même ne doit que te mettre mieux avec ton père, mais cela n'avance pas la donation! Elle court à sa perte, j'en gémis pour elle!

Samedi 20 janvier 1781.

Mon joujou d'amour, j'ai reçu ta lettre du 18, laquelle m'a fait d'autant plus de plaisir que je n'en attendais point, ce jour-là, te croyant à Versailles. Je suis charmée que tu aies reçu le paquet des mouchoirs que je craignais qui fût perdu, mais qu'auras-tu dit de voir arriver un paquet sans lettre d'avis? J'ai été tout étonnée que tu n'aies pas crié, quoique cela n'y ait rien fait, car tu es quelquefois querelleur comme un mari!

Tu sais, maintenant, que si tu n'as pas reçu de lettre le mercredi, comme tu t'en plains, c'est de la seule faute de mes *Ostrogots* (1); mais tu ajoutes que le mercredi ne t'en apporte jamais, et cela me surprend. Tu devrais, au contraire, en avoir toujours ce jour-là!

Je suis bien aise que tu aies vu *Marie Manon* Douay, comme elles la nommaient par dérision. Hélas! cher tendre amour, ton sensible cœur a souffert de ses récits, et de te trouver là! Bon Gabriel! je crois que, quand elles auront su qui tu étais, elles auront été bien empressées de t'examiner; je leur ai tant parlé de mon bien-aimé!

(1) C'est-à-dire « de mes commissionnaires. »

Je conçois, mon ange, que tu n'as pas le temps de me faire de détails, et même les résultats suffisent sur bien des choses, mais tu m'expliqueras ce que tu me dis qui doit se terminer à Versailles : qu'est-ce donc cette place que tu peux avoir (1)? Si ce pouvait être quelque chose qui te donnât un titre à faire mettre dans la *Gazette* et le *Mercure,* cela me ferait un grand plaisir, en humiliant tous nos ennemis!

Tu me dis que tu as vu tous les ministres. Tu vois, j'espère, dans tout cela, quelques choses pour la finition de tes affaires à toi, car, de quelque manière que tournent celles de ta mère, il faut bien que tu viennes aussi à songer aux tiennes!

1781.

Mon ami, tu m'as parlé amphibologiquement dans tes deux dernières lettres, de mes affaires, mais de manière à me faire penser que tu ne regarderais pas comme impossible mon retour chez le marquis. « *Tu consentiras à tout ce qui sera honorable et sûr!* » Voyons si ceci le serait : il ne faut pas se contenter, dans une affaire aussi essentielle, de voir en gros les inconvénients; c'est en détail qu'il faut les discuter.

Quand il a été question de retourner chez lui en me montrant que cela donnerait un état à ma fille, c'est alors que ç'aurait pu être acceptable, surtout quand on y ajoutait que cela aiderait à l'arrangement de tes affaires et finirait celle-là pour toi. Ce retour pouvait m'être lucratif pour l'avenir; son bien était encore à lui, mais, depuis, il en a fait une donation entière aux Valdahon, même de ses meubles; il est à pension et ne peut plus rien faire pour moi, que me rendre mes droits de contrat de mariage. Encore, comme ils ont sûrement fait

(1) Il s'agit sans doute, ici, de quelqu'une des hâbleries dont Mirabeau était coutumier; il ne semble point, en effet, qu'aucune place lui ait été offerte, à cette époque.

partie de ses dons à eux, ainsi que ma dot, il faudrait encore qu'ils signassent quelques actes, alors, par lesquels ils y renonceraient, car s'il me fallait, après cette démarche, avoir encore des procès, j'aime mieux les avoir aujourd'hui, et vider ainsi toutes les querelles, pour savoir au moins à quoi s'en tenir, dans l'avenir, pour mon sort.

Que deviendront les Valdahon? Y resteront-ils? Ce sera un enfer pour moi! Les en chasserai-je? Quel coup d'œil cela me donnerait-il dans le monde! Et puis l'option ne sera pas à mon choix! Qui me répondra que je pourrai t'écrire et avoir de tes lettres? Si j'y restais seule, je le pourrais, encore pas tout de suite, ni très souvent, par Charnaux; encore le maître de poste pourrait être à craindre, étant intime de Valdahon, et qu'il y a jalousie de métier entre le tuteur et lui.

Pour te voir, ce serait impossible même à tenter, à moins de vouloir absolument nous perdre; nous savons trop, à nos dépens, que cela ne se peut pas dans ce lieu. Vraisemblablement, d'ailleurs, je n'aurais pas d'argent pour corrompre personne, et puis nous savons ce que valent les confidents payés!

Eh! quelle différence ici! Je t'écris toutes les postes, et si tu voulais me voir indépendamment de la clé, tu n'aurais qu'à me faire mettre à l'Hôtel-Dieu. Je t'y verrais depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, sans que personne s'en occupât, mais, pour cela, il faudrait avoir une fortune indépendante, parce que si les Ruffey ne voulaient pas, ils n'auraient qu'à refuser de payer. Nous savons d'elle-même (1) qu'ils n'ont que ce moyen-là pour empêcher qu'on me mette où ils ne voudront pas!

Il n'y a nulle comparaison pour l'agrément de ma vie entre être ici, où personne n'a rien à me dire. Si l'on s'avise de faire les maîtres, je sais bien l'empêcher. Je puis me sauver le jour que je voudrai: impossible à Pontarlier, et, après tout, c'est du présent qu'on jouit; rendons-le donc le moins désa-

(1) C'est-à-dire de Mme de Ruffey.

gréable possible! Si mes affaires n'étaient finissables ni par procès, ni par accommodement jusqu'après le marquis, je serais encore plus agréablement ici que là, jusqu'à cette époque. Peut-être, enfin, lorsque ceux qui pourraient faire quelque chose pour moi, avant ou après le marquis... (1) Bruxelles n'est pas mort (2), quoique maintenant, n'ayant plus d'enfant, je me trouverais seule au monde, cela me serait insupportable!

J'aimerais aussi mieux la ville de Gien, parce qu'au moins, si j'ai besoin de quelqu'un, je sais où le trouver. Je sens que tes affaires ne te permettent pas, de longtemps, les M... Cependant le plus grand bonheur, après celui d'être ensemble, est d'avoir des enfants. Je croyais les M... à la disposition, et je vois que ce n'est pas; que, même avec le plus grand désir, il peut s'y opposer des choses insurmontables. Les La... ne sont rien moins qu'à nos ordres.

Si je deviens grosse ici, la tête en tournera à Phr. (Victoire), à la rendre dangereuse. Les religieuses le soupçonneront : il y en a capables de nommer Ysabeau. Sur la moindre idée, écriture en province, déménagement de moi sans qu'il y ait de remède (3)! Rien de plus aisé à cacher, dans la ville!

Si le marquis, en me reprenant, voulait vivre à Nans, ce serait plus supportable, mais c'est un lieu impraticable l'hiver, malsain en tout temps : l'été, les souliers y moisissent sous les lits, et les hardes aux porte-manteaux! Si je le menais là, il semblerait que c'est pour le faire manquer de secours, et prêterait aux horreurs. Le séjour à Pontarlier me serait terrible; j'aurais beau ne voir personne, l'air me serait mortel, entourée de gens vendus! Je ne pourrais rien dire, ni rien faire qui ne fût empoisonné, je serais la très humble servante du marquis, c'est-à-dire sa première domestique. Je m'y captiverais encore tous les jours.

(1) Phrase chiffrée et inachevée (la lettre est en copie).

(2) Bruxelles, c'est-à-dire « le projet de me rendre à Bruxelles. » Il était convenu que Sophie s'installerait dans cette ville, avant d'aller rejoindre Mirabeau en Angleterre.

(3) Phrase chiffrée

S'il consentait à me laisser mes nuits dans une chambre séparée où je ferais mes affaires et respirerais loin de lui! Mais tu sais que cet homme joint. à toute l'impuissance des vieillards. leur goût patinant! Assurément je m'y refuserais. mais ce seraient des journées de querelles perpétuelles! Je puis me contraindre pendant un temps, mais, lorsque cela se prolonge, je perds patience. je romps tout; nous nous brouillerions peut-être plus que jamais! Je ne dois pas retourner là pour donner des scènes au public, ni pour verser de l'amertume sur ses derniers moments! Quelle contenance tiendrais-je vis-à-vis de lui. supposé qu'il fût capable de ne me point faire de reproches. et il ne l'est pas! Un soupir, un mot sans dessein m'en paraîtraient de continuels et m'ouvriraient une intarissable source! De plus, il faut être juste : M. de Monnier a bien mal agi avec moi, mais j'ai cruellement abusé de sa confiance. Quoi! le jour même que je le quitte, il me dit : *Je me fie à vous!* et quatre heures après, je le fuis!

Il est vrai que ses espions, continuellement à ma suite, me faisaient défier de sa confiance. mais ne pouvaient-ils pas, aussi bien. être aux ordres des Valdahon ou des Ruffey ou guidés par la seule envie de nuire? N'avait-il pas renvoyé les Ruffey à ma prière? On m'avait effrayée de ses propos. de ses résolutions; je le savais si faux! Cela m'obligeait à l'être! Je savais qu'il caressait en poignardant!

Mon ami, le marquis est vil, très vil. mais je suis bien aise qu'il le soit, parce qu'eût-il été le... (1)

Le 10 février 1781.

Tu es drôle, mon cher amour : dans ton avant-dernière lettre. tu me dis que tu vas coucher à Versailles; tu es un cour-

(1) La fin de la lettre manque.

rier sans m'écrire. je t'y crois. et. dans celle que je reçois aujourd'hui. tu ne me parles pas plus de voyage à Versailles que s'il n'en avait jamais été question: d'où je conclus que tu n'y as pas été. Mais quoi donc t'en a empêché?

Je suis toujours de plus en plus contente de ce que tu me dis des dispositions et intentions de ton père. mais pourquoi donc ne te voit-il pas? Qu'attend-il pour te donner cette satisfaction? Tu sais. mon cher cœur. que je t'ai écrit déjà au sujet de la Pailly: c'est un pas fort désagréable. mais que je te conseille fort de faire. parce que. quoiqu'elle ne se laisse guère mener par le cou. tu as assez d'esprit pour la conduire quand tu la tiendras en laisse. ou du moins pour lui en imposer. Je pense donc que tu ne dois pas hésiter: tu sais d'ailleurs combien cela serait nuisible: de plus. tu m'as promis d'en venir là. si tu y voyais de la nécessité.

Oh! ce M. de la Motte (1). je l'aime beaucoup au Bois des Fossés! Qu'il y aille sans faute à la fin du mois. quoique l'entrée de la porte soit plus sûre en Carême qu'en Carnaval!

J'ai écrit tout de suite à ma mère. Songe. mon cœur. que l'avocat de Bon Ange nous avait dit que l'exécution de la sentence qui avait eu lieu pour toi rendait l'affaire plus difficile à anéantir pour toi; ainsi. prends bien tes précautions. que tu n'aies pas à y revenir!

Tu m'annonces un petit envoi après lequel je crie. dis-tu. Est-ce le portrait ou la clé? car je crie après tous deux!

La célérité est surtout nécessaire. pour certains arrangements : j'avais pensé que l'entrée de la porte soit plus sûre en Carême qu'en Carnaval. Tu pourrais laisser ta course à Briare et venir à pied depuis là. pour mieux éviter les traces. mais. du Bois des Fossés. cela peut être plus aisé. parce que si Dupont le sait et te donne un cheval. ce sera encore plus commode. Dupont est-il toujours à Paris? Compte-t-il y passer son Carnaval? Et toi. que comptes-tu faire pour le tien? Je t'invite à te bien divertir!

(1) Louis Brillard de la Motte, lieutenant général au bailliage de Gien.

Je te dirai que la lessive m'ayant donné occasion d'avoir un caleçon du Père, je l'ai essayé, et qu'ils me vont très bien. En conséquence, j'en ai pris un patron. J'en ferai faire à Phr. (Victoire), sur lesquels on pourra faire des culottes. Tu vois que cela pourra devenir utile!

La Saint-M. (Victoire) est très inquiète de son capitaine (1); elle craint fort qu'il soit pris pendant cette guerre, et elle te prie de t'informer s'il ne l'est pas déjà.

O cher cœur, que de fols dans le monde qui se croient bien sages, mais il est plus agréable d'avoir soi-même une jolie folie, que de raisonner sur celle des autres!

Adieu, mon bien-aimé : moi, je veux toujours être folle de toi!

SOPHIE-GABRIELLE.

Le 15 février 1781.

Cher cœur, je ne devrais pas t'écrire aujourd'hui, parce que je n'ai point reçu de lettres et que je t'en ai écrit une de plus de quatre pages, mais je suis trop bonne! Tu me feras plaisir, mon tendre amour, si tu peux m'envoyer de l'argent le premier dimanche de Carême, je n'en aurai plus, et il me faudra rendre un louis à une religieuse. Envoie-moi aussi une paire de souliers à toi, pour que je t'y fasse dessus des galoches de

(1) Ce prétendu capitaine hollandais n'était autre que la Tagnerette qui, d'après les récits de Mme de Monnier à Victoire, devait, après sa visite à Gien avec Mirabeau, conduire cette fille à Paris et l'y entretenir somptueusement. Il correspondait avec Sophie et envoyait, par son intermédiaire, à sa future maîtresse, des vers auxquels elle répondait par des poésies de sa façon; comme il n'avait point donné signe de vie depuis quelque temps, Victoire s'inquiétait de son silence : « Elle est fixée à son capitaine hollandais, écrit ailleurs Sophie; dès qu'elle projette quelque incartade, on la menace de perdre son capitaine, et cela l'arrête (lettre du 1er février 1781). » Fixée, Mme de Saint-Maurice pouvait l'être en principe, mais elle ne se privait point de suppléants, parmi lesquels il faut compter le jardinier Lafleur et — nous le verrons bientôt — le Père Maillet.

lisière pour qu'on ne t'entende pas marcher ici. Je te chausserai avec à la porte.

Pour plus de sûreté, tu devrais envoyer une des deux clés à Taffetat (1) et l'autre à Ysabeau, parce que, s'il arrivait malheur d'un côté, il n'y en aurait pas de l'autre, et c'est un envoi bien intéressant pour nous ! Ysabeau veut faire le guet quand tu entreras avec Lafleur, et il me fait un jambon pour ton séjour. Il a pris à l'hôpital la clef qu'il t'envoie. Ne manque pas de la faire arranger comme je t'ai dit. Si l'on peut diminuer de grosseur le tuyau, n'y manque pas !

J'ai lu tous tes *Contes* qui m'ont fait infiniment de plaisir, mais, mon fanfan, ne pourrais-tu donc pas corriger suffisamment tes manuscrits pour n'avoir plus à les retoucher ? Tu les griffonnes sans cesse, et cela les défigure tous. L'impression de celui-ci est fort belle ; je comptais trouver, à la suite, les *Baisers* de Jean Second (2) ; avec quoi donc compter les faire imprimer ?

Ton appartement est prêt et très commode. Tout est arrangé pour toi.

J'ai présenté la clé neuve au trou. Il faudra seulement que le petit bois qui y est attaché se loge dans le tuyau sans le grossir, mais en le curant et le faisant droit plus qu'il ne l'est. Viens en noir, c'est mieux, la nuit ! Il serait bien bon, ami, qu'il fît lune !

Le 17 février 1781.

Je n'avais point deviné que les *Annales de la Vertu* fussent de cette belle dame (3) : j'imaginais que c'était de quelque autre

(1) Cabaretier que Sophie et Mirabeau employaient à la transmission de leurs lettres. Il était oncle de Victoire et s'appelait Raffatin ; d'où le sobriquet de *Taffetat*.

(2) La traduction des *Baisers de Jean Second* a été insérée, en 1796, à la suite de celle des *Elegies* de Tibulle.

(3) Mme de Genlis, auteur des *Annales de la Vertu, ou Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*. Paris, 1781, 2 vol. in-8°.

du même nom, et qu'une si jolie femme ne songeait pas à faire des livres : les expériences physiques me semblaient plus dans son genre, d'autant plus qu'on la dit bête; mais je comprends qu'on peut avoir de bons correcteurs!

Je te remercie de ce que tu me promets de songer au Père, cela me fera réellement plaisir. Voici une note qu'il m'a donnée. Il me semble que, puisqu'il a prêché le roi de Pologne, il peut prêcher celui de France! Il sent à merveille que cela s'accorde infiniment plus au crédit qu'au talent; un père Clair, qui est de son ordre, maison de Paris, et des anciens, lequel est venu ici plusieurs fois, a prêché un Carême et n'y a pas plus de droit que lui. Cela dépend du Grand Aumônier de France, qui est le prince de Rohan, sans doute le beau-frère de Mme de Guéménée, et je pense que, par Gaub. (Gabriel) tu l'auras facilement. Tâche d'avoir un *oui* ou un *non* pour son retour à Pâques; je ne voulais pas lui en parler, mais j'ai vu l'impossibilité de m'instruire suffisamment sans cela. Il en est aux cieux!

La veille, il m'avait parlé de mes affaires; je lui avais vanté le désir du marquis de me ravoir; il m'a fort conseillé de le prendre au mot, et m'a parlé sur tout cela fort convenablement pour quelqu'un qui n'est pas à même de sentir toutes les petites délicatesses qui nous heurtent!

Si le marquis était malade et me demandait, ce serait autre chose, je ne pourrais guère refuser, parce que, mort, c'est fini, et guéri, je reviens; mais il n'est pas malade, que je sache, du moins! Il m'a ensuite proposé d'y aller et de lui dire ce que je voudrais : je l'ai remercié sans refuser ni accepter, et disant que j'avais la plus grande répugnance à y retourner, que, tant que j'aurais d'autres moyens de finir, je les emploierais.

Nous avons dîné hier ensemble, et nous sommes fort bien amusés. Tout le monde y était. Aujourd'hui, il m'a dit que Mme de Villiers lui avait dit, hier, de passer chez son mari, qu'elle ignorait ce qu'il lui voulait, mais qu'elle pensait que c'était relatif à moi, parce qu'il était en relations avec M. Le

Noir, depuis la mort de son frère (1). Et puis, elle lui a demandé si nous nous écrivions : il lui a dit n'en rien savoir. Comment trouves-tu ce paquet de la part de cette femme, après ce qu'elle sait ? Je suis fâchée qu'il m'ait défendu de lui en parler ! Là-dessus, il m'a recommandé beaucoup de précautions dans cette correspondance-là, et m'a demandé si elle existait (2).

Je lui ai fait entendre que c'était toi que je chargeais de son affaire, et j'ai bien vu que, sans cela même, il n'y aurait pas nui. Je l'ai assuré que M. Le Noir ne m'inquiétait pas, que c'était par lui que j'avais appris ta délivrance, que ma mère était fort tranquille, parce qu'elle espérait, de toi et des tiens, la finition de mes affaires, et qu'elle m'avait même promis de ne point faire de nouvelles recommandations ; que des lettres ne faisant tort à personne, elle ne pouvait raisonnablement craindre autre chose, sinon que je te fisse venir, mais que, comme de te voir une demi-heure m'avancerait fort peu et me compromettrait beaucoup, nous n'y songions ni l'un ni l'autre. Il n'a pas paru le mettre en doute, il a dit à ses confidentes mes projets à son égard, et tu crois qu'on m'aime ! Pour lui, il en pleurait presque de reconnaissance. Je lui ai demandé le secret pour tous autres, surtout pour le dehors.

Il ne compte plus sur le Marville, qui ne lui répond toujours point (3).

Je suis fâchée, mon cher cœur, de t'ennuyer pour lui, mais tu ne saurais croire à combien de choses cela peut être bon, et il me semble que cela peut l'être fort aisé.

(1) M. le Noir de la Châtre, neveu du lieutenant général de police, était mort le 3 janvier. Son frère et sa femme habitaient Gien. Le 27 avril, Sophie reçut la visite de Mme Le Noir de la Châtre, venue avec Mmes de Villiers et de Montagu, et lui montra le portrait de son oncle, qu'elle possédait : « Je lui parlai, dit-elle, beaucoup des services qu'il m'avait rendus et de ma reconnaissance. »

(2) Il s'agit, naturellement, de la correspondance autorisée par la police, non de la correspondance secrète.

(3) Le P. Maillet avait demandé à M. de Marville de l'appuyer de son crédit pour le faire nommer prédicateur de Carême, à Versailles.

Adieu, mon tendre ami, garde la note de mon prêtre, et baise-moi fort!

SOPHIE-GABRIELLE.

Le prince Louis de Rohan-Guéménée, grand aumônier de France, hôtel Soubise (*Étrennes mignonnes*, *1777*.)

Le 27 février 1781.

Je t'ai envoyé, hier, par Bon Ange, mon fanfan, deux *Mercures* et une paire de manchettes de deuil; tu es fort heureux que je n'aie pas su, hier, à qui adresser mes lettres, avant d'avoir reçu ta lettre, car j'étais en humeur grondante, mais l'arrivée de la tienne a tout réparé. Je me suis rappelé avoir vu cet écrivain d'hier (1); je ne me rappelle pas du nom de celui que j'ai vu; mais c'était le supérieur du séminaire de Besançon et, comme cela ne change point, c'est certainement le même. Il est parent du curé de Doubs, et était venu chez lui prendre le petit lait. Il vint nous faire une visite avant de partir, et nous le retînmes à dîner. Le marquis avait envie de se confesser à ce curé de Doubs, mais il n'y allait pas encore quand je suis partie. Vraisemblablement, il a revu cet homme, et l'a chargé de prendre des informations à mon sujet, et de là, vraisemblablement aussi, la lettre anonyme. Je pense que si, d'après cela, tu pensais que je dusse écrire à ce Labet, je pourrais lui mander que l'abbesse m'a montré sa lettre, etc.

Il est vraisemblable que, si nous avions quelque chose à faire dire au marquis, nous le pourrions par cette voie, et en lui écrivant, je le lui demanderais, mais je pense qu'il faut attendre, avant, s'il répondra et s'il écrira, comme on lui a

(1) C'est-à-dire l'auteur d'une lettre qui donnait pour possible le succès d'une démarche auprès du marquis de Monnier, tendant à la reprise de sa femme.

proposé. Il faut voir si le Marquis écrira lui-même et s'il me demandera, parce que s'il faut y retourner, il vaut mieux que ce soit d'après sa prière que sur la mienne, parce qu'alors je fais presque la loi, au lieu qu'autrement, je la reçois.

Je pense qu'il faut que j'envoie la copie de la lettre Labet à ma mère; je l'ai en original, je n'enverrai pas celle de la réponse, et je dirai seulement que l'abbesse a rendu un témoignage favorable. Tu pourras ajouter, si tu veux, que j'y retournerai, s'il me redemande. D'abord, il est clair que s'il s'y entête, il peut me ravoir de force, et qu'il vaut mieux m'en faire un mérite. Je préfère, assurément, un arrangement moins lucratif pour moi et rester ici, pourvu que le temps de ma liberté soit incontestable après lui, à y retourner pour avoir plus d'argent, parce qu'avec 4000 livres de rentes, je serai opulente ici, pourvu, toutefois, qu'on ne me les distille pas, et que je les aie à ma disposition au plus en deux payements.

Mais je ne comprends pas comment tu as arrangé et conclu ce que tu me dis à ce sujet, dans l'espace de temps d'une poste et sans avoir vu des gens qui puissent rendre ce projet solide. Donc, cela ne me paraît qu'une chose projetée et non *convenue*. Enfin, juge les choses, vois ce qui convient, ce qu'il faut, ce qui est possible, et si ta famille, si la mienne est plus calme, que tu y consentes et que, d'après ce que je t'ai dit dans toutes mes précédentes, tu penses qu'il y faille retourner, j'y consens.

Le Père est parti de samedi : larmes de part et d'autre! Quand il les quitte pour huit jours, il semble qu'il aille faire un voyage d'outre-mer!

Son absence te met à l'abri d'en être vu en passant par les grandes portes-fenêtres.

Un incident terrible : les portières ne veulent plus qu'on entre pour le souper! Hier, elles le passèrent par le tour (1)!

(1) *Ce tour*, qui existe encore, donne sur la rue Jeanne d'Arc (ancienne rue des Saintes-Claires), dans la ligne de prolongement du bâtiment principal de l'ancien couvent.

Toute l'éloquence de La F. (Lafleur) fut inutile. J'ai recommandé que cela s'éclaircît définitivement aujourd'hui, pour te le dire.

Tu fais bien de me dédommager du retard du portrait, car j'en étais grandement maussade.

La L. (Lol..) t'affiche donc tout à fait ? T'es-tu refait modeler encore pour cela ?

J'attends ta lettre de Versailles où tu m'annonces une réponse précise pour ton arrivée.

Mon cher cœur, je te rends mille grâces de l'argent que tu m'annonces, mais ne gronde pas, amour de moi ! Dès que tu m'as promis de m'en envoyer, quand je t'en demanderais, n'est-ce pas toujours assez tôt de le faire au moment ? Ne sois donc jamais inquiet : je calculerai mieux une autre fois.

Mille et mille baisers pour ton exactitude, charmant ami ! Oh ! comme je te couvrirais de caresses, si je te tenais !

SOPHIE-GABRIELLE.

Mon cher cœur, songe que, si tu me renvoies là-bas, il ne faut pas que ce soit avec un poupon commencé, à moins que je ne parte à l'instant !

Lundi 1er mars 1781 (1).

Tu me demandes quelquefois des choses contradictoires d'un courrier à l'autre, mon bon ami ! Venant d'écrire au Maillet, laisse-moi le temps de recevoir sa lettre, avant de me hasarder à écrire en même temps que lui à Labet ! Comme tu me marques « *à tous ces prêtres* », je vais écrire à Vorbe, mais des choses qui ne pourraient que peu me compromettre, s'il était traître.

(1) Lettre datée « samedi 1er mars ». Bien qu'elle soit à sa place ici, notons que le 1er mars était non un samedi, mais un lundi.

Je suis très fâchée de la perte de ta montre, mais il me semble que comme on retrouve à un certain bureau de la police les choses volées, à plus forte raison doit-on y retrouver les perdues; sans doute tu feras des démarches pour cela. Si tu ne la retrouves pas, garde celle que tu me destinais.

Si ton père ne te croit bon à rien, il me semble que sa conduite ne s'accorde pas avec cette opinion injuste; je suis enchantée qu'il t'ait donné, dans une occasion si importante, celle de la démentir publiquement.

Aujourd'hui, Lf. (Lafleur) a été ouvrir la porte de derrière, pour faire entrer environ six javelles, ce qui m'a montré qu'il pouvait, là-dessus, ce qu'il voulait. Il avait pris, pour cela, le moment d'un office. La règle est qu'il doit y être accompagné. Il m'a vue en y allant, et ne m'a point parlé *clé*. Je m'en console, voulant qu'on perde toute idée là-dessus.

La Larivière (1) a passé comme la porte était ouverte, et a voulu entrer; il n'a pas voulu, et, par accommodement, il est venu me chercher pour lui dire bonjour; ne me voyant pas où il m'avait laissée, il ne m'a point appelée, et a été refermer sa porte et la lui refuser. La Larivière s'en est allée fort mécontente de lui, et il a été applaudi de l'abbesse et d'elles toutes.

L'abbesse la serre (2) dans une cassette inabordable. Je m'en suis aperçue en y allant tout de suite.

Dans le nombre des prêtres à qui tu me mandes d'écrire, tu ne me spécifies pas les d'Audeux. En conséquence, je n'écris qu'à Vorbe.

D'après la réponse de Maillet, je me déciderai pour Labet. Tu aurais bien dû me faire mon brouillon. Voici ma lettre. Je n'ai pas voulu parler plus clairement du supérieur; s'il en est instruit, je le verrai bien par la réponse qu'il me fera, qui, j'espère, sera prompte.

« Trouvez bon, Monsieur, que je m'adresse à vous pour vous demander un service très important : je sais que M. de Mon-

(1) Fille de Mlle de Marville, sœur de l'ancien lieutenant général de police.

(2) Il s'agit, naturellement, de la clé.

nier a beaucoup de confiance à vous; je pense que vous pouvez le voir quand vous le souhaitez. Je n'ignore pas que Mme de Valdahon le laisse bien peu seul, mais si vous voulez m'obliger, je crois que vous trouverez aisément un prétexte pour lui parler sans témoins. J'ai un ardent désir de lui faire parvenir une lettre; j'en ai hasardé plusieurs; aucune ne lui a été remise. Si vous consentez à vous charger d'une, je vous l'enverrai, et il faudra que vous ayez la bonté de la lui lire, car on m'a assurée qu'il avait entièrement perdu la vue.

« Je vous prie, Monsieur, de ne vous en rapporter à qui que ce soit pour me rendre ce service essentiel; je n'ai confiance à personne, et vous êtes le seul qui m'en inspirez. J'ose espérer que la prière que je vous adresse ne sera pas rejetée. J'ai même quelques raisons de croire que vous avez déjà fait des démarches tendantes à me revoir, et j'aime à me le persuader. Votre goût est, sans doute, d'accord avec les fonctions pacifiques de votre ministère.

« Mon but n'est, assurément, point de nuire à Mme de Valdahon : jamais je n'ai cherché à la détruire dans l'esprit de son père, et ma conduite est si pure, là-dessus, que je m'en rapporte à son propre témoignage. Mais le sort que je subis est bien dur! Il ne tient qu'à M. de Monnier de l'adoucir: j'ai trop bonne opinion de son cœur pour craindre qu'il s'y refuse, quand il m'aura été permis de lui en indiquer les moyens.

« C'est dans cet espoir, et avec la plus grande confiance, que je recours à vous, Monsieur. Quelqu'un que je crois de votre connaissance ayant écrit ici nouvellement pour prendre des informations à mon sujet, j'ai pensé que vous aviez participé à cette démarche, et cela m'enhardit pour celle que je fais aujourd'hui. Je vous supplie de la regarder comme la plus grande preuve de ma parfaite estime et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

« Daignez me garder le secret pour tout le monde, et me répondre le plus tôt possible. Mon adresse est à, etc. ».

Lundi 19 mars 1781.

Vilain comte, tu ne m'as pas écrit hier, ou ton laquais fait métier de me perdre une lettre par semaine. Voilà deux dimanches de suite qu'elles me manquent ! Je t'ai dit, à la fin de ma dernière lettre, que le Père m'avait écrit des remercîments infinis. Voici encore aujourd'hui une de ses lettres :

« Sitôt votre lettre reçue, j'ai écrit à M. Babey (1) mon compatriote et parent, supérieur du séminaire de Besançon. J'espère qu'il se rendra à mes sollicitations ; j'ai employé tous les moyens les plus pressants pour l'engager à épouser vos intérêts. Comme il a l'âme noble et sensible, je me flatte que sa réponse secondera vos espérances : dès que je l'aurai, je vous en ferai part. Je suis charmé que cette petite circonstance m'ait mis dans le cas de vous prouver mon entier dévouement, et de vous renouveler les sentiments distingués de mon respect, etc. ».

Ce parentage-là vient fort à propos, et, après avoir grogné à part moi de ce que tu m'adressais là, je t'en remercie : je vois que j'avais mal lu son nom, mais il l'écrit bien mal aussi !

En voici une de ma mère :

« Le supérieur du séminaire de Dijon n'est pas ici actuellement. Dès qu'il sera de retour, je saurai le nom de celui de Besançon, et le temps qu'il y a qu'il y est supérieur, et je vous le manderai ; mais il n'est pas oratorien, il ne le connaîtra peut-être pas.

« La question « si vous sortez dans la ville » me ferait penser que ces informations sont faites de la part de Valdahon qui ne se rassure pas sur la crainte que vous n'ayez des

1, Sophie qui, précédemment, avait bien orthographié ce nom, l'écrit mal ici : le supérieur du séminaire de Besançon s'appelait, en réalité, Labet. La confusion provenait de ce que tous les membres de la communauté portaient — comme ils le font encore aujourd'hui — le titre de *Directeur*. Or, il y avait à cette époque, un directeur nommé Labet et un autre nommé Babey. C'est le premier qui était alors supérieur, mais le second le fut après lui.

enfants, et la liberté de sortir l'alarmerait infiniment. Il est possible, aussi, que ces demandes aient été faites dans de bonnes intentions, mais M. de Monnier est si fort gardé, qu'il lui aura été difficile de donner des commissions, même verbales, sans être écouté. Tous les domestiques ont les oreilles aux portes, quand sa fille n'est pas dans sa chambre, et, comme il ne voit plus, elle y est quelquefois sans qu'il le sache. Enfin, sans rien précipiter, il faut attendre si l'on fera quelques démarches, ou si l'on vous fera quelques propositions, si l'on vous offre quelque chose et de quelle part, etc.

« Je n'ai jamais pensé à cette réunion, mais, si votre mari la désirait, y retourneriez-vous ? Car si vous ne vouliez pas y aller, les avances qu'il ferait à cet égard le piqueraient encore davantage ; et, si vous vous y déterminiez, vous conduiriez-vous bien ? Voilà à quoi il faut réfléchir sérieusement ! Il vaut mieux rester comme l'on est, que de donner de nouvelles scènes au public ! Il est certain que cette réunion terminerait vos affaires, mais la Valdahon est trop adroite pour ne pas y mettre obstacle ; et bien des gens pensent que c'est pour y parer qu'elle tient son père prisonnier, afin que s'il a quelque retour vers vous, personne n'en soit instruit. S'il me vient quelques nouveaux avis, je vous en instruirai.

« Le bien que l'abbesse a dit de vous ne peut toujours que bien faire, à quelques intentions que l'on ait écrit.

« Si l'on faisait à l'abbesse de nouvelles questions pour savoir si vous ne manquez de rien, il faut qu'elle réponde que, ne se connaissant point en parure, elle ne sait pas si vous avez beaucoup ou peu ; que vous êtes toujours très propre, et qu'elle est bien payée des pensions, mais qu'elle ignore si vous êtes dans l'abondance ou seulement au nécessaire ; qu'il serait très convenable que vous eussiez une femme de chambre, mais que vous n'en avez point. »

Mercredi 21.

Mon amour, je n'ai point encore vu Ysabeau. Tous les matins, des milices, tous les soirs des campagnes. Il m'écrivait,

hier, pour m'en faire excuse; il a été dimanche à Nogent (1). Son homme n'exerce plus son métier, il n'est même, je crois, plus dans l'endroit; il me paraît avoir d'autres vues. Il s'annonce pour tantôt. J'ai bien du regret qu'il n'y ait rien à faire du côté où nous avions jeté les yeux. Il me mandait, hier, qu'il partait pour Châtillon (2); il pense peut-être à quelque chose.

Cher enfant, ne désespère donc encore de rien. Tu ne ferais pas mal de préparer la lettre pour le marquis, car sûrement un de nos prêtres me la va bientôt demander. Je pense que tu me feras dire à ma mère le nouvel incident du Père Maillet, qui paraît améliorer notre espoir du côté des prêtres. Presse l'envoi de l'argent que tu me destines, si tu le peux, mon Gabriel, l'affaire en question (3) m'en coûtant.

A propos de Carême, j'ai été samedi à confesse pour me préparer à Pâques. J'ai été au Minime, qui est un fort bon homme. J'étais très embarrassée de trouver non pas ce que j'avais fait, mais ce que je dirais : Phr. (Victoire) m'a aidée.

Dimanche 25 mars 1781.

Pends-toi, cher ange, de ne m'avoir pas écrit, le dernier courrier! Cela sera cause que je ne te dirai pas que la clé est faite et qu'elle va bien!

Non, vraiment, je ne te le dirai pas! Aime bien Ysabeau; il fait les commissions à merveille! C'est ici qu'on l'a faite. Je ne sais pas encore le prix, il n'y en a pas de fait, mais je ne crois pas qu'il soit fort. Ce que tu sais ne ressemble pas à ton massacreur. Ceci est un chef-d'œuvre. Dis à Gaub. (Ga-

(1) Nogent-sur-Vernisson, entre Gien et Montargis, à 17 kilomètres de cette dernière ville.

(2) Châtillon-sur-Loing, aujourd'hui chef-lieu de canton situé entre Gien et Montargis, à 21 kilomètres de cette dernière ville.

(3) Allusion aux préparatifs de Sophie pour recevoir Mirabeau au couvent des Saintes-Claires.

briel) que, lorsque tu l'as envoyé à Gien, il avait pris ses précautions assez mal à bien des égards. Pour qu'il n'en arrive pas de même lorsqu'il y retournera, préviens-le qu'il ne faut point qu'il aille à Briare, où on le connaît. et où les Laf. pourraient prendre des renseignements. Voici la route de Montargis ici : de Montargis à la Commodité, deux lieues. De la Commodité à Nogent, deux lieues. De Nogent à La Bussière, deux lieues, et de La Bussière, si l'on va à Briare, il y a deux lieues, mais quand on va à Gien, on évite Briare : il y a une traverse qui va de La Bussière à G. (Gien), sans passer à Briare. La poste donne des chevaux pour la faire (il y a environ trois lieues); presque tout le monde la préfère. J'ignore s'il y a des chaises; je présume même que non, mais on peut faire ce trajet à franc étrier.

A son arrivée à la ville (1), qu'il fera bien de ne pas faire de jour, et pas, s'il se peut, avant neuf heures du soir, temps où Laf. (Lafleur) est couché, il descendra à l'auberge de la *Cage*, chez Siméon. Cette auberge est dans le faubourg de la Génabie. Il faut passer devant, pour arriver à la ville. Là, il se reposera dans sa chambre et enverra chercher chez lui Ysabeau, qui viendrait tout de suite, s'il n'avait pu l'attendre à la *Cage*. Mais Gaub. (Gabriel) l'y attendra. S'il ne pouvait venir à l'instant, celui-là arrivé, ils iront tous deux coucher au jardin (2) en attendant le moment favorable. Vous en jugerez, ou sauterez (*sic*). Ici, il y fait bon depuis huit heures, mais je serais bien aise que tu rôdes un peu autour pour le connaître. N'omets jamais de me dire, le courrier d'après, quand tu en as passé un, et souviens-toi, de peur de nouveaux accidents, combien quelquefois la poste les retarde.

Je t'envoie une consultation pour la Victoire. Je la lui ai fait lire et approuver; ris-en, mais n'en parle à personne. Dis-moi, cependant, quelque calembredaine là-dessus, mais ne lui ordonne point de remède; je compte qu'elle t'amusera.

(1) C'est-à-dire à Gien.

(2) On verra ci-dessous qu'il s'agit d'un jardin appartenant au docteur Ysabeau.

Hélas! cher ange, n'ayons pas tant de joie! Je n'avais fait faire qu'un tour à la clé! Phr. (Victoire) m'a obligée de m'en assurer mieux en en faisant faire deux. J'ai suivi son avis, et je l'ai forcée : cela me donne infiniment d'inquiétude, ne tenant qu'à un verrou que tout le monde peut lever. J'envoie chercher Ysabeau. Ce qui augmente ma peine, c'est que je crains d'avoir été entendue du chemin par un homme qui courait. Il me paraît que tout le défaut consiste en ce qu'elle est trop percée, ce qui affaiblit le tuyau.

Jeudi.

J'ai vu le curé de Saint-Louis (1); il m'avait été annoncé, le matin, par une dévote; il m'a dit qu'il était chargé de me procurer toutes les facilités tendantes à accélérer mes affaires; il m'a dit beaucoup de choses honnêtes, et je suis fort contente de lui. Il m'a demandé une lettre pour le marquis; qu'il était sûr de la lui faire parvenir. Je lui ai promis de la lui envoyer bientôt, et, comme j'ai vu qu'il me parlait si clairement de toi et de notre correspondance, je lui ai fait entendre que je n'attendrais, pour cela, que quelques avis de ta part. Il m'a dit avoir reçu, encore hier, une lettre de toi. Quel est donc cet ami de ton père qu'ils ont communément ensemble? Il ne me l'a pas voulu nommer. Toutes les familles désireraient, dit-il, ma réunion avec le marquis; la tienne avec la comtesse y est, dit-il, attachée. Je lui ai fait la même réponse que celle que je viens de faire à ma mère; je lui ai montré la lettre de Babey et celle de Maillet.

Il a lu celle-ci avec un dédain et des mines inconcevables! Je lui ai parlé aussi de celle que j'avais écrite à Vorbe et je lui ai dit que je ne songerais plus à cette voie-là, dès qu'il en avait une autre.

(1) L'abbé Batbedat, curé de Saint-Louis de Gien.

Voici la clef; je vais l'essayer dans une heure; elle est parfaitement semblable à l'original, et si je n'ai pas forcé la serrure, elle ira certainement.

J'ai écrit à Maillet, d'après la visite du curé de Saint-Louis, des honnêtetés, et que j'allais envoyer par lui une lettre au marquis.

Il parle de toi avec un enthousiasme qui m'a fait plaisir : tu es un homme de génie, fait pour aller à tout, fêté, consulté partout, même dans ta position!

Il m'a aussi parlé du bon Dieu, et que ma position devait m'éloigner des sacrements; j'ai répondu que ne me sentant dans le cœur de haine pour personne, je croyais devoir faire mes Pâques.

Ysabeau m'enverra, dans la semaine, le jambon cuit, sans que personne le sache ici. Je l'ai vu aujourd'hui, il prétend que si la serrure est gâtée, il faut le confier à La F. (Lafleur) pour qu'il la fasse laisser ouverte, et il a raison; ce serait le seul moyen, alors, de se tirer d'affaire.

Me feras-tu la grâce de me dire le jour de l'arrivée de toi (1)? Puis-je espérer cette faveur? Il est essentiel qu'Ysabeau le sache!

Mon Gabriel, la serrure est gâtée! En conséquence, j'ai parlé a la F. (Lafleur), dernier espoir. Il consent à tout, et s'est fort bien conduit en cette occasion. Taffetat ne le saura pas, il me l'a promis; il aura soin, chaque jour, de pousser le verrou. Il te prie de te hâter, et il a raison, pour cent mille raisons : cela ne me serait pas praticable, si le Père y était!

O cher époux, viens vite! Quand tu seras parti, il dira avoir besoin de la clé. Puis il dit l'avoir gâtée; on la raccommode et, si on ne la change pas, nous sommes toujours sur nos pieds. Ysabeau s'est promené tous les soirs sur les Chevignères : (2) c'était convenu. Je lui ai fait signe.

(1) Tournure de phrase exigée par le chiffre.

(2) C'est-à-dire sur la route des Chévenières (aujourd'hui rue Paul-Bert), qui passait sous les fenêtres de Sophie.

Le mot juste serait *Chènevières* (plantations de chanvre), mais le plan de Gien, reproduit ci-dessus, écrit *Chévenières*, dont *Chevignères* (ortho-

Selo (Sophie) me fait dire qu'elle te prie de dire à Gaub. (Gabriel) qu'il ne faut pas qu'il descende à l'auberge indiquée, mais à celle de la *Madeleine*, parce qu'on ne loge plus à la première. Il peut arriver à l'heure qu'il voudra, n'étant pas connu, et, s'il peut être assez tôt avec Ysabeau pour se trouver ensemble, aux Chevignières à six heures du soir, il pourra, en ce moment, voir la V. (Victoire), c'est-à-dire entrer.

Ne songe point à me donner de bijoux d'aucune espèce, ô mon bien, je n'en aurai que faire à porter ! Occupons-nous seulement de payer mes dettes ici !

---

31 mars 1781.

Mon ami, je t'écris sans savoir où ni comment ma lettre te parviendra. Si tu envoies un exprès à Ysabeau, il la lui donnera.

Dans l'alarme où tu me mets par ta dernière lettre, ne sachant plus où donner de la tête, je t'écrivais hier par Dupont, indépendamment de ma lettre à Paris. Voici ce que porte cette lettre; je n'en retranche qu'un seul article, celui de la possibilité d'entrer le jour. Ysabeau le dit et en démontre le danger, ainsi n'y songeons plus. Voici donc ce billet : « Il faut que tu aimes bien Dupont, puisque tu peux quitter pour lui la suite de mes lettres en ce moment ! J'ai vu le curé de Saint-Louis; il me demande une lettre pour le marquis : envoie-la-moi vite, car il se douterait, si tu tardes, que c'est toi qui l'as faite.

« Tâche de trouver un moyen prompt et sûr pour faire savoir à Gaub. (Gabriel) que la porte est et sera ouverte jusqu'au Jeudi Saint et pas plus. La F. (Lafleur) le sait et y consent; dis-lui encore que ce n'est pas à la *Cage*, mais à la *Madeleine* qu'il faut descendre. »

graphe de Sophie) n'est évidemment qu'une corruption. C'est donc bien *Chevenières* qu'il faut écrire.

On a eu des raisons pour changer cela. Il n'y a pas de possibilité à ce que tu dis, de cheval, ni même d'exprès; ce serait trop dangereux, et puis je n'ai pas le sol!

Mande-lui surtout que l'occasion présente ne se retrouvera plus!

Je te supplie, hâte-toi, ne me laisse pas dans l'embarras; tu sais combien nous lui devons de reconnaissance, pour le zèle avec lequel il nous a servis!

Quand tu verras La F. (Lafleur), songe qu'il ne sait point que l'on ait fait des clés; il croit que c'est la tienne qui a ouvert.

Il me semble que, puisque des circonstances si pressantes t'obligent à quitter bientôt le B. d. F. (Bois des Fossés), tu en peux trouver aisément le prétexte en le rejettant sur la L. (Lol). Je voudrais, pour tout au monde, que tu fusses à Paris!

Il me semble qu'il est bien plus simple que tu fasses prendre la poste à Nemours à Gaub. (Gabriel) que de lui envoyer un cheval, ce qui ne pourrait qu'être suspect et dangereux. Ysabeau m'a proposé d'y aller. J'ai remercié Ysabeau de son offre et je lui ai dit que j'espérais ne pas abuser jusque-là de sa complaisance, qu'il me paraît infiniment plus simple que tu envoies un exprès, d'autant plus que, de quelque endroit qu'il dît venir, ils n'en seraient pas la dupe; cela ne pourrait donc que nuire.

Seras-tu donc bien longtemps là? Il me semble que c'est tout près du Bignon. Est-ce en delà ou en deçà de Nemours qu'est le B. des F. (Bois des Fossés)? Est-ce sur la route? Y a-t-il un village? Une maison isolée est toujours triste, mais tu n'y vas pas, en ce moment, pour y rire!

Tu parais, dans ta dernière de jeudi, avoir pris de l'humeur de ce que j'avais ri dans la mienne. Hélas! j'en avais lieu en commençant: il a été bien vite passé, ce bonheur! mais il n'est pas tout à fait détruit puisqu'il reste encore les moyens que je t'ai indiqués. Tu sais bien, mon ange, que je ne puis pas forcer, pour cela, la main à La F. (Lafleur), parce qu'il faut, autant pour lui que pour moi, que tout soit en règle pour

l'arrivée du Père; s'il faut un serrurier, cela fera de l'éclat, mais infiniment moins, s'il n'y est pas, tout étant remis en ordre, surtout si cela se remet sans secours étrangers. Mme de Saint M. (Victoire) ne désespère pas de se procurer la cassette, mais ce qui me paraît inconcevable, c'est que celle (1) qui est la plus semblable au modèle va le plus mal!

Si tu songeais donc à envoyer ici ton laquais (2), ce serait bien le plus sûr! Te faire entrer le jour était une folie de La F. (Lafleur) à qui on m'assure qu'il ne faut point céder. Quoi qu'on puisse en dire, ce serait peut-être bien le meilleur pour le dedans, mais pernicieux pour l'opposé.

Calme ton âme, ô mon ami, mais calme aussi la mienne, elle en a grand besoin!

Si le garçon est aussi ivre, le jour que j'en aurai besoin, qu'il l'est aujourd'hui, il ne me sera pas fort utile: on n'en peut tirer un mot de raison.

Le beau clair de lune qu'il fait!

J'ai vu la Villiers aujourd'hui, et, quoique je me sois infiniment contrainte, elle m'a trouvé l'air rêveur.

Si tu acquiers la funeste certitude de ne pouvoir venir, mande-le-moi afin que je fasse fermer et tenter l'enlèvement de la cassette, s'il n'y a rien de forcé, mais tu sais que cela me rejetterait bien loin, si même cela ne faisait pas obstacle!

Comme il est dans les possibles qu'Ysabeau ne soit pas à Gien quand tu arriveras, quoique ce ne soit qu'à son corps défendant qu'il est parti, et après me l'avoir écrit, si lui n'y était pas, tu ferais demander La F. (Lafleur) cela reviendrait au même, mais comme il se pourrait encore que ce fût trop tard pour qu'il me le pût dire, alors, en te promenant avec lui sur les Chevignères (3), tu appellerais à haute voix : « Gabriel! » Je me mets à la fenêtre, puis je laisse tomber le store, et je descends.

(1) *Celle*, c'est-à-dire la clé.
(2) La Taguerette, déguisé en laquais. Voir la page 212.
(3) Chévenières.

Jeudi.

Voici la réponse que Labet a faite au père Maillet; elle n'est pas gracieuse :

« Mon Très Révérend Père, ce n'est pas M. Babey qui a écrit à la Révérende Mère abbesse des Clarisses de Gien, c'est moi (1). J'ai reçu tous les éclaircissements que je demande. M. de Monnier n'a point eu de part à ma démarche, et il n'en sait rien : je pense qu'il serait fort inutile que je lui écrive. J'ai l'honneur, etc. »

Tu vois, amour, qu'il faut en rabattre de ce côté : je l'enverrai au curé de Saint-Louis quand j'aurai vu, par la poste de demain, si tu m'envoies enfin ce brouillon; au surplus, il arrivera toujours assez tôt, car je ne crois pas plus de moyens à celui-ci qu'aux autres.

N'arrive pas de jour, à cause de lui aussi! S'il te voyait ailleurs, il te reconnaîtrait, et il ne faut pas cela, comme tu sais!

Samedi.

En vérité, mon ami, la conduite que tu tiens est fort étrange! Etre trois postes sans m'écrire, dans les circonstances, est une chose que je n'attendais pas! Le curé de Saint-Louis à qui j'ai mandé que je n'avais pas de tes lettres, me répond que tu es au Bignon, et que c'est sans doute ce qui t'empêche de lui écrire aussi. S'il trouve cette raison-là bonne pour lui, j'en suis charmée; moi, il me semble qu'on peut lui écrire de partout, et à moi de chez Dupont et même du Bignon, en envoyant porter la lettre soit à Nemours, soit à Montargis.

Dupont s'amuse à ne pas répondre non plus. Si la poste de demain ne me rend pas plus savante, comme je m'y attends, je ferai toujours laisser les choses comme elles sont, jusqu'au jour indiqué. Cependant, il aurait été bon de savoir à quoi

(1) Voir la note de la page 233.

s'en tenir, pour faire remettre tout en ordre; le plus tôt aurait été le mieux. C'est attendre bien longtemps un *non*. Enfin, j'espère encore, mais j'ai le cœur navré de douleur!

Ysabeau, depuis plusieurs jours, abrégeait toutes ses campagnes et en refusait une partie. Selo (Sophie) lui vient de faire dire de ne plus se gêner, seulement de ne pas découcher.

Samedi 21 avril.

Je sais, maintenant, que la clé va bien. Ta lettre, que j'ai reçue par Ysabeau, mon amour, m'a expliqué l'énigme de celle par Taffetat, où tu me disais m'avoir écrit le dernier courrier : celle-là a retardé d'une poste, et cela m'avait bien fait du chagrin, mais il est guéri!

Voici la lettre de ma mère :

« Si l'exécution des choses, ma fille, ne va pas aussi vite que le désir, il y a eu un temps favorable à la réunion que vous souhaitez. C'est vous qui l'avez fait manquer! Vous dites qu'il y a quatre ans qu'on voit venir; vous vous trompez. Vous n'êtes rentrée en France qu'en 1777. Ce n'était pas de chez une accoucheuse qu'on pouvait entrer en matière avec M. de Monnier, et vous n'étiez pas en situation d'y pouvoir revenir! On n'a pu trouver un couvent qu'au mois de juillet 1778. De toute cette année-là, ni même de 1779, ni de 80, vous n'avez voulu entendre à prendre ce parti : c'était cependant le moment où il y avait jour à réussir! M. de Monnier avait la voie de l'abbé d'Audeux, qui avait lui-même besoin de M. de Marville (1), et qui aurait fait, à sa demande, tout ce qu'il aurait pu!

« M. de Marville était alors tout plein de zèle pour vous. Cela est refroidi, et M. de Monnier, qui vous aimait encore, aurait été plus aisé à fléchir qu'à présent, qu'à peine se sou-

(1) Voir la note 2 de la page 139.

vient-il de vous! Sa fille augmente tous les jours de crédit sur lui, et il paraît difficile de renouer. Lorsqu'on manque les occasions favorables, il n'est pas aisé de les retrouver!

« L'abbé Pourcheresse est une espèce de fol (1) auprès duquel je ne veux pas risquer une lettre; je préfère le lui faire porter et de faire sonder ses intentions, et savoir s'il veut tenter quelque chose pour vous. On ne s'ouvrira qu'à mesure qu'on verra ce qu'il pense. D'un autre côté, je m'informerai si l'abbé d'Audeux est encore à Paris, et s'il a toujours besoin de M. de Marville (ainsi voilà encore des gens qui veulent y recourir!) Ce n'est que ce motif qui le fera agir; il faut du temps pour tout cela. Lorsque je serai instruite de ces choses, je vous les manderai.

« Vous voyez, ma fille, que c'est vous-même qui avez empêché de profiter des circonstances qui se sont trouvées, et qu'il n'y a pas quatre ans de cela. Voici le fragment ou extrait d'une de vos lettres du 24 novembre 1779, à un de vos confidents : « On prétend, plus opiniâtrément que jamais, que je retourne à Pontarlier. J'écrivais, il y a quelque temps, à Gabriel : « *Si tu veux que j'y retourne, je le ferai, mais empoisonnée, afin d'y arriver morte ou mourante!* » Ce conseil détestable est fol, puisqu'enfin personne ne peut répondre de ma vie dans un pays de dévots déchaînés contre moi! Ce conseil extravagant me glace d'horreur, quand il ne m'enflamme pas de colère! etc. »

(Je reconnais cela pour l'avoir écrit; je ne me rappelle pas si c'est à Dupont ou à Boucher, mais c'est certainement à l'un des deux et, auquel que ce soit, il est également singulier qu'il l'ait montré.)

« Ne vous ayant point pressée *opiniâtrément* sur une chose

(1) Tel n'était point l'avis de Sophie, qui professait, au contraire, de l'estime pour cet ami du marquis de Monnier, dont elle avait prié sa mère de solliciter l'appui : « C'est, écrit-elle à Mirabeau, un prêtre de Dôle que Mme de Ruffey connaît, intime confident du marquis, grand ennemi, jadis, de sa fille — trop même, car il l'aigrissait sans cesse contre elle. Il m'aimait assez. C'est un homme d'esprit, mais vrai cheval de carrosse qui pourrait bien ne pas me répondre, au lieu qu'il répondra sûrement à ma mère! »

que je ne pouvais pas faire à volonté, je n'ai pris aucune part à ces épithètes, mais elles prouvent que vous n'aviez pas, pour lors, ce désir. Si la chanoinesse était ici, elle est peut-être la seule qui puisse parvenir à M. de Monnier, dire à la Valdahon de le laisser libre, etc. Mais elle ne peut pas venir avant l'hiver et, au premier moment où cette femme aura connaissance qu'on pousse à une réunion, elle va devenir un argus difficile à endormir. Cette femme a des attentions si continuelles et si marquées pour son père (où prend-elle cela ?) qu'il ne pourra rien réparer. Pourriez-vous vivre avec elle, et n'y seriez-vous pas exposée à des dangers pour votre propre personne ?

« Ne croyez pas, ma fille, que les objections que je vous fais m'empêchent d'agir pour vous, mais je dois vous dire tout ce que je prévois et, de votre côté, il faut vous assurer que votre conduite sera soutenue, et que vous aurez des égards, des attentions et des complaisances pour votre mari ; tant qu'il vivra, il ne sera pas question de trouver le temps trop long !

« Auriez-vous aussi la force de résister à des mauvais conseils, et seriez-vous encore capable de fournir à la dépense de quelqu'un qui en fera toujours au-dessus de son pouvoir ? Si vous n'avez pas vaincu votre faiblesse, cette réunion est plus à craindre qu'à désirer !

« Quoique l'ecclésiastique dont vous m'avez parlé n'en ait point eu la charge de moi, car je ne sais pas qui il est, je sais que vous pouvez lui donner votre confiance, et qu'il n'est point employé par vos ennemis. Pour celui de Besançon, il m'est fort suspect, etc. ».

J'ai répondu des explications au sujet du curé de Saint-Louis. J'ai dit que, tant que G.-S. (Gabrielle-Sophie) avait vécu, je ne pouvais penser à retourner là ; que, depuis, si je ne le pouvais encore que par ton conseil, que c'était bien fait de parler au Pourcheresse plutôt que de lui écrire ; que je ne pensais plus, maintenant, comme lorsque j'avais écris le fragment cité, que les épithètes ne pouvaient regarder que le Mar-

ville qui y avait mis un entêtement cruel; que ma sœur serait très propre, en effet, à une négociation, mais que je ne pouvais attendre son retour; qu'il me paraissait vraisemblable que la Valdahon ne resterait pas avec moi, et qu'alors mon sort serait plus doux qu'il ne l'est maintenant; que, si elle restait. il serait très cruel, mais qu'il ne serait peut-être pas impossible. les arrangements pris et tout fini, que je revinsse dans mon couvent: que, pour mes risques, il valait autant mourir de poison que de chagrin; que M. de Monnier n'aurait qu'à se louer de mes procédés; que tu n'étais pas dans le cas de me mal conseiller; que ce n'était pas au moment où la carrière de l'ambition et de la fortune s'ouvrait pour toi, que tu serais tenté d'aller gagner ta vie ailleurs. et puis qu'on prenait de la raison au donjon de Vincennes et au couvent; que je n'aurais vraisemblablement pas même de quoi suffire à ma propre dépense, là bas, et à plus forte raison, à celle des autres; que, d'ailleurs, on ne serait jamais dans le cas qu'elle supposait, au contraire, etc.

Je suis bien contente que Valdahon soit à Paris, parce que j'espère que les choses s'arrangeront sans retour, car je t'avoue, cher bonheur, que l'habitation avec la Valdahon passe presque mes forces !

Plus je pense aux reproches que tu me fais de garder le silence, et moins je les comprends, t'ayant toujours écrit. Cependant, si ce n'est que le dernier courrier qui ait retardé, il est possible que la lassitude de la F. (Lafleur) lui ait fait négliger, quoi qu'on en dise.

Je ne me souviens pas si je t'ai dit qu'à l'arrivée du Père, elles se sont toutes jetées à son col avant qu'il eût le temps de s'en défendre. Moi seule n'avais pas sauté. Elles lui ont dit de m'embrasser aussi : ni lui, ni moi ne pouvions guère refuser, de sorte qu'il a achevé sa ronde! Phr. (Victoire) commence ses combinaisons sur lui : les laisserai-je faire? (1)

(1) Voir l'*Introduction*, chapitre III.

Lundi 23.

Mon tendre ami, tu m'annonces une entrevue avec Valdahon et du Saillant. Le curé que j'ai vu est venu m'en dire le résultat, mais il dit que ce n'est pas ton beau-frère, mais un autre qu'il ne nomme pas (1). Valdahon a dit d'abord qu'il fallait attendre la mort du marquis, et que nous terminerions avec eux, mais, voyant que cela ne prenait pas, il a proposé de me faire écrire par M. de Grosbois (2). Il faut, dit-il, que j'envoie à ma mère ma lettre, qui la fera passer au Grosbois. Cela me paraît un détour pitoyable, et qui cache un piège, parce que personne qu'eux n'a le passage jusqu'au marquis. Que ne se charge-t-il lui-même de ma lettre? S'il veut qu'elle passe, le Grosbois ne la portera pas lui-même, elle ne sera pas lue au marquis en cachette de sa fille, etc.

Je vais te copier la lettre qu'ils demandent; le curé la dit concertée entre mes amis; je crois que c'est lui qui l'a composée et qui la leur a envoyée ensuite pour l'examiner. Elle ne signifie pas grand'chose; la voici :

« Je ne puis m'occuper, monsieur, sans avoir les yeux baignés de larmes, de tout ce que ressent mon âme, en réfléchissant à tout ce qui s'est passé depuis que je suis séparée de vous. Le temps m'a désabusée, et je ne sais de quelle expression je puis me servir pour vous dire avec quelle vivacité et quelle ardeur je désire de recouvrer votre amitié. Je me livre à la tristesse la plus amère, quand je pense que je ne suis point à la place que je devrais occuper près de vous, et que j'ai perdu partie des droits que votre tendresse m'avait donnés sur votre cœur.

« Ma ressource est de m'informer de votre santé, et j'apprends avec douleur que vos infirmités se sont augmentées, depuis que je vous ai perdu de vue. J'espere que vous ne désapprou-

(1) M. Sallier, sans doute; les du Saillant étaient cependant arrivés à Paris le 14 avril.

(2) Premier président du parlement de Besançon.

verez pas que j'aille vous donner tous les soins dont je suis capable, et je me flatte que j'effacerai, par mon zèle et mon assiduité à mes devoirs, tout le souvenir du passé. Je vous demande cette permission comme une grâce, avec la plus vive instance, et j'espère que vous ne refuserez pas cette justice aux sentiments affectueux que je ressens pour vous, monsieur, que j'ai aimé et que j'aimerai *toujours* très tendrement. Je suis, etc. »

J'ai cru d'abord que cela allait finir comme la chanson : « *Toujours, toujours, toujours de même!* » Le curé m'avait envoyé cela hier; je l'ai montré au Père, qui ne m'a pas paru très content, ni très empressé de la visite du curé, que je lui annonçais; il aurait mieux aimé que je m'adressasse au marquis ou que j'attendisse ce que j'envisageais par le Valdahon, etc.

Un moment avant vêpres, ils sont arrivés à la grille ensemble, et cela m'a fait plaisir. Le curé m'a donc dit le résultat de la conférence Valdahon. Cela a changé la thèse; nous avons examiné, à nous trois, la lettre. Le Père y a changé deux phrases trop fortes, et l'a rendue telle que je te la copie, et je l'enverrai à ma mère par la poste du vendredi, parce qu'elle m'a défendu de lui écrire le mercredi.

Je lui fais les mêmes remarques qu'à toi, la priant toujours d'agir malgré cela, mais je lui avoue, comme à toi, qu'il me semble qu'il n'indique ce moyen-là que pour s'assurer de la lettre, et de peur que nous ne tentions d'autres moyens qu'ils ne fussent pas aussi sûrs d'empêcher.

Enfin, vogue la galère! Je n'y connais goutte. Je n'ai pas même eu le temps de lui faire faire toutes ces réflexions, parce que vêpres ont sonné aussitôt, mais je reverrai le Père, et je l'enverrai au curé.

J'ai été fort contente de mes deux prêtres; c'était à qui me rendrait le plus d'honnêtetés.

Tu dis, cher cœur, que l'argent vient lentement. En effet, je vois bien que tu en manques tout à fait, puisque tu ne m'en envoies point. Cependant, comme il t'en faut, et que je

ne puis m'en passer non plus, si tu ne veux pas en emprunter des La., vends quelque chose de prix, car il est impossible que cela aille longtemps de même; mes ressources sont toutes épuisées, et mes bains ne laissent pas que de me coûter, parce que le garçon est seul et ne peut quitter ses vignes. Il me faut donc en louer un, prendre une fille pour m'essuyer, louer la baignoire, etc. Victoire les prendra en même temps que moi.

Tu sauras, mami, que je me suis donné des peines immenses dans cette maison, depuis peu de temps. Il était question de recevoir une sœur pour le dehors, qui déplaisait au Père. Ses ennemies voulaient la recevoir en son absence; j'ai tant cabalé que je l'ai empêché; on m'a fait lui en rendre compte; il m'a parlé nommant un autre auteur; cela a fait scène. L'abbesse s'est mal conduite; j'ai dit au Père que je me chargeais d'elle. En effet, je l'ai retournée comme un gant; elle veut tout ce que nous voulons. Elle écrit demain, pour dissuader à la fille de venir.

Aujourd'hui, j'ai pris au Père une lettre qu'il écrivait pour demander son changement, rebuté de tout cela. J'ai sa parole qu'il ne la récrira pas. C'est pour le coup qu'elles m'aiment, avec un sentiment inexprimable! Jamais mon séjour n'a été plus supportable ici qu'en cet instant. Je vais, au premier jour, lui permettre ma chambre. Il est trop ridicule d'aller se promenant par tous les temps, dans des endroits où l'on peut être entendu. D'ailleurs, comme j'irai souvent le voir, il ne viendra pas ces jours-là, et quand j'aurai affaire chez moi, ce qui ne sera jamais bien des jours de suite, j'éviterai ses visites.

---

27 avril.

Cher cœur, voici une grande lettre de Mme de R. (Ruffey), accompagnée d'un brouillon pour le marquis, approuvé par

mon frère, et plus touchante que celle que j'avais. J'ai sonné le Père, et, après la lui avoir fait lire, je l'ai prié de la porter au curé de Saint-Louis et de voir tous deux ce qu'il y aurait à changer. S'il me la rapporte bien vite, je l'écrirai tout de suite (1), de sorte que je n'espère pas pouvoir finir celle-ci ce soir, pour toi. Voici la lettre de ma mère :

« Je vous ai mandé, ma fille, que l'abbé d'Audeux n'étant plus à Paris, il n'y avait plus de moyens de l'employer. Voici ce qu'on me mande de l'abbé Pourcheresse : cet homme ne sort de chez lui que pour aller à l'église, et ne reçoit personne; néanmoins, un ecclésiastique est parvenu à lui parler : on lui a demandé s'il conservait quelques liaisons avec M. de Monnier. Il a répondu *non*. A quoi on a ajouté qu'il était malheureux que sa fille l'eût subjugué au point qu'on ne peut tenter une réunion que la religion semblait exiger, tant pour réparer le scandale que pour annuler le tort que le mari avait fait à sa femme par une procédure d'éclat.

« L'abbé P. (Pourcheresse) a dit à cela que lui personnellement n'aimait point Mme de Valdahon, qu'elle le détestait aussi, et que, depuis qu'elle était chez son père, il ne conservait aucune relation avec lui; qu'il n'irait jamais à P. (Pontarlier) pour aucun cas, et qu'il ne lui écrirait sûrement pas, parce que M. de Monnier était aveugle, et que c'était sa fille qui se mêlait de tout. On a voulu insister sur le bien qu'il ferait en portant une de vos lettres, ou en la faisant tenir; il s'est fâché et n'a plus voulu rien entendre; ainsi il n'y a rien à faire là. Quoique l'ecclésiastique ait dit qu'il ne se rebuterait pas et reviendrait à la charge, je n'en espère rien.

« Je ne trouve pas qu'il soit honnête de ne rentrer chez votre mari que pour recouvrer vos droits, le quitter une deuxième fois et donner une nouvelle scène au public, et les parties ne sont-elles pas aussi lasses que les familles de se donner en spectacle et de faire du bruit? Ne doit-on pas réciproquement désirer de se faire oublier?

(1) V. cette lettre dans Loménie. *Les Mirabeau*, t. III, p. 350.

« M. de Valdahon s'est trouvé, il y a environ deux mois, chez un de ses amis (ceci est un grand secret!) homme sage; un de vos proches parents s'y rencontra avec lui (je pense que c'est à Besançon, et que ce parent est M. de Morey (1), mon cousin germain). Votre parent tira à part le maître de la maison, et lui demanda s'il trouverait bon qu'il parlât de vos affaires, chez lui, à Valdahon. Ce monsieur répondit que même il l'appuierait. Là-dessus, on le fit expliquer sur ses prétentions: il donna sa parole d'honneur qu'après M. de Monnier, il se départirait de votre dot et ne demanderait point les frais; qu'à ce terme, loin de s'opposer à une réhabilitation, il y concourrait, mais qu'il demandait le plus grand secret sur ces promesses, à cause de son beau-père qui était, sur tout cela, inexorable et de la plus grande opiniâtreté; que la révélation de cette conversation le dégagerait.

« Votre parent est homme d'épée, et lui fit entendre que c'était sur cette épée qu'il recevait sa parole, et que sur la même épée il lui promettait le secret. Le maître de la maison en est témoin.

« Ce parent se possède, mais il a bien fait entendre à Valdahon ce qu'il voulait dire, et Valdahon l'a bien entendu. Je n'ai pas cru devoir vous instruire de ces choses dans le temps, parce que je sais que vous confiez tout à d'autres et que la moindre indiscrétion gâterait tout. Si vous abusez de ce que je vous mande aujourd'hui, et que quelque chose en perce, je n'entreprendrai pas de le réparer, tenez-vous cela pour dit, et vous compromettriez d'honnêtes gens qui ne se mêleront plus de vos affaires! »

(Mon ange, brûle cette lettre-ci, et ne confie point ce secret; il ne faut pas gâter les choses et risquer qu'ils se battent!)

(1) Alexandre-Marie Petit de Morey, fils de Jean-Baptiste de Morey, conseiller au parlement de Besançon, et de Philiberte-Bénigne Richard de Ruffey, était, en 1761, porte-enseigne dans le régiment de Vienne (cavalerie). Voir la note 1 de la page 76

Le 2 mai 1781.

Vendredi et dimanche, il n'est point venu de lettre : cela fait incontestablement deux courriers de passés. J'espère que que, du moins, tu me diras si tu les as passés, en effet.

Voici une copie d'une lettre que j'ai reçue de ma mère; elles deviennent fréquentes :

« Je vois, ma fille, que c'est avec répugnance que vous retournerez à Pontarlier. J'en ai aussi beaucoup à vous voir prendre ce parti; cependant j'agis conformément à vos vues, malgré le peu de goût que j'y aie.

« Vous dites qu'il vaut autant mourir d'accident que de douleur; mais, ma fille, n'avez-vous pas la force d'esprit de rester au couvent pendant la vie de votre mari? Après tout ce qui s'est passé, il me semble qu'à votre place je me trouverais heureuse de mener une vie honnête et tranquille, en quelque endroit que ce fût!

« Quelques choses que l'on vous dise, la famille M. (Mirabeau) ne peut rien faire sans l'aveu de M. de Monnier (mais, s'il est ainsi, comment obtint-on jamais quelque chose, les adversaires devant éternellement s'opposer?) (1) et, quand ils en seront à l'exécution de leurs projets, ils y trouveront plus de difficultés qu'ils ne pensent.

« Je vois que, dans tout ceci, on fait beaucoup de châteaux en Espagne; ce que je vous dis, ma fille, et ce que je fais est guidé par ma tendresse pour vous, et par de mûres réflexions. Lorsqu'on suit toutes ses idées à mesure qu'elles naissent, on fait bien des fautes! Pour vous en convaincre, rappelez-vous que 1° vous vouliez rester chez Mlle Douay. Comme on ne pouvait vous avouer dans cette maison, je vous en ai retirée aussi tôt qu'il m'a été possible.

« 2° J'avais prié M. Le Noir qu'il n'y eût point de nom de père et de mère dans l'extrait de baptême. Si l'enfant eût été

(1) Ceci est, bien entendu, une réflexion de Mme de Monnier.

dans le cas de réclamer un état, il y avait d'autres moyens, mais personne n'en avait le désir. Vous avez voulu y être nommée, et, quand on parviendrait à tout supprimer, cet acte est insupprimable, et fera toujours un témoignage contre vous.

« 3° Il y a deux ans que M. de Monnier, moins confirmé dans son mécontentement, et moins enchanté de sa fille, aurait pu consentir à vous reprendre; vous n'avez même pas voulu qu'on le tentât!

« Si l'on avait souscrit à toutes vos fantaisies, on aurait fait bien des sottises, et l'on en a fait dans celles que l'on a suivies.

« A présent vous voulez retourner à Pontarlier; j'y vois de grands inconvénients. Cependant, je vous y sers d'aussi bonne foi que si je l'approuvais, mais, si cela manque, ayez la raison de ne pas vous en affliger, et prenez votre parti d'attendre les événements qui vous rendront libre. Vous avez toujours dit que, pourvu que M. de Mir. (Mirabeau) fût heureux, vous vous le trouveriez vous-même. Puisque vous voyez ce moment si prochain, il faut prendre votre parti sur les événements! Si vous étiez assez heureuse pour sentir que Dieu conduit tout, que c'est lui qui règle les événements pour le mieux, et qu'après avoir employé les causes secondes autant que la prudence et la raison le permet, il faut s'en rapporter à lui, vous auriez sûrement plus de bonheur et de tranquillité que ne peut vous en procurer la fausse philosophie que l'on vous a donnée!

« Je n'ai pas à me reprocher de m'être endormie; je me suis informée sans cesse de ce qui se passait à Pontarlier. J'ai cherché des occasions de trouver des gens qui pussent parler soit à M. de Monnier, soit à son gendre. Pour la fille, tout le monde m'a dit qu'elle était intraitable. Toutes les voies auprès du père étant fermées, ce n'est pas ma faute si je n'ai rien avancé, mais elles l'étaient moins il y a deux ans.

« On augmente tous les jours les barrières; cependant j'espère faire parvenir la lettre que vous m'enverrez, et la faire lire à M. de Monnier par le porteur. On épiera un moment de messe ou de vêpres que la Valdahon sortira, et cela un dimanche. Si

cela ne peut réussir, on s'absentera pour toute la semaine, pour n'être point connu par hasard dans la ville, et on reviendra pour la grand'messe le dimanche suivant. On mettra le temps nécessaire pour réussir.

« Envoyez-moi promptement cette lettre, et après cela, tenez-vous tranquille, jusqu'à ce que je puisse vous dire ce qui en sera arrivé, car je n'aurai plus de nouvelle que la chose faite ou manquée. Je ne pourrai pas écrire à mon commissionnaire, parce que, s'il faut qu'il s'absente pendant la semaine, je ne saurais où le prendre.

« Vous recommencez à dire que vous êtes résolue à plaider, mais sur quoi, ma fille? Tout étant constaté, connu et lu, vous ne pouvez attaquer personne. Ce procès est encore une chimère! Puisque vous avez confiance au curé dont vous parlez, communiquez-lui mes lettres, si vous le voulez. Je ne le connais pas, ainsi il ne vous est pas suspect, mais, par les lumières naturelles de l'esprit, il peut voir si, dans ce que je vous mande, je mets la moindre prévention et si je vous parle conformément à la raison. Si je m'en écarte, dites-le-moi.

« Il me paraît tout naturel que M. de Mir. (Mirabeau) remplisse les vœux de sa famille en vivant avec sa femme, (puisse) en avoir un fils, et qu'il laisse finir en paix M. de Monnier. A ce terme, tout s'arrangerait. Qu'il vous laisse tranquille usque-là, sans exposer vos jours! Les grandes places auxquelles il prétend ne sont pas encore au moment de lui être données (me permets-tu de lui dire celle que tu as déjà (1), pour lui montrer qu'elle se trompe?) Je sais Valdahon à Paris; on le dit en froid avec sa femme. »

Je lui réponds que ma situation au couvent n'est insupportable qu'autant que mon sort est incertain, mais que c'est cette incertitude qui me désespère; que toute femme enfermée et qui attend sa liberté de la fin de son mari supporte l'esclavage, mais que mes affaires, après lui, loin d'être finies, seront peut-être plus mauvaises encore; que Valdahon, qui passe

(1) Voir la note de la page 219.

pour un lâche, pourra manquer de parole, et que, d'ailleurs, sa femme peut s'y opposer, et que c'est elle que regarde la donation du marquis ; qu'en effet ils se déshonoreraient en plaidant pour disputer ma dot, mais qu'il y a des gens qui préfèrent l'argent à l'honneur ; que vous avez des moyens qui peuvent n'être pas à sa connaissance, mais que je suis certaine que vous pouvez tout, avec le crédit que vous avez ; que ce serait même fini si l'on n'avait pas voulu tenter de terminer pour moi ; aussi que j'avais, pour vouloir rester chez la Douay, la crainte d'être privée ailleurs des nouvelles de ma fille et de toute autre consolation ; qu'ainsi ce ne fut point par caprice que j'y voulais rester ; que je n'aurais pas consenti au retour à Pontarlier pour une couronne ; que, par conséquent, je ne devais donc pas non plus permettre des tentatives pour m'y refuser après ; que les meilleurs avocats de Paris m'ont conseillé l'attaque en impuissance, et qu'un, entre autres (1), m'avait donné pour cela une tournure bien noble.

Je lui donne ensuite des instructions pour ce qu'il faut que fasse son commissionnaire, où il faut le loger, à qui il peut parler, comment lui écrire, etc. Je dis que je puis plaider, soit en faisant casser la sentence mauvaise, soit en me remettant ; que si l'on recommence l'instruction, elle sera certainement différente de la premiere, et qu'après tout, quand je le perdrais, cela serait encore préférable au présent ; que je me regarderais alors comme une religieuse forcée, et que je tâcherais de prendre mon parti, au lieu que l'inquiétude, les espoirs déçus, les nouveaux projets me désesperent ; que je trouve fort simple que tu aies de l'impatience de finir ton affaire, qui compromet à de certains yeux ton honneur ; que, d'ailleurs, ayant le projet d'attirer ta femme à la Cour et de vous y fixer tous les deux, il n'est pas trop tôt pour y travailler ; qu'il serait donc bien difficile de te déterminer à attendre la mort de M. Monnier, et que je ne te le conseillerai pas.

(1) Garat.

Veille de l'Ascension (mercredi 23 mai 1781).

Comte, je n'ai pas reçu de lettre de toi dimanche dernier. Je t'avoue que je suis furieusement lasse de commencer toutes mes lettres par des plaintes sur ton silence, et, comme je n'aime pas à gronder toujours, et que je n'aurais pas pu m'en empêcher par la dernière poste, j'ai préféré de me taire. Je devrais prendre le même parti aujourd'hui, mais peut-être enfin parleras-tu! En tous cas cette lettre écrite partira.

Ma mère m'a écrit pour savoir si je n'avais pas changé de volonté. Je lui ai mandé que non : si je ne reçois pas de tes lettres aujourd'hui, qui est la sixième poste manquante à Taffetat, pendant lesquelles il ne m'en est venu qu'une par ailleurs, si, dis-je, je ne reçois rien encore, j'écrirai à Bon Ange, pour lui demander si tu es mort.

Une dame arrivée de Paris a dit, hier, que M. Necker était déplacé et que *jolli gai Flori* (1) avait sa place. Assurément, dans l'enthousiasme qu'on avait pour ce ministre, il ne paraissait devoir craindre un renvoi : belle leçon pour les ministres! Joly de Fleury a été intendant à Dijon et y était peu estimé. As-tu toujours quelques relations avec lui? Tu m'en parlais, il y a quelque temps, au sujet du Grosbois. Je ne le compris pas. J'ai peur que le renvoi de Necker nuise à Dp. (Dupont) et ne s'oppose aussi à ce que je t'avais demandé pour Onef. (Formier.) J'en serais fâchée : dis-le-moi.

Mon cher ami, je reçois à l'instant ta lettre datée du 19, par laquelle tu m'apprends la perte du procès. Cette nouvelle me consterne, mais n'y a-t-il donc point quelque moyen de revenir de là? Tu me parlais, dernièrement, de faire casser l'arrêt, s'il était perdu, en vingt-quatre heures. Ne t'es-tu pas trop flatté, en cela? Cher, cher ange, tu ne me parles point du silence

(1) C'est, en effet, Joly de Fleury qui succéda à Necker, avec le titre de ministre d'Etat et des Finances. Mais la dame le confond avec *Gui* Joly, auteur des *Mémoires* sur la Fronde, chef de la famille.

que tu as gardé, ni de ce qui peut l'avoir motivé, mais cet événement l'explique.

Je suis bien aise, en un sens, que tu rentres à l'hôtel (1); tu y seras plus convenablement, quoique, je pense, fort gêné à de certains égards, pour venir, et surtout pour découcher.

Cher bonheur, je ne vois pas, cependant, que cette perte de procès (2) puisse t'en procurer d'autre désagrément que la reddition de comptes qu'il faut que ton père fasse très promptement, peut-être, et la laisser vivre, de son côté, à sa guise, mais, comme elle va tout dissiper, tout perdre, tout donner à la Cabris, ce sera une perte très réelle pour toi, dans l'avenir.

Puisqu'il en est ainsi, cher ami, je ne puis te détourner de tes affaires; ainsi ne pense plus au cheval que je t'avais prié d'acheter; j'aurais été bien aise que nous rendissions ce service-là à Ysabeau, mais je vois bien que, pour le moment, cela ne t'est pas possible. Ainsi, je te prie de ne plus t'en occuper. Cependant, comme tu pourrais avoir fait cette emplette, il n'écrira à quelqu'un qu'il en veut charger, que dimanche après la poste, pour voir si, d'ici là, tu ne me mandes pas avoir acheté ce cheval, parce qu'ayant cette lettre-ci vendredi dans la journée, tu peux m'y répondre pour dimanche. Il est obligé de profiter du temps où l'on a l'occasion des mariniers revenant de Paris, ce qui ne sera pas long encore, pour presser l'achat et l'arrivée du cheval, de sorte que tu n'y songeras plus.

Adieu, mon bien-aimé; je prends bien de la part à toutes tes peines, embarras, désagréments, etc.

Je t'embrasse comme je t'aime.

Sophie-Gabrielle.

Quand tu ne m'écriras pas si à la hâte, tu songeras à ne pas cacheter avec tes armes, car les fleurs de lys ne vont pas, sur des lettres adressées à un cabaretier!

(1) A l'hôtel de Mirabeau, rue de Seine.

(2) Dans la séance du 18 mai 1781, la Grand'Chambre du Parlement de Paris venait de donner gain de cause à la marquise de Mirabeau contre son mari.

Ysabeau sort d'ici, mon bien-aimé; il m'a remis ta lettre. Ne pense plus à son cheval. Il va écrire ailleurs, ce soir.

Cher cœur, ta lettre m'a pénétré l'âme, je n'ai pas le temps d'y répondre aujourd'hui. Je le ferai par la première poste. Oui, cher ange, oui, je veux les M... ; c'est le seul endroit où nous puissions être heureux!

Le jour de l'Ascension (24 mai 1781).

Je suis très affligée de t'avoir fait du chagrin, mon très cher amour, et je suis désespérée de celui que tu éprouves de tous les côtés. La situation où tu me peins ton père me touche on ne peut davantage. Il était déjà si intéressant pour moi! Le jour où il succombe et où il te fait rentrer tout à fait en grâce, il me devient bien plus cher!

Mon ami, s'il t'était possible, quand tu passes un courrier, de ne pas oublier de m'en avertir le suivant, il n'y aurait jamais d'inquiétude, mais il est positif que, dans cinq postes de suite, je n'ai eu que ta première lettre adressée à Ysabeau.

Il est vrai que ce dernier courrier m'en a apporté une que j'aurais dû recevoir le précédent; ainsi, mon enfant, tu peux calculer combien il y en a eu d'égarées. Tu dois sentir, Gabriel, que ce silence, qui m'était inexplicable, puisque je n'attendais le jugement de ton procès que demain 25, devait nécessairement me monter la tête et me désespérer!

L'éloge que je t'ai fait du Père paraît presque t'avoir offusqué. Ce qu'il y a de sûr, c'est que j'ai été fort contente de son sermon : t'est-il absolument nécessaire d'en avoir un? Si cela est, je me déciderai à le lui demander, mais, à moins de cela, j'y répugne fort, parce que cela lui donnera à penser que la chose n'est pas aussi avancée qu'il le croyait; cependant, je pense que tu ne te serais pas hasardé à lui parler comme tu as fait, si tu n'avais pas été sûr!

Es-tu brouillé aussi avec la G. (Guéménée)? J'en serais fâchée, à cause de cela (1); tu pourrais dire au cardinal que sûrement il ne prêchera pas; que, content de l'honneur d'être sur la liste, il préférera sûrement toute autre chose, mais, à te parler vrai, je ne crois pas qu'il s'en départe, à moins de quelque chose que je te dirai une autre fois. Vois, mon cher cœur, quand tu auras le temps de respirer, si tu peux t'occuper de cette affaire et la finir; tu me ferais un sensible plaisir.

C'est ce fatal nom de Gudin (2) qui a fait naître tout le trouble de mon esprit dont je t'ai rendu compte, parce que le hasard fait précisément que non seulement il y a ici un homme de ce nom, mais qu'il est directeur de la Régie générale des Aides et, par conséquent, un homme à lettre de change; j'aurais dû croire ce qui me paraissait si difficile à arranger et ne point te parler d'un soupçon qui n'aurait pas dû naître, mais, puisqu'il était né, je n'ai voulu te cacher ce que j'avais pensé. Si j'ai eu le malheur de mal juger, je n'y ai pas ajouté celui de me déguiser. Sans vouloir m'excuser, je te prie seulement de me pardonner; je ne te promets pas qu'il ne m'arrivera plus de te soupçonner, tu peux croire que j'ai trop de regret de l'avoir fait pour y retourner; je te demande autant de pardon pour ce que je t'avais dit des Saillant.

Oui, mon bien aimé, j'avais la tête montée; près de quinze jours d'inquiétude et de larmes la montent beaucoup! Mais je ne suis pas changée, non, mon époux, je ne le suis pas! Juge-moi par toi et sens que je ne le dois pas être; sens surtout que, si j'étais changée, je ne t'aurais pas demandé d'explications, parce que j'aurais été charmée, alors, de te trouver des torts, et, quand on demande une explication à son amant,

(1) Mirabeau avait prié Mme de Guéménée de s'entremettre auprès du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, son beau-frère, en faveur du P. Maillet, afin de lui procurer le titre de prédicateur de la Cour. Le Père qui regardait cette faveur comme assurée, envoya au comte une lettre de chauds remerciements. (V. p. 227, et l'*Introduction*, chap. III.)

(2) Dans une lettre de Sophie du 10 mai 1781, est transcrit le billet d'un sieur Gudin qui se dit prêt à compter de l'argent à Mme de Monnier dès qu'il en recevra l'ordre. C'était, sans doute, un homme d'affaires de Mme de Ruffey.

c'est qu'on veut qu'il se justifie, qu'il dissipe tous les nuages et qu'il rende la paix à notre âme ! O mon ami, il n'en est point pour la mienne, quand je crois voir chez toi de la négligence et du déguisement ! Je t'ai coûté des larmes, cher époux : ô dieux ! comme je les regrette ! Cher ange, je donnerais mon sang pour t'en éviter et je les fais couler ! Hélas ! Hélas !...

Je ne t'ai rien caché, mon ami, sur tout ce qui peut avoir rapport à mon retour à Pontarlier. Je ne puis pas l'avoir fait, puisque tu as toujours eu la copie de tout ce qui m'a été écrit, et la substance de ce que j'ai répondu. Mais il me paraît très possible que M. de Monnier consente à me reprendre, parce que nous n'avons jamais su sa façon de penser que par des gens intéressés à nous la cacher. Depuis mon départ, la seule démarche qu'il ait faite de sa pleine volonté a été les lettres à Amsterdam (1). Assurément, ce n'est pas d'après cela qu'on peut juger qu'il ne se prêtera à rien.

Ma mère, mon frère l'ont vu en différents temps, mais premièrement, pas seul, et puis, c'était bien nouveau ! De plus, la petite vivait, ce qui éloignait son cœur de toutes les choses qui auraient pu être favorables à ce petit être infortuné ; de plus, ni l'un ni l'autre ne lui proposa de me reprendre, ni rien qui en approchât. Il me paraît donc fort possible que, lorsqu'on lui en parlera, et qu'il sera pressé là-dessus, il y consente, ne fût-ce que pour me faire sa femme de charge, ou pour avoir le plaisir de me tourmenter !

Enfin, nous saurons bientôt le résultat de cela, puisque c'est aujourd'hui que ma lettre doit lui être remise. Si l'on manque aujourd'hui, on en tentera un autre, jusqu'à ce qu'on ait réussi à lui parler.

Il me paraît, par ta dernière lettre, que tu ne souhaites pas ce retour ; il est bien tard pour le dire, mon enfant ! Je t'avoue, cependant, que c'est une satisfaction pour moi de le savoir

(1) On a vu, plus haut, M. de Monnier envoyer son domestique Joseph Sage à Amsterdam, porter à sa femme une lettre dans laquelle il lui offrait de la recevoir à Pontarlier.

enfin. car je ne pouvais concevoir ce désir de ta part. il me faisait croire que tu avais perdu de vue les M...! Enfin. je ne savais qu'en penser; il était bien simple que tu eusses dit à ton père que tu ne pouvais pas m'y forcer. mais que tu me manderais tout ce que tu pourrais faire pour pouvoir m'y décider. et tu l'aurais fait, mais en me disant le contraire en chiffres : alors. j'aurais dit que rien ne pouvait m'y décider, que ma mère ne le voulait pas. que je craignais Mme de Valdahon. etc. Enfin, j'aurais dit tout ce que j'avais dit jusqu'alors pour m'en défendre. Tu m'aurais épargné bien des larmes. et peut-être bien de l'embarras. car s'il y consent. c'est de la Saint-Jean au 15 juillet que je partirai. à cause de l'histoire des quartiers à payer. Voilà ce que c'est que de ne pas s'entendre, et de ne pas s'expliquer!

Le mal est fait. il me paraît sans remède! Tu ne crois pas qu'il y consente : à la bonne heure! J'en serai alors pour mon chagrin; il est bien juste que j'en aie. puisque j'ai eu le malheur de t'en faire. Mon amour. j'en conviens. j'ai craint que l'ambition ne fît tort. dans ton cœur. à l'amour. Il t'est si aisé d'aller à tout quand tu le voudras. et je sais si bien que ces deux passions ne peuvent s'accorder, que je m'étais très alarmée!

Mais je ne vois point pourquoi ta maison serait renversée! Supposons que ton père. en rendant à ta mère son bien et l'indemnisant des dégâts qu'elle dira sans doute qu'il y a faits. absorbât tout son bien libre. joint aux légitimes et autres dettes. ce qui ne me paraît pas possible. toujours ne pourrait-on pas toucher aux substitutions! Je t'ai ouï dire qu'elles passaient quarante mille livres de rentes. Il me semble qu'avec cela. on n'est pas à la misère. surtout en y ajoutant les plans que tu pourras avoir et le bien de madame la comtesse. Il me semble donc qu'en mettant tout au pire. il ne faut pas encore se désespérer Le mal est très réel pour ton père. il est bien dur de se dessaisir. et surtout de plier. et d'avoir eu le dessous dans une occasion comme celle-ci. mais je suis persuadée que les consolations que tu lui accorderas lui feront prendre son parti!

Pourquoi va-t-il à la campagne? N'y a-t-il donc pas quelques moyens de se tirer de là juridiquement? Il est fâcheux que tes dettes n'aient pas été payées avant cet événement; cela va nécessairement en retarder la liquidation, et les faire retomber entièrement sur toi, s'il ne reste rien ailleurs.

Oui. les M... sont mon vœu unique! J'ai le même courage, le même amour, et je pense que. pourvu que nous ayons de quoi acheter une petite campagne qui nous fasse vivre et que Gaub. (Gabriel) ait de quoi payer le voyage, cela suffit! Quelque empressement que j'aie d'y courir lorsqu'il sera décidé que je ne retourne pas, tu pourras prendre ton temps et consoler ton père!

Il faut cependant observer que tout cela me force à des dépenses de provisions d'hiver et arrangements indispensables ici. Je te le répète, mon ange, prends ton temps. mais alors il faut que je fasse honneur à mes affaires!

Adieu. mon bien-aimé, pardonne à ton épouse, dis que tu lui pardonnes, et sois bien sûr que jamais rien de semblable à ce dont je te demande excuse aujourd'hui, ne m'arrivera jamais.

SOPHIE-GABRIELLE.

Dimanche 3 juin 1781.

Je n'avais pas compté t'écrire si vite, mon Gabriel (1). parce que j'ai l'âme si triste que je crains d'attrister la tienne. qui ne l'est peut-être que trop! Je viens de recevoir cette lettre. Je te la fais passer. Elle montre que celui qui l'écrit (2) est plus

(1) Dans l'intervalle de la lettre précédente à celle-ci, Mirabeau est venu à Gien, s'est introduit secrètement dans le couvent des Saintes-Claires le mardi 29 mai et n'en est sorti que le samedi 2 juin. Cette lettre lui a donc été écrite le lendemain de son départ.

(2) Nous pensons que l'auteur de cette lettre était Jean-François Vitry, commis au contrôle général des Finances, que le comte avait connu chez

fidèle que son second (1). J'ai été obligée d'ouvrir cette lettre qui pouvait être pour d'autres et, sans cette circonstance, je doute même que je ne l'eusse pas fait, tant j'avais d'empressement de savoir ce qui va se passer là-bas !

Tu y verras qu'il est public qu'on te croit à Gien. Tu feras bien, je pense, de trouver une autre adresse que Priouset (2), car c'est sans doute ma dernière lettre qu'il a donnée où étaient ces deux lignes en chiffres dont m'a parlé *mon cousin* (3). Celle-là ne contenait que les détails des scènes que m'avaient faites Lf. (Lafleur) et sa parente (4) au sujet de la prétendue visite qu'il jurait que j'avais reçue (5), et cela venait encore assez mal à propos. On a pensé que si une n'était pas vraie, l'autre pouvait l'être. Oh ! comme je suis oppressée, comme j'ai le cœur serré !... Cher, cher ami, ah ! je crois que nous ne nous verrons pas de longtemps !

Il n'y a eu, aujourd'hui, aucune lettre de la police ; toutes m'ont passé par les mains. J'écris à Boucher, puis aussi à Dp. (Dupont) de ne pas négliger ma prière à ce sujet. Mon tendre ami, je t'en supplie, que personne que lui et moi ne sache le contenu de la lettre que je lui fis lire (6) ; que tout le monde ignore les projets qu'elle contenait ! Suis ses conseils ; tu as été si touché de l'amitié qu'il t'a témoignée dans cette circonstance, que tu as fait tout ce qu'il a voulu. Continue, tu vois bien qu'il avait raison ! Je désire qu'il puisse exécuter ce qu'il

Boucher. Vitry a publié des *Lettres inédites de Mirabeau... faisant suite aux Lettres écrites du donjon de Vincennes*. (Paris, Lenormant, 1806).

(1) Il ne peut s'agir que de la Chabeaussière ; c'est le seul que Sophie taxe d'infidélité, dans ce qui suit.

(2) Priouset était un des personnages qui recevaient, pour Mirabeau, les lettres de Mme de Monnier.

(3) Bien que les mots *Mon cousin* servent, dans un grand nombre de lettres de Sophie, à désigner Dubut de la Tagnerette, nous ne doutons point qu'ils ne s'appliquent, ici, à Dupont.

(4) Victoire

(5) On voit ici le jardinier Lafleur, après avoir aidé Sophie dans ses préparatifs pour la réception de Mirabeau, la desservir et n'attendre point l'arrivée du comte pour prétendre qu'elle a reçu sa visite. Affaire de jalousie : Lafleur craignait d'être mis de coté et de ne point jouer, dans l'intrigue, le rôle qui lui avait été promis.

(6) En apprenant le départ de Mirabeau pour Gien, Dupont en avait pris lui-même la route. Cette phrase prouve qu'il fut reçu par Sophie.

t'a promis de demander (1), puisque c'est ta satisfaction, mais tu ne te fais pas une idée de ce qu'il m'en coûte! Tâche auparavant de finir ton procès, de prendre quelques arrangements pour tes dettes, car il paraît que ce sont tes créanciers qui ont fait l'alarme (2), et je crains que tu ne trouves pas, à présent, l'argent qu'on te promettait par les lettres que tu as reçues!

Je voudrais aussi que ton grand voyage ne se fît — s'il faut absolument qu'il se fasse — que quand l'époque de l'arrivée de madame de M. (Mirabeau) (3) sera passée, et celle du départ de l'autre dame (4) aussi; nous savons bien tous deux qu'ils n'auront lieu ni l'un ni l'autre, mais on peut toujours te le soutenir, tant qu'elles ne sont pas passées, et alors tu as l'air de t'être trop précipité.

Je considère, d'ailleurs, que cette démarche et la perte des bijoux nous ferme les M... Fais l'impossible pour finir bien l'affaire de la L... pour ce que je te nomme ici, et surtout pour la conséquence dont elle est. Celle de Cogni (5) me tient bien à cœur aussi. Je me dis, dans l'amertume de mon cœur, que, si tu pensais plus souvent à moi, tout cela n'arriverait pas... Mais je ne veux pas t'accabler; ton cœur n'est que trop déchiré, et je dois y apporter des consolations plutôt que de la douleur!

Il paraît, par la lettre ci-jointe, que certainement celui qui l'a écrite n'a pas livré à la police, ni ailleurs, la lettre que je lui ai envoyée timbrée d'ici. Apparemment qu'on la lui aura arrêtée, car il n'en parle pas. Toujours voit-on que, s'il y a

(1) Il s'agit évidemment d'une démarche tendant à faire rentrer Sophie à Pontarlier.

(2) « Tes créanciers... » On sait que le plus exigeant était le père de Mlle Dauvers. (Voir l'*Introduction*, chap. VI).

(3) « L'idée fixe du marquis de Mirabeau était, à ce moment, d'attirer sa belle-fille à Paris ou au Bignon, en lui garantissant qu'elle ne verrait pas son mari, mais on comptait sur le hasard d'une rencontre. On songeait à exploiter sa vanité en lui procurant une place à la Cour, auprès d'une princesse. Mais Mirabeau ne comptait pas beaucoup sur le succès de cette négociation, et la phrase veut dire : « Quand il sera bien certain que Mme de Mirabeau ne vient pas. » (M. Georges Leloir.)

(4) Madame de Pailly, sans doute.

(5) Nous pensons, avec M. Georges Leloir, qu'il faut lire *Coigny*. Il s'agit soit du comte de Coigny qui, ayant exercé un commandement

des ordres donnés pour Orléans (1), il n'y en a point pour ici. Mais il semble que la Ch. (Chabeaussière) (2) a dit tout ce qu'on a voulu, et ce que m'a dit là-dessus mon cousin est clair !

Ma mère m'a mandé, aujourd'hui, que, si M. de Vesvrotte est rétabli pour la Fête-Dieu, ce sera ce jour-là qu'il verra le Monnier. Je voudrais bien aussi qu'il y eût quelque chose de décidé à cet égard, avant le voyage que tu projettes (3), sans cela on pourrait penser que tu le fais trop vite. S'il (4) ne veut pas de moi, j'attends en patience sa mort, et alors cela paraît convenu entre nous tous : avant la fin du mois, il y aura une décision.

Je n'ose te dire précisément : *ne pars jamais !* Tu m'as tant effrayée, que je ne veux pas risquer de te donner un conseil qui pût devenir si funeste, mais tâche de réparer le coup d'œil qu'ils (5) vont donner à tout ceci. Patiente, et fais en sorte de prendre un parti qui ne te fasse pas blâmer !

Adieu, mon cher époux ; écris-moi le plus tôt que tu le pourras ; j'ai grand besoin de tes consolations. Je t'embrasse et t'adore.

SOPHIE-GABRIELLE.

En relisant la lettre que je t'envoie, j'y trouve qu'il (6) a reçu ta lettre, et qu'ainsi on ne parle que par conjecture, parce

en Corse, avait pu y connaître Mirabeau, soit du chevalier de Coigny, son frère cadet, un des familiers du Palais-Royal. Ils étaient oncles de la marquise de Coigny qui, selon l'expression de M. Gaston Maugras, « régnait sans conteste dans le salon des Guéménée. » Ajoutons que le comte était le père d'Aimée de Coigny, future duchesse de Fleury, la *Jeune captive* d'ANDRÉ CHÉNIER.

(1) Ordres donnés par Boucher, sans doute, qui, dans l'intérêt même du comte, et non, comme paraît le croire Sophie, en vue d'une nouvelle arrestation, avait envoyé des agents à sa recherche. Dupont et du Saillant s'étaient, de leur côté, lancés à sa poursuite. Quant au marquis de Mirabeau, il s'était tenu coi.

(2) Auguste-Étienne-Xavier Poisson de la Chabeaussière (1752-1820), fils du précepteur de Mirabeau, avait été élevé avec lui. Il a fait des pièces de théâtre, des poèmes et des traductions en vers.

(3) Le voyage de Pontarlier, où Mirabeau se préparait à purger sa condamnation, ne se réalisa que l'année suivante.

(4) *Il*, c'est-à-dire le marquis de Monnier.

(5) *Ils*, les Valdahon.

(6) Vitry.

qu'il est ton ami, mais que la Ch. (Chabeaussière) a été franc tant qu'on a voulu. Une chose encore, c'est que c'est V. (Vitry) qui avait écrit la lettre à la Ch. (Chabeaussière). et qu'on avait pu reconnaître l'écriture, quoique contrefaite (1).

Mercredi 6 juin 1781.

Mon tendre ami, je t'adresse encore cette lettre au Bois des Fossés (2), mais, comme elle ne partira que quand je saurai s'il n'y en a pas de toi, cela me réglera pour s'il faut l'envoyer ailleurs. Je compte y joindre un mot de prière pour Mme Dupont, afin que, si tu n'es plus chez elle, elle les envoie à son mari pour te les remettre. J'ai écrit un mot à V. (3) pour que ce pauvre garçon ne soit pas inquiet. Je lui dis que sa boîte et sa lettre sont entre tes mains, et que tu es au Bois des Fossés. Je ne signe pas, et lui demande le secret. J'ai *trouvé* son adresse dans des paperasses que j'avais ici, et j'en ai profité pour lui écrire cela.

Mon cousin de g. p. (4) m'avait dit que tu avais été trois jours en route, de Paris à Gien. et l'avait dit de même à Ysabeau. Cependant, une lettre de toi à V. (5), la réponse de celui-ci. et la permission de poste, prouvent que tu étais à Paris dimanche, et tu as vu, mardi, de grand matin, Ysabeau. Cela ne fait pas trois jours, mais ne prouve pas une grande diligence. Il est vrai que la perte de la montre avait retardé !

A propos, qu'as-tu donc fait de tes tabatières, de ton couteau, etc. ? Il me semble que c'était le cas de ne pas l'oublier !

(1) Si V désigne, comme nous en sommes persuadé, Vitry, on voit que c'est lui qui avait eu l'imprudence d'écrire à la Chabeaussière la lettre révélatrice du voyage de Mirabeau à Gien.

(2) Sophie croyait Mirabeau au Bois des Fossés, chez Dupont : il était, en réalité, rentré à Paris.

(3) Vitry.

(4) Dupont. Nous ignorons la signification des lettres *g. p.* (Gien-Paris ?)

(5) Vitry.

Cher amour, je sais que mon cousin a dit à celui qui l'a logé (1), que ce qui leur avait *montré* que tu avais un certain projet (2), c'est que tu avais demandé tes manuscrits à un de tes amis, apparemment La Chabeaussière. Mais tu es inconcevable! Tu ne pouvais pas garder tes manuscrits chez toi! Ce n'étaient pas là des papiers secrets! Tu aimes à te mettre dans la dépendance des gens, à avoir des serreurs (*sic*) qui, après cela, ne veulent plus rendre! Quelle nécessité avais-tu aussi à porter à l'hôtel de M. (Mirabeau) tes papiers, entre autres les lettres de mon cousin de g. p.? Il me le dit, et cela l'inquiétait fort. Si, contre tout espoir, la L. n'est pas un dépositaire infidèle, payes-en tes dettes, assoupis tout cela! Hélas! j'ai toujours pensé que les dettes te perdraient! Tu donnais, dit-on, quinze cents livres à Lavisé (3), six à Lescot (4) : tout cela est bien cher!

Mon ami, le cousin avait tourné l'esprit à Ysabeau sur le prétendu départ de moi. J'ai vu que c'était ce qui l'avait mis aux champs. Ils pensaient tous que nous ne pouvions pas vivre l'un sans l'autre. Hélas! mon époux, ils ont donc tort! Cette persuasion de voyage de la part d'Ysabeau est aussi trop bête parce qu'il peut, mieux que d'autres, en voir l'impossibilité. Cela m'a impatientée, mais, comme je n'ai pas voulu m'en expliquer devant cette autre folle (5), qui, en cela seul, ne l'est pas, je lui ai demandé par écrit une explication sur tout cela, et je l'attends. S'il devient si crédule, je ne voudrais pas jurer qu'il ne crût aussi la plaisanterie que tu lui fis que j'étais grosse de lui!

Il aurait souhaité qu'il ne fût pas si clair, pour le cousin, que Gaub. (Gabriel) était là. Si j'avais eu le temps de mettre de la réflexion dans le billet que j'écrivis le dernier, j'aurais

(1) C'est-à-dire à Ysabeau.

(2) Le projet d'aller à Gien.

(3) Fils d'un porte-clefs de Vincennes ; il servait de secrétaire à Mirabeau.

(4) Commissionnaire de Mirabeau.

(5) Victoire, qui assistait à presque toutes les visites d'Ysabeau à Mme de Monnier.

arrangé cela, et j'aurais bien fait, quoiqu'en vérité, ce n'était que se ménager le plaisir de mentir un peu plus longtemps, car on n'en aurait jamais été la dupe, et puis, c'est sans danger avec le cousin, d'autant plus qu'il vaut autant avoir été cinq jours dans un endroit que deux jours, et ce dernier-ci était avoué. Tout cela sont des bêtises!

Envoie-moi toujours son *Histoire naturelle* (1), car je n'en suis pas mécontente, mais je vois qu'il n'est pas difficile à effrayer, et qu'il est fâché de passer pour menteur dans l'esprit de mon cousin. Je lui ai fait entendre, cependant, qu'il vaudrait encore mieux passer pour tel que pour être un ami bavard et perfide! Ce qui m'est très essentiel, c'est que les R. (Ruffey) ne sachent rien de tous ces bruits. Si Dupont ne parle pas, je ne serai pas embarrassée de faire donner un certificat, signé par toute la maison, qu'on me calomnie, et que ce n'est ni vrai, ni possible, mais il serait dur d'en venir là! Certainement, sur la moindre idée, je serais transférée, et cela me désespérerait! J'ai été si longtemps à gagner les facilités que j'ai ici! Je ne les trouverais point ailleurs, et certainement, si cela arrive, je ne tiendrai pas à mon chagrin! Tu peux le dire ainsi à Boucher et à Dp. (Dupont), afin que celui-ci l'empêche; mais le moyen, si la P. (2) a parlé à la R. (3)?

Voilà bien des chagrins, bien des maux qui nous accablent tout à coup! Cher, cher ami, que ton grand cœur, ta belle âme ne se laisse point accabler; mais je le jure, si on t'enferme, je me tuerai! Autant si l'on me change, ou si je suis grosse!

Cher enfant, tu sens que, si tu fais ce certain grand voyage, tous ceux qui m'obligent en considérant, sans doute, ce qui pourra leur en revenir par toi, ne me seront plus dévoués quand tu n'y seras plus. Ainsi, tenons-les par la reconnaissance. Parle,

(1) Il s'agit d'une *Histoire naturelle* que Mirabeau avait promise au docteur Ysabeau.

(2) Mme Petit, en religion sœur Sainte-Monique, abbesse des Saintes-Claires.

(3) Mme de Ruffey.

au plus tôt, à Dp. (Dupont) d'Onef. (Formier) pour la place de contrôleur des Actes de Gien, pour remplacer M. Torcat, qui demande à quitter. Envoie-moi une lettre pour le Grand Aumônier, afin que je la fasse partir, quand il le faudra, au mois d'août. Nous sommes trop engagés de ce côté-là pour pouvoir trouver des défaites, quoiqu'arrive (*sic*), et puis, si je ne suis pas changée (1), il m'est bien essentiel de conserver le Maillet! C'est un grand bonheur que nous tenions, par là, Ph. (Victoire); le monstre nous aurait trahis (2)!

La très énorme bête de La F. (Lafleur) nous a encore fait des scènes de ce qu'il n'avait été de rien la nuit du jeudi (3): après deux ou trois explications d'une heure chacune, je n'ai pu comprendre de quoi on se plaignait, si c'était qu'il crût qu'on eût manqué de confiance ou qu'on eût été étourdi de passer quand il n'y avait point de guet, ou de ce qu'on ne lui avait pas dit que ce fût pour ce jour, ou de ce qu'on ne veut pas convenir que le cousin sût le logement de toi (4), etc., car on m'a dit tout cela.

Je ne sais s'il avait peur aussi de mon voyage (5); il n'en dit rien. Il a été faire le même train à l'autre, qui l'a envoyé promener. Je crois que son vrai grief était qu'on ne lui avait rien donné. Je lui ai promis douze livres.

Mon Dieu! envoie-moi de l'argent le plus tôt que tu pourras, car nous sommes au mois de Pavillon. Victoire me désole, et comme Taffetat a fait, samedi dernier, une chute terrible où il s'est brisé des côtes et fracassé la tête, sa nièce m'a déjà fait sentir que, pour sa mort ou sa maladie, il serait bien aise d'avoir son argent. Il a dit à Victoire que, puisque nous étions *si peu prudents*, il ne voulait plus se mêler des entrées!

(1) C'est-à-dire « si l'on ne me fait pas changer de couvent ».

(2) On verra, ci-dessous, que Sophie n'avait point eu, pendant ces incidents, à se louer de la conduite de Victoire; elle se réjouit, ici, de la « tenir » par la connaissance de ses relations avec le P. Maillet.

(3) Mirabeau s'était introduit dans le couvent le mardi; donc, ou Sophie se trompe de jour, ou il s'était effectivement passé quelque chose d'extraordinaire, dans la nuit du jeudi!

(4) Les deux derniers mots sont chiffrés.

(5) C'est-à-dire « de ma fuite ».

Vois donc la belle bêtise! Comme si l'on ne pouvait pas s'en passer! Mais, hélas! nous y avons des obstacles plus puissants que tout cela! Il me semble que les assureurs de mon départ n'ont rien à répliquer, quand on prouve que tu n'avais rien, ni hardes, ni argent, que de t'exposer, si tu avais eu ce projet, à rester dans un endroit si aisé à t'y deviner! Et pourquoi faire? Si nous devions partir ensemble, nous nous serions assez vus, peut-être, et puis, à moins que nous ne partissions à pied, il fallait donc que j'allasse demander des chevaux aux Seg. (*sic*), pour qu'elles me les donnassent meilleurs, à cause de la connaissance?... Tout cela est trop absurde!

Ils vous répondent : « Les manuscrits! » C'est comme la F. (Lafleur) qui disait : « Ma rousse, voyez donc cette rousse! » et trouvait cela une raison sans réplique!

Avais-tu suspendu l'impression de tes manuscrits pour les vendre ailleurs? Tu pourrais réparer cela et en payer tes dettes!

Adieu, mon bien cher amour, je t'aime comme je t'aimais!

SOPHIE-GABRIELLE.

Pourquoi ne comptes-tu pas, parmi tes manuscrits, le petit cahier de *Grammaire* (1) que tu m'avais fait? Je crois que cela se vendrait fort bien!

Mercredi. — Je n'ai point encore reçu de lettre de toi, et cela me fâche et m'inquiète. Personne de la maison n'a reçu ni lettres, ni ordres. Ysabeau n'a rien reçu non plus (2)!

Dimanche 10 juin.

Non, mon cher ami, je n'avais point reçu de tes lettres du tout, avant celle qui me parvient aujourd'hui par Ysabeau.

(1) Le manuscrit autographe de cet ouvrage, intitulé *Abrégé de la grammaire française*, se compose de 29 pages in-4°. Il est signé *Gabriel*, et fait partie des papiers de Mirabeau acquis par le ministère des Affaires étrangères.

(2) La lettre est adressée « *à M. Honoré, au Bois des Fossés* ».

J'étais dans un tel état de détresse, que j'ai encore écrit aujourd'hui, pour avoir de tes nouvelles, à Boucher. Enfin, celle que je reçois, où tu me donnes ton adresse directe et celle de Vitry, me rassure sur ta liberté et ta santé! Dp. (Dupont) y en joint une *au maître du jardin :* tu peux lui dire qu'il m'écrive toujours par lui; je lui répondrai par le premier courrier. J'ai adressé trois lettres pour toi au *Bois des Fossés,* mais je n'y en avais point envoyé aujourd'hui, ne sachant plus si je le pouvais.

Je suis bien aise de voir que l'adresse d'Ysabeau est toujours bonne. Tu lui écriras pour les choses importantes, mais essaye de la directrice (1), cela m'est bien plus commode, et écris un petit mot d'amitié à Ysabeau, qui croyait que tu ne l'aimais plus! Il a été voir Selo (Sophie) dès qu'il a su l'histoire de cadenas (2), pour savoir s'il n'y avait pas moyen d'en tirer quelque parti, mais, hélas! non, c'est chose impossible, impossible à tout jamais! C'est le Père qui en garde la clef!

Je suis bien contente que tout soit remis en ordre chez toi: j'ai cruellement souffert dans l'incertitude des événements, mais comment deux lettres se sont-elles perdues? C'est inconcevable! Mets-les donc toi-même à la poste! Tu me rassures aussi sur ce qui concerne les La.., mâles et femelles. Tâche, mon bien-aimé, de ne te brouiller plus avec personne!

Dès que ma sœur a parlé à Boucher, c'est sûrement elle aussi qui a parlé à ce Mar. (Marville) et a fait faire ces beaux chefs-d'œuvre: tu sais qu'il les a réparés de son mieux, mais le mal est fait, et le louche entrera, maintenant, toujours très aisément dans la cervelle de Sa Révérence (3).

Ah! que non, je ne t'ai pas écrit par ton ancienne adresse (4)! T'a-t-il remis, au moins, celle qu'il avait encore de moi? Mais non, puisque c'est à Boucher qu'il l'a donnée!

(1) La directrice de la Poste.

(2) Mots chiffrés. Cadenas que M. de Marville avait fait poser à la porte du jardin, selon l'avis que Boucher lui en avait donné, à l'instigation de la chanoinesse sœur de Sophie.

(3) M. de Marville.

(4) L'adresse de Priouset.

Tu reçois ma lettre par Dp. (Dupont), dis-tu? J'en ai adressé trois chez lui; Dp. (Dupont) craint, à ce que je vois, que ton *équipée* d'absence nuise à la confiance de ton père : dis à Dp. (Dupont), pour le rassurer, la trop triste histoire de le cadenas (1)! Il dit que les lettres dont tu te plaignais étaient avant la perte du procès : c'est plus supportable. Il désapprouve fort que tu voies Briançon, et je crois qu'il a raison. Il dit que c'est sur un faux rapport de Briançon, et dont il savait la fausseté, que tu avais pris un parti si violent : alors, c'est un monstre que tu ne dois plus voir! Romps avec lui, avec ou sans prétexte, mais romps! Il me semble que tu pourrais en faire autant de La Chabeaussière. Je t'ai tout dit dans mes précédentes.

Victoire raffolit (*sic*) de jour en jour, et est précisément insupportable : elle et son mari de jadis (2) sont fort contents du nouvel arrangement des choses (3), et moi je leur en sais si bon gré que je les étoufferais d'aussi bon cœur que l'autre jour! Il n'y a qu'Ysabeau qui se soit bien conduit dans tout cela, et qui en montre de l'affliction!

La Larivière a eu un bain aujourd'hui : sa mère avait chargé le Père de dire à son frère, après sa mort, qu'elle était sa fille : il le lui a mandé, et l'autre lui a répondu fort convenablement, sans cependant dire *je donne*. Tu vois que le Père a une grande confiance à moi, et qu'il me révèle les confessions!

Puisque c'est à peu près raccommodé avec la L.. reprends bien vite tes bijoux. Tu as tant de prétextes pour cela!

Fais-moi l'amitié de serrer, maintenant, toi-même tes papiers secrets, manuscrits, etc. Ce que tu ne sauras où placer, envoie-le-moi et ne confie plus rien à personne! Tu as vu, tout nouvellement, combien les serreurs sont quelquefois maussades!

(1) *Sic*. Les derniers mots sont chiffrés.

(2) C'est-à-dire Lafleur, autrefois son amant. *Phr.* ou *Saint M.* ayant certainement été la maîtresse du jardinier, cette phrase suffirait à démontrer que les deux désignations s'appliquent à Victoire, la servante de Sophie. Mais il en existe d'autres preuves, pour ne citer que la lettre du 20 septembre 1780 où *Saint M.* dit que « cette mésalliance est trop humiliante pour qu'elle en parle », et celle du 8 mai où *Phr.* proteste qu'elle « ne veut point être regardée en servante ».

(3) C'est-à-dire de la pose du cadenas à la porte du jardin.

Ah çà! Mimi d'amour, dans tes raccommodements, ne te faufile pas tant avec cette Bussy (1), cela ne me fait brin plaisir!

Adieu, mon tendre enfant; parle, si tu veux, de la montre à Boucher, ou veux-tu que je lui en écrive? Je ne puis pas retirer de la poste la lettre qui y est pour lui, l'ayant donnée d'abord après l'arrivée de la boîte, mais dis-lui que je ne suis plus inquiète.

Adieu, mon tendre ami; maintenant que voilà mes larmes séchées, je suis bien contente, et je t'aime tant!

SOPHIE-GABRIELLE.

---

13 juin 1781.

Mon ami, je n'ai pas numéroté la dernière lettre que je t'ai écrite, adressée à Paris. Mais comme j'en avais adressé trois au Bois des Fossés, celle-ci fait bien la cinquième. Dupont a écrit à Ysabeau en lui adressant une lettre pour moi : il y a été extrêmement sensible. Cela m'a encore plus fâchée de ce que tu ne l'avais pas fait aussi.

Si l'*Histoire naturelle* est achetée, tu m'obligeras de l'envoyer.

N'as-tu pas perdu le jabot et la manchette brodée que tu as, de filet, parce que je travaille à l'autre manchette, que je veux tâcher de t'envoyer pour la fin du deuil, si cela se peut, afin que tu en aies une paire à mettre : quand finit-il?

Je t'envoie par B. A. (Bon Ange) deux *Mercures*, et je lui mande que j'ai eu de tes nouvelles. Je fus obligée de fermer ma

(1) La comtesse de Bussy-Dagoneau, la *Zénéide* des *Lettres à Vitry*, auteur de poésies fugitives très appréciées de son temps, et, entre autres, d'un joli quatrain à la Reine que Mirabeau a reproduit dans l'*Espion dévalisé*, et Grimm dans sa *Correspondance*. Elle vint en aide à Mirabeau pendant le procès de Besançon. Après la mort de cette dame, survenue en 1783, le marquis de Fulvy fit son éloge dans une pièce de vers que Bachaumont a reproduite.

lettre dimanche, sans avoir pu la relire : cela m'inquiète pour la correction des chiffres. J'avais chargé Ysabeau de te dire qu'il nous avait été forcé de quitter le mercure parce que, quelque dulcifié et en petite dose qu'il ait pu me le faire prendre, il m'a porté tout de suite à la bouche, de sorte qu'il a fallu y renoncer. Maintenant que j'ai pris quelque repos, il compte me faire prendre les eaux. Elles sont plus salutaires sur place, mais comme il n'y a pas moyen que je les aille chercher, nous les faisons venir. On prend beaucoup, dans ce pays, celles de Vichy. Mme Phr. (Victoire) les a commencées il y a déjà quelques jours, et elle s'en trouve fort bien.

Je reçois ta lettre contresignée à Ysabeau, qui me l'envoie un peu tard, parce qu'il était à la campagne.

Tu m'inquiètes fort pour ton billet d'honneur (1)! Cher ami, tire-toi de là à tout prix! Comment! tu ne trouveras pas vingt-cinq louis pour t'acquitter? Cela ne me paraît pas la mer à boire!

Comment peut-on écrire à ton père de Pontarlier? Est-ce que Valdahon y est retourné? V. (Vesvrotte) aurait-il avancé son voyage?

Je n'ai pas eu de nouvelles de Dijon depuis toi. Il me semble, cher enfant, qu'à moins que tu ne sois bien sûr du portier de ton père, tu exposes fort notre correspondance, en me faisant adresser directement à l'hôtel (2). Il est clair que le timbre de Gien est de moi! Pour toi, je voudrais que tu réservasses Ysabeau pour les lettres importantes, et que tu m'adressasses directement, parce que Lf. (Lafleur) meurt de jalousie, et trouve toujours moyen de le savoir ; il dit que c'est de la servante de la poste ; les questions qu'il lui en fait ne sont bonnes qu'à donner des soupçons, mais il aime à nous dire : « Je sais! » et cela m'impatiente.

Adieu, cher amour, il faut fermer. Je te baise tant, tant fort!

Sophie-Gabrielle.

(1) Billet souscrit par Mirabeau au père de Mlle Dauvers (voir l'*Introduction*, p. ccxliv.)
(2) A l'hôtel Mirabeau.

15 juin 1781.

Voici, mon ami, ce que me mande B. A. (Bon Ange). Apparemment qu'il n'était pas de bonne humeur lorsqu'il a reçu ma lettre :

« Mon Dieu, Madame, à quoi bon vous tourmenter? La certitude de votre sort est en vous-même, et votre repos ne peut être troublé, si vos craintes ne sont pas fondées. Je n'ai connaissance de rien qui puisse vous alarmer, ni vous causer le moindre chagrin ; tout est calme et libre, et j'ai peine à croire que vous en puissiez douter.

« Agréez, je vous prie, l'hommage de mon zèle et de mon attachement pour vous, Madame. »

Je suis très fâchée de ce que, par frime, nous avons fait un mensonge, une fois, à Boucher et à Dupont (1). Maintenant, il ne nous croiront plus pour rien du tout! Voici ce que je lui réponds :

« Je vous demande pardon, monsieur; je pouvais être inquiète, et je l'étais lorsque je vous l'ai mandé, puisque deux lettres du comte, qui se sont perdues — et il peut vous le dire — me laissaient ignorer son retour à Paris et tout ce qui pouvait s'y être passé. J'ai eu de ses nouvelles par la dernière poste, et il me paraît fort embarrassé pour acquitter un billet d'honneur dont M. Dp. (Dupont) m'avait aussi parlé. Je lui ai écrit de vous demander la montre, afin qu'il puisse la mettre en gage pour en acquitter une partie. S'il avait trouvé d'autres ressources, quoiqu'il ne me paraissait pas trop en prévoir, vous m'obligerez de la lui remettre toujours, parce qu'alors il me payerait mes dettes qui ne laissent pas d'être considérables, et pour lesquelles je n'ose le presser, sachant combien il est embarrassé pour lui-même.

« J'ai l'honneur, etc. »

On entre, aujourd'hui, du fumier par la porte du jardin, et

(1) Mirabeau n'avait avoué à Dupont que deux jours sur cinq passés près de Mme de Monnier. (Voir ci-dessus, p. 268.)

il me paraît que les inventions fumantes ont fait impression sur celles qui les ont vues. J'ai prié le Père de conserver la lettre où on lui dit que l'avis était faux, afin que, s'il se trouvait quelqu'un qui en voulût dire quelque chose, ou, dans un autre temps, renouveler cette histoire, je puisse montrer ce qui me justifie.

La boîte ne m'a rien apporté de toi; vois donc de quelle commodité il me sera de les recevoir par là! J'ai presque toutes mes journées pour y répondre!

Dechainaux (1) m'a écrit; on ne lui avait rien adressé de Paris, pas plus l'ami Briançon que les autres. Ah! je t'en prie, défie-toi de cet ami-là! Une fois que la Cab. (Cabris) sera sortie, cela te ferait soupçonner d'intelligence avec elle et ta mère! Tu sais qu'on te prendra sur tout; nous avons dit tant de fois que c'était un gueux à rouer! Tu es trop déplacé, tutoyant cet être et te faisant coiffer chez lui!

Comme tu ne m'as point encore mandé avoir reçu de mes lettres depuis que je te les adresse à l'hôtel, si Ysabeau ne m'en envoie point ce soir, j'enverrai celle-ci à l'autre adresse que tu m'as donnée.

Mon cher cœur, il te faut prendre la montre chez Boucher, et puis la mettre au Mont-de-piété! Tu y mettras aussi ta canne, tes boucles d'or et tout ce que tu peux avoir de bijoux, et tu t'acquitteras pour dimanche, car je tremble qu'on ne te mette en prison! Le beau sujet de querelle cela donnerait à tous les tiens! Je suis bien fâchée de ne t'avoir pas mandé cela après avoir reçu ta lettre, mercredi; j'eus si peu de temps! Prends toujours la montre chez Boucher, nous avons tant besoin d'argent!

Mon tendre enfant, ce qui doit diminuer beaucoup les regrets de Gaub. (Gabriel) et de Selo (Sophie), c'est qu'ils doivent sentir que, quand même le vieux fol de... (*sic*) n'aurait pas mis, par ses platitudes, obstacle à leurs plaisirs (2), leurs

(1) Employé de la poste, à Orléans.

(2) M. de Marville, qui avait fait poser le cadenas à la porte du jardin. (V. ci-dessus, p. 271.)

gens Lf. (Lafleur) et Phr. (Victoire) y en avaient suffisamment apporté, et que, d'après les scènes de cette dernière et tout ce qui s'est passé depuis, il était impossible de s'y exposer davantage. Phr. (Victoire) est un vilain monstre, et Lf. (Lafleur) ne vaut pas grand'chose!

J'adresse ceci à ton ami. Adieu, mon cher cœur, je t'embrasse.

Sophie-Gabrielle.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

SOPHIE DE MONNIER ET MIRABEAU

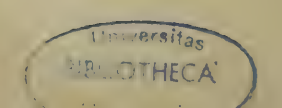
INTRODUCTION AUX LETTRES DE SOPHIE DE MONNIER

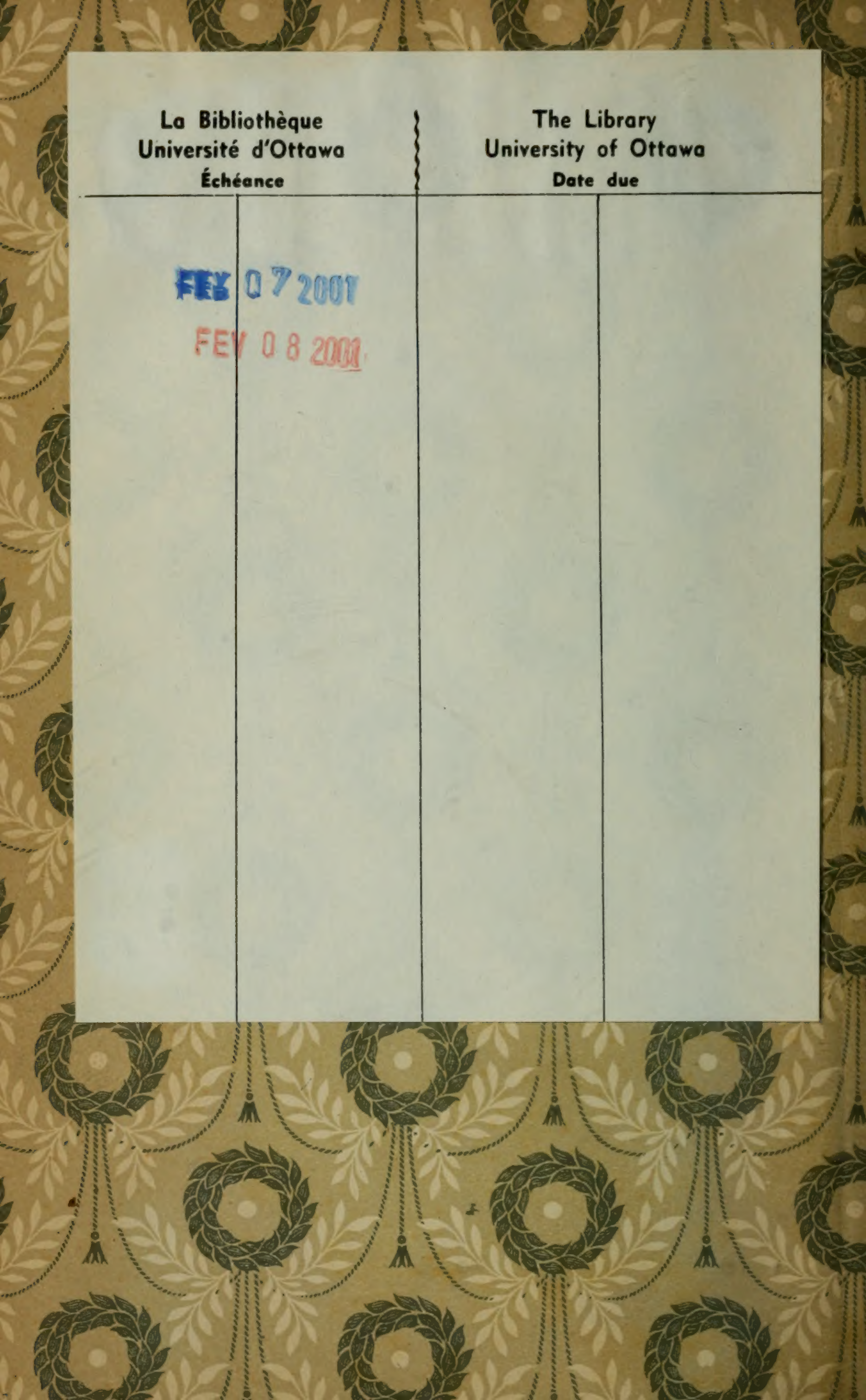
I

II

V

VI






a39003 001472405b
DC 146 .M7C6 1903
COTTIN, PAUL.
SOPHIE DE MONNIER ET M
CE DC 0146
.M7C6 1903
COO COTTIN, PAUL SOPHIE DE MO
ACC# 1068464

